

LIBRARY OF THE
DEPARTMENT OF
EXTERNAL AFFAIRS
CANADA



CANADA

CALL No.

Access. No.

JX351

A3F

1955

b (603425 (F)

S

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Janvier 1955

Vol. 7 N° 1

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

| | PAGE |
|---|------|
| La Conférence du Plan de Colombo | 2 |
| Réunion ministérielle de l'OTAN, Paris, décembre 1954 | 10 |
| Conférence de l'UNESCO – Rapport de la délégation du Canada | 15 |
| Le Canada et les Nations Unies.... | 19 |
| Les affaires extérieures au Parlement | 24 |
| Message du Nouvel An..... | 26 |
| Nominations et mutations..... | 28 |
| Déclarations et discours..... | 28 |
| Documents des Nations Unies..... | 29 |
| Représentants du Canada à l'extérieur.... | 31 |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

La Conférence du Plan de Colombo

EN 1954, la Conférence annuelle du Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques s'est tenue à Ottawa du 4 au 9 octobre. Événement remarquable qui nous a valu pour la première fois la visite des représentants de tous les pays avec lesquels le Canada collabore dans le cadre du Plan de Colombo. En effet, la population et le gouvernement du Canada eurent alors la chance exceptionnelle de recevoir un groupe distingué de délégués de tous les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, de la plupart des pays du Commonwealth, du Japon et des États-Unis.

Les fonctionnaires délégués par les pays membres ayant tenu une réunion de deux semaines avant l'assemblée du Comité consultatif, la conférence dura donc trois semaines au total. Au plus fort des réunions, plus de quatre-vingt-dix délégués étrangers, quelques-uns accompagnés de leurs épouses, se trouvaient à Ottawa. Après la conférence, un grand nombre de délégués ont pris part à des voyages organisés par le Gouvernement canadien, prolongeant ainsi d'une semaine ou deux leur séjour au Canada. Ainsi plusieurs Canadiens, tant d'Ottawa que de nombreuses autres villes, ont eu l'occasion de connaître certains délégués, de se renseigner davantage sur les conditions de vie dans leurs pays et la mentalité de leurs compatriotes. Les interviews accordées à la presse et à la radio par plusieurs délégués de même que les articles des journaux et les programmes de la radio ou de la télévision ont permis à un plus grand nombre de Canadiens encore de suivre la conférence, de voir et entendre ceux qui y participaient.

Les délégués, dont la plupart n'étaient jamais auparavant venus au Canada, ont également eu l'occasion de se renseigner davantage sur notre pays et sur notre mode de vie. Pendant leur séjour à Ottawa, ils ont visité la Galerie Nationale, le Conseil national des recherches, la Ferme expérimentale, le Bureau fédéral de la Statistique et l'usine d'énergie atomique de Chalk-River. Le ministère du Nord et des Ressources naturelles organisa une soirée du nord canadien. Quelques délégués ont assisté à une joute de hockey et à une joute de football et tous ont pu entendre de la musique composée ou interprétée par des Canadiens et voir une pièce de théâtre jouée par des artistes canadiens. Après la conférence, plusieurs délégués sont partis en tournée vers d'autres régions du Canada.

Les pays représentés

Les pays représentés à la conférence étaient les suivants: Australie, Birmanie, Cambodge, Canada, Ceylan, États-Unis, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni (y compris ses dépendances du Sud-Est asiatique), Thaïlande, Vietnam.* Le directeur du

* Les chefs des délégations étaient les suivants:

Australie: L'honorable H. G. Casey, ministre des Affaires extérieures.

Birmanie: M. Sao Hkon Hkio, ministre des Affaires extérieures.

Cambodge: M. Phlek-Phooun, directeur du Parti national.

Canada: L'honorable Walter Harris, ministre des Finances (en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures).

Conseil de coopération technique du Plan de Colombo et le chef de l'information du Plan de Colombo, organismes dont les sièges sont situés à Colombo, ont assisté à toute la conférence. La Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient étaient représentées par des observateurs; le président du Bureau de l'Assistance technique des Nations Unies assista à quelques séances.

Les fonctionnaires délégués à la réunion préliminaire ont commencé à arriver à Ottawa vers la fin de la semaine du 13 septembre. Ils se sont vite faits à leur nouveau milieu; quant aux citoyens d'Ottawa, ils ont tôt pris l'habitude de voir ces amis venus des quatre coins du monde déambuler en toute simplicité dans les quartiers commerciaux, aller et venir autour de la colline du Parlement où ils tenaient leurs réunions. La conférence s'est déroulée dans la salle du comité des chemins de fer. M. K. W. Taylor, sous-ministre des Finances et chef de la délégation canadienne aux séances officielles, a été élu président à la première séance. Dès le premier jour, M. Nik Cavell ouvrit officiellement au cours de l'après-midi l'exposition du Plan de Colombo, préparée par la Commission des expositions du ministère du Commerce et montée dans le couloir ouest de l'édifice central. Pendant trois semaines, un grand nombre de visiteurs, parmi eux des écoliers, visitèrent l'exposition. A l'aide de graphiques, cette exposition illustre le développement et le fonctionnement du Plan de Colombo dans les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques.

Préparation du rapport

La tâche principale des fonctionnaires délégués était de préparer à l'intention des ministres un rapport sur l'état d'avancement des travaux prévus par le Plan de Colombo et sur les perspectives d'avenir. Même si le Comité consultatif avait tenu sa première réunion dès 1950 et si plusieurs pays asiatiques avaient déjà à cette époque commencé à progresser dans la voie du développement économique, les premières réunions avaient été consacrées à l'organisation; en juin 1951 seulement fut lancée la mise en œuvre effective du Plan, qui devait s'étaler sur une période de six ans se terminant en juin 1957. Avant la conférence d'Ottawa, deux rapports annuels consacrés aux deux premières années du Plan avaient déjà été présentés. A Ottawa, il s'agissait donc de passer en revue les progrès accomplis au cours de la période de trois

Ceylan: L'honorable M. D. H. Jayawardene, ministre des Finances.

Inde: L'honorable C. D. Deshmukh, ministre des Finances.

Indonésie: M. Sunario, ministre des Affaires étrangères.

Japon: M. K. Matsudaira, ambassadeur du Japon au Canada.

Laos: M. Oourot R. Souvannavong, ministre du Laos aux États-Unis.

Népal: Le major-général Maahabir Rana, directeur du Plan et du Développement et ministre de l'Industrie et du Commerce.

Nouvelle-Zélande: M. T. C. A. Hislop, haut commissaire de la Nouvelle-Zélande au Canada.

Pakistan: L'honorable Chaudri Mohammed Ali, ministre des Finances.

Philippines: M. Ferdinand E. Marcos, membre du Congrès.

Thaïlande: Le prince Wan Waithayakan.

Royaume-Uni: Le marquis de Reading.

M. Dato Nik Ahmed Kamil, de l'Administration locale (Habitation et Urbanisme), Fédération de Malaisie, représentant des territoires du Sud-Est asiatique sous la dépendance du Royaume-Uni.

L'honorable C. C. Tan, gouvernement de Singapour, représentant ministériel des territoires du Sud-Est asiatique sous la dépendance du Royaume-Uni.

États-Unis: L'honorable Samuel C. Waugh, secrétaire d'État adjoint aux Affaires économiques.

Vietnam: M. Tran Van Chuong, ambassadeur du Vietnam aux États-Unis.



—Capital Press

Sur la photo ci-dessus, prise à l'exposition du Plan de Colombo tenue le 20 septembre 1954 dans les édifices parlementaires, à Ottawa, on voit de gauche à droite, devant une rangée de drapeaux des pays qui participent au Plan: M. S. M. Koreschi, secrétaire de la délégation du Pakistan; M. S. Gupta, premier secrétaire au haut commissariat de l'Inde au Canada; M. Usman Sastroamidjoyo, ambassadeur d'Indonésie au Canada; M. R. G. Nik Cavell; M. Ismail Bin Mohammed Ali, de la Fédération de Malaisie; M. C. V. Narasimhan, secrétaire adjoint au département des Affaires économiques du ministère des Finances de l'Inde, et M. Prem Narain, de l'Inde.

ans allant de juin 1951 à juin 1954, et surtout les réalisations postérieures au rapport établi pour 1953.

Après quelques séances plénières, les fonctionnaires délégués poursuivirent leur tâche au sein de sous-comités chargés des divers chapitres du rapport provisoire. On créa aussi un comité de rédaction ayant pour tâche d'élaborer l'ensemble du rapport. Les chapitres en question portaient notamment sur la conjoncture économique et financière entourant les opérations du Plan de Colombo, sur chacun des divers pays membres, sur l'assistance technique et enfin le dernier chapitre devait contenir un résumé et des conclusions. Les travaux des comités se déroulaient dans des salles plus petites de l'édifice central, dites salles des comités, ou dans les bureaux assignés aux délégations.

Les fonctionnaires, travaillant souvent tard dans la nuit, ont terminé leur projet de rapport et leurs autres recommandations à temps pour la réunion ministérielle qui s'ouvrait le 4 octobre. Ce matin-là, lorsque les ministres arrivèrent en voiture aux édifices parlementaires pour la session inaugurale, accompagnés des fonctionnaires délégués, les drapeaux des divers pays membres étaient arborés devant l'édifice central et le carillonneur de l'État jouait un pot pourri de tous leurs hymnes nationaux. Le premier ministre et l'Orateur

de la Chambre des communes ont accueilli les délégués dans les bureaux de l'Orateur. Après avoir causé quelque temps dans le salon qui leur était affecté, les délégués se sont acheminés vers la Chambre des communes pour la première séance, ouverte au public. Des visiteurs de marque occupaient presque tout le parquet de la Chambre et presque toutes les galeries; parmi eux se trouvaient des membres du corps diplomatique et des particuliers qui s'intéressaient à la Conférence. Les photographes de la presse, de la télévision et des actualités filmées étaient présents.

Allocution du premier ministre

Le premier ministre a ouvert la réunion par une allocution de bienvenue, où il a fait l'éloge du Plan de Colombo et rendu hommage aux pays asiatiques qui y participent. Il a mis l'accent sur les valeurs humaines pour le service desquelles le Plan a été conçu et s'est dit heureux de voir les peuples d'Asie et d'Occident apprendre à mieux connaître les aspirations et le mode de vie les uns des autres. Les mots prononcés en français ont été particulièrement goûtés des délégués du Vietnam, du Laos et du Cambodge. Prisent ensuite la parole M. Deshmukh de l'Inde, lord Reading du Royaume-Uni, M. Sunario de l'Indonésie et M. Mohammed Ali du Pakistan qui exprimèrent tous en termes bien sentis l'attitude de leur pays à l'endroit du Plan de Colombo et leur espoir dans la Conférence et en l'avenir du Plan.

Durant les cinq jours qui suivirent, les ministres et leurs conseillers ont constamment tenu des séances pour examiner le projet de rapport et étudier des problèmes communs. En dehors des séances, les délégués et leurs épouses ont été reçus de façon seyante par le Gouvernement canadien et par les chefs des missions des pays de Colombo. Au nombre de leurs hôtes canadiens, nous mentionnerons Son Excellence le gouverneur général, le premier ministre, l'Orateur du Sénat, M^{me} L. B. Pearson et M^{me} Hugh O'Donnell, fille du premier ministre. Le maire d'Ottawa, M^{me} Charlotte Whitton, a présenté aux délégués, au nom de la cité, un document officiel de bienvenue.

Les réunions, qui n'ont pas été spectaculaires, se sont déroulées dans une atmosphère de cordialité. Plusieurs ministres et plusieurs fonctionnaires délégués, ayant déjà participé à des réunions antérieures du Comité consultatif, se connaissaient bien déjà. Les discussions ont pris une tournure amicale et intime toute naturelle pour des pays capables de s'adapter si facilement à la libre association que constitue le Plan de Colombo. Quant aux lignes de conduite à suivre, le Comité consultatif ne prend habituellement pas de décisions obligatoires pour les membres; il cherche plutôt à formuler des avis qui puissent rallier l'accord de tous, en matière d'appréciation des progrès accomplis dans le cadre du Plan de Colombo. Ce fut là un sujet discuté par tous les chefs de délégation. En ce domaine, les observateurs des trois institutions des Nations Unies ont eux aussi apporté un précieux concours.

La plupart des délégués semblaient d'avis que le plan de Colombo, qui avait franchi la première moitié de la période envisagée dans le premier rapport, en était à une étape de transition dans son développement. A maintes reprises au cours des réunions, il a été question du Plan qu'on disait à mi-chemin ou en voie de s'engager dans les dernières phases de la première étape des projets pour le moins. Quelques délégués parlaient d'un nouvel « état d'esprit » se manifestant au sein du Comité consultatif; on n'a pas précisé en quoi consistaient ces nouvelles dispositions; cependant on pouvait en con-

clure que le Comité devenait plus apte à collaborer de façon positive dans une atmosphère de compréhension mutuelle.

Pour d'autres raisons aussi, on peut croire que le Plan de Colombo est à une époque de transition. Au cours des réunions d'Ottawa, de nouveaux membres ont été admis au Comité consultatif: le Japon, qui auparavant n'avait pas participé aux travaux du Plan, ainsi que la Thaïlande et les Philippines, représentées par des observateurs aux réunions précédentes et qui avaient encore délégué des observateurs à celle d'Ottawa. Les nouveaux membres ont été cordialement accueillis par les anciens, heureux de voir leur groupe s'agrandir de façon à comprendre tous les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, région visée par le Plan, et le Japon, important pays d'Asie qui a déjà des relations économiques avec les pays de la région du Plan de Colombo et devrait être capable de contribuer utilement à leur développement économique.

Adjonction de nouveaux membres

Si à l'origine le Plan de Colombo était une initiative du Commonwealth motivée par les besoins de développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques, et si les seuls gouvernements à fournir les données nécessaires à l'élaboration du Plan en 1950 furent ceux des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques appartenant au Commonwealth et ceux des territoires du Royaume-Uni de la région, on reconnut dès le début que d'autres pays de la région, ou encore d'autres pays qui sans appartenir à la région étaient intéressés à son développement économique, seraient volontiers admis comme membres. C'est ainsi que la Birmanie, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, le Népal et le Vietnam, d'une part, et les États-Unis, d'autre part, s'étaient déjà joints au Plan. L'adjonction de nouveaux membres à Ottawa n'était donc pas sans précédents importants.

Depuis 1951, les États-Unis étaient membres de plein droit du Comité consultatif; leur rôle dans le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques a été régulièrement pris en considération par le Comité dans son évaluation des progrès accomplis dans le cadre du Plan; leurs représentants ont toujours participé de façon constructive aux délibérations du Comité. Cette année, les États-Unis ont envoyé une délégation considérable à toutes les réunions; M. Harold Stassen, directeur de l'Administration des opérations étrangères, assista à celles des derniers jours.

Le véritable état d'esprit des membres du Plan de Colombo a été tout particulièrement manifeste lors du dîner d'adieu offert au Country Club par le premier ministre à tous les délégués. Une atmosphère d'amitié a régné durant toute la soirée; le premier ministre, qui a prononcé quelques mots à la fin du dîner, et M. Deshmukh de l'Inde, qui a été désigné pour lui répondre, ont tous deux manifesté les sentiments de cordialité des délégués.

Le rapport annuel

Dans leur rapport sur la conférence, les délégués ont exprimé en termes plus solennels leur appréciation du Plan de Colombo et des progrès réalisés dans le cadre de ce plan. Le rapport*, qui a été distribué dans les capitales de

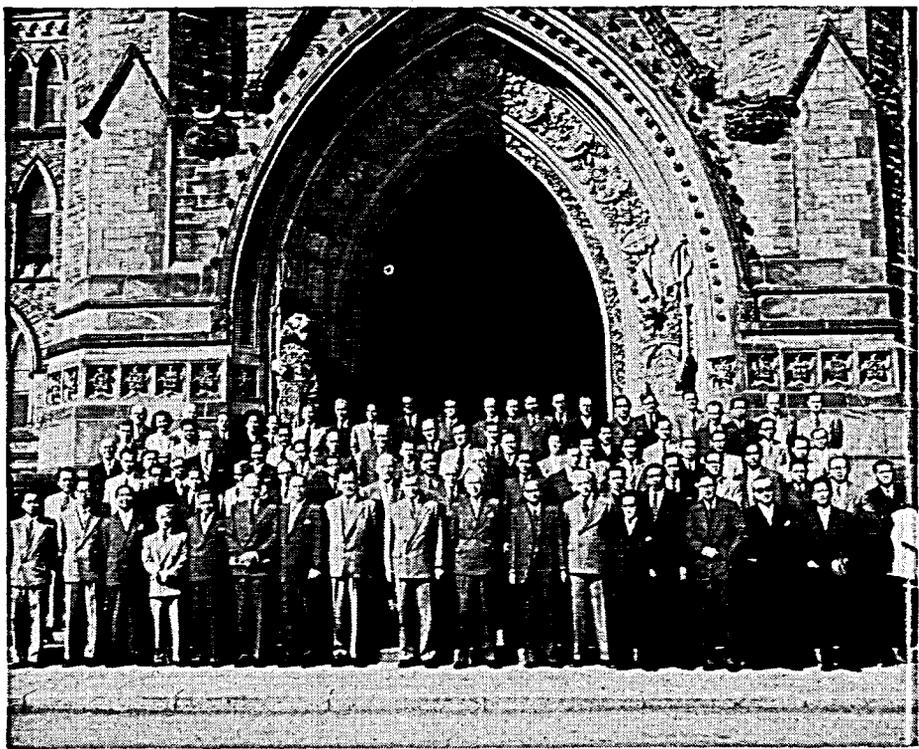
* « Le Plan de Colombo pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques. Troisième rapport annuel du Comité consultatif, Ottawa, octobre, 1954 ».
(Imprimeur de la Reine, Ottawa; prix, 50c.).

plusieurs des pays du Plan de Colombo, contient une grande quantité d'indications et de données statistiques précieuses sur les tendances économiques des pays du Sud-Est asiatique et de l'ensemble de la région. Il définit aussi en termes précis les programmes de développement de chacun des pays, les progrès de leur mise en œuvre et fait état de la contribution des pays membres. Le dernier chapitre intitulé *Résumé et conclusions* est une revue des progrès accomplis dans des domaines particuliers tels que la production de vivres et de diverses autres denrées, notamment le jute, le caoutchouc, le thé et l'étain, la fabrication industrielle, les services publics. Le rapport traite des problèmes financiers que le développement économique pose aux pays asiatiques, fait état des subventions étrangères et des prêts mis à la disposition de ces pays et souligne l'importance de l'assistance technique. Il envisage enfin les tâches de l'avenir et cite les exemples de projets exécutés dans le Sud et le Sud-Est asiatiques ou en voie de l'être. Nous relevons parmi ces réalisations celle du Thal au Pakistan, le barrage de Mayourakshi, l'usine d'engrais chimiques de Sindri et l'aménagement de collectivités en Inde, l'aménagement hydro-électrique de Gal-Oya à Ceylan, le barrage de Taungpulu en Birmanie, des réservoirs en Indonésie, la création en Malaisie d'une autorité pour le développement de l'agriculture et de l'industrie. Ces exemples pris au hasard—on pourrait en citer plusieurs fois autant—suffisent pour démontrer que les efforts des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques tendant à mettre à la portée d'un nombre sans cesse croissant de leurs gens les bienfaits des techniques modernes sont, dans diverses mesures, véritablement couronnés de succès. Dans l'état actuel des choses, il est vraiment difficile d'apprécier mathématiquement le rythme du développement des pays en cause, car nombre de projets importants mettent des années à se réaliser et ne porteront leurs fruits que peu à peu. En outre, une bonne part des progrès accomplis relèvent de domaines où les résultats ne sont pas facilement mesurables, notamment ceux de la santé, de l'éducation et de la productivité technique. D'autre part, les tâches les plus lourdes dans ces domaines appartiennent encore à l'avenir; dans un autre domaine, pas trop concret non plus, celui du travail, la situation est encore grave dans certains pays.

Selon le rapport, toujours, le total des dépenses consacrées au développement de l'ensemble de la région a augmenté de 27 p. 100 l'année dernière et augmentera durant l'année en cours de 31 p. 100, prévoit-on. Les approvisionnements alimentaires de la région se sont améliorés; la production de vivres a augmenté dans plusieurs pays; en agriculture, les investissements considérables et constants devraient assurer un volume croissant de denrées alimentaires et une plus grande stabilité économique dans l'ensemble de la région. La production industrielle, les services publics, l'énergie et les transports ont notamment progressé en 1953-1954.

Problèmes financiers

Selon le rapport, les problèmes financiers inhérents aux moyens à mettre en œuvre pour développer les pays de Colombo sont très sérieux et, en dépit des mesures importantes tendant à assurer une plus efficace utilisation des capitaux nationaux, le bas niveau du revenu moyen des particuliers rend difficile la mobilisation de ressources nationales suffisantes pour assurer un rythme rapide de développement. Il a été pris note des mesures mises en œuvre par certains pays de Colombo pour rallier la collaboration de l'entreprise privée au développement économique ainsi que des mesures destinées à stimuler les



CONFÉRENCE DU PLAN DE COLOMBO

Les délégués à la Conférence annuelle du Comité consultatif, tenue à Ottawa du 4 au 9 octobre 1954, sont groupés sur les marches de l'entrée principale du Parlement. Au premier rang, de gauche à droite: M. Dato Nik Ahmed Kamil, Fédération de Malaisie; l'hon. C. C. Tan, Singapour; le prince Wan Waihayakan, Thaïlande; S.E. Tran Van Chuong, Vietnam; l'hon C. D. Deshmukh, Inde; le très hon. R. G. Casey, Australie; l'hon. Samuel C. Waugh, États-Unis; l'hon. James Sinclair, Canada; l'hon. Walter B. Harris, Canada; le marquis de Reading, Royaume-Uni; l'hon. Chaudri Mohammed Ali, Pakistan; S.E. T. C. A. Hislop, Nouvelle-Zélande; S.E. D^r Sunaria, Indonésie; l'hon. M. D. H. Jayawardene, Ceylan; S.E. D^r Kata Matsudaira, Japon; le major-général Maahabir S. J. B. Rana, Népal; M. Phiek Phoeun, Cambodge.

investissements privés de l'étranger. Cependant, les nouveaux investissements privés ont été faibles et le gros du développement économique de la région se poursuivra probablement dans le cadre des plans des États pendant quelque temps encore.

L'aide pécuniaire s'établira probablement l'année prochaine à peu près au même niveau que celle des toutes dernières années, et comme par le passé sera fournie sous forme de prêts. Les pays de Colombo comprennent qu'ils doivent avant tout recourir à leurs propres ressources, bien que l'aide extérieure puisse faire beaucoup pour faciliter et accélérer leur progrès dans la voie d'un niveau de vie plus élevé. Le rapport conclut que les pays de Colombo ont surmonté les difficultés initiales, non pas en tant qu'entités isolées mais dans la participation à une association grande et croissante, animés en outre d'un commun dessein et toujours plus conscients des problèmes et des aspirations des autres.

Une fois la Conférence terminée, plusieurs délégués se sont mis en route pour leurs pays ou vers d'autres destinations; cependant la moitié d'entre eux ont entrepris la tournée de Montréal, Kingston, Toronto et Niagara-Falls. Le

trajet s'effectua par autobus, automobiles ou train spécial; les délégués ont pu visiter des universités, des usines et des installations hydro-électriques. Dans chacune des villes ci-dessus, ils ont reçu un accueil chaleureux des autorités municipales, provinciales ou universitaires. Le voyage était conçu de façon que les délégués disposent de leurs soirées selon leur gré, qu'ils puissent aller au théâtre ou rendre visite aux familles qui les inviteraient. Le dernier soir fut particulièrement agréable, la plupart des délégués s'étant réunis dans une suite de l'hôtel General Brock, à l'étage supérieur, pour y causer et contempler les chutes illuminées du Niagara.

Après cette tournée principale, un petit groupe de délégués s'est rendu à Arvida dans un avion fourni par le ministère des Transports; après un déjeuner offert en leur honneur, ils ont visité une aluminerie au travail. La mauvaise température les empêcha d'atteindre leur second objectif, Knob-Lake, où ils devaient visiter une mine de fer.

En même temps, un groupe plus nombreux partait par chemin de fer pour Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver. Dès la première étape du voyage, l'ouragan « Hazel » occasionna un retard de 13 heures, à la suite duquel il fallut contremander le programme organisé pour Winnipeg. Durant leur séjour dans les autres villes, qui les accueillirent avec hospitalité, les délégués ont visité des élévateurs à grain, des exploitations agricoles, des raffineries, des gisements pétrolifères, des exploitations forestières et des scieries, des exploitations minières, des pêcheries. Ils ont été reçus par plusieurs groupes de dignitaires, dont les membres des cabinets de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le dernier soir, à Vancouver, ils furent les hôtes d'un Sino-Canadien qui les amena dîner dans un restaurant chinois. De Vancouver, la plupart de ces délégués se mirent en route pour leur pays par la voie du Pacifique.

Événement mémorable

Les Canadiens qui ont pris part à la conférence du Plan de Colombo en gardent le souvenir d'un événement mémorable. C'était extraordinaire, à leur avis, que de s'asseoir à la même table que les représentants de dix-sept pays qui à eux tous contiennent un tiers de la population du globe. Ils sont fiers de participer à une œuvre commune visant à l'élévation du niveau de vie de 600 millions d'habitants, dont le sort est de la plus haute importance pour l'avenir de l'humanité. La population et le Gouvernement du Canada étaient heureux de pouvoir payer de retour la chaleureuse et généreuse hospitalité prodiguée au Canada comme aux autres membres du Comité consultatif lors des réunions antérieures de Karachi, de la Nouvelle-Delhi, de Colombo, de Londres et de Sydney.

L'an prochain, le Comité consultatif se réunira de nouveau en Asie, à Singapour cette fois. Tous ceux qui jouent un rôle dans le Plan de Colombo ont hâte d'étudier alors les progrès constants et importants qui auront été accomplis, ainsi que de se joindre à un groupe d'amis pour se consacrer avec eux à cette œuvre de collaboration qui compte parmi les plus importantes de notre époque.

Réunion ministérielle de l'OTAN, Paris, décembre 1954

LES 17 et 18 décembre, le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu à Paris sa troisième réunion ministérielle de l'année; les précédentes s'étaient déroulées l'une le 23 avril, avant la Conférence de Genève sur les questions d'Extrême-Orient, et l'autre, le 22 octobre; celle-ci avait été consacrée à l'étude des dispositions à prendre pour associer la République fédérale d'Allemagne à l'Ouest. M. Stephanos Stephanopoulos, ministre des Affaires étrangères de la Grèce, et lord Ismay, secrétaire général de l'OTAN, étaient respectivement président et vice-président de la réunion de décembre, où le Canada était représenté par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. C. D. Howe, ministre de la Production de défense, M. Ralph Campney, ministre de la Défense nationale et M. L. D. Wilgress, représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord.

A la suite du présent article, nous reproduisons in extenso le communiqué publié à l'issue de la réunion.

Réunion pour « faire le point »

Il s'agissait en l'occurrence d'une réunion régulière comme le Conseil en tient tous les ans pour « faire le point » et passer en revue l'avancement des préparatifs de défense nécessités par tout danger pouvant peser sur la sécurité des États membres et pour décider des prochaines mesures à prendre en ce domaine. L'année écoulée avait été fertile en événements et marquée d'une amélioration des positions de l'OTAN tant sur le front militaire (accroissement de la puissance et de l'efficacité des effectifs) que sur le front politique (le vide causé par le rejet de la Communauté européenne de défense a été comblé par les Accords de Londres et de Paris qui apportent l'espoir d'un règlement durable).

Les ministres étaient saisis du rapport sur l'examen annuel 1954, qu'un comité subalterne du Conseil avait rédigé avec l'aide du Secrétariat civil et des autorités militaires de l'OTAN, à la lumière des renseignements détaillés fournis par les pays membres sur leurs plans militaires et financiers et sur leurs plans de production de défense. Se fondant sur les recommandations contenues dans le rapport, les ministres ont décidé du niveau des effectifs de l'OTAN pour les trois prochaines années, adoptant des objectifs fermes pour 1955 et des objectifs provisoires et indicatifs pour 1956 et 1957. Numériquement, les effectifs de 1955 seront sensiblement les mêmes qu'en 1954, mais leur entraînement, leur équipement et leur efficacité feront l'objet de nouvelles améliorations. On a escompté un accroissement des effectifs qui résulterait de la contribution allemande à la défense, prévue dans les Accords de Paris. Le Conseil a constaté avec satisfaction chez plusieurs pays membres une augmentation de l'activité économique et du bien-être général allant de pair avec les efforts de défense. Dans leurs échanges de vues sur les questions internationales d'intérêt commun, notamment sur l'évolution de la politique soviétique des derniers temps et sa signification, les ministres étaient tous d'accord. Ils ont constaté que la politique étrangère de l'URSS, marquée d'un certain assouplissement depuis la mort de Staline, conservait la même orientation



RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, (à gauche) et le ministre de la Défense nationale, M. R. O. Campney, à la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, tenue à Paris en décembre 1954.

qu'auparavant, et que, appuyée sur une puissance militaire sans cesse plus redoutable, elle visait toujours à affaiblir et à désunir le monde non communiste. Les dirigeants soviétiques ont parlé de coexistence, mais n'ont formulé jusqu'ici aucune proposition positive de nature à favoriser la paix et la sécurité internationales. On a toutefois reconnu au Conseil que lorsque les Accords de Paris seront ratifiés, les puissances occidentales devront rester disposées à négocier chaque fois que l'Union soviétique démontrera par des preuves concrètes que les négociations ont des chances de succès; ces preuves concrètes pourront se rapporter à n'importe lequel des problèmes européens pendants, ou encore aux efforts des Nations Unies pour réaliser l'accord général sur la limitation et le contrôle des armements.

Rapport du comité militaire

Du côté militaire, le Conseil a examiné et approuvé un rapport du comité militaire sur le système le plus efficace à adopter pour la force défensive de l'OTAN au cours des prochaines années, prenant en considération les perfectionnements les plus récents apportés aux armements. Ce rapport inaugurerait une série d'études entreprises avec l'autorisation du Conseil en vue de mettre au point la conception et l'organisation du système défensif de l'OTAN en tenant compte des effets possibles des engins nucléaires. Malheureusement, avant la réunion ministérielle, la presse s'était livrée à de nombreuses conjectures dénuées de fondement et fallacieuses sur l'existence possible d'un conflit grave à ce sujet entre les pays de l'OTAN. Le rapport ne tentait pas d'établir

si l'OTAN devrait employer les armes nucléaires en cas de guerre, mais plutôt sur quelles hypothèses les autorités militaires de l'OTAN devaient se fonder pour réviser leurs plans de défense. En approuvant le rapport, le Conseil a indiqué clairement qu'il acceptait simplement ces hypothèses, mais qu'il ne déléguait nullement la responsabilité qui incombe aux gouvernements de prendre les décisions finales en cas de conflit armé. Les hypothèses adoptées sont secrètes il va de soi, mais il y a lieu de croire que, dans l'éventualité d'une agression ouverte de l'Union soviétique contre l'Ouest, elles autorisent les forces de l'OTAN à se défendre par tous les moyens nécessaires dont elles disposent.

Le Conseil a aussi pris note des rapports d'activité du secrétaire général et du comité militaire. Le premier traitait des travaux du secrétariat et des organismes civils de l'OTAN et le second, des progrès accomplis durant l'année dans le domaine de la stratégie et de l'organisation militaire. L'étude du rapport a été précédée de brèves déclarations par les commandants suprêmes de l'OTAN: l'amiral Wright, commandant suprême allié de l'Atlantique; l'amiral Creasy, commandant en chef de la Manche et du secteur sud de la mer du Nord; le général Gruenther, commandant suprême allié en Europe. Le général Gruenther a tout particulièrement souligné la nécessité d'intensifier les efforts pour renseigner le public sur l'importance de l'OTAN.

Enfin, le ministre des Affaires étrangères de la Grèce a invité les ministres à tenir leur prochaine réunion à Athènes en avril. On a confié aux représentants permanents le soin de considérer cette invitation de façon plus approfondie en tenant compte des diverses difficultés d'ordre administratif qu'elle pourrait soulever.

Communiqué final

(Adopté par le Conseil de l'Atlantique Nord le 18 décembre 1954)

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord, réuni à Paris en session ministérielle sous la présidence de M. Stephanos Stephanopoulos, ministre des affaires étrangères de Grèce, a terminé ses travaux aujourd'hui. Les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, des Finances, des Affaires économiques et de la Production de défense des pays membres assistaient à cette session.

2. Le Conseil a pris note du rapport du secrétaire général relatif aux travaux de l'Organisation et aux progrès accomplis au cours de l'année.

Les ministres ont accueilli avec satisfaction le développement des consultations politiques au sein du Conseil.

Ils ont noté avec intérêt les progrès réguliers réalisés dans les programmes d'infrastructure ainsi que dans l'élaboration des plans d'urgence dans le domaine civil en cas de crise internationale. Ils ont recommandé la continuation de ces études et de ces travaux, notamment en matière de protection civile.

Le secrétaire général a rendu compte de la diffusion des renseignements sur l'OTAN et de la publication prochaine de son rapport sur les cinq premières années de l'OTAN. Il a souligné également l'importante contribution que représentent les visites de parlementaires, le développement des associations volontaires en faveur de l'OTAN et les circuits organisés dans les pays de l'alliance pour des groupes de journalistes.

3. Comme au cours des précédentes sessions, le Conseil a procédé à un échange de vues sur des questions d'intérêt commun dans le domaine international.

Le Conseil accueille avec satisfaction les efforts entrepris au sein des Nations Unies pour un accord mondial sur la limitation et le contrôle des armements.

4. Le Conseil a constaté que la politique de l'URSS, appuyée sur une puissance militaire sans cesse accrue, reste, malgré certaines apparences d'assouplissement, toujours inspirée par le dessein d'affaiblir et de désunir les nations occidentales, et qu'elle n'apporte aucune solution constructive assurant la sécurité du monde et le maintien de la liberté des peuples. Elle ne fournit aucun motif permettant de croire que la menace pesant sur le monde libre soit réduite.

Le Conseil a réaffirmé sa volonté de travailler pour la paix en renforçant la cohésion et la puissance de l'alliance. Le Conseil a constaté avec satisfaction les progrès réalisés pour la mise en application des accords de Paris, qu'il considère comme une contribution essentielle à l'unification de l'Europe, à la sécurité du monde libre, et par conséquent à la cause de la paix.

5. Le Conseil a pris note d'un rapport d'activité présenté par le comité militaire. Il a noté avec satisfaction qu'à la suite d'une demande du commandant suprême en Europe, des négociations engagées entre les Pays-Bas et les États-Unis prévoient l'établissement d'un centre technique de la défense aérienne dépendant du SHAPE et établi à La Haye. Les techniciens de tous les pays membres pourront ainsi contribuer au développement de la défense aérienne. Le Conseil a également noté l'appréciable contribution en personnel qualifié fournie aux États-Unis et aux organismes de l'alliance et des pays membres par le collège de défense OTAN établi depuis quatre ans.

6. Le Conseil a examiné le rapport présenté par le comité militaire sur le système le plus efficace à adopter pour la force militaire défensive de l'OTAN au cours des prochaines années, prenant en considération les modifications apportées récemment à l'armement et aux techniques. Il a approuvé ce rapport qui servira de base aux plans de défense et aux préparatifs des autorités militaires de l'OTAN. Le Conseil souligne que cette approbation n'implique pas délégation de la responsabilité qui incombe aux gouvernements de prendre les décisions relatives à la mise en œuvre de plans en cas de conflit armé.

7. Le Conseil a examiné le rapport sur l'examen annuel 1954 qui expose les programmes de défense coordonnés des pays de l'OTAN pour les trois prochaines années. Cet examen a été effectué selon les directives du Conseil de décembre 1953, prévoyant la nécessité pour les pays membres de maintenir, pendant une longue période, des forces qui par leur équilibre, leur qualité et leur efficacité contribueraient à décourager tout agresseur.

Les ministres ont examiné et accepté, à titre de directive militaire, le rapport présentant les commentaires du comité militaire sur l'examen annuel 1954. Aux termes de ce rapport, le niveau prévu pour les forces de défense de la zone OTAN devra être maintenu.

Le Conseil a noté l'accroissement des forces de l'OTAN et l'amélioration régulière de leur efficacité pendant cette année. Cette amélioration qualitative a été obtenue principalement grâce aux grandes manœuvres combinées dirigées par l'OTAN sur terre, sur mer et dans les airs, à l'augmentation des unités opérationnelles et de soutien et à la livraison de quantités importantes de matériels nouveaux, dont l'attribution aux forces en Europe est actuellement en cours.

Le Conseil s'est félicité du développement de la production européenne de matériel militaire, ainsi que de la livraison continue de matériels provenant de

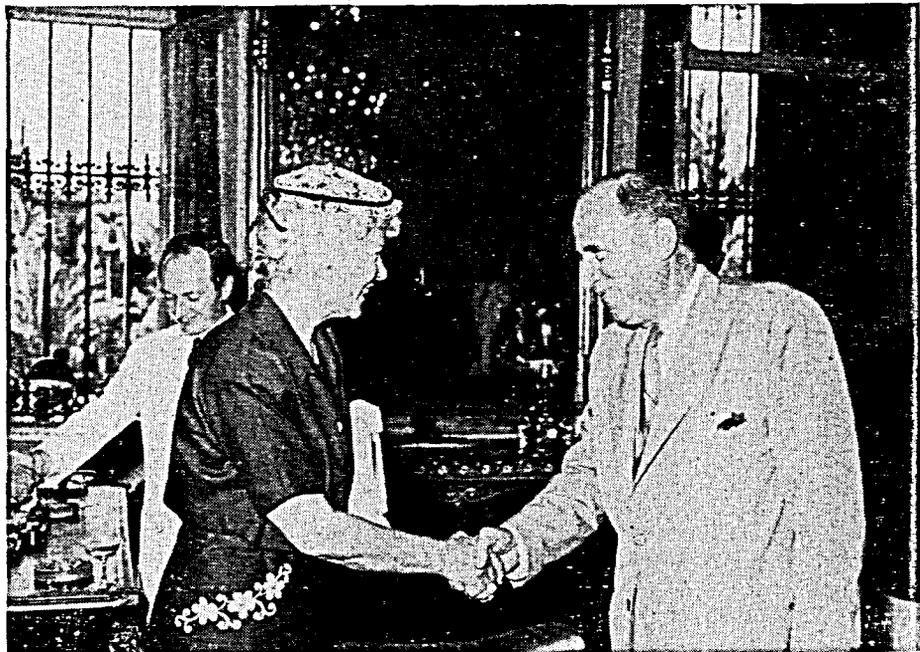
l'Amérique du Nord, et il a insisté sur la nécessité d'une coopération permanente entre les pays membres dans le domaine des études et recherches techniques.

Conformément aux recommandations contenues dans le rapport sur l'examen annuel, le Conseil a adopté les objectifs fermes pour 1955, provisoires pour 1956 et indicatifs pour 1957. Les objectifs fixes pour 1955 prévoient des effectifs dont l'importance numérique sera sensiblement égale à celle de 1954, mais dont l'entraînement, l'équipement et l'efficacité, seront améliorés. La contribution allemande à la défense, prévue par les accords de Paris, demeure, de l'avis du Conseil, un complément indispensable à l'effort de défense.

8. Le Conseil a noté avec satisfaction les progrès économiques encourageants constatés dans de nombreux pays membres au cours de l'année écoulée, et spécialement le développement de la production dans plusieurs pays européens. Les ressources additionnelles rendues ainsi disponibles ont permis de poursuivre le progrès social et l'amélioration du bien-être, tout en continuant l'effort destiné à augmenter la puissance et l'efficacité militaires de l'OTAN.

Le Conseil a reconnu qu'un accroissement régulier de la puissance économique de l'alliance dans son ensemble est indispensable pour permettre de maintenir et de développer la prospérité et la sécurité de tous les pays membres, et qu'à cette fin il est nécessaire de renforcer la coopération économique entre les pays membres.

Palais de Chaillot
Paris XVI^e
20 décembre 1954



NOUVELLE CHARGÉE D'AFFAIRES AU LIBAN

M^{lle} Elizabeth MacCallum, nouvelle chargée d'affaires de la légation du Canada au Liban, prend congé du ministre des Affaires étrangères, M. H. E. Alfred Naccache, après avoir présenté ses lettres de créance.

Conférence de l'UNESCO—Rapport de la délégation du Canada

LA huitième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a eu lieu à Montevideo (Uruguay) du 11 novembre au 10 décembre 1954. La délégation du Canada se composait comme il suit: M. S. D. Pierce, ambassadeur du Canada au Brésil, président; M. Bona Arsenault, député, vice-président; M. C. W. Carter, député, délégué; Dr Philippe Panneton, délégué; M. Garnet T. Page, délégué; M. F. K. Stewart, délégué; M. A. Vibert Douglas, délégué suppléant; M. Fulgence Charpentier, délégué suppléant; M. M. N. Bow, conseiller; M. C. F. W. Hooper, secrétaire.

Pour se faire une juste idée des progrès accomplis, il faudra attendre le résultat des mesures qui seront prises comme suite aux décisions de la Conférence. Trois réalisations sont à noter:

- (a) Apaisement et rapprochement, à l'échelle de l'UNESCO, entre l'URSS et les États-Unis.
- (b) Élargissement sensible du programme et du budget.
- (c) Liaison plus étroite entre les États membres et l'UNESCO de même qu'entre les représentants et leurs gouvernements, coïncidant avec la participation de presque tous les pays.

Les conférences générales se tiennent tous les deux ans. La neuvième, qui aura lieu à la Nouvelle-Delhi en 1956, fera sans doute mieux ressortir les conséquences de cette évolution.

Historique

Instituée en 1945, l'UNESCO tenait sa première Conférence générale à Paris en novembre 1946. Après avoir contribué au relèvement d'après-guerre, l'Organisation s'applique depuis 1948 à lutter contre l'ignorance et l'analphabétisme. Nommé directeur général, M. Jaime Torres-Bodet (Mexique), spécialiste de réputation internationale en éducation populaire, envisageait un programme et un budget d'une ampleur croissante en vue d'une étude soutenue des problèmes internationaux les plus urgents; il résigna ses fonctions en 1952 quand la Conférence générale rejeta le programme et le budget élargis qu'il avait soumis. M. Luther H. Evans (États-Unis), élu directeur général en juillet 1953, a travaillé tout d'abord à une nouvelle orientation du programme. Les années 1955 et 1956 devaient constituer une période de transition et le programme remanié devait entrer en vigueur en 1957. En 1954, l'admission de l'URSS, de l'Ukraine et de la Biélorussie ainsi que le retour de la Pologne, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie à une participation effective portèrent à 72 le total des nations membres.

Apaisement

Dès le premier jour, la délégation soviétique demanda sans succès l'admission de la Roumanie et de la Bulgarie et le rejet des pouvoirs du représentant



CONFÉRENCE DE L'UNESCO À MONTEVIDEO

La huitième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a eu lieu à Montevideo du 11 novembre au 10 décembre 1954. Ci-dessus un groupe de délégués du Canada (de droite à gauche): le vice-président de la délégation, M. Bana Arsenault, député; M. Garnet T. Page; M. Fulgence Charpentier; M. C. W. Carter, député, et M. F. K. Stewart.

de la Chine. La déclaration plutôt sobre du porte-parole soviétique dénotait l'attitude de l'URSS au cours de toute la session. Quant aux États-Unis, ils se sont scrupuleusement abstenus de toute provocation, leurs efforts visant surtout à assurer une assistance technique plus généreuse aux pays insuffisamment développés. Il n'en fallait pas plus pour incliner les deux principaux participants vers la modération et la conciliation.

Ces attitudes se sont concrétisées au cours du débat sur les obligations et les droits du personnel de l'UNESCO mettant en cause trois ressortissants des États-Unis qui avaient refusé de répondre à un interrogatoire sur leurs prétendues accointances communistes. Aux yeux de certains pays européens, il y allait des libertés civiles, de l'indépendance et de la liberté personnelle des fonctionnaires internationaux; pour les États-Unis, l'avenir même de l'UNESCO était en jeu. Mais on sut s'arrêter à temps pour éviter une sérieuse bataille de propagande et la Conférence approuva les recommandations du directeur général modelant le statut du personnel de l'UNESCO sur celui du personnel des Nations Unies.

Trois résolutions sur l'énergie atomique auraient pu être une autre occasion de conflit; il s'agissait notamment de l'interdiction des armes atomiques, du désarmement, de l'effet nocif des radiations et du contrôle de l'énergie nucléaire. Toutefois, la coopération de tous les pays intéressés a permis de fonder ces résolutions en une seule autorisant le directeur général à offrir aux Nations Unies l'entière collaboration de l'UNESCO en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins de paix. La résolution fut approuvée à l'unanimité.

Un
l'usage
apparemment
la Colombie
Hoyaumont
la liberté
avec les
quand
prendre
obstacle

Erogran

Per
développé
sensible
supplément
de donner
part des
approuvé
mentati
des pou
Canada
\$554,000

Les
la possi
science
les mét
l'effort
qui per
ques et
leurs pr

Le
approu

Position

La
organisat
gramm
que se
plutôt

Le
à mod
meilleu
tard un
Unis e
une ru
canadi
Conse
de tou
retrou

Une résolution soviétique en vue d'empêcher par des mesures pratiques l'usage des moyens de grande information pour la propagande de guerre allait apparemment soulever un conflit quand les Soviets, de concert avec le Canada, la Colombie, les États-Unis, la France, l'Inde, le Liban, le Mexique, le Royaume-Uni et la Tchécoslovaquie, soumièrent une résolution de rechange sur la liberté de l'information. L'approbation fut unanime, mais l'enthousiasme avec lequel on avait accueilli cette concession de l'Union soviétique se refroidit quand on en vint à interpréter le dispositif qui invitait les États membres à prendre des mesures pour assurer la liberté d'expression et faire disparaître les obstacles à la libre diffusion de renseignements véridiques.

Programme et budget

Pendant toute la durée de la Conférence, les pays insuffisamment développés ont insisté pour que le budget et le programme de l'UNESCO soient sensiblement élargis. La crise de 1952 ne s'est pas répétée parce que le revenu supplémentaire provenant des contributions des nouveaux membres a permis de donner suite à cette requête sans qu'il soit nécessaire de relever la quote-part des États membres. Pour les contributions de 1955-1956, la Conférence a approuvé par une majorité écrasante un niveau de 20 millions de dollars, augmentation de 2 millions par rapport au chiffre de 1953-1954. Le remaniement des pourcentages résultant de l'admission de nouveaux membres a valu au Canada une réduction de 3.54 à 2.77. En 1955-1956, le Canada versera environ \$554,000 contre plus de \$600,000 en 1953-1954.

Les pays insuffisamment développés ont fait approuver une résolution sur la possibilité d'établir un fonds pour le développement de l'instruction, de la science et de la culture. Selon eux, les différences en ce qui concerne la langue, les méthodes d'enseignement et la façon de concevoir la culture paralysent l'effort des spécialistes occidentaux; aussi préfèrent-ils la création d'un fonds qui permettrait d'obtenir des prêts pour la construction d'écoles, de bibliothèques et de laboratoires ainsi que des bourses d'études pour la formation de leurs propres ressortissants.

Le programme proposé par le directeur général et le Conseil exécutif fut approuvé avec de légères modifications.

Positions nouvelles

La Conférence a pris deux décisions heureuses qui vont rapprocher l'Organisation des gouvernements qui y participent: celles de remanier le programme de l'UNESCO et de modifier la structure du Conseil exécutif de façon que ses membres y siègent à titre de représentants de leurs gouvernements plutôt qu'en tant que spécialistes dans les matières qui relèvent de l'UNESCO.

Les deux dernières conférences avaient repoussé des propositions visant à modifier la structure du Conseil exécutif, bien qu'en 1952 on eût fait un meilleur accueil à une proposition de compromis du Canada, remettant à plus tard une décision à ce sujet. A la récente Conférence, une résolution des États-Unis en vue de modifier la composition du Conseil exécutif s'est heurtée à une rude opposition. Par ailleurs, une fois inséré le dispositif du compromis canadien, la Conférence a voté par une forte majorité pour l'élection d'un Conseil composé de représentants des gouvernements qui exerceraient au nom de toute la Conférence les pouvoirs que celle-ci leur déléguerait. Mais on retrouva au sein du nouveau Conseil de 22 membres plusieurs des particuliers

et des pays qui avaient siégé en 1953-1954 et il est assez douteux que ces représentants ou leurs gouvernements changent d'attitude du jour au lendemain.

On a pu trouver paradoxal que la Conférence approuve à l'unanimité le remaniement du programme tout en adoptant une centaine d'initiatives dont plusieurs absorberont l'attention et les ressources qui devraient être consacrées à des projets d'importance internationale. Le bilan: accord de principe sur la nécessité de condenser le programme, mais, dans la pratique, même tendance à la dispersion.

Conclusions

L'apaisement qui s'est produit à la Conférence a été le fruit de compromis et de concessions. En faisant le point au cours de la Conférence qui se tiendra à la Nouvelle-Delhi en 1956, on verra sans doute s'il est avantageux de continuer dans cette voie.

Une tâche difficile incombe au directeur général et au Secrétariat: concilier deux décisions de la Conférence, dont l'une tend à concentrer les efforts sur un petit nombre de projets importants, cependant que l'autre envisage une foule d'entreprises nouvelles. Il faudra au directeur le ferme appui des États membres qui souhaitent voir l'Organisation s'engager résolument dans la voie du progrès.

Les deux prochaines années seront d'une extrême importance pour le développement de l'organisme. C'est en travaillant de façon rationnelle à s'assurer sur le plan national la coopération du public que l'UNESCO pourra se stabiliser et grandir.



—État d'Israël

L'AMBASSADEUR DU CANADA EN ISRAËL PRÉSENTE SES LETTRES DE CRÉANCE

Le nouvel ambassadeur du Canada en Israël, M. T. W. L. MacDermot, a présenté ses lettres de créance le 24 novembre 1954 à Son Excellence M. Y. Ben Zvi, président de l'État d'Israël.

Le C
A SA
raisons
pacifique
négociat
Confére
La
pris le
à une q
devaient
de résol
sentées
thaïland
gation s
invitées
par 43 v
Les rep
mission.
Un
de la C
Nations
avaient
consacr
le 15 ju
débattre
n'enten
les Nat
conditi
ganisme
l'Assem
des Nat
pacifiqu
représe
nales d
teraient
Corée
tion de
rapport
La
l'Assem
tion de
de la C
Corée
Le
résolut

Le Canada et les Nations Unies

Corée

A sa neuvième session, l'Assemblée générale a cherché à déterminer les raisons pour lesquelles la Conférence de Genève n'avait pu réussir à unifier pacifiquement la Corée; elle ne s'est pas montrée favorable à une reprise des négociations, estimant que ces raisons n'avaient nullement varié depuis la Conférence.

La Commission des questions politiques de l'Assemblée générale a entrepris le 1^{er} décembre l'examen du point relatif à la Corée, s'attaquant d'abord à une question de procédure, celle de déterminer lesquels des États membres devaient être invités à prendre part au débat. Il a été présenté trois projets de résolutions; l'un, de la délégation de l'URSS, demandait que soient représentées la Corée du Nord et la Chine communiste; un autre, de la délégation thaïlandaise, que soit représentée la Corée du Sud; un troisième, de la délégation syrienne, que la Corée du Nord et la Corée du Sud soient toutes deux invitées à la Commission. C'est la résolution thaïlandaise qui a été adoptée, par 43 voix (y compris le Canada) contre 5 (bloc soviétique), et 10 abstentions. Les représentants de la République de Corée ont été invités à siéger à la Commission.

Un des projets de résolution présentés à la Commission sur le sujet même de la Corée l'a été par les quinze membres qui avaient pris part à l'action des Nations Unies ainsi qu'à la Conférence de Genève. Le 11 novembre, ces pays avaient remis au secrétaire général un rapport sur la partie de la Conférence consacrée à la Corée. Ils déclaraient dans ce rapport qu'ils avaient acquis dès le 15 juin la conviction qu'il serait futile pour la conférence de continuer à débattre la question de Corée du moment que les délégations communistes n'entendaient ni reconnaître le caractère légitime de l'action entreprise par les Nations Unies en Corée ni accepter l'unification de ce pays si elle était conditionnée par des élections libres effectuées sous la surveillance d'un organisme international accepté par les Nations Unies. La résolution invitait l'Assemblée à approuver ce rapport, à proclamer de nouveau que les objectifs des Nations Unies en Corée continuaient d'être l'établissement par des moyens pacifiques d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique à gouvernement représentatif et la restauration entière de la paix et de la sécurité internationales dans cette région, à exprimer l'espoir que des progrès dans ce sens se feraient prochainement et à prier le secrétaire général d'inscrire la question de Corée à l'ordre du jour provisoire de la session suivante. Un projet de résolution de l'Inde, à teneur semblable mais qui n'exprimait pas d'approbation du rapport, a aussi été présenté.

La délégation soviétique a présenté deux résolutions, dont l'une priait l'Assemblée de réunir sans délai une conférence des États intéressés à la solution des problèmes coréens, et dont l'autre aurait eu pour effet la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (UNCURK). Elle a retiré par la suite la première de ces résolutions.

Le 8 décembre, la Commission des questions politiques a adopté la résolution des quinze puissances par 50 voix (y compris le Canada) contre 5

(bloc soviétique), et 4 abstentions. La délégation de l'Inde a retiré son projet de résolution. Celui de l'URSS relatif à l'UNCURK a été repoussé par 51 voix (y compris le Canada) contre 5, et 1 abstention. Le 11 décembre, l'Assemblée générale réunie en séance plénière a approuvé la résolution des quinze puissances par un vote semblable à celui de la Première Commission.

Nouvelle-Guinée occidentale

Le 23 novembre, la Commission des questions politiques a entamé le débat sur le point relatif à la Nouvelle-Guinée occidentale. Elle était saisie d'une résolution présentée par la délégation indonésienne et invitant les parties au différend à « reprendre leurs négociations ainsi que le prévoyait l'Accord de la Conférence de la Table ronde ». Ce différend entre l'Indonésie et les Pays-Bas sur le statut de la Nouvelle-Guinée occidentale est né d'une interprétation diverse de l'Accord de la Conférence de la Table ronde signé à La Haye en 1949, lequel prenait acte d'une opposition de vues et prévoyait des négociations entre les parties. Les négociations se sont prolongées jusqu'en 1952, mais il a été impossible de concilier les vues des Néerlandais et celles des Indonésiens. A la Première Commission, la délégation du Canada s'est prononcée contre la résolution indonésienne; elle a émis l'idée, notamment, que le différend dont il s'agit est principalement d'ordre juridique, du fait qu'il porte sur l'interprétation d'un accord, et qu'il pourrait être renvoyé à la Cour internationale de Justice plutôt qu'à l'Assemblée générale. Cette résolution, toutefois, a été retirée par le Canada lorsqu'une nouvelle résolution, invitant les parties à poursuivre leurs tentatives de solution du différend, a été présentée par huit pays, y compris l'Inde, et a rallié les deux tiers des voix à la Commission.

La délégation du Canada s'est abstenue de voter sur cette résolution, en Commission, précisant qu'elle s'abstenait seulement parce qu'elle n'avait pas eu assez de temps pour étudier le projet de résolution.

Question des aviateurs américains faits prisonniers

Le 4 décembre, la délégation des États-Unis a demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'un point relatif à l'arrestation et à l'emprisonnement par les autorités de la Chine communiste, en violation de la Convention d'armistice en Corée, de membres du personnel militaire des États-Unis. Les onze aviateurs qui faisaient l'objet du point précité étaient dans un appareil B-29 qui fut attaqué et abattu le 12 janvier 1953, à quinze milles au sud du fleuve Yalou. Tous les hommes qui se trouvaient dans cet avion étaient en uniforme et l'avion lui-même portait les marques de la *United States Air Force*.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a pris la parole devant l'Assemblée le 8 décembre, quand l'inscription de ce point à l'ordre du jour était en discussion. Il a déclaré que la Convention d'armistice s'appliquait clairement à ces hommes et que des porte-parole communistes avaient précisé que la Convention s'appliquait aux prisonniers accusés de crimes. Il a insisté sur la nécessité de protéger les intérêts des prisonniers et rappelé la discussion qui avait eu lieu précédemment à l'Assemblée générale et les pourparlers d'armistice sur ce sujet. Il a déclaré que l'action prise par la Chine communiste en condamnant les aviateurs des États-Unis ne servait qu'à aggraver la tension internationale et à rendre plus difficile la solution des problèmes restés en suspens. Les représentants soviétiques à l'Assemblée ont appuyé l'action de la

Chine
clarer

Le
tions, r
ayant t
prisonn
constit
le secr
tenues.
Unies,
cette q

Av
à l'ord
actes d
commi
de ces
était fo
a exan
voix (y
préam
un nor

Le
naviga
la Con
Unis, c
rents à
résolut
15 abs

D
prise

L
du jou
A la F
termes
questi
et du
Zélan
tage

I
reven
de fo
jorité
une f

* Voir
ques

Chine communiste et ont soutenu que les tribunaux avaient eu raison de déclarer les onze hommes coupables d'espionnage.

Le 10 décembre, l'Assemblée a adopté par 47 voix contre 5, et 7 abstentions, une résolution qui a été présentée par plusieurs pays, dont le Canada, ayant des forces en Corée. Cette résolution déclarait que l'arrestation et l'emprisonnement de membres du personnel du Commandement des Nations Unies constituait une violation de la Convention d'armistice en Corée et elle priait le secrétaire général de chercher à obtenir la libération des personnes ainsi détenues. Conformément à cette résolution, le secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, est parti pour Pékin le 30 décembre pour discuter cette question avec les autorités de la Chine communiste.

L'URSS soulève deux points relatifs à la Chine

Au cours de la session de l'Assemblée, l'Union soviétique a fait inscrire à l'ordre du jour deux points relatifs à la Chine. Le premier portait sur des actes d'agression que la République populaire de Chine affirmait avoir été commis contre elle et sur la responsabilité de la Marine des États-Unis au sujet de ces actes. La délégation soviétique a présenté une résolution dont le ton était fortement anti-américain et de pure propagande. La Commission spéciale a examiné cette résolution et, après une brève discussion, l'a rejetée par 39 voix (y compris celle du Canada) contre 5, et 7 abstentions. Le paragraphe du préambule relatif à la possibilité de réduire la tension internationale a recueilli un nombre considérablement plus élevé de voix favorables.

Le second point était une plainte relative à une violation de la liberté de navigation dans les mers de Chine. Celui-ci également a été discuté au sein de la Commission spéciale, qui a adopté une résolution présentée par les États-Unis, Cuba et les Philippines, et aux termes de laquelle les documents afférents à ce cas étaient renvoyés à la Commission du droit international. Cette résolution a été adoptée par 35 voix (y compris celle du Canada) contre 5, et 15 abstentions.

Dans les deux cas, l'Assemblée a approuvé en séance plénière la décision prise par la Commission.

Chypre

Les 15 et 17 décembre, l'Assemblée générale a examiné le point de l'ordre du jour relatif à Chypre, dont l'inscription avait été demandée par la Grèce.* A la Première Commission, la Nouvelle-Zélande a présenté une résolution aux termes de laquelle l'Assemblée décidait « de ne pas étudier davantage » cette question, qui avait déjà eu des effets malheureux sur les relations de la Grèce et du Royaume-Uni et sur celles de la Turquie et de la Grèce. La Nouvelle-Zélande soutenait, en résumé, que la question ne devait pas être étudiée davantage parce qu'il sortirait plus de mal que de bien d'un débat à l'Assemblée.

La Colombie et le Salvador ont proposé un amendement dont la teneur revenait à reconnaître que, « pour l'instant », il n'y avait apparemment pas lieu de formuler de résolution sur Chypre. Cet amendement a été adopté à la majorité des voix de la Commission, puis la résolution néo-zélandaise l'a été à une forte majorité. En séance plénière de l'Assemblée, le vote a été de 50

* Voir dans *Affaires Extérieures* de novembre 1954 une revue de l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la neuvième session.

contre 0, et 8 abstentions (Australie, Chili, Union Sud-Africaine et bloc soviétique).

Bien que portant sur une simple question de procédure, le débat a permis aux délégations immédiatement intéressées, de même qu'à d'autres, de faire connaître leurs vues sur la question de Chypre. Au cours d'explications qu'ils ont données à l'Assemblée le 17 décembre, le délégué du Royaume-Uni et celui de la Grèce ont tous deux exprimé leur satisfaction de la tournure que les choses avaient prise à l'Assemblée. Le premier voyait dans le vote sur la résolution de procédure une victoire du bon sens, confirmant l'opinion du Royaume-Uni selon laquelle un débat en règle eût été inutile et n'aurait fait que nuire au monde libre; le représentant de la Grèce a déclaré quant à lui que l'adoption de la résolution relative à Chypre constituait de la part des Nations Unies la reconnaissance du fait que cette question était d'intérêt international; il a ajouté que, s'il n'était fait droit d'aucune façon au désir des Chypriotes de disposer d'eux-mêmes, la question serait présentée à nouveau aux Nations Unies.

Le Canada a voté avec la majorité pour l'amendement et la résolution principale. Dans une très brève intervention, le représentant du Canada a déclaré que les paroles prononcées au cours du débat n'avaient fait que confirmer pour lui les arguments en considération desquels le Canada avait voté contre l'inscription de la question chypriote à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Maroc et Tunisie

Discutées pour la première fois à la septième session de l'Assemblée générale en 1951, les questions marocaine et tunisienne demeurent depuis lors inscrites séparément à l'ordre du jour. Un certain nombre d'États du groupe arabo-asiatique qui portaient un intérêt croissant à la cause de l'autonomie du Maroc et de la Tunisie ont décidé à la suite des troubles survenus dans ces deux protectorats français de soumettre le problème à l'attention des Nations Unies. Dès le début, la France a soutenu que l'article 2 (7) de la Charte interdisait à l'Assemblée d'examiner ces questions; aussi les délégations françaises se sont-elles retirées quand l'une et l'autre furent débattues.

Question tunisienne

C'est en 1952 que l'Assemblée adopta au sujet de la Tunisie une première résolution, fruit d'un compromis entre deux thèses dont l'une déniait à l'Assemblée le droit d'intervenir et l'autre proposait la création d'un Comité des bons offices. La résolution exprimait l'espoir que les parties, reconnaissant l'urgence du problème, poursuivent les négociations en vue d'assurer l'indépendance de la Tunisie et insistaient pour qu'elles s'abstiennent de tout geste propre à aggraver la tension. En 1953, l'Assemblée ne put s'entendre sur aucune résolution.

Le 16 décembre dernier, la question fut soulevée à la Première Commission dans le contexte d'un progrès marqué vers l'autonomie, les groupes nationalistes de Tunisie ayant accepté à titre de mesure intermédiaire le régime d'autonomie intérieure proposé par le Gouvernement français, qui conserverait l'autorité et le contrôle en matière de défense et de politique étrangère. Après la formation d'un nouveau Gouvernement tunisien, les négociations avec les autorités françaises allaient bon train. Un décret de 1938 mettant hors la loi le parti nationaliste du Néo-Destour avait été révoqué. Sur la foi des promesses d'amnistie données par les autorités tunisiennes et françaises, les fellagas.

auteurs de troubles sérieux, avaient commencé de rendre les armes. Dans un discours à l'Assemblée générale le 22 novembre, le premier ministre de France, refusant d'admettre qu'on était acculé à une impasse, avait réitéré sa foi en l'efficacité d'une attitude libérale ouverte à la compréhension mutuelle et au progrès politique, économique et social.

Dans cette conjoncture, il était évident qu'une discussion aux Nations Unies n'aurait aucune utilité, aussi les délégations du groupe arabo-asiatique déposèrent une résolution invitant à ajourner l'examen de la question. Après que certaines délégations eurent suggéré de n'adopter aucune résolution et d'autres, de bannir toute expression pouvant s'interpréter comme une critique, une résolution d'ajournement notant avec satisfaction que des négociations étaient en cours et exprimant la confiance que celles-ci aboutiront à une solution satisfaisante fut adoptée en séance plénière par 54 voix (y compris celle du Canada) contre 0, et trois abstentions.

Question marocaine

En 1952, le Canada a voté pour une résolution exprimant le vœu que les deux parties intéressées poursuivraient leurs négociations sur les moyens à prendre pour implanter au Maroc des institutions politiques libres.

De nouveau en 1953, l'Assemblée a examiné la question du Maroc au moment même où des perturbations y sévissaient. Sidi Mohammed ben Moulay Arafa a remplacé le sultan déposé, Sidi Mohammed ben Youssef, chef temporel et spirituel du Maroc. Une atmosphère de suspicion régnait au Maroc, les autorités y ayant eu recours à d'énergiques mesures policières. Un délégué du groupe arabo-asiatique n'a pu faire adopter à l'Assemblée une résolution par laquelle elle aurait recommandé à la France d'accorder au Maroc l'indépendance complète dans un temps déterminé, d'y supprimer ses mesures oppressives et d'y créer des institutions démocratiques. Un projet de résolution moins radical, présenté en séance plénière par la Bolivie en faveur de l'implantation d'institutions politiques libres au Maroc n'a pu rallier les deux tiers des voix. Les circonstances n'étaient plus les mêmes cette année quand l'Assemblée a abordé l'étude de la question. M. Mendès-France avait proposé des réformes grâce auxquelles le Maroc assumerait progressivement la direction de ses affaires et serait doté de conseils locaux dont relèveraient les affaires économiques et sociales et que remplaceraient plus tard des conseils régionaux électifs. Toutes les réformes procéderaient des recommandations que formuleraient des représentants du Maroc et de la France réunis en conférence à titres égaux. Lors de la discussion de la question à l'Assemblée, les délégations du groupe arabo-asiatique, après avoir déclaré qu'elles ne voulaient pas causer d'ennui à la France, ont réclamé le retour de l'ancien sultan ainsi que la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté du Maroc. Dans leur premier projet de résolution, elles recommandaient aux « véritables représentants » du peuple marocain et au gouvernement français d'entamer des négociations. Cependant, aux termes de leur texte ultérieur, l'Assemblée a noté que la France et le Maroc allaient entamer des négociations et a décidé d'ajourner l'examen de la question. La Première Commission a adopté cette résolution par 39 voix contre 15, et 4 abstentions (dont celle du Canada). Au cours de la discussion de la question en séance plénière, la République Dominicaine a présenté un amendement exprimant la confiance que les négociations aboutiraient à une solution satisfaisante. L'Assemblée a adopté le projet de résolution modifié par 55 voix, dont celle du Canada, contre aucune, et 4 abstentions.

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'idée de cette rubrique est de faire connaître quelques-unes des déclarations faites par les membres du Cabinet ou leurs adjoints parlementaires. On n'entend pas donner ici un compte rendu circonstancié des débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Discours du trône

Du discours du trône, prononcé à l'ouverture de la deuxième session de vingt-deuxième législature fédérale, le 7 janvier 1955, par le Gouverneur général, nous détachons les passages qui suivent:

Depuis la dernière fois que vous vous êtes réunis, il a été donné de nouvelles raisons à la population du Canada d'accueillir affectionnément Sa Majesté la Reine M^{te} Elizabeth. Les Canadiens ont également eu le plaisir de recevoir une fois de plus le duc d'Edimbourg, époux de notre Souveraine, qui est venu assister aux Jeux de l'Empire et du Commonwealth, tenus à Vancouver au cours de l'été, et visiter le Nord canadien.

Alors que certains signes encourageants permettent de croire que la puissance grandissante du monde libre a atténué les risques d'agression, l'augmentation du nombre et de l'efficacité des engins atomiques et thermonucléaires ainsi que des moyens de les mettre en œuvre a, d'autre part, rendu plus terrible le danger de destruction auquel la guerre exposerait l'Amérique du Nord et même le monde entier. Mes ministres sont convaincus que les nations libres sans jamais négliger les ressources de la diplomatie pour assurer la paix, doivent poursuivre leurs efforts pour accroître l'effet préventif de leurs moyens de défense. A cet égard, le Canada était représenté aux conférences de Londres et de Paris qui ont élaboré un nouvel accord propre à remplacer la Communauté européenne de défense et pourvu à l'entrée de la République fédérale d'Allemagne dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Vous serez invités à approuver les accords intervenus à ces réunions.

Notre pays continue d'appuyer sans réserve les Nations Unies. La délégation du Canada a pris une part importante aux délibérations de la récente réunion de l'Assemblée générale à New-York. On espère sincèrement que l'adoption de la résolution sur le désarmement, que la délégation canadienne a soumise à la Commission des questions politiques, amènera l'entente sur un régime efficace de garanties internationales.

Bien qu'aucun règlement définitif ne soit intervenu en Corée, la menace d'une nouvelle agression dans cette région s'est atténuée et il est devenu possible d'en retirer une grande partie des forces canadiennes.

Sur l'invitation de la Conférence de Genève, le Canada a accepté la lourde responsabilité de faire partie des Commissions d'armistice instituées pour surveiller la restauration de la paix dans les États associés d'Indochine.

L'automne dernier, notre pays a été l'hôte du Comité consultatif du Plan de Colombo à l'occasion de sa réunion annuelle. Vous serez invités à approuver la participation soutenue du Canada au Plan, de même qu'au Programme d'assistance technique des Nations Unies.

Les premiers ministres du Commonwealth se réuniront à Londres à la fin du mois en vue d'étudier un certain nombre de problèmes communs aux peuples

Son Excellence
par la lecture

de
à c

la
éle

son
réa

et
de
l'e
ca

in
pé

de
bi



—ONF

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Son Excellence le gouverneur général, M. Vincent Massey, inaugure une nouvelle session du Parlement par la lecture du discours du trône. A sa droite, le premier ministre, M. Louis St-Laurent; à sa gauche, le leader du Gouvernement au Sénat, M. William Ross Macdonald.

de cette grande association de nations. Mon premier ministre se propose d'assister à cette conférence.

Au cours de l'été, on a parfait les dispositions relatives à l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent et au développement du potentiel hydro-électrique dans la section internationale des Rapides.

L'exécution de ces deux entreprises est déjà commencée et mes ministres sont convaincus que toutes les régions du pays bénéficieront de l'essor que ces réalisations donneront à l'économie nationale.

... Des modifications à la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides et une mesure destinée à régler les ouvrages qui entravent le cours normal des eaux franchissant la frontière internationale vous seront soumises afin que l'exploitation des ressources naturelles serve au mieux les intérêts du public canadien.

Vous serez priés d'étudier une mesure donnant suite à une convention intervenue entre le Canada et les États-Unis au sujet des recherches sur les pêcheries des Grands lacs.

... Vous serez priés d'approuver une convention signée par les membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale et qui détermine la responsabilité des dommages causés à des tiers par des aéronefs étrangers.

MESSAGE DU NOUVEL AN

Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson

L'année qui vient de se terminer a été mémorable pour les partisans de la paix et de la sécurité.

De grands succès ont marqué 1954. D'autre part, les démocraties occidentales ont connu, au cours de l'année, des jours de désappointements et de revers. Il est arrivé que ces mauvais jours aient mis en lumière le défaut de cohésion des démocraties occidentales, plus grave et plus troublant que les désappointements eux-mêmes. En certaines occasions au cours de l'année, l'unité indispensable des pays de notre groupe, base même de la sécurité du monde libre, a été menacée par la tendance qu'a manifestée l'opinion publique, des deux côtés de l'Atlantique, à chercher dans les récriminations et l'exaspération un soulagement facile aux sentiments de déception et d'échec.

Dans le monde libre, en 1954, un grand nombre de gens ont craint que certains Gouvernements ne fussent entraînés à prendre des mesures précipitées, irréflechies, qui nous engageraient tous. D'autres ont redouté que nous nous laissions doucement induire dans une dangereuse attitude d'irréalisme et d'optimisme béat, analogue à celle des années 30, si coûteuse pour l'Europe.

Besoin d'unité

Pendant ce temps, la puissance des engins de guerre, sans cesse grandissante, et les progrès de la technique de leur utilisation ont rendu plus effroyable encore la perspective d'une guerre, et par conséquent plus nécessaires que jamais, pour prévenir une telle éventualité, l'unité, le calme, la force et la fermeté.

Il y a quelques mois, sir Winston Churchill nous représentait sur le bord de l'enfer, y risquant de temps en temps un coup d'œil. Au cours des douze derniers mois, l'examen des questions internationales nous a certes contraints à plonger nos regards vers les profondeurs infernales. Personne ne saurait sincèrement prétendre que nous soyons parvenus, dans le domaine international, à un degré d'ordre et de confiance tel que nous ne puissions plus appréhender l'enfer d'une guerre thermonucléaire.

Il est donc salutaire de nous faire rappeler les dangers que nous courons: d'abord celui de la désunion, d'où, sans hostilités concrètes, nous sortirions vaincus d'une guerre froide, et celui d'une destruction catastrophique déclenchée soit par une erreur d'appréciation soit par une agression délibérée.

Il est réconfortant pour nous cependant de constater que les périodes critiques traversées en 1954 ont mûri notre coalition plutôt qu'elles ne l'ont sapée. Lors des revers, nous nous sommes résignés et nous avons élaboré

les plans qui nous permettraient de nous relever. Au terme de l'année, notre coalition pacifique semble, à mes yeux du moins, plus forte qu'elle ne l'était au début. Nous apprenons à nous adapter à la situation existante sans nous affoler ni nous illusionner.

Nous avons remporté, ne l'oublions pas, d'importants succès au cours de l'année. En Corée, bien qu'il ait été impossible de passer du stade de l'armistice à celui d'un traité de paix sur le plan politique, la trêve a été maintenue et l'évacuation des troupes des Nations Unies, dont celles du Canada, a commencé. A la suite d'un accord conclu à Genève, l'année dernière, les hostilités ont pris fin. Le règlement indo-chinois a amené le Canada à assumer de lourdes responsabilités. Pour contribuer à cette tâche difficile de pacifier la région, le Canada de même que l'Inde et la Pologne, fut invité à assumer les fonctions lourdes et complexes de la participation à trois Commissions internationales de surveillance. Nous ne sommes certes pas allés au devant de ces responsabilités, mais il nous fut impossible cependant de les décliner.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, au moment où l'an nouveau succède à l'ancien, il se trouve des Canadiens voués au service de leur pays et à la cause de la paix, non seulement dans les missions diplomatiques de par le monde entier, non seulement dans les garnisons et les aéroports de l'Europe occidentale ou aux avant-postes des collines coréennes, mais aussi dans la patrouille des sentiers indo-chinois.

Un autre événement important en Asie est la décision que des pays du Sud-Est asiatique et des pays tout particulièrement intéressés par la région par des liens historiques ont prise en vue de créer un dispositif de défense collective, le SEATO, analogue à celui de l'Atlantique nord, l'OTAN.

Fait également important, un groupe de pays du sud de l'Asie, les puissances de Colombo comme on a pris l'habitude de les désigner, se sont réunis pour étudier les moyens de contribuer à la paix dans la région. Ce nouveau développement du Plan de Colombo et l'adjonction de nouveaux membres en vue de favoriser l'expansion économique de la région sont aussi dignes de mention. Nous avons été heureux d'accueillir à Ottawa, l'automne dernier, les ministres des pays du Plan de Colombo qui y ont tenu leur réunion nouvelle consultative.

Association de l'Allemagne

En Europe, les principaux événements politiques de caractère international avaient été au plan, élaboré au début de l'automne lors des conférences de Londres et de Paris, en vue d'associer à l'OTAN et à l'Union de l'Europe occidentale une Allemagne libre, démocratique et souveraine. Le programme des débats

qui ont été consacrés dans nos diverses capitales à la ratification de ces accords a soulevé de la part du Kremlin un extraordinaire mélange de cajoleries et de menaces. Évidemment, ces mesures ont un but d'obstruction, qu'elles n'atteindront pas, nous l'espérons.

A pareille époque l'an dernier, nous nous demandions jusqu'à quel point les nouveaux maîtres de l'Union soviétique entendaient suivre les pas de leurs prédécesseurs. Au cours de l'année, nous avons prévu qu'il se produirait de sensibles modifications dans les tactiques de l'URSS, bien que la stratégie et les objectifs fondamentaux de la politique de M. Malenkov et de ses associés ne semblent pas jusqu'ici du moins s'être écartés des dangereux préceptes établis par le maréchal Staline.

Jusqu'à ces derniers temps, nous avons eu à subir de la part de l'Union soviétique une politique oppressive d'intimidation et de menaces, qui a souvent eu pour résultat d'affermir le monde occidental dans sa résistance aux exigences brutales de l'URSS. Il semble que désormais les gens du Kremlin deviennent plus rusés, tendant peut-être de miner l'unité du monde démocratique et de saper notre force par des démarches orientées, selon eux, vers la « coexistence pacifique ».

Par cet essai de tactiques plus engageantes, peut-être Moscou reconnaît-il que l'Ouest ne se laissera pas intimider. Souhaitons aussi que l'on se rende compte bientôt que les mots seuls ne sauraient nous séduire.

Il nous faut encore espérer — et nos efforts doivent tendre à cette fin — que les chefs soviétiques comprennent que les paroles ne suffisent pas si elles ne s'accompagnent d'actes; que sans jamais nous laisser effrayer ou illusionner au point d'abandonner notre ligne de conduite ou nos principes, nous sommes toujours disposés à étudier, autour d'une table de conférences ou par les voies diplomatiques normales, toute proposition russe qui, légitime et sincère, pourrait affermir la paix et la sécurité dans le monde.

Occasion de négocier

Il serait dangereux pour l'Ouest de ne pas se préparer à faire face à la duperie mais il serait stupide de ne pas saisir toute occasion raisonnable qui s'offrirait de négocier sincèrement. Même si nous le voulions, nous ne pourrions oublier les obstacles que l'Union soviétique a posés au travail humanitaire d'assistance économique depuis la fin de la guerre, ni non plus l'activité plus manifeste et plus énergique de l'URSS lors du blocus de

Berlin, ni enfin son expansion et le renversement de la liberté par toute l'Europe orientale. Mais bien que nous ayons appris la prudence, nous ne devons jamais oublier que la fin ultime qu'il nous faut poursuivre comporte non seulement la coexistence mais aussi la coopération positive de tous les hommes.

Toute l'année, comme auparavant, le Canada a fondé sa ligne de conduite sur celle des Nations Unies pour chercher avec d'autres États à résoudre les problèmes internationaux, tout comme il s'est fondé sur l'OTAN pour établir son programme de défense collective.

En dehors de notre participation à ces vastes organisations, nous avons eu plus d'une fois l'occasion, pendant l'année d'apprécier la valeur de notre qualité de membre du Commonwealth des nations, qui facilite si éminemment les relations étroites et amicales avec les démocraties nouvelles de l'Asie.

Au cours de l'année, nous avons aussi eu sujet de nous féliciter de nos bons rapports avec les États-Unis ainsi que de nos relations toujours étroites et amicales avec la France et les autres pays libres de l'Europe occidentale.

Progrès fait

Durant l'année qui se termine nous n'avons résolu définitivement qu'un très petit nombre des problèmes qui s'imposent à notre attention. Mais dans plusieurs cas nous avons fait du progrès et la voie est restée libre pour nous permettre d'avancer encore vers l'établissement d'une paix véritable. Nous avons aussi réalisé au moins en partie certains projets et certains espoirs des années précédentes. Ces réalisations mêmes ont, il est vrai, apporté avec elles de nouveaux problèmes auxquels nous devons maintenant nous attaquer dans l'espoir que d'ici quelques années nous puissions jeter un regard en arrière sans nous faire le reproche d'avoir perdu des occasions ou manqué de prévoyance. Dans le domaine des affaires mondiales, il est rare qu'on puisse affirmer qu'une question est définitivement réglée et classée. La diplomatie est un perpétuel recommencement, le règlement d'un problème marquant souvent la naissance d'un autre. Nous devrions nous assurer, du moins, que toute cette activité diplomatique avance dans la bonne voie. Je crois qu'en somme c'est ce que nous avons fait en 1954.

Puisse 1955 nous apporter à tous le vrai bonheur et puissions-nous durant les douze prochains mois faire des progrès réels et constants vers l'établissement de cette paix promise sur terre aux hommes de bonne volonté!

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D. S. Cole est nommé ambassadeur du Canada au Mexique le 1^{er} novembre 1954. Il a quitté Ottawa le 20 novembre 1954.
- M. H. F. B. Feaver est nommé ministre du Canada au Danemark le 1^{er} novembre 1954. Il a quitté Ottawa le 17 novembre 1954.
- M. P.-E. Renaud est nommé ambassadeur du Canada au Chili le 15 novembre 1954. Il a quitté Ottawa le 24 novembre 1954.
- L'hon. R. W. Mayhew, ancien ambassadeur du Canada au Japon, a pris sa retraite le 20 novembre 1954.
- M. R. B. Edmonds, de l'administration centrale, est affecté le 26 novembre 1954 à l'ambassade du Canada à Djakarta.
- M. A. A. Day, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté le 29 novembre 1954 à l'administration centrale.
- M. G. K. Grande, de l'ambassade du Canada à Athènes, est affecté le 29 novembre 1954 à l'administration centrale après un congé au pays.
- M. J.-R. Plourde, de l'administration centrale, est affecté le 28 décembre 1954 à l'ambassade du Canada à Paris.
- M. A. W. Mathewson est entré au Ministère le 1^{er} décembre 1954 à titre d'agent du service extérieur, classe I.

■

Le Ministère déplore la perte de deux de ses fonctionnaires: M. J. H. Thurrott, conseiller du commissaire canadien au Laos, victime d'un accident d'automobile survenu à Vientiane le 24 décembre 1954, et M. George F. Power, décédé à Ottawa le 8 janvier 1955 après une brève maladie.

■

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures à Ottawa (Canada), les textes suivants, diffusés au Canada et à l'étranger:

Déclaration sur le désarmement, faite le 22 octobre 1954, à la neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, par M. David M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès de l'ONU (54/46).

Le problème de la coexistence, allocution de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'Economic Club de Détroit (Michigan) (54/47).

United Nations Day, déclaration faite le 24 octobre 1954, Journée des Nations Unies, par le Premier ministre, M. L.-S. St-Laurent (54/48).

Should Canada Recognize Red China? déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la « People's School » de l'Université Saint-François-Xavier

d'Antigonish (Nouvelle-Écosse), le 7 novembre 1954 (54/49).

International Co-operation in Developing the Peaceful Uses of Atomic Energy, déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, vice-président de la délégation du Canada à la neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 5 novembre 1954 (54/50).

Commentaires du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, sur l'article de M. Van Wagenen, intitulé « Expanding the United Nations Community », publié dans la livraison de novembre 1954 des « Annals of the American Academy of Political and Social Science ». (N^o 54/52. Diffusé en anglais seulement).

Reflectio
de l'adjoin
Affaires ex
noncée dev
canadienne
1954. (N^o 5
Christian
Les bases
allocution
extérieures,
du Conseil
des États-U
chussets), l
Les te
Canadian
ministre de
M. Marc I
gress, San-
(N^o 54/51)
Allocutio
Laurent, a
Ottawa, le
The Tren
allocutio
des Ressou
DO
a) Publicat
Deuxième
budgétai
A/2647/
Document
session, s
Rapport ar
secours
pour les
Proche-O
1953 au
1954. 39
neuvièm
Deuxième
tions U
raciale d
New-Yo
officiels
plément
Office de
Unies p
le Proch
financie
du Com
A/2760
ments o
supplém
* On peut
Toronto);
des Natio
Limited (C
Press an
en franç
de Québe
d'autres
Les mais
distribu
thèques d

Reflections on Neighbourhood, allocution de l'adjoint spécial au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Arnold Smith, prononcée devant le Conseil central de la Société canadienne de la Croix-Rouge le 22 novembre 1954. (N° 54/55).

Christian Foundations for World Order — Les bases chrétiennes de l'ordre mondial, allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à l'Assemblée du Conseil national des Churches of Christ des États-Unis d'Amérique, Boston (Massachusetts), le 2 décembre 1954. (N° 54/56).

Les textes suivants sont diffusés à l'étranger seulement:

Canadian Mining Outlook, discours du sous-ministre des Mines et des Relevés techniques, M. Marc Boyer, à l'American Mining Congress, San-Francisco, le 23 septembre 1954. (N° 54/51).

Allocution du premier ministre, M. L. S. St-Laurent, au Conseil canadien des humanités, Ottawa, le 19 novembre 1954. (N° 54/53).

The Trend is to the North — L'ère du Nord allocution du ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles, M. Jean Lesage, au

Complaint of Detention and Imprisonment of United Nations Military Personnel in Violation of the Korean Armistice Agreement, déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, président de la délégation du Canada à la neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, faite lors d'une séance plénière de l'Assemblée générale le 8 décembre 1954. (N° 54/59).

Message du Nouvel An de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 31 décembre 1954. (N° 54/61).

Canadian Club, Toronto, le 22 novembre 1954. (N° 54/54).

The Pattern of Canadian Investment and Trade, allocution de l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heeney, à la réunion des courtiers en valeurs, Hollywood, (Floride), le 2 décembre 1954. (N° 54/57).

Canada's Economy in 1954, déclaration du ministre du Commerce et de la Production de défense, M. C. D. Howe, le 20 décembre 1954. (N° 54/60).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a Publications imprimées:

Deuxième annexe explicative des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955. A/2647/Add.1. New-York, 1954. 37 pp. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 5 A.

Rapport annuel du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période du 1^{er} juillet 1953 au 30 juin 1954. A/2717. New-York, 1954. 39 pp. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 17.

Deuxième rapport de la Commission des Nations Unies pour l'étude de la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine. A/2718. New-York, 1954. 136 pp. \$1.50. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 16.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient — Comptes pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1954 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes. A/2760. New-York, 1954. 20 pp. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 6 B.

Commission des stupéfiants — Rapport sur la neuvième session (19 avril - 14 mai 1954). E/2606, E/CN.7/283. New-York, 1954. 50 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: dix-huitième session, supplément N° 8.

Commission des droits de l'homme — Rapport sur la dixième session (23 février - 16 avril 1954). E/2573, E/CN.4/705. New-York, 1954. 86 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: dix-huitième session, supplément N° 7.

Rapport sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base 1953. (Commission provisoire de coordination relative aux produits de base) E/2578. New-York, avril 1954. 96 pp. \$1. Numéro de vente: 1954.II.D.3.

Conférence des Nations Unies sur l'étain 1950 et 1953 — Résumé des débats. E/CONF.12/12. New-York, mai 1954. 27 pp. Numéro de vente: 1954.II.D.4.

Annuaire des Droits de l'homme pour 1951. New-York, 1953. 757 pp. Numéro de vente: 1953.XIV.2.

Recherches internationales sur les migrations. ST/SOA/18. New-York, septembre 1953.

*On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1954 d' "Affaires Extérieures".

37 pp. Numéro de vente: 1953.XIII.11 (Département des questions sociales, Division de la population).

Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée pour la période du 1^{er} octobre 1953 au 1^{er} septembre 1954. A/2750. New-York, 1954. 42 pp. et chartes. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session supplément N° 20.

Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée - Rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1954 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes. A/2757. New-York, 1954. 17 pp. Documents officiels de l'A.g.: neuvième session, supplément N° 6 C.

Éléments d'une politique d'immigration. ST/SOA/19. New-York, 1954. 22 pp. (Département des questions sociales, Division de la population).

BIT - L'orientation professionnelle en France. Genève, 1954. (Études et documents, Nouvelle série, N° 39). 144 pp. \$1.

CIJ - Effet de jugements du Tribunal administratif des Nations Unies accordant indemnité. « C.I.J. Mémoires, Tribunal administratif des Nations Unies ». 451 pp. (bilingue). Numéro de vente 126.

UNESCO

XVII^{me} Conférence internationale de l'instruction publique 1954. Paris 1954. 147 pp. \$1.25. BIE, publication N° 158.

La science nouvelle (La scienza nuova) par Giambattista Vico. 558 pp. Prix: 1960

Fr. Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Série italienne N° 1. Édition Nagel, Paris 1953.

Pages choisies de Jose Marti. 398 pp. Prix 930 Fr. Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Série ibero-américaine N° 3. Éditions Nagel, Paris 1953.

Reconstitution de l'enseignement dans la République de Corée (Missions à but éducatifs - VI) Paris 1954. 226 pp. \$1.75

Vita Nova de Dante Alighieri. 252 pp. Paris: Fr. 795. Collection UNESCO d'œuvres représentatives, Série italienne N° 3. Éditions Nagel, Paris 1953.

La science économique et l'action par Pierre Mendès-France et Gabriel Ardan (Science et Société). Paris, le 15 octobre 1954. 230 pp. \$2.25.

Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif à caractère éducatif, scientifique et culturel - Avantages et modalités d'application. Paris, le 20 octobre 1954. 26 pp.

OMS - Septième assemblée mondiale de santé, Genève, 4-21 mai 1954. Résolutions et décisions, séances plénières, comptes rendus in extenso, commissions, procès verbaux et rapports, annexes. Genève, novembre 1954. 512 pp. \$1.75. Actes officiels de l'OMS, N° 55.

b) Document photocopié:

Répertoire des travaux d'ordre économique et social de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées 1954 (Cinquième édition). E/2555, le 8 mai 1954. 517 pp.

Allemagne.
Argentine...
Australie...
Autriche...
Belgique...
Brésil...
Ceylan...
Chili...
Colombie...
Congo belge...
Cuba...
Danemark...
Égypte...
Espagne...
Etats-Unis...
Finlande...
France...
Grèce...
Guatemala...
Haïti...
Hong-Kong...
Inde...
Indonésie...
Irlande...
Islande...
Israël...
Italie...

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

| | | |
|------------------|--|---|
| Allemagne..... | Ambassadeur..... | Bonn (22 Zitelmännstrasse). |
| | Chef de la mission militaire à Berlin..... | Berlin (Perthshire Block, Olympic Stadium (British Sector), B.A.O.R.2). |
| Argentine..... | Ambassadeur..... | Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478). |
| Australie..... | Haut commissaire..... | Canberra (State Circle). |
| | Secrétaire commercial..... | Melbourne (83 William Street). |
| | Conseiller commercial..... | Sydney (City Mutual Life Building). |
| Autriche..... | Ministre (absent)..... | Vienne 1 (Strauchgasse 1). |
| | Chargé d'affaires a.i..... | |
| Belgique..... | Ambassadeur..... | Bruxelles (35, rue de la Science). |
| Bésil..... | Ambassadeur..... | Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165). |
| | Consul et commissaire de commerce..... | Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252). |
| Ceylan..... | Haut commissaire..... | Colombo (6 Gregory's Road, Cinnamon Gardens). |
| Chili..... | Ambassadeur..... | Santiago (Avenida General Bulnes, 129). |
| Colombie..... | Ambassadeur..... | Bogota (Edificio Faux, Avenida Jimenez de Quesada N° 7-25). |
| Congo belge..... | Commissaire de commerce..... | Léopoldville (Édifice Forescom). |
| Cuba..... | Ambassadeur..... | La Havane (Avenida de Menocal, 16). |
| Danemark..... | Ministre..... | Copenhague (Trondhjems Plads, 4). |
| Egypte..... | Ambassadeur..... | Le Caire (6 Sharia Roustom, Garden City). |
| Espagne..... | Ambassadeur..... | Madrid (Edificio Espana, Avenida de José Antonio, 88). |
| Etats-Unis..... | Ambassadeur..... | Washington (1746 Massachusetts Ave.) |
| | Consul général..... | Boston (532 Little Building). |
| | Consul général..... | Chicago (Daily News Building). |
| | Consul et commissaire de commerce..... | Détroit (1035 Penobscot Building). |
| | Consul général..... | Los Angeles (510 West Sixth St.). |
| | Consul général..... | New-York (620 Fifth Avenue). |
| | Consul et commissaire de commerce..... | Nouvelle-Orléans (215 International Trade Mart). |
| | Vice-consul honoraire..... | Portland, Maine (443 Congress Street). |
| | Consul général..... | San-Francisco (400 Montgomery St.). |
| | Consul..... | Seattle (The Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way). |
| Finlande..... | Ministre (absent)..... | Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32). |
| | Chargé d'affaires a.i..... | |
| France..... | Ambassadeur..... | Paris 16 ^e (72, avenue Foch). |
| Grèce..... | Ambassadeur..... | Athènes (31, avenue Vassilissis Sofias). |
| Guatemala..... | Commissaire de commerce..... | Guatemala (28 sud, Cinquième avenue). |
| Haiti..... | Ambassadeur (absent)..... | Port-au-Prince (Route du Canapé Vert, St-Louis-de-Turgeon). |
| | Chargé d'affaires a.i..... | |
| Hong-Kong..... | Commissaire de commerce..... | Hong-Kong (Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.). |
| Inde..... | Haut commissaire..... | Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road). |
| | Commissaire de commerce..... | Bombay (Gresham Assurance House). |
| Indonésie..... | Ambassadeur..... | Djakarta (Djalan Budi Kemuliaan, 6). |
| Irlande..... | Ambassadeur..... | Dublin (92 Merrion Square West). |
| Islande..... | Ministre..... | Oslo (Fridtjof Nansens Plass, 5). |
| Israël..... | Ambassadeur (absent)..... | Tel-Aviv (Farmers' Building, Dizengoff Rd.). |
| | Chargé d'affaires a.i..... | |
| Italie..... | Ambassadeur..... | Rome (Via Saverio Mercadante, 15). |

| | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Jamaïque..... | Commissaire de commerce..... | Kingston (Canadian Bank of Commerce Building). |
| Japon..... | Ambassadeur..... | Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku). |
| Liban..... | Ambassadeur (absent). Chargé d'affaires a.i. | Beyrouth (Immeuble Alpha, Rue Comenceau). |
| Luxembourg..... | Ministre..... | Bruxelles (Ambassade du Canada). |
| Mexique..... | Ambassadeur..... | Mexico (Paseo de la Reforma N° 1). |
| Norvège..... | Ministre..... | Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5). |
| Nouvelle-Zélande..... | Haut commissaire..... | Wellington (Government Life Insurance Building). |
| Pakistan..... | Haut commissaire..... | Karachi (Hôtel Métropole). |
| Pays-Bas..... | Ambassadeur..... | La Haye (Sophialaan 1A). |
| Pérou..... | Ambassadeur..... | Lima (Edificio Boza, Plaza San Martín). |
| Philippines..... | Consul général et commissaire de commerce | Manille (Ayala Building, Juan Luna St.). |
| Pologne..... | Chargé d'affaires..... | Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saski Kępa). |
| Portugal..... | Ministre (absent). Chargé d'affaires a.i. | Lisbonne (Avenida da Praia da Vitoria). |
| Royaume-Uni..... | Haut commissaire..... | Londres (Canada House). |
| | Commissaire de commerce..... | Liverpool (Martins Bank Building). |
| | Commissaire de commerce..... | Belfast (36 Victoria Square). |
| Singapour..... | Commissaire de commerce..... | Singapour (Bureau F-3, Union Building). |
| Suède..... | Ministre..... | Stockholm (Strandvägen 7-C). |
| Suisse..... | Ministre..... | Berne (Kirchenfeldstrasse, 88). |
| République Dominicaine..... | Ambassadeur (absent). Chargé d'affaires a.i. | Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 4 Calle El Conde). |
| Tchécoslovaquie..... | Chargé d'affaires..... | Prague 2 (Krakovska 22). |
| Trinidad..... | Commissaire de commerce..... | Port-d'Espagne (Colonial Building). |
| Turquie..... | Ambassadeur..... | Ankara (19 Müdafaai Hukuk Caddesi Cankaya). |
| Union-Sud-Africaine..... | Haut commissaire..... | Pretoria (Suite 65, Kerry Building, 2 Vermeulen Street). |
| | Commissaire de commerce..... | Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street). |
| | Commissaire de commerce..... | Johannesburg (Mutual Building). |
| U.R.S.S..... | Ambassadeur..... | Moscou (23 Starokonyushny Pereulok). |
| Uruguay..... | Ambassadeur (absent). Chargé d'affaires a.i. | Montevideo (Calle Colonia 1013, pile N° 7). |
| Venezuela..... | Ambassadeur..... | Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria). |
| Yougoslavie..... | Ambassadeur..... | Belgrade (Proliterskih Brigada 69). |
| Conseil de l'Atlantique-Nord..... | Représentant permanent..... | Paris 16 ^e (Ambassade du Canada). |
| Nations Unies..... | Représentant permanent..... | New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue). |
| | Représentant permanent..... | Genève (La Pelouse, Palais des Nations) |
| | Représentant permanent adjoint. | |
| OECE*..... | Représentant permanent..... | Paris 16 ^e (a/s Ambassade du Canada) |

* Organisation européenne de coopération économique.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Février 1955

Vol. 7 N° 2

PAGE

Mission canadienne en Indochine 34

Le Canada et les Nations Unies.... 42

Les affaires extérieures au
Parlement —
Déclarations sur la politique du
gouvernement 47

Formose 67

Nominations et mutations..... 69

Les Traités 70

Déclarations et discours..... 71

Documents des Nations Unies..... 72

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Mission canadienne en Indochine*

(Notes d'un observateur)

IL SE TROUVE actuellement en Indochine quelque 160 Canadiens venus y prêter leur concours aux autres artisans de la paix et de la stabilité. Leur activité se déploie au Vietnam, au Laos et au Cambodge, trois pays que nous ne saurions grouper sous le seul vocable d'Indochine sans risquer d'induire le lecteur en erreur, puisqu'ils diffèrent par la race, l'étendue, l'histoire et les grands problèmes propres à chacun. Comment ces Canadiens ont-ils donc été amenés dans cette partie du monde que bien peu de rapports directs lient au Canada? Les conditions de vie et le climat y sont pénibles, le travail ardu et parfois dangereux. Le ministère des Affaires extérieures y a perdu un jeune fonctionnaire de talent, M. J. H. Thurrott, victime d'un accident de la route survenu le 24 décembre à Vientiane.

Les accords de Genève

Le 20 juillet, trois accords signés à Genève à la suite de longues négociations mettaient fin aux hostilités au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Les problèmes étant différents d'un pays à l'autre, les trois accords ont été conçus différemment; ils comportent cependant bon nombre de dispositions communes, dont les principales portent sur les modalités d'exécution. Dans chaque cas, les parties en cause, c'est-à-dire les belligérants de la veille, ont été chargées d'exécuter l'accord et une Commission internationale a été mise sur pied pour veiller à la bonne observation des dispositions de l'accord. Il s'agit d'une commission de surveillance, qui sert en outre de médiatrice, d'interprète et qui, de façon générale, aide les deux parties à aplanir leurs difficultés éventuelles. Voilà où s'insère l'intervention canadienne.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les accords ont été signés le 20 juillet. Le lendemain, les présidents conjoints de la Conférence de Genève, MM. Eden et Molotov, invitaient le Gouvernement canadien à faire partie des trois commissions internationales. Le Canada, qui n'avait pas pris part à la conférence consacrée aux questions indochinoises, n'avait certes pas sollicité la très lourde tâche de surveiller l'exécution du règlement. Mais enfin, les événements avaient abouti à la signature des accords de Genève, et ceux-ci stipulaient, sans plus, qu'une commission internationale serait mise sur pied, qu'elle se composerait de représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne et qu'elle serait présidée par le représentant de l'Inde.

Par suite, le ministère des Affaires extérieures a dû recueillir en toute hâte les renseignements nécessaires au Gouvernement pour fonder une décision; il lui a fallu, en particulier, étudier les fonctions et les responsabilités que comporterait la participation du Canada aux trois commissions internationales. Comme on n'avait pas encore en main les textes des accords, il a fallu recourir à de rapides et nombreux échanges de télégrammes pour se les procurer et en entreprendre immédiatement une minutieuse étude. Le 28 juillet, le Gouvernement canadien annonçait son acceptation, bien qu'il n'eût reçu l'invitation

*Voir aussi « Affaires Extérieures », août 1954, p. 265 et octobre 1954, p. 307.

qu'une semaine plus tôt. L'auteur de la présente relation n'entend pas s'étendre sur les problèmes d'ordre politique que comportait la décision du Canada; quelques mots sur les difficultés d'ordre pratique qu'il a fallu surmonter sans retard suffiront à évoquer le caractère compliqué de l'opération.

L'affaire était extrêmement urgente; tout devait se faire à la hâte. Le Gouvernement du Canada en était encore à délibérer lorsque celui de l'Inde a annoncé son acceptation, nous faisant savoir en outre que, si le Canada et la Pologne acceptaient également, il serait disposé à convoquer une conférence préliminaire à la Nouvelle-Delhi pour le 1^{er} août, vu que c'était à ses représentants qu'incomberait la présidence de chacune des trois commissions. Bien que le ministère des Affaires extérieures dût éviter tout geste paraissant devancer la décision du Gouvernement, il lui fallait se préparer à agir rapidement, dans l'éventualité où le Canada déciderait d'envoyer des représentants aux commissions internationales.

L'étude des accords a révélé que ce serait aux forces armées, à l'armée de terre surtout, qu'il faudrait demander le gros du contingent destiné à l'Indochine. La majeure partie du personnel prévu par l'accord l'était en vertu des dispositions indiquant les points où seraient postées des équipes d'inspection fixes, se composant d'officiers canadiens, indiens et polonais, en nombre égal. L'accord prévoyait en outre des équipes d'inspection mobiles, sans cependant en préciser le nombre. L'armée de terre était seule en mesure de fournir et d'entretenir les effectifs canadiens de ces équipes. Pour sa part, le ministère des Affaires extérieures devait fournir aux commissaires un certain nombre d'agents du service extérieur et de commis, à titre de conseillers ou de membres du personnel administratif. Il devait organiser en outre les bureaux des divers quartiers généraux et en assurer l'administration. Les ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures ont immédiatement commencé à estimer leurs chances de trouver, au besoin, les officiers et les fonctionnaires voulus. Un autre problème, plus urgent, s'est posé: choisir des représentants disposés à partir pour la Nouvelle-Delhi afin d'y participer à la conférence préliminaire; ils devraient, entre autres choses, être vaccinés contre un certain nombre de maladies, sinon complètement immunisés, de façon à satisfaire du moins aux exigences internationales relatives à la quarantaine.

Conférence de la Nouvelle-Delhi

Le 28 juillet, le Gouvernement annonçait qu'il acceptait l'honneur de cette lourde tâche; le soir même, M. R. M. Macdonnell, accompagné de deux officiers de la Défense nationale, partait par avion pour la Nouvelle-Delhi afin d'y prêter son concours au haut commissaire durant la conférence préparatoire. L'attaché militaire du Canada à Tokio, affecté en toute hâte à l'opération d'Indochine pour une période indéfinie, partit lui aussi pour la Nouvelle-Delhi, de sorte que dès l'ouverture des entretiens, le 1^{er} août, la délégation canadienne, composée de tous les éléments nécessaires, était prête à se mettre à l'œuvre. Comparer les méthodes des pays démocratiques et celles des pays situés derrière le rideau de fer, du point de vue de l'efficacité, présente toujours de l'intérêt. Si les Canadiens, envoyés d'Ottawa, sont arrivés à la Nouvelle-Delhi assez tôt pour prendre part à la séance inaugurale, les représentants de la Pologne, venant de Varsovie, se sont fait attendre plusieurs jours, pendant lesquels la Pologne a dû se faire représenter par son ambassadeur à la

Nouvelle-Delhi. Comme celui-ci n'avait guère reçu d'instructions et qu'il ne pouvait agir de son propre chef, il a fallu différer toute décision jusqu'à l'arrivée du contingent de Varsovie, ce qui n'a cependant occasionné aucun retard véritable.

La conférence de la Nouvelle-Delhi portait principalement sur des questions d'administration, de régie interne. On savait bien en quoi consisterait le travail des trois commissions internationales, que les accords définissaient clairement, mais personne, parmi les représentants du Canada ou ceux des deux autres pays, n'avait de notions précises sur le Vietnam, le Laos et le Cambodge, quant aux conditions de travail, aux modes de vie, aux communications ou au transport, entre autres choses. Pour suivre une méthode ordonnée, il aurait d'abord fallu envoyer un groupe d'avant-garde, chargé d'étudier le milieu, de discuter les questions administratives avec les autorités locales et, enfin, de formuler ses recommandations; on aurait pu de cette façon s'initier un peu à la situation existante. Faute de temps, il a été impossible d'adopter un rythme aussi mesuré. Aux termes des accords, chaque commission devait se mettre à l'œuvre le 11 août, soit dix jours après l'ouverture de la Conférence de la Nouvelle-Delhi; même ce point n'a été clairement établi que quelques jours après l'ouverture des entretiens de la Nouvelle-Delhi. D'après certaines interprétations antérieures, les commissions devaient être mises sur pied successivement, les dates d'entrée en vigueur de la trêve s'échelonnant du 27 juillet au 11 août. Un examen plus serré des textes a révélé cependant que les trois commissions devaient commencer à fonctionner le 11 août, à 8 heures du matin, heure moyenne de Pékin.

A la Nouvelle-Delhi, les délégués avaient à élaborer un cadre administratif assez souple pour se prêter, si possible, à toutes les situations qui pourraient se présenter. Les trois délégations—celles du Canada, de l'Inde et de la Pologne—ont travaillé en parfaite harmonie à la solution de ces problèmes d'ordre pratique.

Elles ont arrêté provisoirement la composition des secrétariats et du personnel que chaque pays délèguerait auprès des trois commissions, et ont dressé une liste approximative des articles nécessaires à l'aménagement des bureaux et des locaux d'habitation, même si elles ne savaient pas exactement ce qu'il serait possible de se procurer. Elles ont aussi étudié les questions de transport, de communications et de sécurité, de même que les problèmes administratifs compliqués qu'il fallait résoudre pour que les commissions puissent fonctionner efficacement. Tous ces travaux s'édifiaient sur de pures conjectures: celles, il est vrai, de diplomates et de militaires expérimentés; leur valeur a d'ailleurs été démontrée, puisqu'elles ont servi de base à la structure administrative des commissions.

Structure administrative

Après cinq jours de travail ardu, par temps très chaud, les délégations finirent d'ébaucher leurs plans et n'eurent plus qu'à se mettre en route pour l'Indochine. D'ores et déjà, on se rendait compte qu'il serait difficile pour les trois gouvernements de dépêcher des commissaires en Indochine pour le 11 août; il fallait d'abord désigner ces commissaires et les libérer de leurs occupations, ce qui n'allait pas sans délai. Ce serait un succès remarquable s'il pouvait se trouver quelques personnes dès ce jour-là au siège de chacune des trois commissions, c'est-à-dire à Hanoi, pour le Vietnam, à Vientiane pour

REUNI
Les membr
tenu une r
rale (de g
sous-secrét
dans l'Ind
Joreszek, l
l'Inde: M.
Vellodi, se
M. V. K. K
taire géné
Con

le Laos
les Ind
Pologne
peu nor

Ma
pied au
minute
du per
militair
commis
M. Fra
de con
deux o
pour l
de l'ar
sous-o
Delhi
dès le



—Gouvernement de l'Inde

RÉUNION DE LA COMMISSION POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE EN INDOCHINE

Les membres de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine ont tenu une réunion préliminaire à la Nouvelle-Delhi au mois d'août. Assistaient à la séance inaugurale (de gauche à droite): le commodore de l'air H. H. C Rutledge (Canada); M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (Canada); le haut commissaire du Canada dans l'Inde, M. E. M. Reid; M. Jerzey Grudzinski, ambassadeur de Pologne dans l'Inde; M. H. Joreszek, premier secrétaire de l'ambassade de Pologne; ainsi que les représentants suivants de l'Inde: M. Badahur Singh, secrétaire de la conférence; M. I. S. Chopra, chef du protocole; M. M. K. Vellodi, secrétaire au ministère de la Défense; M. R. K. Nehru, secrétaire aux Affaires extérieures; M. V. K. Krishna Menon; le Premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru; M. N. R. Pillai, secrétaire général au ministère des Affaires extérieures; M. S. Dutt, secrétaire aux Relations avec le Commonwealth; M. T. N. Kaul, secrétaire associé au ministère des Affaires extérieures.

le Laos et à Phnom Penh pour le Cambodge. La difficulté était moindre pour les Indiens, dont le pays est relativement proche; quant au Canada et à la Pologne, leurs ressortissants dans cette région d'Extrême-Orient étaient fort peu nombreux.

Malgré des difficultés de toutes sortes, les trois commissions furent sur pied au jour voulu. Un groupe d'officiers canadiens, prévenus à la dernière minute et dépêchés de Corée par avion, constitua aux premiers jours le gros du personnel. Le brigadier Morton, devenu par la suite premier conseiller militaire au Laos avec grade de major général, fut provisoirement nommé commissaire pour le Cambodge; deux officiers de l'armée lui étaient adjoints. M. Frank Ballachey, agent du service extérieur envoyé en Indochine en qualité de conseiller politique, fut désigné au poste de commissaire au Laos; là aussi, deux officiers de l'armée constituaient le personnel. Le poste de commissaire pour le Vietnam fut confié à M. Macdonnell, que secondaient deux officiers de l'armée et, luxe rare, un commis principal des Affaires extérieures et un sous-officier. Les commissaires, transportés avec leur personnel, de la Nouvelle-Delhi en Indochine, par l'aviation indienne, ont pu tenir leur première séance dès le 11 août.

A quoi une commission internationale s'emploie-t-elle une fois qu'elle s'est déclarée formée? En Indochine, son premier souci a été de conserver collectivement ses forces physiques et l'équilibre de sa digestion, jour après jour. Les observations ci-après, pour ce qui est de la Commission internationale pour le Vietnam, témoigneront de la variété et de la multiplicité des tâches: on en conclura peut-être que le diplomate n'a pas toujours une carrière qui lui permette de se retirer dans une tour d'ivoire.

Conformément aux conditions de l'accord de Genève, la Commission internationale pour le Vietnam a tenu sa première séance le 11 août, à 8 heures du matin, à l'hôtel Métropole d'Hanoï, dans l'unique salle publique disponible. Faisant son entrée dans le monde des affaires internationales, sous l'œil des journalistes, la Commission a siégé un peu timidement. Elle a procédé à certaines formalités, adoptant notamment le règlement intérieur provisoire qui avait été rédigé et adopté à la Nouvelle-Delhi, puis elle a levé sa séance. C'était là une petite journée de travail, sans doute, mais on en était encore aux débuts.

Soucieuse d'épargner du temps, la Commission internationale a organisé ce matin-là une réunion avec la Commission mixte. Il convient peut-être ici de donner quelques explications. La mise en œuvre de chacun des trois accords de Genève incombait, suivant leurs propres dispositions, aux deux parties intéressées, tant pour le Laos et le Cambodge que pour le Vietnam; par suite, une Commission mixte, composée de représentants des deux parties, a été mise sur pied dans chacun des trois États et chargée de résoudre par le détail les divers problèmes, notamment le regroupement des forces et l'échange des prisonniers de guerre. Au Vietnam, la Commission mixte représentait le haut commandement des forces de l'Union française et le haut commandement des forces de la République démocratique du Vietnam, appelée familièrement la RD dans les milieux de la Commission internationale, ou encore le Vietminh. Pour se rendre au siège de la Commission mixte, la Commission internationale n'a pas dû utiliser moins de trois modes de transport. Elle se rendit d'abord en voiture à l'un des aéroports de Hanoï et de là prit un appareil léger de l'aviation militaire française (un « Beaver » canadien, soit dit en passant) pour descendre après une vingtaine de minutes de vol dans un champ d'une zone démilitarisée. Ce fut ensuite une randonnée de cinq milles dans des jeeps russes tout neufs, appartenant à la République démocratique, sur une route dont les Canadiens apprirent à connaître chacun des cahots dans les jours qui suivirent.

Signalons l'aspect à la fois oriental et occidental des locaux de la Commission mixte: les huttes, en paille tressée, n'étaient fermées qu'à hauteur d'appui; les toits étaient de tôle ondulée, faible protection contre un soleil tropical donnant à plomb sur ce coin dénudé du delta du Tonkin. Groupés autour de tables recouvertes de rugueuses toiles de l'armée, les Canadiens et leurs collègues examinèrent longuement, ce jour-là, les problèmes que la Commission internationale avait à débattre avec la Commission mixte.

Renforts

De retour à leur hôtel d'Hanoï pour un dîner tardif, les Canadiens eurent le plaisir d'y trouver des renforts: M. T. R. G. Fletcher, commissaire du commerce à Hong-Kong, qui venait rendre compte de la situation dans le nord avant d'aller occuper pour un mois le poste de commissaire au Cambodge, et

deux officiers venus du sud offrir leurs services. A cause de l'extrême lenteur du service télégraphique, on n'était jamais prévenu de ces arrivées. A la sieste, presque obligatoire dans ces climats, on substitua une réunion quotidienne au cours de laquelle chacun faisait son rapport et les programmes étaient tracés. Cette réunion des délégations fut suivie de la seconde réunion tenue ce jour-là par la Commission internationale. Ensuite, vers la fin de l'après-midi, on vit affluer les visiteurs: un groupe de Pères rédemptoristes canadiens, le consul du Royaume-Uni, deux correspondants de presse, dont l'un des États-Unis et l'autre de France, le chef de la mission française de liaison et un membre de son personnel.

Trouver des bureaux, établir des secrétariats et un système de communications n'était pas facile. On y parvint, à force de travail, dans des conditions de chaleur pénibles; grâce à la coopération des diverses délégations, les commissions se mirent à l'œuvre dès les premiers jours. Outre ces questions d'ordre administratif, d'importants problèmes posés par les accords de Genève réclamaient une solution. De plus, il fallait non seulement organiser les sièges des trois organismes mais mettre sur pied aussitôt que possible les équipes d'inspection fixes et mobiles.

Pendant qu'une poignée de Canadiens affrontaient ainsi sur place une situation fort complexe, la Défense nationale à Ottawa s'occupait de choisir des officiers, de les initier et d'assurer leur transport jusqu'en Indochine. Chaque jour, du 1^{er} au 4 septembre, un North-Star du CARC descendit à Hanoï des officiers, des approvisionnements et du matériel. Grâce à une organisation rapide mais soignée ainsi qu'à l'excellent service du CARC, le Canada fut le premier membre des Commissions à disposer d'un effectif complet prêt à servir dans les équipes d'inspection. Les Canadiens ont devancé de loin, en particulier, les Polonais; ces derniers, quittant l'avion à Pékin, devaient se rendre par chemin de fer à un point situé au nord de la frontière sino-vietnamienne d'où des véhicules motorisés les transportaient par des routes extrêmement difficiles jusqu'à Hanoï. Pour un temps, les commissaires polonais eurent l'impression que leurs officiers avaient disparu.

Sans s'étendre sur le travail délicat des Commissions, le présent article voudrait évoquer le premier problème soumis à la Commission pour la surveillance et le contrôle au Vietnam: vaincre l'épreuve d'un premier problème facilite les tâches à venir.

Échange des prisonniers de guerre

Peu après l'arrivée à Hanoï de la Commission internationale, les deux camps l'informèrent de la difficulté qu'ils avaient à s'entendre sur l'échange des prisonniers de guerre. Grâce aux bons offices de la Commission, on put reprendre les discussions et procéder à l'échange. Mais, dix jours après, les parties en étaient à une impasse: où, quand et comment devait s'effectuer l'opération et combien de prisonniers devait-on échanger? Plaintes réciproques des deux camps, qui s'accusaient mutuellement d'intransigeance. Cette situation difficile n'avait rien d'étonnant. La libération des prisonniers de guerre provoquait des tensions aiguës, et on imagine l'atmosphère qui régnait, les hostilités venant à peine de prendre fin. Malgré la chaleur, la Commission mixte travaillait presque sans répit à résoudre le litige.

C'est pour régler les questions de ce genre qu'avait été créée la Commission internationale. Elle n'a ni pouvoirs coercitifs ni l'autorisation de donner

des ordres. Elle ne doit compter que sur son autorité morale, sur la médiation, la persuasion et les recommandations pour arriver à des règlements que les deux parties acceptent comme équitables. Au cours de telle journée du mois d'août, la Commission consacra une matinée à l'examen des faits et chiffres soumis par les deux côtés, discutant les moyens de résoudre les difficultés; dans l'après-midi, elle se transporta au siège de la Commission mixte pour entendre chaque partie: ce furent de longs exposés, qu'il fallait traduire puisqu'il existe trois langues de travail, le vietnamien, le français et l'anglais.

Les audiences terminées, la Commission tint une réunion privée pour analyser plus à fond les causes de friction et trouver une formule équitable, propre en même temps à démontrer aux deux camps qu'il pouvait être fait droit à leurs griefs. Après examen des témoignages et des arguments, une solution s'esquissa; divers projets furent rédigés puis révisés. Enfin on convoqua les parties et le président leur soumit des propositions qui furent acceptées à la suite d'une brève étude; un tournant difficile était franchi. La séance, qui avait duré de 3h. 30 à 9h. 00, avait permis de sortir d'une impasse; aussi les deux parties surent-elles gré à la Commission internationale d'une réalisation dont elles avaient été elles-mêmes incapables. L'organisme y gagna à la fois en prestige et en assurance.

Remise d'Hanoï

Les Commissions se trouvèrent de nouveau en vedette au moment de la remise de la ville d'Hanoï, par l'Union française, à la République démocratique du Vietnam. Comme l'accord prévoyait le retrait des forces de l'Union à une date limite, les délégués des deux camps se réunirent pour élaborer des plans dont l'exécution relevait des parties intéressées et non de la Commission. Celle-ci avait pour rôle de surveiller, d'observer, d'agir au besoin comme médiatrice et de tenter d'aplanir les difficultés. Pour le transfert d'Hanoï, les deux camps dressèrent un plan extrêmement détaillé qui ne faisait à peu près pas appel à la Commission dans les matières purement militaires. L'aspect civil présentait cependant certaines difficultés. On ne pouvait s'entendre, par exemple, sur la façon d'organiser le transfert des services d'utilité publique; mais grâce aux formules proposées par la Commission, les services d'eau, la centrale électrique, etc., fonctionnèrent sans interruption.

Le travail commença au début de la matinée du 9 octobre. Hanoï fut remise secteur par secteur, chacun comprenant quatre ou cinq îlots de maisons. Au moment prévu par le plan, un officier de la République démocratique et un officier de l'Union française se rencontraient, vérifiaient leurs montres et leurs cartes, puis, sur remise d'un reçu, l'officier français partait avec ses véhicules et une colonne de véhicules de la République démocratique faisait son entrée. Les opérations se poursuivirent toute la journée, le mouvement convergeant vers le grand pont qui enjambe le fleuve Rouge. A la fin de la journée, les dernières unités françaises avaient quitté les lieux. Pendant l'évacuation, des équipes d'inspection de la Commission internationale avaient parcouru la ville dans des jeeps blancs, prêtes à offrir leurs services en cas de difficultés, et indiquant en même temps que l'attention du monde entier était tournée vers Hanoï.

Les commissaires eux-mêmes ont observé longuement les diverses phases du transfert et ont assisté au départ des forces françaises. Ce fut sans doute l'événement le plus impressionnant de la période de début des commissions

intern
penda
Pour l
missio
L'opér

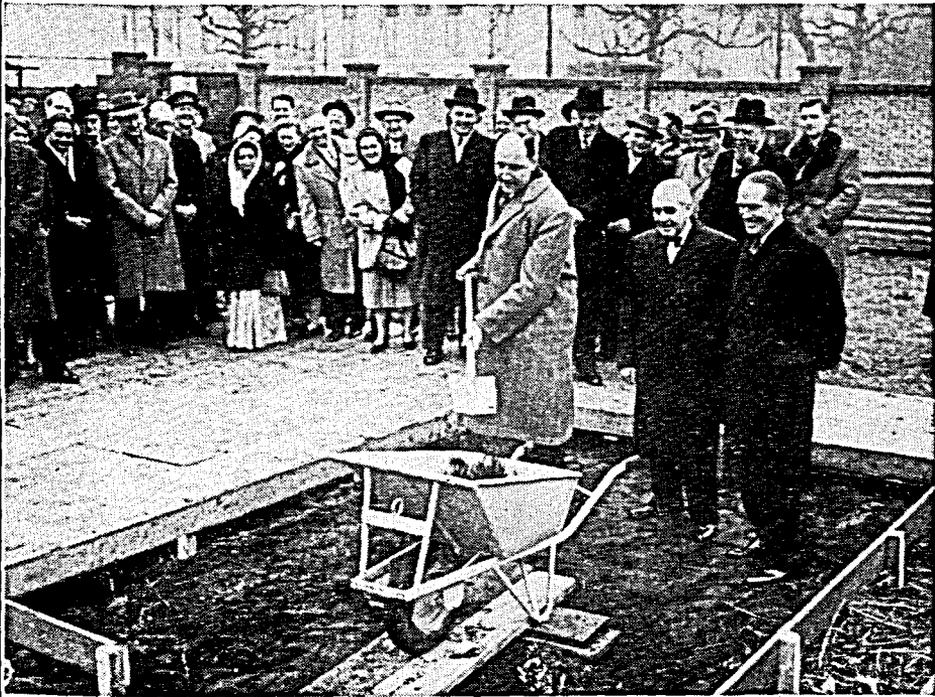
L
éprouv
s'acqu
pied d
éloigné
pénible
enthou
puleus
mes co
tion. T
tâche i



Le 25 jan
lerie du
Beyen et
dien. L'o

internationales. Il n'était pas facile, pour deux armées qui s'étaient combattues pendant huit ans, de préparer ensemble une évacuation d'une telle ampleur. Pour les négociations, les deux camps purent recourir aux services de la Commission, dont les équipes étaient là pour prévenir les difficultés ou les applanir. L'opération s'effectua sans friction ni difficulté sérieuses.

Les Commissions pour la surveillance au Laos et au Cambodge ont éprouvé les mêmes difficultés, travaillant à s'organiser elles-mêmes tout en s'acquittant de leur mission. Partout les équipes d'inspection furent mises sur pied dès qu'on put leur trouver des locaux, situés souvent dans des endroits éloignés, difficiles d'accès et insalubres. En dépit de conditions de vie fort pénibles, les Canadiens affectés à ces équipes se mirent à l'œuvre avec enthousiasme et montrèrent dès le début qu'ils entendaient s'acquitter scrupuleusement de leur mission. Ils abordèrent avec tact et jugement les problèmes complexes qui se posaient et surent faire preuve d'initiative et d'imagination. Trop souvent oubliés, ces hommes accomplissent en terre lointaine une tâche ingrate mais fort importante dont le Canada peut être fier.



—Fotobureau Friezer

PREMIER COUP DE BÊCHE

Le 25 janvier 1955, le premier coup de bêche a été donné sur l'emplacement de la nouvelle chancellerie du Canada à La Haye par les deux ministres néerlandais des Affaires étrangères, MM. J. W. Beyen et J. M. A. H. Luns. La bêche utilisée au cours de la cérémonie était faite d'aluminium canadien. L'on voit, de gauche à droite: M. Luns; l'ambassadeur du Canada aux Pays-Bos, M. T. A. Stone; et M. Beyen.

Le Canada et les Nations Unies

Liberté de l'information

Un projet de convention concernant la liberté de l'information a été élaboré dès 1948 lors de la Conférence sur la liberté de l'information tenue à Genève. En 1951, une commission spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies en revisa le texte et fit rapport au Conseil économique et social. Depuis lors, le Conseil n'a pas recommandé d'autres travaux touchant la convention proposée. Au cours de la neuvième session de l'Assemblée générale, la Troisième Commission a étudié la question et adopté une motion invitant le Conseil économique et social à formuler ses recommandations sur le projet de convention, à temps pour que l'Assemblée générale puisse les examiner au plus tard à la onzième session qu'elle tiendra en 1956. Le Canada s'est abstenu de voter sur cette motion.

A la même occasion, la délégation de l'URSS a déposé un projet de résolution où elle préconisait le transfert aux Nations Unies des fonctions qui étaient dévolues à la Société des Nations en vertu de la « Convention internationale concernant l'emploi de la radiodiffusion dans l'intérêt de la paix ». Le Canada n'était pas partie à cette convention, signée en 1936. Après discussion, la commission a adopté un amendement à la résolution, aux termes duquel l'Assemblée générale était priée de s'enquérir auprès de ses membres parties à la Convention s'ils souhaitaient ce transfert. Un autre amendement, adopté malgré le vote de la délégation soviétique, proposait un nouvel article portant qu'aucune des parties contractantes ne ferait obstacle sur son territoire à la réception des émissions radiophoniques étrangères. La résolution ainsi modifiée a été adoptée sans opposition, quelques pays, dont l'URSS et les États-Unis, s'étant cependant abstenus.

Le Canada a voté pour ces amendements et pour les résolutions ci-dessus et a aussi approuvé l'adoption d'une autre résolution priant le secrétaire général d'aider les États membres à faire progresser la liberté de l'information en leur rendant certains services qui n'entrent pas dans le cadre des programmes actuels d'assistance technique. Le Canada a voté pour la résolution à condition qu'il n'en résultât aucune augmentation sensible des dépenses. L'Assemblée générale a adopté subséquentement ces trois résolutions.

Code d'honneur international pour le personnel d'information

Le 16 décembre 1952, l'Assemblée générale a adopté une résolution priant le secrétaire général de s'enquérir auprès d'un certain nombre d'entreprises d'information et d'associations professionnelles nationales et internationales si, à leur avis, il serait opportun d'organiser une conférence internationale non gouvernementale, où serait élaboré le texte définitif d'un code d'honneur international pour le personnel d'information. Selon le rapport du secrétaire général, en date du 16 août 1954, les diverses entreprises ou associations qui préconisent la convocation d'une telle conférence ne semblent pas constituer un groupe suffisamment représentatif. Il a donc été déclaré, dans la résolution adoptée par la Troisième Commission et ratifiée par l'Assemblée générale, qu'il n'y avait pas lieu pour le moment de prendre d'autres mesures.

Général

Le
Deuxi
mique
que et
de la
sant le
étudié
Unies
internat
mouve
alimen
de seco

Au
que de
ont fai
économi
situatio
insuffis
nécessa
ont rec
insuffis
ont-ils
capitau
appelés
doivent
ment é
aussi se
incomb
ministrati
des gou

Le
termes
d'une p
d'autre
ment a

Fonds

Sel
membres
tives, c
surveill
ainsi ré
Unies p
dévelop
unanime
mique
membres

Questions économiques

Généralités

Lors de la neuvième session, comme par les années précédentes, la Deuxième Commission a examiné une grande diversité de questions économiques, dont quelques-unes avaient déjà été étudiées par le Conseil économique et social à la suite de la huitième session. Presque toutes les délibérations de la Deuxième Commission se sont circonscrites autour de questions intéressant le progrès économique des pays insuffisamment développés. Les questions étudiées avaient trait notamment à la création d'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, à la création d'une société financière internationale, aux programmes d'assistance technique des Nations Unies, au mouvement international des capitaux privés, à l'établissement d'une réserve alimentaire mondiale, à la réforme agraire, aux programmes de relèvement et de secours des Nations Unies pour la Corée.

Au cours de la discussion générale consacrée au développement économique des pays insuffisamment développés, les représentants des pays en question ont fait observer que dans les régions peu développées le rythme du progrès économique est moins rapide que dans les régions d'abondance. Voyant là une situation dangereuse, ils ont souligné que pour accélérer le progrès des régions insuffisamment développées, les capitaux étrangers, publics et privés, sont nécessaires. Les porte-parole des pays industrialisés et exportateurs de capitaux ont reconnu que le financement du développement économique des régions insuffisamment développées constitue un problème important. D'autre part, ont-ils fait observer, certains facteurs d'ordre pratique limitent l'apport des capitaux privés et publics aux pays insuffisamment développés. Les pays appelés à contribuer le plus largement aux programmes des Nations Unies doivent notamment tenir compte de leur propre défense, de leur développement économique et des besoins de leurs territoires sous dépendance. On a aussi souligné que la mise en valeur des pays insuffisamment développés incombe à ces pays au premier chef et qu'une saine politique intérieure, administrative et fiscale, contribue largement à attirer les capitaux étrangers, tant des gouvernements que des sociétés privées.

Les représentants du bloc soviétique se sont généralement exprimés en termes modérés. Pousser l'idée des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest d'une part, entre les pays soviétiques et les pays insuffisamment développés d'autre part, semble avoir été l'un de leurs principaux objectifs. Ils ont résolument appuyé les programmes d'assistance technique.

Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique

Selon une déclaration commune faite au cours de la huitième session, les membres de l'ONU resteraient disposés à demander à leurs populations respectives, dès que le désarmement mondial aurait suffisamment progressé sous surveillance internationale, l'autorisation de consacrer une partie des économies ainsi réalisées à un fonds international constitué dans le cadre des Nations Unies pour aider à la mise en valeur et au relèvement des pays insuffisamment développés. A la neuvième session, l'étude de la question a abouti à l'adoption unanime d'une résolution priant M. Scheyven, ex-président du Conseil économique et social, qui avait présenté un rapport sur les observations reçues des membres après la huitième session, d'élaborer un nouveau rapport « contenant

une description précise et complète de la forme ou des formes, des fonctions et des attributions » qu'on pourrait adopter pour le fonds spécial envisagé. Des porte-parole du Canada et des autres pays industrialisés (qui dans leurs commentaires avaient indiqué leur intention de ne pas participer pour le moment à la constitution du fonds) ont précisé qu'à leurs yeux la résolution ne conférerait pas à M. Scheyven un mandat d'élaborer un projet de statuts pour le fonds envisagé. Le porte-parole du Canada a souligné que le Canada contribue déjà largement à la mise en valeur des pays insuffisamment développés en participant à la Banque internationale, au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et à l'assistance financière et technique prévue par le Plan de Colombo.

Société financière internationale (SFI)

Le projet d'une société financière internationale, également à l'étude depuis longtemps aux Nations Unies, a fait un nouveau pas dans la voie de sa réalisation au cours de la neuvième session. Cette société aurait pour fonction de contribuer au financement des entreprises productives du secteur privé, sans que des garanties gouvernementales ne soient exigées. L'attitude du Gouvernement canadien à l'égard de ce projet a été généralement favorable par le passé. Lorsque l'apport de capitaux suffisants parut probable, après que le Gouvernement des États-Unis eut annoncé son appui en novembre, le Gouvernement, par l'intermédiaire de son représentant aux Nations Unies, réaffirma son intention d'appuyer la société envisagée.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté par 50 voix contre aucune, et 5 abstentions (bloc soviétique), une résolution priant la Banque internationale de rédiger un projet de statuts pour la Société. Le Gouvernement canadien estime que la société financière envisagée comblerait un vide considérable parmi les organismes actuels destinés à financer le développement économique et espère qu'elle contribuerait à augmenter le mouvement des capitaux privés vers les pays insuffisamment développés, a déclaré le représentant du Canada dans ses commentaires sur cette résolution dont le Canada fut l'un des parrains. Pour établir la Société, il ne serait pas nécessaire de mettre sur pied un nouvel organisme international coûteux et compliqué, estimait-il, et la société financière pourrait faire appel au personnel de direction et au personnel technique de la Banque internationale. Quand la Banque internationale aura élaboré un projet de statuts et aura établi l'étendue de l'appui à attendre des pays membres, elle fera de nouveau rapport au Conseil économique et social, qui lui-même présentera à l'Assemblée générale, un rapport sur la question, lors de la dixième session probablement. On prévoit que les contributions seront proportionnelles aux quotes-parts versées à la Banque internationale par chaque pays membre.

Assistance technique

L'étude des questions d'assistance technique à la Deuxième Commission a porté sur le Programme élargi d'assistance technique, qui relève du Conseil économique et social et est financé au moyen de contributions libres des gouvernements, et sur les programmes ordinaires qui ressortissent aux budgets réguliers de l'ONU et de ses institutions spécialisées. Une bonne part de la discussion générale a été consacrée à l'examen des aspects administratifs et financiers du Programme élargi, que le Conseil économique et social avait déjà

étudié. De l'avis général, on était parvenu à augmenter sensiblement l'efficacité du travail si cependant il restait beaucoup à faire et c'était dans des voies sûres que le Conseil économique et social orientait son activité. Une résolution touchant la partie administrative et financière du Programme élargi a été adoptée à l'unanimité. La discussion générale, essentiellement positive et dénuée de controverse, a fait ressortir l'étendue de l'appui dont bénéficiait le programme. Lors d'une brève déclaration, au cours des délibérations sur la question, le représentant du Canada a fait part de l'opinion du Gouvernement canadien, selon laquelle les programmes des Nations Unies et les programmes du Plan de Colombo, contribuaient de façon positive et fructueuse à l'élévation des niveaux de vie dans le monde entier.

Lors d'une réunion consacrée plus tard aux contributions, le représentant du Canada annonça que le Gouvernement canadien se proposait d'inviter le Parlement canadien à approuver une contribution de 1,500,000 dollars pour 1955, au titre du Programme élargi d'assistance technique. Une telle offre, ajouta-t-il, était faite sous la réserve que les contributions des autres pays s'établiraient suivant un barème assez élevé pour que le programme puisse être utile.

Mouvement international de capitaux privés

A la suite d'une discussion plutôt harmonieuse, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions inspirées des recommandations du Conseil économique et social et portant sur la circulation internationale des capitaux privés. La première, adoptée par 48 voix (dont celle du Canada) contre aucune, et 8 abstentions, invite les pays désireux d'attirer le capital privé étranger et les pays capables d'exporter des capitaux à prendre des mesures pour rendre le climat plus favorable à l'investissement et pour stimuler la circulation du capital privé. La deuxième, adoptée par 51 voix contre aucune, et 5 abstentions (bloc soviétique), prie le secrétaire général de poursuivre ses études sur les problèmes de la double imposition, tout spécialement du point de vue de leurs effets sur les investissements dans les pays insuffisamment développés.

Réserve alimentaire mondiale

Le Gouvernement canadien a adopté une attitude prudente à l'égard des propositions relatives à la constitution d'une réserve alimentaire mondiale; il estime qu'une action internationale visant à la meilleure utilisation des vivres possible et à assurer une certaine stabilité aux agriculteurs serait opportune, mais croit qu'il conviendrait d'étudier ces problèmes produit par produit et qu'il ne faudrait pas que l'organisme international concurrence ou remplace les dispositifs ordinaires. A la neuvième session, le Canada a voté pour une résolution invitant l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à élaborer un rapport sur ce que les pays font actuellement en collaboration dans le domaine des problèmes d'alimentation; il s'est abstenu cependant lors du vote sur un passage du préambule, à son avis imprécis, voire inexact. La résolution a été adoptée par 45 voix contre aucune, et une abstention (États-Unis).

Réforme agraire

La délégation du Canada a voté pour une résolution relative à la réforme agraire, portant sur divers moyens à mettre en œuvre pour rendre plus efficaces,

à ce qu'on escompte, les mesures de réforme agraire. Le vote fut le suivant: 51 voix pour, aucune contre, 5 abstentions (bloc soviétique).

Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée

La Deuxième Commission a discuté brièvement le rapport annuel de l'agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Les représentants du Gouvernement des États-Unis et des gouvernements du Commonwealth, principaux contributeurs aux programmes de secours et de rétablissement de l'UNKRA, ont loué l'agent général de l'œuvre accomplie jusqu'ici et invite les gouvernements des États membres à fournir des contributions, initiales ou supplémentaires, pour permettre à l'Agence d'exécuter les programmes approuvés pour 1955. A ce sujet, le représentant des États-Unis a annoncé que son Gouvernement de même que ceux du Royaume-Uni et du Canada étaient disposés à consentir à l'Agence un nouveau montant de 13.5 millions de dollars. Le représentant de l'Union soviétique, d'autre part, a critiqué le travail de l'Agence, déclarant qu'elle n'avait rien accompli de valable en Corée du Sud et qu'elle n'existait que pour servir les intérêts des États-Unis. Les représentants soviétiques et ceux de la Pologne, comparant la situation en Corée du Sud avec celle qui existe en Corée du Nord, ont prétendu que, dans cette dernière région, des progrès notables avaient été réalisés en matière de reconstruction et de rétablissement grâce à l'aide fournie par l'Union soviétique, la Chine et d'autres pays communistes. A l'issue du débat, la Commission a adopté par 38 voix contre 5 (bloc soviétique), et aucune abstention, une résolution qui louait l'agent général de l'excellent travail de l'Agence et invitait tous les gouvernements à fournir l'aide financière nécessaire à la poursuite de ses programmes.

Autres questions

Au cours de l'examen par la Commission des chapitres II et III du Rapport du Conseil économique et social, la délégation soviétique a présenté deux projets de résolutions dont l'un avait trait à des mesures pour réduire le chômage et accroître l'emploi et l'autre à l'abolition des mesures discriminatoires appliquées au commerce international. La Commission a repoussé ces deux projets pour souscrire ensuite à des résolutions adoptées antérieurement par l'ECOSOC au sujet du plein emploi et de l'expansion du commerce international.

Conclusion

Dans l'ensemble, les délibérations de la Deuxième Commission ont été positives et modérées. Les représentants des pays industrialisés ont manifesté toute la compréhension possible pour les problèmes des pays insuffisamment développés; quant aux représentants de ceux-ci, ils ont réclamé une prompt action de la part des pays industrialisés, tout en se montrant cependant conscients des graves problèmes auxquels ces pays ont eux-mêmes à faire face.

Portant la parole à la clôture de la session, sir Douglas Copland, d'Australie, président de la Deuxième Commission, a déclaré que si la Commission continuait durant un certain nombre d'années à travailler dans l'atmosphère qui avait marqué la session qui se terminait, le monde serait bientôt sur le point de découvrir les assises d'une économie mondiale en essor constant.

Les

Sous la
Cabinet
compte

Appro

La
rale d'
terminé

Le
débat

le
d'
ap

M. Pea

...
mesure
de la ses
à longu
pour le
son impo
le Proto

Qu'en
d'accord
l'automr
dres et
à l'étud
donné. A
tal cep
nous de
je pense
de guerr

Problém

Le pr
que les
jourd'hu
de voir l
conflagr
vons qu
rait l'exi
voire de
preme c
aujourd'
puissanc

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous la rubrique ci-dessus nous reproduisons quelques déclarations faites par des membres du Cabinet, ou leurs adjoints parlementaires, à propos des affaires extérieures. Il ne s'agit pas d'un compte rendu circonstancié des débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Traité de l'Atlantique Nord

Approbation du Protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne

La Chambre a poursuivi ses débats sur l'accession de la République fédérale d'Allemagne au Traité de l'Atlantique Nord les 20, 21, 24, 25 et les a terminés le 26 janvier.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a ouvert ces débats en présentant la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

M. Pearson a déclaré:

... Je doute même qu'une autre mesure présentée à la Chambre au cours de la session actuelle ait des conséquences à longue portée plus graves que celle-ci pour le pays et pour la paix. En raison de son importance même, j'aimerais examiner le Protocole dans son contexte.

Qu'en est-il? C'est en partie une suite d'accords connexes qui ont été élaborés l'automne dernier aux réunions de Londres et de Paris et qui, avec le protocole à l'étude, forment un programme coordonné. A un point de vue plus fondamental cependant, le contexte dans lequel nous devons examiner le protocole n'est, je pense, rien de moins que l'état actuel de guerre froide et nos chances de paix.

Problèmes essentiels

Le problème politique le plus important que les Canadiens doivent affronter aujourd'hui c'est, sans contredit, le danger de voir la guerre froide se transformer en conflagration thermonucléaire. Nous savons qu'une guerre de ce genre menacerait l'existence même de chaque nation, voire de toute l'humanité. La tâche suprême qui incombe aux hommes d'État aujourd'hui, c'est de faire en sorte que la puissance physique fantastique que les

savants ont mise à la disposition de l'homme, serve non pas à la guerre, mais au bien-être de l'homme.

Il faut relier à ce danger d'une guerre thermonucléaire, à l'annihilation thermonucléaire, dirais-je, le problème que pose l'impérialisme totalitaire. Les dictatures communistes ont déjà enrégimenté des centaines de millions d'êtres humains dans des empires fortement centralisés qui nient la dignité et la valeur de l'individu, si ce n'est comme créature de l'État. Cette conspiration à la fois impérialiste et matérialiste a recruté ses dupes dans le reste du monde et s'en est servi pour constituer des cinquièmes colonnes. Elle s'efforce, par conséquent, en recourant à la propagande et à la subversion, de fomenter la désunion au sein du monde non communiste, tout en élargissant la superficie soumise directement à son autorité au moyen de coups d'État ou d'action militaire le long de sa périphérie en Europe et en Asie.

Désarmement

Compte tenu donc de ces problèmes essentiels, il est trois grands secteurs où il faut que nous cherchions à progresser. Il faut d'abord rechercher un accord au

sujet d'un désarmement effectif et suffisamment important pour alléger le poids des budgets militaires actuels, comportant en outre l'interdiction absolue et effective de toutes les armes de destruction massive. Il faut toutefois avoir grand soin d'assurer à ce programme un équilibre tel qu'il ne constitue pas une invite à l'agression. Il faut aussi qu'il comporte les précautions, inspections et contrôles nécessaires à sa réalisation.

Voilà des années que le gouvernement du Canada participe activement à la recherche d'un accord de ce genre. L'automne dernier, à l'Assemblée des Nations Unies, c'est la délégation canadienne—il est juste, je pense, de l'affirmer—qui a pris l'initiative de propositions visant l'adoption de certains principes et méthodes en vue de la poursuite d'autres négociations autour de cette question capitale. Des pourparlers ardu, dirigés pour le compte de l'Occident sous la direction habile et dévouée de mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), ont abouti à l'adoption unanime des propositions en question par tous les gouvernements représentés à ces assises mondiales. Nous continuerons de ne rien négliger pour réaliser l'accord sur un désarmement réel.

A mon sens, il n'y a rien d'incompatible entre cette ligne de conduite et les accords dont je suis sur le point de vous parler. En effet, si les puissances communistes acceptaient le volume d'armements, ainsi que les restrictions et les contrôles prévus dans ces accords, nous serions en bonne voie de réaliser un traité de désarmement universel de l'ONU qui rendrait inutiles les préparatifs limités de défense comme ceux de l'OTAN et ceux qui sont prévus par l'Union de l'Europe occidentale. Les limites prévues pour les prérogatives nationales dans les dispositions des accords de Paris dont il s'agit, qui portent sur l'effectif maximum des forces armées, sur les inspections, contrôles et déploiements internationaux, sont, à mon avis, un progrès important qui montre à tout l'univers qu'il est possible de réaliser la surveillance et le contrôle internationaux des armements nationaux, à condition que les pays désirent véritablement maîtriser et contenir le potentiel destructeur des forces nationales.

Force défensive

Il est vrai que les Accords de Paris ne s'appliquent qu'à un groupe restreint de pays. Non seulement sont-ils compatibles avec un système universel efficace, mais on les reconnaîtra peut-être un jour comme un précédent utile. En attendant l'accord sur un tel système universel et par conséquent meilleur, il faut voir dans la création et le maintien de la puissance défensive et contrôlée du monde libre qui préviendra l'agression une mesure essentielle au maintien de la paix. C'est là, à mon sens, le deuxième domaine où nous devons progresser.

Collaboration internationale

Le troisième domaine où il faut absolument progresser,—et ce domaine est le plus essentiel de tous,—c'est l'amélioration des relations entre États, la suppression des causes de guerre et le développement de la communauté internationale, ce qui veut dire que nous devons, partout où la chose est possible, favoriser le sens véritable de la collaboration et de l'unité entre les peuples libres. Nous ne pouvons pas faire grand-chose pour que cette idée se développe parmi ceux qui ne sont pas libres. Semblable initiative suppose de patients efforts pour cicatrifier les rivalités nationales, pour effacer les causes de guerre, les tensions qui conduisent à la guerre, et pour grouper les peuples. Cependant, nous ne pouvons nous permettre d'être naïfs ou de manquer du sens des réalités. C'est pourquoi, tout en ne négligeant rien pour rendre la guerre impossible, tout en cherchant à régler les problèmes qui nous séparent et à favoriser la collaboration par l'entremise des Nations Unies et autrement, tout en recherchant un désarmement efficace, nous devons, je le répète, renforcer nos moyens préventifs en éloignant ce qui constitue actuellement la plus grande tentation de toutes pour un agresseur éventuel, c'est-à-dire la faiblesse. Ainsi, nous renforcerons la paix.

Nos initiatives en vue du développement de la communauté atlantique constituent, je pense, une contribution de toute première importance à cet objectif précis. Au moins dans le moment, l'unité et la puissance des nations appartenant à l'Organisation de l'Atlantique Nord assurent sans aucun doute la garantie de paix

la plus importante et la plus immédiate qui soit dans le monde de tension et de dangers où nous vivons. Mais la collectivité nord-atlantique est (cela a déjà été dit bien des fois) beaucoup plus qu'une alliance militaire. A mon sens, ces autres aspects non militaires de l'évolution de l'OTAN prendront plus d'importance, au fur et à mesure que s'éloignera le danger militaire, ainsi que cela devrait se produire avec le temps, espérons-nous. Les attitudes et les éléments de collaboration que fait naître l'OTAN parmi les nations libres pourront demeurer, afin de servir de base à une société meilleure, longtemps après que le danger actuel d'agression militaire sera passé à l'oubli dans lequel l'Histoire projette éventuellement toutes les tyrannies.

Propagande communiste

Ainsi donc, je prie aujourd'hui la Chambre d'approuver l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne, non seulement à l'alliance défensive nord-atlantique, mais aussi à la communauté nord-atlantique que nous nous efforçons de constituer et à laquelle l'Allemagne libre et démocratique d'aujourd'hui a le droit d'appartenir. Le gouvernement soviétique et ses satellites s'efforcent d'empêcher cela en recourant à une campagne sans précédent d'intimidation, de cajolerie et de déformation des faits, en exerçant des pressions de toutes sortes au moyen de promesses séduisantes ou de menaces de punition. Au moyen d'un barrage de propagande se ramenant toujours à la déclaration d'après laquelle un vote en faveur de ce protocole est simplement un vote en faveur du réarmement de l'Allemagne, les communistes poussent évidemment cette campagne tant qu'ils peuvent dans notre pays. Une telle simplification outrée des faits induit grossièrement en erreur. On a là, en effet, le cas le plus insidieux de déformation des faits, de demi-vérités.

En tant qu'agents de Moscou, les communistes font tellement fi de l'intégrité intellectuelle et de l'honnêteté tout court qu'il est devenu futile de réfuter leurs accusations dans l'espoir de les éclairer. Dans ce cas-ci, toutefois, leur campagne a assurément trouvé certain écho dans le cœur de nombreux Canadiens honnêtes et sincèrement patriotes, qui ont de bonnes

raisons de se rappeler et d'appréhender les méfaits des armes de l'Allemagne. Il importe donc de bien examiner la question de façon objective.

Aspects importants des accords

Nous avons à examiner aujourd'hui plusieurs aspects importants des accords de Paris. A mon avis, il est raisonnable de s'attendre que, à la longue, l'aspect fondamental le plus durable sera, tout d'abord, la restauration de la liberté et de la souveraineté allemandes, c'est-à-dire la liberté et la souveraineté du peuple de l'Allemagne occidentale, et en second lieu, l'acceptation de l'adhésion volontaire de ce peuple à la coalition occidentale. A mon avis, ce sont là deux aspects essentiels.

Le troisième aspect est évidemment la disposition prévoyant que la République fédérale allemande devra, dans l'exercice de son premier droit de souveraineté, assumer une part équitable du fardeau commun de la défense dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, par l'intermédiaire de l'Union de l'Europe occidentale.

Attitude des Allemands

J'estime, à ce propos, que les députés feraient erreur s'ils concevaient la population de la République fédérale allemande d'aujourd'hui comme une nation de militaristes tirant sur la corde pour obtenir la liberté de se réarmer, de se grever d'impôts afin d'avoir des armes et de se soumettre au service militaire obligatoire.

De fait, il règne en Allemagne, comme ailleurs, un revirement de sentiments contre la guerre et le militarisme, dont les Allemands comme le reste d'entre nous ont tellement et si récemment souffert. Aujourd'hui, dans la République fédérale d'Allemagne, comme ailleurs dans les pays libres, lorsqu'on appuie le réarmement (et il y a, en Allemagne, une partie importante de l'opinion qui le désapprouve pour de bonnes ou de mauvaises raisons) lorsqu'on appuie le réarmement, dis-je, comme le fait le gouvernement librement élu de ce pays, c'est qu'on le considère, au mieux, tout comme chez nous, comme une nécessité tragique.

En Allemagne comme ailleurs, les dispositions et les attitudes peuvent changer;

mais actuellement la situation est, je crois, telle que je l'ai exposée. Les principes dont s'inspire l'Allemagne occidentale sont d'un genre qui mérite notre appui et la direction de ce pays est d'un caractère que nous devons encourager. Et vraiment, si cette direction avait existé en Allemagne en 1914 et en 1939, je crois que nous aurions évité deux guerres mondiales. Rien, me semble-t-il, ne pourrait être plus de nature à décourager le développement d'une puissance politique saine en Allemagne, ou à encourager un dangereux retour au nationalisme étroit et au désillusionnement au sujet des démocraties et, en définitive, à un dangereux militarisme, que le rejet par les parlements de l'Ouest des plans élaborés par le gouvernement démocratique de l'Allemagne et d'autres démocraties occidentales en vue d'intégrer ce peuple dans les communautés de l'Europe occidentale et de l'Atlantique nord, où il peut jouer un rôle approprié et important.

Effectifs communistes

C'est aussi une grossière déformation de la vérité que de représenter les Accords de Londres et de Paris comme des mesures agressives qui menacent le peuple russe. Au point où nous en sommes, nous ne pouvons plus nous étonner de la fausseté et de l'hypocrisie de la propagande soviétique à cet égard. Mais je m'étonne parfois encore de la crédulité constante de ceux qui s'y laissent prendre. N'oublions donc pas et continuons de souligner que les programmes de défense de l'Ouest, dans le cadre de la CED, de l'OTAN ou de ces Accords de Paris, ne sont pas la cause mais le résultat des lignes de conduite agressives de l'impérialisme russe, de l'existence des colossales armées communistes qui appuient ces lignes de conduite, des agressions commises à Berlin, en Tchécoslovaquie et en Corée. Tout cela, joint à la crainte qui en résultait, a contraint le monde à refaire à contre-cœur une partie des forces dont il s'était départi en 1945, tandis que la Russie restait armée sur terre, sur mer et dans les airs.

Il vaut aussi la peine de rappeler en particulier que les Russes ont commencé le réarmement des Allemands de la zone orientale dès 1948, alors qu'il n'y avait

pas un seul soldat dans la République fédérale allemande. Les communistes ont fait un effort manifeste pour déguiser cette manœuvre, en appelant les forces armées de l'Allemagne orientale police de caserne. Outre quelque 80,000 gendarmes de frontière et gendarmes civils, il y a presque 100,000 autres membres de cette police de caserne organisée en corps d'armée et en divisions, en corps d'aviation et en formations navales sur les lignes soviétiques. Les unités de l'Allemagne orientale comptent environ 600 chars de combat, 250 autocanons et 1,700 autres pièces d'artillerie. Tout ex-nazi qui désire se vendre au communisme est bien accueilli dans ces effectifs et sous leur direction. Ces effectifs seraient bien plus considérables si les chefs communistes pensaient pouvoir se fier à une plus forte proportion des Allemands qui leur sont assujétis, à supposer qu'ils soient armés.

Depuis plusieurs années, les Russes ont également organisé des effectifs militaires dans d'autres pays européens, y compris les pays qui, gouvernés par des régimes fascistes durant la dernière guerre, étaient nos ennemis et sont censés, en vertu des traités de paix, être désarmés. On compte, par exemple, environ un quart de million de Bulgares, plus de 225,000 Hongrois et environ 350,000 Roumains sous les armes. Il y a en tout 75 divisions satellites, certaines étant blindées, et plus de 2,500 avions. Tous ces effectifs sont entièrement placés sous la domination russe au point qu'en Pologne, par exemple, le ministre de la Défense est un maréchal russe. Fait plus important que tous ceux-là, il y a environ un demi-million de troupes russes en Europe occupée, à l'ouest des frontières soviétiques, au moins 400,000 de ces soldats étant établis en Allemagne orientale pour former l'avant-garde européenne des 175 divisions de l'armée soviétique.

Voilà donc qui dispose de l'affirmation absurde selon laquelle le programme de défense européenne que l'on met de l'avant présentement serait une manœuvre hostile et agressive dirigée contre les Russes et leurs pacifiques amis, qui, nous dit-on, n'ont jamais préconisé d'autres programmes ou d'autres plans que ceux qui tendent vers la coexistence pacifique dans un monde désarmé.

Unification de l'Allemagne

Nous devons également examiner la fausse assertion voulant que l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne à la communauté de l'Europe occidentale et nord de l'Atlantique rende l'Occident responsable du partage de l'Allemagne qui se trouverait ainsi perpétué alors que l'Union soviétique voudrait y mettre fin. Il est bon de se rappeler à ce sujet que le plan primitif, adopté à Potsdam en 1945 par les quatre alliés victorieux, prévoyait la conclusion d'un traité de paix avec un gouvernement démocratique entièrement allemand et librement élu. Les honorables députés se souviendront, j'en suis sûr, des années de frustrations que nous avons connues quant à tous les efforts de l'Ouest pour donner suite à l'accord de Potsdam le gouvernement soviétique opposait son refus de permettre à sa zone de collaborer sur le plan économique ou autrement avec les trois autres zones d'Allemagne. Les dirigeants soviétiques avaient décidé de faire de l'Allemagne orientale un État communiste fantoche,—ils l'ont réussi d'ailleurs,—et cela tant qu'ils ne parviendraient pas à créer une Allemagne unifiée obéissant à Moscou. La création de la République fédérale d'Allemagne en septembre 1949 est le résultat de cette politique; son objet est d'assurer le degré maximum d'unité démocratique réalisable dans les circonstances.

D'aucuns se demandent aujourd'hui, non sans quelque sincérité, et d'autres,—ce sont les communistes,—avec une fourberie réfléchie, pourquoi nous n'avons pas une conférence de plus avec les Soviets sur l'unification de l'Allemagne et la conclusion d'un traité de paix avant de faire le pas décisif qui consiste à ratifier les accords en cause.

Je rappelle à ces personnes que, depuis octobre 1950, les puissances d'occupation de l'Allemagne occidentale, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, ont, au moins seize fois, dans des notes adressées au gouvernement soviétique, au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et aux autorités de l'Allemagne de l'Est, proposé, à titre de condition fondamentale d'entente sur l'unification de l'Allemagne, la tenue d'élections libres sous un régime de surveillance internatio-

nale garantissant que ces élections seraient tenues honnêtement.

La conférence tenue à Berlin il y a moins d'un an entre les ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union soviétique a été une de ces occasions. Pendant vingt-cinq jours, on a examiné à fond toutes les formules imaginables pouvant mener à une solution acceptable de part et d'autre des problèmes que posent l'unification de l'Allemagne et les traités de paix pour l'Allemagne et l'Autriche, mais tout cela n'a donné aucun résultat. Certes, la conférence a révélé d'une façon claire et incontestable le refus obstiné du gouvernement soviétique de permettre tout règlement des problèmes de l'Allemagne et de l'Autriche, si ce n'est à des conditions qui garantiraient, indépendamment des vœux de la population elle-même, le maintien de la domination soviétique actuelle sinon son aggravation dans les zones occupées par les Soviets. Je n'ai aucune raison de croire que cette attitude ait soudain changé en dépit des paroles mielleuses mais équivoques qui émanent maintenant du Kremlin et d'autres centres communistes.

Une raison, sinon la justification, de l'opposition inflexible des Soviets à la réalisation de l'unité allemande au moyen d'élections libres, apparaît dans les résultats de deux élections récentes en Allemagne et en Autriche. Dans certaines régions de l'Autriche occupées par l'armée soviétique,—ce qui est très significatif,—il y a eu en août 1954 des élections du genre de celles que nous avons ici. Le résultat de ces élections a constitué une répudiation retentissante du communisme, sous l'ombre menaçante de la puissance militaire russe. Dans les provinces autrichiennes, situées en tout ou en partie dans la zone russe, le parti communiste n'a remporté que 6 sièges sur 100 à Vienne et 3 sièges sur 56 en Basse-Autriche. L'immense majorité des sièges s'est partagée à peu près également entre les deux partis de la coalition au pouvoir. Dans les deux autres provinces où des élections ont eu lieu, les candidats communistes n'ont même pu remporter un seul siège. Il y a à peine un mois environ, dans le secteur occidental de Berlin, lors de l'élection des

représentants à la Chambre de Berlin, les communistes n'ont pu, aux élections libres, obtenir plus de 2.7 p. 100 des votes. Ils ont recueilli 41,000 votes contre 684,000 pour les sociaux-démocrates, 466,000 pour les démocrates-chrétiens et 190,000 pour les démocrates-libéraux. Pas étonnant que les communistes frissonnent à la pensée d'élections libres.

La conférence de Berlin a démontré nettement qu'il était impossible de trouver un terrain d'entente honnête et acceptable pour réaliser l'unité allemande. Par conséquent, une seule ligne de conduite offrait quelque chance de progrès, soit la conclusion d'ententes entre le monde occidental et la République fédérale allemande, sans perdre de vue l'objectif essentiel de l'unification, car les Allemands exigent à bon droit—et nous devons assurément leur accorder notre appui sur ce point—que l'unification demeure l'objectif essentiel de la politique allemande.

Conférence avec les Russes

Il est bon de garder ces considérations bien présentes à l'esprit au moment même, où, de certains côtés, nous entendons dire qu'il faudrait jeter par dessus bord notre programme actuel et accepter une autre conférence immédiate avec les Russes, conférences où Moscou voit, non pas, il me semble, le moyen d'arriver à des résultats vraiment pratiques, mais plutôt celui d'ajourner et d'empêcher la ratification de ces accords, en même temps que de diviser et désunir l'Occident.

L'expérience nous montre certainement qu'il faut que nous refusions de nous laisser entraîner dans cette voie qui n'est pas la bonne, mais qu'il faut au contraire que nous nous en tenions à la ligne indiquée par les Accords de Paris en vue de rendre sa souveraineté à la République fédérale allemande, d'intégrer cette Allemagne souveraine dans la communauté occidentale et de voir à ce qu'elle participe d'une façon convenable aux efforts que tentent en commun les membres de cette communauté pour faire échec à l'agression. Cela fait, on pourra reprendre conférences ou discussions diplomatiques avec l'Union soviétique au sujet de l'Allemagne, de l'Autriche ou de toute autre question. L'unité et la vigueur n'en don-

neront alors que plus de force à la situation de l'Occident.

Sécurité européenne collective

On avait espéré, il y a environ un an, que cette association de l'Allemagne avec l'Ouest aurait pu se faire par le moyen de la Communauté européenne de défense. Ces espoirs, nul ne l'ignore, n'ont pas été réalisés. Nous avons appuyé la Communauté européenne de défense. Il y a deux ans, la Chambre donnait son appui à la CED. C'est donc avec une profonde inquiétude que l'on a dû surveiller les événements dramatiques de l'été dernier lorsque M. Mendès-France entreprit de faire approuver par les autres signataires de l'accord, à une conférence spéciale tenue à Bruxelles, la modification du traité de la CED qui, selon lui, était nécessaire pour que, après deux années d'indécision, le Parlement de la France l'approuve.

Nous savons tous aussi que la conférence de Bruxelles n'a pas réussi et que peu après la CED était rejetée en entier. Les dangers qui en résultaient étaient grands. La solidarité et la communauté d'intention des puissances occidentales étaient ébranlées. Les espoirs d'une plus grande unité européenne et de collaboration et d'amitié franco-allemandes qu'avait fait naître la CED, menaçaient de faire place au désillusionnement et au désespoir. Dans la République fédérale d'Allemagne, les efforts soutenus du chancelier Adenauer pour rallier la population allemande à l'appui d'une alliance étroite et durable avec la France et les autres pays voisins de l'Europe libre pouvaient, en brève échéance, se perdre dans un nationalisme cynique et destructeur.

Un autre écueil, c'est que les Alliés, bout de patience et démontés par les difficultés que présentait l'élaboration d'un nouveau système européen, pouvaient chercher à écarter la France pour établir des ententes distinctes avec la République fédérale d'Allemagne.

Pendant ces mois qui ont vu la fin de la Communauté européenne de défense, et encore ces dernières semaines, il a été question d'un système de sécurité européenne et atlantique qui se passerait de la France. De tels propos sont irréflech-

pour ne
sent la gra
les plans
riel. Je n
tion atlan
puisse être
participat
L'impo
sécurité e
seulement
romique.
maine de
fallait che
fense ou e
participat
tant. Ains
qui écarte
posée à la
majorité d
répète, un
ment et l
nient env
Lacunes
Il convi
dernier, l
l'exclusion
au moyer
France, q
pu être. L
l'idée dor
l'Atlantique
comme il
d'Europe
tendance
moi,—vers
tralisme
ainsi a-t-i
d'Amérique
en faveur
bilatérales
partie-ci
à quelque
que, pour
lients au s
s'en tenai
fondées su
continent
emporter
éventuel
moyen d'a
interconti
savons ce
inentale
l'Amérique
devenir et

pour ne pas dire plus, car ils méconnaissent la grande importance de la France sur les plans politique, stratégique et industriel. Je ne conçois pas qu'une organisation atlantique ou européenne de sécurité puisse être satisfaisante ou efficace sans la participation spontanée de la France.

L'importance de la France pour la sécurité collective de l'Europe ne tient pas seulement à son rôle stratégique ou économique. Nous y perdrons dans le domaine de la culture et de l'esprit, s'il nous fallait chercher à assurer notre propre défense ou celle de notre civilisation sans la participation du pays auquel nous devons tant. Ainsi donc, une alliance occidentale qui écarterait la France, ou qui serait imposée à la France contre les désirs de la majorité de la population, n'est pas, je le répète, une proposition que le gouvernement et la population du Canada pourraient envisager avec satisfaction.

Lacunes de la défense continentale

Il convient ici de se rappeler que, l'été dernier, le danger ne se bornait pas à l'exclusion de la France, à la possibilité, au moyen de cette mesure, d'isoler la France, quelque malheureux que cela ait pu être. L'existence même de l'OTAN, de l'idée dont s'inspire l'Organisation de l'Atlantique Nord, était menacée. Tout comme il y a eu dans certains milieux d'Europe une tendance qui s'explique, — tendance superficielle et erronée, selon moi, — vers ce que j'appellerais le neutralisme et l'isolationisme continentaux, ainsi a-t-il existé chez certains habitants d'Amérique du Nord une tendance à opter en faveur de mesures de défense soit bilatérales, soit continentales. Dans cette partie-ci du monde, certains disaient, il y a quelques mois: "Allons-y seuls!", parce que, pour une part, ils devenaient impatients au sujet d'alliés, et aussi parce qu'ils s'en tenaient à des théories stratégiques fondées sur l'inexpugnabilité des défenses continentales, et qu'ils comptaient, pour emporter la victoire contre un agresseur éventuel sur les représailles massives au moyen d'avions et de projectiles de portée intercontinentale ou planétaire. Nous savons certes tous que la défense continentale est d'importance capitale pour l'Amérique du Nord, qu'elle peut bien devenir encore plus importante; mais c'est

une tout autre affaire que de prétendre qu'elle pourrait jamais servir de fondement satisfaisant à la sécurité.

J'ai même affirmé, dans un discours prononcé en mars dernier au *National Press Club* de Washington, que, selon moi, songer à remplacer la puissante coalition que nous avons formée en vue de la paix par un continentalisme retranché ne serait guère considéré par les Canadiens comme le meilleur moyen de prévenir la guerre ou de vaincre l'agression. Cette attitude ne constituerait d'ailleurs pas un point de départ solide pour la collaboration entre les États-Unis et le Canada.

En effet, l'idée d'une autarcie continentale sur le plan militaire comme dans les domaines économique et politique, n'exerce, à mon avis, aucun attrait, ni sur notre sens des réalités, ni sur notre profond instinct en tant que Canadiens, lequel se manifeste dans toute notre histoire. En 1914 et 1939, les Canadiens ont bien reconnu que tout ce qui constituait une menace pour les démocraties de l'Europe occidentale était un danger pour leur propre liberté; les événements ultérieurs ont plutôt confirmé que réfuté la conviction profonde qu'il ne serait pour nous, qui habitons ce continent, ni prudent, ni possible en dernière analyse, de nous tenir à l'écart des événements d'Europe. L'OTAN comprenant le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, est donc pour nous un instrument indispensable de collaboration et de défense. Or, l'automne dernier, l'OTAN était en danger de disparaître.

On pourra croire que je m'écarte de mon sujet, mais ces idées préoccupaient beaucoup ceux d'entre nous qui avaient pour tâche d'agir au nom du Gouvernement pendant les événements qui se sont déroulés si rapidement l'été et l'automne derniers. Je crois qu'il est bon de consigner ces réflexions au compte rendu.

Conférences de Londres et de Paris

Dans une situation aussi menaçante que celle qui a suivi le rejet par la France du projet de Communauté européenne de défense, il fallait trouver immédiatement les moyens de resouder les fissures que présentait la structure de l'organisation

nord-atlantique, de poursuivre l'avance interrompue vers l'unité européenne. Il était plus important, estimions-nous alors, d'envisager l'avenir que de nous laisser aller à des récriminations au sujet de celui qui était responsable de l'échec. C'est dans cet esprit que nous avons participé aux événements d'alors.

L'initiative en vue de rétablir la situation est venue du Royaume-Uni dont le refus, survenu antérieurement, de se joindre à la Communauté européenne de défense avait accentué l'aversion des Français pour ce traité. C'est donc avec un profond sentiment d'admiration et de soulagement, j'en suis sûr, que nous tous, au Canada, avons suivi les habiles et inlassables efforts du secrétaire des Affaires étrangères du Royaume-Uni, sir Anthony Eden, lorsque, avec l'aide puissante du secrétaire d'État des États-Unis, il a recueilli des appuis dans les principales capitales de l'Europe en vue de trouver une nouvelle solution aux problèmes découlant de l'échec de la CED.

Pendant qu'ici nous observions ces nouveaux pourparlers, même si nous étions heureux de l'initiative prise à Londres, ce qui nous préoccupait c'était que tout régime destiné à remplacer la Communauté européenne de défense n'altère pas la puissance ni l'unité de l'OTAN, en tant qu'organisme à qui incombait essentiellement l'organisation de la défense et la collaboration dans le domaine non militaire, et que les progrès vers l'unité européenne se réalisent dans le cadre plus large de la communauté de l'Atlantique. Nous voulions que tout cela se fasse dans le cadre de notre organisation de l'Atlantique nord, dans la plus grande mesure possible. Nous jugions donc, — nous l'avons donné à entendre, de fait, — que les nouvelles propositions tendant à remplacer la CED devaient d'abord être soumises au Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Toutefois, l'idée n'a pas recueilli la généralité des suffrages et il devint manifeste que la majorité des pays les plus directement intéressés favorisait la proposition du Royaume-Uni tendant à convoquer une conférence à Londres des pays signataires de la CED projetée, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada.

Nous avons donc été heureux d'appuyer cette façon d'agir et d'accepter une invitation à assister à la conférence de Londres, en tant que pays ayant un enjeu direct et important dans tout arrangement qui remplacera la CED et à titre de membre de l'OTAN ayant des effectifs considérables sur le continent européen. Participant à cette conférence, nous nous sommes efforcés avec quelque succès de souligner l'importance pour l'OTAN des solutions discutées à Londres et pour nous assurer, dans toute la mesure de nos forces, que ces problèmes seraient examinés et résolus en fonction de l'OTAN.

A ces réunions de Londres, qui commencèrent le 28 septembre, nous avons pu travailler sur les grandes lignes d'un accord pour associer la République fédérale d'Allemagne avec la communauté occidentale sur une base d'égalité, la seule base assurément qui était possible, et pour favoriser les objectifs de la défense occidentale et de l'unité européenne au sein de l'alliance nord-atlantique.

Il a été reconnu, de plus, que ces décisions historiques dans leur ensemble faisaient partie d'une solution générale qui intéressait directement ou indirectement tous les membres de l'OTAN. Il a donc été convenu que le document final approuvé lors de la conférence de Londres, dans lequel étaient résumées les principales décisions prises, serait développé sous forme d'accords plus détaillés qui seraient soumis plus tard, selon ce qui conviendrait, aux quatre puissances, aux sept puissances de Bruxelles ou à l'ensemble du Conseil de l'OTAN. Ainsi fut fait et nous nous sommes réunis, à Paris, le 22 octobre. Tous les accords résultants furent signés le lendemain, le 23 octobre.

J'aborde le résultat sans adopter la moindre attitude défensive ou défaitiste et sans me croire obligé d'excuser ce qui s'est fait. Il s'agit là d'une grande réussite. Je l'affirme avec conviction car c'est bien plus à d'autres qu'à nous que doit revenir ce succès. Je crois que c'est une grande réussite, grande dans la proportion où nous en aurait coûté si un échec était survenu, échec qui semblait si probable à peine quelques semaines auparavant.

Teneur des Accords

... Les Accords de Paris peuvent être repartis, aux fins d'examen, en quatre parties. Il y a les accords quadripartites signés par les trois puissances occupantes et le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest, lesquels prévoient le rétablissement de la souveraineté de la République fédérale d'Allemagne et la présence actuelle ou future de forces étrangères sur le sol de la république. Il y a ensuite une série d'accords des sept puissances qui prévoient la reconstitution de l'Organisation du traité de Bruxelles en vue de l'inclusion de deux nouveaux membres, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, dans une nouvelle organisation que nous appelons maintenant l'Union de l'Europe occidentale. Enfin, il y a certains accords de l'OTAN qui comprennent le protocole dont la Chambre est maintenant saisie et certaines résolutions conçues en vue de renforcer le régime de défense de l'OTAN.

Rétablissement de la souveraineté allemande

Pour ce qui est de la première série d'accords qui revêtent une importance immédiate pour le Canada puisqu'il a des troupes en Allemagne, le problème spécial qui s'est posé aux quatre puissances a été de déterminer quand et comment accorder la souveraineté à la République fédérale, de manière à lui permettre d'agir sur un pied d'égalité avec ses autres partenaires de la coalition occidentale sans pour cela empêcher l'unification éventuelle de toute l'Allemagne. De plus, il a fallu trouver les bases juridiques sur lesquelles étayer le stationnement de troupes étrangères sur le sol allemand, une fois la République fédérale devenue membre de l'OTAN.

En réalité, on a prévu que le régime d'occupation, qui était déjà devenu presque un anachronisme, devait prendre fin le plus tôt possible et que d'ici là, jusqu'à ce que le régime ait pris fin juridiquement et officiellement, les puissances d'occupation agiront conformément à l'esprit des accords à l'étude.

A propos du désarmement et de la démilitarisation, cependant, il était prévu que les trois puissances en cause continueraient d'exercer certaines fonctions jus-

qu'à ce que la République fédérale devint membre de l'OTAN. Le maintien des responsabilités des trois puissances occupantes au sujet de la réunification de l'Allemagne et d'un traité de paix est aussi réaffirmé.

Pour répondre aux critiques—car il y a des critiques—de ceux qui pourraient envisager les accords comme une manœuvre, mesure prise de propos délibéré pour assurer la division de l'Allemagne en permanence, les trois puissances d'occupation ont formulé, à la conférence de Londres, une déclaration à laquelle le Canada et les autres nations membres de l'OTAN ont plus tard souscrit à Paris. Elle renferme le passage suivant:

La libre conclusion entre l'Allemagne et ses anciens ennemis d'un traité de paix s'étendant à toute l'Allemagne, et jetant les bases d'une paix durable, demeure un objectif essentiel de leur politique. La délimitation définitive des frontières de l'Allemagne devra attendre la conclusion de ce traité.

Et cet autre passage:

La réalisation par des moyens pacifiques d'une Allemagne entièrement libre et unifiée demeure un objectif fondamental de leur politique.

Voilà la politique des pays de l'OTAN. J'en suis certain, tous les honorables députés reconnaîtront que cet exposé politique constitue une réponse passablement claire à tous ceux qui pourraient prétendre que dans leurs efforts en vue d'associer la République fédérale allemande à l'Ouest, les puissances occidentales ont perdu de vue l'objectif ultime d'un traité de paix applicable à une Allemagne unifiée.

Union de l'Europe occidentale

Je passe maintenant à la seconde série de dispositions visant à associer une République fédérale allemande souveraine à l'OTAN et au mouvement vers l'unité européenne, qui avait été interrompu. Lorsque ces accords entreront en vigueur, nous aurons un nouvel organisme que nous appelons dès maintenant l'Union de l'Europe occidentale. Ce nouvel organisme est essentiellement une version modifiée du régime fondé sur le traité de Bruxelles de 1948, avec cette importante différence que j'ai déjà mentionnée. Aux membres

originaires de l'Organisation de Bruxelles s'ajoutent maintenant l'Italie et la République fédérale allemande. Ainsi, l'Union de l'Europe occidentale peut être regardée comme un autre moyen d'atteindre à peu près le même but que visait la Communauté européenne de défense.

Il y a, certes, quelques différences. Il y en a particulièrement deux principales. La première différence est l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union de l'Europe occidentale, adhésion qui comporte l'engagement courageux, faisant époque et, à mon sens, d'une portée immense, de conserver quatre divisions et la deuxième force aérienne tactique sur le continent européen pendant quarante-quatre ans encore. La deuxième grande différence, c'est que la Communauté européenne de défense insistait davantage sur certains caractères supranationaux.

L'Union de l'Europe occidentale possédera un conseil permanent, une assemblée et un organisme destiné à assurer la surveillance des armements, lequel sera créé par le conseil et en vertu de son autorité. Le conseil siègera à Londres et l'organisme de contrôle des armements à Paris où il travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat de l'OTAN. Dans l'exécution de ses fonctions, il utilisera autant que possible le personnel de l'OTAN.

Contrôle du réarmement allemand

J'en arrive maintenant à une partie extrêmement importante des accords qui intéressent l'Union de l'Europe occidentale, savoir l'autorisation donnée à l'Allemagne de réarmer. On a beaucoup parlé du droit envisagé, mais pas assez de la façon dont l'exercice de ce droit va être limité et contrôlé. Je voudrais donc inscrire au compte rendu ce que sont ces restrictions et ces contrôles.

La première est que les forces que l'Allemagne pourra constituer dans le cadre de l'UEO seront les mêmes que celles auxquelles elle aurait eu droit dans celui de la CED, soit un demi-million d'hommes groupés en pas plus de douze divisions, plus 1,350 chasseurs (qui sont des avions à mission défensive). Ce chiffre ne sera augmenté que du consentement unanime du conseil. Deuxièmement, toutes les forces allemandes, le jour où elles

seront constituées,—si elles le sont,—vront être placées sous le commandement suprême allié en Europe, SACEUR et intégrées aux forces de l'OTAN. Il n'y aura donc pas d'armée nationale allemande en dehors de l'OTAN. L'Allemagne n'aura pas non plus, aux termes de l'accord, le droit de déployer ses propres forces. Elle ne pourra se faire que par SACEUR compte tenu des directives politiques émanant du Conseil de l'OTAN. En outre, du point de vue logistique, les forces allemandes dépendront de l'OTAN plutôt que de leur propre pays.

Il est bon de se rappeler à ce sujet que tout le système de soutien logistique des forces armées en Europe, qui comprend les pipe-lines pour le carburant, les moyens de transport, les communications, les aéroports et autres éléments essentiels à la poursuite de la guerre moderne, a été organisé de façon très rationnelle dans l'OTAN. De cette façon, il permet l'économie et l'efficacité. Et, ce qui est probablement plus important dans le contexte de la question que nous étudions, il rendrait incomparablement plus difficile à tout pays de l'OTAN de maintenir ses forces armées séparément, étant donné qu'elles sont mêlées, surtout pour ce qui est du domaine essentiel de la logistique aux autres forces de l'OTAN. En d'autres mots, cette disposition comporte en elle-même d'importantes garanties contre une action purement nationale.

Troisièmement, l'Allemagne acceptera sans condition de ne fabriquer aucun arme atomique, biologique ou chimique et aussi de ne fabriquer aucun avion à long rayon d'action, ni de projectiles téléguidés, de mines, de navires de guerre sauf quelques petits vaisseaux pour la défense côtière, ni de bombardiers, et elle ne peut être relevée de ces obligations que par une demande du SACEUR, demande qui doit être approuvée par les deux tiers du conseil de l'Union de l'Europe occidentale.

Quatrièmement, certains autres genres d'armements lourds dont, en fait, la liste est longue, doivent être contrôlés pour tous les membres de l'Union de l'Europe occidentale, y compris l'Allemagne, par l'organisme de contrôle des armements de l'Union de l'Europe occidentale. Il est d'autres propositions visant la limitation

de la mise en commun des armements qui seront fabriqués; elles font actuellement l'objet de discussions à Paris.

Cinquièmement, et j'ai déjà mentionné ce point, on a établi, à Paris, un organisme de contrôle des armements, qui travaillera en liaison étroite avec les autorités de l'OTAN et qui aura recours aux inspecteurs de l'OTAN pour les visites et les contrôles dans les fabriques d'armements, chaque fois qu'elle le jugera opportun, afin de se rendre compte si l'on observe les limites dont on est convenu.

Sixièmement, et c'est mon dernier point, ces accords comportent aussi des contrôles et des restrictions d'ordre politique. A la conférence de Londres, l'Allemagne s'est engagée solennellement à mener sa politique étrangère selon les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le Traité de l'Atlantique Nord. Elle s'est engagée, en particulier:

... à ne jamais recourir à la force pour obtenir la réunification de l'Allemagne ou la modification des frontières actuelles de la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'à résoudre par des moyens pacifiques tout différends qui pourraient surgir entre la République fédérale et d'autres États.

Si l'Allemagne violait ces engagements, on appliquerait une disposition spéciale que renferme la déclaration conjointe des trois puissances et à laquelle les autres membres du Conseil de l'OTAN ont souscrit par la suite. Le paragraphe pertinent de cette disposition qui nous lie tous se lit ainsi qu'il suit:

... ils ...

C'est-à-dire les États membres de l'OTAN.

... considèrent comme une menace à la paix et à leur sécurité tout recours à la force qui, en violation des principes de la Charte des Nations Unies, porterait atteinte à l'intégrité et à l'unité de l'alliance atlantique ou à ses buts essentiels. Au cas où une telle action serait entreprise, les trois gouvernements ...

C'est maintenant les 14 gouvernements.

... en ce qui les concerne, considéreront le gouvernement coupable d'une telle violation.

Ce pourrait être le gouvernement d'Allemagne, peut-être un autre gouvernement.

... comme ayant perdu ses droits à toute garantie et à toute assistance militaire prévues dans le Traité de l'Atlantique Nord et dans ses Protocoles. Ils agiront conformément à l'article 4 du Traité de l'Atlantique Nord en vue de prendre toutes autres mesures ...

C'est-à-dire l'État membre de l'OTAN coupable.

... qui pourraient être appropriées.

Selon moi, il est difficile d'établir une série plus impressionnante de sauvegardes. Je sais, cependant, qu'on me demandera quelle certitude nous avons qu'elles produiront des résultats. Peut-on attribuer une valeur quelconque à ces restrictions, à cette réglementation qu'a acceptées l'Allemagne? Les rejettera-t-elle un jour à son gré? Nous savons que c'est ce qui a eu lieu par le passé.

Leçons de l'histoire

Toute entente internationale, même celles que nous concluons avec nos amis et nos voisins, comporte cet élément de risque et d'incertitude. C'est un élément inhérent aux accords internationaux; mais certains de ceux qui soulignent, à l'heure actuelle, cet aspect en mettant en doute la valeur de ces accords avec l'Allemagne, sont, cependant, tout disposés à prendre le même risque en essayant encore de conclure une entente avec la Russie qui, croient-ils, calmerait toutes nos craintes et nos incertitudes au sujet de l'Allemagne.

J'admets, toutefois, que nous avons toute raison de nous préoccuper de la bonne foi des Allemands en ce qui concerne cette série d'accords. Bien des Canadiens, y compris bon nombre de ceux qui siègent dans cette enceinte, et, plus encore, parmi nos alliés qui prennent cette décision avec nous et en acceptent toutes les conséquences, portent sur leur corps, ou dans leur esprit, les cicatrices de la machine de guerre allemande. Nous nous souvenons comment Hitler, poursuivant, sans scrupules, ses desseins abominables, a déclenché, en 1939, la deuxième guerre mondiale, de connivence avec la Russie et avec son aide. Nous n'oublions pas non plus, que les nazis ont mené cette guerre

avec une sauvage brutalité et que le peuple allemand les a approuvés.

Même si nous ne l'oublions pas et si nous ne pouvons l'oublier, mon opinion bien pesée, c'est que ces accords, avec les réserves que j'ai décrites, sont aussi sages que prévoyants et que, de toutes les voies qui s'ouvrent à nous, c'est la meilleure à suivre pour en arriver à un avenir meilleur.

Je ne dis pas que nous ne devrions pas tenir compte des leçons du passé. De fait, ainsi que l'a dit M. Georges Santayana : « Ceux qui ne veulent pas apprendre en se penchant sur l'histoire sont condamnés à la répéter ». Mais nous devons tirer du passé les bonnes conclusions et nous ne devons pas non plus refuser d'envisager l'avenir. L'expérience du passé, en effet, nous enseigne que si une nation regarde en arrière pour motiver ses craintes de l'avenir, elle s'expose par le fait même à subir de nouveau la même tragédie qui lui a causé cette crainte en premier lieu. Le passé doit donc influencer mais, à mon sens, il ne doit ni déterminer ni déformer l'avenir.

Ainsi donc, c'est parce que je tiens compte de l'histoire, non pas en dépit de l'histoire, que les garanties que nous avons élaborées dans ces accords au sein de notre Organisation de la Communauté de l'Atlantique Nord contre un abus unilatéral de la part de l'Allemagne ou d'un autre Etat membre, ont, à mes yeux, une réelle valeur et raffermissent même le bien-fondé d'une coalition qui comprendra la République fédérale d'Allemagne avec sa souveraineté rétablie et sur un pied d'égalité avec les autres Etats membres. Je pense aussi que les organismes et les habitudes de collaboration qu'établit notre communauté de l'Atlantique et auxquels nous désirons maintenant associer l'Allemagne peuvent fort bien avoir beaucoup plus de valeur que les garanties militaires en ce qui concerne la suppression du risque qui pourrait en résulter si l'on plaçait des armes entre les mains des Allemands.

De par la nature des choses, il ne sera jamais possible sur cette terre, à mon avis, qu'un particulier ou un pays jouissent d'une assurance ou d'une sécurité absolues, car l'avenir dépendra entre autres choses d'attitudes et de choix auxquels nous devons nous résoudre de temps à

autre. Mais de bons motifs, je crois, ne inspirent une confiance raisonnée en domaine. De plus, la question du bi fondé de cette confiance dépendra de programmes et de ceux de l'Allemagne.

Position de l'Allemagne

L'Allemagne de l'Ouest jouit actuellement d'un type de gouvernement et régime politique qui sont démocratiques et ont une mentalité européenne. Assurément, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous devrions faire notre possible pour encourager et renforcer ce type de gouvernement au lieu de l'affaiblir par des soupçons, la défiance et des reproches. En outre, le gouvernement est dirigé par un homme qui croit à la liberté, à la paix et à la coopération, un grand européen et internationaliste, Herr Adenauer.

On peut raisonnablement croire, selon moi, que leur propre intérêt va inspirer aux Allemands le respect de ces accords qui ne leur ont pas été imposés mais qu'ils ont acceptés après de libres pourparlers, ont été prouvés par le gouvernement qu'ils ont choisis. A cet égard donc, la situation diffère grandement de celle qui existait pendant les années 20, alors que les relations des pays qui avaient vaincu l'Allemagne à la guerre étaient caractérisées par l'incertitude et l'hésitation. Nous n'avons jamais vraiment décidé s'il fallait considérer l'Allemagne comme un nouveau ami ou un ancien ennemi et nous avons souffert de ce que les deux attitudes avaient de pis à offrir.

Même si on faisait abstraction de la pressante menace dirigée par les Russes contre l'Europe occidentale, il serait pour moi répréhensible et stupide de traiter aujourd'hui l'Allemagne comme un peuple inférieur et rejeté de la société internationale. Agir de la sorte porterait préjudice à l'Allemagne à conclure qu'elle doit se résoudre à l'isolement et à ses sombres pensées ou chercher à dominer, à acquiescer par elle-même la puissance agressive voulue. Ce qui serait sûrement sensé même si la menace d'une agression communiste se dissipait, ce serait de faire entrer l'Allemagne dans la communauté de l'Europe occidentale, qui inclut le Royaume-Uni, et dans l'Organisation de l'Atlantique Nord, où elle ne constituerait qu'un de quinze Etats membres, dont

Etats-Unis, et où elle ne pourrait espérer prendre l'ascendant. C'est précisément en participant à de telles associations que les nations, tout comme les individus, apprennent à préférer la collaboration et la bonne entente à la domination et à la soumission.

Bien que je comprenne, certes, les hésitations et les profondes interrogations que déterminent chez un très grand nombre les problèmes auxquels nous devons nous faire face, je reste néanmoins convaincu, comme je le répète, malgré la vive sympathie que j'éprouve pour ces gens, que la voie de la sagesse consiste à permettre à l'Allemagne de participer à la coalition occidentale dans le cadre de laquelle nous pourrions tous travailler ensemble à notre sécurité et à notre bien-être collectifs.

Autres solutions

Je crois que je devrais prendre le temps voulu pour examiner un autre aspect de la question. Quel choix nous reste-t-il? La décision prise soulève beaucoup de critiques, qui sont pour une part sincères et authentiques, mais il m'arrive très rarement d'entendre ou de voir proposer une solution de rechange qui soit satisfaisante ou préférable à celle que nous étudions maintenant. Quelles autres solutions pourrions-nous considérer comme meilleures?

Les premières, ce sont les seules qui me sont venues à l'esprit mais il peut y en avoir d'autres, visent à maintenir l'Allemagne désarmée et neutralisée comme elle l'est en ce moment. Une telle formule peut paraître acceptable à bien des gens et certes elle le serait si tous les armements étaient restreints et réglementés. Dans les circonstances, elle est inacceptable. Elle l'était dans les années 20. Comment la chose serait-elle possible, aujourd'hui où les vainqueurs de la dernière guerre sont divisés et devenus amèrement hostiles et où l'Allemagne communiste de l'Est réarmée est sous la domination d'une Russie impérialiste puissante et agressive. Est-il probable que la Russie échange cette domination pour un régime international de véritable surveillance d'une Allemagne unie, ce qui supposerait que l'Est et l'Ouest collaboreraient d'une façon amicale et altruiste à un objectif pacifique commun?

La question trouve sa réponse dans l'histoire des dix dernières années. Même

si la chose était possible, combien de temps un peuple dynamique, puissant et fier, comme celui de l'Allemagne, 50 millions d'âmes au coeur de l'Europe, consentirait-il à accepter une situation de ce genre? Bref, la neutralisation ou le désarmement de l'Allemagne, difficile à réaliser en toutes circonstances, me paraît de réalisation impossible à l'heure actuelle. Il en résulterait, à tout événement, un vide en plein centre de l'Europe. Il se peut que la nature ait horreur du vide, mais le vide apparaît aux communistes comme quelque chose qu'il faut remplir.

Une deuxième ligne de conduite serait de ne rien faire, de maintenir aussi longtemps que possible le régime actuel d'occupation, dans l'espoir que quelque chose se produise. Selon moi, ce serait une ligne de conduite futile et négative. Ce qui se produirait, ce serait probablement une Allemagne de plus en plus forte, animée d'un sentiment national croissant, ne laissant pas passer une seule occasion de mettre fin ou de réduire petit à petit l'occupation et résolue de faire disparaître toutes les restrictions imposées à sa souveraineté au fur et à mesure où elle deviendrait plus forte. Le meilleur résultat qu'on pourrait attendre d'une telle ligne de conduite serait une Allemagne de plus en plus irritée et de moins en moins amicale. Le pire résultat nous rappellerait les années 30, avec des extrémistes au pouvoir.

Une troisième ligne de conduite possible qui a été proposée serait de redonner à l'Allemagne occidentale sa souveraineté sans condition, sans ne prendre aucune disposition pour associer ce pays avec le système atlantique ou l'Union de l'Europe occidentale, dans l'espoir que les choses tourneront pour le mieux. Cette ligne de conduite pourrait donner lieu, par la suite, à une alliance séparée entre l'Allemagne et une ou plusieurs des puissances occidentales qui l'ont préconisée; ou la République fédérale pourrait demeurer en dehors de tout système collectif, pendant que, pour notre part, nous nous contenterions d'espérer qu'elle se rangerait de notre côté advenant qu'une agression se produise contre le monde occidental. Nous espérons aussi, bien que je ne sache pas sur quoi cet espoir serait fondé, que, dans de telles circonstances, l'Allemagne ne se tournerait pas vers l'Est ou,

ce qui serait plus vraisemblable, ne suivrait pas une politique de marchandage à son profit entre l'Est et l'Ouest.

N'importe laquelle de ces solutions, surtout si on tient compte du point de vue américain publiquement manifesté, entraînerait, il me semble, la fin de l'alliance atlantique que nous avons mise sur pied et qui constitue, à l'heure actuelle, le meilleur moyen dont nous disposons pour faire obstacle à l'agression. On se trouverait aussi par là à interrompre le mouvement vers l'unification de l'Europe qui, au cours des tristes années de l'après-guerre, a constitué le meilleur espoir de paix et de prospérité pour l'Europe libre.

Nous en revenons donc à ce qui constitue à mon sens la seule autre solution possible, soit la réalisation d'une entente plus étroite de l'Allemagne libre avec un groupe d'autres pays libres au moyen d'une alliance au sein de laquelle elle pourrait contribuer à la sécurité collective, mais qui est ainsi conçue que pas un de ses membres ne pourrait dominer les autres.

Effet sur la politique canadienne

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais dire un mot—comme je l'annonçais tout à l'heure—de l'effet de ces accords sur la politique canadienne. Quels effets auront-ils, si tant est qu'ils en aient, sur les engagements ou obligations du Canada en Europe? Je voudrais m'excuser du temps que je prends.

Pour ce qui est des résolutions de l'OTAN adoptées en octobre dernier, elles ont renforcé les pouvoirs du SACEUR et ont accru l'interdépendance des forces de l'OTAN. Quant à ces résolutions, elles n'apporteront pas de changement important dans la situation des forces canadiennes en Europe, parce que ces dernières sont déjà intégrées intimement à celles des autres pays de l'OTAN. Elles sont sous l'autorité générale du SACEUR en matière militaire. Leur déplacement en Europe n'aurait lieu qu'en conformité de la stratégie convenue de l'OTAN. Par conséquent, les nouvelles dispositions, qui sont résumées dans les documents déposés ici, ne font que consigner par écrit et rendre exécutoires en général les dispositions qui nous lient déjà.

Au sujet des nouveaux engagements territoriaux que comporte le protocole d'accession de l'Allemagne à l'OTAN, la situation, pour ce qui est du Canada, ne semble à celle qui se présentait en 1952 lorsque la Chambre a approuvé le protocole de l'OTAN étendant à tous les membres de la Communauté européenne de défense la garantie d'assistance du Traité de l'Atlantique Nord. J'avais alors souligné devant la Chambre que, vu que la République fédérale d'Allemagne est le seul membre de la Communauté européenne de défense à ne pas faire partie de l'OTAN, le protocole aurait pour effet, s'il entrait en vigueur, d'étendre à la République fédérale d'Allemagne les obligations que le Canada avait contractées en vertu du Traité de l'Atlantique Nord.

Je soulignais alors, et il convient que j'y revienne aujourd'hui, que cette extension de nos obligations était plus théorique que réelle, étant donné que l'article 6 du Traité de l'Atlantique Nord, qui nous obligeait déjà à venir au secours des forces de l'OTAN postées sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, La situation reste donc sensiblement la même en vertu du protocole actuellement à l'étude, pour ce qui est de l'extension de notre garantie territoriale.

A propos d'engagements,—sujet qui déjà été évoqué en dehors de la Chambre—je tiens à donner ici l'assurance que le gouvernement du Canada n'a pas souscrit à Londres ni à Paris, de nouveaux engagements pour ce qui est de maintenir des troupes canadiennes en Europe à un niveau déterminé ou pendant une période donnée. Ce sur quoi nous avons mis l'accent à ces conférences, c'est notre volonté de continuer à participer pleinement à l'OTAN. Voici la déclaration, rendue publique immédiatement, que j'ai faite à la conférence des neuf Puissances tenue à Londres en octobre dernier:

La réalisation de l'unité européenne serait, à mon avis, d'une utilité douteuse si la ligne de défense qui traverse la Manche et l'Atlantique n'était fortement ininterrompue. A cet égard, le Canada a un rôle à jouer pour ce qui est de la zone atlantique. C'est pourquoi nous acceptons les obligations qui découlent continuellement de notre participation

à l'Organisation
tique No
en acquit
J'avais a
jurance:
Pour n
ticipation
l'espoir d
entre not
de la c
axés sur
l'Atlantiq
donc la b
du Canad
Et j'espèr
disant ce qu
... l'a
nous acco
à une lign
cons au-d
laquelle n
Pour ce q
des armem
l'autre jour le
Defenbaker
de mentionn
présentées p
France, fon
examen de
européens en
envoyer à ce
s'y trouvera
questions int
La questi
serait préma
des observat
Mais notre
concerne les
min des arm
dite, unique
canadiennes
vertu de no
tuelle.
Je dirai q
satisfait de
nous ne so
modifier,—c'e
de laquelle l
ganisation du
en et des rec
tribution des
conférence f
sur et de not
la soumettrio

à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et sommes résolus à nous en acquitter.

J'avais aussi déclaré, à cette conférence :

Pour notre part, cependant, la participation à la défense collective et l'espoir d'une collaboration plus étroite entre notre pays et les autres nations de la communauté atlantique sont axés sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Celle-ci demeure donc la base de la politique étrangère du Canada. En effet

Et j'espère avoir été dans la note en disant ce qui suit; je crois que je l'étais.

. . . l'appui constant et sincère que nous accordons à l'OTAN correspond à une ligne de conduite que nous plaçons au-dessus de la politique et sur laquelle nos amis peuvent compter.

Pour ce qui est de la mise en commun des armements, question dont a parlé l'autre jour le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), les propositions que je viens de mentionner et qui ont tout d'abord été présentées par le gouvernement de la France, font actuellement l'objet d'un examen de la part des gouvernements européens en cause. On nous a invités à envoyer à ces réunions un observateur qui s'y trouvera lorsque seront étudiées des questions intéressant notre pays.

La question étant encore à l'étude, il serait prématuré de ma part de formuler des observations à leur sujet maintenant.

Mais notre intérêt immédiat en ce qui concerne les propositions de mise en commun des armes, se rapporterait, il va sans dire, uniquement à l'attribution d'armes canadiennes à nos alliés de l'OTAN en vertu de notre programme d'aide mutuelle.

Je dirai que nous sommes entièrement satisfaits de la méthode actuelle et que nous ne souhaitons nullement la voir modifier, — c'est-à-dire la méthode en vertu de laquelle le comité permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des recommandations quant à l'attribution des armes en question. Mais si la conférence formulait une proposition au sujet de notre part d'aide mutuelle, nous la soumettrions évidemment à un examen.

Réaction des Soviets

Enfin, et c'est vraiment la fin, je reviendrai, un instant, sur l'argument (le plus frappant, à mon avis) qu'on ait opposé à cette ligne de conduite, soit que les accords ne favoriseront pas la paix, mais la division, les controverses et de nouveaux troubles en Europe, qu'ils provoqueront les Soviets, qui réagiront violemment, qu'ils refouleront de nouveau ce pays vers le stalinisme intransigeant, et cela à un moment où son gouvernement, formé de nouveaux chefs, semble dénoter une tendance à la collaboration et devenir moins hostile.

En ce qui concerne le premier point, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter outre mesure des menaces de représailles des Russes, que nous avons entendu proférer fort énergiquement, d'ailleurs, et qui consisteraient à former une alliance de l'Europe orientale fortement armée. Bien que nous ne devions jamais écarter les déclarations de Moscou en disant qu'elles sont indignes d'un examen sérieux, je ne crois pas que nous devions nous inquiéter outre mesure des protestations soviétiques plus que nous devions nous laisser indûment transporter par les leurres soviétiques. Ils sont souvent tous deux présentés pour la même fin : affaiblir notre détermination et embrouiller notre but.

La menace d'une OTAN de l'Est n'a certes absolument rien de réel, car on y a maintenant un régime d'alliance militaire, ainsi que j'ai cherché à le démontrer, qui est déjà plus lourdement armé que l'OTAN et sous la dépendance complète des Soviets. Il n'y a assurément aucune restriction ni réglementation au sujet des armements, des hommes ou de quelque autre chose dans ce domaine. On ne pourrait guère aller plus loin.

Quant au second point, il est impossible de trouver un argument valide pour appuyer le point de vue selon lequel ces accords motivent ou rendent inévitable une intensification de la guerre froide par l'Union soviétique, à un moment où elle semblait diminuer.

Je signale ce point car, dans les propos durs et déraisonnables que le gouvernement soviétique a tenus dernièrement au sujet des mesures prises par l'Ouest, il ne

cesse d'accuser les nations occidentales de répondre aux offres de paix et d'amitié de l'Union soviétique par le geste belliqueux qui consiste à armer les Allemands en vue d'une attaque éventuelle contre l'Union soviétique.

Il est difficile de croire que les dirigeants soviétiques peuvent formuler ces réclamations avec sérieux.

Le gouvernement soviétique ne s'est jamais montré enclin à discuter ces accords sur une base rationnelle, ou à prendre une attitude raisonnable à l'égard de l'Allemagne ou de l'Autriche. Il a évité la discussion féconde et n'a fait aucun effort pour se renseigner ou se rassurer sur tout point du programme occidental qui avait trait à la République fédérale d'Allemagne et qu'il considérait comme une menace à l'Union soviétique.

Personne assurément ne nierait à l'Union soviétique, qui a souffert si cruellement des armes allemandes, le droit de formuler des mises en garde au sujet du militarisme allemand. Mais nous ne pouvons pas considérer que l'avis des Soviétiques sur ce sujet l'emporte sur ceux d'autres pays qui ont également souffert de la même source.

La logique de l'attitude soviétique sur cette question semble être soit que les Allemands de la République fédérale d'Allemagne, indépendamment du réarmement antérieur de l'Allemagne orientale, ne doivent jamais posséder le droit de porter les armes, même au sein d'une association de défense qui impose une réglementation, soit que tout armement de l'Allemagne ne peut s'effectuer qu'aux conditions des Soviétiques. En jetant un coup d'œil sur les dernières années, on trouve cette logique fort étrange. A les croire, les puissances occidentales n'étaient nullement justifiées de ressentir de l'alarme lorsque le gouvernement soviétique, contrairement aux accords conclus avec les alliés relativement à l'occupation de l'Allemagne et sans aucun égard aux vœux des intéressés, a armé jusqu'aux dents ses satellites du monde oriental et fusionné l'Allemagne de l'Est au bloc monolithique de l'Europe communiste.

Le gouvernement soviétique veut aujourd'hui avoir le droit de considérer

presque comme une provocation à la guerre l'événement culminant d'une évolution au bout de laquelle la République fédérale allemande, avec l'assentiment du gouvernement qu'elle a libéralement élu et de ceux de quatorze autres nations libres, entre au sein d'une association dont l'un des buts principaux est d'empêcher à jamais la montée d'un nationalisme allemand fondé sur le militarisme.

Nous serions donc peu sages et peu voyants si nous cédions aux menaces du gouvernement soviétique relativement à ce qui arrivera si les accords sont ratifiés. Je ne crois pas que cette ratification donne lieu à des représailles militaires, sauf, bien entendu, si le gouvernement soviétique pour d'autres motifs, décide de suivre une telle politique belliqueuse.

Pour ma part, j'estime que les risques de telles représailles déclenchant une guerre sont moindres maintenant qu'ils ne l'étaient l'été dernier lors du rejet de la CED. De notre côté, nous avons établi très clairement que les programmes de l'OTAN en Europe sont d'ordre à la fois défensif et pacifique. Le président Eisenhower et M. Dulles, parmi bon nombre d'autres, ont récemment souligné l'objectif de l'Occident est d'être assez fort pour pouvoir se défendre, faire preuve de modération en face des provocations des autres et rechercher activement et par tous les moyens à atténuer les tensions et à assurer la paix.

Nous savons que les valeurs morales et politiques qui nous sont chères et notre régime politique ne s'épanouissent pas pendant une période de guerre ou de tension continue. Nos préparatifs ne visent qu'à une défense; pour nous, la guerre n'est un moyen de lutter contre des idéologies qui ne sont pas de notre goût. Donc, toute initiative réelle des Soviétiques pour diminuer la tension, même s'il ne s'agit que d'une aire limitée de nos relations internationales, recevra de notre part un bon accueil; nous serions également disposés à faire chaque fois la moitié du chemin pour aller au devant de pareille initiative.

Le risque de conflits découlant d'une mésinterprétation mutuelle de nos motivations est resté toujours constant. Les peuples de l'Ouest continuent d'avoir raison de s'alarmer quand on songe aux politiques

menaçantes et agressives de l'URSS ces dernières années. Par ailleurs, il n'est pas impossible, vu l'atmosphère d'isolement totalitaire et d'ignorance qui règne à Moscou, que la population soviétique et même certains dirigeants soviétiques estiment parfois sincèrement qu'ils sont menacés par l'Ouest. D'ici quelques années, une des grandes tâches de la diplomatie sera d'essayer de corriger le malentendu, d'édifier, selon l'expression si heureuse que Sa Sainteté le Pape a employée dernièrement, « un pont de vérité » entre l'Est et l'Ouest.

En terminant, je tiens à réaffirmer ma conviction que nous sommes dans la bonne voie et que les accords que nous

Tous les membres de la Chambre ont saisi l'importance et la gravité de la question; le chef et plusieurs députés de chaque parti ont prononcé des discours d'une grande profondeur. M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le seul autre membre du Cabinet qui ait pris la parole, a signalé à l'attention de la Chambre la campagne de propagande préparée avec soin par le parti communiste et lancée dans le dessein de retarder l'approbation du Protocole. Il a aussi rappelé les délibérations que l'Assemblée générale des Nations Unies avait consacrées au désarmement lors de la session récente tenue à New-York et a expliqué qu'il était possible de renforcer l'alliance défensive de l'OTAN, ce qu'on se proposait, tout en s'employant à conclure un accord sur une organisation de désarmement mondial efficace.

La grande majorité de ceux qui ont pris la parole se sont prononcés pour l'adoption de la résolution; cependant un certain nombre de députés de la C.C.F. s'y opposèrent bien que leur chef, M. Coldwell, appuyât la proposition. Dans des discours particulièrement émouvants, deux députés juifs ont déclaré que malgré les souffrances subies aux mains des nazis par des parents et des amis, ils voteraient pour l'association de l'Allemagne aux pays occidentaux, laquelle offrait à leur avis les meilleurs motifs pour espérer en la paix.

Le 26 janvier, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, résumant la discussion, a répondu à certaines questions et à certaines critiques formulées au cours des débats et a donné de nouvelles explications sur ce que signifiait l'association de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Il a terminé par les paroles suivantes:

Je nie que ces accords soient de nature à mettre fin aux négociations et à mener à la guerre. L'expérience des quatre ou cinq dernières années, comme le disait hier soir l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), le confirme. *L'Economist* expose ce fait de façon très nette:

La Russie ne sacrifie rien aux faibles; un programme de négociations

avons conclus à Londres et à Paris constituent une contribution importante à la cause de la sécurité et de la paix. Grâce aux fondements de force défensive et d'unité pratique que ces accords vont assurer à l'Ouest, j'espère sincèrement qu'il sera désormais possible de convaincre les chefs soviétiques de notre ferme intention et, en vérité, de notre profonde détermination, de nous défendre sans aucunement les menacer et sans repousser les occasions d'atténuer la tension internationale qui est à la fois stérile et dangereuse.

Pour toutes ces raisons, j'espère que la Chambre appuiera fortement la résolution dont elle est saisie.

appuyées sur la force, bien que violemment dénoncé par les Russes, est le seul moyen d'obtenir des résultats.

A mes yeux, le rejet de ces accords est bien plus dangereux pour la paix et bien plus susceptible de provoquer un conflit en définitive.

Je désire terminer en résumant les raisons pour lesquelles je m'exprime ainsi

et j'espère que mes remarques créeront une certaine impression chez les adversaires de ces accords.

Ma première raison est bien exprimée par sir Anthony Eden, qui a dit :

Toute solution autre que celle des accords de Paris plongerait le monde dans la confusion et le désespoir.

Serait-ce là une bonne base de négociation? Vaudrait-il mieux négocier maintenant et abandonner ou délaisser nos plans de conduite, ainsi que l'Union soviétique nous demande de le faire? On nous a demandé hier soir, de même que jeudi et vendredi au cours du débat, d'examiner les nouvelles offres que font les Soviets et, en particulier, l'offre que M. Molotov a faite le 15 janvier. Je les ai examinées, tout comme le représentant de MacKenzie (M. Nicholson) et d'autres, et j'ai constaté que c'étaient de très vieux leurres. J'ai raison de dire, j'en suis bien sûr, que c'est un effort évident et assez gauche en vue d'exercer une pression sur les Allemands à la veille de leur débat. Il n'a pas trompé le peuple allemand, mais il peut avoir trompé certains députés siégeant en cette enceinte. Le député de Mackenzie a parlé de cette question, comme en fait foi la page 512 du Hansard. J'ai vérifié avec le texte de la proposition; aussi aimerais-je donner une traduction du paragraphe des élections que j'estime,—et qu'il estime aussi,—particulièrement important. Voici cette traduction :

Le gouvernement soviétique juge possible, sous réserve du consentement du gouvernement de la république démocratique allemande et de la république fédérale allemande, d'en venir à un accord sur une surveillance appropriée.

D'aucuns y ont vu une avance de la part de l'Union soviétique. Je ferai remarquer qu'on y lit : « sous réserve du consentement du gouvernement de la république démocratique allemande et de la république fédérale » et que l'une des deux parties est communiste.

On aura peut-être quelque idée de ce que les communistes allemands et les Russes entendent, en l'occurrence, par « surveillance appropriée » si je rapporte ce qu'a dit à ce sujet Herr Ulbricht, chef

communiste de l'Allemagne orientale dernière, au peu près au même moment, et j'y Bon : Certain les au sujet compte 48 ont le ma 6 p. 100 sibles au

pour ma part un commentaire plus L'établissement de listes conjointes des candidats du front national comme préparation à ce que nous voulons être dirigées, si jamais des élections être plus tard à toute l'Allemagne.

Ces paroles sont de très mauvais L'Allemagne de l'Est, en Corée, dans les autres parties du monde où communistes ont été au pouvoir ou cherché à s'emparer du pouvoir, nous avons fait l'expérience de cette façon procéder. L'honorable député de Mackenzie (M. Nicholson), qui cite à ce sujet le *Times* de Londres, estime que cette nouvelle proposition a créé beaucoup de confusion. Je le pense; elle a créé plus de confusion, je crois, dans certains esprits de la Chambre des communes qu'elle n'en a créé ailleurs.

La seconde raison pour laquelle j'ai demandé à la Chambre d'appuyer à l'unanimité les accords en cause, c'est que le résultat de ces accords aurait été une rebuffade pour les éléments démocratiques et progressifs qui forment maintenant la grande majorité de la législature allemande. Je ne puis m'empêcher de dire, à ce propos, de l'attaque dont ont été l'objet les éléments qui dirigent actuellement la République fédérale de l'Allemagne m'a renvoyé. L'honorable député d'Yorkton a parlé de ce sujet de direction nazie. D'après le compte rendu, page 519, il s'est exprimé en ces termes :

Je refuse d'appuyer une armée allemande nazie, imposée contre son peuple qui connaît le fondement des nazis.

L'honorable député de Regina et l'honorable député de Nanaïmo ont exprimé le même sentiment. Permettez-moi de citer le témoignage de quelqu'un qui connaît le gouvernement allemand et les questions en question probablement mieux que la plupart des membres de la Chambre des communes. Je veux parler d'un journaliste sérieux et d'expérience, M. Theodore White. Il s'est exprimé ainsi, la semaine

dernière, au sujet du gouvernement de Bonn :

Certains points méritent d'être signalés au sujet de Bonn. Le Bundestag y compte 487 représentants du peuple, dont le mandat tient à une élection où 6 p. 100 de tous les Allemands admissibles au scrutin sont allés librement aux urnes . . . Pourtant, parmi tous ces représentants élus de l'Allemagne, il n'y a pas un nazi des derniers jours, pas un communiste. Le concours de ces membres du Bundestag a donné aux Allemands le gouvernement le plus libre et le plus acceptable de leur histoire.

Il s'agit du gouvernement qui demande d'être admis dans notre association. C'est le régime visé par les remarques qu'on entend quand certains membres de l'opposition parlent de la suprématie nazie. Si nous accueillons fraîchement ces forces de l'Allemagne, si nous décourageons et nous rendons cyniques Herr Adenauer et ses collaborateurs, nous ferons le jeu des extrémistes de droite et de gauche, et il y a quelques-uns dans l'Allemagne occidentale d'aujourd'hui.

Qui sont ces prétendus chefs nazis chargés de la défense de l'Allemagne, qui organiseraient l'armée allemande à l'heure actuelle? Ils seraient sous la direction d'un grand Européen, comme je l'ai appelé, savoir: Herr Adenauer, homme qui figure sur la liste des suspects dressée par les troupes d'élite et fut arrêté par Hitler. Les quatre personnes qui seraient au sommet de l'organisation de défense qu'on nous permet d'établir seraient Herr Blank, un ouvrier; Adolf Heusinger, qui n'a jamais été nazi; Hans Speidel, général allemand qui a participé au complot contre Hitler et qui a subi la torture dans les prisons nazies, et on parle de l'officier chargé de la formation et de l'éducation militaires comme d'un homme d'une conscience exigeante qui veut vraiment créer une nouvelle armée démocratique, une armée qui appartienne vraiment aux citoyens.

Mon troisième motif, c'est que si nous jetons cette mesure, le mouvement qui observe vers l'unité européenne cesserait, la France et l'Allemagne, une fois de plus s'éloigneraient l'une de l'autre. Le

quatrième motif, c'est que l'OTAN, sur laquelle reposent nos espoirs pour bien d'autres choses que la défense serait gravement compromise sinon ruinée tout à fait. J'en ai la certitude absolue, cela non pas seulement à cause de l'attitude des États-Unis à cet égard, comme on l'a dit hier soir. Comment les troupes de l'OTAN pourraient-elles demeurer indéfiniment en Allemagne si ce pays ne devient pas membre de cette organisation? Comment ce pays pourrait-il devenir membre, s'il n'a pas sa souveraineté, à moins que ce ne soit comme État inférieur, statut qu'il aurait raison de ne pas accepter. Comment pourrait-il exercer sa souveraineté si on lui refuse la moindre participation à la défense collective? Les raisons impérieuses qui existent sont celles-là et non pas, je l'ai dit, les pressions exercées par les États-Unis.

Ce n'est pas un acte de guerre, mais un acte de foi; il indique que nous avons foi dans les meilleurs éléments de l'Allemagne, et ils comprennent le parti social démocrate d'Allemagne; un acte de foi en notre propre force croissante, sous réserve des mesures de surveillance collective croissante, utilisée à des fins de défense pacifique; foi en notre régime d'action collective, qui ne cesse, de prendre de l'expansion; foi en l'union européenne et en la Communauté atlantique. Cela démontre aussi que nous sommes convaincus que lorsque l'Union soviétique se rendra compte que nous sommes bien décidés de poursuivre sans relâche cette ligne de conduite, elle cherchera à négocier d'une façon pratique, afin de trouver aux problèmes européens et mondiaux une solution qui nous aidera à remédier à certains maux et à certains maux qui affligent notre monde angoissé.

Avant de quitter Paris, à la dernière réunion, j'ai eu un entretien avec un dirigeant d'un des pays de l'OTAN, un de ceux qui ont été victimes de tellement de cruautés de la part des forces nazies dans son pays, au cours de la guerre, que le sang se glace dans les veines à leur seul récit. En le quittant je lui ai dit: « Compte tenu des cruautés dont vous avez été victime, il ne vous sera pas facile d'appuyer ces accords. » Il m'a répondu à peu près dans les termes suivants: « Pas du tout. Au contraire, cela me rend plus désireux

que jamais de faire approuver ces accords, car j'estime qu'ils peuvent aider à réaliser l'unité européenne et atlantique, ce qui permettra d'éviter des folies nationales et des cruautés de ce genre, tout en nous donnant de meilleures chances de paix. »

Un vote contre la présente résolution n'en amènera pas le rejet ici, mais manifesterà qu'on approuve un rejet de ce genre dans les autres pays aussi bien que dans le nôtre, ainsi que toutes les conséquences malheureuses et grosses de danger

La proposition a été adoptée par 213 voix contre 12.

Formose

Le 26 janvier en réponse à une question posée à la Chambre, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a fait sur l'attitude du Gouvernement canadien à l'égard de la question de Formose une déclaration dont on trouvera le texte à la page 67. Étant donnée la gravité de la situation en Extrême-Orient, le Premier ministre a annoncé le 27 janvier à la Chambre des communes que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures l'accompagnerait à Londres pour prendre part à la conférence des premiers ministres du Commonwealth qui devait s'ouvrir le lundi 31 janvier.

qui, j'en suis certain, ne manqueront pas d'en découler. L'attitude que nous recommandons peut comporter un risque. Toute décision d'ordre international comporte un risque. Mais il existe plus qu'un risque si nous rejetons la nation. L'unité européenne, la collaboration atlantique et la paix courent un danger très réel et immédiat, si la ligne de conduite que nous recommandons est rejetée. J'espère donc que pas un seul des membres de la Chambre des communes du Canada voteront contre la proposition.

Declarati
Pour re
able a
ée hier
M. Dief
question
Le Prés
au C
ait su
ut de F
e. Prési
yville
Etats-Uni
de obliga
maintenar
que le me
bien enter
ni au
ait form
cet asp
même s
ans les e
égard de
ives inqu
angereux
vement
notre cœur
aire cesser
ue temps
Dans son
Uns a men
aient pren
nier la ce
in Palesti
norde, les
in à un co
équences
obtenir de
qui nous oc
en suis s
Si la qu
ines, — on
bt. — la cho
ail de sé
nombre à
ent au co
ents tou
ins la qu
eaucoup
oit dit en
ou cesses
nent comm
nombre de
ité, je sup
u. Conseil
me chance
on de sav
ccpterait

FORMOSE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, faite à la Chambre des communes, le 25 janvier 1955.

Pour répondre à la question de mon honorable ami, M. Coldwell, et à celle que m'a posée hier le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), je vais formuler sur la question la déclaration suivante:

Le Président des États-Unis a fait parvenir au Congrès un important message qui traitait sur la situation qui règne dans le département de Formose. Les propositions faites par le Président dans ce message se rattachent évidemment au programme d'action des États-Unis. Ils ont assumé dans cette région des obligations particulières. Le Congrès doit maintenant étudier ces obligations et les effets du message du Président aura sur elles et, bien entendu, il ne conviendrait pas que ni moi ni aucun autre membre du Gouvernement formulât quelque déclaration que ce soit sur cet aspect de la question.

Même si nous ne sommes pas impliqués dans les engagements pris par les États-Unis en regard de cette région, nous éprouvons de graves inquiétudes au sujet de l'état de choses dangereux qui y règne; avec d'autres gouvernements libres, nous souhaitons de tout notre cœur qu'on prenne des mesures pour faire cesser le combat qui se livre depuis quelque temps le long du littoral de Chine.

Dans son message, le Président des États-Unis a mentionné que les Nations Unies pourraient prendre des dispositions pour déterminer la cessation des hostilités. En Indonésie, en Palestine et dans d'autres régions du monde, les Nations Unies ont réussi à mettre fin à un combat qui aurait pu avoir des conséquences dangereuses; si elles pouvaient obtenir des résultats analogues dans le cas qui nous occupe, cela nous procurerait à tous, en suis sûr, une profonde satisfaction.

Si la question est soulevée aux Nations Unies, — on signale que cela se produira bientôt — la chose se ferait probablement au Conseil de sécurité dont le Canada n'est pas membre à l'heure actuelle. Toutefois, on nous tient au courant de l'évolution des événements touchant la possibilité de soulever la question et nous la surveillons avec beaucoup d'intérêt et quelque inquiétude. On dit en passant, une partie essentielle à l'arrêt du cessez-le-feu du genre serait le gouvernement communiste de Chine qui, sans être membre des Nations Unies, devrait être invité, je suppose, à participer aux délibérations du Conseil de sécurité pour qu'elles aient une chance de succès. C'est une autre question de savoir si le gouvernement en cause accepterait une telle invitation.

Mais même s'il ne convient pas que je parle de l'attitude des États-Unis au sujet de cette question qu'étudie actuellement le Congrès, je puis dire toutefois, je pense bien, que le Parlement et la population de notre pays accueilleront chaleureusement toute mesure ou proposition formulée aux Nations Unies ou par l'entremise des voies diplomatiques qui permettront d'atteindre le but indiqué dans le message du Président, c'est-à-dire « améliorer les perspectives de paix dans la région ».

Avant l'armistice de Corée, j'ai dit à maintes reprises, à la Chambre, que, de l'avis du Gouvernement, Formose devait autant que possible être neutralisée pendant que se poursuivaient les hostilités en Corée. Nous étions alors d'avis, et nous le sommes encore, que les dispositions finales quant au sort de Formose devraient être étudiées au cours d'une conférence portant sur les problèmes d'Extrême-Orient, conférence qui, croyions-nous à ce moment-là, pouvait avoir lieu après la cessation des hostilités en Corée. La Commission des questions politiques de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté ce point de vue le 13 janvier 1951. Malgré les événements survenus depuis lors, le Gouvernement est encore d'avis que les décisions quant au sort définitif de Formose devraient faire l'objet de négociations internationales, si l'on veut, à une conférence portant sur les problèmes d'Extrême-Orient, s'il était possible d'en tenir une. Il est évident qu'il faudrait en tout premier lieu, avant d'en venir à une décision relative à l'avenir de Formose, tenir compte du désir de ses habitants, chose qu'on oublie souvent dans les pourparlers de cette sorte. En attendant que soit prise une telle décision, il me semble qu'il y a d'excellentes raisons de procéder à la neutralisation de Formose, afin d'empêcher que les armées communistes ne s'y attaquent et aussi pour qu'elle ne serve pas de base en vue de l'invasion du continent.

Dans cette zone de tension et de danger, on peut valablement faire la distinction entre la position de Formose et des Pescadores et celles des îles situées au large de la côte de Chine qui sont maintenant aux mains des nationalistes. Tandis que ces dernières font indiscutablement partie du territoire chinois, les premières, soit Formose et les Pescadores, qui pendant le demi-siècle qui s'est terminé en 1945 étaient des colonies japonaises après avoir eu une histoire mouvementée, n'en font pas partie. J'estime donc que les considérations qui militent en faveur de la neutralisa-

tion de Formose et des Pecadores ne s'appliquent pas nécessairement aux îles côtières si proches du continent et situées à environ cent milles de Formose. C'est donc avec plaisir que j'ai relevé le passage du message présidentiel qui prévoit le redéploiement des effectifs nationalistes actuellement postées dans ces îles. « Certaines de ces troupes, déclare le message du Président, sont disséminées sur de petites îles côtières pour des raisons historiques plutôt que des raisons d'ordre militaire se rattachant directement à la défense de Formose. Sauf erreur, le point de départ d'une trêve ou d'une cessation des hostilités, c'est qu'il n'y a lieu de demander ni aux nationalistes, c'est-à-dire au gouvernement de la Chine reconnu par nous, ni aux communistes d'abandonner leurs prétentions à l'égard du territoire actuellement détenu par l'autre partie. Ce qu'on leur demanderait d'abandonner serait, évidemment, le recours à des moyens militaires en vue de réaliser leurs aspirations. Autrement dit, des négocia-

tions en vue d'un cessez-le-feu ne poseraient pas nécessairement la question du sort définitif du territoire objet du différend, car, à notre avis, cela pourrait justement être traité au moyen de futures négociations internationales, par l'intermédiaire des Nations Unies ou autrement.

Les députés accueilleront, j'en suis sûr, avec une satisfaction particulière le paragraphe final du message du Président qui est ainsi conçu:

Notre objectif, c'est la paix. Nous servirons donc la cause de la paix si nous donnons la preuve de notre unité et de notre détermination. Dans tout ce que nous ferons, nous n'oublierons pas les obligations que nous avons contractées à titre de membres des Nations Unies et qui nous engagent à être prêts à régler nos différends internationaux par des moyens pacifiques de façon à ne pas compromettre la paix, la sécurité et la justice.

NO
M J. A. M
l'Orga
M J. B. S
nistrat
M J. H. T
M K. Gol
6 janv
M C. F. I
Canad
M J.-E.-G
du Car
M G. R. F
à l'adr
M G. Ign
1955.
M G.-V. F
interna
M J. Geor
en con
M G. G. M
missari
M P. R. J
sions in
M R. H.
interna
M S. F. F
interna

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M J. A. Irwin, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est détaché le 1^{er} décembre 1954 à l'Organisation de l'Aviation civile internationale, à Montréal.
- M J. B. Seaborn, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté le 3 janvier 1955 à l'administration centrale, après un congé au Canada.
- M J. H. Taylor, auparavant en fonctions hors cadre, est affecté au Ministère le 3 janvier 1955.
- M K. Goldschlag est affecté à des fonctions provisoires en Indochine et débarque à Hanoï le 6 janvier 1955.
- M C. F. Bruce, de l'administration centrale, est affecté le 13 janvier 1955 à l'ambassade du Canada à Tell-Aviv.
- M J.-E.-G. Blais, de l'administration centrale, est affecté le 17 janvier 1955 à l'ambassade du Canada à Paris.
- M G. R. Harman, du consulat général du Canada à New-York, est affecté le 17 janvier 1955 à l'administration centrale.
- M G. Ignatieff, auparavant en fonctions hors cadre, est affecté au Ministère le 10 janvier 1955.
- M G.-V. Beaudry, de l'administration centrale, est affecté le 19 janvier 1955 à la Commission internationale pour la surveillance en Indochine.
- M J. George, de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies (New-York), revient en congé au Canada le 24 janvier 1955.
- M G. G. Riddell, de l'administration centrale, est affecté le 24 janvier 1955 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M P. R. Jennings, de l'administration centrale, est affecté le 28 janvier 1955 aux Commissions internationales pour la surveillance en Indochine.
- M R. H. Jay, de l'administration centrale, est affecté le 28 janvier 1955 aux Commissions internationales pour la surveillance en Indochine.
- M S. F. Rae, de l'administration centrale, est affecté le 28 janvier 1955 aux Commissions internationales pour la surveillance en Indochine.

LES TRAITÉS

Faits Courants

Japon

Accord relatif aux services aériens. Signé à Ottawa le 12 janvier 1955. (Pas encore en vigueur.)

Publications

Recueil des Traités 1951, N° 2: Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement français relative aux modalités d'indemnisation des intérêts canadiens dans les entreprises de gaz et d'électricité nationalisées. Signée à Paris le 26 janvier 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1952, N° 14: Accords concernant les bases de Terre-Neuve cédées à la France en 1941-1952, Canada-Etats-Unis. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1952, N° 22: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à la location de certains terrains situés dans les limites de la station du CARC à Goose-Bay. Signées à Ottawa le 5 décembre 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 1: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à la mise sous scellés de certains émetteurs radiophoniques mobiles. Signées à Washington les 9 et 17 mars 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 3: Convention internationale concernant les pêcheries hautes mers de l'océan Pacifique nord. Signée à Tokio le 9 mai 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 4: Acte final de la Troisième Conférence de l'assistance technique des Nations Unies. Signé à New-York, le 27 février 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 7: Convention entre le Canada et la France tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu. Signée à Paris le 16 mars 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 8: Convention entre le Canada et la France tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière de droits de mutation par décès. Signée à Paris le 16 mars 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 11: Échange de Notes entre le Canada et le Mexique constituant un accord relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà de ces territoires. Signée à Mexico, D.F., le 27 juillet 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 13: Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces. Signée à Londres le 19 juin 1951. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 15: Convention générale entre le Canada et la Belgique relative au passage et au séjour en Belgique de forces canadiennes. Signée à Bruxelles le 30 mars 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 17: Échange de Notes entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne constituant un accord mettant en œuvre la Convention entre sa Majesté le Président du Reich allemand relative aux actes de procédure en matières civiles et commerciales signée à Londres le 20 mars 1928. Signées à Bonn le 30 octobre 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 19: Échange de Notes entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas. Signées à Bonn les 10 et 15 avril 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1953, N° 21: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord établissant la Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent. Signées à Washington le 12 novembre 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

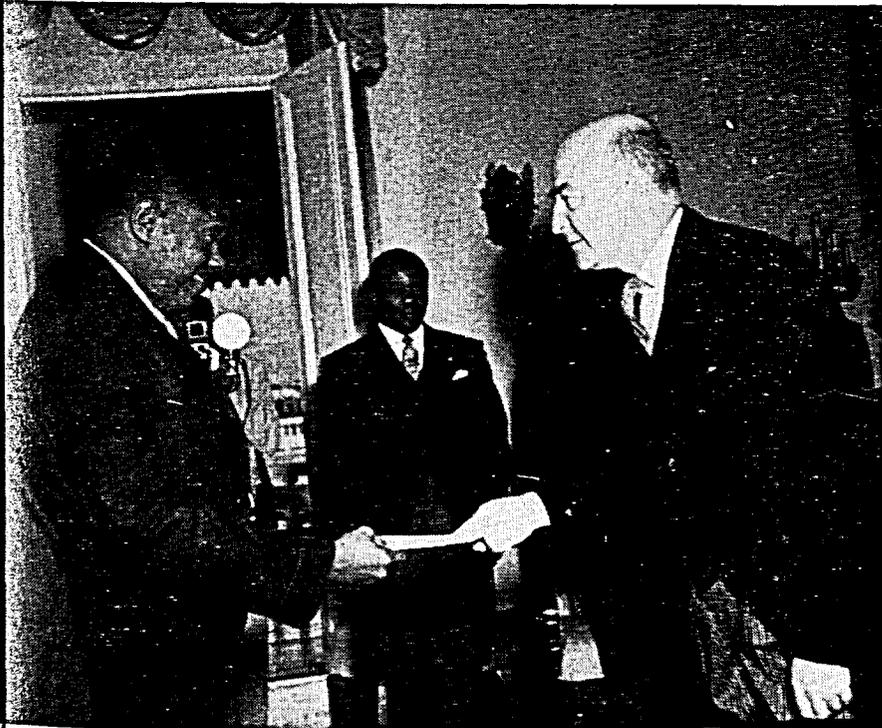
Recueil des Traités 1954, N° 5: Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail. Adopté à Genève le 25 juin 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants, diffusés au Canada et à l'étranger:

Traité de l'Atlantique Nord; Approbation du Protocole d'accession au Traité de la République fédérale d'Allemagne. Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la Chambre des communes, le 20 janvier 1955 (N° 55/1).

Formose, déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, faite à la Chambre des communes, le 25 janvier 1955 (N° 55/2).



PRÉSENTATION DE LETTRES DE CRÉANCE AU PRÉSIDENT D'HAÏTI

A. Scott, ambassadeur du Canada en Haïti, présente ses lettres de créance au Président d'Haïti, le général Paul-Eugène Magloire, le 7 janvier 1955.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres des documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies.

La liste est divisée en deux parties:

a) publications imprimées que l'on peut se procurer en anglais à la Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto (Ont.); en français, à Periodica Inc., 5112, rue Papineau, Montréal, agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited, Chronicle Building, Halifax; Librairie de l'Université McGill, Montréal; University of Toronto Press and Book Store, Toronto; Librairie de l'Université de Colombie-Britannique, Vancouver; en français, de la Librairie de l'Université de Montréal, Montréal, et des Presses universitaires Laval de Québec.

b) documents polycopiés, que l'on peut obtenir par abonnement annuel en écrivant au Secrétariat des Nations Unies, à New-York.

Les maisons University of Toronto Press, Toronto, et Periodica Inc., 5112, rue Papineau, Montréal, distribuent les publications de l'UNESCO.

Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, les bibliothèques et les organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information des Nations Unies, à New-York.

On peut également consulter tous les documents publiés par l'Organisation des Nations Unies aux endroits suivants:

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et polycopiés, en anglais).

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et polycopiés, en anglais).

Université de Toronto (documents imprimés et polycopiés, en anglais).

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français, et documents polycopiés, en anglais).

Université McGill (documents imprimés et polycopiés, en anglais).

Université Laval (documents imprimés, en français).

Université Dalhousie (documents imprimés et polycopiés, en anglais).

Université de Montréal (documents imprimés, en français).

Institut canadien des affaires internationales Toronto (documents imprimés et polycopiés, en anglais).

a) Publications imprimées:

Organe de contrôle des stupéfiants — Évolutions des besoins du monde en stupéfiants en 1955. E/DSB/12, Genève, le 15 décembre 1954. 63 pp. Numéro de vente 1954.XI.5.

Documents de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale. San Francisco, 1945. Documents du Comité de co-ordination comprenant les documents du Comité consultatif de juristes:

Tome XIX—Volume 1: Comptes rendus des séances du Comité de coordination. Comptes rendus des séances Comité consultatif de juristes. Ordre de présentation des Articles de la Charte. Premier et deuxième provisoires de Charte. New-York, 1954. 526 pp.

Tome XX—Volume 2: Textes adoptés par les comités techniques. Comité de co-ordination: projets de Charte de Statut de la Cour internationale de Justice. Procédure de la Conférence. Documents du Comité de coordination. New-York, 1954. 883 pp.

BIT—Annuaire des statistiques du trafic 1954. (Quatorzième édition) BIT, Genève, 1954. 397 pp. \$5. (Anglais-Français-Espagnol).

BIT—Statut et Règlement du Tribunal administratif. Genève, 1954. 13 pp. (bilingue).

BIT—Systèmes de sécurité sociale, États-Unis. Genève, 1954. 132 pp.

UNESCO

L'écriture Braille dans le monde par Clutha MacKenzie, Président du Conseil mondial du Braille. Paris, 1954. 176 p. \$2.50.

b) Documents polycopiés:

Commission du commerce international et produits de base—Étude des marchés et produits de base (édition provisoire) E/CN.13/L.1, le 31 décembre 1954. 1 pp.

UNIDROIT—Institut international pour l'unification du droit privé—Statut juridique des étrangers. Recueil systématique des accords internationaux: Belgique. ST/LSA/ Rome, janvier 1954. 374 pp.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Mars 1955

Vol. 7 N° 3

PAGE

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada)

| | |
|---|-----|
| Sixième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord | 74 |
| La réunion des premiers ministres du Commonwealth—1955 | 75 |
| Accord anglo-égyptien sur la base du canal de Suez | 84 |
| Le contrôle international des utilisations militaires de l'énergie atomique | 88 |
| Nominations, mutations et retraites.... | 100 |
| Documents des Nations Unies..... | 100 |
| Les Traités..... | 100 |
| Note au sujet des Études slaves dans les universités canadiennes | |
| au bas de la page 83 | |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

SIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Le 4 avril marque le sixième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord. A cette occasion, il est bon de se rappeler le rôle que l'OTAN a joué pour la sécurité de notre pays, pour la solidarité de la Communauté atlantique et pour la paix du monde. Avec nos associés de l'OTAN, nous avons édifié des forces afin que la guerre ne profite à aucun agresseur, nous avons acquis de précieuses habitudes de consultation et de collaboration intergouvernementales et nous avons affermi les défenses du Canada contre les dangers croissants d'une attaque directe. Nous avons accompli beaucoup mais ce sont là des tâches qui ne sont jamais définitivement terminées. Si nous voulons demeurer libres, nous devons porter le poids d'une perpétuelle vigilance jusqu'à ce que la paix et la sécurité soient fermement établies sur les fondements de la coopération et de la bonne volonté internationales.

L. B. Pearson

La r
du C

QUEL
blancs de
déferlait
dans un
champs :
verse les
les Cana
des prem
non les m

Nature d

Il co
de ce qu
étant une
« le quar
diverses »
tionnelles
essentiels
présente
de vivre
le plus im
tion à par
dant et co
quelconq
certain no
décisions,
nature de
question p

Quels
tion aussi
rieures, le
comme sy
wealth. L
n'a pas la
substance
d'idéaux c
modes de
hésion au
tiques et
droit et s
patrimoine
soit besoin
communa
conditions

La réunion des premiers ministres du Commonwealth—1955

QUEL contraste saisissant, après avoir quitté le froid mordant et les épais bancs de neige d'Ottawa et s'être arrêté brièvement à Gander, où la neige déferlait sur les pistes, que de se trouver, au bout de quelques heures à peine, dans un pays tout à fait différent où l'air est doux, l'herbe est verte et les champs sont libres, et où le soleil lutte vaillamment pour que sa chaleur traverse les molles vapeurs d'un beau jour d'hiver! C'est la sensation qu'ont connue les Canadiens qui se sont rendus à Londres, à la fin de janvier, pour la réunion des premiers ministres du Commonwealth. Ils furent les derniers arrivés, mais non les moins fêtés.

Nature du Commonwealth

Il conviendrait, avant de parler de cette réunion, de dire quelques mots de ce qu'est exactement le Commonwealth. Le communiqué le décrit comme étant une « association unique en son genre », dont les pays comprennent « le quart de la population mondiale et des peuples de races et de religions diverses ». Il n'y a pas lieu ici d'étudier l'ensemble des dispositions constitutionnelles du Commonwealth, mais un coup d'œil sur tel ou tel de leurs points essentiels aiderait à révéler la nature de ce souple instrument politique, qui présente au monde un exemple de la manière dont il est possible à des pays de vivre et de prospérer dans l'amitié et le respect réciproques. Le point le plus important réside peut-être en ce que le Commonwealth est une association à participation non obligatoire; chacun de ses membres est libre, indépendant et complètement souverain. Aucun d'entre eux n'est sujet à une coaction quelconque le forçant à être d'accord avec les autres membres ou avec un certain nombre d'entre eux. Chacun des gouvernements prend lui-même ses décisions, hors les cas exceptionnels où la décision à prendre modifierait la nature de l'ensemble du Commonwealth, ce qui demande un examen de la question par tous les membres.

Quels sont les caractères positifs qui font du Commonwealth une association aussi utile et qui en assurent l'existence? Du point de vue des formes extérieures, le seul lien commun qui subsiste est la reconnaissance de la Couronne comme symbole de la libre association des membres souverains du Commonwealth. Le Chef du Commonwealth est un monarque constitutionnel, mais il n'a pas la même position officielle dans tous les pays du Commonwealth. La substance véritable de l'association réside dans la possession par les membres d'idéaux communs et d'un intérêt commun à développer et à défendre leurs modes de vie démocratiques. Cette communauté des idéaux se fortifie de l'adhésion aux principes du parlementarisme libre ainsi qu'à des institutions politiques et à des méthodes de gouvernement fondées sur la prédominance du droit et sur le respect de la dignité de l'individu. Ce sont les éléments d'un patrimoine politique commun qui assure la compréhension mutuelle sans qu'il soit besoin d'instruments d'association observant toutes les formes. Par cette communauté des idéaux s'explique la façon de voir commune qui, malgré les conditions différentes de géographie, de religion, de race, confère au Common-

wealth sa particulière stabilité, donne du poids et de la substance à son effort constant vers la paix, la liberté et l'amélioration du sort de l'homme et provoque dans chacun des pays membres une réaction notablement pareille devant la plupart des questions internationales.

Les réunions des gouvernants du Commonwealth se caractérisent par une atmosphère d'amitié, une discussion libre et franche et l'absence de protocole. Il n'y a pas de règles rigides ou formalistes qui limitent le choix des sujets dont chacun peut amorcer la discussion au cours des entretiens. Rien de stéréotypé dans la façon dont sont conduites les réunions. Pas d'ordre du jour restreignant le champ de la discussion. La diversité des pays membres assure la diversité des points de vue, ce qui est un enrichissement et une source de vigueur. Il est tout à fait exact que la plupart des problèmes internationaux n'ont pas le même aspect vus de l'équateur et vus du pôle nord. Il y a de grands avantages à retirer d'un échange de vues avec des associés en qui l'on a confiance et qui sont animés du même esprit que soi. A la dernière réunion, les points de vue des pays d'Asie ont été d'autant plus utiles qu'il a été question surtout de événements d'Asie.

La conférence a duré du 31 janvier au 8 février. Elle a comporté neuf séances plénières et quatre réunions consacrées aux problèmes de défense posant dans diverses régions. Il y eut en outre des réunions spéciales consacrées à certaines questions n'intéressant pas la majorité des membres. Les entretiens relatifs à la défense ne réunissaient pas tous les pays représentés à la conférence; la participation y dépendait des engagements précis assumés par les membres dans chacune des régions considérées.

Les séances plénières se tenaient dans la salle du Cabinet, à 10 Downing Street, sous les yeux du premier des premiers ministres d'Angleterre, sir Robert Walpole, dont le portrait surmonte la cheminée. L'absence de protocole rigide et l'amical esprit de famille qui marquaient les réunions se révèlent dans un simple détail qu'aucun papier d'identité n'avait à être produit par les délégués. Il suffisait, pour pénétrer sans la moindre difficulté dans la résidence officielle du premier ministre du Royaume-Uni, de donner un mot d'explication à un fonctionnaire toujours courtois de l'entrée principale. De nombreux ministres du Royaume-Uni ont assisté aux réunions, secondés par un nombre équivalent de hauts fonctionnaires; les dispositions nécessitées par les réunions avaient été confiées au secrétaire du Cabinet, sir Norman Brook, et au personnel compétent du Bureau du Cabinet. Les réunions ont ressemblé, dans une large mesure, à des discussions de cabinet, sauf que de hauts fonctionnaires étaient présents derrière ceux qui étaient assis autour de la table.

Accent sur les affaires internationales

Dans une plus grande mesure que la plupart des réunions antérieures, la conférence de 1955 a concentré son attention sur les affaires internationales. Les discussions ont eu lieu alors que la crise de Formose assombrissait l'horizon, ce qui a contribué en partie à mettre l'accent sur les problèmes d'Extrême-Orient.

L'examen des questions d'Extrême-Orient, y compris celle de Formose, occupé presque la moitié des sessions plénières. La discussion a été extrêmement franche. Ainsi que M. St-Laurent l'a souligné dans son rapport au Parlement, il était infiniment précieux aux premiers ministres des gouvernements occidentaux de connaître le point de vue d'importants chefs asiatiques à l'éga-

de cette question asiatique d'une importance vitale, voire à l'égard de toutes les questions dont la réunion était saisie. Aucune déclaration collective n'a été publiée à l'issue de la réunion, mais le simple fait que les chefs de plusieurs nations importantes, venus de toutes les parties du monde, se trouvaient réunis à un moment de tension croissante et pouvaient discuter les questions en cause sans passion et en pleine connaissance de leur gravité a aidé à détendre les esprits et à créer une atmosphère de calme et de modération favorable à la négociation d'un règlement politique. Sous ce seul rapport, la conférence a remporté un important succès.

Deux personnalités marquantes ont dominé les réunions. La conférence a été présidée par un grand homme d'État à qui tous les hommes libres seront toujours redevables. Malgré son âge, sir Winston Churchill est doué d'une vaste imagination dont l'étendue et la pénétration sont une source d'inspiration pour tous ceux qui l'entendent. Son expérience inégalée, sa connaissance approfondie des sujets qui l'intéressent particulièrement et la force de son intelligence vigoureuse le rendent extrêmement apte à guider les discussions et à les égayer de temps à autre par de brillants traits d'esprit. Sa maîtrise et son amour de la langue se voyaient dans l'enthousiasme avec lequel il s'est mis à la tâche de rédiger à nouveau et de polir le communiqué.

L'autre figure d'une importance spéciale était le Premier ministre de l'Inde, M. Nehru. Il a été le porte-parole des pays renaissants de l'Asie qui se sont libérés de la domination étrangère et doivent maintenant faire face à la responsabilité d'améliorer leur propre sort. Son exposé du point de vue asiatique, fondé sur des arguments raisonnables exprimés avec modération, découlait vigoureusement de son analyse des facteurs fondamentaux qui impriment une direction aux affaires asiatiques. Il a exprimé d'une façon éloquente les espoirs et les aspirations des peuples asiatiques.

Aucune discussion sur l'organisation du Commonwealth

Il est à remarquer que c'est la première conférence à laquelle les aspects constitutionnels du Commonwealth et les problèmes relatifs à l'organisation du Commonwealth n'ont pas été discutés. Les questions que les chefs du Commonwealth ont étudiées aux réunions précédentes: la création de rouages supplémentaires favorables aux consultations formelles, l'établissement d'un secrétariat permanent chargé de coordonner et de concerter la politique du Commonwealth, n'ont pas été abordées lors de cette conférence. La seule exception a été le désir exprimé par le Pakistan de rester membre du Commonwealth après être devenu république. En abordant cette question à la cinquième session plénière, M. Mohammed Ali a souligné que le Pakistan ne désire aucunement affaiblir les liens qui le rattachent au Commonwealth. La satisfaction du désir de son peuple d'avoir une forme républicaine de gouvernement ne fera que renforcer la détermination du Pakistan de collaborer avec les autres membres. Les Pakistanais conserveront leur fidélité, leur admiration et leur dévouement à l'égard de Sa Majesté, même si ces sentiments sont exprimés par l'intermédiaire d'un président élu plutôt que d'un gouverneur général officiellement désigné.

La décision d'après laquelle une nation de 80 millions d'habitants cesserait de devoir fidélité et obéissance à la Reine n'a pas été prise sans émotion et sans une conception bien nette du drame que cela comportait. Les premiers ministres



LA REINE ET LES PREMIERS MINISTRES DU COMMONWEALTH

Sa Majesté la Reine en compagnie des premiers ministres du Commonwealth qui ont assisté à la conférence de Londres. De gauche à droite: sir Godfrey Huggins (Rhodésie et Nyassaland); M. Mohammed Ali (Pakistan); M. R. G. Menzies (Australie); l'hon. C. R. Swart (ministre de la Justice de l'Union Sud-Africaine, qui remplaçait le premier ministre de ce pays); sir Winston Churchill, K.G. (Royaume-Uni); Sa Majesté la Reine; M. S. G. Holland (Nouvelle-Zélande); M. L.-S. St-Laurent (Canada); M. Nehru (Inde); sir John Kotelawala (Ceylan).

tres étaient tous d'accord qu'il appartenait au Pakistan de décider quelle forme de constitution il devrait adopter et ils ont tous accueilli avec plaisir le vœu du Pakistan de maintenir son adhésion au Commonwealth. La déclaration prenant acte de ce changement constitutionnel qui permettra au Pakistan de jouir d'un statut semblable à celui de l'Inde se trouve à la fin du présent article.

L'un des plus grands avantages de la conférence a été de réunir les personnalités dirigeantes des pays asiatiques libres ainsi que celles des nations libres de l'Ouest. A ce point de vue, elle a permis non seulement un échange de vues autour de la table de conférence, mais des discussions officieuses au sein de groupes restreints, ce qui est indispensable à cette rencontre des esprits sans laquelle le Commonwealth ne pourra remplir son rôle d'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest.

Il est un autre aspect de la réunion qui reflète la confiance et la compréhension si caractéristiques de cette association amicale et qui est de bon augure pour l'avenir. C'est qu'on a accepté de bonne grâce l'idée que des groupes de membres ont le droit de discuter entre eux des questions d'intérêt commun. Cela a été particulièrement manifeste en ce qui concerne les discussions régionales sur les questions de défense dont tous les membres avaient été informés d'avance.

Toutes les délégations sont reconnaissantes au Royaume-Uni de la peine qu'il s'était donnée pour assurer le confort des visiteurs et la bonne marche des

réunions.
eurs ont
classeurs
cales et
entre pay
pendant
du Royau
entier. L
avec une

Ains
res et le
nantes. I
Swinton
Guildhal
les déje
Chequer
ne-Uni e
liné avec
élevés en
Majesté
été prés
délégués
échapper
soirée au

M. St-La

La C
dignité e
citoyen d
après av
citoyens
municipa
roncé, d
l'État, c
des milie
des liens
qu'il fau
favoriser
ménage
a suivi à
ie et de
La sincé
pour l'ho
médiaire
estation
souvenir

Les
aire tou

réunions. En arrivant aux hôtels où ils devaient descendre, les groupes de visiteurs ont trouvé des bureaux organisés pour eux et munis de pupitres, de classeurs et de téléphones. Conformément à la tradition des consultations amicales et sans cérémonie, qui constitue une partie si importante des relations entre pays du Commonwealth, les premiers ministres avaient à leur disposition, pendant leur séjour à Londres, le même service d'information que les ministres du Royaume-Uni et ont pu suivre sans interruption les événements du monde entier. L'enregistrement des délibérations de la conférence a été assuré aussi avec une efficacité louable.

Ainsi qu'il est d'usage aux réunions du Commonwealth, les premiers ministres et les délégués ont été invités à des réceptions pittoresques et impressionnantes. Il y a eu de grandes réceptions formelles comme celle que le vicomte Swinton a offerte le premier jour à Lancaster House et celle qu'ont donnée à Guildhall les hauts commissaires du Commonwealth, ainsi que des dîners et les déjeuners de moindre ampleur et moins solennels à Downing-Street, à Chequers ou aux résidences de sir Anthony Eden, d'autres ministres du Royaume-Uni et des hauts commissaires. Les premiers ministres et les ministres ont dîné avec la Reine à Buckingham-Palace. Les membres des délégations moins élevés en grade ont été invités à une soirée moins officielle offerte par Sa Majesté et le duc d'Édimbourg. Le prince Charles et la princesse Anne ont été présents pour quelque temps et ont été l'un des centres d'attention. Les délégués ont profité aussi des quelques occasions qui se sont présentées pour échapper à la succession de cérémonies officielles et privées pour jouir d'une soirée au théâtre ou à l'opéra, ou pour aller voir un match de football.

M. St-Laurent, citoyen d'honneur de la ville de Londres

La conférence a fourni l'occasion d'une cérémonie à Guildhall, pleine de dignité et de splendeur, au cours de laquelle M. St-Laurent a été nommé citoyen d'honneur de la ville de Londres. Conformément à la coutume ancienne, après avoir prêté serment, le Premier ministre a été admis à la compagnie des citoyens en présence du lord maire, des shériffs et des membres du conseil municipal, resplendissants dans leurs robes traditionnelles, écarlate et bleu foncé, devant une assemblée de personnalités du Commonwealth: hommes d'État, chefs civils et militaires et gens de marque du monde des affaires et des milieux culturels. Le Premier ministre a parlé d'une manière émouvante des liens qui rattachent les Canadiens au peuple britannique et de la valeur qu'il faut attacher à la conservation des coutumes et traditions anciennes qui favorisent la stabilité et la continuité au milieu du changement et du remue-ménage qui sont si caractéristiques du monde moderne. Là, et au déjeuner qui a suivi à Mansion-House, les formules de la coutume ancienne ont tiré de la vie et de la chaleur de la courtoisie digne et amicale du participant principal. La sincérité des remerciements que M. St-Laurent a adressés à l'Assemblée pour l'honneur qu'elle lui avait conféré, et qu'elle avait conféré par son intermédiaire au peuple du Canada, a été le digne couronnement d'une belle manifestation, dont les Canadiens qui se trouvaient là conserveront un agréable souvenir.

COMMUNIQUÉ

Les gouvernements des pays membres du Commonwealth sont résolus à faire tout leur possible pour alléger la tension internationale. Ils ambitionnent,

non seulement de mettre fin à toutes hostilités ouvertes, mais de favoriser les conditions qui permettront à la paix véritable de s'établir solidement, afin que tous les peuples connaissent la liberté et l'abondance.

Depuis la dernière réunion des premiers ministres du Commonwealth, en 1953, des accords sont intervenus dans diverses parties du monde, qui ont eu pour effet de supprimer les différends et d'étendre le terrain de bonne intelligence parmi les gouvernements et les peuples. Les premiers ministres ont salué le règlement du différend de Trieste. Ils ont exprimé leur satisfaction de ce que, au Moyen-Orient, les démêlés du Royaume-Uni avec l'Égypte et l'Iran sont finis. Ils s'attendent à une collaboration plus étroite entre tous les pays de cette région, afin que puissent progresser son développement économique et le bien-être de ses populations. Ils se sont réjouis, pour ce qui est de l'Asie du Sud-Est, de la fin des hostilités en Indochine et ils ont insisté sur la nécessité d'une adhésion rigoureuse aux conditions de l'Accord de Genève, ainsi que sur le besoin du renforcement du bien-être social et de la stabilité dans cette région.

Les premiers ministres ont été informés que les pays du Commonwealth adhérant au Traité de l'Atlantique Nord ont la conviction que la ratification dans les plus brefs délais, des accords intervenus à Londres et à Paris, et l'admission de l'Allemagne fédérale au sein de la communauté des nations occidentales marqueraient un important progrès sur la route de la sécurité et de la cohésion de l'Europe de l'Ouest.

Les premiers ministres se sont réunis à un moment où la situation en Extrême-Orient, était bien tendue. Eu égard aux événements qui se sont déroulés au cours de leurs réunions, les discussions qu'ils ont eues au sujet de ces questions ont pris un sens tout particulier. Ils se sont dits unanimement convaincus de la nécessité d'éviter les incidents au moment où l'on cherche des solutions pacifiques. Ils avaient confiance que les contacts intimes et personnels qu'ils ont établis à cette réunion serviraient de fondement utile à des consultations ultérieures, tant les uns avec les autres qu'avec les autres pays directement intéressés, et leur permettraient de mieux mettre au point leur politique en ce domaine.

Les premiers ministres ont constaté l'amélioration de la situation du commerce mondial et de la prospérité générale depuis la réunion des ministres des Finances du Commonwealth à Sydney, en janvier 1954. Ils ont reconnu que les pays du Commonwealth avaient contribué pour une large part à ce résultat en maintenant la stabilité de leur monnaie, en poursuivant leurs programmes de développement—notamment grâce au Plan de Colombo,—et en augmentant leur production. Ils ont également poursuivi la recherche progressive du régime le plus large possible de paiement, et de commerce le mieux fait pour servir l'intérêt de la zone sterling comme celui du Canada.

Les premiers ministres se sont dits déterminés à poursuivre ces programmes de progrès économique. Ils sont notamment convenus que tous les pays du Commonwealth doivent chercher à augmenter encore davantage leurs ressources et leur pouvoir de gain, y voyant la meilleure façon d'assurer leur puissance et d'accroître leur contribution à la stabilité économique du monde.

Les premiers ministres se sont penchés avec anxiété sur le problème de l'énergie nucléaire. Les découvertes récentes ont mis l'humanité en présence d'une force que le cerveau humain est presque incapable de comprendre et de mesurer. Ces découvertes constituent une mise en demeure, comme elle

posent un choix. Cette énorme puissance doit-elle être exploitée pour le bénéfice de l'homme ou pour la ruine de l'espèce humaine?

Les premiers ministres déclarent encore une fois que leurs pays n'auront jamais recours à l'agression. De fait, ils espèrent que, lorsque les peuples du monde auront compris toute la grandeur du désastre que causerait une guerre mondiale, tous les pays se refuseront à la violence et rechercheront des moyens pacifiques de régler leurs différends. Vu la puissance de destruction des nouveaux engins, il importe au plus haut point de faire prévaloir la raison et de prévenir la guerre.

Les pays du Commonwealth chercheront à assurer l'établissement d'un accord sur le désarmement qui embrasserait tous les genres de forces et d'armes et qui serait à la fois général et efficace. Les gouvernements du Commonwealth ont déjà consacré beaucoup de temps et de réflexion à élaborer et à préconiser des moyens d'ordre pratique pour atteindre ce but. Deux pays du Commonwealth font partie du sous-comité de la Commission de désarmement des Nations Unies.

La réalisation d'un accord international sur le désarmement permettrait d'orienter de plus en plus les vastes ressources de l'énergie atomique vers des fins qui seraient à l'avantage de l'humanité. Les premiers ministres ont été mis au courant des progrès réalisés par le Gouvernement du Royaume-Uni dans l'utilisation de l'énergie atomique pour des fins industrielles et autres fins pacifiques. Ils ont envisagé avec plaisir la perspective d'une collaboration étroite et soutenue entre le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth pour le perfectionnement des usages industriels de l'énergie atomique.

Au cours de la réunion, le Premier ministre du Pakistan a fait part aux autres premiers ministres que son pays était sur le point d'adopter une forme républicaine de constitution mais qu'il voulait rester membre du Commonwealth. Il leur a donné l'assurance que la population du Pakistan est déterminée à maintenir, malgré ce changement constitutionnel, sa ferme adhésion au Commonwealth et à toujours reconnaître la Couronne comme le symbole de l'association libre de ses membres souverains. Dans une déclaration publiée le 4 février, ils sont convenus que le Pakistan resterait, dans ces conditions, membre de plein droit du Commonwealth après qu'il sera devenu république. Tous les premiers ministres ont affirmé de nouveau que leurs pays resteraient des membres libres et égaux unis dans le Commonwealth et collaborant librement à la poursuite de la paix, de la liberté et du progrès.

Le Commonwealth est une association unique en son genre. Les pays qui le composent comprennent le quart de la population mondiale et des peuples de races et de religions diverses. Il compte parmi ses membres des pays importants dans toutes les parties du globe. Sa puissance et son influence dans le monde à l'heure actuelle découlent de cela et d'une attitude commune qui, malgré ces différences de géographie, de religion et de race, évoque une façon de penser semblable dans ses grandes lignes devant la plupart des problèmes internationaux de l'heure.

Les pays du Commonwealth ne poursuivent pas de but égoïste. Ils ne cherchent aucunement à étendre leurs territoires et s'opposent toujours à l'agression. De concert avec tous ceux qui partagent leur idéal, ils sont résolus à faire tout leur possible pour favoriser la cause de la paix dans le monde.

Londres, S.W. 1

8 février 1955

ENTRETIENS SUR LA DÉFENSE RÉGIONALE

La présence des premiers ministres du Commonwealth à Londres a fourni l'occasion d'une série de réunions consacrées aux questions de défense régionale. Au cours de ces entretiens, il a été question des principales régions où il pourrait être nécessaire de déployer les forces du Commonwealth en cas de guerre. A chacune des réunions assistaient des représentants des pays du Commonwealth dont les forces, en cas de guerre, pourraient prendre part à des opérations dans la région en question. Il s'agissait de donner l'occasion aux représentants de ces pays de revoir ensemble les plans de défense établis pour chaque région.

Les représentants des pays du Commonwealth intéressés à ces plans de défense régionale ont tenu compte de ce que l'avènement des armes thermonucléaires rend obligatoires des modifications fondamentales de la stratégie d'ensemble de la défense. Ils se sont trouvés d'accord pour estimer que la très grande supériorité actuelle des puissances occidentales en armements nucléaires constitue à l'heure actuelle la plus pratique et efficace garantie que la paix mondiale ne sera pas troublée par un acte délibéré d'agression. Ils sont convenus que leur politique de défense devrait se fonder sur le principe que la menace d'une guerre mondiale pourra être écartée si les démocraties libres sont résolues à garder en état d'intervenir des forces suffisamment puissantes pour effrayer tout agresseur possible.

En Europe, de grands progrès se sont marqués dans l'édification des défenses que constituent les forces des puissances de l'Atlantique nord. Les représentants des pays du Commonwealth qui ont pris part à ces entretiens se sont félicités des initiatives par lesquelles on vise actuellement à accroître ces forces en y joignant une contribution militaire de l'Allemagne occidentale. Les problèmes de la défense du Moyen-Orient ont été réétudiés en regard des faits récents et l'accord s'est établi sur une nouvelle conception de la défense de cette région. L'étude des problèmes de la défense de l'Asie du Sud-Est a porté notamment sur des plans visant à aider les pays de cette région, non seulement à résister à l'agression, mais à renforcer leur sécurité intérieure. Les quatre pays du Commonwealth qui sont signataires du Traité de Manille ont profité de l'occasion pour passer en revue, en préparation de la conférence prochaine de Bangkok, les progrès accomplis dans l'utilisation de ce traité comme d'un instrument efficace pour la poursuite des fins ci-dessus indiquées.

Les entretiens ont permis aussi de discuter, à titre d'élément à considérer dans la défense de la zone du Traité de Manille, la sécurité de la Malaisie, que le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande estiment d'une importance vitale. La situation stratégique de cette zone a été mise davantage en lumière par les entretiens, et l'on croit qu'à l'avenir l'établissement des plans en commun par les trois gouvernements et les échanges de vues avec les autres pays du Traité de Manille pourront se développer d'une façon plus efficace.

Tout au long de ces entretiens sur la défense régionale, il a été admis en principe que les plans militaires doivent être établis en consultation avec les autres pays qu'intéresse la défense des régions en question. Les pays intéressés du Commonwealth ont aussi tenu à souligner la nécessité de la plus étroite association avec les États-Unis dans tout ce qui concerne la défense. Ils se sont trouvés d'accord pour considérer que, sur cette base, l'établissement de plans de défense régionale peut constituer un fondement solide pour la préservation de la paix.

FUTUR STATUT DU PAKISTAN

La déclaration ci-après a été émise le vendredi 4 février 1955, par les premiers ministres du Commonwealth réunis à Londres:

Le Gouvernement du Pakistan a informé les autres gouvernements du Commonwealth que les Pakistanais entendent que, sous la nouvelle constitution qui est sur le point d'être adoptée, le Pakistan devienne une république souveraine indépendante. Le Gouvernement du Pakistan, cependant, a déclaré et affirmé la volonté du Pakistan de continuer à être un membre régulier du Commonwealth des nations et à reconnaître en la Reine le symbole de la libre association de ses États membres indépendants et, à ce titre, le Chef du Commonwealth. Les Gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et du Ceylan, dont la qualité de membre n'est pas modifiée pour autant, acceptent et reconnaissent le maintien de la participation du Pakistan en conformité des termes de cette déclaration. Le Gouvernement de l'Inde, dont la qualité de membre reste également inchangée, reconnaît de même le maintien de la participation du Pakistan.

En faisant part aux autres premiers ministres de l'intention du Pakistan, M. Mohammed Ali a réaffirmé l'adhésion inébranlable de son pays au Commonwealth. Les autres premiers ministres, en acceptant cette proposition, ont salué le maintien de la participation et de la collaboration du Pakistan au Commonwealth et ils ont assuré M. Mohammed Ali que ce changement d'ordre constitutionnel ne modifierait en rien l'amitié et les bons sentiments de leurs pays envers le Pakistan.

En conséquence le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Pakistan et Ceylan déclarent par les présentes, comme ils l'ont fait en 1949 au moment où l'Inde prenait une décision semblable, qu'ils restent unis en tant que membres égaux et libres du Commonwealth des nations, collaborant librement à la recherche de la paix, de la liberté et du progrès.

NOTE

Dans son numéro du mois de décembre 1954, le bulletin *Affaires Extérieures* a publié sous le titre « Les études slaves dans les universités canadiennes » un article préparé par le Dr J. St. Clair-Sobell du Département des Études slaves de l'Université de la Colombie-Britannique. Le Directeur du Centre d'études slaves de l'Université de Montréal, le Dr Theodore F. Domaradzki a attiré l'attention du Ministère sur ce qu'il considère une mésinterprétation des buts que le Centre d'études slaves poursuit. Le Dr Domaradzki souligne que le Centre d'études slaves a été conçu principalement comme une école supérieure des études slaves et est-européennes et qu'il a attiré et tend ses efforts à continuer d'attirer à ses cours non seulement les étudiants qui ont commencé leurs études à l'étranger mais aussi et tout autant l'étudiant d'origine canadienne.

Accord anglo-égyptien sur la base du canal de Suez

LE Moyen-Orient, situé au carrefour de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe est à ce titre unique au monde. Les plus courtes voies aériennes et maritimes reliant l'Europe à l'Asie et à l'Afrique passent par cette région qui, au surplus est l'une des plus importantes au monde du point de vue de la production de pétrole; 40 p. 100 des richesses pétrolières connues s'y trouvent. La paix et la sécurité au Moyen-Orient revêtent donc une importance capitale non seulement pour les peuples de la région, mais pour tous les pays libres du monde.

Les deux guerres mondiales ont démontré qu'il est avantageux d'avoir au Moyen-Orient des installations de défense en état de servir avant que les hostilités n'aient commencé. Avant la deuxième guerre mondiale, la base militaire du canal de Suez était incontestablement la plus importante de ces installations. Elle a été essentielle lorsqu'il s'est agi de faire échec aux poussées de l'Italie et de l'Allemagne contre l'Égypte et le Soudan, et plus tard lors de campagnes victorieuses qui ont abouti à la libération de la Cyrénaïque, de la Tripolitaine et de la Syrie. Elle a en outre servi de centre d'approvisionnement lors des opérations militaires entreprises pour empêcher l'Irak de tomber sous la domination de l'Axe; elle a eu la même utilité à l'égard des mouvements de résistance grecs et crétois. Durant ces opérations, la base a permis l'approvisionnement de quelque quarante et une divisions de terre, dont treize blindées, d'un peu près soixante-cinq escadilles aériennes et d'une armée de mer considérable.

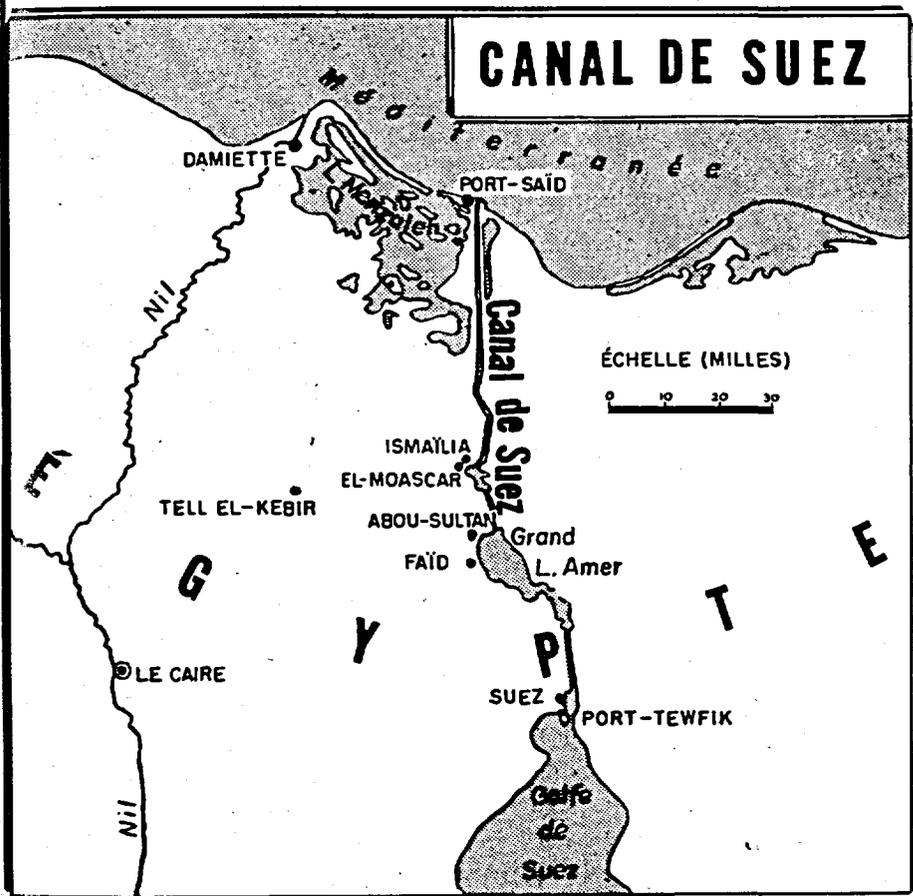
Traité de 1936

En vertu du traité anglo-égyptien du 26 août 1936, le Royaume-Uni a occupé la base du canal de Suez avant et pendant la deuxième guerre mondiale. Les principaux articles de cet accord prévoyaient la fin de l'occupation militaire de l'Égypte par le Royaume-Uni, l'institution d'une alliance permanente d'assistance mutuelle entre les deux pays dans l'éventualité où des hostilités mettraient l'un des deux en cause, et enfin l'abolition du régime des capitulations. L'article 8 autorisait le Royaume-Uni à maintenir un nombre limité de soldats dans la zone du canal de Suez « jusqu'à ce que . . . les parties reconnaissent l'armée égyptienne capable, par ses propres moyens, d'assurer la liberté et la sécurité entière de la navigation dans le canal ». La durée du traité de 1936 a été établie à 20 ans, avec entente que les parties pourraient en négocier une révision de gré à gré après 10 ans.

De 1946 à 1952, le peuple égyptien a réclamé avec une intensité croissante la révision du Traité de 1936. Cette réclamation s'intégrait au nationalisme égyptien en éveil et, aux yeux de la population, se rattachait à l'ensemble de la conjoncture politique, économique et sociale du pays. Ce mouvement nationaliste, irrésistible, a entraîné d'importants changements en Égypte; pendant un certain temps, il a fait obstacle aux efforts tendant à la conclusion d'un nouvel accord anglo-égyptien, mais a fini par créer une atmosphère plus favorable à un tel accord. Ainsi le Conseil du commandement révolutionnaire a pu mettre sur pied en Égypte un gouvernement stable et envisager sous un nouvel angle les problèmes qui avaient envenimé ses relations avec le Royaume-Uni.

En o
niques de
accrue de
de tels ex
de la stra
qui ne fu
1954, à la
taire d'É
les princi
de la bon
ment con
du prix à
mesure, é
effectifs c
participa
la Médite
à la strat
de l'Égypt
sager sou

CANAL DE SUEZ



En outre, dès 1954, de nouvelles considérations touchant les aspects techniques de la sécurité sont entrées en ligne de compte. Étant donné la puissance accrue des engins nucléaires et le fait que des agresseurs en puissance aient de tels engins en leur possession, il a fallu réviser entièrement la conception de la stratégie défensive. Le Royaume-Uni a soumis sa stratégie à une revue qui ne fut pas sans incidence sur sa politique du Moyen-Orient. Le 29 juillet 1954, à la Chambre des communes du Royaume-Uni, M. Anthony Head, secrétaire d'État à la Guerre, a laissé prévoir une telle révision lors des débats sur les principaux points de l'Accord entre l'Égypte et le Royaume-Uni; l'existence de la bombe à l'hydrogène et des autres engins thermonucléaires militait fortement contre la concentration des effectifs et du matériel militaires et donnait du prix à leur dispersion. Le Royaume-Uni ne pourrait plus, dans la même mesure, équiper, instruire et maintenir outre-mer, à de grandes distances, des effectifs considérables. En outre, la puissance croissante de la Turquie et sa participation à l'OTAN ont augmenté les chances d'une défense heureuse de la Méditerranée orientale. Le Royaume-Uni participerait donc probablement à la stratégie défensive de l'est de la Turquie, région passablement éloignée de l'Égypte. Ces considérations et d'autres ont permis au Royaume-Uni d'envisager sous un nouvel angle les négociations avec l'Égypte.

Après leurs entretiens officiels de l'automne 1953, le Royaume-Uni et l'Égypte ont repris le 10 juillet 1954 leurs négociations officielles qui ont abouti le 27 juillet au paragraphe des principaux points d'accord. Après une nouvelle période de négociations sur les détails de l'accord anglo-égyptien relatif à la base du canal de Suez, l'accord fut signé au Caire le 19 octobre 1954. Il prévoit d'abord que les forces du Royaume-Uni seront évacuées de la zone du canal de Suez dans les 20 mois consécutifs à la date de la signature de l'accord; ensuite, en faveur du Royaume-Uni, que les installations de la base existante spécifiées seront maintenues par des techniciens civils pendant le reste de la durée de l'accord, fixée à 7 ans; enfin, que dans l'éventualité d'une attaque armée, de la part d'une puissance extérieure, contre un État de la Ligue arabe ou contre la Turquie, la base sera placée sur un pied de guerre. Advenant le danger d'une telle attaque, le Royaume-Uni et l'Égypte entreront en consultation.

Dispositions de l'Accord

En raison de sa complexité, l'Accord a été divisé en quatre sections: un accord principal comprenant treize articles, deux longues annexes, seize échanges de notes et un procès-verbal d'accord. Ces divers éléments forment autant de parties intégrantes de l'accord, comme l'établit en termes clairs le document principal. Ces textes renferment trois sortes de dispositions:

- a) celles qui concernent le retrait des troupes;
- b) celles qui établissent la base sur un pied civil et déterminent les installations qui doivent être confiées respectivement à des entrepreneurs civils et aux autorités égyptiennes, de même que les conditions régissant leur fonctionnement; et
- c) celles qui ont trait aux problèmes qui se sont posés durant l'existence de la base militaire et avant la signature de l'accord.

Ces trois éléments comportaient un aspect financier que traite également l'accord.

L'article 1 de l'accord principal et la partie A de l'annexe I prévoient le retrait graduel de 83,000 militaires britanniques, établissant le pourcentage des militaires qui devront être évacués à des dates-limites. Le retrait doit être terminé au plus tard le 19 juin 1956. Les articles 4 et 5 de l'accord principal disposent que la base sera replacée sur un pied de guerre dans l'éventualité d'une attaque armée de la part d'une puissance extérieure contre tout pays partie au traité de défense commune entre les États de la Ligue arabe, signé au Caire le 13 avril 1950, ou contre la Turquie. Dans l'éventualité d'un retour des forces britanniques à la base, celles-ci seront retirées immédiatement après la cessation des hostilités. Dans l'éventualité d'une menace d'une attaque armée il devra y avoir consultation immédiate entre l'Égypte et le Royaume-Uni.

En vertu de l'article 3, la base devra être maintenue dans un ordre de fonctionnement efficace et en état d'être utilisée immédiatement, en conformité des dispositions relatives à sa réorganisation sur une base militaire. L'annexe II expose en détail l'organisation de la partie de la base confiée à des entrepreneurs civils. Les installations que le Gouvernement du Royaume-Uni a le droit de maintenir et d'utiliser comprennent entre autres: les dépôts de munitions, le dépôt de véhicules et la centrale électrique de Tell el-Kebir.

le dépôt de munitions et la centrale électrique d'Abou-Sultan; le dépôt de matériel du Génie, les ateliers, le dépôt de pièces de rechange et la centrale de Faïd et Fanara; un certain nombre d'installations pétrolières, de réservoirs d'emmagasinage et de stations de pompage à Agrud, Fanara, Nefiche et Suez. Le Gouvernement égyptien est tenu de maintenir en bon état d'autres installations utilisables par le Gouvernement du Royaume-Uni au moment de la réorganisation de la base et comprenant entre autres: des usines de filtrage, des terrains d'aviation, des centrales électriques, une unité d'entretien de la RAF, des hôpitaux, des ateliers de chemins de fer, des voies secondaires et des liaisons routières ainsi qu'un dépôt de base des magasins militaires. L'évacuation terminée, diverses autres installations et pièces de matériel, notamment tous les terrains d'aviation et certaines installations maritimes d'Adabiya et de Port-Saïd, deviendront propriété de l'Égypte. L'accord renferme des dispositions précises concernant les techniciens britanniques chargés de l'entretien de la base et les compagnies qui les emploient.

L'article 9 dispose que le Royaume-Uni a le droit, selon son désir, de faire entrer dans la base ou d'en faire sortir tout équipement britannique. Les approvisionnements, dont le niveau est fixé dans la partie C de l'annexe II, comprennent notamment: 50,000 tonnes de munitions, 300,000 tonnes d'équipement mécanique divers, 2,000 véhicules, 30 locomotives et 100 wagons de chemin de fer. A moins que les deux Gouvernements contractants s'accordent pour une extension de l'accord il devra se terminer 7 ans après la date de la signature, et le Gouvernement du Royaume-Uni devra enlever ou liquider ses biens demeurant alors dans la base.

Tels sont les points saillants de l'Accord anglo-égyptien. Les deux parties se sont dites satisfaites de l'accord qui, aux termes du préambule, répond à leur désir « d'établir les relations anglo-égyptiennes sur une nouvelle base d'entente mutuelle et de solide amitié ». Appelé à resserrer les liens entre les parties, l'accord a été généralement accueilli comme un facteur de meilleure entente entre l'Égypte et les démocraties occidentales. Enfin, dans l'éventualité d'une agression de l'extérieur au Moyen-Orient, il permettra d'opposer à l'invasisseur une base solide.

Le contrôle international des utilisations militaires de l'énergie atomique

CETTE question se subdivise en un grand nombre d'autres. Pour que ressortent mieux certains des principaux problèmes que pose l'établissement d'un contrôle international des utilisations militaires de l'énergie atomique, elle sera envisagée sous trois aspects. D'abord, du point de vue technique, c'est-à-dire en considérant particulièrement la puissance de destruction des armes atomiques et l'actuelle course aux armements. Ensuite, du point de vue des tentatives qui ont été faites, directement ou indirectement, pour arriver à la négociation d'un accord sur le désarmement. Enfin, du point de vue des grandes questions qui ne peut éluder lorsqu'on cherche à discerner les chances de succès de ces tentatives, qui se poursuivent encore à l'heure actuelle.

Le point de vue technique

Quelqu'un a dit, du sujet même de l'énergie atomique, que c'était « de la dynamite ». Il n'y a pas de meilleure entrée en matière pour parler de ce qui peuvent faire les armes atomiques. Il s'agit bien ici d'explosions, de la libération brusque et violente de grandes quantités d'énergie. Les découvertes de la physique nucléaire et les progrès de la technique ont rendu l'homme capable de produire des explosions d'un ordre de grandeur absolument révolutionnaire et encore en constant élargissement.

Le Président Eisenhower a parlé de la « terrifiante arithmétique » de la bombe atomique. Même en s'en tenant aux seules précisions publiées, on peut se faire une bonne idée du rythme auquel s'accroît la puissance de destruction de ces engins.

Il y aura bientôt dix ans que les bombes lâchées sur Hiroshima et Nagasaki ont mis fin à la seconde guerre mondiale et marqué le début de l'âge de l'atome. L'énergie libérée par la première de ces bombes équivalait à peu près à celle de vingt mille tonnes de trinitrotoluène, soit à vingt kilotonnes de cet explosif. Cette bombe « modèle T », par la suite, a servi d'unité de mesure dans le développement de la puissance de destruction des engins atomiques; on l'appelle souvent, pour cette raison, la bombe « nominale ».

La bombe atomique « nominale » représentait une avance prodigieuse sur les engins de destruction jusqu'alors employés. L'énergie que libérait son explosion était environ mille fois plus grande que celle des plus grosses bombes de la dernière guerre. Dans son discours de décembre 1953 à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Eisenhower révéla que la bombe atomique était devenue « vingt-cinq fois plus puissante que l'engin qui avait inauguré l'âge de l'atome ».

Un accroissement encore plus révolutionnaire de la puissance de destruction concentrée dans un seul engin est résulté de la bombe dite à hydrogène ou thermonucléaire. On a découvert qu'en opérant la fusion ou la liaison d'éléments de faible poids atomique, comme l'hydrogène, au lieu d'opérer la fission d'éléments très lourds comme l'uranium ou le plutonium, on libère une quantité d'énergie incomparablement plus grande.

Dans
Les États-
libéré aut
de trinitro
une nouve
au moins.
l'énorme p
presque m
Une
puissance
réaliser un
plutôt qu'
et des inst
alors prés
États-Unis
prononcé
seul vol, p
qu'ont tra
aériennes
Effets des
Il n'a
les plus ré
tires sur l
que « nom
de l'énerg
du Présid
quées aus
de ville au
par un ser
Appa
bombe ne
par l'expl
grandit se
souffle d'
ferait sen
totale, à l
gène mille
Les a
effets de
gène, il fa
particules
par la sui
du rayon
tragédie
La
celle de
écrit av
de l'éner

Dans la première mise à l'épreuve d'un engin de ce genre, opérée par les États-Unis à Eniwetok (îles Marshall) en novembre 1952, l'explosion a libéré autant d'énergie que l'auraient fait de cinq à sept millions de tonnes de trinitrotoluène (cinq à sept mégatonnes). L'an dernier, au même endroit, une nouvelle explosion a libéré une quantité d'énergie plus grande du double au moins. C'est dire que, dès les dix premières années de l'âge de l'atome, l'énorme puissance de destruction de la bombe à uranium a été dépassée presque mille fois par la puissance de la bombe à hydrogène.

Une des conséquences importantes de cette rapide multiplication de la puissance des armes nouvelles consiste en ce qu'il est désormais possible de réaliser une économie en détruisant un objectif donné avec une arme nucléaire plutôt qu'avec une arme classique, malgré le coût élevé de l'arme nucléaire et des installations qui sont nécessaires pour sa fabrication. M. Sterling Cole, alors président de la Commission mixte de l'énergie atomique du Congrès des États-Unis, a mis en relief cet aspect de la question dans un discours qu'il a prononcé à New-York le 29 avril 1954: « Aujourd'hui, un seul avion, en un seul vol, peut transporter une puissance de destruction supérieure à toute celle qu'ont transportée, dans les dix ans de la seconde guerre mondiale, les forces aériennes et des Alliés et de l'Axe. »

Effets des engins les plus récents

Il n'a été rendu public que bien peu de détails sur les effets des engins les plus récents,* même si les journaux se sont livrés à de nombreuses conjectures sur la puissance de leurs explosions, comparée à celle de la bombe atomique « nominale ». On sait cependant, sur la foi du président de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis (conférence de presse du 31 mars 1954 du Président Eisenhower), que les bombes à hydrogène peuvent être fabriquées aussi grosses que le demandent les nécessités militaires et qu'il n'y a pas de ville au monde qui ne puisse être détruite (c'est-à-dire rendue inutilisable) par un seul de ces engins.

Apparemment, le rayon dans lequel se fait sentir l'effet de souffle de la bombe ne grandit pas dans le même rapport que la quantité d'énergie libérée par l'explosion. Les savants nous apprennent que le rayon de la zone dévastée grandit selon la racine cubique de la quantité d'énergie libérée. L'effet de souffle d'une bombe mille fois plus puissante que la bombe « nominale » se ferait sentir ainsi dans un rayon dix fois plus grand. La zone de destruction totale, à Hiroshima, ayant eu un rayon d'environ un mille, une bombe à hydrogène mille fois plus puissante détruirait tout dans un rayon d'environ dix milles.

Les armes atomiques ont d'autres effets que le souffle, et notamment des effets de brûlure et des effets de radiation. Dans le cas de la bombe à hydrogène, il faut ajouter le phénomène qui consiste en ce que les plus lourdes des particules de terre et d'eau entraînées par le nuage radioactif redescendent par la suite vers le sol. Il résulte de ce phénomène une extension considérable du rayon dans lequel l'engin peut semer la mort, ainsi que l'a démontré la tragédie des pêcheurs japonais lors de l'expérience d'Eniwetok, l'an dernier.

La « terrifiante arithmétique » des armes atomiques n'est pas seulement celle de l'accroissement du nombre de ces engins dans les dépôts où on les

* Écrit avant que paraisse à Washington, le 15 février 1955, le Rapport de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis sur les explosions nucléaires à grand rendement.

conserve. On ne cesse d'améliorer, d'autre part, les moyens devant permettre de transporter les bombes jusqu'à leurs objectifs, par l'invention d'appareils de plus grande portée et de plus grande capacité, qu'il s'agisse d'aéronefs avec ou sans pilotes, d'engins guidés ou d'armes de jet.

Ce n'est pas seulement aux États-Unis que la puissance de destruction des armes atomiques s'accroît. Le Royaume-Uni, sur une moindre échelle, produit aussi des bombes atomiques. Mais ce qui compte surtout, du point de vue du problème que pose l'établissement d'un contrôle, c'est que l'Union soviétique devient de plus en plus puissante dans le domaine des armements atomiques. Le Président Eisenhower, dans son discours de 1953 à l'Assemblée générale des Nations Unies, dégagait cet aspect nouveau de la situation: « Si les États-Unis ont déjà eu ce qu'on aurait pu appeler le monopole de la puissance atomique, ce monopole a cessé d'exister il y a quelques années. »

L'U.R.S.S. a fait exploser sa première bombe atomique en août 1949, titre expérimental. Depuis lors, elle a fait des progrès qu'on croit aller jusqu'à la production de la bombe à hydrogène. En août 1953, le Gouvernement soviétique a fait savoir officiellement qu'une bombe à hydrogène avait été essayée avec succès en Sibérie. Dans une description de cette expérience qu'a publiée « L'Étoile Rouge », organe de l'Armée rouge, le 26 mars 1954, l'effet produit par cette explosion est comparé au choc de l'énorme météorite, ne pesant pas moins d'un demi-million de tonnes, qui tomba en Sibérie en 1908.

Dès les dix premières années de l'âge de l'atome, nous voyons donc une combinaison des facteurs suivants, d'ordre technique mais aux lointaines répercussions politiques, économiques et sociales, aussi bien que militaires: a) accroissement terrible de la puissance de destruction des armes atomiques, particulièrement depuis qu'il existe des engins thermonucléaires; b) amélioration des moyens dont on dispose pour atteindre les objectifs avec ces armes; c) puissance atomique croissante de l'U.R.S.S., avec ses conséquences dans la course aux armements des puissances communistes et non communistes.

Tentatives de négociation d'un accord sur le désarmement

Jusqu'ici, nous avons examiné la puissance de destruction des armes atomiques en nous attachant surtout à son caractère de grandeur. Ces armes existantes résultent des progrès de la science et de la technique. Leur immense puissance de destruction pourrait être utilisée. La question qui se pose sur le plan politique, c'est de savoir si l'organisation politique de la société, à l'échelle internationale aussi bien que nationale, permettra le recours à ces engins.

Dès les premiers temps de l'âge de l'atome, on a cherché à opposer à l'emploi de ces armes des restrictions et des normes internationales. Quelques mois à peine après Hiroshima, les Nations Unies formaient une commission chargée d'étudier dans son ensemble la question d'un contrôle international de l'énergie atomique afin de voir s'il était possible de concevoir un système de contrôle acceptable par tous les pays intéressés, « pour assurer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins purement pacifiques ».

Ces derniers mots, qui figurent dans le mandat de la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies, sont très importants, car tout effort visant à instituer un système de contrôle doit partir du principe que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique restera toujours inséparable du danger d'une utilisation guerrière, du moins tant que subsisteront les tendances pro-

des qui sont à l'origine des conflits internationaux. Il en est ainsi parce que les matières premières, les méthodes de production et les produits traités sont en grande partie les mêmes pour les applications militaires et les applications pacifiques. Le contrôle, pour atteindre son but, doit donc porter sur les matières premières, sur les produits traités ou matières fissiles, sur les usines et piles atomiques ainsi que sur les réserves de matières radioactives et de bombes.

Plan de contrôle

Le premier plan de contrôle émané de la Commission des Nations Unies prévoyait l'institution d'un monopole international des grandes industries atomiques. A cette époque, c'est-à-dire avant 1949, les États-Unis avaient le monopole de fait des armes atomiques et des grandes installations nécessaires pour en continuer la production. Le Gouvernement des États-Unis, par des propositions qui furent soumises aux Nations Unies, offrit de céder ce monopole à une haute autorité internationale, à condition que des garanties suffisantes empêchent tout pays, quel qu'il soit, de produire des armes atomiques.

Pour assurer le plein succès de l'internationalisation et pour que, dans tout conflit entre un gouvernement national et la haute autorité internationale, ce dernier puisse faire prévaloir sa volonté, il été proposé que la propriété des matières premières ainsi que la propriété et la direction de toute activité relative à l'énergie atomique, sauf dans le cas des simples travaux de laboratoire ou autres travaux non dangereux, soit conférée à l'organisme international en question.

La production se bornerait rigoureusement aux besoins de la consommation; on éviterait ainsi la constitution de réserves que les États pourraient détourner vers des travaux clandestins. Comme seuls les États-Unis possédaient des stocks atomiques et que ces stocks n'étaient pas considérables à cette époque, les difficultés techniques d'inventaire et d'inspection n'auraient pas eu alors la même ampleur qu'aujourd'hui. Le problème des garanties avait trait surtout au traitement et à la manutention des minerais.

Le système de contrôle par monopole aurait été institué progressivement. L'autorité internationale aurait d'abord été mise en place, après quoi les États-Unis auraient cessé de fabriquer des armes atomiques, les bombes atomiques auraient été interdites et les États-Unis auraient cédé leurs réserves de matière fissile à l'autorité internationale, afin de les faire servir uniquement à des applications pacifiques.

Ce plan de contrôle, que les experts jugeaient réalisable du point de vue technique, s'est toutefois heurté à des difficultés d'ordre politique. Selon la conception américaine en matière de contrôle et de suppression de l'arme atomique, il aurait fallu commencer par régler la question de la sécurité en instituant une autorité internationale chargée de mettre en œuvre un vaste système de garanties et de contrôle. Le Gouvernement soviétique voyait les choses autrement. Il cherchait évidemment à s'assurer en premier lieu une position d'égalité avec les États-Unis, grâce à l'interdiction et à l'élimination totale des armes nucléaires. La sécurité, sous forme de garanties contre la production des armes atomiques, ferait l'objet de négociations ultérieures.

Le Gouvernement soviétique a proposé d'abord que les États commencent par s'engager à interdire la bombe atomique. Ses représentants n'ont pas su préciser au juste leur conception de la sécurité. Ils ont soutenu qu'on pourrait

se garantir contre les violations possibles en chargeant un organisme international d'inspecter dans chaque État les usines et les travaux atomiques, que les gouvernements seraient tenus de déclarer.

La principale objection des puissances occidentales aux exigences de l'U.R.S.S., qui, dans le domaine des armes atomiques, voulait d'abord se mettre sur un pied d'égalité avec les États-Unis par une parité s'établissant à zéro, c'est que l'U.R.S.S., vu sa supériorité en armements de type classique et en forces armées, aurait acquis une prépondérance militaire marquée sans qu'il soit créé en compensation un système efficace de contrôle international.

Le contrôle international, tel que le concevait l'Union soviétique, n'était pas sans défaut; en effet, pour qu'il soit efficace, il aurait fallu que les autorités de chaque pays collaborent loyalement avec l'autorité internationale, notamment en accordant aux inspecteurs le droit d'entrer sur leurs territoires, de partir et de s'y déplacer à leur gré afin de s'assurer qu'il ne s'y poursuit pas de travaux clandestins destinés à faire servir l'énergie atomique à des fins militaires.

Fallait-il donner la priorité à la sécurité, c'est-à-dire créer d'abord un organisme international de contrôle, ou à la parité réclamée par l'U.R.S.S., c'est-à-dire supprimer la puissance atomique des États-Unis? C'est là que résidait l'une des principales causes de l'impasse où avaient abouti les négociations. Ce point de désaccord n'était sans doute pas étranger à l'épreuve de force à l'opposition d'objectifs entre les États-Unis et l'U.R.S.S. principalement, de façon générale entre les pays non communistes et les pays communistes. Le second rapport de la Commission de l'énergie atomique (ONU), où celle-ci faisait part de l'échec des négociations, reconnaissait en ce conflit un obstacle sérieux à la conclusion d'un accord sur le contrôle international.

Nouvelle formule

Tel était encore l'an dernier l'état des négociations relatives au contrôle international de l'énergie atomique, du point de vue militaire, lorsqu'à la lumière de circonstances tout à fait nouvelles on décida de faire l'essai d'une nouvelle formule. L'Union soviétique avait appris à se servir de l'énergie atomique; en outre il fallait tenir compte de la nouvelle puissance de destruction que constituait l'arme à hydrogène.

On pouvait moins que jamais espérer que les États-Unis ou l'Union soviétique se départiraient de l'arme atomique sur la foi d'une déclaration de toutes les réserves de l'autre partie, sans en avoir au préalable contrôlé l'exactitude. Le problème de sécurité que pose la possibilité d'une agression par des armes atomiques est par conséquent plus étroitement lié que jamais à une inspection internationale des stocks d'armes et de produits atomiques et à leur élimination. En outre, vu la puissance des armes actuelles, il est plus important que jamais de maintenir l'équilibre des forces militaires entre l'Union soviétique et les puissances occidentales tout le temps que durera le désarmement. Comme l'Union soviétique, en plus de l'arme atomique, détient avec ses alliés une supériorité marquée en effectifs et en armes classiques, il faut que l'élimination des armes atomiques et une réduction « équilibrée » des forces militaires classiques aillent de pair pour que l'équilibre militaire mondial ne soit pas dangereusement modifié.

L'Assemblée générale, ayant appris vers la fin de 1953, par un rapport désappointant, qu'il ne s'accomplissait aucun progrès dans le domaine du désarmement, donna instruction à la Commission du désarmement (ONU) d'instituer un sous-comité chargé d'étudier la question en séances privées; cet organisme se composerait des cinq puissances principalement intéressées, soit les États-Unis, l'U.R.S.S., le Royaume-Uni, la France et le Canada. Les réunions de ce sous-comité, tenues à Londres en mai et en juin dernier, ont été marquées des mêmes controverses que les délibérations précédentes, notamment de la controverse sur la priorité à accorder soit à l'interdiction des armes nucléaires soit à la création d'un organisme de contrôle.

Base de compromis

Cependant, peu avant la fin des réunions, soit le 11 juin, les Gouvernements britannique et français, appuyés par le Canada et les États-Unis, ont présenté un mémorandum destiné à favoriser un rapprochement entre les deux camps. Le compromis qu'ils proposaient se fondait sur un désarmement de caractère progressif: autrement dit, on procéderait par étapes à l'interdiction des armes atomiques et à la réduction des armements classiques et des forces armées; des contrôles seraient créés pour assurer une mise en œuvre loyale de ces mesures.

Les propositions des puissances occidentales envisageaient un accord immédiat aux termes duquel les parties, se conformant à la Charte des Nations Unies, considéreraient l'emploi des armes nucléaires interdit, sauf en cas de défense. La première mesure du programme de désarmement consisterait à mettre sur pied un organe de contrôle.

Après quoi, les budgets militaires relatifs aux armements atomiques, aux autres armements et aux effectifs seraient bloqués à leur niveau du 31 décembre 1953, aussitôt que l'organe de contrôle pourrait assurer l'application de cette mesure.

On procéderait ensuite à une réduction progressive. Dès que l'autorité de contrôle serait en mesure de faire observer cette réduction, un programme de désarmement en deux étapes serait mis en vigueur. Au cours de la première étape, on procéderait à la moitié des réductions convenues pour les armements de type classique. Lorsque l'organisme international serait prêt à entreprendre la deuxième phase, le reste des réductions convenues s'effectuerait. C'est durant cette étape que l'interdiction frappant la production et l'emploi des engins atomiques entrerait en vigueur et que tous les produits atomiques seraient transformés de façon à servir à des fins pacifiques.

Ce programme progressif tendait à réduire les armements des pays situés de part et d'autre du rideau de fer à des niveaux leur permettant tout au plus d'assurer leur sécurité intérieure et de s'acquitter de leurs obligations découlant de la Charte des Nations Unies; le programme visait également à maintenir l'équilibre entre les divers pays, du point de vue du niveau des armements, grâce à un système de contrôle international sévère.

Le Gouvernement soviétique a tout d'abord repoussé ces propositions. Cependant, lors de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 30 septembre dernier à New-York, M. Vychinski a provoqué une grande surprise, lorsque, dans un discours où par ailleurs il ne se compromettait guère, il a proposé que le mémorandum franco-britannique du 11 juin serve de base

aux négociations d'une convention de désarmement, sous réserve qu'il soit aussi tenu compte de certaines dispositions fondamentales du Gouvernement soviétique.

Ces dispositions du Gouvernement soviétique diffèrent sur plusieurs points des propositions occidentales. Ainsi, il n'était pas question de bloquer le niveau des budgets militaires et des forces armées avant la mise en marche des réductions. D'autre part, ces dispositions prévoient un plan de réduction en deux étapes d'une durée maximum de six mois à un an pour chacune. Au cours de la première, les armements de type classique feraient l'objet de la moitié des réductions convenues à partir des niveaux de décembre 1953. Durant la seconde étape, on procéderait à l'autre moitié de la réduction des armements de type classique et on mettrait fin à la production des armes atomiques. Les produits atomiques seraient transformés et affectés à des applications civiles. Jusqu'ici, les deux groupes de propositions présentent une certaine ressemblance.

D'autre part, pour ce qui est de la nature des contrôles, l'écart entre les propositions soviétiques et les propositions occidentales est plus marqué. Selon les propositions occidentales, chaque étape du désarmement suppose qu'un organisme de contrôle est en place pour veiller à ce que les pays respectent fidèlement leurs engagements; d'autre part le plan soviétique prévoit que les organismes de contrôle seront mis sur pied pendant que l'étape de désarmement qu'ils seront censés surveiller sera en cours.

En vertu de ce même plan, un organisme international de contrôle, provisoirement institué dans le cadre du Conseil de sécurité, surveillerait la première étape du désarmement. Pour la deuxième étape, on créerait un organisme de contrôle permanent.

Il y aurait des précisions à apporter non seulement sur la manière de procéder pour établir des contrôles mais aussi sur les attributions à donner aux organismes prévus par le plan soviétique. Apparemment, ces attributions se limiteraient à une inspection continue destinée à assurer le respect de la convention par tous les États. Que vaudraient dans la pratique les pouvoirs d'un corps international d'inspecteurs lorsqu'ils se mesureraient à ceux d'un État totalitaire, et quelle serait l'influence que le Conseil de sécurité pourrait exercer sur les gouvernements qui refuseraient leur collaboration? Voilà quelques-unes des questions importantes à étudier.

Poursuite des négociations sur le désarmement

Ce rapprochement des deux camps dans la voie du compromis a soulevé de tels espoirs à l'ONU que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution invitant les intéressés à poursuivre leurs négociations sur le désarmement, ce qu'il convient de signaler comme un fait remarquable.

La délégation du Canada a largement contribué à l'unanimité du vote. Dès le début, au cours du débat de l'Assemblée générale, elle avait présenté un projet de résolution invitant la Commission du désarmement à convoquer à nouveau son sous-comité des cinq, et à étudier les possibilités d'un accord, en tenant compte des nouvelles propositions; l'accord se fonderait sur des propositions complètes visant d'abord la réglementation, la limitation et une réduction importante et équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements, ensuite l'interdiction absolue d'employer et de fabriquer des armes nucléaires et tout autre engin de destruction massive, et enfin la transformation des stocks existants d'armes nucléaires à des fins pacifiques.

Cette résolution prévoyait l'instauration d'un contrôle international efficace qu'exercerait un organisme muni de droits, de pouvoirs et de fonctions lui permettant d'assurer le respect de l'accord; l'ensemble du programme serait conçu de façon qu'aucun État n'ait lieu de craindre pour sa sécurité. Cette résolution a rallié l'appui des autres États occidentaux, qui ont même consenti à s'en faire eux aussi les parrains. Après quelques jours d'incertitude, et de négociations patientes entre les délégations du Canada et de l'Union soviétique, l'U.R.S.S. a consenti à devenir le cinquième parrain de la résolution, qui fut adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Façons indirectes d'envisager le problème

Cependant que, s'inspirant de cette résolution, on poursuit toujours les négociations dont l'objet est un accord sur un plan complet de désarmement, comprenant l'élimination de l'arme atomique, il convient aussi de mentionner les façons indirectes de s'attaquer au problème du contrôle des utilisations militaires de l'énergie atomique.

Par exemple, le plan de pool atomique du Président Eisenhower ne portait pas sur le désarmement, mais avait pour objet d'amorcer la collaboration internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Selon l'idée fondamentale de ce plan proposé il y a près d'un an déjà et dont le principe a été subséquemment approuvé à l'unanimité par l'ONU, il conviendrait d'instituer un organisme international qui tendrait à réaliser la péréquation des avantages de l'énergie atomique en favorisant le travail de recherche et de mise en œuvre, et en recourant à des mesures grâce auxquelles tous les pays pourraient se procurer des matières fissiles, monter des réacteurs de recherches et se former un personnel technique, s'ils le souhaitent.

Comme le contrôle international suppose une collaboration volontaire entre les pays, de même qu'un régime de restrictions, cette collaboration, même si elle ne s'exerce pas dans le domaine immédiat des utilisations militaires de l'énergie atomique, pourra peut-être inaugurer une ère de bonne entente. Ce plan comportera peut-être l'avantage d'assurer des débouchés dans le secteur des applications pacifiques à une certaine quantité de matière fissile qui autrement irait augmenter les réserves militaires.

Efforts visant à l'interdiction des expériences nucléaires

Par suite de la violence des explosions thermonucléaires dont on a fait l'expérience en 1953 et en 1954 aux îles Marshall, et de l'inquiétude que suscitèrent les lésions dont furent victimes certains pêcheurs japonais atteints par des parcelles radioactives, l'Inde, notamment, a fait des démarches pour obtenir qu'il soit mis fin aux expériences atomiques dans le Pacifique. Comme l'archipel Marshall (théâtre des expériences américaines) autrefois sous mandat japonais, relève du Conseil de tutelle des Nations Unies qui en a confié l'administration aux États-Unis, cet organisme fut invité à interdire toute nouvelle expérience. Il a finalement adopté une résolution invitant les États-Unis à prendre, s'ils poursuivaient leurs expériences, les précautions nécessaires pour soustraire les habitants des îles Marshall au danger des particules radioactives. Lors des dernières expériences, quelques-uns auraient été victimes de la radioactivité, mais tous auraient cependant recouvré la santé par la suite.

Un organisme international pourrait peut-être, sur le plan technique, faire en sorte qu'on renonce à ces expériences, ce qui contribuerait à diminuer les

tensions internationales. Pour y arriver, il faudrait que cet organisme empiète sur toutes les expériences, tant celles de l'U.R.S.S. et du Royaume-Uni que celles des États-Unis. L'Union soviétique n'y consentirait peut-être pas cependant, si elle estime qu'une telle interdiction peut être préjudiciable aux efforts qu'elle déploie pour rattraper les États-Unis en technique atomique. Pour les mêmes raisons, cette interdiction pourrait nuire au Royaume-Uni, venu tard en ce domaine. De toute façon le problème que constitue l'accumulation de stocks atomiques ne serait pas résolu.

Contrôle des moyens de lancement

Le problème peut aussi être envisagé sous un autre angle: la suppression ou du moins la limitation, des moyens utilisables pour lancer les explosifs atomiques, notamment les avions avec ou sans pilote, les engins guidés, ou les projectiles. Les efforts déployés de part et d'autre pour augmenter le rayon d'action et la capacité des véhicules de l'arme atomique, sont d'autres manifestations de la course aux armements. Là, il faudrait des contrôles compliqués mais il est peut-être difficilement croyable qu'ils puissent s'exercer sur les véhicules considérés isolément de leurs charges meurtrières. Certes, le programme de désarmement complet étudié aux Nations Unies devra porter à la fois sur les véhicules et sur leurs charges.

Points d'interrogation

Plutôt que de tenter des prédictions sur les résultats de ces efforts pour conclure un accord sur le désarmement, il serait peut-être plus utile d'étudier les principales questions que l'on se pose lorsqu'on cherche à mesurer les chances de succès de ces efforts.

Voici la première de ces questions: Est-il possible de mettre fin à la course aux armements atomiques autrement que par un accord international?

Même en écartant la possibilité d'une guerre atomique préventive de la part des puissances occidentales, on ne saurait répondre que la course aux armements cesserait du seul fait que les États-Unis et la Grande-Bretagne seraient retirés. Cette démission laisserait le champ libre à l'Union soviétique et équivaldrait à un désarmement unilatéral. Une telle solution demeurerait impensable tant que les objectifs et la politique de l'U.R.S.S. conservent leur caractère d'hostilité, d'agressivité. Le désarmement unilatéral dont l'expérience a été faite entre les deux guerres mondiales a failli être désastreux aux pays démocratiques. Si l'on écarte l'alternative de ces deux extrêmes, guerre préventive ou désarmement unilatéral, il reste encore à choisir entre une course incessante aux armements et la négociation d'un accord sur le désarmement.

Si la course aux armements atomiques se poursuit, la crainte de représailles par l'arme atomique pourra-t-elle suffire à décourager le recours à cette arme?

Certains ont soutenu que vu la possibilité que l'Union soviétique et les États-Unis usent de représailles au moyen de l'arme atomique sans compter surcroît d'horreur qu'inspire l'arme à l'hydrogène, ni les États-Unis ni l'U.R.S.S. ne risqueraient une guerre atomique qui signifierait la catastrophe pour les deux parties. Le capitaine Liddell Hart, célèbre spécialiste britannique de questions militaires, dans une lettre récente au *London Times* a résumé le problème en ces mots: « Un fait domine l'ère de la bombe à hydrogène, c'est que la guerre est visiblement devenue un suicide. »

On ne saurait nier la valeur préventive des armes atomiques. Le Président Eisenhower déclarait récemment: « La guerre ne nous offrirait qu'un choix entre divers degrés de destruction; rien d'heureux ne pourrait en sortir ». De son côté l'ancien premier ministre de l'Union soviétique, Malenkov, affirmait il y a un an qu'« une troisième guerre mondiale signifierait la destruction de la civilisation dans le monde ».

Mais cette action préventive ne peut être efficace qu'à certaines conditions. Ainsi chacune des parties doit être également convaincue qu'il existe au moins une forte probabilité que les armes atomiques servent effectivement dans certaines circonstances: quand, par exemple, un principe essentiel ou l'existence d'un pays serait en jeu.

Cette question pose un problème particulier pour l'OTAN, sur laquelle les puissances occidentales s'appuient principalement dans l'organisation de leur puissance collective, tant défensive que préventive. A sa dernière session ministérielle tenue en décembre 1954, le Conseil de l'OTAN a approuvé un rapport du Comité militaire sur le système le plus efficace à adopter pour la force défensive de l'OTAN au cours des prochaines années, compte tenu de l'effet des armes nucléaires. En approuvant ce rapport, le Conseil a indiqué clairement qu'il acceptait simplement certaines hypothèses proposées par les autorités militaires de l'Organisation, mais qu'il ne déléguait nullement la responsabilité qui incombe aux gouvernements de prendre des décisions définitives en cas d'hostilités. Les hypothèses adoptées sont secrètes, il va de soi, mais il ressort nettement des déclarations faites par les chefs militaires de l'OTAN, le général Gruenther et le feld-maréchal Montgomery, que dans l'éventualité d'une agression ouverte de l'Union soviétique contre l'Ouest les forces de l'OTAN seraient en droit de se défendre par tous les moyens nécessaires dont elles disposent.

L'utilité de ces engins exige qu'il soit suffisamment clair pour chacune des parties que ni l'une ni l'autre ne sont vulnérables au point d'essuyer un coup mortel avant de pouvoir répliquer efficacement. En d'autres termes, on hésitera à attaquer non seulement à cause des risques de représailles mais à cause de la possibilité qu'une attaque atomique ne puisse infliger un coup définitif ou tout au moins désastreux au potentiel atomique militaire d'un pays avant que celui-ci déploie contre l'assaillant tous ses moyens de riposte. Pour donner moins de prise à une attaque atomique, il est évident qu'il faut se livrer à tous les préparatifs de la défense continentale aérienne et de la défense passive.

Danger d'une guerre atomique

A cela s'ajoute le danger sérieux qu'une guerre atomique éclate sans qu'on le veuille. Si l'utilisation de la force atomique totale entraîne une rançon trop redoutable, on ne peut écarter la possibilité que des agresseurs recourent à des forces limitées ou aux armes classiques. Ce risque persistera sans doute aussi longtemps que la guerre froide. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures y a fait allusion dans un discours, prononcé à la Chambre des communes le 20 janvier, sur l'approbation du protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'OTAN: « Le problème politique le plus important que les Canadiens doivent affronter

aujourd'hui c'est, sans contredit, le danger de voir la guerre froide se transformer en conflagration thermonucléaire. »

Qu'une guerre, limitée au début, vienne à mettre en jeu la sécurité et les ressources d'une puissance en possession d'armes nucléaires, celle-ci pourrait être amenée imperceptiblement à recourir à ces armes.

Comme M. Pearson l'indiquait, il existe trois grands secteurs où de grands efforts s'imposent pour réduire ce risque d'une guerre restreinte et classique dégénérant en une guerre atomique totale. « Il faut d'abord rechercher un accord au sujet d'un désarmement effectif et suffisamment important pour alléger le poids des budgets militaires actuels, comportant en outre l'interdiction absolue et effective de toutes les armes de destruction massive » Deuxième domaine: « création et maintien de la puissance défensive et contrôlée du monde libre qui préviendra l'agression ». « Le troisième domaine—le plus important de tous—c'est l'amélioration des relations entre États, la suppression des causes de guerre et le développement de la communauté internationale, ce qui veut dire que nous devons partout où la chose est possible, favoriser le sens véritable de la collaboration et de l'unité entre les peuples libres. »

La possibilité d'un contrôle international

L'accumulation, d'un côté comme de l'autre, de réserves atomiques et la mise au point d'armes à hydrogène posent-elles, du point de vue technique, des obstacles à l'établissement d'un contrôle international des armes atomiques?

En 1946, lors des premières tentatives pour en arriver à une entente internationale sur le contrôle de l'énergie atomique, la question de liquider les réserves était relativement simple, les stocks limités des États-Unis entrant seuls en ligne de compte. Mais la constitution de réserves soviétiques de même que la puissance et l'ampleur croissantes des stocks de part et d'autre compliquent maintenant la situation.

Des considérations techniques aussi bien que des facteurs politiques entrent en jeu. Il est nécessaire, par exemple, de dresser un inventaire précis des réserves et de les vérifier par des inspections. Toutefois, pour que les deux parties aient foi dans les résultats, il faut également que les inspecteurs internationaux aient le pouvoir d'enquêter sur l'existence de stocks non dévoilés et de se rendre compte du matériel que les gouvernements peuvent déclarer. Ici interviennent les divers concepts préconisés par l'Union soviétique et les puissances occidentales en ce qui concerne la nature des organes de contrôle international et leurs pouvoirs d'inspection.

Des difficultés techniques entourent également la suppression des explosifs nucléaires. Les propositions tant occidentales que soviétiques en vue du désarmement envisagent comme dernière étape l'utilisation à des fins pacifiques des stocks actuels de matériel atomique. Pour parvenir, il faudra évidemment dénaturer de quelque façon les explosifs nucléaires en les convertissant en combustible économique pour les piles génératrices d'énergie, de façon à les rendre inutilisables comme armes, sauf après un nouveau traitement.

Il appartient aux spécialistes de déterminer jusqu'à quel point cette mesure constituerait une sauvegarde efficace. La question est d'importance puisque avant d'être transformés les armements atomiques, sous la forme d'explosifs aisément convertibles en bombes, continueraient d'exister en réserves même si la fabrication en était interdite par un engagement de la part des pays. Le désarmement sur le plan atomique ne saurait donc être considéré comme pleinement efficace tant que les deux parties n'ont pas la garantie que toutes les réserves, déclarées ou non, ont été inventoriées et que la transformation est devenue un fait accompli. Il faut également une garantie contre la reconversion des explosifs dénaturés qui pourraient être dissimulés ou soustraits du matériel fissile destiné à des usages pacifiques.

Si l'on songe en outre à la puissance destructrice des bombes à hydrogène on voit combien il importe d'insister sur l'établissement d'un contrôle international effectif allant de pair avec une réduction proportionnée des armements de type classique et des forces armées, si l'on veut éviter que l'équilibre international de la puissance militaire ne soit dangereusement modifié.

Dans les tentatives pour sortir du cercle vicieux de la course aux armements, on se demande parfois ce qui doit venir en premier lieu, le désarmement ou un règlement politique des causes profondes de conflit? Les tenants d'un règlement politique prétendent que les hommes ne se battent pas parce qu'ils ont des armes; ils ont des armes parce qu'ils jugent nécessaire de se battre à cause d'un conflit politique, économique ou social. Poursuivant ce raisonnement, ils affirment que la suppression de certains types d'armes tels que les bombes atomiques ne pourrait par elle-même faire obstacle à la guerre; elle ne modifierait tout au plus que la technique de la guerre et la conduite des hostilités.

L'histoire semble leur donner raison. Il suffit de citer l'exemple bien connu de l'Accord Rush-Bagot prévoyant le désarmement naval dans les Grands lacs. Cet accord a porté fruit et s'est maintenu à cause, sans doute, de l'absence entre les États-Unis et le Canada de lutte pour le pouvoir susceptible de dégénérer en conflit armé. Au contraire, les disputes, aux Nations Unies, entre les représentants soviétiques et occidentaux au sujet du désarmement sur le plan atomique reflètent le conflit sous-jacent de pouvoir et d'objectifs qui met aux prises le monde communiste et le monde non communiste.

Faut-il donner priorité à un règlement politique ou à des négociations sur le désarmement? Même en admettant que l'existence de conflits politiques profonds constitue un redoutable obstacle à un accord sur le désarmement, aussi longtemps que persiste ne serait-ce que le plus faible espoir de progrès, il y a de bonnes raisons de poursuivre les tentatives en vue de réduire les terrains de désaccord: elles nous vaudront peut-être du même coup une réduction et un contrôle équilibrés des forces armées et de tous les armements, atomiques ou non, et une diminution des tensions internationales.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET RETRAITES DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J.-W. Duchastel se retire du service diplomatique le 13 décembre 1954.
- M. H. B. O. Robinson, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté le 20 janvier 1955 à l'ambassade du Canada à Paris.
- M. D. Stanfield, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté le 7 février 1955 à l'ambassade du Canada à Athènes.
- M. V. C. Moore, de l'ambassade du Canada à Bonn, revient en congé au Canada le 10 février 1955.
- M. G.-J.-L. Choquette, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté le 18 février 1955 à l'administration centrale.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Comité de l'Assistance technique — Sixième rapport du Bureau de l'Assistance technique. E/2566 et E/2566/Add.1, E/TAC/REP.3 et E/TAC/REP.3/Add.1. 297 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: dix-huitième session (1954), supplément N° 4.

Annuaire statistique (Sixième année). 594 pp. (bilingue). New-York, 1954. Numéro de vente: 1954.XVII.5.

UNESCO

Jeunesse et éducation de base (Monographies sur l'éducation de base—IX). Paris, décembre 1954. 93 pp.

Index translationum (Répertoire international des traductions) N° 6. Paris, 1954. 567 pp. (bilingue).

Répertoire international des archives photographiques d'œuvres d'art, Volume Paris 1954. 70 pp. (bilingue).

b) Documents polycopiés:

Rapport concernant l'administration de la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1953 fait par le Général de division sir John Winterton, KCMG, CBE. (Rapport N° 13) S/3353, le 23 janvier 1955. 45 pp.

Statut juridique des étrangers—Recueil systématique des accords internationaux, BE/SIL (UNIDROIT — Institut international pour l'unification du droit privé). Rome, novembre 1954. LSA/18.

Résolutions de la huitième session de la Conférence générale de l'UNESCO 8C/Résolutions, chapitres I à VI. Paris, le 13 janvier 1955.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112, rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Row Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver) en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 72 du numéro de février 1955 d'"Affaires Extérieures".

LES TRAITÉS

Faits courants

Pérou

Accord relatif aux services aériens. Signé à Lima le 18 février 1954.

En vigueur provisionnellement le 18 février 1954.

Échange de ratifications le 17 février 1955.

En vigueur définitivement le 18 février 1955.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Avril 1955

Vol. 7 N° 4

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Releveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

| | PAGE |
|--|------|
| L'incident de Gaza..... | 102 |
| Le GATT aujourd'hui..... | 111 |
| Le Canada et les institutions spécialisées | 120 |
| Les affaires extérieures au Parlement — | |
| Déclarations sur la politique du Gouvernement..... | 127 |
| Les Traités..... | 135 |
| Documents des Nations Unies..... | 135 |
| Déclarations et Discours..... | 136 |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

L'incident de Gaza

Rapport du chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Le 17 mars 1955, le major-général E. L. M. Burns, chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, a assisté à une réunion du Conseil de sécurité, à New-York, afin de présenter son rapport sur l'incident survenu le 28 février 1955, près de Gaza, entre des forces militaires d'Israël et d'Égypte. Le général Burns, en congé des fonctions de sous-ministre des Anciens combattants, est chef d'état-major de l'Organisme de surveillance de la trêve depuis septembre 1954. Suit le texte de son rapport, sans les annexes, tel que publié dans le document des Nations Unies n° S/3373 du 17 mars 1955.

La Commission mixte d'armistice égypto-israélienne, convoquée en réunion extraordinaire le 6 mars 1955, a été informée que la nuit du 28 février 1955, à 20 heures 30 (heure locale), une troupe israélienne, à l'effectif présumé de deux sections, a franchi la ligne de démarcation à l'est de Gaza, a pénétré de plus de trois kilomètres en territoire sous contrôle égyptien et a lancé une attaque avec mortiers, munitions anti chars, grenades à mains, bangalores et explosifs puissants, contre un camp de l'armée égyptienne, la maison du chef de gare de Gaza et l'abri bétonné d'une pompe qui alimente une partie de la région de Gaza. L'abri de la pompe, un bâtiment militaire en maçonnerie et quatre baraques Nissen ont été totalement détruits. Un autre détachement israélien a franchi la ligne de démarcation à six kilomètres au sud-est de Gaza et a tendu une embuscade à un camion militaire qui transportait un lieutenant et trente-quatre hommes de troupe venant du sud pour renforcer la garnison du camp égyptien situé près de la gare du chemin de fer. Cette attaque a eu lieu sur une grande route au sud de Gaza, à trois kilomètres à l'intérieur du territoire sous contrôle égyptien.

Du côté égyptien, les pertes se sont élevées à 38 tués (36 militaires et 2 civils) et 31 blessés (29 militaires et 2 civils).

Violation de la Convention

La Commission mixte d'armistice a décidé que cette attaque constituait une violation des paragraphes 2 et 3 de l'article I, du paragraphe 2 de l'article II et du paragraphe 3 de l'article V de la Convention d'armistice général.

La CMA a été également saisie d'une plainte formulée par Israël au sujet du même incident. Dans cette plainte, Israël indique que vers 21 heures (heure locale), une patrouille israélienne est tombée dans une embuscade tendue par un détachement égyptien en territoire sous contrôle israélien, ce qui a déclenché entre le détachement égyptien et les renforcements venus à l'aide de la patrouille israélienne un combat qui a commencé en Israël et s'est poursuivi en territoire sous contrôle égyptien. La CMA n'a pas adopté le projet de résolution présenté par la délégation israélienne.

Dans ce projet de résolution, les autorités israéliennes indiquaient qu'elles avaient eu huit soldats tués et treize blessés dans l'embuscade et au cours du combat qui a suivi. On trouvera ci-joint (Annexes I et II au présent rapport) les rapports établis par les observateurs de l'ONU après l'enquête à laquelle ont donné lieu les plaintes égyptienne et israélienne. Les textes *in extenso* des projets de résolution qui ont été adoptés ou rejetés constituent l'Annexe III.

Très grave incident

Étant donné la nature et l'importance des opérations, l'étendue des destructions, et surtout le nombre des pertes au sujet desquelles il y a lieu d'exprimer le plus profond regret, cet incident est le plus grave qui soit intervenu entre les Parties depuis la signature de la Convention d'armistice.

Je voudrais indiquer maintenant quelle était la situation à la ligne de démarcation qui sépare la zone de Gaza sous contrôle égyptien et le territoire sous contrôle israélien qui entoure cette zone, au cours des mois qui ont précédé l'événement. A mon avis, il importe au plus haut point de préciser les causes de ce très grave incident, afin d'amener les Parties à modifier leur attitude et empêcher ainsi que la situation ne s'aggrave encore davantage.

Dans un précédent rapport au Conseil de sécurité (S/3319), j'ai présenté, en plusieurs tableaux, les plaintes reçues des délégations égyptienne et israélienne pendant les mois de septembre et d'octobre 1954.

Les tableaux (Annexes IV, V et VI) joints au rapport que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui donnent la liste complète des plaintes que les deux Parties ont adressées à la Commission au cours des quatre derniers mois. Sur les 99 plaintes d'Israël, il y a eu 80 cas d'infiltration en provenance du territoire sous contrôle égyptien, 10 cas de franchissement de la ligne de démarcation par des groupes en armes, 4 cas de coups de feu tirés par-dessus la ligne de démarcation et 3 cas de franchissement de la ligne par un détachement en armes. Sur les 36 plaintes de l'Égypte, il y a eu 9 cas de coups de feu qui auraient été tirés par-dessus la ligne de démarcation, 9 cas de survol du territoire sous contrôle égyptien, 6 cas de franchissement de la ligne par des groupes en armes, 3 cas de franchissement de la ligne par un détachement en armes. Le nombre des pertes subies avant l'incident de Gaza donne une idée de la tranquillité relative qui a régné au voisinage de la ligne de démarcation pendant la plus grande partie de la période novembre 1954 - février 1955. D'après les plaintes reçues des deux parties, les pertes durant ces quatre mois ont été les suivantes: 4 tués et 4 blessés israéliens; un tué et 7 blessés égyptiens. Il y a eu aussi des pertes parmi les Arabes qui se sont infiltrés en territoire israélien: 8 tués, 2 blessés, et 13 prisonniers.

Il serait difficile de mesurer l'importance relative des incidents qui font l'objet des plaintes si les parties elles-mêmes n'indiquaient pas qu'il s'agit, d'après elles, tantôt d'incidents graves, tantôt d'incidents mineurs: dans certains cas, elles demandent une réunion extraordinaire de la CMA; dans d'autres, une enquête mais pas de réunion extraordinaire; dans d'autres encore, elles ne demandent ni réunion extraordinaire, ni enquête. Nous pouvons conclure que les incidents graves sont ceux pour lesquels on demande une réunion extraordinaire de la CMA; les autres incidents sont inscrits à l'ordre du jour des réunions mensuelles.

Il convient d'ajouter qu'une étude limitée aux incidents graves ne peut donner une idée précise de la situation; en effet, des incidents mineurs répétés contribuent à créer un état de tension. Si elle n'a pas été la cause unique de la tension actuelle, l'infiltration à partir du territoire sous contrôle égyptien est indubitablement une des causes principales.

Incidents et réunions extraordinaires

On trouvera ci-après une énumération des incidents qui se sont produits depuis le 1^{er} novembre dernier et qui ont donné lieu à la convocation de réunions extraordinaires:

5 novembre: la CMA a blâmé l'Égypte, parce que, le 1^{er} novembre, trois hommes venant du territoire sous contrôle égyptien avaient pénétré profondément en territoire israélien, où ils avaient fait sauter deux maisons dans le village de Patish. La CMA a blâmé Israël parce que, le 1^{er} novembre, trois Israéliens avaient pénétré d'environ trois kilomètres en territoire sous contrôle égyptien et avaient tiré sur les gardes d'un château d'eau.

10 novembre: la CMA a blâmé Israël pour une attaque à laquelle un groupe d'Israéliens s'était livré contre une tribu de Bédouins à Ein Quedis, trois kilomètres à l'intérieur du territoire égyptien (2 Bédouins ont été enlevés, des chameaux et des moutons ont été volés).

Entre le 1^{er} novembre et le 24 décembre, un seul incident a donné lieu à une demande de convocation de séance extraordinaire: Israël a demandé une réunion extraordinaire à la suite de l'explosion d'une conduite d'eau conduisant à un kibbout situé au sud de Falouja. Le président n'a pas reconnu la nécessité d'une réunion extraordinaire, parce que ce qu'on prétendait être la piste de destructeurs allait dans la direction opposée à la bande de Gaza.

L'incident qui a eu lieu le 24 décembre a pu être réglé sans difficulté. Israël s'était plaint que, ce jour-là, un détachement égyptien eût franchi la frontière internationale et se fût installé dans la zone démilitarisée d'El Auja. La CMA a blâmé l'Égypte pour avoir ainsi violé la Convention d'armistice. La délégation égyptienne a déclaré qu'on avait d'ores et déjà évacué ce détachement, dont l'effectif, selon les rapports des observateurs de l'ONU, ne dépassait pas celui d'une section. Les deux parties ont décidé d'un commun accord d'inviter le Sous-Comité de la CMA à matérialiser la frontière internationale sur le terrain, notamment dans la zone où l'incident s'était produit. J'ai été informé qu'à l'heure actuelle, les autorités égyptiennes s'opposent à ce que le tracé de la frontière fasse l'objet d'une opération commune et qu'elles ont l'intention de l'effectuer par leurs propres moyens.

Un autre incident qui se situe dans la zone démilitarisée d'El Auja, a eu lieu le 29 décembre. L'Égypte a présenté une plainte et Israël une contre-plainte. La délégation égyptienne a demandé qu'Israël soit blâmé, en déclarant que des Israéliens en armes, transportés dans des véhicules venant de la zone démilitarisée, s'étaient approchés de la frontière internationale et avaient tiré sur un poste-frontière égyptien. La délégation israélienne a déclaré qu'un détachement égyptien, après avoir franchi la frontière internationale et pénétré dans la zone démilitarisée, avait ouvert le feu à l'intérieur de la zone. La CMA n'a pris aucune décision, le président s'étant abstenu tant sur le projet de résolution égyptien que sur le projet de résolution israélien.

À droite, le
Unies chargé

Aucun
dinaire ne
matinée c
lien défer
l'Égypte
qu'Israël
de la lign
Le projet

Le m
du territo
d'Ein Ha
raient leu
blessé. D
attaque.
à présen
constatai
long de l
tées ». E
tance, m
général
attentats



—Nations Unies
**LE CHEF DE LA SURVEILLANCE DE LA TRÊVE EN PALESTINE ARRIVE AU
SIÈGE DES NATIONS UNIES**

À droite, le major-général, E. L. M. Burns, du Canada, chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, en compagnie du Secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld.

Aucun incident qui ait donné lieu à la convocation d'une réunion extraordinaire ne s'est produit de la fin décembre 1954 au 21 janvier 1955. Dans la matinée de ce dernier jour, une patrouille égyptienne a attaqué un poste israélien défendu par trois soldats, dont l'un a été tué et deux ont été blessés. L'Égypte a été blâmée pour cette attaque. La délégation égyptienne a demandé qu'Israël soit blâmé, affirmant que des soldats israéliens, en embuscade au delà de la ligne de démarcation, avaient ouvert le feu sur une patrouille égyptienne. Le projet de résolution égyptien n'a pas été adopté, le président s'étant abstenu.

Le même jour (21 janvier), vers 23 h. 30, des maraudeurs en armes venant du territoire sous contrôle égyptien ont attaqué deux Israéliens de la colonie d'Ein Hashlosha, à six kilomètres de la ligne de démarcation, alors qu'ils labouraient leurs champs à l'aide d'un tracteur. L'un des Israéliens a été tué, l'autre blessé. Deux des assaillants ont été tués. La CMA a blâmé l'Égypte pour cette attaque. Celle-ci a suscité une vive émotion en Israël et la délégation israélienne a présenté un projet de résolution rédigé en termes très énergiques. Elle y constatait avec une grande inquiétude la gravité de la situation qui régnait le long de la bande de Gaza par suite de ce qu'elle appelait « ces attaques répétées ». Elle constatait « une fois de plus avec une grande inquiétude la persistance, malgré l'obligation imposée à l'Égypte par la Convention d'armistice général et de nombreuses résolutions de la CMA, de ces infiltrations et de ces attentats contre la vie de citoyens israéliens ». Elle demandait aux autorités

égyptiennes de mettre immédiatement un terme à de pareils actes d'agression. Le président a voté pour le projet de résolution présenté par la délégation israélienne; la délégation égyptienne s'est abstenue.

L'après-midi du 1^{er} février, un incident s'est produit le long de la ligne de démarcation entre une patrouille israélienne et un poste militaire égyptien qui ont échangé des coups de feu de part et d'autre de la ligne. Les Israéliens ont tiré avec des armes automatiques et des mortiers de 75 mm. Un soldat égyptien a été tué, deux autres ont été blessés. Un soldat israélien a été blessé. En adoptant successivement la résolution présentée par l'Égypte, puis la résolution présentée par Israël, la CMA a partagé les responsabilités entre les deux Parties. On a souvent critiqué la CMA pour des jugements de ce genre. On a affirmé qu'elle devait déclarer de quel côté étaient partis les premiers coups de feu. Toutefois, en l'absence, dans le voisinage immédiat, d'un témoin oculaire qui fût un observateur neutre, les témoignages contradictoires recueillis de part et d'autre permettent rarement de déterminer à qui il faut imputer la responsabilité d'avoir tiré le premier. Des patrouilles motorisées circulent à quelques mètres de la ligne de démarcation à proximité des avant-postes de l'autre Partie et, en période de tension, des incidents peuvent facilement se produire.

Il convient de faire observer à ce propos que, le 25 février et de nouveau le 9 mars, le président de la CMA a appelé l'attention de la délégation israélienne sur le fait que des patrouilles israéliennes avaient provoqué les Égyptiens en les injuriant en arabe ou en criant et en se moquant d'eux. Il ne devrait pas être nécessaire de souligner le danger de telles provocations, surtout dans les circonstances actuelles. De part et d'autre, les éléments qui gardent la frontière devraient observer une stricte discipline militaire.

Il y a eu un autre échange de coups de feu dans la matinée du 22 février selon la résolution égyptienne présentée à la CMA, une patrouille israélienne a tiré avec des armes automatiques et des mortiers sur un poste militaire égyptien de la région de Rafah; quatre soldats égyptiens auraient été blessés. Selon le projet de résolution présenté par la délégation israélienne, une patrouille israélienne, s'approchant de maraudeurs qui fauchaient de l'herbe du côté israélien de la ligne de démarcation, a essuyé le feu de ces maraudeurs et d'un poste militaire égyptien. Les soldats de ce poste ont tiré avec des armes automatiques et des mortiers. Il n'y a pas eu de blessés du côté israélien. Comme dans les autres cas analogues, où il y a eu échange de coups de feu, la Commission mixte d'armistice a adopté à la fois la résolution égyptienne et la résolution israélienne et a blâmé les deux Parties pour violation de la Convention d'armistice général.

C'était là le dernier incident comportant un échange de coups de feu le long de la ligne de démarcation avant l'incident de Gaza, survenu six jours plus tard. Au point de vue égyptien, le tir d'une patrouille israélienne contre un poste militaire égyptien était un nouvel acte d'hostilité envers l'Égypte. Au point de vue israélien, l'incident du 22 février était un nouvel exemple de activités illégales de maraudeurs s'infiltrant en Israël en franchissant illégalement la ligne de démarcation de la bande de Gaza et un nouvel acte d'hostilité envers Israël.

L'affaire du Bat Galim

La répétition, à intervalles plus ou moins fréquents, d'incidents comportant l'échange de coups de feu le long de la ligne de démarcation et le cas bien

plus fréquent de maraudeurs franchissant la ligne de démarcation pour se livrer à leurs activités en Israël ont contribué à entretenir un état de plus ou moins grande tension qui a été aggravé par l'émotion créée en Israël par l'affaire du *Bat Galim* ainsi que par le jugement au Caire, en janvier, de Juifs accusés d'espionnage et par la condamnation à mort de deux des prévenus.

La tension qui a suivi le jugement du Caire a été marquée par le fait que la délégation israélienne n'a plus accepté de rencontrer la délégation égyptienne qu'aux réunions extraordinaires de la CMA. Vers la fin de février, toutefois, on pouvait espérer la reprise éventuelle des réunions mensuelles et des réunions officieuses.

J'ai voulu déterminer si l'incident qui s'est produit à Gaza le 28 février avait une cause immédiate précise. Il convient de noter que, le matin du 1^{er} mars, les journaux israéliens, mis sous presse avant que le porte-parole de l'armée israélienne n'eût publié son communiqué relatif à l'incident, faisaient une large place aux renseignements que ce porte-parole avait donnés sur les agissements auxquels se serait livré un groupe de trois individus en armes venant de la bande de Gaza. D'après le journal israélien *Jerusalem Post*, qui paraît en langue anglaise, le porte-parole de l'armée a relaté que, pendant la nuit du 23 février, les trois hommes en question s'étaient introduits dans un édifice public israélien près de Rishon Le Zion (à une cinquantaine de kilomètres de la ligne de démarcation) et avaient dérobé des documents officiels. Deux jours plus tard, près de Rehovot, à 40 kilomètres environ de la ligne de démarcation, un cycliste aurait été assassiné par le même groupe (le 7 mars, la CMA a blâmé l'Égypte pour ce meurtre).

Dans la déclaration qu'il a faite à la presse israélienne le 1^{er} mars, le porte-parole de l'armée israélienne disait encore que, le matin du 26 février, quand les trois hommes qui, selon lui, avaient commis ces crimes en territoire israélien étaient entrés dans la bande de Gaza, une patrouille israélienne avait tiré sur eux et ils avaient dû abandonner leur butin, qui comprenait un téléphone dérobé dans le bâtiment officiel du Gouvernement israélien le 23 février. Simultanément, un autre groupe que l'on disait composé d'Égyptiens opérait dans une autre région. Un détachement israélien qui patrouillait le 25 février aux alentours de Yad Mordechai, à proximité de la ligne de démarcation, a rencontré deux agents égyptiens en armes et en a tué un. Sur le corps, on a trouvé un rapport sur les mouvements de véhicules militaires dans le sud du territoire israélien les 24 et 25 février.

Le porte-parole de l'armée israélienne a fait un rapprochement entre ces incidents et l'activité du Service de renseignements égyptien en 1954. Il a affirmé que l'armée israélienne avait saisi des agents égyptiens qui avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement. Dix autres agents avaient été tués au cours de rencontres avec des patrouilles israéliennes et cinq s'étaient échappés. Le porte-parole de l'armée a ajouté que les autorités militaires égyptiennes de la bande de Gaza se livraient à l'espionnage et au sabotage en territoire israélien.

A ce communiqué officiel qui donnait des indications sur les patrouilles égyptiennes chargées de recueillir des renseignements, les journaux israéliens du 1^{er} mars ont ajouté des détails sur l'espionnage auquel les Égyptiens se livreraient depuis janvier 1954. On trouvera dans l'Annexe VII au présent rapport la traduction de la liste la plus complète qui, à ma connaissance, ait paru

dans un journal israélien: la liste publiée dans *Lamerhav*. Le journal énumère 13 cas d'espionnage pour les treize mois qui se sont écoulés de janvier 1954 à février 1955.

L'incident de Gaza, replacé dans ce cadre, peut apparaître comme un acte de représailles destiné à répondre à l'espionnage, au sabotage et aux assassinats dont on attribue la responsabilité au Service de renseignements militaires égyptien.

A plusieurs reprises, les autorités militaires israéliennes avaient laissé entendre qu'elles possédaient des preuves des agissements des Égyptiens. Mais ces preuves ne m'ont pas été produites, probablement parce que les méthodes d'espionnage et de contre-espionnage sont des plus secrètes. Israël n'a pas non plus adressé de plainte à la Commission mixte d'armistice contre les services de renseignements égyptiens, si ce n'est dans deux cas. Le 3 mai 1954, Israël s'est plaint que, le 1^{er} mai, une rencontre avait eu lieu entre une patrouille israélienne et cinq espions en armes envoyés par les autorités égyptiennes. Deux des espions avaient été tués. Sur l'un d'eux, on avait trouvé un rapport concernant la circulation sur la route Falouja-Beersheba le 30 avril et le 1^{er} mai 1954. Dans une autre plainte, datée du 22 novembre 1954, Israël prétendait que, près de deux mois plus tôt, le 29 septembre, une rencontre avait mis aux prises la police israélienne et un groupe de quatre hommes en armes qui avaient franchi la ligne de démarcation. L'un de ces hommes avait été blessé et fait prisonnier. Israël ajoutait que le groupe s'était livré à des actes de violence en territoire israélien du 19 au 29 septembre. Un observateur de l'ONU avait interrogé le prisonnier, un Arabe de Gaza, qui avait déclaré être un agent égyptien.

Comme Israël n'avait pas adressé à la CMA de protestation officielle, à l'exception faite des deux cas que je viens de mentionner—qui attribuât au Service de renseignements militaires égyptien les actes de sabotage et les assassinats commis en territoire sous contrôle israélien et comme je n'avais pas d'autre preuve qui me permit de faire directement des représentations formelles aux autorités égyptiennes, je n'ai pu que les mettre au courant des soupçons conçus par les Israéliens. Les autorités égyptiennes ont exprimé l'avis que les auteurs des meurtres et des actes de sabotage étaient inspirés, payés et équipés par des éléments politiques égyptiens hostiles à leur gouvernement et désireux d'aggraver la situation à la frontière.

J'ajouterai que, le 5 novembre 1954, le président de la Commission mixte d'armistice m'a signalé que, d'après les autorités égyptiennes, des groupes d'Israéliens en armes avaient effectué, pendant les trois semaines précédentes, une série de reconnaissances au cours desquelles ils avaient pénétré assez profondément dans la bande de Gaza.

La paix ne règne pas entre les deux pays et il serait à peu près inutile de leur demander de mettre fin à l'activité des services de renseignements militaires qui emploient des agents pour recueillir des informations. Cependant, ceux qui voudraient assassiner ou commettre des actes de sabotage doivent franchir la ligne de démarcation et si l'on organisait, de chaque côté de la ligne, une surveillance étroite et un service de patrouilles, on limiterait ces agissements tout comme ceux des voleurs et maraudeurs ordinaires. La mesure dans laquelle les Parties se montreraient disposées à collaborer effectivement à ces opérations de surveillance et de patrouille permettrait, jusqu'à un certain point,

de savoir si elles veulent réellement que le calme règne dans la région de la frontière.

Rapport au Conseil de sécurité

Le 11 novembre 1954, j'ai fait rapport au Conseil de sécurité sur les rapports entre l'Égypte et Israël dans la région de la bande de Gaza (S/3319). Pendant les semaines précédentes, la presse israélienne s'était longuement étendue sur l'aggravation de la situation et elle avait laissé entendre que si celle-ci ne s'améliorait pas, Israël ne pourrait rester passif.

Pour diminuer la tension qui se manifestait le long de la ligne de démarcation, j'ai émis l'avis, dans ce rapport, que les deux Parties devraient examiner, au cours d'une réunion officieuse, la possibilité de s'entendre sur certaines mesures. Ces mesures étaient les suivantes:

- a) Patrouilles mixtes dans les secteurs délicats de la ligne de démarcation.
- b) Négociation d'un accord entre les commandants locaux;
- c) Implantation d'une ligne de barbelés le long de certains emplacements de la ligne de démarcation.
- d) Affectation à tous les avant-postes et à toutes les patrouilles de troupes régulières des forces égyptiennes et israéliennes.

Le 14 novembre, j'ai eu un premier entretien sur ces questions avec le Directeur du Département des affaires palestiniennes du Ministère égyptien de la guerre; j'en ai discuté le 24 novembre avec le chef d'état-major des forces israéliennes de défense. Les deux officiers ont estimé que l'étude de ces propositions devait se poursuivre. Le chef d'état-major des forces israéliennes a fait valoir, cependant, que c'était essentiellement à l'Égypte qu'il incombait d'empêcher les infiltrations. Par suite des négociations relatives au *Bat Galim* et d'autres difficultés, ce n'est que le 6 janvier que j'ai pu organiser une conférence sur un arrangement relatif à la bande de Gaza. Les résultats de cette réunion peuvent se résumer comme suit:

- a) Le représentant israélien a estimé qu'il ne serait pas utile, à ce moment-là, que les deux Parties établissent des patrouilles mixtes le long de la ligne de démarcation. J'ai fait valoir que ces patrouilles mixtes pouvaient ne pas être efficaces contre les infiltrations, mais qu'elles empêcheraient du moins les incidents répétés au cours desquels les Égyptiens tiraient sur des patrouilles israéliennes ou les Israéliens, sur des positions égyptiennes, ainsi que la pose de mines destinées à faire sauter les véhicules des patrouilles. Ce sont des incidents de ce genre qui ont fait dans le passé l'objet de plaintes et qui se sont produits dans la période qui a précédé l'incident de Gaza.
- b) Après une longue discussion, il fut convenu que les deux Parties pourraient conclure un arrangement pour empêcher les infiltrations et les incidents dans la région de Gaza, en s'inspirant du texte proposé pour un arrangement entre les commandants de la région de Jérusalem et que les Parties examineraient un projet que je devais rédiger.
- c) Les deux Parties ont estimé qu'il était souhaitable, en principe, que les troupes chargées de missions de sécurité dans la zone située de part et d'autre de la ligne de démarcation soient, ou bien des unités de l'armée régulière, ou bien des éléments de la police régulière.

d) Les représentants ont envisagé d'ériger des obstacles pour empêcher l'infiltration, à savoir des lignes de barbelés minées et placées sous surveillance. Le représentant de l'Égypte n'a pas voulu accepter que la construction d'un obstacle de ce genre soit faite en commun, mais ne s'est pas opposé à ce qu'Israël en établisse un, à son gré.

Depuis, le représentant d'Israël m'a informé, par lettre en date du 1^{er} janvier, que « nous (Israël) n'avons accepté et ne pouvions accepter aucune responsabilité commune en ce qui concerne les infiltrations: comme il n'y a pas d'infiltration provenant de notre côté, la responsabilité en incombe uniquement à l'Égypte ».

Le 12 janvier, j'ai soumis aux deux Parties, en sollicitant leurs observations, un projet d'« Arrangements visant à empêcher les incidents dans la région de Gaza ». J'ai reçu certaines observations du représentant de l'Égypte, mais Israël n'avait pas encore répondu à la fin de janvier. A la suite des observations du représentant de l'Égypte et d'un nouvel examen, j'ai adressé un deuxième projet (reproduit dans l'Annexe VIII ci-jointe) aux deux Parties, le 1^{er} février, avec une lettre d'envoi dans laquelle je proposais de réunir une conférence pour réaliser l'accord sur un texte définitif.

La veille de mon départ pour New-York, le 12 mars, j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre où il me confirmait ce qu'il avait déjà exposé à la réunion officielle du 6 janvier, à savoir qu'il acceptait qu'un arrangement soit conclu entre les commandants locaux de la région de la bande de Gaza en vue d'empêcher le franchissement de la ligne de démarcation et d'autres violations de l'Accord d'armistice général. Le représentant d'Israël joignait à sa lettre le texte des propositions israéliennes relatives à un arrangement de ce genre.

Je suis toujours d'avis que si les deux Parties concluaient un accord en s'inspirant des principes que j'ai suggérés et si l'une et l'autre s'efforçaient honnêtement d'en remplir les clauses, les actes d'infiltration pourraient ne plus être que des ennuis occasionnels, une sorte de maraudage qu'Israël doit sans doute tenir pour inévitable, tant qu'il y aura à ses frontières un grand nombre de réfugiés misérables—plus de 200,000 dans la seule bande de Gaza. En outre, si les moyens d'information présentaient ces incidents au public selon leur importance intrinsèque, il serait possible de réprimer les tendances qui portent à réclamer des représailles.

D'autre part, encore que je sache que les vols—effectués ou non à titre de représailles—n'aient pas été le fait d'un seul camp, notamment pour ce qui est du bétail, les autorités égyptiennes devraient prendre des mesures appropriées contre le vol et la vente de biens tels que les conduits d'irrigation, les légumes, les jeunes plants, etc., dérobés aux colonies israéliennes par des individus qui s'y sont infiltrés. Les autorités égyptiennes devraient appliquer strictement les peines sévères prévues par les ordonnances égyptiennes contre le franchissement illégal de la ligne de démarcation, prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucune arme et qu'aucun explosif ne sont détenus par des éléments instables et, en particulier, elles devraient donner une large publicité aux peines prononcées pour vol ou pour franchissement illégal de la ligne de démarcation. Elles devraient notamment en informer la Commission mixte d'armistice. Autrement, il est compréhensible que, ne voyant jamais prononcées de peines contre ceux qui se sont infiltrés, les Israéliens se refusent à croire qu'on s'efforce sérieusement d'empêcher des pillages qui finissent par porter tension au point critique.

Les a
un effort
non d'un
façon que
dre de vu

acceptant
les pays
fait des
conduite
recevraien

Sur l
création e
missions
cialisées.
rendu de
furent rex
problème

Les
immédiat
est-à-dir
la recons
titutions
utre, un
ette fin,
discussion
Accord
temps 19
tionale d

L'un
les plus
négociati
tarifs réc
longée ju
qués à t
plus favo
sur les a
nombreu
l'impor
l'endro
subventi
de l'Acc
consistai
mettre l
tractante
accepté

Le GATT aujourd'hui

Historique

Les années qui suivirent immédiatement la guerre furent caractérisées par un effort visant à renouveler les conditions de l'activité pacifique par l'édification d'une superstructure internationale au-dessus des cadres nationaux, de façon que les divers pays pussent poursuivre leurs aspirations propres sans perdre de vue les besoins de la collectivité mondiale. On parlait du principe qu'en acceptant les obligations de la participation à des organismes internationaux les pays bénéficieraient en compensation de certains avantages généraux, du fait des garanties que leur assurerait le respect international de codes de conduite déterminés, et d'avantages particuliers du fait de l'attention que recevraient leurs besoins propres le cas échéant.

Sur le plan économique et social, ce désir trouva son expression dans la création du Conseil économique et social des Nations Unies et de ses commissions subsidiaires ainsi que dans la mise sur pied des institutions spécialisées. D'autre part, de nombreux mécanismes internationaux qui avaient rendu de précieux services avant la guerre dans des domaines particuliers furent remis en mouvement et il en fut monté de nouveaux pour résoudre les problèmes immédiats se posant dans certains domaines.

Les principaux organismes économiques de grande envergure institués immédiatement après la guerre furent les « jumeaux » de Bretton-Woods, c'est-à-dire le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur. On sentit en même temps que ces institutions financières ne pourraient jouer tout leur rôle qu'une fois conclu, en outre, un accord international destiné à régir les échanges commerciaux. A cette fin, dès 1946, il fut entamé sous les auspices des Nations Unies de larges discussions internationales. Il en résulta, à l'automne 1947, la rédaction de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et, au printemps 1948, la rédaction d'un projet de statut pour une Organisation internationale du commerce (OIC).

L'une des caractéristiques de l'Accord général qui eurent les conséquences les plus immédiates résidait en ce que l'Accord incorporait les résultats de négociations tarifaires à très large extension et prévoyait la stabilisation de tarifs réduits pour une période de temps déterminée (qui fut plus tard prolongée jusqu'au 30 juin 1955); ces tarifs, d'une façon générale, étaient appliqués à toutes les parties contractantes selon le principe dit de la nation la plus favorisée. L'Accord renfermait en outre des dispositions complexes portant sur les autres obstacles qui s'opposaient aux échanges multilatéraux et que de nombreux gouvernements avaient jugé nécessaire d'élever: contingentements d'importation, mesures établissant des distinctions favorables ou défavorables à l'endroit de certains pays ou de certaines parties du monde, taxes spéciales, subventions à l'exportation, et autres mesures semblables. L'objectif d'ensemble de l'Accord, pour ce qui est de ces entraves au cours normal des échanges, consistait à préparer leur élimination progressive et, dans l'intervalle, à soumettre l'application des mesures de ce genre à la surveillance des parties contractantes à l'Accord, qui observeraient à cet égard un « code de conduite » accepté par toutes.

Pour des raisons qu'il n'entre pas dans le cadre de cet article d'exposer la création de l'OIC n'a jamais été ratifiée, et l'Accord général, ou GATT, bien que simple convention provisoire, a continué à servir d'instrument principal pour la réduction collective des barrières tarifaires et pour la réglementation des pratiques commerciales internationales. Deux nouvelles séries de négociations tarifaires eurent lieu dans le cadre de l'Accord général, la première à Annecy (France) en 1949, et l'autre à Torquay (Angleterre) en 1950-1951. A ce moment, les membres du GATT étaient passés du nombre de 23 à celui de 34 pays, et les marchandises visées par les listes de concessions tarifaires représentaient plus de 80 p. 100 des échanges mondiaux. Des réductions de droits de douanes furent effectuées dans le cadre de l'Accord général sur plus de 50,000 articles des tarifs, grâce à la bonne volonté que mirent les parties contractantes à négocier; il convient de signaler en toute justice que ce programme eût été extrêmement difficile si les États-Unis, mettant en œuvre leur *Reciprocal Trade Agreements Act* (loi sur les conventions commerciales réciproques), n'avaient pas alors été disposés à prendre une part active à l'effort de réduction des tarifs sur une base mutuellement avantageuse.

Entre 1947 et 1954, les parties contractantes à l'Accord général se réunirent à peu près une fois par année pour expédier les affaires courantes: examen de requêtes présentées par des parties contractantes, par exemple pour obtenir la permission de négocier à nouveau dans certaines circonstances des concessions déjà accordées; questions relatives à l'administration des douanes; consultations relatives à la balance des paiements de tel ou tel pays ou à tout autre sujet prévu par l'Accord; examen de plaintes formulées par des parties contractantes qui s'estiment lésées du fait de mesures prises par d'autres parties contractantes, etc. De temps à autre, il est apporté aussi des modifications à l'Accord, mais, du moins avant la session la plus récente, ces modifications n'étaient que de simple intérêt courant.

La neuvième session des parties contractantes

La neuvième session, qui s'est tenue à Genève de la fin d'octobre 1954 au début de mars 1955, a été saisie, non seulement d'affaires courantes, mais aussi de trois questions spéciales. En octobre 1953, les parties contractantes s'étaient mises d'accord pour permettre au Japon de prendre part à leurs sessions dès avant d'avoir accédé à l'Accord général. A la neuvième session, des dispositions ont été prises en vue de négociations tarifaires auxquelles participerait le Japon, afin que ce pays, avec le consentement des parties contractantes, puisse adhérer un jour ou l'autre à l'Accord. Ces négociations, auxquelles le Canada prend part, se poursuivent à l'heure actuelle à Genève.

La deuxième question spéciale traitée à la neuvième session concerne une révision de l'Accord général qu'il avait été décidé d'entreprendre en vue de rendre les dispositions de l'Accord mieux adaptées aux conditions actuelles du commerce. Le moment paraissait venu de fixer d'une façon plus permanente les listes de concessions tarifaires. En outre, l'amélioration de la balance des paiements de la plupart des pays membres ainsi que la possibilité de plus en plus prochaine du retour à la convertibilité des devises portaient à envisager un certain resserrement des « règles commerciales » visant le recours aux restrictions quantitatives; les pays insuffisamment développés, pour leur part, réclamaient un examen plus particulier de leurs problèmes propres. Pour ces raisons et d'autres s'y rattachant, on a décidé qu'il se ferait à la neuvième session, ainsi qu'il avait été envisagé dès la rédaction de l'Accord, une revue minutieuse de toutes les dispositions de l'Accord.

La tr
nstituant
ormerait
tution in
décision I
son caract
tion perm

Avec
tractantes
qui y pre
dix pays
M. L. D.
de travail
ordinaires
plusieurs

Participa

Le m
C. D. Ho
décembre
représent
douanes
de travail
tenant d
examiner
travaux d
canadien

Pays mem
Chili, Cu
nésie, Ita
caine, Ré
Royaume
Prenant
Pays obs
Portugal
Organis
l'aliment
péenne
Commun

La délég
Représen
l'Atlanti
sentants
ministère
Richard
M. B. G
M. M. S
Comme
Au cour
et M. M
Finance

Les gro
groupe
nistratic
tions ou

La troisième question spéciale, enfin, avait trait à la rédaction d'un accord instituant une organisation qui, de pair avec l'Accord général révisé, transformerait l'embryon d'organisation déjà incorporé dans le GATT en une institution internationale permanente. Les parties contractantes prirent cette décision parce qu'elles estimaient le moment venu de dépouiller le GATT de son caractère provisoire afin d'en faire, sous une forme appropriée, une institution permanente de la vie internationale.

Avec tant de questions à régler, il n'est pas étonnant que les parties contractantes aient vu leur session se prolonger plus de quatre mois. Les délégués qui y prenaient part représentaient les trente-quatre pays membres, le Japon, dix pays observateurs et un certain nombre d'organismes internationaux.* M. L. D. Wilgress, du Canada, a présidé la neuvième session. Des groupes de travail et des collèges d'experts ont été créés pour régler les questions ordinaires et réexaminer l'Accord; la plupart des groupes de travail avaient plusieurs groupes subsidiaires chargés de certains aspects de leur travail.

Participation du Canada

Le ministre qui a dirigé la délégation du Canada était le très honorable C. D. Howe, ministre du Commerce, qui a assisté à la session du GATT en décembre. La délégation du Canada, sous la direction de M. Wilgress, a été représentée au sein du groupe de travail qui étudiait l'administration des douanes et a joué un rôle actif dans les travaux de la plupart des autres groupes de travail chargés des affaires courantes de la session.† Il y avait un représentant canadien dans trois des quatre groupes de travail créés pour réexaminer l'Accord, et des délégués canadiens ont participé également aux travaux du quatrième de ces groupes de travail.‡ Un membre de la délégation canadienne a présidé le groupe de travail sur l'organisation et les questions

Pays membres: Australie, Autriche, Belgique, Luxembourg, Birmanie, Brésil, Canada, Ceylan, Chili, Cuba, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Haïti, Inde, Indonésie, Italie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, République Dominicaine, République fédérale d'Allemagne, Rhodésie et Nyassaland, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union Sud-Africaine, Uruguay.

Prenant part à la neuvième session: Japon.

Pays observateurs: Argentine, Bolivie, Colombie, Costa-Rica, Irak, Iran, Libye, Mexique, Portugal, Suisse.

Organismes internationaux: Nations Unies, Fonds monétaire international, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation européenne de coopération économique, Conseil de l'Europe, Conseil de coopération douanière, Communauté européenne du charbon et de l'acier.

La délégation du Canada se composait des personnes suivantes:

Représentant: M. L. D. Wilgress, représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord et de l'Organisation européenne de coopération économique; *Représentants suppléants:* M. A. F. W. Plumtre, du ministère des Finances; M. C. M. Isbister, du ministère du Commerce; M. L. E. Couillard, du ministère des Affaires extérieures; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. A. W. Brown, du ministère du Revenu national; M. B. C. Barrow, du ministère du Commerce; M. C. A. Annis, du ministère des Finances; M. M. Schwarzmann, du ministère du Commerce; *Secrétaire:* M. W. Lavoie, du ministère du Commerce.

Au cours de la session, M. Isbister, M. Plumtre, M. Brown et M. Barrow sont rentrés à Ottawa et M. M. W. Sharp, sous-ministre associé du Commerce, M. S. S. Reisman, du ministère des Finances, et M. L. C. Howie, du ministère du Revenu national, se sont joints à la délégation.

Les groupes de travail suivants ont été créés pour réexaminer l'Accord général: premier groupe de travail (restrictions quantitatives), deuxième groupe de travail (tarifs, listes, administration des douanes), troisième groupe de travail (obstacles au commerce autres que restrictions ou tarifs), quatrième groupe de travail (organisation et questions techniques).

techniques qui était chargé, entre autres choses, de dresser l'Accord instituant l'Organisation de coopération commerciale.

Résultats obtenus à la neuvième session

Pour mieux résumer les principaux résultats obtenus à la neuvième session traitons ensemble les questions réglées au cours de la discussion des affaires courantes et celles qui ont été réglées pendant l'étude de l'Accord.

Stabilité des listes de concessions

Dans le domaine des tarifs douaniers, les parties contractantes ont rédigé une Déclaration sur le maintien en vigueur des listes de concessions, aux termes de laquelle, quand elle sera approuvée par les gouvernements, les listes demeureront valables jusqu'à la fin de 1957, avec des prolongations automatiques de trois ans par la suite. (Les accords précédents pour le maintien des niveaux tarifaires avaient été pour des périodes particulières, quelquefois pour moins de trois ans.) L'accord actuel prévoit de nouvelles négociations relatives aux positions tarifaires consolidées vers la fin de chaque période au cas où les parties contractantes le jugeraient nécessaire. Cela est conforme aux dispositions de l'Accord actuel, aux termes duquel de nouvelles négociations progressent à présent, en nombre limité, relativement à la période de consolidation qui devait expirer le 30 juin 1955. Ces négociations se font sur une petite échelle et auront très peu d'effet sur la structure principale des listes de concessions. Les parties contractantes ont décidé de créer un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité d'une autre série de négociations tarifaires qui si elles avaient lieu, auraient pour but de réduire davantage les tarifs sur une base multilatérale.

Les « règles commerciales »

On avait espéré qu'à cause de la meilleure situation économique de la plupart des pays du GATT, il serait possible de renforcer les « règles commerciales » du GATT de façon à permettre la levée assez rapide des restrictions quantitatives qui restent et des mesures discriminatoires de divers genres. On a trouvé, pourtant, que de nombreux pays n'étaient pas disposés à envisager la levée prochaine de toutes ces restrictions. Par conséquent, le « resserrement » décidé par les parties contractantes a pris une forme quelque peu différente.

Aucun changement n'a été apporté au principe fondamental de l'Accord : les parties contractantes qui maintiennent des restrictions quantitatives pour fins de balance des paiements sont tenues de les supprimer dès qu'elles ne peuvent plus être justifiées de cette façon. Mais afin de faire mieux respecter ce principe, et particulièrement afin de l'adapter à une période pendant laquelle les principales monnaies pourront devenir convertibles, il a été proposé que, peu de temps après l'entrée en vigueur des amendements, l'Organisation examine de nouveau toutes les restrictions quantitatives qui auront été maintenues jusque-là pour fins de balance des paiements. Après cela un système de consultations annuelles avec les parties contractantes qui auraient continué d'appliquer des restrictions de ce genre entrerait en vigueur et ces pays seraient tenus de justifier chaque année les restrictions qu'ils auraient maintenues jusque-là.

Dérogation relative au « noyau » de restrictions

En ce qui concerne le nouveau système qui a été proposé en vue de réglementer le recours aux restrictions quantitatives pour fins de balance des

paiement
champ, —
laine, qu
des paier
ou à quel
protection
isoireme
pareille c
contracta
qu'elles c
de suppli
assez bre
applicat
vers leur

Dérogati

En
contracta
parfois er
du GATT
l'import
prendre e
de l'articl
Unis en
mesures p
droit d'un
restriction
de cette
l'équilibre
année les
le Gouver
près avan
nécessité

Les
pays en
rogations
étroite de
pays qui
doctroi d
d'être rel
quits agr
poser de
D'ailleurs
lui perm
opportun

Assistanc

Les
développ
grandes

paiements, les parties contractantes ont pris la décision,—applicable sur-le-champ,—d'aider à l'importation. Ces restrictions sont celles dont la levée soudaine, quand elles ne peuvent plus être justifiées au point de vue de la balance des paiements, serait gravement préjudiciable à quelque industrie nationale ou à quelque branche de l'agriculture auxquelles elles ont assuré une certaine protection. Par cette décision, les parties contractantes étaient libérées provisoirement de l'obligation de supprimer les restrictions quantitatives en pareille circonstance, sous réserve dans chaque cas de l'assentiment des parties contractantes. Celles-ci peuvent imposer les conditions et les limitations qu'elles considèrent comme raisonnables et nécessaires; le requérant est tenu de supprimer les restrictions quantitatives dont il s'agit dans un laps de temps assez bref. Les parties contractantes examineront de nouveau tous les ans l'application de ces restrictions difficiles à supprimer et le progrès accompli vers leur levée.

Dérogation relative aux importations agricoles des États-Unis

En ce qui concerne l'étude des restrictions quantitatives, les parties contractantes ont pris une décision distincte relativement au conflit qui surgit parfois entre l'action requise par la législation des États-Unis et les dispositions du GATT relatives aux restrictions quantitatives et aux taxes supplémentaires à l'importation. Les parties contractantes ont adopté une décision, devant prendre effet dès ce moment, qui reconnaît les difficultés que posent les termes de l'article 22 de la *United States Agricultural Adjustment Act* (loi des États-Unis en faveur de leur agriculture), permet aux États-Unis d'appliquer les mesures prévues par cette législation, mais sauvegarde en même temps le droit d'une partie contractante, au commerce de laquelle portent préjudice les restrictions à l'importation ou les taxes supplémentaires imposées aux termes de cette loi, de recourir aux moyens prévus par l'Accord en vue de rétablir l'équilibre par des négociations. Les parties contractantes examineront chaque année les mesures que les États-Unis auront prises aux termes de cette loi; le Gouvernement américain a promis de conférer avec les pays intéressés de près avant de prendre de nouvelles mesures, ainsi que de supprimer, dès que la nécessité s'en fera plus sentir, toute restriction imposée aux termes de cette loi.

Les États-Unis ont causé de l'inquiétude au Canada et à plusieurs autres pays en réclamant cette dérogation « générale » qui, contrairement aux dérogations relatives au « noyau » de restrictions, ne prévoit pas de surveillance étroite de la part des parties contractantes. Le Canada et la plupart des autres pays qui exportent des produits agricoles vers les États-Unis se sont opposés à l'octroi d'une telle dérogation et ont voté contre. Si les États-Unis ont obtenu d'être relevés des obligations touchant les restrictions à l'importation des produits agricoles, il ne faut assurément pas en conclure qu'ils s'apprêtent à imposer des restrictions sévères sur les importations en provenance du Canada. D'ailleurs le Canada ne s'est pas désisté de ses droits qui, en vertu du GATT, lui permettent de recourir, en pareilles circonstances, aux mesures jugées opportunes.

Assistance destinée au développement économique

Les membres du GATT comptent parmi eux plusieurs pays insuffisamment développés d'Asie et d'Amérique latine. Ces pays sont aux prises avec de grandes difficultés que les autres parties contractantes reconnaissent. Ils ne

seront pas en mesure, dans un avenir rapproché, de contribuer pleinement à l'abaissement des entraves au commerce et à la réalisation de la convertibilité des diverses monnaies du monde. La plupart d'entre eux ont encore besoin pour trouver une solution à leurs problèmes, d'une aide amicale, que les pays avancés, le Canada notamment, ont d'ailleurs intérêt à leur accorder. C'est ainsi que les parties contractantes ont élaboré au sein du GATT un accord tenant compte des problèmes particuliers à ces pays. Les pays insuffisamment développés verront cependant leur situation s'améliorer dès que la convertibilité des principales monnaies sera réalisée et que les restrictions à l'importation auxquelles recourent les grandes nations commerçantes auront été abolies. Alors, leurs problèmes se résoudreont beaucoup plus facilement.

Autres questions importantes: subvention à l'exportation; problèmes du commerce des produits de base, etc. . . .

Les parties contractantes se sont intéressées à une foule d'autres questions importantes du point de vue de leurs accords de commerce. Elles ont adopté de nouvelles dispositions ayant pour objet de limiter les conséquences préjudiciables des subventions à l'exportation. Ainsi, dans le domaine des produits de base, les parties contractantes ne pourraient subventionner l'exportation de façon à obtenir plus que leur juste part du commerce mondial. Pour ce qui est des autres produits, elles ne pourraient pas augmenter leurs subventions à l'importation, ni en octroyer de nouvelles.

De l'avis des parties contractantes, il y aurait lieu de procéder à un nouveau examen de la situation afin de déterminer avant la fin de 1957 s'il est possible de supprimer les subventions à l'exportation dont bénéficieront encore des produits autres que les produits de base ou s'il faut prolonger le *statu quo*.

Les parties contractantes ont adopté une résolution selon laquelle toute partie contractante qui aurait décidé d'écouler des excédents agricoles s'abstiendrait de toute perturbation excessive du marché mondial de nature à nuire aux autres pays membres. Selon les termes mêmes de leurs recommandations, « les parties contractantes, lorsqu'elles s'approprieront à écouler sur le marché mondial des surplus agricoles, devront entrer en consultations avec les principaux fournisseurs de ces produits et avec les autres parties contractantes intéressées, ce qui permettrait d'écouler ces surplus de façon ordonnée et favoriserait, lorsque ce serait possible, l'écoulement de ces produits de façon à en augmenter la consommation sans préjudice pour les parties contractantes. Elles prêteraient en outre une bienveillante attention aux avis exprimés au cours de ces consultations par les autres parties contractantes ».

Selon une autre recommandation, toute partie contractante qui se propose serait d'écouler une quantité importante de stocks stratégiques de produits de base donnerait préavis de son intention et conférerait à fond avec toute partie contractante qui s'estimerait intéressée de près et réclamerait pareil entente.

Au cours de la Revue, les parties contractantes ont constitué un groupe de travail chargé d'étudier une proposition tendant à instituer une convention destinée à régir sur le plan international l'action entreprise pour résoudre les problèmes que pose le commerce international des produits de base. Le groupe de travail, dont les membres agissaient en qualité de spécialistes, a décidé de ne pas donner une forme définitive à ses recommandations avant que les gouvernements intéressés aient étudié ses avis préalables. Le groupe de travail

e réunira
gouverner
L'Organis
Au co
besoins in
tractantes
qui se ré
de la neu
manente,
Les p
instituerai
es dispo
l'Organisa
un secréta
de l'Orga
n outre
l'organism
aux autre
entre les
pays repr
Situation
Les p
ession er
de coopér
Le tablea
Parties con
au 1^{er} ma
Allemagne
Australie
Autriche
Belgique-L
Birmanie
Brésil
Canada
Ceylan
Chili
Cuba
Danemark
Etats-Unis
Finlande
France
Grèce
Haïti
Il s'agit
Articles
et des Pa
commerc
(amenda
commerc
à la sign
listes an
juillet 19
sions. L
l'Accord
désirent

se réunirait donc de nouveau au cours de l'été 1955, après que les avis des gouvernements lui auraient été communiqués.

L'Organisation de coopération commerciale

Au cours des sept dernières années, le GATT a été administré selon les besoins immédiats. Le gros du travail s'effectuait aux sessions des parties contractantes; il y avait aussi un modeste secrétariat et un comité d'intersession, qui se réunissait avant les sessions principales. L'un des principaux objectifs de la neuvième session consistait à établir les assises d'une organisation permanente, chargée de l'application du GATT et des fonctions administratives.

Les parties contractantes ont élaboré un accord qui, en entrant en vigueur, constituerait l'Organisation de coopération commerciale. Cet accord renferme les dispositions fondamentales touchant la structure et les fonctions de l'Organisation. Celle-ci comprendrait une assemblée, un comité exécutif et un secrétariat ayant à leur tête un Directeur général. Les principales fonctions de l'Organisation consisteraient à assurer l'application de l'Accord général et en outre à organiser des négociations commerciales entre les pays et à servir d'organisme intergouvernemental où se discuteraient les solutions à apporter aux autres problèmes du commerce international. L'Accord entrera en vigueur entre les gouvernements qui y ont adhéré quand il aura été accepté par des pays représentant 85 p. 100 du commerce extérieur global visé par l'accord.*

Situation actuelle de l'Accord général

Les États membres sont présentement saisis des résultats de la neuvième session en ce qui concerne la révision de l'Accord et le projet d'Organisation de coopération commerciale.†

Le tableau suivant indique le pourcentage du commerce de chacun des pays du GATT:

| Parties contractantes au 1 ^{er} mars 1955 | % | | |
|---|------|------------------------------|-------|
| Allemagne, République fédérale d'..... | 5.3 | Inde | 2.4 |
| Australie | 3.1 | Indonésie | 1.3 |
| Autriche | 0.9 | Italie | 2.9 |
| Belgique-Luxembourg | 4.3 | Nicaragua | 0.1 |
| Birmanie | 0.3 | Norvège | 1.1 |
| Brésil | 2.5 | Nouvelle-Zélande | 1.0 |
| Canada | 6.7 | Pakistan | 0.9 |
| Ceylan | 0.5 | Pays-Bas, Royaume des..... | 4.7 |
| Chili | 0.6 | Pérou | 0.4 |
| Cuba | 1.1 | République Dominicaine | 0.1 |
| Danemark | 1.4 | Rhodésie et Nyassaland..... | 0.6 |
| États-Unis d'Amérique | 20.6 | Royaume-Uni | 20.3 |
| Finlande | 1.0 | Suède | 2.5 |
| France | 8.7 | Tchécoslovaquie | 1.4 |
| Grèce | 0.4 | Turquie | 0.6 |
| Haïti | 0.1 | Union Sud-Africaine | 1.8 |
| | | Uruguay | 0.4 |
| | | | 100.0 |

Il s'agit des documents suivants: (1) Protocole portant amendement de la Partie I et des Articles XXIX et XXX de l'Accord général (2) Protocole portant amendement du Préambule et des Parties II et III de l'Accord général (3) Accord instituant l'Organisation de coopération commerciale (4) Protocole d'amendement aux dispositions organiques de l'Accord général (amendant l'Accord général de façon qu'il soit tenu compte de l'Organisation de coopération commerciale quand celle-ci entrera en vigueur). Un autre instrument (5) également ouvert à la signature des gouvernements membres est la Déclaration sur le maintien en vigueur des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, prorogeant du 1^{er} juillet 1955 au 31 décembre 1957 la période de consolidation assurée des listes de concessions. Les autorités canadiennes sont à examiner un projet envisageant la publication de l'Accord général révisé et des documents connexes sous une forme qui permette à ceux qui désirent faire une étude détaillée du sujet de les consulter facilement.

Le GATT révisé

L'Accord général révisé n'est pas sensiblement différent de celui qui est présentement en vigueur. A certains égards, il a été renforcé grâce notamment à l'adoption de clauses prévoyant des consultations plus étroites et plus continues en vue de réduire les obstacles au commerce. Un autre élément de stabilisation de l'Accord révisé est le maintien en vigueur, pour une période indéfinie et moyennant certains rajustements, des listes de concessions négociées par les parties contractantes. Le GATT a franchi un autre pas important dans la voie de la permanence et de la stabilité grâce à l'Accord instituant l'Organisation de coopération commerciale; cet accord entrera en vigueur quand il aura été ratifié par les pays qui représentent 85 p. 100 du commerce extérieur global des pays du GATT.

Attitude du Gouvernement canadien

Dans des déclarations récentes, des ministres canadiens ont exposé en termes généraux l'attitude du Gouvernement canadien en ce qui concerne le GATT. Le 8 mars, le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, faisant part à la Chambre des communes de la clôture de la neuvième session, s'est exprimé en ces termes: « Je crois devoir établir dès à présent, de façon très nette, que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce sera maintenu. Il existe déjà une entente provisoirement appliquée par les États membres, et elle restera en vigueur. En ce qui concerne les modifications proposées, je n'ai qu'une seule remarque à faire à l'heure actuelle: je dirai que sans renforcer l'Accord général aussi efficacement que je l'avais espéré au mois d'octobre dernier, lorsqu'on a commencé la révision, ces changements ont eu pour résultat un accord plus satisfaisant que celui que je redoutais à mon retour de Genève en décembre dernier. Ce résultat n'est pas aussi bon qu'il aurait pu l'être, mais il pourrait être pire. Le Canada aura donc toujours intérêt à rester partie au GATT. »

Le 21 mars, date à laquelle les résultats de la neuvième session ont été communiqués à la presse, M. Howe déclarait dans une allocution au *Canadian Club* de Montréal:

Cette initiative (l'établissement du GATT) a constitué un grand pas dans la voie du progrès: Pour la première fois dans l'histoire, le monde a obtenu un code généralement accepté de conduite commerciale régissant, à une faible partie près, tout le commerce international. Pour la première fois dans l'histoire, les principales nations commerçantes de l'univers se sont concertées dans le dessein déclaré d'abaisser les barrières tarifaires.

C'est pourquoi le Gouvernement canadien a toujours si fortement préconisé un Accord général aussi efficace que possible. Nous sommes une nation commerçante. Littéralement, nous vivons du commerce. Il y va donc de notre intérêt d'appuyer tout effort international ayant pour objet d'abaisser les barrières commerciales, et même de battre la marche dans cette voie lorsque l'occasion s'en présente. Ce n'est pas là vain idéalisme. Pour un pays comme le Canada, c'est la forme la plus pratique du réalisme et du bon sens.

Bien entendu, le GATT n'est un instrument parfait ni de notre point de vue, ni de celui d'aucun autre pays. Tout accord commercial, acceptable par de nombreux pays, comporte nécessairement une composition de points de vue divergents. Bien qu'aucune des nations participantes n'en soit tout à fait satisfaite, le GATT a cependant rendu à toutes des services incontestables. Toutes s'entendent pour admettre, je crois, qu'il a valu au monde un accroissement de richesses et qu'il a permis un relèvement des niveaux de vie. Il est certain qu'

Le secrétaire
du 17 au
Après s'être
membres
extérieure
vernement
étrangère

le Canada a bénéficié des principales réductions tarifaires négociées, avec les Etats-Unis en particulier, comme il a bénéficié de l'existence d'un code de règles commerciales . . .

Vous comprenez pourquoi j'ai déclaré au Parlement qu'il est toujours dans l'intérêt du Canada d'adhérer au GATT. On peut soutenir, je le sais, qu'un des principaux résultats de cette récente session a été d'exempter d'autres pays de leurs obligations, sans concession correspondante pour le Canada. Une objection de ce genre ne m'impressionne guère. Nous n'avons sûrement pas intérêt à affaiblir le GATT en réclamant des exemptions spéciales ou un traitement d'exception. Nous devons, au contraire, continuer de soutenir les efforts de ceux qui, dans tous les pays, tentent d'asseoir le commerce international sur la base solide et sûre d'une réglementation judicieuse.

Le 5 avril, lors de son discours sur le budget, le ministre des Finances, M. Walter Harris, faisait au Parlement la déclaration suivante:

Nos rapports commerciaux avec la plupart des pays étrangers continuent d'être soumis au régime de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cet accord, me semble-t-il, nous est bien plus avantageux qu'une série d'accords internationaux conclus avec toutes les autres parties contractantes et,

(Voir la suite à la page 135)



—Capital Press

Le secrétaire d'Etat des États-Unis d'Amérique, M. John Foster Dulles, a fait une visite officielle à Ottawa du 17 au 19 mars. Il a séjourné à l'Hôtel du Gouvernement en qualité d'hôte du Gouverneur général. Après s'être entretenu avec le premier ministre, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et d'autres membres du Cabinet, M. Dulles a assisté à une réunion spéciale du Comité permanent des Affaires extérieures. Au cours d'une conférence de presse le 18 mars, il a souligné l'importance que son Gouvernement attache à une étroite collaboration avec le Canada dans toutes les questions de politique étrangère et de défense. Ci-dessus, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, accueille M. Dulles à son arrivée à l'aéroport d'Uplands.

Le Canada et les institutions spécialisées

D'APRÈS la revue du travail des institutions spécialisées des Nations Unies publiée par le département de l'information de l'Organisation, plusieurs de ces institutions participent actuellement à la campagne des Nations Unies contre la famine, la pauvreté, la maladie et l'ignorance dans les régions insuffisamment développées du monde. Ces organismes reçoivent à cet égard l'appui et du Gouvernement et d'un certain nombre de citoyens canadiens. Dans 80 pays ou territoires, 7 institutions sont venues en aide aux gouvernements grâce au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies financé sur un fonds spécial de contributions bénévoles consenties par 74 pays. Un relevé récent a montré qu'il y avait au travail sur place plus de 700 experts envoyés par les institutions spécialisées et qu'environ 350 boursiers recevaient une formation avancée dans des spécialités nécessaires au développement économique et social de leur pays. En outre, un certain nombre d'institutions ont fourni une assistance technique dans le cadre de leurs budgets ordinaires.

Les programmes ordinaires des institutions spécialisées sont mis en œuvre grâce aux budgets alimentés par les cotisations des États membres. En 1954 les budgets nets des sept institutions spécialisées engagées dans le travail d'assistance—Bureau international du Travail (BIT), Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Union internationale des télécommunications (UIT) et Organisation météorologique mondiale (OMM)—se sont chiffrés au total par \$34,708,759, la cotisation du Canada atteignant \$1,387,000. Les budgets de deux autres institutions spécialisées—le Fonds monétaire international et la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur—reposent sur le revenu ou les recettes provenant de capitaux fournis par les pays membres, notamment le Canada. Elles coopèrent au Programme mais financent uniquement sur leurs propres budgets leurs initiatives en matière d'assistance technique.

Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies

Le Programme élargi d'assistance technique s'exécute par l'entremise de l'Administration de l'assistance technique (AAT) et en coopération avec les institutions spécialisées. L'Administration de l'assistance technique, que dirige depuis sa création en 1950 un Canadien, M. H. L. Keenleyside, a été établie en tant qu'agence des Nations Unies pour dispenser une aide technique dans les domaines industriels et connexes ne relevant pas des institutions spécialisées existantes. Le Bureau de l'assistance technique (BAT), qui dépend du Conseil économique et social, coordonne et revoit le travail accompli en vertu de ce programme et il administre l'allocation annuelle des fonds du programme aux institutions qui y participent. En 1954 les États membres ont apporté au programme en contributions bénévoles la somme de \$25,342,501, le Canada, avec 1.5 million de dollars, venant en troisième place après les États-Unis et le Royaume-Uni.

La p
Nations
techniqu
en matiè
lisées à t
Canada.
exemple,
dien ou

Experts

Au
à l'étran
instituti
de l'UN
l'Inde et
que, de
films dic
des scie
les pays
Inde, In
pour l'O
de l'amé
tration c
mie dom
Birmani
goslavie
sont mis
professe
Gingras
un des a
février
l'OAA. L
sement
actuelle
on fera
lisée, de

Ce
techniq
pour co
stagiaire
cours d
Service
59 pays
Canada
ques, g
tives et
Des sta
capitau
l'échelo
gouvern

La participation du Canada aux programmes d'assistance technique des Nations Unies ne se limite pas à un appui financier. Le Service de coopération technique du ministère du Commerce, dont relève l'activité du Gouvernement en matière d'assistance technique, aide l'AAT et nombre d'institutions spécialisées à trouver des conseillers et des techniciens et à placer leurs stagiaires au Canada. A cet égard, d'autres institutions spécialisées, l'OMS et l'OAA par exemple, traitent directement avec d'autres ministères du Gouvernement canadien ou d'autres institutions.

Experts canadiens à l'étranger

Au 31 décembre 1954, il y avait au total 70 experts canadiens en service à l'étranger, dans 28 pays, pour l'Administration de l'assistance technique et les institutions spécialisées. Dans le cadre du programme d'assistance technique de l'UNESCO, il y avait en décembre 1954, en Birmanie, en Jordanie, dans l'Inde et en Thaïlande, des spécialistes canadiens de l'enseignement scientifique, de la documentation, de l'éducation des adultes et de la production des films didactiques. Dans le cadre des programmes de l'OMS, au 31 décembre, des scientifiques, médecins et infirmières du Canada étaient en service dans les pays suivants: Bolivie, Afghanistan, Birmanie, Ceylan, Chine nationaliste, Inde, Indonésie, Égypte, Iran, Irak, Pakistan, Malaisie, Nord-Bornéo, Sarawak; pour l'OAA, des spécialistes canadiens de l'outillage agricole, de l'agronomie, de l'aménagement des pâturages, de la mise en valeur des terres et de l'administration des fermes, de l'irrigation et du drainage, de la sylviculture, de l'économie domestique et de la culture du coton sont en service dans divers pays: Birmanie, Ceylan, Éthiopie, Iran, Islande, Pakistan, Philippines, Turquie, Yougoslavie. On peut citer, au nombre des experts canadiens dont les connaissances sont mises à profit par l'Assistance technique, l'exemple de M. A. E. Hardy, professeur d'agronomie à l'Université de Saskatchewan, et celui du Dr Gustave Gingras, de l'Institut de Montréal pour la réadaptation des invalides. M. Hardy, un des agronomes les plus en vue du continent, est en service à l'étranger depuis février 1951 et dirige depuis novembre 1954 la mission envoyée à Ceylan par l'OAA. M. Gingras, après avoir participé, sous les auspices de l'AAT, à l'établissement d'un Institut pour la réadaptation des invalides au Venezuela, poursuit actuellement une tâche semblable en Uruguay. A titre de mesure préliminaire, on fera venir à Montréal et à Toronto, pour y recevoir une formation spécialisée, des médecins et des infirmières de l'Uruguay.

Cette formation leur sera donnée dans le cadre du programme d'assistance technique établi par le ministère du Commerce et d'autres services de l'État pour collaborer avec l'AAT à l'organisation des visites de boursiers et de stagiaires d'autres pays. De 1950 au 31 décembre 1954, avec le généreux concours des autorités provinciales, de l'industrie privée et des universités, le Service de la coopération technique avait déjà placé 264 personnes venant de 59 pays ou territoires. Ces stagiaires ont poursuivi des études pratiques au Canada, surtout dans les domaines suivants: administration et finances publiques, génie, agriculture, service social, chemins de fer, enseignement, coopératives et marchés, hydro-électricité, mines, métallurgie, production pétrolière. Des stagiaires du Mexique, par exemple, sont venus étudier les placements de capitaux étrangers; des Coréens ont étudié les méthodes de gouvernement à l'échelon local; des stagiaires de Hong-Kong ont étudié l'administration du gouvernement fédéral.

La participation du Canada aux programmes d'assistance technique des Nations Unies s'ajoute à la part que prend le Canada au Programme de coopération technique du Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques, institué par les pays du Commonwealth, au nombre desquels figure le Canada. Dans le cadre du Plan de Colombo, le Canada coopère activement avec les organismes des Nations Unies à la réalisation de plusieurs de leurs projets.

Initiatives en cours des institutions spécialisées

OAA

L'OAA dispense une assistance technique dans 55 pays. Plus de 300 rapports finals d'experts de l'OAA ont été transmis aux gouvernements, et 270 boursiers en recherches ont achevé leurs études et sont rentrés dans leurs pays. Dans le Sud et le Sud-Est asiatiques, l'OAA s'est consacrée surtout à l'accroissement de la production du riz; des rapports optimistes ont été présentés en octobre dernier à la réunion de la Commission internationale du riz (organisme établi par l'OAA) sur les résultats obtenus grâce à de nouvelles méthodes. Au Moyen-Orient, les mesures prises à l'échelle internationale par l'OAA contre la sauterelle du désert auraient « empêché toute perte sérieuse dans la production alimentaire » depuis trois ans. Le plan d'ensemble de la campagne anti-acridienne poursuivie en 1954-1955 dans toute la péninsule arabe servira probablement de modèle pour des campagnes semblables dans d'autres parties du monde. Le Canada a consenti à fournir, dans le cadre du Plan de Colombo, une partie du matériel qui servira à cette campagne. Dans divers pays, l'OAA a poursuivi l'exécution de programmes visant à supprimer les maladies du bétail, relever la qualité et abaisser le prix de revient du caoutchouc, améliorer les méthodes de pêche, etc. Comme il continue de se former des surplus de certains aliments en dépit du bas niveau de consommation qui persiste dans bien des parties du monde, l'OAA ne cesse de réclamer une « expansion sélective » de la production et de la consommation agricoles; elle a envoyé en Amérique latine, dans le Proche-Orient et dans d'autres parties de l'Asie des experts qui conseilleront les gouvernements en matière de production d'aliments dont il n'existe pas de surplus et en vue d'accroître l'utilisation des produits qui abondent dans ces régions.

OMS

L'Organisation mondiale de la santé signale dans son domaine des faits encourageants: victoire sur le paludisme et sur le pian, maladie tropicale qui défigure ceux qu'elle atteint, abaissement marqué de la mortalité infantile, des « progrès remarquables » dans la lutte contre la tuberculose, et un « éveil à l'hygiène » dans le sud-est de l'Asie au cours de l'année écoulée. Dans l'Inde, l'Afghanistan, le Moyen-Orient et l'Afrique, l'OMS a gagné des victoires remarquables sur le paludisme. L'Office régional des Amériques de l'OMS a lancé cette année la première campagne générale ayant pour objectif de faire disparaître le paludisme de tout l'hémisphère occidental. D'après l'OMS, on peut « espérer qu'une action coordonnée » de tous les gouvernements rendra possible « la suppression du paludisme en Amérique » en moins de cinq ans. Dans cette campagne, comme dans plusieurs autres, l'OMS a collaboré étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE).

UNESCO

A la
dans les
en voie
terme, et
équipes d
ance à l
réorganis
l'Amériq
l'éducat
étudiants
confient
rurale. L
quée par
pays, le m
écoles se
doublé; l
de dollar
le plus in
entrée e
Centre e
Centre cr
ège, Pay
l'Italie e
mentation
l'actualit
Mexique,

OIT

En l
rique à d
la produ
temps de
dispensée
Pakistan
dans 45 p
tions sur
de produ
travailleu
à la You
étrangers
d'assistan
travail, le
des prod
ment. En
primé le
du moi
en novem
à l'ordre

UNESCO

A la fin de 1954, environ 350 experts de l'UNESCO avaient été envoyés dans les États membres, et des projets d'ordre éducatif et scientifique étaient en voie de réalisation dans 36 pays. Vingt-huit projets avaient été menés à terme, et les gouvernements intéressés continuaient l'œuvre entreprise par des équipes de l'UNESCO. L'UNESCO accorde une attention particulière à l'assistance à l'instruction publique dans ses États membres; elle a aidé 19 pays à réorganiser leurs systèmes d'enseignement. Par exemple, 18 des 21 pays de l'Amérique latine se sont fait représenter dans un centre régional de formation à l'éducation de base, fondé au Mexique avec l'aide de l'UNESCO. Déjà 159 étudiants y ont terminé un cours d'études de 19 mois; les gouvernements leur confient la réalisation de programmes nationaux d'éducation fondamentale ou rurale. L'attention qu'accordent les gouvernements à ce problème est bien indiquée par ce qui se fait dans l'Inde; depuis sept ans, d'après les autorités de ce pays, le nombre des écoliers indiens s'est accru de 5 millions; celui des élèves des écoles secondaires est passé de 3 à 6 millions; le nombre des écoles a plus que doublé; le budget national de l'instruction publique est passé de 45 millions de dollars à 300 millions. Dans le domaine des sciences naturelles, l'événement le plus important de l'année dernière, du point de vue de l'UNESCO, a été l'entrée en vigueur d'une convention proposée par l'UNESCO qui institue un Centre européen des recherches nucléaires. La convention a été ratifiée et le Centre créé par dix pays d'Europe: Belgique, Danemark, France, Grèce, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse. L'Italie et la Yougoslavie ont aussi signé la convention. Des centres de documentation scientifique, par lesquels les chercheurs seront tenus au courant de l'actualité scientifique du monde entier, ont été remis aux Gouvernements du Mexique, de l'Inde, de la Yougoslavie, de l'Uruguay et de l'Égypte.

OIT

En 1954, l'OIT a affecté plus de la moitié de ses fonds d'assistance technique à des mesures destinées à augmenter la productivité des travailleurs et la production globale, par le recours aux techniques modernes. Dès le printemps de 1954, plus de 4,000 chefs d'atelier avaient bénéficié de la formation dispensée par les instituts mis sur pied dans quatre pays d'Asie: Ceylan, Inde, Pakistan et Philippines. L'OIT avait entrepris 105 projets d'assistance technique dans 45 pays; à la fin de l'année, elle avait 88 spécialistes ou moniteurs en fonctions sur place. L'OIT a participé, au cours de l'année, à la création de centres de productivité dans l'Inde et en Égypte. Le programme des « stages pour les travailleurs », qui a permis à la Bolivie, à la Colombie, à Israël, à la Turquie, à la Yougoslavie et à certains autres pays d'envoyer des travailleurs en pays étrangers acquérir une expérience poussée de l'industrie, s'est révélé une forme d'assistance technique des plus précieuses. Une fois les stagiaires retournés au travail, leurs patrons ont signalé que le rendement s'était accru, que la qualité des produits s'était améliorée et que les travailleurs avaient mérité de l'avancement. En juin 1954, la 37^e Conférence générale de l'OIT a officiellement exprimé le vœu que la plupart des employés aient droit à un congé annuel payé d'au moins deux semaines ouvrables pour une année de travail. Réuni à Rome en novembre, le Conseil d'administration a inscrit la question du travail forcé à l'ordre du jour de la Conférence de 1956.

OACI

Le 7 décembre 1954, l'OACI a célébré le dixième anniversaire de la signature de la Convention relative à l'aviation civile internationale. Après avoir établi, à l'égard des voies aériennes mondiales, les normes de la navigation aérienne et les plans régionaux des installations et des services, l'OACI s'est surtout attachée à assurer l'application de ces normes et de ces plans par les soixante-cinq États membres. De son siège à Montréal, l'OACI indique que les statistiques relatives aux services aériens internationaux réguliers révèlent que, par suite de cette nouvelle orientation, on a remédié à une large part des « lacunes graves » que présentent les services aériens dans le monde. Dans le cadre de l'assistance technique des Nations Unies, plus de 100 spécialistes de l'OACI ont prêté leur concours à certains pays insuffisamment développés pour leur permettre de se doter des services de transport aérien nécessaires au progrès de leur économie. Quelque 1,000 étudiants se sont inscrits aux cours créés par l'OACI et destinés aux opérateurs radio, aux mécaniciens d'entretien (radio), aux contrôleurs de la navigation aérienne, aux observateurs et prévisionnistes (météorologie), etc. . . . ; en outre plus de 100 étudiants avancés ont reçu des bourses pour stages à l'étranger.

UIT

Dans le cadre du programme d'assistance technique de l'Union internationale des télécommunications, quatorze spécialistes ont aidé certains pays insuffisamment développés, la plupart du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, à améliorer leurs réseaux de télécommunications. En outre, douze spécialistes des télécommunications, ressortissants de pays insuffisamment développés, ont reçu des bourses pour études supérieures à l'étranger. Trois commissions techniques de l'UIT, composées de spécialistes de la télégraphie, de la téléphonie et de la radio, ont participé à l'élaboration d'un programme général d'interconnexion, qui relierait les grandes lignes de télécommunication internationale de l'Europe et du bassin méditerranéen aux pays du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud. L'UIT a continué de coordonner l'attribution des fréquences aux divers services de T.S.F.; on signale que l'élaboration de nouveaux plans de radio-diffusion à haute fréquence et la mise en application des plans destinés à augmenter l'utilité des radiocommunications aéronautiques et maritimes ont accompli des progrès sensibles en 1954.

OMM

Un des principaux objectifs de l'OMM au cours de l'année écoulée a consisté à accroître la contribution de la météorologie à la solution de problèmes économiques, tels la création de nouvelles sources naturelles d'énergie, l'augmentation des rendements agricoles, le développement des ressources hydrauliques et la lutte contre les sauterelles et autres insectes nuisibles. En Libye, en Syrie, dans la République Dominicaine et en Jordanie, l'OMM a contribué dans le cadre de son programme d'assistance technique à la mise sur pied de services météorologiques nationaux et à l'initiation d'étudiants de ces pays aux méthodes météorologiques.

Banque internationale

A la fin de l'année civile 1954, la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur avait consenti 112 prêts s'élevant à \$2,064,000,000 environ

et destinés à 36 pays ou territoires. Une partie considérable de cet argent a été affectée à des programmes d'aménagement hydro-électrique en Amérique latine, dans le sud-est de l'Asie et en Autriche, le reste étant consacré à des projets de base tels la construction de routes en Équateur et au Salvador destinées à favoriser la mise en valeur des régions agricoles, la modernisation des chemins de fer au Mexique et en Afrique-Occidentale française, l'achat de matériel agricole pour le Pérou et la Colombie, l'aménagement de ports en Turquie et de voies navigables en Belgique, le développement de la marine marchande de Norvège, la construction d'un pipe-line pour le gaz naturel au Pakistan et le développement économique général de l'Australie.

Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

Dans le domaine de l'énergie atomique, les premières démarches ont été prises en vue de donner suite à une résolution adoptée en novembre 1954 par l'Assemblée générale de l'UNESCO et aux termes de laquelle le directeur général était prié d'étudier « des mesures internationales de nature à faciliter l'utilisation de radio-isotopes dans les recherches et l'industrie », de collaborer pleinement au programme des Nations Unies pour la coopération internationale en matière d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et de diffuser des renseignements objectifs sur l'utilisation pratique et les dangers de l'énergie atomique. Le Canada a été représenté à une réunion d'experts convoquée par l'OOMS en décembre pour étudier l'utilisation constructive de l'énergie atomique en médecine, en biologie et en santé publique,—par exemple, en diagnostic et en thérapeutique, ainsi qu'en prophylaxie,—et pour étudier certains problèmes d'hygiène. Les États membres avaient été invités précédemment à envoyer le texte de tout règlement en vigueur concernant la protection des techniciens contre la radiation des rayons X et des isotopes radioactifs. L'Organisation météorologique mondiale a invité les États membres à fournir tous les renseignements disponibles relatifs aux effets possibles des explosions atomiques sur les conditions atmosphériques; à la réunion annuelle de son conseil d'administration, en septembre 1954, la Banque internationale a été priée par le gouverneur du Pakistan d'aider à l'utilisation de l'énergie nucléaire pour des projets de développement économique.

Ces initiatives des institutions spécialisées étaient en harmonie avec une résolution présentée par le Canada et d'autres États et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette résolution réclamait la création d'une Agence internationale de l'énergie atomique et la convocation d'une conférence technique internationale. Le Gouvernement canadien a déjà accepté l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies à prendre part à la conférence technique, qui aura lieu à Genève du 8 au 20 août 1955, et il est représenté au sein du comité qui prépare cette conférence. Celle-ci aura pour but de « rechercher les moyens de développer, grâce à la coopération internationale, les utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en particulier, . . . (d')étudier le développement de la production de l'énergie atomique et . . . (d')examiner d'autres domaines techniques—tels ceux de la biologie, de la médecine, de la protection contre les radiations, ainsi que de la science pure—dans lesquels la coopération internationale peut être réalisée avec le plus d'efficacité. »

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale, les institutions spécialisées compétentes en la matière, et particulièrement l'OAA, l'OOMS et

L'UNESCO, sont consultées au sujet de la préparation de la conférence. Entre-temps, les négociations se poursuivent avec l'U.R.S.S. et au sein d'un groupe de huit puissances atomiques en vue de l'établissement d'une Agence internationale de l'énergie atomique, selon la proposition formulée par le Président Eisenhower en décembre 1953. Le Gouvernement canadien espère que cette Agence groupera tous les pays en mesure d'apporter une contribution matérielle ou technique aux travaux de ce domaine, et que l'Agence, une fois établie deviendra étroitement rattachée aux Nations Unies, peut-être sous la forme d'une nouvelle institution spécialisée.



ARRIVÉE À OTTAWA DU PREMIER MINISTRE D'AUSTRALIE

—Capital Press

Le premier ministre d'Australie, M. Robert Gordon Menzies, a séjourné au Canada du 7 au 13 mars. Les deux premiers jours de sa visite, il a été l'hôte du gouverneur général, à l'Hôtel du Gouvernement. M. Menzies, qui était accompagné de ministres de son Gouvernement et de conseillers particuliers, s'est entretenu avec des membres du Gouvernement canadien et a assisté à des réceptions et à des dîners offerts en son honneur. Au cours de son passage à Montréal le 11 mars, il a reçu un doctorat honorifique de l'Université McGill. Le 13 mars, il quittait Ottawa par avion pour Washington. Ci-dessus, le premier ministre, M. St-Laurent, accueille M. Menzies (à gauche) à l'aéroport d'Uplands, à Ottawa.

Les

Sous la ru
Cabinet, c
compte re

Le
des com
question
munes u
la Répu
février
Corée et

M.
du Cana
avec Lo
influence
ments. S
dépend,
bilités in
nous val

L'Extrêm

Au
M. Pear
années d
de milli
économi
Le Cana
cratie e
Chine e
Pékin p
dans tou

Il in
à comp
découvri

de
ser
jus
cer
ass
qu
no
tri
su

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous la rubrique ci-dessus nous reproduisons quelques déclarations faites par des membres du Cabinet, ou leurs adjoints parlementaires, à propos des affaires extérieures. Il ne s'agit pas d'un compte rendu circonstancié des débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Débat sur les affaires extérieures

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a passé en revue à la Chambre des communes, le 24 mars, l'attitude observée par le Canada devant quelques questions internationales. Comme il venait d'y avoir à la Chambre des communes un débat prolongé sur les affaires d'Europe à propos de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'OTAN (voir *Affaires Extérieures* de février 1955), M. Pearson s'est attaché particulièrement à l'Indochine, à la Corée et à Formose.

M. Pearson a mentionné l'accroissement des responsabilités internationales du Canada ainsi que les relations étroites et toutes spéciales de notre pays avec Londres et Washington, qui lui permettent d'exercer à l'occasion une influence particulière sur ces capitales et de la sorte sur le cours des événements. Sur ce plan, toutefois, a signalé le Ministre, le succès de nos efforts dépend, non seulement de la façon dont nous acceptons nos propres responsabilités internationales et nous en acquittons, mais aussi de la réputation que nous valent la justesse et l'objectivité de nos jugements et de nos actions.

L'Extrême-Orient

Au sujet des régions de l'Extrême-Orient où se font sentir des tensions, M. Pearson a rappelé que le fait politique le plus important des dix dernières années ou même du dernier quart de siècle est le réveil national des centaines de millions de gens de ces pays et leur clameur insistante pour un progrès économique, social et politique pouvant améliorer leurs conditions de vie. Le Canada est heureux de voir se développer la liberté nationale et la démocratie chez les peuples de l'Asie; d'autre part, l'expansion du communisme en Chine et dans d'autres parties de l'Asie de même que les actes du régime de Pékin provoquent une anxiété profonde et bien compréhensible au Canada et dans tout le monde non communiste.

Il importe, a déclaré le Ministre à la Chambre des communes, de chercher à comprendre l'origine et les buts du communisme asiatique ainsi que de découvrir les bases qui le soutiennent:

Le mouvement communiste asiatique n'est pas qu'un mouvement concerté des forces du mal et étrangères en vue de s'assurer le pouvoir. C'est malheureusement plus que cela. Il s'est attiré trop d'adhérents qui y voient, du moins jusqu'à ce qu'ils en aient connu le fonctionnement au pouvoir pendant un certain temps, le moyen d'améliorer le sort de leur propre population et d'en assurer l'affranchissement de la pression et de la maîtrise de l'Ouest. Par conséquent, je crois que nous n'intéresserons pas beaucoup les peuples de l'Asie si nous ne leur faisons pas comprendre clairement que, tout en dénonçant la doctrine et les procédés communistes, nous appuyons sans réserve l'idéal qu'ils poursuivent de s'affranchir de la famine, de la misère et de la domination extérieure.

A cause des événements passés, a poursuivi M. Pearson, les Asiatiques redoutent le colonialisme et l'impérialisme. Nous devrions comprendre que pour eux, il vaut mieux se gouverner soi-même qu'être bien gouverné. Nous devons comprendre aussi la méfiance et les soupçons de ceux qui, pendant des années, se sont sentis victimes de préjugés et parfois d'arrogance raciale. Nous rappelant ces faits, nous comprendrions peut-être un peu mieux pourquoi tant d'Asiatiques ne voient pas aussi bien que nous l'abîme qui sépare le communisme de la démocratie, et pourquoi ils hésitent à rallier notre camp sans réserve.

M. Pearson a fait remarquer que l'on accorde de plus en plus d'attention aux sources sociales et économiques du communisme. Divers programmes d'assistance économique et technique aux pays insuffisamment développés visent à contribuer pour une part à réduire l'attrait du communisme en relevant les niveaux de vie et en démontrant qu'il est possible de le faire sans renoncer à la liberté politique, et cela sous un régime démocratique. Il a ajouté :

Mais nous ne devons pas oublier que ces aspects sociaux et économiques ne constituent qu'un des éléments de ce problème complexe. Selon moi, s'en tenir à cela nous exposerait à trop simplifier les questions en jeu en Asie. En face des problèmes effroyables dans les domaines de la défense et de la politique que comporte la naissance d'une Asie libre, il est facile de se laisser aller à penser que nous pouvons assurer le salut de l'Asie uniquement grâce à l'aide économique (c'est souvent ce qui se dit), que nous pouvons nous débarrasser du communisme en y mettant le prix et nous procurer la paix à nous-mêmes uniquement en augmentant notre assistance économique.

A mon sens, il n'y a là, malheureusement, qu'une consolante illusion, bien que je ne compte pas pour peu de chose une telle aide économique. On sait évidemment que ce que recherche le monde occidental, c'est d'aider les peuples asiatiques à s'aider eux-mêmes. J'ose affirmer que ce continent ne sera ni épargné ni même aidé, à la longue, par le recours à une assistance sans but ou qui n'est accordée qu'en retour d'un appui politique, ni par les efforts d'Occidentaux, si bien intentionnés qu'ils soient, tâchant de diriger les forces politiques et économiques des États asiatiques. Le danger qui menace l'Asie vient de faiblesses auxquelles on ne remédiera pas seulement en déversant des millions et des millions de dollars ou de livres sterling destinés à l'exécution de programmes qui n'ont pas été suffisamment mûris.

Les puissances occidentales peuvent évidemment se rendre utiles à cet égard; mais elles peuvent se rendre encore plus utiles en collaborant dans un esprit d'entente mutuelle, de respect et de soutien avec les chefs véritables des peuples asiatiques. La démocratie, — ce qui ne veut pas nécessairement dire notre genre de démocratie parlementaire, — ne peut être instaurée dans ces régions sans que ces peuples y apportent eux-mêmes leurs efforts. A mon avis, le principal problème qui se pose actuellement aux Asiatiques est donc de mettre sur pied, comme l'ont fait certains États asiatiques, des gouvernements et des administrations qui soient assez forts, assez libres et assez incorruptibles pour que l'aide et l'appui apportés par les puissances occidentales puissent servir à faire régner la loi et le bon ordre, la liberté et la prospérité, conditions qui seules peuvent faire échec à l'attrance du communisme.

Indochine

Un effort très significatif se fait en Indochine, a déclaré M. Pearson, pour résoudre ces problèmes; le Canada y est particulièrement intéressé en raison de sa participation, avec l'Inde et la Pologne, à la surveillance de l'application des accords relatifs à la suspension des hostilités. Le règlement conclu à Genève

en juillet
surveilla
sentants
l'exécuti
soit au V
Vietnam
Le M
nam dan
dans le r
des deux
que la C
dérouler
Laos et
Le p
M. Pears
munistes
d'inciden
n'ont pas
l'obstruc
militaires
Cambod
collectivi
reçu l'ap
en tant
pays trou
du Camb
mission
Ava
...
chir
che
en t
dies
me
de
et t
s'ad
dise
de
app
Corée
Le
concerne
par l'As
Nations
tièreme
avec la
commun

en juillet 1954 prévoyait l'institution de trois commissions internationales de surveillance distinctes, dont chacune compterait comme membres des représentants de l'Inde, de la Pologne et du Canada et serait chargée de surveiller l'exécution de la convention d'armistice dans un des trois pays de l'Indochine, soit au Vietnam, au Laos ou au Cambodge.

Vietnam

Le Ministre a parlé du succès inégal qu'a obtenu la Commission du Vietnam dans la surveillance du regroupement des forces militaires des deux côtés, dans le maintien de l'interdiction à l'entrée d'hommes et de matériel militaires des deux côtés et dans la facilitation du déplacement des réfugiés. Il a noté que la Commission sera probablement invitée à surveiller les élections qui se dérouleront au moment prévu dans le Vietnam.

Laos et Cambodge

Le problème principal que doit régler la Commission au Laos, a exposé M. Pearson, consiste à prévenir la reprise des hostilités entre les forces communistes du Pathet Lao et les forces laotiennes royales. Un certain nombre d'incidents se sont produits, au sujet desquels les équipes de la Commission n'ont pas toujours pu enquêter aussi à fond qu'il l'aurait fallu, en raison de l'obstruction des communistes. Dans l'ensemble, cependant, les dispositions militaires de l'accord laotien ont été observées de façon assez satisfaisante. Au Cambodge, le problème le plus important est celui de la réintégration dans la collectivité nationale des forces indigènes de résistance, qui ont elles aussi reçu l'appui des communistes. M. Pearson a exprimé l'espoir que le Canada, en tant que membre de la Commission, pourra aider à frayer la voie où ce pays trouvera la paix et la prospérité. Au sujet de l'abdication récente du roi du Cambodge, le Ministre a nié qu'il y ait eu ingérence inique de la Commission dans les affaires intérieures de ce pays.

Avant de passer à d'autres questions, M. Pearson a rendu hommage . . .

. . . à la façon très distinguée et désintéressée dont nos représentants en Indochine accomplissent leur travail; je ne songe pas seulement au commissaire en chef, M. Sherwood Lett, Canadien très distingué qui a bien mérité de son pays en temps de paix comme en temps de guerre, et aux autres commissaires canadiens qui font partie du ministère des Affaires extérieures, mais aussi à tous les membres de nos forces armées et de notre service extérieur, au nombre de plus de 160, qui se trouvent dans ces trois pays. Bon nombre d'entre eux y vivent et travaillent dans des conditions pénibles, et même au milieu de dangers. Ils s'acquittent cependant de leurs nouvelles et difficiles fonctions avec débrouillardise, dévouement, patience et habileté. Ils contribuent beaucoup au maintien de la paix en Indochine et font une excellente impression partout où ils sont appelés à représenter le Canada.

Corée

Le Ministre a évoqué la conférence de Genève et son échec en ce qui concerne l'unification pacifique de la Corée, ainsi que la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour réaffirmer les objectifs des Nations Unies. Il a déclaré que toutes négociations qui auraient lieu ultérieurement en vue de l'unification pacifique de la Corée devraient se poursuivre avec la participation des Gouvernements de la Corée du Nord et de la Chine communiste, qui ne sont pas membres des Nations Unies.

Formose

Abordant la question de Formose, M. Pearson a déclaré qu'il s'est produit des faits nouveaux depuis sa dernière déclaration à la Chambre à ce sujet (Voir *Affaires Extérieures* de février, p. 65). Il a dit qu'il est rassurant de savoir que l'évacuation de milliers de civils et de militaires des îles Tachen et Nankishen s'est effectuée sans incident grave. Il reste qu'on éprouve une profonde inquiétude quant aux desseins des communistes chinois sur Formose et les quelques îles côtières qui sont encore aux mains des nationalistes chinois. On doit espérer que, par le recours à la force, les communistes chinois ne reprendront pas la guerre au sujet de ces îles, ce qui pourrait avoir des conséquences bien au delà de la région; compte tenu de la ferveur révolutionnaire nationale et des illusions messianiques de l'idéologie communiste, on ne saurait compter beaucoup sur la sagesse et la modération du régime de Pékin. Le Ministre a déclaré à la Chambre:

Nous ne pouvons donc pas ne pas tenir compte à cet égard de l'intention que les communistes ont hautement et fréquemment proclamée, d'attaquer et d'occuper Formose et les îles. Cependant, à la lumière de la décision avouée des États-Unis de participer à la défense de Formose, nous pouvons douter sérieusement que les communistes puissent bientôt atteindre cet objectif par voie d'assaut direct. Entretienir une attaque nautico-terrestre ou aéroportée contre un objectif situé à 100 milles de l'autre côté du détroit de Formose constituerait une opération risquée pour une puissance continentale comme la Chine et taxerait sûrement ses ressources encore restreintes, beaucoup plus que ne l'ont fait les opérations en Corée.

Il y a quelques semaines, au cours d'une interview, on a demandé au président de l'état-major conjoint des États-Unis, l'amiral Radford, s'il pensait que les communistes pouvaient donner suite à leur menace de « libérer » Formose, comme ils disent. L'amiral Radford a répondu:

Ils ne le peuvent pas en ce moment. C'est bien simple, ils ne sont pas du tout en mesure du point de vue militaire, d'exécuter une opération nautico-terrestre de l'envergure requise, surtout à cause de l'attitude déclarée des États-Unis et de la présence sur les lieux de forces navales et aériennes américaines, prêtes à faire échec à une opération de cette nature.

Voilà la conclusion qu'avait tirée l'amiral Radford, conclusion qui, dans bien des milieux, a fait douter que les communistes songent à une invasion des îles côtières de Quemoy et Matsu, qui serait le prélude ou l'amorce d'une attaque contre Formose. En tout cas, il serait tragique si des hostilités d'envergure, ou même des hostilités quelconques, devaient éclater à propos de la possession de ces deux îles qui font, en réalité, partie de la terre ferme de Chine et dont le rôle stratégique semblerait plus important pour la défense du continent contre une attaque que pour une offensive contre Formose et les Pescadores.

M. Pearson a souligné que le problème de Formose et des îles de la côte chinoise est l'un des plus épineux auxquels doit faire face le monde libre à l'heure actuelle. Il est tel qu'il est possible que des amis et des alliés différemment sincèrement d'opinion quant à sa solution. Formose constitue, de l'avis de bien des gens, une position importante dont les avantages tactiques et stratégiques dans la lutte contre l'agression ou l'impérialisme soviétique, ne peuvent être abandonnés de gaieté de cœur devant les menaces communistes. Il y a également le problème politique découlant des effets désastreux dont se ressentent le moral des habitants de Formose et des États libres d'Asie avoisinants,

d'autres pertes ou retraites se produisent en face d'une attaque ou d'une pression des communistes chinois ou des deux à la fois.

Enfin, les habitants de Formose ont droit à des égards, tant en ce qui concerne les propositions visant à les remettre à un régime communiste contre leur gré que les propositions tendant à les impliquer dans une guerre civile chinoise sans égard à leurs désirs. Toutefois, a souligné le Ministre, les doutes et les divergences de vues au sujet de cette situation ne doivent pas scinder ou affaiblir sérieusement la coalition de paix non communiste.

M. Pearson a fait observer que les États-Unis se sont engagés par un traité avec le Gouvernement de la Chine nationaliste à défendre Formose et qu'il incombe au Président Eisenhower, « homme de caractère, intègre, ami passionné de la paix », de décider si une attaque des îles côtières de Quemoy et de Matsu par le Gouvernement de Pékin peut être assimilée à la première phase d'un assaut contre Formose. De leur côté, les communistes chinois soutiennent que ces îles font partie du territoire continental de leur pays et que, si les troupes de Tchang-Kaï-Tchek refusent de les évacuer, elles en seront chassées.

Position du Canada

Voici en quoi consiste la position du Canada à ce sujet, a déclaré M. Pearson:

Nous n'avons pas accepté de nous engager à participer à la défense de Formose, ni des îles côtières, ou à intervenir dans toute lutte que les deux Gouvernements chinois pourraient se livrer pour la possession de ces îles côtières. En cette affaire, nous n'avons d'autres responsabilités que celles qui nous incombent à titre de membre des Nations Unies; et ces responsabilités, je les ai exposées à la Chambre. Nous pensons également qu'il est possible d'établir une distinction, tant au point de vue politique qu'au point de vue stratégique, entre Formose et les îles côtières, de même évidemment qu'entre Formose et la Corée. Néanmoins, si nous n'avons aucun engagement, cela ne veut pas dire que le problème nous laisse indifférents. La question nous intéresse profondément et constamment en raison de considérations qui nous mettent dans l'impossibilité à peu près absolue de nous désintéresser de ces questions.

D'abord, nous nous intéressons d'une façon générale à la paix et à tout ce qui peut la menacer. Puis nous nous intéressons spécialement à la ligne de conduite des États-Unis, aux conséquences de laquelle le Canada, pays d'Amérique du Nord, ne peut échapper. Enfin nous nous préoccupons de tout ce qui peut affaiblir, comme le peut cette affaire, la coalition dont la puissance et l'unité, sous la direction des États-Unis, constituent présentement le plus sûr moyen d'empêcher l'agression et la guerre communistes.

M. Pearson s'est de nouveau dit d'avis qu'il serait impossible pour les États-Unis et le Canada de rester neutres si la population de l'un ou l'autre pays était engagée dans une guerre importante mettant en jeu son existence même. C'est là une des données de notre vie internationale. L'interdépendance du Canada et des États-Unis, du point de vue de notre politique étrangère de défense, a été acceptée des Canadiens; c'est que toute guerre, croyons-nous, dans laquelle nous serions plongés ensemble, aurait un caractère défensif, et que la seule force d'agression qui nous menace en ce moment est l'impérialisme communiste. S'il était victorieux, celui-ci mettrait fin à tout ce qui favorise une existence libre et honnête.

Si notre collaboration avec les États-Unis est inévitable, il en résulte, comme dans le cas de l'ONU et de l'OTAN, que notre droit à la neutralité

est restreint par notre volonté de raffermir la sécurité de notre pays et de maintenir la paix. Cela ne veut pas dire, bien qu'on l'ait prétendu à tort, qu'il suffit que les États-Unis soient engagés dans une guerre, quelle qu'elle soit pour que nous soyons en guerre ».

Cela ne veut certes pas dire que nous devons participer à des guerres limitées ou périphériques, même si nous sommes fort naturellement désireux de prévenir toute guerre locale qui pourrait s'étendre au monde entier.

M. Pearson a parlé de la visite à Ottawa du secrétaire d'État américain M. Dulles, qui avait alors souligné le prix que le Gouvernement des États-Unis attachait à l'appui du Canada dans les affaires internationales; M. Pearson a poursuivi:

Tout en étant convaincu que les destinées de nos deux pays se confondent . . . je tiens à réaffirmer mon point de vue, c'est-à-dire qu'il nous serait impossible de nous tenir à l'écart d'une guerre importante qui menacerait l'existence même du peuple des États-Unis; mais je dois ajouter, en toute franchise que je ne considère pas qu'un conflit entre les deux Gouvernements chinois concernant la possession de ces îles côtières de la Chine, soit Quemoy ou le Matsus, constitue pareille situation, ni une situation exigeant quelque intervention du Canada en faveur du régime nationaliste de la Chine. Nous avons déjà fait connaître cet avis plus d'une fois à nos amis de Washington.

Ce que le Canada craint, à cet égard, c'est qu'une intervention même limitée des États-Unis, déclenchant une série de réactions, n'aboutisse à une petite guerre, qui pourrait se généraliser et devenir, pour ainsi dire, la petite guerre avant la dernière. M. Pearson a exprimé l'espoir qu'il serait encore possible de résoudre le différend de Formose par des négociations diplomatiques directes, même s'il était manifestement difficile d'obtenir des deux Gouvernements chinois qu'ils traitent directement l'un avec l'autre.

Désarmement

Avant de terminer son discours à la Chambre, M. Pearson a dit quelques mots sur les pourparlers relatifs au désarmement qui se tenaient alors à Londres. Un sous-comité de cinq puissances, dont le Canada, s'était réuni conformément à la résolution de l'Assemblée générale, afin de discuter la limitation des armements ironiquement appelés classiques et atomiques. Le Ministre n'a donné aucune précision sur ces pourparlers, encore secrets; il a cependant déclaré qu'il s'agissait d'arriver à un accord sur un mode acceptable d'inspection et de contrôle. M. Pearson a conclu ainsi:

L'enjeu est trop important pour abandonner facilement la partie. Les investigateurs scientifiques nous disent qu'il n'y a aucun moyen d'assurer la défense complète ni même satisfaisante contre les armes nucléaires ni d'empêcher le transport ni le lancement de ces armes sur de grandes concentrations de population. Nous devons donc plus que jamais concentrer nos efforts non seulement sur la limitation des armements, si importante qu'elle soit, mais encore sur la recherche des moyens d'empêcher la guerre même. Ce qui est certain, c'est que la réglementation de notre pouvoir de nous détruire nous-mêmes est un sujet d'une si primordiale importance que si l'un des deux camps y avait recouru comme moyen de propagande ou de contre-propagande, ce serait suprême folie et ce pourrait être suprême tragédie.

Certains se rassurent en pensant que les nouvelles armes sont si dévastatrices qu'aucun belligérant n'osera s'en servir s'il sait que l'autre peut user de

représailles et a conservé les moyens de le faire pour parer à toute attaque-surprise qui pourrait entraîner sa destruction. Une haute personnalité dont nous respectons toujours les paroles, sir Winston Churchill, disait l'autre jour, à la Chambre des communes, à Londres:

Quelle ironie! Nous en étions arrivés au point où la sécurité pouvait fort bien être fille de la terreur et la vie, sœur jumelle de la destruction totale.

C'est dire qu'en vertu de cette doctrine la paix, au lieu de reposer sur l'équilibre des puissances, repose aujourd'hui sur l'équilibre de la terreur. Je pense qu'il est vrai qu'en un sens ce qui est le plus propre à empêcher une guerre générale, sinon une guerre restreinte, c'est la possibilité de représailles par engins nucléaires. Dans les circonstances actuelles, ce sont peut-être là nos meilleures garanties. Si cela est vrai cela nous donnera peut-être du temps, qu'il faudra absolument consacrer à rechercher avec patience et obstination la solution aux problèmes internationaux et la diminution des tensions internationales. Faute de cet accord et de cette compréhension, la paix, si on peut parler de paix dans ce contexte-ci, serait en équilibre instable sur la bombe à hydrogène. Pour employer une expression utilisée il y a quelques semaines à Londres par M. Nehru.

L'humanité serait destinée à vaciller indéfiniment sur le bord de la catastrophe.

Pour éviter un sort pareil, il faut,—et je ne doute pas que cela nous soit donné,—toute la force, l'énergie, la sagesse et la foi de tous les membres de cette Chambre.

Irlande

Le 10 mars, les délibérations de la Chambre ont porté sur un projet d'accord entre le Canada et l'Irlande tendant à éviter les doubles impositions; à cette occasion, M. Pearson a fait une déclaration sur la situation de l'Irlande, du point de vue constitutionnel. Il avait été proposé un amendement au projet de loi relatif à cet accord, en vertu duquel l'autre partie contractante serait appelée la République de l'Irlande du Sud.

M. Pearson a déclaré qu'un tel amendement, s'il était adopté, rendrait extrêmement difficiles, sinon impossibles, la négociation et la conclusion d'un accord avec ce pays.

Pour étayer mes dires, j'exposerai les faits exacts quant à la désignation de l'Etat avec lequel nous négocions cet accord. Comme l'a signalé le préopinant, il est vrai que de 1921 à 1937, 26 comtés de l'Irlande du Sud étaient connus sous le nom d'Etat libre d'Irlande. Il est également exact que la constitution irlandaise, adoptée en 1937, stipule,—dans son article 4, si je ne me trompe,— que le nom de l'Etat est Eire ou Ireland en anglais. C'est ainsi que ses citoyens ont désigné leur propre pays dans leur propre constitution. Je soutiens que c'est la vraie désignation puisque c'est celle qui figure dans la constitution.

L'article 2 de cette constitution stipule également que le territoire national comprend toute l'île d'Irlande; toutefois, l'article suivant, qui est l'article 3 de la constitution, prévoit qu'en attendant, je pense que ce sont les termes du libellé de l'article, la réintégration du territoire national ainsi désigné, les lois édictées par le Parlement irlandais ne s'appliquent qu'à la zone des 26 comtés.

En 1949, l'Irlande a rompu le dernier lien qui la rattachait à la Couronne par l'adoption d'une loi intitulée, il est vrai, loi sur la République d'Irlande. Il est également vrai que la loi précisait que l'Etat sera désigné sous le nom de République d'Irlande. Je crois cependant que cette loi ne change pas le nom

de l'Etat établi par la constitution, lequel ne peut être changé que par une modification de la constitution.

J'estime donc que l'Irlande est désignée comme il convient dans le traité. Si cette désignation était modifiée, il nous serait extrêmement difficile de négocier un accord avec un pays désigné par un nom que lui-même n'accepte pas. Je prétends aussi que le chef de l'Etat irlandais est ici correctement désigné soit Président de l'Irlande. Mais je prétends aussi qu'en employant les expressions « Irlande », ou « Président de l'Irlande » nous ne préjugeons nullement de questions d'intérêt politique ou territorial. C'est en tout cas, certainement notre sentiment en cette affaire. Il me semble donc que le texte actuel est bon, qu'il serait très malheureux qu'il soit modifié et que, par conséquent, importe de rejeter cette proposition.



—Capital Press

Le premier ministre du Canada, M. St-Laurent, souhaite la bienvenue au premier ministre d'Italie, Mario Scelba, à la gare Union à Ottawa. A l'arrière-plan, Son Excellence M. Sergio Fenoaltea, ambassadeur d'Italie au Canada. Durant son séjour au Canada du 24 au 27 mars, M. Scelba a passé une journée à Montréal et deux jours à Ottawa. Dans la métropole, il a reçu un doctorat honorifique de l'Université de Montréal. A Ottawa, M. Scelba, qu'accompagnaient un certain nombre de conseillers particuliers, a eu des entretiens avec M. St-Laurent, M. Pearson et d'autres ministres sur des questions de politique et de défense se rattachant à la participation du Canada et de l'Italie à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Multilatéra

Accord
Ins
En
Egypte
Accord
Lires. Signé
En

DOC

Publication
résolutions a
au cours d
bre-17 dé
Document
session, sur
IT-Techni
rance socia
et documen

NESCO
La tribuna
nada pa
G. J. P.
Alex Sir
Les scienc
program
MS-Projet
pour l'exer

On peut se
Toronto; en
des Nations U
Limited (Chr
Press and I
en français,
de Québec.
d'autres ren
Les maisons
distribuent l
bèques dont

d'aille
totale
ciales
au co
de m

collèg
douté
négo
ral su
à l'al
adhé
joiné
la co

LES TRAITÉS Faits courants

Multilatéral

Accord sur les stations océaniques de l'Atlantique nord. Signé à Paris le 25 février 1954.
Instrument d'acceptation du Canada déposé le 13 juillet 1954.
En vigueur le 1^{er} février 1955.

Égypte

Accord entre le Commonwealth britannique et l'Égypte concernant les sépultures militaires. Signé à Alexandrie le 8 juin 1952.
En vigueur le 28 février 1955.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa neuvième session 21 septembre-17 décembre 1954. A/2890. 58 pp.
Documents officiels de l'A.G.: neuvième session, supplément N° 21.

IT—Techniques administratives de l'assurance sociale. Genève, 1955. 92 pp. (Études et documents, Nouvelle série, N° 40).

UNESCO

La tribune radiophonique rurale du Canada par John Nicol, Albert A. Shea, G. J. P. Simmons sous la direction de R. Alex Sim. Paris, 1954. 261 pp. \$2.50.

Les sciences sociales (L'UNESCO et son programme—XIII). Paris 1954. 66 pp.

MS—Projet de programme et de budget pour l'exercice financier 1^{er} décembre 1956

et Projet de programme et de dépenses au titre de l'Assistance technique pour le développement des pays insuffisamment développés. Genève, décembre 1954. 323 pp. \$2. Actes officiels de l'OMS N° 58.

b) Documents polycopiés:

Processus et problème de l'industrialisation des pays sous-développés. E/2670. ST/ECA/29, le 20 décembre 1954. 425 pp. (Édition provisoire).

UNIDROIT—Institut international pour l'unification du droit privé. Statut juridique des étrangers—Recueil systématique de accords internationaux:

Argentine, Rome, novembre 1954. LSA/17. 182 pp.

France, Rome, novembre 1954. LSA/19. 453 pp.

On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299^e ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 72 du numéro de février 1955 d' "Affaires Extérieures".

LE GATT AUJOURD'HUI

(Suite de la page 119)

d'ailleurs, il va de soi qu'il est infiniment préférable à la guerre commerciale totale à laquelle pourrait donner lieu l'absence absolue d'ententes commerciales. Les articles de l'Accord général ont fait l'objet d'un examen approfondi au cours d'une longue conférence tenue à Genève cet hiver et un certain nombre de modifications y ont été adoptées provisoirement.

Ces négociations se sont poursuivies sous la direction personnelle de mon collègue le ministre du Commerce (M. Howe). Nous convenons tous, je n'en doute pas, qu'il n'y a personne mieux en mesure que lui de diriger de telles négociations au nom du Canada. Il a annoncé à la Chambre que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, révisé, est de beaucoup préférable à l'absence totale d'accord et qu'il est toujours dans l'intérêt du Canada d'y adhérer. A ce propos, je puis maintenant annoncer que nous projetons de nous joindre aux autres pour appliquer, à compter du 1^{er} juillet de la présente année, la consolidation générale des tarifs douaniers.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures à Ottawa (Canada), les textes suivants, diffusés au Canada et à l'étranger:

Programme d'énergie atomique du Canada, discours prononcé le 24 janvier 1955 par M. W. J. Bennett, président de l'*Atomic Energy of Canada Limited*, devant la Chambre de commerce de Toronto (55/3).

« *Nations Business* » *Broadcast*, réflexions de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en marge du débat de la Chambre des communes sur l'approbation des Accords de Paris (en vertu desquels la République fédérale d'Allemagne doit être invitée à se joindre à l'OTAN) et de la situation qui règne à Formose. Cette causerie a été diffusée le 28 janvier 1955, par Radio-Canada, au programme « *Nations Business* » (55/4).

Education, politique étrangère et bombe à hydrogène, allocution de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à

l'inauguration de la Semaine canadienne de l'éducation pour l'Ontario, le 6 mars 1955, à l'École technique d'Ottawa (55/5).

The Commonwealth of Nations — A Canadian View, allocution prononcée le 21 février 1955 par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heeney, à « *The Round Table* », Palm Beach, Floride (55/6).

L'énergie nucléaire au service de la paix ou de la guerre, allocution prononcée le 17 mars 1955 par le président du Conseil de recherches pour la défense, M. O. M. Solon, au *Canadian Club*, à Toronto (55/7).

Quelques aspects des relations canado-américaines, allocution prononcée le 14 mars 1955 au *Canadian Club*, à Toronto, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, L. B. Pearson (55/8).



LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE À OTTAWA

Durant son séjour au Canada, du 24 février au 2 mars, M. Paul-Henri Spaak a passé plusieurs jours à Ottawa en qualité d'hôte du gouverneur général. Il s'est entretenu avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a rencontré les membres réunis des deux Chambres. À Montréal où s'est terminée sa visite, M. Spaak a été reçu par le maire, puis il a visité l'Université McGill et l'Université de Montréal et a été l'hôte d'honneur à des réceptions offertes par l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Institut canadien des affaires internationales. Ci-dessus (à droite) l'hôte d'État est accueilli par M. Pearson à l'aéroport de Rockcliffe.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1955

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Mai 1955

Vol. 7 N° 5

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

| | PAGE |
|---|------|
| Les Canadiens dans l'Inde | 138 |
| La reconstruction en Corée du Sud | 144 |
| Réunion ministérielle de l'OTAN | 153 |
| Le Canada et les Nations Unies— Bilan de dix ans d'activité | 155 |
| Les affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du Gouvernement | 163 |
| Nominations et mutations | 170 |
| Documents des Nations Unies | 170 |
| Déclarations et Discours | 171 |
| Les Traités | 172 |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Les Canadiens dans l'Inde

(Préparé par le haut commissariat du Canada dans l'Inde)

LES 900 Canadiens, ou environ, qui habitent l'Inde sont disséminés entre les monts Himalaya et la côte de Malabar, entre le grand port de Bombay et les collines de l'Assam. Il s'en trouve à Calcutta, à Bombay, à Delhi, à Madras, mais pour plus de la moitié ils sont dans les petites villes et les villages où vivent les quatre cinquièmes des Indiens et qui constituent les bases et la substance de l'Inde.

Nombreux missionnaires

Les missionnaires et les membres de leurs familles représentent l'élément le plus considérable de la colonie canadienne, soit environ 650 personnes sur 900. Le groupe du commerce et de l'industrie compte ensuite pour une centaine de personnes, et celui des fonctionnaires canadiens pour trente-cinq. (Ces chiffres ne comprennent pas les membres de la colonie, une centaine, qui sont en congé au Canada.)

Toutes les grandes communions chrétiennes du Canada ont des missionnaires dans l'Inde, où ils sont, pour la plupart, dans l'enseignement ou la médecine. Environ trois cent cinquante Canadiens se consacrent entièrement à des tâches missionnaires; d'autres, épouses ou mères de famille, y consacrent une partie de leur temps. Sur le nombre des missionnaires plein temps, quatre-vingt-cinq environ sont catholiques, cinquante appartiennent à l'Église-Union, quarante-deux sont baptistes. Il y a ensuite vingt anglicans, vingt presbytériens et quinze membres de l'Armée du salut. D'autres mouvements, la Mission de l'Inde, l'Alliance évangélique, la Croisade de l'évangélisation mondiale, les Mennonites ont chacun une douzaine de missionnaires canadiens à plein temps; les luthériens en ont huit, ainsi que l'Église apostolique de la Pentecôte. Environ vingt-cinq autres mouvements missionnaires ont des membres canadiens dans l'Inde, certains jusqu'à quatre.

L'œuvre accomplie par les missionnaires canadiens dans l'Inde, sur le plan de l'éducation et celui de la santé, atteint des proportions impressionnantes. Par exemple, les missions des églises protestantes du Canada dans l'Inde dirigent vingt-cinq hôpitaux, dont cinq léproseries, ainsi que cinq orphelinats, treize écoles primaires supérieures, douze écoles secondaires et un collège universitaire (Indore) en plus de centaines d'écoles de village. Certaines missions, en outre, répandent l'enseignement agricole dans les villages. Dans le cas des missions catholiques, le bilan serait difficile à établir, la plupart des institutions catholiques de l'Inde ayant un personnel missionnaire de nationalités diverses.

Les missionnaires canadiens, comme les autres Canadiens de l'Inde, sont très dispersés. Les capucins, par exemple, sont établis dans la région de Gorakhpour (Uttar-Pradesh central, anciennes Provinces-Unies); les jésuites sont dans le Bengale-Occidental, dans la région de Darjeeling, et les Pères de Sainte-Croix sont dans l'Assam. L'Église-Union du Canada s'occupe surtout de l'Inde centrale; les missions baptistes canadiennes sont surtout sur le littoral du golfe du Bengale, dans l'Andhra et l'Orissa; les presbytériens ont leurs missions

autour de Jhansi et chez les Bhils, tribus de l'Inde centrale; les anglicans sont dans le Pendjab. Un des évêques anglicans de l'Inde est canadien; c'est le très révérend Heber Wilkinson, évêque d'Amritsar, originaire de Toronto. M^{sr} Jérôme Malenfant, de Saint-Éloi (Québec), est préfet apostolique de Gorakhpour. M^{sr} Breen, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), est préfet apostolique de Haflong, dans l'Assam.

Les jésuites canadiens de la région de Darjeeling, avec leurs confrères d'autres nationalités, dirigent deux orphelinats, cinq dispensaires, une école industrielle, trois écoles secondaires indiennes, trois écoles primaires supérieures et un collège universitaire. L'école industrielle des jésuites de Kurseong, près de Darjeeling, enseigne des métiers tels que l'ébénisterie, la cordonnerie, la menuiserie, le tissage, aux garçons adolescents. Tous les élèves qu'elle forme trouvent à se placer. Le Collège Saint-Joseph de Darjeeling recrute ses étudiants en Iran et en Irak de même que dans tous les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques: Sikkim, Népal, Bhoutan, Pakistan, Inde, Birmanie, Thaïlande.

Toutes religions, toutes races

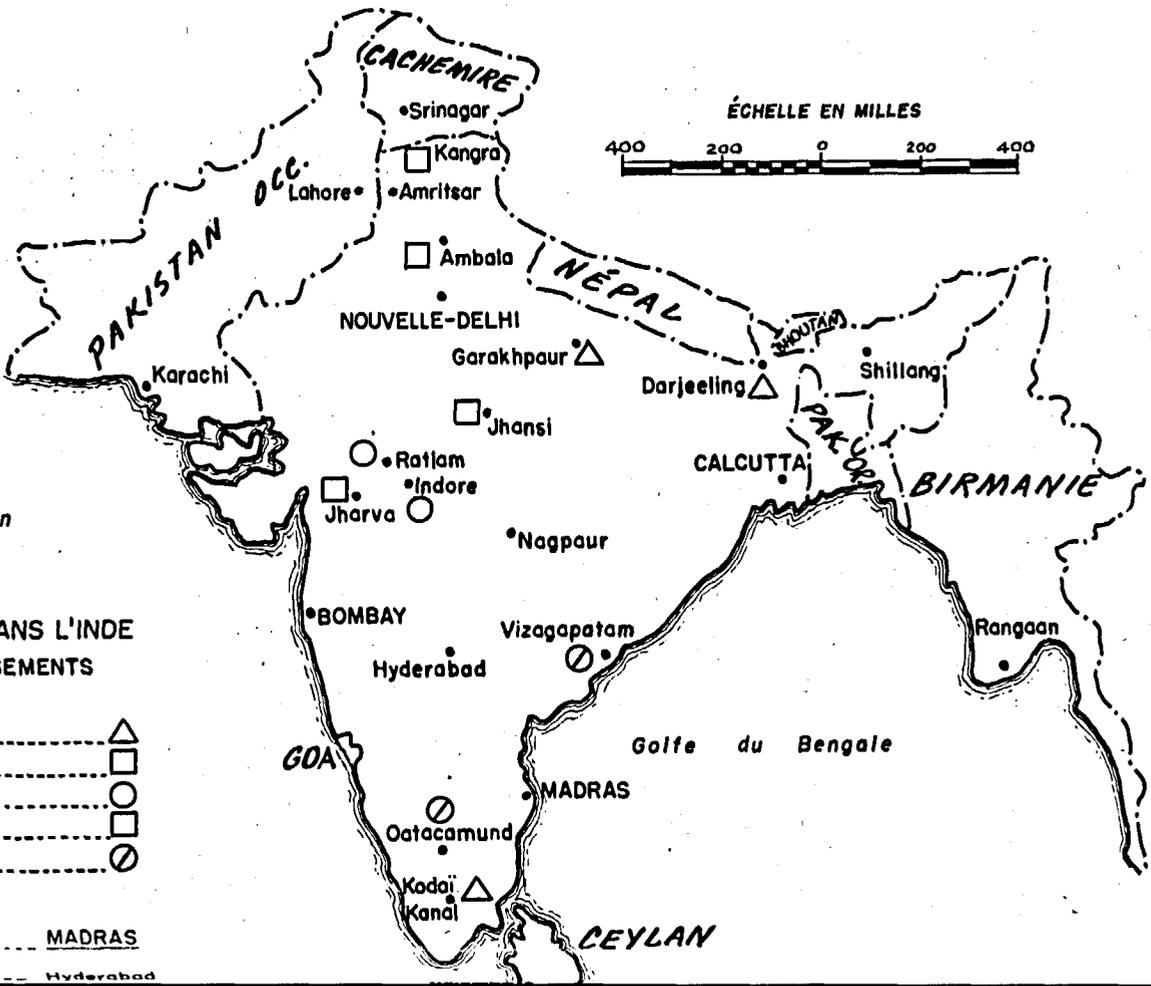
Les écoles et collèges missionnaires canadiens de l'Inde n'accueillent pas seulement les chrétiens, mais les élèves de toutes religions et de toutes races. Par exemple, l'école anglicane de filles de Palampur, dans le Pendjab, n'a qu'une trentaine d'élèves chrétiennes sur deux cent cinquante.

Deux Canadiens font partie du Christian Medical Hospital de Vellore (État de Madras), institution dirigée en commun par plusieurs églises protestantes et qui est très connue dans le sud de l'Inde, particulièrement pour les soins qu'elle donne aux lépreux. M^{me} Florence Taylor, de Brantford (Ontario), est directrice des cours d'infirmières qui se donnent dans cet hôpital.

M^{me} A. C. Munro, qui se dévoue à Serango, dans le district de Gandjam de l'Orissa, est peut-être le missionnaire canadien qui est resté le plus longtemps dans l'Inde. Née à Embro (Ontario), reçue infirmière à Winnipeg, M^{me} Munro est depuis trente-cinq ans missionnaire baptiste et infirmière chez les Saoras, tribu aborigène de l'Orissa. Elle vient de rendre un service signalé aux Saoras et à l'indianisme en créant un alphabet saora. Elle prépare actuellement un livre qui sera le premier écrit en langue saora, une traduction de la Bible.

Le D^r Robert B. McClure, de l'Église-Unie du Canada, qui est attaché au Christian Hospital de Ratlam, dans le Madhya-Bharat, a été de nombreuses années missionnaire en Chine à titre de chirurgien et d'organisateur dans le domaine de la santé publique. Au cours de la dernière guerre, il dirigea pendant quelque temps l'expédition du matériel de la Croix-Rouge par la route de Birmanie. Par la suite, il a travaillé dans le sud de la Palestine, parmi les réfugiés arabes, et en Égypte, où il a organisé la première grande enquête sur la tuberculose effectuée dans ce pays.

M^{sr} Malenfant, préfet apostolique de Gorakhpour, accomplit une œuvre fort utile dans le domaine de l'art chrétien. Il dirige une commission établie pour toute l'Inde par l'Église catholique et chargée de coordonner l'adaptation de l'art et de la liturgie catholique aux traditions artistiques et intellectuelles de l'Inde. Le R.P. Packwood, originaire de Gaspésie et qui est lui aussi à Gorakhpour, est un des plus fervents partisans de l'utilisation de la musique indienne dans la liturgie catholique. De toutes parts, les missionnaires cana-



diens trava
tennes de
pompe ext
Commerces
C'est l
grand nom
compris. T
domaines
industrielle,
Inde, dor
nombreux r
num, etc.
Trois
subsidiar
num Com
mais seule
Preuss am
ments aux
de Bombay
Howrah,
directeur e
parties de
seulement
La M
Bangalore,
agricole da
et de la H
est établi
à elle seule
agricole da
Hoyanne-
ton du m
comme mo
genre, qui
plants de r
Bangalore.
quatre ans
grecieur d
employés d
La Su
dième d'ax
cement.
est à Bomb
C'est celle
sur le plan
personnel
employés s
La St
Inde envi

diens travaillent ainsi à indianiser, non seulement le personnel des églises chrétiennes de l'Inde, mais aussi la liturgie, la langue du culte, l'art religieux, la pompe extérieure et les usages.

Commerce et industrie

C'est le commerce et l'industrie, après les missions, qui groupent le plus grand nombre de Canadiens dans l'Inde, soit une centaine, femmes et enfants compris. Trente-trois habitent à Bombay et quarante-trois à Calcutta. Leurs domaines économiques sont ceux du pétrole, de l'assurance, de la chimie industrielle, de la culture du thé. Il y a quatre planteurs canadiens de thé dans l'Inde, dont trois dans l'Assam. On trouve encore des Canadiens dans de nombreux autres domaines industriels: tracteurs, chaussure, tabac, aluminium, etc.

Trois grandes compagnies canadiennes ont dans l'Inde des compagnies subsidiaires ou affiliées. L'Indian Aluminium Company est affiliée à l'Aluminium Company of Canada. En 1954, elle est devenue société publique limitée, mais seulement après avoir été en production dans l'Inde pendant de nombreuses années. Ses opérations complexes l'obligent à maintenir des établissements aux quatre coins de l'Inde: des mines de bauxite dans le Bihar et l'État de Bombay, une usine de réduction dans le Travancore-Cochin, une laminerie à Howrah, près de Calcutta, une usine à poudre et à pâte près de Bombay. Le directeur en est M. J. W. Cameron, né à Calgary, qui a travaillé dans diverses parties de l'Inde depuis 1941. Sur les 2,722 employés de la compagnie, sept seulement ne sont pas des Indiens. Trois de ceux-là sont des Canadiens.

La Massey-Harris-Ferguson Company of India, dont le siège social est à Bangalore, a été constituée en 1954 pour développer les ventes de matériel agricole dans toutes les parties de l'Inde. Avant la fusion de la Massey-Harris et de la Ferguson, ces deux sociétés étaient rivales. La Massey-Harris ne s'est établie dans l'Inde qu'en 1948. La nouvelle compagnie fait probablement, à elle seule, les quatre cinquièmes des importations et des ventes de matériel agricole dans l'Inde. Pour la plus grande part, ce matériel est fabriqué au Royaume-Uni. La Massey-Harris-Ferguson est au premier rang pour l'adaptation du matériel agricole aux méthodes de culture de l'Inde, traditionnelles comme modernisées. Elle a créé des machines, probablement les premières du genre, qui servent à préparer des rizières irriguées en vue du repiquage des plants de riz; sa ferme d'expérimentation s'étend sur quatre-vingts acres près de Bangalore. M. D. A. Trimble, de Smiley (Saskatchewan), venu dans l'Inde il y a quatre ans comme représentant principal de la Massey-Harris, est aujourd'hui directeur des ventes de la nouvelle société. Six seulement des cinquante-huit employés de la Massey-Harris-Ferguson ne sont pas des Indiens.

La Sun Life Assurance Company of Canada est la seule compagnie canadienne d'assurance qui soit restée dans l'Inde; il y en a eu jusqu'à trois précédemment. La Sun Life est dans l'Inde depuis cinquante ans. Son siège social est à Bombay et elle a des succursales à Calcutta, Madras et la Nouvelle-Delhi. C'est celle des compagnies d'assurance non indiennes dont le chiffre d'affaires sur le plan de l'assurance-vie proprement dite est le plus considérable. Son personnel comprend quatre Canadiens et six autres non-Indiens. Ses 143 autres employés sont des Indiens.

La Standard-Vacuum Refining Company of India, à Bombay, retient dans l'Inde environ vingt-cinq Canadiens, ce qui est le plus fort groupe de Canadiens

La reconstruction en Corée du Sud

Établissement d'une imprimerie pour manuels scolaires

par B. E. ROTHWELL, expert conseil de l'UNKRA

L'Assemblée générale des Nations Unies créa en 1950 l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, chargée de concourir à la restauration et au relèvement de l'économie coréenne, réduite à rien par la guerre. La prolongation des hostilités, toutefois, empêcha l'Agence d'entreprendre des opérations de grande envergure avant la fin de 1952. Le programme de l'Agence vise la reconstruction à long terme, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de l'instruction publique, de l'industrie et de la pêche. Le Gouvernement canadien a versé à l'UNKRA une contribution de \$7,250,000 et placé à sa disposition un certain nombre d'experts afin d'aider le Gouvernement sud-coréen à remettre le pays sur pied. M. B. E. Rothwell, de l'Imprimerie nationale d'Ottawa, a fait un séjour d'un peu plus d'un an en Corée du Sud, à partir d'août 1953, pour construire une grande imprimerie moderne destinée à la production de manuels scolaires. M. Rothwell a bien voulu écrire le récit suivant de cette mission.

Imprimer trente millions de manuels scolaires pour les enfants du pays ravagé qu'était la Corée du Sud, tel fut le problème avec lequel le soussigné se trouva aux prises au début de juin 1953. Et cela sans imprimerie, sans imprimeurs même, ni exercés ni apprentis. L'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée demanda au Canada un technicien qui ferait construire une imprimerie et formerait un personnel auquel elle serait ensuite confiée. Même dans une imprimerie moderne, dans les conditions les plus favorables avec toutes les fournitures, le matériel et le personnel sous la main, cette tâche eût demandé beaucoup de méditation et de préparation. Dans un pays bouleversé par la guerre et où rien de tout cela ne pouvait se trouver, c'était bien une autre chose encore.

L'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée fit appel, par l'entremise de notre ministère des Affaires extérieures, à l'imprimeur de la Reine, M. Edmond Cloutier, et lui demanda un technicien qui se chargerait de la tâche. J'eus l'honneur d'être désigné. On m'accorda un an pour fonder cette imprimerie, dans un pays qui m'était inconnu.

Défi accepté

J'acceptai le défi. Le 10 août 1953, j'atterrissais à Tokyo. Je devais m'arrêter quelque temps au Japon pour y étudier les techniques et le matériel des imprimeries, mais en arrivant au siège de l'UNKRA, à Tokyo, je reçus une invitation urgente à partir pour Pousan, en Corée, où j'entrerais en conférence avec le Gouvernement sud-coréen et les autorités de l'UNKRA en vue de déterminer les meilleurs moyens de venir à bout de l'entreprise.

J'arrivai à Pousan un jour de fête nationale. On commémorait, je crois, le soulèvement infructueux contre les Japonais, qui s'était produit une trentaine d'années plus tôt.

Je n'oublierai jamais le premier coup d'œil que m'offrit Pousan dans sa vaste rade naturelle. C'était un des jours les plus chauds de l'année, et il me semblait que toute la population du globe s'était réunie là. On aurait pu croire, en tout cas, que la population de la Corée du Sud avait presque toute été évacuée à Pousan. C'était un immense grouillement. Les gens y habitaient dans les pires conditions, des hangars, des cabanes de carton, des baraques aux toits et aux murs couverts de bidons de bière. On détache le fond et le couvercle du bidon, on déroule celui-ci et on le cloue sur la maison. Dans cette ville qui avait naguère cinq cent mille habitants y vivent aujourd'hui deux millions.

Ce ne fut pas une mince affaire que de me rendre au camp Hialeah, où je devais loger. Je n'oublierai jamais les miasmes que dégageaient les tranchées d'égout, dans la chaleur étouffante. Le camp, appartenant à l'armée des États-Unis, était à l'intérieur d'une enceinte de barbelés. On nous y donna des chambres de huttes « quonset », dans lesquelles il y avait des lits militaires et de quoi se laver et se faire la barbe. Au milieu du camp se trouvait un grand mess où nos repas étaient préparés et servis par un personnel coréen. La nourriture était fournie par l'armée.

Préliminaires

En raison des conditions de chaos qui régnaient, au milieu desquelles les services de l'État tâchaient de se réinstaller à Séoul, je n'arrivais pas à prendre contact avec les fonctionnaires. Je décidai par conséquent de visiter les imprimeries de Pousan et des environs, avec l'aide d'un interprète. C'étaient de misérables boutiques. Dans certaines il n'y avait pas même de plancher. Le matériel était très vieux. Certaines des presses avaient de 50 à 60 ans. La plupart étaient de fabrication japonaise ou allemande. Je me demande encore comment ils pouvaient imprimer des manuels scolaires, même en faible quantité, dans des conditions semblables. Il y avait une imprimerie assez récente où l'on imprimait de la monnaie de papier avec plusieurs presses et d'une façon convenable, mais on n'employait que du papier d'impression ordinaire, qui s'usait tout de suite.

L'Agence des Nations Unies se tenait constamment en relations avec la République de Corée à mon sujet. Après quelques jours, je fus convoqué au ministère de l'Éducation, à Séoul. Mon premier voyage à Séoul fut aussi mon premier voyage en avion militaire. Un sergent me donna un parachute et me fit de me l'attacher au dos. Je ne comprenais rien à toutes ces sangles, et les gens de l'équipage n'avaient pas le temps de s'occuper de moi. J'observai ceux des autres qui paraissaient se tirer d'affaire et je finis par trouver la centaine de mon parachute. Une fois attaché à moi, il paraissait peser une tonne. Le voyage de Pousan à Séoul prend trois heures en avion et de onze à douze heures en train.

A cette époque, il n'y avait pas en Corée d'aéroports réguliers, à l'exception de ceux qu'avait établis l'armée des États-Unis. Les pistes étaient faites de plaques d'acier en crible, posées de façon temporaire seulement, et très cahoteuses. Les champs d'avion se nomment K-9, K-16, K-10, etc.

Dès le premier coup d'œil, Séoul m'apparut comme une ville ni plus ni moins que rasée. Il était difficile de trouver un bâtiment qui n'eût pas été ou brûlé ou bombardé. La bataille y avait déferlé trois fois, y faisant des destructions fantastiques.



NOUVELLE IMPRIMERIE EN CORÉE

—Nations Unies

Intérieur de la nouvelle imprimerie de manuels scolaires construite en Corée du Sud. Au premier plan, des manuels sortant de la trieuse-brocheuse automatique.

Il y avait très peu de gens dans les rues à part les militaires, et rien de tout dans les magasins. Je pus me rendre compte que cette ville avait été très belle. On me conduisit ensuite au camp-ambassade des États-Unis, où les conditions de vie étaient tout à fait bonnes. Le mess ressemblait assez à celui de Pousan; la nourriture était préparée et servie par un personnel coréen.

J'obtins enfin une entrevue avec le ministre de l'Éducation, M. Kim Bup Rin, fonctionnaire intelligent et qui a fait sur moi une profonde impression. Je pus avoir de nombreux entretiens avec lui ainsi qu'avec ses fonctionnaires. Il insista pour me donner un bureau contigu au sien, et il le meubla de tableaux noirs, de matériel de bureau, de tout ce qu'il fallait. Ancien étudiant en Sorbonne, il parlait français couramment et anglais un peu. Il avait été moine bouddhiste autrefois.

A cette époque, on ne savait pas trop si le gouvernement resterait à Séoul. Le Ministre me pria de visiter avec lui avant toute décision, des emplacements où l'imprimerie pourrait être établie dans les villes de Taejon, Taegu et Pousan. A chacun de ces endroits, nous fûmes accueillis par le maire et le conseil municipal. Ils ambitionnaient tous de reconstruire leur ville et se montraient disposés à tout pour que l'imprimerie vienne s'y fixer. Ils me montrèrent d'excellents emplacements, qui auraient été mis gratuitement à notre disposition. Mais dans chacune de ces villes se posait le problème de l'eau. Aucune ne pouvait nous en assurer l'approvisionnement, de quelque quantité qu'il s'agit.

C'était aussi près que possible de Séoul, siège du gouvernement, qu'il fallait, à mon sens, bâtir l'atelier. Je dus discuter la chose directement avec le

ministre
ois com
imprime
départ, c
l'Assemb
valut tou

Choix d

A la
cation. A
choisime
Dong-Po
mobile d

Il s'
pas, pose
de manu
en chaîn

Par
coréen q
C'était u
ter une f
Corée. J
moderne
tecte, M.
Cabinet.
méthode
que je v

Autr
construct
imposant
visager d
l'espace
e les bu

M'ét
Outillag
convenai
prendre
au Japon
et adress
un buile
du buile
Comm-en
Je soupp
bureau d
Outillag
chands o

Tou
tesse par
importan
large pa

ministre et le Cabinet. On ne pouvait guère songer à une ville éloignée. Une fois comblée la demande de manuels, l'établissement pourrait devenir une imprimerie du Gouvernement. Comme question de fait, nous avions avant mon départ, quand les presses nous le permettaient, effectué certains travaux pour l'Assemblée nationale. La qualité de l'impression fut une révélation et nous valut tous les éloges.

Choix du site

A la suite de maints pourparlers, je ralliai à mon avis le ministre de l'Éducation. Après avoir examiné plusieurs endroits de Séoul et des environs, nous choisîmes un emplacement situé dans une banlieue adjacente du nom de Yong-Dong-Po, de l'autre côté de la rivière Han, à environ vingt minutes en automobile du centre de la ville.

Il s'agissait maintenant de dresser les plans et devis. Cela, je ne l'ignorais pas, poserait un problème mais j'avais mon idée: l'impression de trente millions de manuels exigeait un bâtiment d'un seul étage qui se prêtât à la production en chaîne et qu'on pourrait construire et entretenir à peu de frais.

Par l'entremise du Ministre, nous retinmes les services d'un jeune architecte coréen qui avait étudié à l'Université de Tokyo et parlait un peu l'anglais. C'était un bonhomme fort débrouillard, mais il n'était pas facile de faire accepter une formule différant totalement de l'architecture orientale en honneur en Corée. Je n'y avais rien vu qui ressemblât même de loin à une conception moderne de ce genre. Après de longs efforts je parvins à convaincre mon architecte, M. Kim Tai Shik, et lui laissai le soin de persuader le Ministre et le Cabinet. On exprimait constamment le désir de s'adapter aux idées et aux méthodes occidentales: ce fut mon atout décisif pour obtenir la construction que je voulais.

Autre question: les dimensions de l'atelier. L'emplacement permettait une construction assez vaste, mais il ne pouvait être question de bâtir un édifice imposant pour le seul plaisir d'occuper tout le terrain. Ce qu'il importait d'envisager c'était de pouvoir travailler sans encombrement tout en disposant de l'espace voulu pour l'emmagasinage du papier, les déplacements, les entrepôts et les bureaux.

M'étant procuré au Japon tous les catalogues que je pouvais trouver sur l'outillage dont on y dispose, je fis une étude minutieuse des appareils dont il convenait d'équiper notre atelier et de l'espace qu'ils exigeaient. Avant de prendre une décision définitive, je fis vers la fin d'octobre mon premier voyage au Japon pour examiner la machinerie et le travail des imprimeurs. Les noms et adresses des principales maisons d'imprimerie, je les trouvai aisément dans un bulletin mensuel qui ressemble à nos Revues des imprimeurs. Le directeur du bulletin savait que j'étais au Japon pour acheter du matériel d'imprimerie. Comment le renseignement lui parvint, je l'ignore encore: mystère oriental. Je soupçonne qu'il fut mis au courant par l'un des indigènes employés au bureau de l'UNKRA à Tokyo. Il ne me restait qu'à vérifier le rendement de l'outillage, la production, la qualité de l'impression et la situation des marchands que je considérais comme des fournisseurs possibles.

Tous ceux que j'ai rencontrés étaient d'une extrême politesse, d'une politesse parfois pénible. On s'incline d'autant plus bas que l'acheteur est plus important. Comme j'étais là pour acheter et qu'on tenait à vendre, j'eus ma large part de saluts!

Au bout de trois semaines, j'avais choisi le matériel qui convenait et retournai à Séoul avec plans et devis. La prochaine tâche consistait à fabriquer des gabarits de papier pour chacune des pièces puis à faire la mise en place afin de déterminer les dimensions de l'atelier. Ce procédé se révéla fort pratique au moment d'installer l'outillage.

La bâtisse principale, la chaufferie et la centrale auxiliaire devaient avoir une superficie d'environ 40,000 pieds carrés. Ce point réglé, je me rendis chez l'architecte pour lui faire voir des photographies de nos ateliers modernes tels qu'ils existent ici qu'aux États-Unis; il se rallia d'emblée à nos conceptions.

Nous en arrivâmes finalement à une vingtaine de plans détaillés de l'édition du système électrique et de plomberie, de la chaufferie et de la centrale auxiliaire. Avant d'appeler des soumissions, il nous fallait obtenir l'approbation de la Commission du logement de l'UNKRA. Celle-ci, mise au courant de tous les détails, ne changea rien à nos plans. Le plus difficile pour moi était d'effectuer les calculs d'après le système métrique, mais il eut été fort embarrassant pour mes aides de calculer en pouces et en pieds, car ce système est à peu près inconnu là-bas.

Les soumissions

Vint le moment des soumissions pour l'aménagement du terrain. Comme celui-ci présentait une pente assez raide, il fallait le niveler et le relever d'environ huit pieds, travail qui exigea des bulldozers appartenant à l'Armée de la République de Corée. A moins d'être haussée à un niveau convenable, la bâtisse d'un seul étage ne pouvait qu'offrir un aspect assez lourd. Le contrat de nivellement fut adjugé vers la fin de novembre; un mois plus tard l'ouvrage était terminé. La construction de la bâtisse principale, de la chaufferie, de la centrale auxiliaire et du réservoir à eau fit l'objet d'un contrat distinct. On invita les entrepreneurs coréens à présenter des soumissions, puis en janvier les travaux commencèrent.

Je dois dire à l'honneur des entrepreneurs, la Kuck Dong Construction Company qu'ils ont fait preuve d'habileté et de compétence. Tout le travail, tel que le malaxage du ciment et la fabrication des briques sur place, s'est effectué à la main. Pas question de scies électriques ou d'équipement qui économisent le travail manuel. Détail intéressant, les scies, là-bas, ressemblent à des fendoirs étant plus larges à l'extrémité qu'à la poignée. Les Coréens ont leur façon eux de scier: au lieu de se pencher sur l'instrument comme nous le faisons, ils tirent la lame à eux; le trait, prétendent-ils, est plus précis. Méthode vieille de plusieurs siècles.

En Corée, la construction emploie plus de main-d'œuvre que chez nous parce que celle-ci y est fort abondante et très économique. Nous avions sur les chantiers environ 300 ouvriers dont 25 femmes. Les femmes, là-bas, font le travail manuel comme les hommes. Celles dont nous avons retenu les services priaient le gravier à la main et desservaient les briqueteurs, transportant jusqu'à quinze briques sur leurs têtes. Quelques-unes travaillaient quinze heures par jour en portant leurs bébés attachés au dos. Cela leur donne un excellent maintien et il est étonnant de voir comme elles marchent droit.

Les hommes utilisent le A qu'ils se fixent au dos au moyen d'une courroie. Ce dispositif est fait de deux planches jointes et de deux chevilles disposées en saillie sur les traverses. Ainsi équipés les Coréens portent apparemment sans effort des charges d'un poids surprenant.

Cela me rappelle une aventure. Le directeur de la Division du logement de l'UNKRA me demanda un matin d'aller visiter avec lui quelques unités en construction. Une fois que nous eûmes inspecté un certain nombre de maisons, il m'indiqua du doigt une douzaine de brouettes neuves équipées de pneus en caoutchouc. Appelant le lieutenant qui avait charge de cette section, il lui dit de faire remettre ces brouettes à une équipe d'ouvriers coréens. Le lieutenant acquiesça en saluant.

Le lendemain matin, comme nous passions par là, il me dit: « Voyons si les brouettes ont accéléré le travail ». Les brouettes étaient restées sur place, pas même égratignées. Mon compagnon se fâcha et servit au lieutenant la plus belle engueulade dont j'aie jamais été témoin. Le lieutenant finit par réussir à placer un mot: « Un instant, monsieur ». Il fit signe à deux Coréens et leur ordonna de charger une brouette. Ce qui fut fait, et nous vîmes tout à coup les deux hommes, au lieu de prendre la brouette par les brancards, la soulever à force de bras, tout chargée, l'installer sur un A et s'éloigner en trotinant! On ne change pas du jour au lendemain les méthodes séculaires.

Insuffisance de matériaux

Mais revenons à la construction de l'imprimerie. Les obstacles à surmonter, les désappointements étaient nombreux, particulièrement en ce qui concerne les matériaux. Dans la dévastation générale, il était presque impossible de trouver ce dont on avait besoin pour construire; plusieurs fois, je désespérai d'avoir jamais un édifice pour loger les presses. Les travaux avançaient pourtant, à force de sollicitations, d'emprunts, d'expédients.

Notre entrepreneur, un Coréen, était un homme aux ressources extraordinaires. On disait en Corée que tout se trouve quand on sait où le prendre, et l'entrepreneur nous le démontrait chaque jour. La construction se poursuivait par intermittences. A la fin de mai, elle alla plus rondement et le chantier commença à prendre la forme d'un immeuble moderne d'imprimerie.

Dans l'intervalle, j'avais fait de fréquents voyages au Japon pour hâter la fabrication de mon matériel. Certains articles de la salle de composition ainsi que des divisions de photogravure et de préparation des plaques d'offset pouvaient se trouver facilement, mais la plus grande partie du matériel devait être fabriquée sur commande. Il fallait s'enquérir continuellement de la fabrication, car le temps, là-bas, ne compte pas comme ici. Je luttais, moi, contre le temps; je voulais finir en un an s'il y avait moyen de le faire.

Je faisais livrer mon matériel à Inchon, où il restait entreposé en attendant de pouvoir être installé dans l'édifice. Certains articles me parvinrent dès le début de février, et le tout fut arrivé, je crois, au début de juillet.

Ne connaissant pas trop bien les grosses presses et autres machines qu'on me fabriquait, j'avais pris la précaution d'exiger un essai à l'usine japonaise et un autre après l'installation en Corée, à défaut de quoi je n'achèterais rien. J'avais, naturellement, donné des arrhes pour que la fabrication pût commencer. Cette précaution donna d'excellents résultats; la fabrication, l'emballage et l'expédition requèrent tout le soin nécessaire.

A la fin de juin, les travaux de construction étaient assez avancés et nous décidâmes de transporter notre matériel d'Inchon à l'imprimerie pour le mettre en place.



AIDE À L'ENSEIGNEMENT EN CORÉE DU SUD

—Nation. Unie

M. B. J. Rothwell, du Département des Impressions et de la Papeterie publiques, imprimeur-conseil de l'UNKRA, a été chargé de l'établissement d'une nouvelle imprimerie près de Séoul en Corée du Sud. On le voit en train d'examiner l'un des premiers manuels quadricolores produits à l'atelier. L'accompagnent (de gauche à droite): M. Kim Do Joon, gérant adjoint de l'imprimerie; M. Kim Yung Ju, gérant et un interprète.

Il s'agissait de bien coordonner toute l'entreprise. Nous eûmes toutefois, à ce stade, un fâcheux contretemps. La saison des pluies commença. Or, quand il pleut là-bas, il pleut pour de bon, jour et nuit, pendant deux ou trois semaines. Au surplus, la glaise de Corée est la plus collante qui soit. On imagine la tâche que ce pouvait être que de transporter dans cette boue des presses dont certaines pesaient 29 tonnes. L'Armée, une fois de plus, nous vint en aide: elle nous fournit des grues, des dépanneuses, tout ce qu'il fallait, et retira de la boue nos camions et leur charge. Les camions disparaissaient dans la boue jusqu'au marchepied et davantage.

Les pauvres Coréens durent trimer pour que les caisses parviennent enfin à l'imprimerie. Vêtus seulement d'un caleçon de bain, ils travaillaient sous la pluie sans jamais se plaindre.

Nous eûmes un autre contretemps sérieux à Incheon en manœuvrant la caisse qui renfermait le margeur mécanique d'une presse à offset en deux couleurs. Le câble qui entourait la caisse blissa de côté, un coin de la caisse à huit pieds en l'air, accrocha une pile de contre-plaqué. Voilà la caisse par terre, et son contenu en compote. Je dus repartir promptement pour Tokyo afin de trouver à remplacer les pièces brisées, ce qui fut fait dans les quinze jours.

Sui
n'avions
même l
revenai
bois po
des po
un app
vaillant
ments.

Problèm

Ce
pu trou
n'y ente
chaque
anglais
était bi
quatre
m'aider
chaque
et il m'é
fixes, ni

Ima
raisses,
essuyer
prendre
chaque
numéro
âmes e

Tou
aune, l
age en
rouge t
réparat
pour qu

Un
venir de
en eât
l'install
Si le tr
apparu

No
de très
du min
des col

Bi
er long
étaient

Suivit alors le long travail de l'installation du matériel d'imprimerie. Nous n'avions ni grues ni portiques roulants; tout devait se faire à force de bras, même la mise en place des pièces les plus lourdes de la machinerie. Je n'en revenais pas de voir tout ce que ces Coréens peuvent soulever. Une pièce de bois posée sur leurs épaules reçoit de gros câbles avec lesquels ils soulèvent des poids invraisemblables. Jamais nous n'essaierions de remuer ces pièces sans un appareil à poulies. Fait intéressant, les ouvriers coréens chantent en travaillant; à bien les observer, on discerne un certain rythme dans leurs mouvements.

Problèmes d'installation

Ce fut tout un problème que de mettre le matériel en place. Nous avions pu trouver quelques rares techniciens ayant une certaine expérience; les autres n'y entendaient rien. J'avais pris la précaution de me faire établir le plan de chaque pièce de matériel, accompagné d'un livret donnant en japonais et en anglais les indications requises. Tous parlaient et lisaient le japonais, ce qui était bien utile. Dans un de mes premiers voyages, j'avais amené au Japon quatre Coréens que j'avais placés dans des usines pour les former. Ceux-là m'aiderent beaucoup. Ce fut une tâche énorme que de surveiller et de contrôler chaque détail des opérations, mais les Coréens restaient souriants et empressés et il m'était agréable de travailler avec eux. Ils n'avaient pas, non plus, d'idées fixes, ni de méthodes à désapprendre, ce qui me facilitait les choses.

Imagine-t-on ce que ce peut être que de recevoir à la porte, dans d'énormes caisses, toute une assez grande imprimerie moderne? Il fallait ouvrir les boîtes, essuyer les pièces, enduites de graisse, les ranger en bon ordre, puis entreprendre de les assembler. Je pris la précaution de faire inscrire visiblement sur chaque caisse la lettre correspondant à la division de destination ainsi que le numéro de la caisse, plus le nombre total de caisses qu'il y avait. Nous comptâmes environ trois cents grandes caisses.

Tout ce matériel était peint en gris clair; le système électrique était en jaune, les éléments mobiles et dangereux, en rouge, et tous les trous de graissage en rouge également. Les dessous étaient bleu pâle, le plancher de ciment, rouge tuile. Des lampes s'allumaient en dessous des machines pour faciliter les réparations et le graissage. Les presses avaient été installées assez loin du sol pour qu'il fût possible de les réparer par-dessous sans trop se plier.

Un détail à ne pas oublier, c'est qu'il ne pouvait être question de faire venir des techniciens japonais, pour des raisons faciles à comprendre. Ma tâche en eût été simplifiée, mais il valait mieux laisser les Coréens faire eux-mêmes l'installation et apprendre de la sorte le rôle et la place exacte de chaque pièce. Si le travail avait été accompli par des Japonais et que des défauts fussent apparus par la suite, les Coréens s'en seraient tirés avec une excuse facile.

Nous eûmes la chance de trouver pour l'imprimerie des employés venant de très bonnes familles et qui avaient tout perdu dans l'invasion. Par l'entremise du ministère de l'Éducation, nous trouvâmes aussi un bon nombre de diplômés des collèges, tout heureux de travailler dans cette imprimerie moderne.

Bien avant d'en arriver à l'installation des machines, nous avons dû méditer longuement la question du papier: qualités, quantités, formats. Les critères étaient la qualité, le prix et la date de livraison. Il fallait tenir compte des

quantités requises de papier en rouleau, de matériaux pour les couvertures de livres, de papier plat pour offset et de papier d'édition ordinaire pour les presses à cylindres. Tout cela exigeait des calculs de précision. La question du papier, en tout cas, finit par se régler. Après bien des angoisses, je reçus mes consignations huit jours à peine avant l'inauguration de l'imprimerie.

Il convient de préciser que cette imprimerie devait se suffire à elle-même. Elle devait pouvoir entreprendre l'exécution de toute commande, quelle qu'elle fût, et livrer le produit fini, fallût-il pour cela dessiner et couler sur place les caractères qui manqueraient.

Voici la liste de ses divisions: travaux d'art; photogravure; préparation des plaques d'offset; grenage des plaques d'offset; clichés; galvanoplastie et placage au chrome; coulée des caractères; composition (photographique et manuelle); gravure Benton; presses: rotative, à offset polychrome, automatique à cylindre; reliure; expédition; menuiserie; atelier de machinerie; entreposage du papier et des fournitures; bureaux; chauffage central, énergie auxiliaire, adduction d'eau. Les caractéristiques suivantes méritent d'être signalées: cafeteria moderne; salles de repos; douches; poste de secours avec infirmière; éclairage fluorescent; aération étudiée; fenêtres à châssis spécial en acier, à carreaux roulants; court de tennis en arrière.

L'établissement finit par être prêt et nous décidâmes de l'inaugurer officiellement le 16 septembre 1954, treize mois après mon arrivée.

Le personnel coréen ne ménagea rien pour que l'imprimerie parût à son meilleur le jour de l'inauguration. Les entrées principales furent pavoisées. Le pavillon de la République de Corée et celui des Nations Unies flottaient ensemble, magnifiques, au-dessus de la porte centrale.

A la cérémonie assistèrent le président Syngman Rhee et les membres de son cabinet, des membres de l'Assemblée nationale, le général John B. Coulter, agent général de l'UNKRA, M. Tyler Wood, coordonnateur de la FOA, le général Maxwell Taylor, commandant de la huitième armée des États-Unis, le général Frederick Haydon, commandant de la KCAC; les présidents de plusieurs collèges de Séoul et des environs, et nombre d'autres personnes.

Le Président fit un beau discours en Coréen et en anglais; il remercia l'UNKRA de cette remarquable contribution au rétablissement de la Corée du Sud et à la formation de la jeunesse de son pays.

J'eus le grand plaisir d'accompagner le Président lorsqu'il visita l'imprimerie et de lui expliquer le fonctionnement du matériel, ce qui l'intéressa vivement. Avant de repartir, il planta plusieurs arbres afin de commémorer cette cérémonie. Je reçus l'honneur signalé d'une citation personnelle du Président et d'une autre de l'Assemblée nationale de la Corée du Sud.

Le jour de mon départ, l'imprimerie ferma ses portes et le personnel m'accompagna à l'aéroport, avec celui de l'une des universités, où j'avais fait une conférence sur le Canada. Les fleurs et les cadeaux qu'ils me donnèrent étaient des marques sincères de gratitude et me firent un profond plaisir.

La tâche avait été immense, mais elle m'avait apporté des satisfactions et de la joie, ainsi que le sentiment d'avoir été utile. En rentrant au Canada, je savais que je venais de rendre service à un peuple qui méritait singulièrement d'être aidé et guidé.

Réu

Déclarati

L'in

Républi

pprouv

ont l'un

Nous so

représen

attachen

Nou

toute fra

niers éve

y trouvo

donner

améliora

Cett

longs et

et des a

renforce

Elle

européen

pas parc

viennent

Italie, l

Cette de

jouer un

re suffit

idée at

L'O

renforce

qui est

les occa

ciations

tension

Cec

la force

bonne f

To

ment m

évident

un mon

mon pa

grande

nos col

pour no

Réunion ministérielle de l'OTAN

Déclaration faite par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à l'occasion de la réunion ministérielle de l'OTAN à Paris, le 9 mai 1955.

L'importance historique de ce Conseil n'échappe à aucun de nous. La République fédérale d'Allemagne, en vertu d'accords librement conclus et approuvés par nos Parlements, fait désormais partie de l'OTAN, organisation dont l'unique but est la paix, la sécurité et le bien-être sur le plan international. Nous sommes heureux d'accueillir le chancelier Adenauer comme premier représentant de l'Allemagne auprès de notre Conseil, lui qui a déjà prouvé son attachement aux idéaux que nous partageons.

Nous sommes également réunis pour examiner en toute confiance et en toute franchise la situation internationale, en particulier à la lumière des derniers événements. Cette situation, du moins en Europe, s'est améliorée. Si nous y trouvons un motif de satisfaction, rien, d'autre part, ne nous autorise à abandonner ces principes qui furent dans une large mesure à l'origine de cette amélioration.

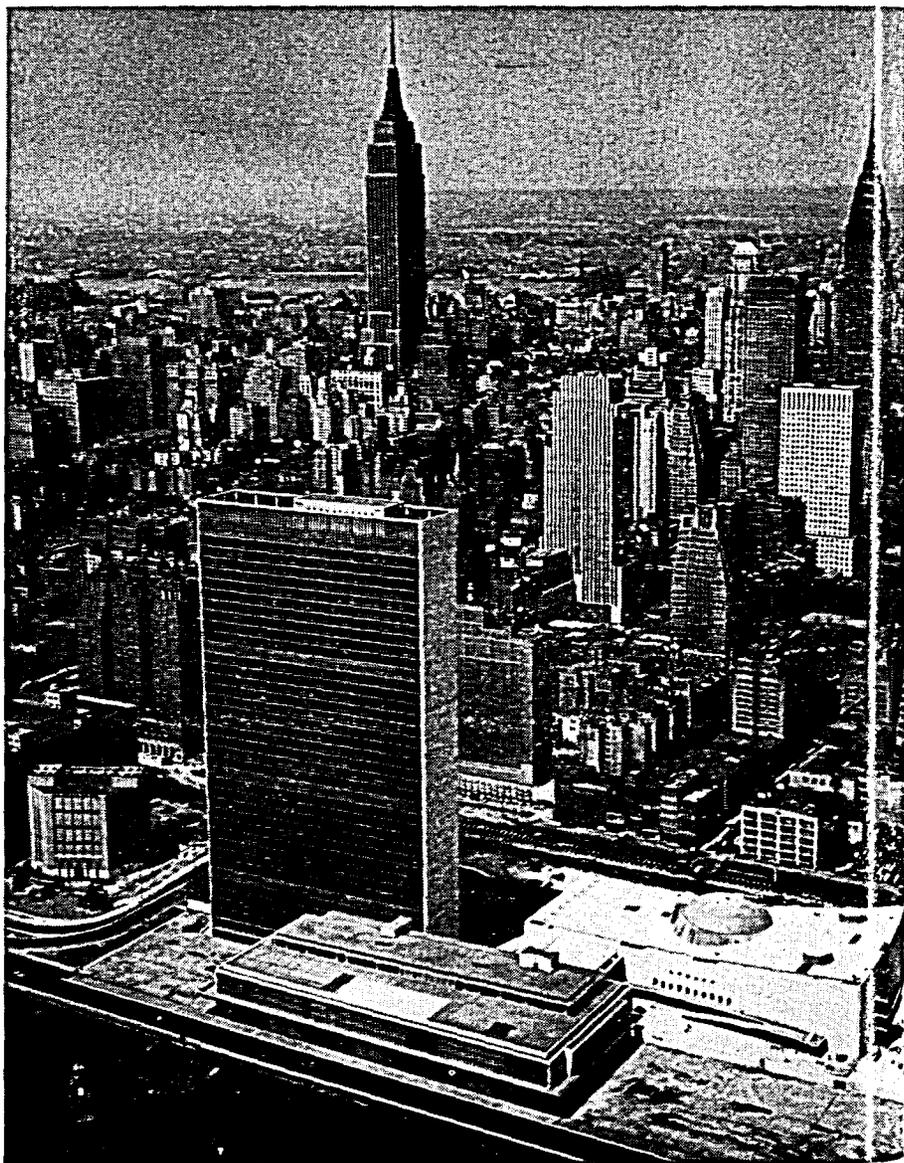
Cette session du Conseil marque l'heureux aboutissement d'une série de longs et patients efforts de la part de ceux qui sont réunis autour de cette table et des autres qui ne sont plus au milieu de nous, efforts en vue d'élargir et de renforcer la base de notre association dans l'OTAN.

Elle marque également une nouvelle phase dans le progrès de l'unité européenne et de la communauté atlantique. La France et l'Allemagne, non pas parce qu'elles oublient le passé mais au contraire parce qu'elles s'en souviennent, se sont associées dans l'Union de l'Europe occidentale qui comprend l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg et aussi la Grande-Bretagne. Cette dernière, tout en portant ses regards au delà des mers, a accepté de jouer un rôle nouveau et indispensable en Europe. Mais l'Europe, même unie, ne suffit pas et l'OTAN, cette expression vivante et pleine de promesses de l'idée atlantique, est la reconnaissance même de ce fait.

L'OTAN voit sa puissance grandir et l'Allemagne libre vient encore la renforcer. Cette force, toutefois, est simplement un moyen d'atteindre un but qui est la paix et la sécurité internationales. Aussi devons-nous saisir toutes les occasions qui s'offriront véritablement à nous de résoudre par voie de négociations les problèmes qui entretiennent encore aujourd'hui la crainte et la tension dans le monde.

Ceci demeure pour les pays de l'OTAN la tâche essentielle. C'est par la force et la résolution seulement que nous pourrions mener cette tâche à bonne fin.

Tout ce que je viens de dire, tant d'autres l'ont déjà dit si souvent et tellement mieux que moi que je dois presque m'excuser de répéter ce qui semble évident. Mais je suis heureux que l'occasion me soit donnée de réaffirmer, en un moment aussi important, l'attachement du gouvernement et du peuple de mon pays aux idéaux de coopération pacifique et fructueuse qui animent cette grande organisation atlantique au sein de laquelle nous accueillons aujourd'hui nos collègues allemands. Les événements qui ont abouti à cette réunion sont pour nous de nouveaux motifs de foi et de confiance dans l'avenir.



SIÈGE DES NATIONS UNIES À NEW-YORK

Vue aérienne du siège permanent des Nations Unies à New-York, sis entre la rivière East et Manhattan. De gauche à droite: le Secrétariat, la section des conférences et l'édifice de l'Assemblée générale.

— Nations Unies

**Le
Bilan**

LES
bilan
de con
prises

L'
économi
lorsqu
mondia
pour é
délég
énoncé

N
R
à
d
à
la
h
à
o
à
u

L
III ar
et arr
point
négoci
parties
se ress
gence
la con
était
contie
l'exp

I
consta
ration
s'est
conve

Le Canada et les Nations Unies— Bilan de dix ans d'activité

LES noms de notre pays et de certains Canadiens reviennent souvent dans le bilan des dix premières années de l'ONU, dont l'examen nous permet en outre de constater que le Canada a participé énergiquement à la plupart des entreprises de l'organisation mondiale en question.

L'espoir en un monde nouveau, fondé sur une paix assurée, sur la justice économique et sociale et sur une collaboration internationale efficace, florissait lorsque, au printemps de 1945, vers les derniers jours de la deuxième guerre mondiale, les délégués de cinquante pays se sont rassemblés à San-Francisco pour élaborer la Charte des Nations Unies. Les idéals et les aspirations des délégués, qui représentaient plus de 80 p. 100 de la population mondiale, furent énoncés en abrégé dans le préambule de la Charte, dont voici un extrait:

NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES
RÉSOLUS

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

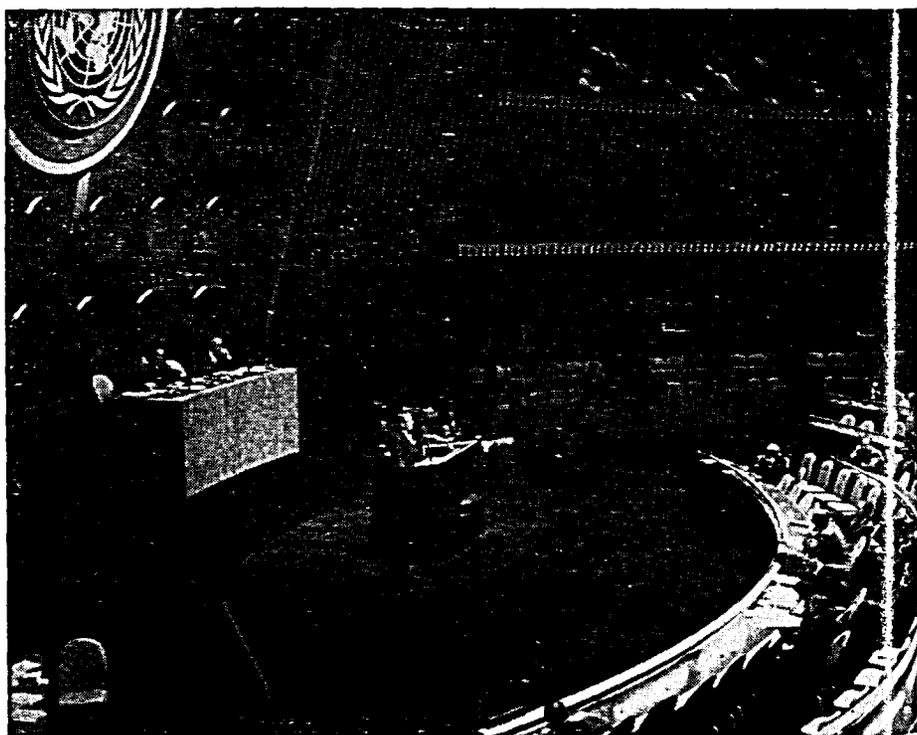
à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande . . .

Les articles de la Charte

Les divers chapitres de la Charte, qui suivent le préambule, définissent en 111 articles les buts, les principes et les méthodes de travail de l'Organisation et arrêtent la structure de chacune de ses parties constituantes. La mise au point de ces articles, effectuée à San-Francisco, a nécessité deux mois d'intenses négociations. Les commissions techniques, chargées de rédiger les diverses parties de la Charte, ont tenu près de 400 réunions. Les résultats de ces efforts se ressentent nécessairement de certains conflits d'opinion et de certaines divergences de points de vue de caractère grave, qui auraient pu causer l'échec de la conférence sans l'esprit de conciliation et de compromis qui y régnait. Il était inévitable qu'un certain nombre d'articles relatifs au règlement intérieur contiennent les germes de conflits futurs. Sans le compromis dont ils étaient l'expression, la rédaction de la Charte eût été impossible.

Les comptes rendus de la Conférence de San-Francisco permettent de constater que la délégation du Canada a joué un rôle important dans l'élaboration de la Charte. Au cours des débats relatifs aux mesures de sécurité, elle s'est appliquée notamment à obtenir pour les puissances moyennes, une part convenable d'influence et des fonctions suffisamment étendues. Grâce à une

initiative du Canada, pour une bonne part, l'article 23 prévoit que le Conseil de sécurité doit comprendre six membres non permanents, dont l'élection tienne compte de la contribution de chacun au maintien de la paix et de la répartition géographique des pays. On doit également à la délégation du Canada l'article 44, aux termes duquel chacun des membres, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur l'emploi de ses forces armées, doit être invité à participer aux délibérations du Conseil de sécurité. Le Canada a aussi contribué à faire reconnaître par la Charte le rôle de la Cour internationale de Justice; il a obtenu que soit incorporé dans la Charte l'article 109, selon lequel l'Assemblée générale étudierait au cours de sa dixième session, en septembre prochain, s'il y a lieu de réviser la Charte; il a en outre contribué à renforcer la position internationale du Secrétariat et à établir entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité les rapports qui existent entre des organes de fonctions différentes mais de statut égal. Parmi les amendements proposés à la conférence par la délégation canadienne, l'un avait pour objet une révision complète du chapitre important des propositions de Dumbarton Oaks relatif à la collaboration économique et sociale entre les pays. Les propositions de la délégation canadienne tendant à renforcer la position du Conseil économique et social et à préciser les rapports de l'ONU et de ses institutions spécialisées ont été adoptées par la Conférence. Traitant du rôle de la délégation canadienne dans la rédaction des chapitres relatifs au Conseil économique et social, dans son livre intitulé *The Four Cornerstones of Peace*, D. M. Dean a écrit: « Les pro-



—Nations Unies

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À L'ŒUVRE

Le président suppléant de la délégation du Canada auprès des Nations Unies, M. Paul Martin, adresse la parole à une séance de la septième session de l'Assemblée générale que préside le secrétaire d'État aux affaires extérieures, M. Pearson.

position
es fond
contribu
De
bureaux
Affaires
ale et
fait p
social d
es insti
la Cou
Unies. U
tion. D
aux trav

Le
parties
moins d
cas où l
entretie
ont été
qu'il s'e
province
et enfin
aide qu
aux gué
e Cana
différen
contrib
A. G. L
écurité
tion au
accord
adopté
Les né
phase c
posa d
sur les
diverge
aboutir
Etats-U
spécial
spécial
au par
ité, le
et ses
ement
surveil
nomb
militar

positions présentées par le Canada, après mûre réflexion, et tendant à amplifier les fonctions et l'autorité du Conseil économique et social ont constitué une contribution remarquable. »

Des Canadiens ont exercé diverses fonctions dans la plupart des principaux bureaux et organismes des Nations Unies. M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a présidé la session spéciale tenue par l'Assemblée générale en 1947; il fut également président de la 7^e session en 1952. Le Canada a fait partie du Conseil de sécurité en 1948-1949, du Conseil économique et social de 1946 à 1948 et de 1949 à 1952; il est actuellement membre de toutes les institutions spécialisées. Le Canada a participé à l'élaboration du statut de la Cour internationale de Justice, l'un des principaux organes des Nations Unies. Un Canadien, M. J. E. Read, est membre de cette Cour depuis sa création. Des représentants du Canada ont participé et participent actuellement aux travaux de plusieurs commissions ou comités des Nations Unies.

Le Canada, médiateur

Le Conseil de sécurité étant incapable de recourir à la force contre les parties à un différend, les Nations Unies ont élaboré avec le temps des moyens moins directs mais plus flexibles de s'acquitter de leurs obligations. Dans les cas où la paix internationale a été mise en danger, les moyens d'aménager des entretiens, de favoriser les compromis et la médiation, dont dispose l'ONU, ont été efficacement mis à contribution. Ces moyens se sont révélés utiles lorsqu'il s'est agi d'obtenir de l'U.R.S.S. en 1946, qu'elle retire ses troupes de la province d'Azerbaïdjan (Iran), et en 1949, qu'elle mette fin au blocus de Berlin et enfin, de la Grèce et de ses voisins du nord, qu'ils règlent leur conflit né de l'aide que l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie et la Yougoslavie auraient fournie aux guérilleros grecs. A titre de membre du Conseil de sécurité en 1948-1949, le Canada a participé activement aux efforts de médiation tendant à régler le différend entre l'Inde et le Pakistan au sujet de Jammu et du Cachemire et a contribué au règlement du différend indonésien. Vers la fin de 1949, le général A. G. L. MacNaughton a été chargé, en sa qualité de président du Conseil de sécurité, d'aider les représentants de l'Inde et du Pakistan à trouver une solution au problème du Cachemire. Ses efforts pour obtenir des deux parties un accord de démilitarisation sont restés vains; le Conseil de sécurité a cependant adopté une résolution renfermant les propositions du général MacNaughton. Les négociations entreprises par l'Indonésie et les Pays-Bas en étaient à une phase critique, lorsque le représentant du Canada au Conseil de sécurité proposa des mesures d'ordre pratique qui facilitèrent l'élaboration d'un accord sur les points des propositions du Conseil de sécurité qui suscitaient des avis divergents. Par suite, eurent lieu les entretiens préliminaires de Batavia, qui aboutirent à une conférence paritaire tenue à La Haye et à la création des États-Unis d'Indonésie. Le Canada était représenté au sein de la Commission spéciale pour la Palestine que l'Assemblée générale institua lors de sa session spéciale de 1947; le représentant du Canada a appuyé le plan majoritaire relatif au partage de la Palestine. Plus tard, en tant que membre du Conseil de sécurité, le Canada a aidé à la réalisation d'accords d'armistice entre la Palestine et ses voisins arabes. Un Canadien, le major-général E. L. M. Burns, est actuellement chef de l'état-major de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. L'Armée canadienne a affecté un certain nombre d'officiers à cet organisme et quelques autres au groupe d'observateurs militaires des Nations Unies envoyés au Cachemire.

Le problème coréen

La chronique nous apprend que ce fut en 1950, lorsque la Corée fut envahie, que les principes de l'ONU ont été le plus fortement mis à l'épreuve. Les événements ont démontré que l'ONU s'est alors acquittée de ses responsabilités, avec fermeté et promptitude. Comme, à cette époque, le délégué de l'Union soviétique se tenait à l'écart du Conseil de sécurité, il n'a pu opposer son veto à la décision de recourir à une intervention collective contre l'agression en Corée, prise par le Conseil de sécurité. Le Canada est du nombre des seize pays qui ont fourni des forces militaires au commandement des Nations Unies. Ces forces consistaient en une unité de combat de l'armée, recrutée pour la circonstance, en destroyers et en avions de transport qui permirent d'acheminer par delà le Pacifique, des hommes et des munitions jusqu'au théâtre des hostilités. Parmi les troupes de l'extérieur, celles du Canada étaient les troisièmes en importance; plusieurs militaires canadiens ont sacrifié leur vie en Corée, à la cause des Nations Unies. A toutes les étapes des difficiles négociations qui ont finalement abouti à l'armistice coréen, le Canada n'a cessé de se montrer bien conscient des obligations qui lui incombent du fait de sa participation à l'ONU. Ce que la participation aux hostilités coréennes représentait pour le Canada a été exposé à la septième session de l'Assemblée générale de l'ONU, le 19 août 1953, par le chef intérimaire de la délégation du Canada, M. Martin, qui s'est exprimé ainsi:

Les forces des Nations Unies ont accompli par la force des armes tout ce qu'on pouvait exiger d'elles. C'était la première fois qu'un organisme international appliquait à cette échelle le principe de la sécurité collective. Or l'entreprise a réussi. Nous avons là, sûrement, l'une des plus grandes réalisations qui se puissent trouver dans l'histoire de l'humanité. Que les Nations Unies ne fussent pas intervenues, ou qu'étant intervenues elles eussent échoué, non seulement la liberté de nations anciennes et valeureuses eût sombré, mais l'Organisation des Nations Unies elle-même ne serait plus déjà, je le crains, que l'ombre d'un grand idéal non réalisé, et cet échec serait dû à l'absence de résolution plutôt qu'au manque de résolutions.

L'affaire de Corée démontrait clairement qu'un veto soviétique aurait pu annuler la résolution prise par d'autres membres de résister à l'agression. Un certain nombre d'États, dont le Canada, ont donc adopté à la cinquième session de l'Assemblée générale en 1950 des mesures en vue d'établir une nouvelle procédure permettant à l'Assemblée de faire face à des ruptures de la paix ou à des actes d'agression quand le Conseil de sécurité manquerait à s'acquitter de sa responsabilité principale en ces matières. Le Canada a été l'un des parrains de la résolution intitulée « Union pour le maintien de la paix », adoptée à cette cinquième session. Cette résolution prévoyait la convocation à 24 heures d'avis d'une session d'urgence de l'Assemblée, créait une Commission d'observation pour la paix, et recommandait à chacun des États membres d'entretenir au sein de ses forces armées des éléments qui puissent rapidement servir comme unités des Nations Unies. Elle créait en outre une Commission chargée des mesures collectives et invitait instamment les États membres à développer et à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi qu'à intensifier leurs efforts dans le sens du progrès social. De fait, la résolution sur l'Union pour le maintien de la paix autorisait l'Assemblée générale à s'acquitter, pour ce qui est de l'établissement et de la sauvegarde de la paix, des obligations du Conseil de sécurité si ce dernier se révélait impuissant à agir en temps de crise.



Troupes g

Le
réaliser
atomique
central
mission
laborie
ments
général
outre
mener
session
tive d'
leurs r
adopté
enregi
vote u
Eisenh
progr
cation
intern
des co
fait p



—Nations Unies

LES NATIONS UNIES EN CORÉE

Troupes gardant les approches d'une passe coréenne, l'une des premières défenses établies pour arrêter les assauts des forces nord-coréennes signalés aux Nations Unies le 25 juin 1950.

Influence du Canada en matière de désarmement

Le Canada a joué un rôle-clé dans les efforts des Nations Unies pour réaliser le désarmement. En tant que membre de la Commission de l'énergie atomique et plus tard de la Commission du désarmement établie en 1952 pour centraliser les tâches de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique, le Canada a participé à la recherche laborieuse d'un système de contrôle, de réduction et d'interdiction des armements qui soit acceptable par l'U.R.S.S. A la huitième session de l'Assemblée générale, le Canada a été nommé membre d'un Sous-comité comprenant en outre le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et l'U.R.S.S. et chargé de mener des négociations privées sur la question du désarmement. A la neuvième session de l'Assemblée générale, des représentants du Canada prirent l'initiative d'une résolution demandant aux membres du Sous-Comité de poursuivre leurs négociations. L'U.R.S.S. se joignit aux parrains de la résolution, qui fut adoptée à l'unanimité; pour la première fois dans son histoire, l'Assemblée enregistrait un vote unanime sur une importante question politique. Par un vote unanime subséquent, l'Assemblée endossait le programme du président Eisenhower pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Ce programme prévoit la convocation d'une conférence de savants sur les applications pacifiques de l'énergie atomique ainsi que la création d'un organisme international chargé de réaliser la mise en commun, dans l'intérêt de l'humanité, des connaissances et des techniques relevant du domaine atomique. Le Canada fait partie du Comité d'organisation de la conférence de savants.

Problèmes économiques et sociaux

Si, à l'ONU, le Canada a consacré une bonne partie de son attention et

de ses efforts à la solution des problèmes qui constituent une menace directe à la paix, il n'a pas moins participé activement aux initiatives de l'Organisation tendant à favoriser le relèvement des niveaux de vie, l'amélioration de la santé, l'extension de la coopération économique, le respect des droits de l'homme et la reconnaissance des règles reconnues de droit international. La mise en œuvre de ces objectifs de la Charte se poursuit dans trois domaines distincts mais connexes:

- a) programmes du Conseil économique et social dans le cadre desquels les États membres mettent en commun leurs ressources et leurs connaissances pour aider les pays et les territoires moins fortunés;
- b) programmes visant au progrès social et au respect des droits de l'homme; et
- c) vastes travaux des dix institutions spécialisées qui fonctionnent en étroite coopération avec le Conseil économique et social.

Le Canada a joué dans ces trois domaines un rôle de premier plan. Le Programme élargi d'assistance technique forme l'entreprise maîtresse du Conseil. Il s'agit d'un plan audacieux portant sur l'échange de connaissances techniques et l'aide aux pays insuffisamment développés en vue d'améliorer leurs conditions sur le plan de l'industrie, de la santé et de l'éducation. Le Canada qui vient en troisième place parmi les principaux pays contributeurs a fourni jusqu'ici la somme de \$4,700,000 au titre de ce programme. Un Canadien, M. Hugh L. Keenleyside, est le directeur général de l'Administration de l'assistance technique. En ce qui concerne le relèvement du niveau de vie des pays insuffisamment développés, la participation du Canada au Plan de Colombo s'accorde avec les objectifs et les efforts des Nations Unies. Le Conseil et l'Assemblée ont discuté récemment la question d'accroître l'affluence des capitaux publics et privés pour le financement du développement économique. A la neuvième session de l'Assemblée, le Canada a appuyé une résolution prévoyant la création, dans un bref délai, d'une société financière internationale pour aider à la réalisation de cet objectif.

Contributions financières

Le Canada qui verse, au chapitre des dépenses administratives des Nations Unies, une cotisation établie à 3.63 p. 100, occupe la sixième place parmi les pays contributeurs. Au titre des programmes des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et l'assistance à ce pays, le Gouvernement canadien a fourni en espèces la somme de \$7,750,000 et effectué des envois de morue salée d'une valeur de \$750,000. Les contributions canadiennes en espèces et en nature aux programmes des Nations Unies pour l'aide aux réfugiés de Palestine atteignent au total 4 millions (dollars des E.-U.). Au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Gouvernement canadien a fourni un apport global de 8,826,060 (dollars des E.-U.). Le Canada est membre du Conseil exécutif du FISE depuis la création de cet organisme. Le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a reçu jusqu'ici du Canada des contributions d'un montant total de \$150,000.

Le Canada s'intéresse de très près au travail des institutions spécialisées dont la mission est d'atteindre les objectifs de la Charte consistant à favoriser le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À OTTAWA

Le secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, (à gauche) et le secrétaire d'État aux affaires extérieures devant la Tour de la Paix à Ottawa.

et de développement dans l'ordre économique et social ». Chacune de ces institutions poursuit sur le plan économique et social une tâche conforme au but concret pour lequel elle a été créée. Chacune fonctionne sous le régime d'une constitution et d'un budget qui lui sont propres. Enfin chacun de ces organismes coordonne étroitement ses travaux avec le Conseil économique et social.

Certaines de ces institutions—notamment l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union postale universelle (UPU), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM)—ont une activité fonctionnelle, c'est-à-dire qu'elles visent à faciliter les échanges commerciaux et les communications entre les nations par l'établissement de pratiques uniformes et l'aplanissement des difficultés d'ordre technique. Les autres—l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque internationale et le Fonds monétaire international—se consacrent avant tout à l'amélioration de la situation économique et sociale dans le monde. L'OACI a son siège à Montréal.

Divisions intérieures aux Nations Unies

Le Canada, au sein des Nations Unies, s'est efforcé de concilier les intérêts et les blocs opposés. Aux divisions les plus graves nées pour la plupart des tensions entre l'Est et l'Ouest sont venus s'ajouter d'autres conflits qui ont réduit l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Les désaccords entre les pays anticolonialistes et les pays qui administrent des territoires sous dépendance expliquent pour une bonne part la vivacité et la malveillance qui ont marqué les débats de l'Organisation. En tant que pays non administrant dont l'indépendance s'est réalisée par un processus d'évolution, le Canada était bien qualifié pour intervenir comme médiateur dans les différends soulevés par les problèmes coloniaux. En ces matières, le Canada s'efforce de concilier le sentiment de bienveillance que lui inspirent les aspirations légitimes des populations sous dépendance avec l'utilité et la nécessité de reconnaître la compétence nationale, l'expérience et les obligations particulières des métropoles. Les questions non encore résolues de l'admission de nouveaux membres et de la représentation de la Chine ont affaibli la structure des Nations Unies. A nombre de sessions de l'Assemblée générale, des représentants du Canada ont participé aux efforts pour surmonter l'impasse relative à l'admission de nouveaux membres; on sait que la plupart des vingt et un pays candidats sont exclus en raison du veto soviétique. Quant à la représentation de la Chine, le Canada partage le point de vue majoritaire, à savoir que la Chine ne s'est pas encore mérité le droit de siéger à l'ONU. Les avis de la Cour internationale de Justice ont aidé à résoudre certains des problèmes qui se sont posés à l'ONU.

Le Canada a foi en l'avenir

A l'ouverture de la neuvième session de l'Assemblée générale en septembre 1954, M. Pearson a exprimé en ces termes la foi indéfectible du Canada dans l'efficacité et les possibilités de l'Organisation des Nations Unies:

Notre voie est clairement tracée: nous devons viser à favoriser le progrès dans les domaines économique et social et à faire disparaître la misère; nous devons

(Voir la suite à la page 172)

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Conclusion du débat sur les affaires extérieures

Le 21 avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a clos le débat de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures qu'il avait ouvert par la déclaration résumée dans le numéro d'avril d'*Affaires Extérieures*. Le ministre a répondu aux demandes des députés et fait divers commentaires sur les points qui avaient été soulevés au cours du débat.

Commonwealth

Au cours du débat, plusieurs orateurs avaient parlé du rôle utile que joue dans notre époque difficile et tendue le Commonwealth britannique de nations. Un député avait réclamé le renforcement du Commonwealth par l'institution d'un secrétariat central et d'une force de défense commune. Il avait demandé en quoi consistait la différence essentielle entre le Commonwealth et, par exemple, les Nations Unies. Le ministre a proposé la réponse suivante:

La différence fondamentale réside dans le fait que les relations du Commonwealth se sont formées, ont grandi et se sont affermies en se fondant sur l'habitude, devenue tradition, de la collaboration. Un sentiment d'étroite unité s'est développé au sein du Commonwealth. Il y a chez ses membres une volonté sincère de travailler de concert en temps de paix et en temps de guerre, ainsi qu'un désir ardent de collaborer et de donner suite aux programmes convenus et aux solutions collectives des problèmes, même s'il n'est pas toujours possible de le faire. Nous avons aussi le grand avantage de posséder un chef commun dans le Commonwealth; un chef tant des États monarchiques que des États républicains; il est aussi le lien entre nos institutions et traditions parlementaires communes.

Si nous cherchions à édifier des rouages solides et centralisés pour le Commonwealth, ainsi qu'une force centrale de défense, a déclaré le Ministre, loin d'affermir cette association, cela pourrait l'affaiblir au point de la faire disparaître. Le Commonwealth réunit des peuples divers, parfois opposés, qui ne pourraient être groupés dans une union réelle et organisée pour la défense ou pour une collaboration exclusivement économique. L'idée que le Commonwealth pourrait devenir un troisième bloc, assez puissant pour contre-balancer l'influence des États-Unis et de la Russie, est une idée dangereuse. Elle suppose que nous devrions, nous du Commonwealth, nous séparer des États-Unis et nous interposer entre, d'une part, les États-Unis et les puissances de l'OTAN, et d'autre part les puissances de l'impérialisme communiste soviétique. Mieux vaut nous en tenir au concept de deux blocs, s'il en faut deux, celui de la paix et celui qui, à notre avis, menace la paix.

Un domaine particulier où le Commonwealth a joué un rôle utile au cours des dernières années, c'est celui de l'assistance technique et de l'assistance-

capital aux pays moins évolués que les nôtres, et particulièrement à ceux du sud-est de l'Asie, dans le cadre du Plan de Colombo. Certains ont reproché au Canada de n'avoir pas fait assez dans le sens du Plan de Colombo. Le Ministre a souligné que, dans les quatre premières années du Plan, les pays non bénéficiaires ont déjà fourni 1,300 millions de dollars, dont le Canada a versé pour sa part \$128,400,000. A ceux qui ne trouvent pas ce montant bien élevé, le Ministre a signalé que certains des pays ainsi aidés affectent la moitié de leur budget propre à la défense nationale.

Extrême-Orient

Ce sont les événements d'Extrême-Orient qui avaient surtout alimenté le débat. Le ministre a déclaré ce qui suit:

L'étude de cette question, au cours du présent débat, a surtout porté sur les relations du Canada avec les Etats-Unis, à tel point qu'il était parfois difficile de dégager un sujet de l'autre. Il est normal et il est bon, je pense, que, dans un débat sur les affaires étrangères, la Chambre se préoccupe à ce point de l'aspect le plus important de nos relations étrangères à l'heure actuelle: nos rapports avec les Etats-Unis. Ces rapports, si importants qu'ils soient pour nos deux pays, j'aime les envisager comme des gestes collectifs, sous la forme d'une défense collective, non pas simplement comme quelque chose qui n'intéresse que le Canada et les Etats-Unis, mais comme des liens entre le Canada, les Etats-Unis et ses amis au sein de l'OTAN et de l'ONU. J'essaie, à propos de nos liens avec les Etats-Unis sur le plan de la défense, de distinguer entre les problèmes qui peuvent naître de ce que nous avons commencé à appeler les conflits périphériques et ceux que posera une guerre générale d'extermination.

Il y a danger que la guerre de Formose et des îles de la côte chinoise ne s'étende jusqu'à notre continent, non pas par une attaque massive qu'un gouvernement communiste chinois pourrait lancer contre le continent nord-américain, ce qui est impossible dans la conjoncture présente, mais par une réaction de la part de l'Union soviétique, alliée de la Chine communiste. M. Pearson s'est exprimé ainsi:

Or, si un conflit local en Chine provoque cette réaction, cela équivaudrait à une agression, ainsi qu'à une violation de la charte des Nations Unies et nous serons priés de faire honneur à nos engagements à titre de membre des Nations Unies ou de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Le Ministre a déclaré ensuite que, si la guerre de Formose s'étendait et qu'une attaque aérienne massive était lancée contre ce continent, il se livrerait une lutte dans laquelle l'existence même de la population des Etats-Unis et du Canada serait en danger, toute l'organisation de défense de notre continent et de l'OTAN, tout le mécanisme de sécurité collective que nous avons établi depuis quelques années entreraient en jeu. Dans une situation de ce genre (je ne songe qu'à une situation de ce genre) comment nous serait-il possible de rester neutres?

Il ne faut pas inférer de cette hypothèse que le Canada appuierait automatiquement les Etats-Unis ou consentirait automatiquement à intervenir en leur faveur dans toute guerre, importante ou non, en Chine continentale ou en tout autre endroit où une intervention de ce genre se produirait.

Pour que l'on pût compter, dans les conditions, sur un tel appui de la part du Canada, il faudrait nécessairement que nos engagements envers l'OTAN soient en jeu, qu'il y ait agression aux termes de la Charte des Nations Unies.

Le Ministre a souligné que rien de ce qu'il a dit récemment au sujet de la politique étrangère du Canada ne signifie ni ne peut, en toute justice, s'interpréter comme signifiant que chaque fois que les États-Unis seront en guerre nous serons obligés de participer au conflit. Cela ne signifie pas que nous ayons l'obligation de participer à une guerre quelconque, sauf à une guerre contre une agression, en vertu des principes de la Charte des Nations Unies.

Certains députés ont soutenu qu'en assurant ainsi les États-Unis de notre appui dans de telles circonstances, nous affaiblissons notre influence à Washington. Le jugement du *Daily Telegraph* de Londres, a déclaré le Ministre, est meilleur:

La conclusion qu'il faut tirer de l'interdépendance des deux nations advenant une grande guerre, ce n'est pas comme certains critiques de M. Pearson l'ont laissé entendre, que les États-Unis peuvent prendre pour admis que l'aide du Canada leur est assurée dans une certaine éventualité et que par conséquent ils peuvent faire fi du point de vue canadien. Au contraire, cela confère au Canada à la fois le droit et le devoir d'avertir et de dissuader.

A ce sujet, le Ministre a fait observer ce qui suit:

Nous conservons ce droit et j'espère que nous l'exercerons, lorsque l'occasion s'en présentera, à Washington. C'est aussi pour nous un devoir dont nous acquitterons en temps et lieu. Il me semble que la morale de cette affaire c'est que si nous sommes menacés de tous ces dangers que comportent des conflits de peu d'envergure avec les obligations qu'ils entraînent ou des conflits d'envergure avec toutes leurs catastrophes, il nous faut faire tout en notre pouvoir pour prévenir ces conflits.

M. Pearson a cité le chef du parti CCF, qui, au cours du débat, avait demandé au Gouvernement de déclarer catégoriquement, sans ambages, que nous ferons tout ce qui est possible pour nous assurer que l'influence et l'attitude du Canada, surtout dans ses relations avec les États-Unis, seraient de nature à éviter tout conflit politique et économique. M. Pearson a déclaré qu'il était heureux de répéter ces assurances et qu'advenant un échec, toujours possible, notre ligne de conduite consisterait à restreindre les conflits autant que possible, à les empêcher de s'étendre et, ensuite, à y mettre fin.

Répondant à ceux qui voudraient que notre politique étrangère soit tracée à Ottawa et non pas à Washington, le ministre a déclaré que les décisions relatives à la politique étrangère et à tout autre aspect de la politique du Gouvernement doivent être prises par le Parlement canadien. De là à dire que notre politique étrangère pourrait ne se décider qu'à Ottawa et ne devrait même pas être influencée par une autre capitale, il y a loin.

Dans notre monde où toutes les nations sont interdépendantes, la politique étrangère ne peut être établie dans un seul pays ni dans la capitale d'un seul pays, si puissant soit ce pays ou si puissante soit cette capitale. Aujourd'hui nous travaillons de concert dans une coalition pacifique, dont l'essence même est que chacun des membres n'agit qu'après des entretiens et des consultations avec les autres. De cette façon, chaque membre doit influencer la politique des autres membres; j'espère que les choses continueront de cette façon, car c'est ainsi qu'elles doivent être. C'est ce qui constitue notre meilleure chance de paix: une politique collective et une action collective. A cet égard, j'établis une distinction entre la décision et l'élaboration de la politique. Supposons que les États-Unis adoptent cette maxime et qu'ils élaborent leur ligne de conduite uniquement à Washington, ou encore que le Royaume-Uni décide d'élaborer seul sa ligne de

conduite à Londres ou que le Gouvernement français établisse la sienne à Paris, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ne tarderait pas à disparaître. Si elle disparaissait, nous n'aurions pas autant à nous préoccuper de savoir si c'est nous qui élaborons notre propre ligne de conduite; nous devrions nous inquiéter davantage de notre protection contre des ennemis éventuels, même plus qu'en ce moment.

M. Pearson a ajouté qu'à son avis le parti CCF fait preuve de préjugés et d'une méfiance morbide à l'égard de tout ce qui se passe aux États-Unis, ou du moins dans les cercles officiels des États-Unis. Le chef de ce parti a insisté sur le danger dans lequel nous nous trouvons d'être entraînés à la guerre par la politique que poursuit le secrétaire d'État des États-Unis. M. Pearson, pour sa part, a déclaré que nous nous trouvons en plus grave danger encore d'être entraînés à la guerre par la politique du ministre des Affaires étrangères de Pékin et par celle de Moscou que par la politique du secrétaire d'État des États-Unis.

Le chef du parti CCF, M. Coldwell, a dit M. Pearson, a exposé en quatre points la politique qu'il suivrait quant à lui à l'égard de la Chine. Le premier point consiste à exiler Tchang Kaï-shek, — sans doute par la force. M. Pearson a dit ignorer qui serait heureux de prendre part à l'expédition nécessaire. Le deuxième point est de neutraliser Formose et d'en faire un territoire sous tutelle. Ce serait peut-être excellent en soi, mais M. Pearson a fait observer que les communistes chinois et les nationalistes chinois sont d'accord pour s'y opposer. Le Canada n'a pas d'autre engagement au sujet de Formose que ceux qui découlent de sa qualité de membre des Nations Unies. Nous estimons que le statut de Formose n'a pas encore été établi d'une façon définitive, mais nous estimons également que le Gouvernement communiste de Pékin ne doit pas avoir recours à la force pour amener la définition de ce statut.

Le troisième point du chef du parti CCF est que nous devrions donner un siège à la Chine communiste aux Nations Unies et que, sur ce point, notre politique fait contraste avec celle du Royaume-Uni. Le Ministre a fait observer que le Royaume-Uni, s'il a reconnu le Gouvernement de Pékin, n'a jamais appuyé la demande de ce gouvernement d'être admis aux Nations Unies.

Le quatrième point de la CCF en ce qui concerne la Chine est que nous ne devrions pas nous mêler de la lutte que se livrent les deux gouvernements chinois au sujet des îles du littoral. M. Pearson a répété que nous avons pour ligne de conduite de nous tenir à l'écart du conflit relatif à ces îles et que certains autres gouvernements, lui semble-t-il, feraient bien d'adopter la même ligne de conduite. Il espère même que tôt ou tard tous les gouvernements intéressés feront de même.

Lignes de défense

M. Pearson a parlé du concept de lignes de défense dont il avait été question au cours du débat, et de l'idée que Formose devrait être notre première ligne de défense, comme elle l'est pour les États-Unis. Cette idée est illusoire et dangereuse. Si Formose est absolument vitale, on peut soutenir que les îles du littoral doivent être protégées parce qu'elles sont vitales pour cette position de première ligne, et que le littoral chinois lui-même doit être protégé pour que le soient les îles en question. D'autre part, il n'est pas moins dangereux de penser qu'aucun pays, dans sa recherche de la sécurité, n'a le droit d'établir

une ligne de défense en dehors de son territoire propre. Nous avons nous-mêmes, à l'heure qu'il est, des troupes en Europe.

Il est certain, a déclaré M. Pearson, que notre ligne de défense est attaquée et que notre sécurité est compromise chaque fois qu'un peuple libre, en quelque pays que ce soit, est victime d'agression. De fait, notre sécurité est mise en péril chaque fois qu'une guerre éclate quelque part. Notre seule ligne de sécurité est donc la paix. Notre seule politique de sécurité consiste à nous joindre à des États amis pour maintenir cette paix et empêcher la guerre par une action collective.

Relations avec les États-Unis

En conclusion, le Ministre a dit qu'il revenait presque au point de départ de son exposé.

La question qui est constamment revenue au cours du présent débat, c'est celle de nos relations avec les États-Unis et de notre inquiétude quant à ces relations. Cette préoccupation qui va jusqu'à l'anxiété au sujet de nos relations d'ordre politique, économique et stratégique, est compréhensible. Je soutiens que ces relations, qui sont pour nous d'importance vitale comme elles l'ont été d'ailleurs dans le passé, le seront davantage dans l'avenir. Pour être profitables aux deux parties, des relations doivent se fonder sur le respect mutuel et sur la liberté d'avoir et d'exprimer nos propres vues. J'assure à mes honorables amis qui ont reproché au Gouvernement de n'avoir pas, comme ils disent, le courage d'exprimer ces opinions que leurs sentiments à ce sujet ne sont pas plus vifs que les nôtres. Il se trouve cependant que nous du gouvernement avons en ce moment quelque responsabilité dans la conduite des relations internationales. Dans le domaine de la diplomatie et des affaires internationales, il n'est pas toujours souhaitable, même avec nos meilleurs amis, de crier sur les toits et de plastronner afin de montrer à nos gens que nous sommes très indépendants.

Ces relations doivent également se fonder sur la reconnaissance de ce fait, savoir que si notre coalition qui est dirigée par les États-Unis venait à se rompre, la paix et la sécurité seraient en vérité gravement menacées. Donc si nous devons rester indépendants et élever la voix quand c'est nécessaire, nous devons nous garder par des propos et des actes évitables susceptibles de favoriser la désunion et les divisions. Nous devons être sûrs, lorsque nous ne sommes pas d'accord avec les États-Unis, que notre dissentiment ne vient pas uniquement d'une étroite conception de l'intérêt national, mais qu'il touche à la racine même de la politique de coalition qui s'inspire des principes de paix les plus élevés et de la sécurité internationale.

Il est parfaitement vrai que cette coalition est actuellement en proie à des tensions et à des difficultés. Il n'y a jamais eu de coalition, même en temps de guerre, qui fut facile à faire fonctionner. En temps de paix, elles sont rarement nécessaires. Mais, dans une période comme la nôtre, entre la paix et la guerre, une coalition n'est pas seulement absolument nécessaire, mais il est vraiment très difficile de la diriger. Il y a donc des tensions et des difficultés qui l'assailent, mais nous réussirons à les vaincre. Il est parfaitement vrai que la plus grande de ces difficultés, dans le moment, vient de la situation en Extrême-Orient. Je n'ai pu trouver nulle part ailleurs que dans l'*Economist* du 9 avril un exposé plus succinct au sujet de la nature et de l'importance des tensions qui existent en Extrême-Orient. Voici le texte:

Le danger des prochains mois est que, face à la menace de la reprise des hostilités au large de la côte chinoise, nombre de gens, par ailleurs sensés, en Grande-Bretagne, . . .

L'auteur aurait pu ajouter le Canada.

... diront qu'ils préféreraient la paix à l'alliance américaine. Or rien ne saurait être plus étourdi, car une telle alternative n'existe pas. On peut encore avoir à la fois la paix et l'alliance, mais on ne peut certes avoir la paix pendant longtemps sans l'alliance.

Nous voulons, le Parlement et le pays tout entier, avoir à la fois la paix et l'alliance, non seulement l'alliance américaine, mais une alliance à des fins de coopération amicale avec tous les pays du monde qui sont épris de liberté.

Indochine—Déclaration relative au Vietnam

Le 3 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé sur le bureau de la Chambre des communes les premiers rapports provisoires des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Laos et au Cambodge ainsi que le premier rapport provisoire de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam. Le même jour, M. Pearson a fait la déclaration suivante en ce qui concerne la liberté de mouvement des réfugiés du Nord-Vietnam, pour répondre à une demande formulée à ce sujet à la Chambre des communes, le 29 avril, par M. J. G. Diefenbaker.

Vendredi dernier, le député de Prince-Albert a posé une question au sujet de la liberté de mouvements dans le Vietnam du nord, point qui a suscité beaucoup d'intérêt dans tout le pays et sur lequel je voudrais maintenant formuler quelques observations.

En ce qui concerne la liberté de mouvements des réfugiés du Vietnam, qui était prévue par l'article 14 (d) de l'accord d'armistice, la situation n'est pas satisfaisante et la Commission internationale de surveillance ne la considère d'ailleurs pas comme telle; en tout cas, le membre canadien de la Commission partage certainement cet avis.

La Commission a annoncé au début du mois de février dernier qu'à ses yeux la procédure choisie pour assurer la liberté de mouvements soit la délivrance de permis de voyage, était aussi encombrante que compliquée et que les craintes qu'éprouvait couramment la population du Nord-Vietnam la faisaient hésiter à demander ces permis aux autorités. La Commission a pris les dispositions qu'elle jugeait utiles afin de faciliter l'application convenable et pratique de cette partie de l'accord. Cependant, des rapports ont persisté à annoncer qu'on empêche encore les habitants du Nord-Vietnam d'exercer leurs droits à la liberté de mouvement. En conséquence, la Commission internationale a récemment dépêché trois autres équipes mobiles, dont un Canadien faisait évidemment partie, afin de mener une enquête spéciale dans les régions du Nord-Vietnam au sujet desquelles on avait formulé des griefs. Sur la foi des rapports de cette enquête, la Commission détermine maintenant quelles autres mesures s'imposent.

Bien entendu, il y a des restrictions à l'efficacité de l'inspection internationale effectuée par la Commission dans ce cas et dans d'autres. Certaines de ces restrictions sont inhérentes à l'accord d'armistice même. Elle indique que la Commission n'est pas un organisme supranational, qu'elle n'a pas de responsabi-

tés administratives relativement à l'exécution de l'accord et que ses équipes d'inspection ne constituent nullement des détachements de police internationale. La Commission ne peut fonctionner que grâce à la collaboration efficace des parties à l'accord, et elle ne reçoit pas toujours cette collaboration, surtout en ce qui concerne la liberté de mouvement, du gouvernement communiste du Nord-Vietnam. C'est la principale raison pour laquelle, à cet égard, les résultats ont été décevants, pour dire le moins.

Je ne voudrais pas qu'on pense que nos représentants au sein de la Commission internationale pour le Vietnam sont contents de la façon dont sont appliquées les dispositions de l'accord d'armistice relatives à la liberté de mouvement. Ils n'en sont pas satisfaits et le Gouvernement partage pleinement cette insatisfaction. Nos vues ont été exprimées très clairement au sein de la Commission internationale au Vietnam et je crois qu'elles n'ont pas été sans effet sur les décisions de cet organisme.

Si l'une des parties à l'accord élève ses claires obligations et responsabilités relatives à la liberté de mouvement des civils, cela ne manque pas d'être remarqué par notre représentant au sein de la Commission ou par le Gouvernement. Mais ce n'est pas une situation, à mon avis, qu'on rectifiera en se bornant à de vives protestations. Nous sommes convaincus que pour nous assurer que les dispositions de l'accord sont exécutées dans la plus grande mesure possible dans les circonstances, nous devons continuer de travailler par l'entremise de notre représentant au sein de la Commission tout comme nous le faisons depuis huit mois, réclamant une meilleure exécution de cet accord sous tous les rapports possibles et révélant les violations qu'on peut déceler. Cela nous paraît encore être la meilleure façon de nous assurer que le plus grand nombre possible de gens qui désirent

le faire puissent quitter le Nord-Vietnam pour le Sud.

On a proposé dans certains milieux que le Canada se retire de la Commission afin de protester contre la manière dont la Commission a été empêchée de remédier à la situation qui est faite à la liberté de mouvement. Un tel geste porterait cependant atteinte à l'exécution des principales dispositions militaires de l'accord, créant ainsi de nouvelles tensions et compromettant peut-être le maintien de la paix, non seulement au Vietnam mais dans les pays voisins, le Laos et le Cambodge. Notre retrait de la Commission ne serait d'aucune aide à ceux du Nord-Vietnam qui veulent en partir. En vérité, il ne leur laisserait peut-être aucun espoir de voir leur sort allégé. Nous devons donc garder notre sens des perspectives, sans pour autant approuver ou oublier les choses terribles qui se passent.

L'autre jour, l'honorable député de Prince-Albert a également demandé s'il y avait possibilité de prolonger le délai accordé pour le libre mouvement des réfugiés après la date d'expiration du 18 mai. La Commission s'applique à trouver les moyens d'assurer que cette disposition de l'accord de cessez-le-feu est convenablement appliquée. Elle étudiera, j'en suis sûr, la possibilité d'une prorogation,

si elle est nécessaire. Toute prorogation de la période en cause exigerait le consentement des deux parties à l'accord de trêve ainsi que leur entière collaboration si une telle prorogation doit fournir la véritable solution au problème.

J'ai déposé aujourd'hui des exemplaires des premier et second rapports intérimaires de la Commission pour le Vietnam. Je dois cependant souligner que, dans chaque cas, les rapports ont été préparés par l'ensemble de la Commission, soit par les représentants de la Pologne et de l'Inde aussi bien que par le représentant du Canada. Il se peut donc que les rapports ne traduisent pas tout à fait notre mécontentement au sujet de la liberté de mouvement.

Je crois comprendre que la Commission du Vietnam a terminé dernièrement un troisième rapport intérimaire qui est maintenant envoyé aux puissances de la conférence de Genève. Tout comme les deux premiers l'ont été. A l'occasion de la présentation du rapport, le représentant canadien a pris des dispositions pour que l'état de choses peu satisfaisant qui existe quant à l'exécution des dispositions relatives à la liberté de mouvement pour la population civile fasse l'objet d'une attention spéciale.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. W.-F.-A. Turgeon est transféré le 20 avril 1955 de l'ambassade du Canada à Dublin, à l'ambassade du Canada à Lisbonne, avec rang d'ambassadeur.
- M. H. W. Walker, de l'administration centrale, est affecté le 17 mars 1955 à l'ambassade du Canada à Belgrade.
- M. K. Goldschlag, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 5 avril 1955 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. C. E. McCaughey, de l'administration centrale, est affecté le 25 avril 1955 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- M. Earl Gordon Drake est admis au Ministère le 1^{er} avril 1955, à titre d'agent du service extérieur, classe 1.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Rapport du Conseil d'administration, 17 décembre 1954. E/2676, E/ICEF/280, le 10 janvier 1955. 4 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: dix-neuvième session, supplément n° 2 A.

Nationalité de la femme mariée. Rapport présenté par le Secrétaire général. E/CN.6/254, novembre 1954. 83 pp. Numéro de vente: 1955.IV.1.

Annuaire démographique 1954 (Sixième édition). New-York, 1954. 729 pp. (bilingue). \$6. Numéro de vente: 1954.XIII.5.

C.I.J. Mémoires, Affaire des Minquiers et des Ecurehous (Royaume-Uni/France). Arrêt du 17 novembre 1953. 736 pp. (bilingue). Numéro de vente 130.

BIT—Guide à l'usage des inspecteurs du travail. Genève, 1955. 115 pp. (Études et documents, Nouvelle série, n° 41).

GATT—Acte final adopté à la neuvième session des Parties contractantes et Protocole portant amendement de la Partie I et des Articles XXIX et XXX de l'Accord général; Protocole portant amendement du Préambule et des Parties II et III de l'Accord général; Protocole d'amendement aux dispositions organiques de l'Accord général; Accord instituant l'Organisation de coopération commerciale. Genève, le 10 mars 1955. 216 pp. (bilingue).

Quatrième protocole de rectification et de modification des annexes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et du texte des listes annexées audit accord. Genève, le 7 mars 1955. 81 pp. (bilingue).

Déclaration sur le maintien en vigueur des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Genève, le 10 mars 1955. 15 pp. (bilingue).

UNESCO

Tabaré par Juan Zorilla de San Martín. Traduction française de Jean-Jacques Rethore, revue et adaptée par Jules Superville. Paris 1954. Éditions Nagel. 255 pp. Prix: 795 fr. (Collection UNESCO d'œuvres représentatives, série ibéro-Américaine n° 5).

Les derniers jours de la colonie dans le Haut-Pérou par Gabriel Rene Moreno. Introduction et traduction de Francis de Miomandre. Paris 1954. Éditions Nagel. 350 pp. Prix: 810 fr. (Collection UNESCO d'œuvres représentatives, série Ibéro-Américaine n° 4).

Annuaire international de l'éducation 1954. 411 pp. UNESCO, Paris/BIE, Genève. Publication n° 160.

Enseignement à l'étranger n° 7. Février 1955. Paris 1955. 81 pp. (bilingue).

OMS—Activité de l'OMS en 1954. Rapport annuel du Directeur général à l'Assem-

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 72 du numéro de février 1955 d'"Affaires Extérieures".

blée mondiale de la santé et aux Nations Unies. Genève, mars 1955. 209 pp. \$2. Actes officiels de l'OMS, n° 59.

Conseil exécutif, 15e session, Genève, 18 janvier - 4 février 1955:

Partie I —Résolutions.

Partie III—Étude organique.

Annexes. Genève, mars 1955. 148 pp. \$1.25. Actes officiels de l'OMS, n° 60.

Partie II —Rapport sur le projet de programme et de budget pour 1956. Genève, mars 1955. 137 pp. \$1.25. Actes officiels de l'OMS, n° 61.

b) Documents photocopiés:

NIL

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants diffusés au Canada et à l'étranger:

Le commerce mondial à la croisée des chemins, allocution du ministre du Commerce, M. C. D. Howe, au Canadian Club, Montréal, 21 mars 1955 (n° 55/9).

La situation en Extrême-Orient, déclaration faite aux Communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B.

Pearson, à l'ouverture du débat sur les affaires extérieures, 24 mars 1955 (n° 55/10).

The Americans—How Well do We Really Know Them, allocution de l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heeney, au Women's Canadian Club, Montréal, 7 février 1955 (n° 55/11).

Les textes suivants sont diffusés à l'étranger seulement:

The House Building Industry, allocution du ministre des Travaux Publics, M. R. H. Winters, à une réunion de la National House Builders Convention, Toronto, 29 mars 1955 (n° 55/12).

The Effect of Radiation on Human Health, texte déposé à la Chambre par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, en réponse à une question de M. F. A. Enfield, député, 4 avril 1955 (n° 55/13).

LES CANADIENS DANS L'INDE

(Suite de la page 143)

natales. Un autre militaire canadien qui se trouve dans l'Inde est le major Alfred Robbins, échangé pour un an avec le Defence Services Staff College (collège d'état-major interarme) de Wellington, dans le sud de l'Inde.

Le soldat, le prêtre, le marchand ont toujours été les grands explorateurs des continents nouveaux. Les soldats, prêtres et marchands canadiens qui vivent dans l'Inde aujourd'hui sont les explorateurs venus du nouveau monde de l'Amérique du Nord dans le nouveau monde de l'Inde indépendante. Avec les 2,500 Canadiens d'origine indienne qui vivent au Canada, ils sont des ambassadeurs d'amitié entre l'Inde et le Canada.

LES TRAITÉS

Faits courants

Portugal

Accord de commerce. Signé à Lisbonne le 28 mai 1954.

En vigueur provisoirement le 1^{er} juillet 1954.

Échange de ratification le 29 avril 1955.

En vigueur définitivement le 29 avril 1955.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

(Suite de la page 162)

aider les peuples à se gouverner eux-mêmes, entièrement et librement, et à se libérer des régimes dictatoriaux d'origine nationale ou étrangère; nous devons encourager progressivement le plein exercice des droits de l'homme et relever la dignité et la valeur de la personne humaine . . . Toutefois les Nations Unies visent un but plus important en fournissant aux négociations et à la conciliation un cadre propice et des occasions multiples sur la base d'un système qui réunit les deux camps de ce que nous appelons la guerre froide . . . L'Organisation des Nations Unies constitue la grande route de la coopération et de l'unité internationales . . . L'humanité commence à peine à mettre au point et à utiliser les institutions internationales dont l'Organisation des Nations Unies est de beaucoup la plus importante. Cette tâche ne sera pas achevée en un jour. Mais elle ne sera jamais achevée si nous ne poursuivons pas sans relâche notre œuvre d'édification et si nous ne nous appliquons pas sans cesse à redresser les tendances qui ont déjà rendu le travail difficile et qui, si nous n'y prenons garde, peuvent l'arrêter complètement.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Juin 1955

Vol. 7 N^o 6

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

| | PAGE |
|---|------|
| Session ministérielle du Conseil de l'OTAN | 174 |
| Pourparlers de Londres sur le désarmement | 177 |
| M. C. D. Howe en Australie et en Nouvelle-Zélande | 182 |
| Les affaires extérieures au Parlement: | |
| Déclarations sur la politique du Gouvernement | 188 |
| Nominations, mutations et retraites | 194 |
| Les Traités | 194 |
| Documents des Nations Unies | 195 |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Session ministérielle du Conseil de l'OTAN

LE Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Paris, les 9, 10 et 11 mai. L'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. L. D. Wilgress, représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, y représentaient le Canada. Ils étaient accompagnés de M. J. W. Holmes, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et de certains membres de la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord (Paris).

La réunion du Conseil avait pour objet principal l'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'OTAN. Au début, les signataires du Traité de l'Atlantique Nord étaient au nombre de douze: Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni. La Turquie et la Grèce se sont jointes à l'alliance au début de 1952.

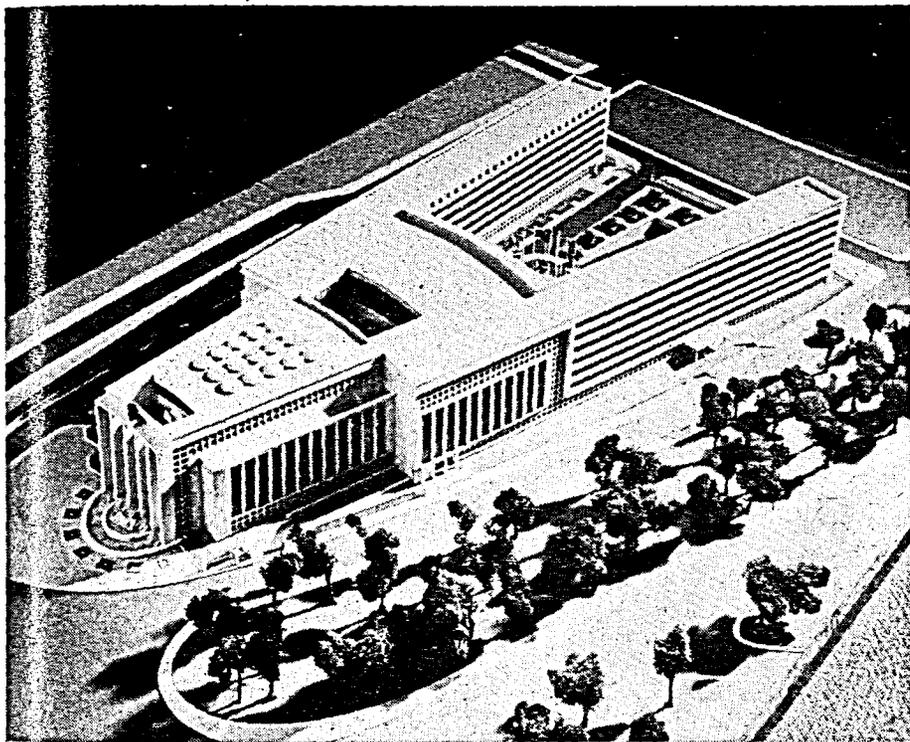
Le lundi 9 mai, le drapeau de la République fédérale d'Allemagne était arboré à côté de ceux des quatorze autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et le chancelier Adenauer prenait place parmi les autres ministres des Affaires étrangères. L'allocution de bienvenue prononcée par M. Pearson à l'adresse de l'Allemagne a été reproduite dans notre bulletin du mois de mai.

La réunion ministérielle avait en outre pour but de fournir aux ministres des Affaires étrangères l'occasion d'un entretien et d'un échange de vues fort utiles sur un certain nombre de questions politiquement importantes, intéressant l'OTAN de près ou de loin. Ces entretiens se sont déroulés à une période où la possibilité d'une conférence quadripartite, de même que les sujets sur lesquels porterait une telle conférence, soulevaient un vif intérêt public; les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France ayant déjà procédé à un échange de vues préliminaire, les représentants de ces pays ont pu étudier officieusement cette question avec les représentants des autres membres de l'Organisation. Ces consultations des gouvernements que l'issue de la conférence envisagée intéressait de près, cadraient bien avec les préparatifs diplomatiques de la conférence des Quatre.

Ordre du jour étendu

L'ordre du jour de la réunion ministérielle était suffisamment étendu pour embrasser toutes les questions d'intérêt majeur pour les pays de l'OTAN. Trois jours ont été consacrés aux délibérations des ministres portant sur des points de détail. De plus, la façon de procéder, mise à l'essai pour la première fois, selon laquelle, par entente officieuse, on laissait la direction des délibérations aux ministres les plus versés sur chaque question à l'étude, s'est révélée fort favorable aux échanges de vues.

A cette réunion, il ne s'agissait pas de prendre des décisions ni de tirer des conclusions, sauf en des termes de portée très générale. Ces conclusions



FUTUR SIÈGE DE L'OTAN

Maquette du futur siège de l'OTAN, place de la Porte Dauphine, à l'extrémité de l'avenue Foch (entre le boulevard Lannes et l'avenue Maréchal), à Paris.

sont formulées dans le communiqué publié à l'issue des entretiens et reproduit ci-après.

S'il y avait entente générale sur les objectifs politiques de tous les pays de la région visée par le Traité de l'Atlantique Nord, il ne s'agissait pas tant de trouver à leur ligne de conduite un dénominateur commun que de réaliser une plus grande harmonie entre les divers points de vue relatifs aux questions d'intérêt commun.

Après la session, au cours d'une interview, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est exprimé ainsi:

Je n'ai jamais cessé de croire que pour survivre à la situation critique qui lui a donné naissance, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord doit être beaucoup plus qu'une simple alliance militaire.

Il faut, à mon sens, qu'elle soit, en plus d'une organisation de collaboration de défense, un centre de collaboration politique, économique et sociale.

La dernière session du Conseil, au cours de laquelle les opinions et les points de vue les plus divers ont pu être échangés, nous a fourni la preuve des progrès importants que nous réalisons dans la voie de la collaboration politique.

La dernière des sessions ministérielles du Conseil de l'Atlantique Nord restera mémorable surtout parce qu'elle aura marqué l'accroissement de l'effectif et du prestige de l'OTAN. La République fédérale d'Allemagne s'est jointe

à l'OTAN et s'est associée sans réserve aux pays occidentaux tant en matière de défense que sur le plan politique. La réunion a démontré que l'OTAN est de plus en plus apte à assumer une responsabilité collective pour prendre conseil avant ses décisions importantes sur l'utilisation de sa puissance militaire et de ses ressources diplomatiques croissantes. A une période où la communauté atlantique s'exprime par un sentiment croissant de solidarité entre ses membres, de même que par le recours à diverses formes nouvelles de collaboration, tant civiles que militaires, cette réunion a constitué un jalon important dans l'histoire de l'OTAN.

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Paris, en session ministérielle, sous la présidence de M. Stephanos Stephanopoulos, ministre des Affaires étrangères de Grèce, les 9, 10 et 11 mai 1955.

I

Le Conseil a consacré la séance publique d'ouverture à l'accession de la République fédérale d'Allemagne, représentée par le Chancelier fédéral. A cette occasion, dans des allocutions qui ont été rendues publiques, les ministres ont marqué la signification qu'ils attachent à l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne, puissance démocratique et souveraine, à la communauté atlantique. Le Chancelier fédéral, en répondant à l'accueil de ses collègues, a souligné l'harmonie complète qui existe entre les objectifs du Traité de l'Atlantique Nord et les souhaits ardents de paix, de sécurité et de liberté formés par le peuple allemand, y compris les 18 millions d'Allemands de l'Allemagne orientale.

II

Le Conseil a de nouveau affirmé le caractère purement défensif de l'alliance atlantique. Il a manifesté sa très vive satisfaction de l'entrée en vigueur des accords qui instituent l'Union de l'Europe occidentale, favorisent la paix et offrent des garanties précises, y compris celle du contrôle des armements. Le Conseil a également pris acte de l'esprit d'étroite collaboration qui permettra à l'OTAN et à l'Union de l'Europe occidentale, chacune dans son propre champ d'activité, de s'apporter un soutien de réelle valeur.

Le Conseil a accueilli avec faveur les déclarations par lesquelles les ministres des gouvernements membres de l'alliance, signataires du Traité de paix avec l'Italie, ont rappelé la part active prise par l'Italie aux progrès de la coopération atlantique et européenne et réaffirmé l'incompatibilité de différents aspects discriminatoires de ce Traité avec la situation de l'Italie en tant que puissance alliée.

III

Les ministres ont ensuite procédé à l'examen de la situation internationale sous ses principaux aspects dans la zone d'application du Traité de l'Atlantique Nord aussi bien que dans le reste du monde.

Ils ont discuté d'un rapport sur les négociations en cours au sujet du Traité d'État autrichien; ils ont accueilli avec satisfaction l'information suivant la

(Voir la suite à la page 196)

Pou
dés

LA d
désarm
sous-co
Unis et
lution
M. Vyo
sitions
série d
Le Cou
sitions.
à l'Ass
comme
donner

Le
blemen
que, fa
une att
détruit
soviéti
l'attitu
généra
anglo-
simple
de la
posses
compl
maint
daiem
fois l
aucun
œuvr
et pe
pond
non
avait
qui r
faire

Prog

sent
que
aux

Pourparlers de Londres sur le désarmement

LA deuxième série d'entretiens privés du sous-comité de la Commission du désarmement, ouverte à Londres le 25 février, a été interrompue le 18 mai. Ce sous-comité, composé du Canada, de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'U.R.S.S., avait été convoqué de nouveau conformément à une résolution adoptée le 4 novembre 1954 par l'Assemblée générale. A cette époque, M. Vychinski, représentant de l'Union soviétique, avait accepté que les propositions anglo-françaises présentées au printemps de 1954 durant la première série d'entretiens du sous-comité servent de base à de nouvelles négociations. Le Gouvernement soviétique avait auparavant repoussé carrément ces propositions. La déclaration de M. Vychinski, et le vote unanime qu'avait recueilli à l'Assemblée générale la résolution sur le désarmement, avaient été salués comme un signe que les lentes négociations sur le désarmement allaient enfin donner lieu à quelque progrès.

Les récents entretiens de Londres ont sans doute permis de réduire sensiblement le fossé qui sépare les positions de l'Ouest et celles de l'Union soviétique, fait d'autant plus remarquable que l'Union soviétique avait d'abord adopté une attitude négative. L'espoir que certains progrès allaient être réalisés fut détruit, mais temporairement, dès la première séance, lorsque la délégation soviétique présenta des propositions équivalant à un renversement complet de l'attitude adoptée par l'Union soviétique à la neuvième session de l'Assemblée générale. Ces propositions, qui ne tenaient en fait aucun compte du projet anglo-français approuvé antérieurement par M. Vychinski, constituaient une simple reprise de la propagande habituelle, axée sur le thème de la suppression de la bombe atomique; il s'agissait cette fois d'obtenir que tous les États possesseurs d'engins atomiques ou à hydrogène procèdent à la destruction complète de ces armes. Les armements classiques et les forces armées seraient maintenus au niveau existant; les propositions soviétiques, de nouveau, tendaient à ce que la discussion du contrôle international ne soit engagée qu'une fois la destruction des armes nucléaires décidée. Ces propositions n'étaient aucunement acceptables pour les puissances occidentales, car leur mise en œuvre aurait fait perdre aux États-Unis leur avance dans le domaine nucléaire et permis en même temps aux puissances communistes de conserver leur prépondérance en armes classiques et en effectifs. Le Gouvernement soviétique, non seulement avait abandonné l'attitude favorable à la collaboration qu'il avait adoptée l'automne précédent, mais ne respectait pas la règle du secret qui régit les travaux du sous-comité: il communiqua aux journaux, pour en faire bénéficier sa propagande, le texte de ses propositions.

Programme de désarmement des Occidentaux

Lorsque, ayant décidé de s'en remettre à l'éloquence des faits, les représentants occidentaux s'apprêtèrent à abandonner les entretiens, l'Union soviétique, se trouvant dans une position vulnérable, revint, à toutes fins pratiques, aux propositions présentées à la neuvième session par M. Vychinski. Ce second

groupe de propositions ne réclamait pas la destruction immédiate des réserves; il marquait même une amélioration par rapport aux propositions de M. Vychinski; cependant, les positions occidentales et celle de l'Union soviétique étaient encore fort divergentes quant à la question fondamentale du contrôle international de l'application du programme de désarmement. Cette évolution satisfaisante des événements fut troublée cependant par la publication, dans le numéro du 24 mars de la *Pravda*, d'un rapport déformé sur les travaux du sous-comité et par un récit détaillé, faussé de même, que le représentant de l'Union soviétique auprès du sous-comité en donna le même jour au correspondant de l'agence Tass à Londres. Dans l'intervalle, les puissances occidentales avaient affermi leur position en présentant de nouveau les propositions anglo-françaises, sous la forme d'un projet de résolution parrainé cette fois par les quatre membres occidentaux du sous-comité. La résolution occidentale, de même que le mémorandum anglo-français, prévoit l'acceptation préliminaire par tous les Etats de l'interdiction de recourir aux armes nucléaires, *sauf en cas de défense contre une agression*. Elle envisage en outre l'élaboration d'un traité de désarmement prévoyant:

- a) l'interdiction complète de l'emploi et de la fabrication des armes nucléaires ou des armes de destruction massive de toutes sortes, ainsi que la transformation des stocks d'armes nucléaires existants à des fins pacifiques;
- b) des réductions importantes de toutes les forces armées et de tous les armements de type classique;
- c) l'institution d'un organe de contrôle pourvu de droits, pouvoirs et fonctions de nature à garantir le respect des interdictions et réductions convenues.

Le programme de désarmement incorporant les dispositions ci-dessus serait mis en œuvre par étapes; la première étape comporterait le blocage des forces armées et des dépenses militaires relatives aux armements atomiques et autres, aux niveaux atteints le 31 décembre 1954 (ou à toute autre date dont pourrait convenir la Conférence mondiale du désarmement envisagée). La deuxième étape serait consacrée à la première moitié des réductions s'appliquant aux armements classiques et aux forces armées, convenues par la Conférence du désarmement; une fois ces réductions effectuées, la fabrication d'armements nucléaires prendrait fin. Au cours de la troisième et dernière étape, la seconde moitié des réductions s'appliquant aux armements classiques et aux forces armées serait mise en œuvre; après quoi, l'interdiction totale des armes nucléaires entrerait en vigueur et les réserves d'armes nucléaires seraient supprimées. Une des particularités essentielles des propositions occidentales consiste en ce que les mesures envisagées pour chacune des étapes seraient prises seulement une fois que « l'organe de contrôle se serait déclaré en mesure de les faire effectivement observer ».

Principales additions au programme

En revenant aux propositions présentées par M. Vychinski au cours de l'automne 1954, l'Union soviétique a préparé la voie aux travaux constructifs que le sous-comité a pu accomplir lors de ses entretiens récents. Les puissances occidentales, prenant l'initiative, ont déposé un certain nombre de propositions

complétant ou améliorant le programme général de désarmement esquissé dans leurs propositions de base.

Les principales additions au programme de désarmement des Occidentaux ont trait aux niveaux auxquels les forces armées seraient réduites et aux principes du contrôle international. Au sujet du premier de ces deux points, les délégations du Royaume-Uni et de la France ont présenté des propositions tendant à ce que les forces armées des États-Unis, de l'U.R.S.S. et de la Chine soient réduites à un chiffre d'effectifs s'établissant entre un million et un million et demi, et celles de la France et du Royaume-Uni, à 650,000 hommes. Pour ce qui est du deuxième point, les quatre puissances occidentales ont déposé un projet de résolution exposant de façon assez détaillée ce qu'elles entendent par un contrôle international effectif. Elles proposent dans ce document que l'organe de contrôle soit doté, entre autres, du pouvoir de surveiller et de vérifier les divulgations de renseignements prévues à chaque phase du programme de désarmement, de même que d'organiser et de diriger des inspections sur place ou par avion afin de vérifier la mise en œuvre du programme et de s'assurer que les installations et les établissements ont tous été déclarés. Le texte des puissances occidentales spécifie en outre que les fonctionnaires de l'organe international de contrôle devront être postés de façon permanente dans les pays qui auront adhéré au traité de désarmement et qu'il faudra leur accorder le droit « de pénétrer dans le territoire des pays participants, d'y circuler et d'en sortir à leur gré, et celui de visiter sans entraves les établissements et les installations, selon qu'ils le jugeront à propos pour s'acquitter efficacement de leurs charges et fonctions ».

Objections de la délégation soviétique

La discussion de ces propositions et de certaines autres a donné lieu à d'utiles échanges de vues entre les représentants des pays occidentaux et ceux de l'Union soviétique sur leurs positions respectives. La délégation soviétique a insisté pour que le plan des Occidentaux fixe une limite de temps pour chacune des étapes du programme de désarmement et pour l'ensemble du programme. Afin d'éliminer cette objection, les délégations occidentales ont accepté que le principe de limites de temps précises soit inséré dans le traité de désarmement, sous la réserve que chaque phase puisse être prolongée dans la mesure jugée essentielle pour permettre aux États de mener les mesures de désarmement à bonne fin ».

La délégation soviétique objecta que l'interdiction complète des armes nucléaires prévue par le plan occidental était différée jusqu'à ce que toutes les réductions convenues des armements de type classique et des forces armées soient réalisées. Selon les propositions de M. Vychinski, la fabrication des armes nucléaires devait cesser dès que commencerait la seconde moitié des réductions des armes de type classique et des forces armées; de plus ces réductions devaient se terminer en même temps que la suppression complète des armes nucléaires. Pour faire justice de cette seconde objection, les délégations de la France et du Royaume-Uni proposèrent ce qui consiste probablement la modification la plus importante de la position occidentale depuis que fut déposé en juin 1954 le mémorandum anglo-français. Elles suggérèrent que l'interdiction de recourir aux armes nucléaires entre en vigueur non pas après que toutes les réductions convenues des forces armées et des armements de type classique auront été effectuées mais dès que les trois quarts (75 p. 100) de ces réductions

auront été réalisées. Simultanément, la suppression des réserves et le dernier quart des réductions convenues seraient amorcés et parachevés l'une et l'autre dans le délai prévu par le traité de désarmement. Cette concession importante était subordonnée à une entente avec l'Union soviétique sur deux points essentiels:

- (1) Réductions considérables des forces armées et des armements de type classique des grandes puissances et
- (2) Institution d'un système effectif de contrôle pour toute la durée du programme de désarmement.

Nouvelles propositions soviétiques

Après des échanges de vues décevants au cours desquels le représentant soviétique feignit d'ignorer les réponses concrètes des représentants occidentaux aux objections soulevées contre leurs propositions, l'Union soviétique déposa un document de vingt-deux pages portant sur le désarmement et « la suppression de la menace d'une nouvelle guerre ». Ces propositions insistent sur l'établissement d'un calendrier rigide dans le cadre duquel tout le programme de désarmement serait non seulement négocié mais réalisé intégralement au plus tard à la fin de 1957. Le Gouvernement soviétique refusait donc d'accepter le compromis occidental sur l'une de ses deux objections majeures aux plans de l'Ouest. Toutefois les nouvelles propositions soviétiques renfermaient le compromis anglo-français sur la formule des étapes visant à satisfaire à l'autre objection soviétique. S'y trouvaient aussi insérées les propositions du Royaume-Uni et de la France sur le niveau des forces armées, l'une des conditions de leur compromis relatif aux étapes.

La position soviétique sur la seconde condition anglo-française concernant l'établissement d'un système effectif de contrôle n'est pas claire. Rien n'indique nettement que l'Union soviétique soit disposée à accepter la proposition occidentale selon laquelle les représentants de l'organe de contrôle devraient être en mesure d'effectuer des inspections partout et en tout temps dans les territoires des États. Il n'existe pas non plus d'indication précise que le Gouvernement soviétique accepte l'idée qu'un organe de contrôle devrait être établi et ses membres installés dans les territoires des pays *avant* la mise en œuvre des mesures de désarmement dont ils seraient chargés de surveiller l'application. Le nouveau document soviétique est plus près, néanmoins, de la position occidentale en matière de contrôle. Ainsi l'U.R.S.S. s'accorde maintenant avec l'Ouest pour reconnaître la nécessité d'un seul organe permanent de contrôle doté de pouvoirs étendus pour toute la durée du programme de désarmement.

Le nouveau document soviétique souscrit également à la proposition occidentale selon laquelle les États devraient s'engager à ne recourir aux armes nucléaires qu'en cas de défense contre l'agression. L'assentiment des Soviétiques comporte cependant une réserve, à savoir que le recours exceptionnel à ces armes ne devrait être autorisé qu'à la suite d'une décision pertinente du Conseil de sécurité, au sein duquel l'U.R.S.S. exerce le droit de veto.

Problème allemand et bases militaires

Au regard de ces concessions, le nouveau plan de l'U.R.S.S. renferme certains points qui ne figuraient ni dans les propositions soumises par M. Vychinski

en septembre dernier ni dans la nouvelle version qui en a été déposée au cours des discussions récentes. Mais la plupart de ces points se trouvaient effectivement insérés dans diverses propositions présentées au cours de débats antérieurs sur le désarmement proprement dit ou sur « la réduction de la tension internationale ». Ils portent sur le démantèlement de toutes les bases militaires dans les territoires étrangers (au plus tard en 1957), le retrait immédiat des troupes d'occupation d'Allemagne suivi de la formation de contingents, strictement limités, de corps de police locaux, la condamnation de la propagande de guerre, la suppression de toute forme de discrimination en matière de commerce, etc.

Il est évident que les dernières propositions soviétiques tout comme celles qui avaient été déposées antérieurement au sous-comité, visaient en partie à la propagande particulièrement en ce qui concerne le problème allemand. En effet, elles furent rendues publiques peu après avoir été soumises au sous-comité, bien que les membres occidentaux eussent demandé de ne pas les publier au moins avant qu'ils aient eu l'occasion de les étudier. Il s'agit maintenant de savoir si les concessions, indiscutablement impressionnantes, faites par l'Union soviétique sur le problème du désarmement, dépendent de l'acceptation par l'Ouest des suggestions formulées sur d'autres points dans les propositions. Si tel était le cas, les récentes concessions soviétiques sur le désarmement proprement dit perdraient une bonne part de leur signification.

Entretiens des Quatre Grands

On ne voit pas très bien comment la discussion des questions politiques que soulèvent les récentes propositions soviétiques ressortit au mandat du sous-comité de la Commission du désarmement. Le représentant soviétique a pour tant précisé que ces questions formaient une partie intégrante des propositions soviétiques sur le désarmement et que celles-ci devaient donc être considérées en bloc. En l'occurrence, les Quatre Grands trouveraient avantage, semble-t-il, à étudier le plan soviétique au cours de leurs entretiens prochains. A tout événement, s'il y a lieu de poursuivre tous les efforts pour réduire l'écart entre la position occidentale et la position soviétique sur la question du désarmement, on peut se demander si un règlement définitif du problème a des chances d'intervenir tout au moins avant que l'Est et l'Ouest en arrivent à quelque entente sur les questions politiques qui les divisent. Parlant le 25 mai devant le Comité parlementaire des Affaires extérieures, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé ce point de vue en ces termes:

Je souhaite pour ma part,—et je crois qu'en définitive il en sera ainsi,—que toute cette question du désarmement constitue l'un des sujets de discussion à la conférence des Quatre qui se tiendra vraisemblablement en juillet. Je ne prétends pas que les ministres des Affaires étrangères, encore moins les chefs de gouvernements, seront définitivement en mesure de régler le problème, mais si ces derniers et les ministres des Affaires étrangères parviennent à envisager ce problème dans son ensemble ainsi qu'à s'entendre sur les formules qui permettraient de progresser, s'ils s'efforcent de dégager quelques-uns de ces facteurs politiques des considérations techniques et par-dessus tout, de créer une atmosphère de confiance qui nous a manqué jusqu'ici, en résolvant certains problèmes politiques, la Commission du désarmement des Nations Unies aura alors des chances beaucoup plus sérieuses de réussir dans ses travaux. Tel a été le cas par le passé parce que, l'expérience nous l'a appris, il est difficile de réaliser la limitation des armements dans une atmosphère de crainte et d'incertitude politique.

M. C. D. Howe en Australie et en Nouvelle-Zélande

ACCUEILLIR des visiteurs de marque n'est pas pour le Canada un événement inusité. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, son importance grandissante dans les affaires mondiales, jointe à une situation géographique favorable lui a permis de se faire l'hôte de chefs de pays très distants les uns des autres. Au nombre de personnalités qu'il a été heureux de recevoir, on compte les premiers ministres de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie et d'autres dirigeants de ces membres du Commonwealth. Mais il n'est pas toujours facile pour des hommes d'État affairés d'entreprendre des tournées en pays lointains. En dépit d'invitations pressantes et nombreuses, aucun premier ministre canadien n'a malheureusement pu jusqu'ici se rendre en Australie ou en Nouvelle-Zélande. M. St-Laurent projetait de le faire en 1954, mais les circonstances l'ont forcé de renoncer à cet agrément.

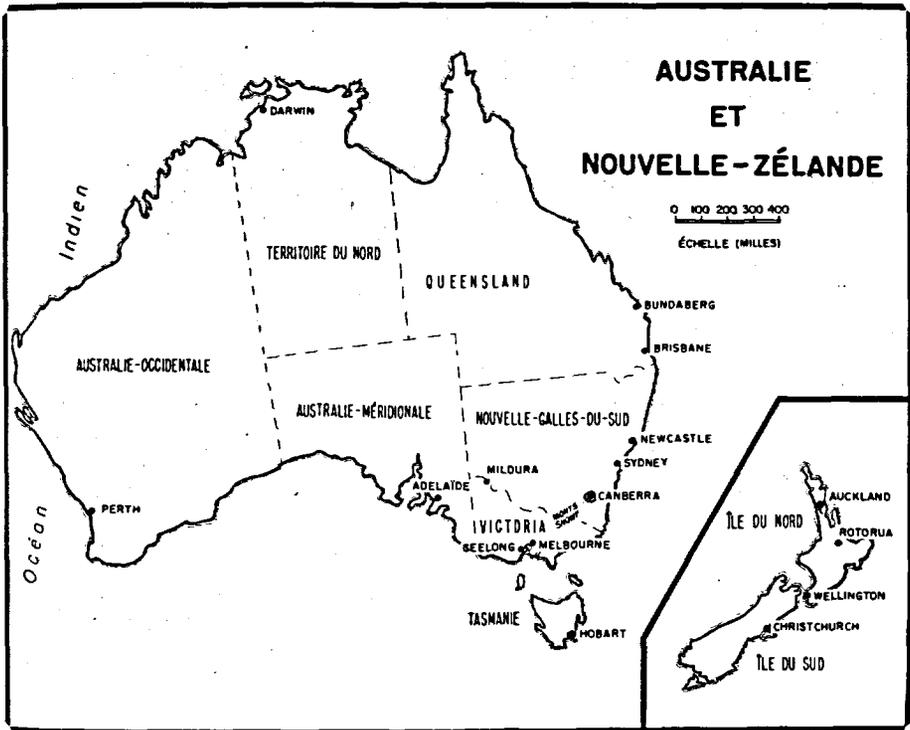
En avril et en mai de cette année, M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense, effectuait une visite de bonne entente à ces deux pays en retour des politesses dont le Canada a été l'objet à diverses reprises de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. En compagnie du sous-ministre du Commerce, M. Howe a quitté Vancouver le 8 avril pour Sydney via Honolulu et les îles Fidji. Le 4 mai, M. Howe et M. Bull revenaient à Vancouver après une absence de quatre semaines.

Australie

Arrivé à Sydney le 11 avril, M. Howe a visité quatre des six États australiens: Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, Victoria et Australie-Méridionale ainsi que la capitale du pays, Canberra. Ses voyages l'ont conduit à Sydney, Brisbane, Bundaberg, Newcastle, Melbourne, Geelong, Mildura, Radium-Hill, Canberra ainsi que dans la région des montagnes Snowy. Bien que son itinéraire se limitât au littoral sud-est et qu'il se soit arrêté assez longuement dans les grands centres, le ministre canadien a traversé bon nombre de régions géographiques et a pu ainsi dégager les traits caractéristiques du panorama australien.

Dans le Queensland, le ministre s'est rendu à un centre prospère d'exploitation sucrière près de Bundaberg, sous les tropiques, à 200 milles au nord de Brisbane, et a fait la visite d'une raffinerie. L'établissement présentait un intérêt particulier, étant donné que le Canada achète chaque année quelque 100,000 tonnes de sucre du Queensland; à diverses reprises, M. Howe a exprimé l'espoir que le Queensland soit en mesure de vendre davantage au Canada. Il a profité de son passage dans cet important État du nord-est pour visiter une vaste conserverie coopérative d'ananas, dans la banlieue de Brisbane.

Passant presque une journée à Newcastle, sur la côte, à 100 milles au nord de Sydney, M. Howe a vu l'aciérie de la *Broken Hill Proprietary* et l'une des houillères de la compagnie. Au dire de M. Howe, l'usine et ses établissements



auxiliaires constituent l'un des ensembles les mieux organisés qui se puissent trouver.

En se rendant de Sydney à Melbourne, le ministre a pu apercevoir le centre hautement développé d'élevage de moutons et de culture mixte de Victoria-Sud. Ses visites aux usines *General Motors-Holden* et *Ford* lui ont donné un aperçu de l'industrie secondaire de l'Australie. La remise à M. Howe d'un doctorat honorifique en droit civil par l'Université de Melbourne a été le point marquant de son séjour dans cette ville.

A Mildura, centre d'irrigation sur la Murray, fondé vers 1880 par deux Canadiens, les frères Chaffey, le ministre a pris connaissance de la culture et du traitement des fruits séchés, dont le Canada est l'un des grands consommateurs.

A Radium-Hill, tout près de la frontière est de l'Australie-Méridionale, M. Howe, accompagné du premier ministre et du ministre des Mines de cet État, a visité les ouvrages souterrains de la mine d'uranium ainsi que l'usine de concentration du minerai. Radium-Hill est situé dans une région marginale d'élevage de l'Australie-Méridionale, où l'étendue des fermes est de 250 à 300 milles carrés, 50 acres de terrain assurant la subsistance d'un mouton. Le ministre put ainsi se faire une idée de l'arrière-pays australien.

Les 21 et 22 avril, à Canberra, M. Howe s'est rendu au Parlement où il a rencontré le président de la Chambre des représentants et le premier ministre, puis il a déposé une couronne au pied du Monument aux morts de la guerre. Il a été reçu à déjeuner par les ministres d'État du Commonwealth australien et à dîner à l'Hôtel du Gouvernement.

Sa visite des aménagements hydro-électriques et des ouvrages d'irrigation, exécutés au coût de 422 millions de livres australiennes, dans les montagnes Snowy, a coïncidé avec l'ouverture officielle par le premier ministre Menzies, le 23 avril, de la première unité d'une capacité de 60,000 kilowatts. Sur l'invitation de M. Menzies, le ministre a assisté à la cérémonie en qualité d'hôte d'honneur. Au cours de la cérémonie, radiodiffusée sur le réseau de l'*Australian Broadcasting Commission*, hommage a été rendu à M. Howe, à la fois par le premier ministre et par M. Hudson, commissaire de la *Snowy Mountains Authority*.

Durant son séjour en Australie, M. Howe et M. Bull se sont entretenus avec des membres de la Commission australienne du blé, des autorités de l'aviation civile, des représentants du commerce et d'autres dirigeants d'Australie, y compris des membres des gouvernements du Commonwealth et des États australiens. Ces conversations ont permis une meilleure intelligence des problèmes et des points de vue australiens, mais elles ne constituaient qu'un aspect complémentaire du voyage.

Une mission de bonne entente comporte nécessairement des discours. M. Howe a prononcé quatre allocutions importantes: à la réception organisée par la ville de Brisbane; au déjeuner d'État offert à Sydney par le Gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud; à l'Université de Melbourne, et enfin au programme de quinze minutes consacré à « l'Invité d'honneur » et diffusé par le réseau interétat de l'*Australian Broadcasting Commission*. Il a aussi prononcé six allocutions de caractère non officiel.

Dans l'ensemble, le ministre a mis en lumière le désir du Canada d'entretenir avec l'Australie des relations politiques et commerciales plus étroites ainsi que la similarité des problèmes économiques qui se posent pour les deux pays. A Brisbane, il a exprimé l'espoir que le Canada puisse acheter à l'Australie plus de sucre et de conserves d'ananas, ajoutant que notre pays « attend avec impatience le jour où les produits canadiens pourront entrer dans les pays du Commonwealth sans être assujétis à des restrictions quantitatives. Nous avons la conviction que vous désirez commencer avec nous et voulons sûrement, pour notre part, le faire avec vous ».

Déjeuner d'État

Au déjeuner d'État à Sydney, il a fourni certains détails sur le programme canadien relatif à l'énergie atomique. Il a souligné aussi les avantages qu'offrirait la collaboration entre le Canada et l'Australie pour l'adoption de mesures de stabilisation des marchés du blé. A l'Université de Melbourne, le ministre a insisté sur le rôle important qui revient aux universités dans la tâche d'assurer un équilibre stable au sein d'un monde fort complexe.

Dans son allocution radiodiffusée, M. Howe a signalé les trois aspects de la vie australienne qui l'ont le plus impressionné: d'abord le sentiment qu'il s'est accompli tant de choses en si peu de temps, puis les immenses possibilités de développement qui s'offrent à l'Australie et enfin le singulier attrait du mode de vie australien. L'orateur a appuyé sur les avantages d'une association plus étroite entre le Canada et l'Australie au sein du Commonwealth, grâce notamment aux échanges d'idées et de personnel sur les plans gouvernemental et autres. De tels échanges se révéleraient précieux dans les domaines scientifique et technique, notamment dans celui de l'énergie atomique.

gation,
ntagnes
enzies,
r l'inv
d'hôte
ustralian
ois par
untains

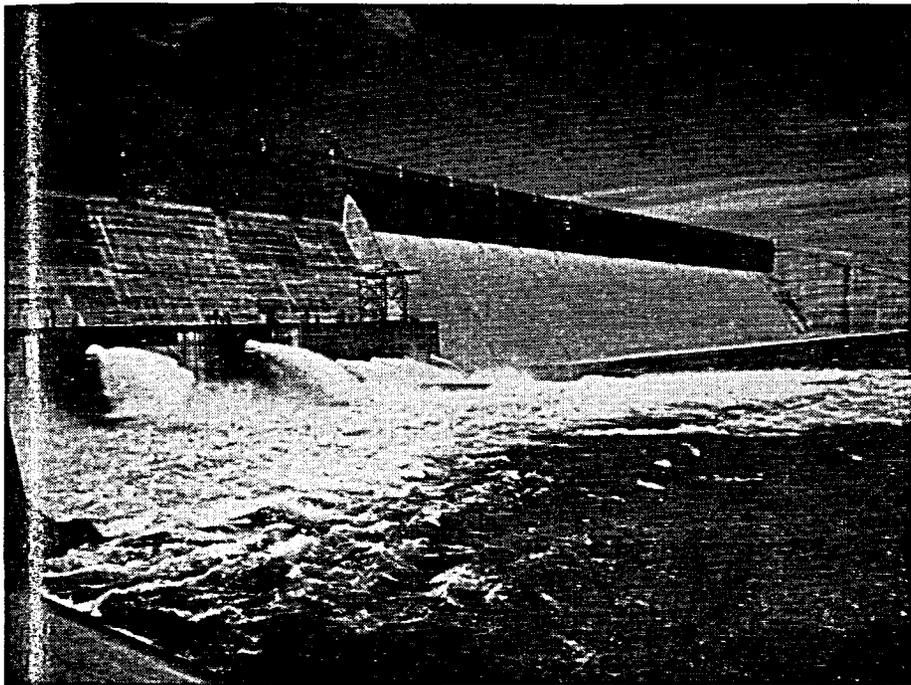
retenus
ités de
d'Aus-
et des
nce des
t qu'un

urs. M.
sée par
nement
au pro-
e par le
ononcé

d'entre-
es ainsi
x pays.
ustralie
id avec
s avons
t, pour

gramme
i'offira
ures de
histre a
assurer

ects de
i'il s'est
lités de
u mode
on plus
notam-
ental et
cientifi-



Aménagements hydro-électriques dans les montagnes Snowy.

Partout où l'a conduit son voyage M. Howe a reçu un accueil cordial et chaleureux. Cet esprit d'amitié et de fraternité a marqué les reportages dont la visite de M. Howe a fait l'objet tant dans la presse qu'à la radio. La nécessité de resserrer la coopération entre le Canada et l'Australie a particulièrement retenu l'attention des rédacteurs et des commentateurs. Comme l'écrivait le *Sydney Daily Telegraph*, « on doit déplorer qu'il n'existe pas d'échanges plus fréquents de manifestations entre le Canada et l'Australie ». Le *Sydney Morning Herald* faisait observer pour sa part que la venue de M. Howe constituait « un heureux renversement de situation, puisque, fait inévitable peut-être, on avait assisté jusqu'ici à un déplacement unilatéral de personnalités politiques . . . » Et le *Herald* d'ajouter: « Sa visite rappelle le rôle de premier plan que joue maintenant le Canada dans les affaires mondiales ».

A Canberra, le Gouvernement australien a accepté l'idée de M. Howe qu'un mâ, fourni par le Canada, soit érigé dans la capitale du Commonwealth australien pour commémorer la visite du ministre et symboliser l'amitié qui unit l'Australie et le Canada. On est à prendre les dispositions pour donner suite à ce projet.

Nouvelle-Zélande

M. Howe et M. Bull se sont rendus en Nouvelle-Zélande par avion le 25 avril, jour de l'Anzac, descendant à Christchurch dans l'île du Sud. Le lendemain matin, après avoir déposé une couronne au pied du cénotaphe, M. Howe était l'hôte à une réception et à un déjeuner offerts par la ville. Dans l'après-midi, il fit la visite des laineries de Kaiapoi puis se rendit en automobile à Lyttelton où le traversier de nuit devait le conduire à Wellington.

Le lendemain, dans la matinée, après avoir rencontré le premier ministre M. Holland, M. Howe eut le privilège de s'entretenir durant une heure avec les membres du Conseil des ministres, à la suite de quoi eut lieu un splendide déjeuner d'État, fait saillant de la tournée en Nouvelle-Zélande. Y assistaient notamment les ministres de la Nouvelle-Zélande, les députés, le corps diplomatique et des représentants des divers milieux néo-zélandais. En portant un toast à M. Howe, M. Holland a dit du Canada qu'il était au sein du Commonwealth l'aîné de la Nouvelle-Zélande et un partenaire estimé et affectionné dont l'avis est toujours écouté avec respect. Il a évoqué en termes élogieux le rôle joué par le Canada dans le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth durant la seconde guerre mondiale, et souligné que si le Canada et la Nouvelle-Zélande présentent des différences, celles-ci n'altèrent pas l'unité profonde d'idéal et de but par laquelle se rejoignent les deux pays. A l'appui des paroles de M. Holland, le chef de l'opposition, M. Nash, a rappelé les caractères historiques du Canada et la place importante qu'ont tenue plusieurs de ses dirigeants. M. Howe, qui a exposé la position des deux pays au sein du Commonwealth et l'évolution récente du Canada, a été chaudement applaudi.

Plus tard dans la journée, il a suivi avec un vif intérêt une séance de la Chambre des représentants et s'est entretenu avec des journalistes néo-zélandais.

Quittant Wellington le 29 avril, M. Howe et M. Bull séjournèrent quatre jours dans l'île du Nord. Ils y visitèrent la station de recherches géothermiques de Wairakei, les forêts de Kaingaroa et la fabrique de papier-journal de la *Tasman Pulp and Paper Company* en construction à Kawarau. A ce centre, M. Howe a vu le nouveau village bâti à l'intention, notamment, des techniciens et bûcherons canadiens venus en Nouvelle-Zélande avec leurs familles pour



Wellington, Nouvelle-Zélande

ministre
re avec
splendide
étaient
diplôme
tant un
mmon-
ctionné
ieux le
wealth
ouvelle-
profonde
paroles
histori-
geants.
wealth

aider au développement de l'industrie forestière. Après avoir vu les réserves thermales de Rotorua, M. Howe a traversé l'île en automobile jusqu'aux cavernes de Waitomo, s'arrêtant en route aux installations hydro-électriques aménagées sur la rivière Waikato.

Les derniers jours de sa visite en Nouvelle-Zélande, M. Howe les a passés à Auckland en qualité d'hôte du gouverneur général à l'Hôtel du Gouvernement. Le programme comprenait une brève conférence de presse, une réception offerte par la ville, un dîner à l'Hôtel du Gouvernement et une visite des environs de ce port de mer et centre commercial important sis sur la côte nord de la Nouvelle-Zélande. Vers la fin de l'après-midi du 3 mai, M. Howe et M. Bull dirent adieu à la Nouvelle-Zélande et repartirent pour le Canada dans un appareil des *Canadian Pacific Air Lines*.

Bien que partis d'abord pour une tournée de bonne entente, M. Howe et son sous-ministre trouvèrent le temps de s'entretenir amicalement avec des représentants des deux pays de questions d'intérêt commun, telles le commerce, les affaires politiques et l'énergie atomique.

Le voyage du ministre du Commerce en Nouvelle-Zélande et en Australie a été un splendide succès, auquel ont contribué dans une large mesure les dispositions attentives prises par les autorités locales de concert avec les hauts commissaires du Canada et leurs personnels. La chaude cordialité dont M. Howe a été l'objet à l'échelon tant officiel que non officiel et le vif intérêt marqué par la presse à l'endroit soit de sa carrière comme homme d'État du Commonwealth soit du poste de commande qu'il assume dans le développement commercial et industriel du Canada témoignent des sentiments vivaces d'amitié que les Néo-Zélandais et les Australiens nourrissent à l'égard du Canada. On peut affirmer avec confiance que le voyage de M. Howe marque une nouvelle étape dans le développement de relations plus étroites et plus cordiales entre le Canada et les pays du Commonwealth situés dans le sud-ouest du Pacifique.

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Réunions du Comité permanent des affaires extérieures

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a pris part aux séances du Comité permanent de la Chambre des communes pour les affaires extérieures, tenues les 24, 25 et 26 mai. Il a traité certains aspects du travail du ministère des Affaires extérieures et répondu aux diverses questions des membres du Comité.

Situation internationale

Le 24 mai, au cours de la première séance à laquelle il a pris part, M. Pearson a fait une déclaration sur la situation internationale dans son ensemble. Celle-ci, à son avis, s'est quelque peu améliorée et a été marquée d'une certaine détente, en Europe particulièrement. L'U.R.S.S. a changé de tactique, sinon de stratégie, et son gouvernement semble mieux disposé à collaborer au règlement de plusieurs problèmes internationaux dont nous nous préoccupons depuis la guerre.

Il est impossible de se prononcer positivement sur les raisons de ce changement d'attitude. Peut-être faut-il l'attribuer à des difficultés intérieures d'ordre politique et économique; ou encore, les dirigeants de l'U.R.S.S., en réalistes qu'ils sont, ont-ils compris que toute nouvelle guerre comporterait l'emploi des armes à hydrogène. Peut-être encore l'unité et la puissance croissantes du monde occidental les auraient-elles impressionnés et contraints à changer de politique à notre égard. M. Pearson a formulé une dernière hypothèse.

Ils espèrent peut-être, dit-il, nous amener à relâcher notre vigilance, en adoptant une attitude plus raisonnable et plus favorable à la collaboration en ce qui a trait à certains problèmes. Ou encore pensent-ils pouvoir nous inspirer un sentiment illusoire de sécurité et nous faire abandonner les règles de conduite grâce auxquelles, pour une bonne part, nous avons réussi, dans le cadre de l'OTAN, à améliorer notre situation.

Les Russes ont signé le traité autrichien, ils ont accepté de participer à des conversations à quatre et ils se sont montrés disposés, contrairement à ce qu'ils avaient déclaré avant la conclusion des Accords de Paris et l'admission de l'Allemagne à l'OTAN, à discuter les questions allemandes à la conférence des Quatre. Voilà autrement de preuves du changement de leur politique en Europe. Et M. Pearson de continuer:

Ce changement de procédés fournit certainement au camp occidental une occasion de négocier. Dans le domaine diplomatique, comme je le disais l'autre jour, nous sommes maintenant « sortis de la tranchée », nous avons franchi l'étape de la guerre de tranchée, et nous avançons à découvert. Cette situation offre certaines occasions, mais n'est pas sans présenter quelques périls, puisqu'à l'heure actuelle nos manœuvres s'exécutent ouvertement. J'espère que nous saurons éviter les dangers et tirer parti des occasions.

Extrême-Orient

En Extrême-Orient, a déclaré M. Pearson, la situation s'est quelque peu améliorée au cours des deux ou trois derniers mois. En Corée, nous avons dû accepter le partage du pays; même si nous devons continuer, dans le cadre de l'ONU, à tendre vers l'unification du pays, il existe une certaine appréhension que cette unification tarde à se réaliser. L'armistice n'a pas été transformé en un traité de paix, mais du moins il semble à l'abri de toute rupture prochaine.

A Formose et dans la région du détroit de Formose, la situation semble se stabiliser. La question de Formose n'est pas réglée, il est vrai, mais la situation, qu'il s'agisse de Formose même ou des îles côtières, ne s'est pas aggravée au cours des récentes semaines; dans le détroit de Formose, on semble évoluer vers une situation assimilable à un armistice de fait. Il ne faut pas méconnaître les dangers que présente encore une telle situation ni oublier qu'aucun progrès n'a été accompli dans la voie d'un règlement, sauf peut-être celui que pourraient constituer la déclaration où le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de Pékin s'est dit disposé à traiter ces questions directement avec les États-Unis et la réponse du président des États-Unis à cette déclaration.

Réunion de l'OTAN

M. Pearson a aussi parlé devant le Comité de la situation en Indochine, ainsi que de la réunion ministérielle de l'OTAN tenue à Paris, traitée ailleurs dans le présent numéro. Il a dit que, « de toutes les réunions tenues par le Conseil, cette dernière a été la plus favorable aux échanges d'opinions et aux efforts de chaque pays pour comprendre la politique des autres ».

Charte des Nations Unies

Au cours du débat qui a suivi le discours de M. Pearson, de nombreuses questions ayant trait à une grande diversité de sujets ont été posées; il est impossible de les résumer toutes dans le présent article. Lorsqu'il s'est agi de la célébration prochaine du dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies à San-Francisco, on a posé à M. Pearson des questions sur les probabilités actuelles d'une révision de la Charte. Sa réponse est reproduite ci-après:

La révision de la Charte a déjà, je le sais, retenu l'attention du Comité. Au Ministère, nous nous sommes aussi intéressés à cette question. Nous pourrions en faire ultérieurement une étude plus élaborée au sein de ce Comité, si tel était votre vœu. Il s'agit d'abord de décider si en réalité il y a lieu, à l'heure actuelle, de nous prononcer en faveur de la tenue d'une conférence sur la révision de la Charte. A San-Francisco,—je m'en souviens très bien, et quelques membres du Comité se le rappelleront également,—les délégations du Canada, de l'Australie et de certains autres pays ont réclamé avec insistance que des dispositions prévoyant la tenue d'une conférence de révision après dix ans soient insérées dans la Charte. Nous étions résolus à empêcher, si possible, que le veto puisse s'exercer contre la convocation d'une telle conférence, et nous sommes parvenus à nos fins. Il suffit donc qu'une majorité de l'Assemblée et sept membres quelconques du Conseil de sécurité le veuillent, pour qu'une telle conférence soit convoquée. Cependant, les événements des dix dernières années et la situation internationale ne nous inclinent guère à croire qu'une telle conférence soit indiquée à l'heure actuelle. Si, comme je l'ai déjà dit, le veto ne peut empêcher la convocation d'une conférence de révision, il pourrait cependant faire obstacle à toutes les recommandations qui pourraient en émaner. Ce serait une grande erreur que de tenir une conférence qui se déroulerait dans une atmosphère acrimonieuse, où les positions de l'Est et de l'Ouest sur les modifications

possibles de la Charte seraient si éloignées, que les recommandations de la majorité seraient frappées par le veto du camp opposé—et rien d'autre. Il vaudrait mieux, à mon avis, s'assurer d'abord par des entretiens avec l'Union soviétique s'il y a possibilité de s'entendre sur certaines modifications de la Charte. Si tel est le cas, ce qui n'est pas invraisemblable, il conviendrait certainement de convoquer une conférence de revision.

Parmi les modifications qui pourraient être apportées à la Charte, M. Pearson a mentionné celles qui assureraient à l'Asie une plus grande représentation au Conseil de sécurité et aboliraient l'exercice du veto en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres à l'ONU.

Unification de l'Allemagne

On a demandé à M. Pearson quelle était l'attitude des pays de l'OTAN à l'égard de l'unification de l'Allemagne. La question avait été discutée, pour la première fois en présence d'un représentant de l'Allemagne, au cours de la réunion du Conseil de l'OTAN à Paris, a répondu M. Pearson, qui a ajouté:

La réunification de l'Allemagne demeure un des principaux objectifs de la politique étrangère de ce pays; son adhésion à l'OTAN n'y a rien changé. Un gouvernement allemand qui ferait passer cet objectif au second plan ne survivrait certainement pas. Par l'unification de l'Allemagne, j'entends, non pas celle du pays dans ses limites d'avant 1939, mais l'union du secteur qu'il est convenu d'appeler l'Allemagne occidentale et de la zone occupée par l'Union soviétique et administrée par le gouvernement communiste d'Allemagne orientale. Voilà notre interprétation. C'est là un grand problème qui persiste en dépit de l'admission de l'Allemagne à l'OTAN. Il sera sûrement du nombre des questions discutées à l'échelon supérieur et à celui des ministres des Affaires étrangères.

On parle beaucoup des moyens à prendre pour réaliser cette unité, et aussi d'une certaine tentative pour faire de la neutralisation de toute l'Allemagne le prix de son unification. Je ne doute pas qu'un motif puissant ait poussé l'Union soviétique à changer de politique à l'égard de l'Autriche et à consentir à un traité de paix autrichien comportant la neutralisation du pays. Peut-être les Soviétiques pensaient-ils que l'exemple d'une Autriche libre, unifiée et neutre agirait sur l'opinion publique allemande, qu'il aurait pour conséquence, même au stade actuel, de détacher l'Allemagne occidentale de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les membres de ce comité ont peut-être appris par leurs lectures que M. Adenauer a réaffirmé dernièrement que son gouvernement ne jugeait pas séduisante l'idée de neutralisation.

Visite de parlementaires en Russie

A la séance du Comité tenue le 25 mai, M. Pearson expose dans quelles circonstances le Gouvernement soviétique a invité les parlementaires des pays occidentaux à visiter la Russie. Le Soviet suprême a formulé l'invitation le 9 février au cours d'une déclaration renfermant un appel de style communiste en faveur d'une paix mondiale réalisée selon les conditions communistes; la déclaration se terminait par trois paragraphes préconisant des rencontres entre les parlementaires des divers pays; il s'agissait notamment d'un échange de visites entre les délégués et de discours que les visiteurs prononceraient au parlement du pays d'accueil. Ce document, dont la première partie était remplie d'une propagande agressive dirigée contre la politique suivie par nos gouvernements, n'était pas très bienveillant à l'égard du Canada non plus que des autres pays occidentaux.

Nous n'avons reçu aucune invitation du Gouvernement soviétique, poursuit M. Pearson, sauf celle que contenait la déclaration du Soviet suprême à

laquelle nous n'avons donné aucune suite au niveau gouvernemental. S'il y avait lieu de le faire et si le Gouvernement soviétique avait réellement l'intention d'inviter des parlementaires canadiens à visiter son pays, nous ne serions pas, me semble-t-il, sans recevoir de communications du Gouvernement soviétique en ce sens.

Désarmement

A la même séance du Comité, M. Pearson a retracé le cours des conversations sur le désarmement, auxquelles est consacré un autre article du présent numéro. M. Pearson termine ses réflexions à ce sujet en exprimant l'espoir que le désarmement sera discuté à la conférence des Quatre qui se déroulera vraisemblablement en juillet.

Je ne prétends pas, déclare-t-il, que les ministres des Affaires étrangères,—encore moins les chefs de gouvernements,—seront enfin en mesure de traiter le problème. Si toutefois ces derniers et les ministres des Affaires étrangères parviennent à envisager ce problème dans son ensemble ainsi qu'à s'entendre sur les formules qui permettraient de progresser s'ils s'efforcent de dégager quelques-uns de ces facteurs politiques des considérations techniques, et, par-dessus tout, de créer une atmosphère de confiance, qui nous a manqué jusqu'ici, en résolvant certains problèmes politiques, la Commission du désarmement (ONU) aura alors des chances beaucoup plus sérieuses de réussir dans ses travaux. Tel a été le cas auparavant parce que, l'expérience nous l'a appris, il est difficile de réaliser la limitation des armements dans une atmosphère de crainte et d'incertitude politique.

Article 2 du Traité de l'Atlantique Nord

Au cours de la séance du 26 mai, M. Pearson traite les problèmes de la Commission internationale pour la surveillance au Vietnam et notamment la question du mouvement des réfugiés; il fait ensuite une déclaration sur la mise en œuvre de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord.

Il déclare que l'article 2 ne prévoit pas seulement des consultations politiques et l'harmonisation des mesures de politique étrangère, déjà traitées, mais qu'il porte en outre sur d'autres aspects.

La collaboration économique, . . . sociale et culturelle, l'échange de renseignements entre les pays de l'OTAN, la circulation et la mobilité de la main-d'œuvre. Cet article a été mis en œuvre de façon empirique. C'est peut-être qu'il y a quelques années nous en escomptions plus qu'il ne nous a été possible de réaliser aux termes de l'article 2; il ne faut pas pour cela cesser de faire notre possible pour appliquer cet article, tout en envisageant sa mise en œuvre comme une entreprise à long terme. D'après les dispositions de l'article 2, nous devons tendre, en somme, vers toutes les formes de collaboration possibles en dehors du domaine militaire, et consolider ce que nous avons appelé la Communauté atlantique. A la vérité, cette communauté n'est pas facile à définir; elle s'exprime, à mon avis, par des consultations mutuelles plus fréquentes et par un sentiment de solidarité. Il n'est pas nécessaire qu'elle se traduise immédiatement et toujours sur le plan institutionnel. Par exemple, nous avons à l'OTAN le Comité de l'examen annuel, chargé surtout de passer en revue la collaboration en matière de défense, l'instruction, les plans de défense et les projets conçus pour l'année à venir. Il étudie aussi les problèmes économiques que pose la défense, de même que d'autres formes de collaboration s'y rattachant et certaines autres encore qui ne portent pas principalement sur la défense militaire.

Nous avons constitué dans le cadre de l'OTAN un comité chargé d'étudier la question de la collaboration économique; comme je vous le disais tout à

l'heure, ce comité a conclu que ce serait une erreur que de créer dans le cadre de l'OTAN, et en vertu de l'article 2, des rouages économiques qui feraient double emploi avec les organismes internationaux de l'ONU, du GATT, de l'OECE. Instrument efficace de collaboration économique, l'OECE est plus considérable que l'OTAN, puisque tous les pays de l'Europe en font partie; elle ne comprend pas les États-Unis ni le Canada, mais elle englobe tous les pays libres d'Europe, dont quelques-uns ne sont pas membres de l'OTAN. Les États-Unis et le Canada sont de plus en plus étroitement liés à l'OECE. Nous avons auprès de l'OTAN à Paris des fonctionnaires supérieurs qui consacrent une bonne part de leur temps à assurer la liaison avec l'OECE.

En outre, certains comités institués dans le cadre de l'OTAN s'occupent de questions non militaires. Depuis 1953, un groupe de travail étudie la mobilité de la main-d'œuvre, et, avant tout, les moyens de faciliter cette mobilité à l'intérieur des pays de l'OTAN et entre ces pays. Jusqu'à présent, il s'est intéressé surtout à la circulation des travailleurs dans les pays européens. Nous craignons un peu que, dans ce cas aussi, il n'y ait chevauchement entre les travaux d'un comité de ce genre et ceux d'autres organismes internationaux qui s'intéressent aux problèmes des migrations, par exemple l'Organisation internationale du Travail et le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Ce comité de l'OTAN a présenté au Conseil des rapports sur l'évolution de l'embauchage, la mobilité et les migrations de la main-d'œuvre et les mesures prises en ce domaine par les gouvernements membres et par les organismes internationaux.

Le comité permanent des renseignements et des relations culturelles, présidé par le représentant du Canada au Conseil permanent, se réunit régulièrement aussi. On lui doit les progrès utiles accomplis dans l'élaboration des projets modestes, mais pratiques, destinés à accroître la collaboration et la compréhension entre les membres de la Communauté atlantique. Le séjour actuel à Ottawa d'un groupe de journalistes des pays de l'OTAN témoigne du travail utile de ce comité, qui est chargé, entre autres choses, d'organiser des visites de ce genre.

En outre, un comité est chargé d'élaborer des plans pour les temps de crise. Nous sommes restés en relations avec ce comité, bien qu'il s'occupe surtout de plans intéressant l'Europe. Le comité de l'organisation civile en temps de guerre formule des vœux en se fondant sur une analyse des problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine aux gouvernements membres. Il a créé trois sous-comités chargés de secteurs particuliers des plans de temps de crise: 1) défense civile; 2) réfugiés et évacués; 3) soins médicaux.

Quant au bureau d'étude sur les transports océaniques, dont il a déjà été question à diverses occasions, il est chargé d'élaborer des plans permettant la meilleure utilisation des navires de l'OTAN en temps de crise.

Le bureau d'étude sur les transports intérieurs de surface en Europe étudie les moyens de coordonner en temps de crise l'utilisation des routes, des voies ferrées, des canaux et des ports de l'Europe occidentale. Il a déjà effectué un travail considérable en ce domaine très important et il dispose de plans détaillés qu'il mettrait en œuvre s'il survenait des circonstances critiques.

Le comité d'étude des approvisionnements en temps de guerre examine avec ses sous-comités les difficultés qui pourraient survenir dans les domaines auxquels il s'intéresse, et recommande les mesures utiles qui permettraient de prévenir ces difficultés, ou du moins d'en atténuer les effets. Les sous-comités en question sont les suivants: comité d'étude des produits pétroliers, comité d'étude du charbon et de l'acier, comité d'étude pour l'alimentation et l'agriculture et comité d'étude des matières premières industrielles.

Il se fait donc une certaine quantité de travail en ce domaine, même si au gré de plusieurs les réalisations du passé n'ont pas été suffisantes.

e cadre
feraient
TT, de
est plus
tie; elle
es pays
s États-
s avons
ent une

pent de
mobilité
bilité à
est inté-
s. Nous
ntre les
aux qui
n inter-
ns euro-
l'évolu-
e et les
es orga-

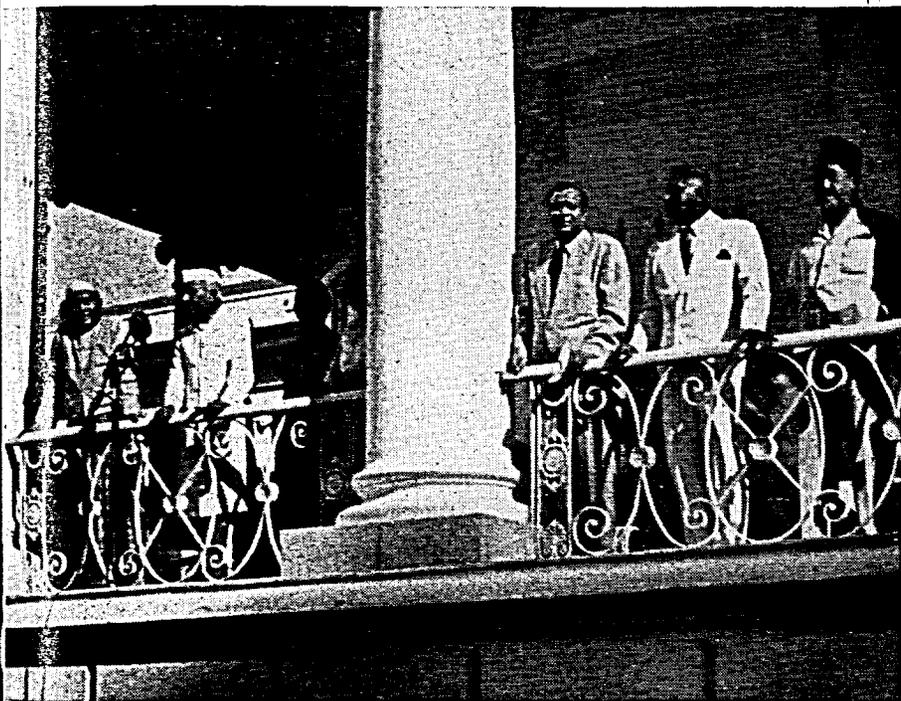
les, pré-
gulières
s projets
prchen-
Ottawa
le de ce
e genre.
mps de
pe sur-
n temps
mes qui
réé trois
e crise:

déjà été
ettant la

e étudie
es voies
ctué un
détaillés

examine
omaines
aient de
mités en
d'étude
ulture et

me si au



CONFÉRENCE AFRO-ASIATIQUE

A l'occasion de l'ouverture de la Conférence afro-asiatique tenue à Bandoeng (Indonésie) du 18 au 24 avril, le premier ministre, M. St-Laurent, a adressé le message suivant au premier ministre d'Indonésie, M. Ali Sastroamidjoyo: « A l'occasion de la convocation de la Conférence afro-asiatique, je tiens à exprimer par votre entremise les vœux que forment la population et le Gouvernement du Canada pour le succès de la Conférence. J'espère qu'elle contribuera à assurer le bonheur des populations de l'Asie et de l'Afrique et favorisera le règlement pacifique de tous les différends qui peuvent mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. » M. Sastroamidjoyo a répondu en ces termes: « A titre de président de la Conférence afro-asiatique et en son nom, je tiens à dire combien nous avons été sensibles aux vœux de la population et du Gouvernement du Canada. Les sentiments cordiaux dont ils m'inspirent ont été chaleureusement accueillis par la Conférence. Je suis convaincu que vous et votre Gouvernement recevrez dans le même esprit les résultats de la Conférence qui, je l'espère, saura contribuer à l'affermissement de la paix et de la coopération dans le monde. Veuillez agréer les assurances de ma très haute considération. » Ci-dessus les cinq organisateurs de la Conférence (de gauche à droite): M. V. Mu, premier ministre de Birmanie; M. Nehru, premier ministre de l'Inde; M. Mohammed Ali, premier ministre du Pakistan; Sir John Kotelawala, premier ministre de Ceylan, et M. Sastroamidjoyo.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET RETRAITES DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D. K. Doherty, de l'administration centrale, est affecté le 5 mai 1955 à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro.
- M. V. G. Turner, de l'administration centrale, est affecté le 14 mai 1955 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine (Hanoï).
- M. C.-E. Bourbonnière, de l'administration centrale, est affecté le 29 mai 1955 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine (Phnom-penh).
- Sont entrés au ministère des Affaires extérieures à titre d'agents du service extérieur, classe I M. A. I. Guttman, le 16 mai, et M. R. M. Tait, le 31 mai.
- M^{me} G. M. Mather quitte le service diplomatique du Canada le 29 avril 1955.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

- Protocole d'Accession au Traité de l'Atlantique Nord de la République fédérale d'Allemagne
Signé à Paris le 23 octobre 1954.
Instrument d'acceptation du Canada
déposé le 29 avril 1955.
En vigueur le 5 mai 1955.
- Convention sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. Fait à Paris le 23 octobre 1954.
Instrument d'accession du Canada
déposé le 3 mai 1955.
En vigueur le 5 mai 1955.
- Procès-verbal prorogeant la validité de la Déclaration du 24 octobre 1953 régissant les relations commerciales entre certaines parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Japon. Fait à Genève le 1^{er} février 1955.
Signé par le Canada le 7 avril 1955.
- Convention internationale se substituant à la Convention du 21 juin 1920 modifiée le 31 mai 1937, relative à l'Institut international du froid. Fait à Paris le 1^{er} décembre 1954.
Signé par le Canada le 31 mai 1955.
- Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme. Fait à New-York le 4 juin 1954.
Instrument d'accession du Canada
déposé le 1^{er} juin 1955.
- Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés. Fait à New-York le 4 juin 1954.
Instrument d'accession du Canada
déposé le 1^{er} juin 1955.

Bilatéraux

Italie

- Accord entre le Commonwealth britannique et l'Italie concernant les sépultures militaires
Signé à Rome le 27 août 1953.
En vigueur le 20 mai 1955.

Union Sud-Africaine

Echange de Notes prévoyant la suspension provisoire de la marge de préférence dont jouissait la laine.

Signées à Capetown les 20 janvier et 21 mars 1955.

En vigueur le 1^{er} avril 1955.

États-Unis d'Amérique

Echange de Notes régissant l'établissement d'un réseau lointain de guet avancé en territoire canadien.

Signées à Washington le 5 mai 1955.

En vigueur le 5 mai 1955.

Publications

(On peut obtenir ces documents de l'Imprimeur de la Reine au prix indiqué).

Recueil des Traités 1953, N° 20: Echange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à l'installation d'un pipe-line entre Haines et Fairbanks (Alaska). Signées à Ottawa le 30 juin 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1954, N° 6: Echange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la construction et l'utilisation d'une station Loran par la Garde côtière des États-Unis au cap Christian, Ile de Baffin. Signées à Ottawa les 1 et 3 mai 1954. Textes anglais et français (prix: 25c.).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Rapport du Conseil d'administration (9-17 septembre 1954). E/2662, E/ICEF/276, le 11 novembre 1954. 56 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: dix-neuvième session, supplément N° 2.

Commission des transports et des communications. Rapport sur la septième session (7-15 février 1955). E/2696, E/CN.2/164, le 21 février 1955. 15 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: dix-neuvième session, supplément N° 4.

Étude sur la situation économique de l'Europe en 1954. E/ECE/194. Genève, février 1955. 343 pp. \$2.50. Numéro de vente: 1955.II.E.2.

Bibliographie de la Charte des Nations Unies. ST/LIB/SER.B/3, avril 1955. 128 pp. (bilingue). (Bibliothèque du Siège des Nations Unies, Série bibliographique N° 3).

CII—Affaire Nottebohm (Lichtenstein c. Guatemala). Deuxième phase. Arrêt du 6 avril 1955. 65 pp. (bilingue). Numéro de vente 131.

BIT—Conférence internationale du Travail, 38e session, 1955. Rapport I—Rapport du Directeur général. Genève, 1955. 136 pp.

UNESCO

Annuaire des organisations de jeunesse. Tome 1: Europe. Première édition, novembre 1954. UNESCO/Institut pour la jeunesse. Gautins/Monchen, Allemagne.

Bibliographie internationale de science économique. (Documentation dans les sciences sociales). Paris 1955. 429 pp. \$7.50.

Instruire et construire. Paris, 1955. 58 pp.

La sociologie contemporaine, N° 4, volume III, 1954-1955. Le comportement électoral (Tendances actuelles et bibliographie). Paris. Pp. 281-344.

SIRS-EL-LAYN. Atelier du progrès dans le monde arabe. Paris, 1955. 28 pp.

OMS—Rapport financier 1^{er} janvier - 31 décembre 1954. Supplément au Rapport annuel du Directeur général pour 1954 et Rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée mondiale de la Santé. Genève, avril 1955. 53 pp. Actes officiels de l'OMS, N° 62.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 72 du numéro de février 1955 d' "Affaires Extérieures".

b) Documents photocopiés:

Etude internationale des programmes d'action sociale. Élaborée par la Direction des affaires sociales en collaboration avec le BIT, l'OAAA, l'UNESCO et l'OMS. E/CN.5/301, le 31 mars 1955. Chapitres I à XIII.

Progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies en matière de service social entre le 1^{er} janvier 1953 et le 31 décembre 1954 et propositions relatives au programme de travail de la commission pour les années 1955, 1956 et 1957. (Rapport du Secrétaire général.) E/CN.5/308, le 15 mars 1955. 308 pp.

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

(Suite de la page 176)

quelle l'Union soviétique semble maintenant disposée à conclure ce Traité voulu depuis des années par les Puissances occidentales.

Ils se sont déclarés résolus à persévérer dans la politique suivie jusqu'ici tendant à maintenir et renforcer l'unité de l'Occident.

Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'initiative des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni offrant à l'Union soviétique de négocier pour s'entendre sur les moyens de résoudre les problèmes en suspens. Le Conseil a émis le vœu que l'ouverture de telles négociations permette d'aboutir progressivement à des accords qui élimineraient les sources de conflits, contribueraient à la sécurité et à la liberté de tous les peuples.

Le Conseil a manifesté en particulier l'espoir que de telles négociations pourraient aider à réaliser l'unification de l'Allemagne dans la paix et dans la liberté et permettre de promouvoir, en la garantissant de manière effective, une réduction des armements et des forces armées. Le Conseil a souligné que les négociations demandaient à être préparées avec soin et menées avec patience et détermination.

Le Conseil a également étudié la situation au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Le Conseil a entendu des rapports sur la conclusion de divers pactes de sécurité dans ces régions, et notamment sur la conclusion du Pacte de Manille et du Pacte turco-irakien. Il s'est félicité des mesures prises pour renforcer la défense dans la zone du Moyen-Orient. Il a été fait rapport au Conseil sur la Conférence de Bandoeng. Le Conseil a exprimé l'espoir qu'une cessation des hostilités interviendrait en Extrême-Orient où tout autre recours à la force risquerait de mettre en danger la paix du monde.

IV

Les ministres se sont félicités des méthodes suivies par le Conseil qui leur ont permis de s'exprimer en toute liberté et en toute franchise et de procéder ainsi d'une manière approfondie à une large confrontation des points de vue. Ces débats ont démontré la solidarité fondamentale de l'alliance et la valeur éminente du Conseil pour des consultations politiques sur des questions d'intérêt commun. Le Conseil est résolu à poursuivre l'application de ces méthodes qui permettent d'orienter l'action politique des gouvernements membres suivant des principes communs.

n des Na
ice socié
décembre
rogramme
les années
Secrétair
mars 1955

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Juillet - Août 1955

Vol. 7 N^{OS} 7 et 8

e Traité

jusqu'ic

is, de la
pour s'en
il a émis
gressive
eraient i

ociations
t dans la
otive, une
é que les
patience

Extrême
ers pactes
Pacte de
pour ren
u Conseil
cessation
à la force

il qui leur
procéder
ts de vue
la valeur
ons d'inté
méthodes
mbres sur

paperie, 195

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

| | PAGE |
|---|------|
| Le Canada vu par l'Encyclopédie Soviétique | 198 |
| La Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique | 202 |
| L'Association australo-canadienne | 205 |
| La question de la Sarre | 206 |
| Les affaires extérieures au Parlement: | |
| Déclarations sur la politique du Gouvernement | 208 |
| Dixième anniversaire de l'ONU..... | 212 |
| Nominations et mutations | 217 |
| Les Traités | 217 |
| Déclarations et Discours | 218 |
| Documents des Nations Unies | 219 |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Le Canada vu par l'Encyclopédie Soviétique

DEPUIS quelques années, des savants de l'Union soviétique travaillent activement à la préparation d'une nouvelle édition de la *Grande Encyclopédie Soviétique*. Il n'y a pas longtemps paraissait le XIX^e volume renfermant un article de six pages sur le Canada. Les extraits et les résumés suivants de certaines parties de l'article permettront au lecteur de juger par lui-même du caractère tendancieux sinon mensonger de cette image officielle du Canada présentée au public soviétique dans une publication éditée sous les auspices du gouvernement.

L'article débute par quelques brèves considérations sur l'élément majoritaire de la population canadienne, puis traite plus en détail de la « population primitive », c'est-à-dire des Esquimaux et des Indiens « privés des droits civils élémentaires, cruellement exploités et victimes de la discrimination raciale... » et l'article précise! « Dans les régions méridionales, précise l'article, les Indiens vivent dans des réserves où ils sont abandonnés à la domination arbitraire de bureaucrates, de spéculateurs et d'usuriers ».

L'économie canadienne

Un certain nombre de paragraphes exposent dans ses grandes lignes l'économie canadienne. On se rendra compte par les extraits suivants du ton de cette analyse:

Caractéristiques générales de l'économie:—Tout en appartenant au groupe des pays capitalistes évolués du type industriel et agricole, le Canada dépend économiquement et politiquement des États-Unis et, à un degré moindre, de l'Angleterre. Cette dépendance engendre à la fois l'instabilité et la vulnérabilité propres à son économie et des disproportions choquantes dans le développement de ses divers secteurs.

Le fait qui domine notre économie est apparemment une lutte acerbée entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, où les États-Unis semblent en train de triompher et dans laquelle les intérêts du Canada même sont toujours sacrifiés. Nos industriels ont avant tout développé leurs entreprises en fonction des exigences de la guerre et souhaitent ardemment une nouvelle guerre:

Les monopoles du Canada qui s'enrichissent largement au cours des conflits armés se sont faits dans la période d'après-guerre les champions zélés de la préparation d'une nouvelle guerre mondiale. Ils ont réalisé une transformation qui a placé le pays sur un pied de guerre, opération qui s'est accompagnée d'une augmentation des impôts et du coût de la vie ainsi que d'un appauvrissement plus accentué des masses ouvrières; d'autre part cela a valu aux monopoles une augmentation sensible de leurs excédents de bénéfices.

Parce que les efforts se sont concentrés sur l'industrie militaire, « la production et la distribution sur une haute échelle des biens de consommation connaissent un état de stagnation ».

L'agriculture canadienne, nous dit-on, « est caractérisée par des distinctions de classe nettement marquées ». D'après l'article, près des deux tiers des terres agricoles sont concentrés dans « de grandes fermes... de plus de 40

hectares ». S'il est vrai qu'aux yeux des paysans russes 40 hectares de terre représenteraient une richesse incroyable, cette superficie équivalant à une centaine d'acres, beaucoup moins qu'un quart de section, forme à l'échelle canadienne un domaine plutôt modeste. Par contraste avec ces fermes so-disant fort étendues, on nous informe qu'un sixième des fermiers, possédant des lisières de moins de 20 hectares (environ 50 acres), n'occupe qu'un cinquième de toutes les terres arables. Il serait intéressant de savoir si en U.R.S.S. un groupe quelconque de paysans représentant une proportion semblable de l'effectif agricole russe a jamais dans l'histoire de la Russie détenu quoi que ce soit d'équivalent à une proportion aussi équitable de tout le territoire agricole du pays. L'article poursuit:

Ce sont les banques qui en fait dominant l'agriculture. Elles s'emparent des fermes par le truchement d'une assistance sous forme de prêts inéquitables, puis elles exproprient la terre et toute la propriété des fermiers. Même d'après les chiffres officiels et évidemment réduits, les dettes hypothécaires des fermiers en 1951 atteignaient 20 p. 100 de la valeur totale de la terre et des bâtiments.

A noter l'affirmation brutale et gratuite que les statistiques officielles du Canada sont délibérément falsifiées.

Le système monétaire

Le paragraphe suivant, relatif à notre système monétaire et à nos finances, fournit un bon exemple de déformation des faits.

L'unité monétaire est le dollar canadien (100 cents). Le budget fédéral du Canada révèle la croissance du capitalisme de monopole d'État, la militarisation de l'économie et l'augmentation du fardeau des impôts qui pèse sur les travailleurs. Les dépenses militaires en 1950-1951 se chiffraient à 425 millions de dollars alors qu'en 1939-1940, malgré la participation du Canada à la guerre, elles n'atteignaient que 118 millions. Pour faire face aux dépenses croissantes de l'État, qui se traduisent par un abaissement du niveau de vie des travailleurs, le gouvernement recourt à des émissions plus considérables de papier-monnaie. De 240 millions de dollars en 1937 la circulation monétaire est passé à 1.21 billion en 1950.

Il est facile de voir qu'on exagère nos dépenses militaires actuelles par rapport à celles du temps de guerre en prenant simplement comme point de comparaison l'année budgétaire 1939-1940. Le lecteur soviétique est également amené à croire que l'augmentation de la circulation monétaire au Canada entre 1937 et 1950 n'est que le résultat d'une inflation créée par le gouvernement, abstraction faite de l'accroissement marqué que le Canada a connu durant cette période en ce qui concerne la population, l'activité économique dans tous les secteurs ainsi que la richesse nationale.

Dans un long chapitre sur l'histoire du Canada, on parvient à interpréter à la façon marxiste la plupart des événements de notre passé; par exemple le soulèvement de 1837 a échoué parce que les « chefs firent la sourde oreille aux réclamations des paysans et ne surent pas faire appel aux masses ».

En ces dernières années, l'activité politique au Canada a pivoté sur les efforts désespérés des vieux partis et du parti socialiste de droite pour barrer la route aux forces progressistes qui, laissées à elles-mêmes, porteraient d'emblée au pouvoir le parti communiste canadien. On nous apprend que le parti progressiste, qui avait remporté un grand nombre de sièges aux élections fédérales de 1921, « a périclité après avoir perdu les élections de 1926 et [que]

les éléments révolutionnaires de la classe ouvrière et de la classe agricole se sont ralliés autour du parti communiste canadien qui a mené la lutte pour la défense des intérêts ouvriers du pays ». Le parti communiste, nous dit-on, a été mis hors la loi en 1940 « cependant qu'on favorisait l'activité des fascistes canadiens », mais à la suite de la « guerre héroïque menée par la population soviétique contre les agresseurs germano-fascistes » et de la montée « du sentiment antifasciste des masses... le gouvernement King s'est vu contraint en 1943 de permettre la création du parti ouvrier-progressiste, qui est apparu comme le successeur du parti communiste canadien ». Toutefois ce nouveau parti communiste traverse une période difficile; « les milieux dirigeants du Canada [le] méprisent, [le] persécutent et nourrissent des projets pour sa mise hors la loi ».

De brefs passages sur les autres partis politiques du Canada soulignent que le parti libéral représente « les grands monopoles canadiens liés principalement au capital américain » et que ses chefs « poursuivent une politique de complet asservissement des intérêts nationaux aux impérialistes des États-Unis ». Ce parti préconise également « le déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale ». Les conservateurs, qui sont également voués aux intérêts du capital et des monopoles, veulent le resserrement des relations avec l'Angleterre et la mise hors la loi du parti ouvrier-progressiste. Quant au CCF, « parti socialiste de droite », il « s'appuie sur les fermiers cossus et la petite bourgeoisie ». Le CCF et le parti conservateur perdent rapidement de leur influence, mais, fait curieux, l'auteur ne parle pas du sort subi aux élections par les ouvriers-progressistes.

L'instruction au Canada

L'encyclopédie s'étend longuement sur l'instruction au Canada, et si bien des améliorations peuvent être apportées dans ce domaine, on retrouve difficilement dans l'article un tableau tant soit peu ressemblant de la situation générale de l'enseignement au Canada.

Le caractère réactionnaire du système d'éducation au Canada est particulièrement perceptible dans l'organisation de l'enseignement secondaire. Il existe quatre groupes d'écoles secondaires: 1) les écoles indépendantes, réservées à l'aristocratie—elles sont soustraites au contrôle des organismes d'Etat locaux mais en reçoivent des subventions; 2) les écoles privées, pour les enfants de la bourgeoisie, et où les frais de scolarité sont élevés; 3) les écoles dites séparées affectées à la formation du clergé; 4) les écoles d'Etat qui fonctionnent dans des conditions vraiment difficiles (pénurie de professeurs compétents, équipement défectueux et encombrement des classes). Toutefois même ces dernières sont loin d'être fréquentées par tous les enfants des travailleurs.

Quant à l'enseignement proprement dit, on nous fournit les détails suivants:

Les programmes et les méthodes en vigueur dans les écoles canadiennes sont régis par la pédagogie américaine. A la science est substituée la propagande du racisme, du chauvinisme et du militarisme.

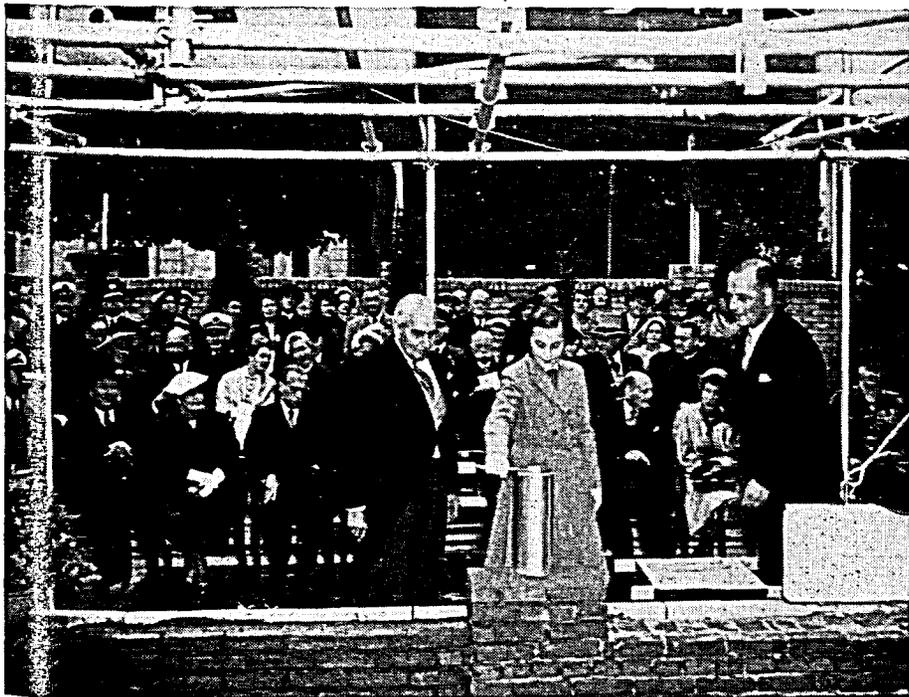
Jetons un bref coup d'œil sur le reste de l'article. D'après l'espace qui lui est consacré, la plus grande figure littéraire du Canada est sans aucun doute M. Dyson Carter. La radio canadienne est « entièrement au service des impérialistes anglo-américains ». Les forces armées du Canada font « officiellement partie des forces armées de l'Empire britannique mais sont en fait commandées par un comité de défense responsable devant le Conseil des ministres et travail-

lant d'après les directives et sous le contrôle du Comité des chefs d'état-major des États-Unis ». Un aperçu de l'appareil judiciaire au Canada fait ressortir que les tribunaux canadiens poursuivent une politique de répression à l'égard des masses ouvrières et que la magistrature se recrute parmi les classes possédantes.

Il ne sera pas sans intérêt de relater, en terminant, un curieux incident relatif à la publication de la nouvelle encyclopédie. Les acheteurs ont reçu récemment un avis ainsi conçu :

Le Service d'éditions de l'État recommande aux abonnés de la *Grande Encyclopédie Soviétique* d'enlever du V^e Volume les pages 21, 22, 23 et 24 ainsi que le portrait figurant entre les pages 22 et 23, et d'insérer à la place le texte ci-joint. On fera bien d'enlever les pages indiquées au moyen de ciseaux ou d'une lame de rasoir, laissant une bordure pour y coller les nouvelles pages.

Les pages à retrancher renfermaient un impressionnant portrait de Beria et un compte rendu fort élogieux de sa carrière. Pour les remplacer, les auteurs de l'encyclopédie ont rédigé un long article sur le détroit de Béring et se sont avisés d'une couple de sujets négligés jusque-là et commençant par la lettre « b ». Il est à espérer que, pour l'honneur de la vérité, pour ne pas dire de l'érudition soviétique, l'article consacré au Canada fera éventuellement place à un autre qui reflète mieux le vrai visage de notre pays.



CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHANCELLERIE

La princesse Margriet, des Pays-Bas, a posé le 14 juin une pierre d'angle de la nouvelle chancellerie de l'ambassade du Canada à La Haye. A ses côtés, M. T. A. Stone, ambassadeur du Canada, et un représentant des autorités néerlandaises.

La Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique

LA Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique (CIPNA) a tenu sa cinquième réunion annuelle à Ottawa du 6 au 11 juin. Ses membres sont les pays suivants: Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Islande, Italie, Norvège, Portugal et Royaume-Uni.

Après avoir consacré quarante séances à de volumineux rapports biologiques, hydrologiques et statistiques, les commissaires ont recommandé, au cours de leur dernière réunion, que les mailles des filets utilisés par les chalutiers pratiquant la pêche à la morue et à l'aiglefin dans des régions situées en bordure des pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique soient soumises à certaines restrictions.

Dès sa création en 1951, la Commission se divisa, selon les régions exploitées par les ressortissants des pays membres, en cinq sous-commissions chargées chacune d'un secteur des pêcheries, ou sous-zone.

La liste des sous-zones, et des pays participant à la sous-commission correspondant à chacune, est la suivante:

1. Le secteur s'étendant à l'ouest du Groenland—Danemark, Espagne, France, Italie, Norvège, Portugal et Royaume-Uni.
2. Le secteur s'étendant au large du Labrador—Canada, Espagne, France, Italie, Portugal.
3. Le secteur des bancs de Terre-Neuve et des eaux avoisinantes—Canada, Espagne, États-Unis, France, Italie, Portugal, Royaume-Uni.
4. Le secteur s'étendant au large de la Nouvelle-Écosse, y compris le golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy—Canada, Espagne, États-Unis, France, Italie, Portugal.
5. Le secteur s'étendant au large de la Nouvelle-Angleterre—Canada, États-Unis.

Décision importante

La décision prise à Ottawa fait époque; c'est la première fois que sont recommandées des mesures de conservation intéressant un groupe de pays. Une réglementation s'appliquant aux mailles des filets est en vigueur depuis deux ans dans la sous-zone 5 mais elle n'atteint que les pêcheurs américains, les seuls à exploiter cette région, si l'on excepte quelques pêcheurs canadiens qui s'y aventurent parfois.

Les nouvelles recommandations s'appliquent aux sous-zones 3 et 4, où le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie et le Portugal pratiquent une pêche intensive. Depuis quelque temps, la sous-zone 3 est aussi fréquentée par des pêcheurs britanniques. Si les gouvernements des pays intéressés donnent leur sanction à ces règlements, les chalutiers devront utiliser des filets à

thes

antique
uin. Ses
ts-Unis,

s biolo-
ndé, au
s chalu-
uées en
à cer-

ons ex-
missions

ion cor-

spagne,

spagne,

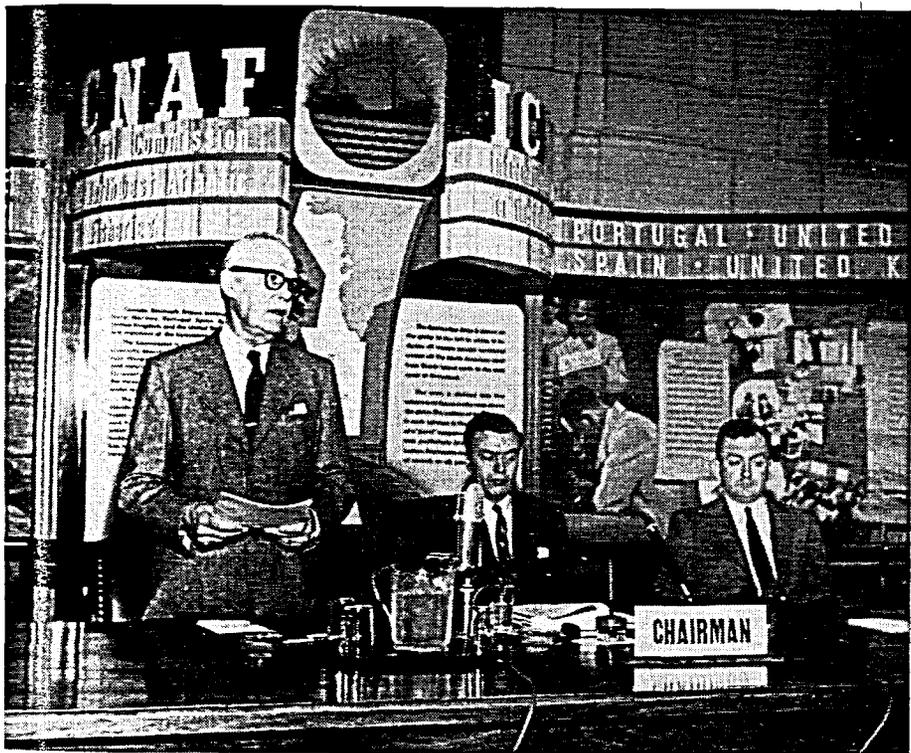
nantes-
yaume-

mpri le
e, États-

Canada,

ue sont
de pays.
r depuis
éricains,
nadiens

4, où le
atiquent
quentée
sés don-
s filets à



—ONF

CINQUIÈME RÉUNION ANNUELLE DE LA CIPNA

Le Premier ministre, M. St-Laurent (à gauche), ouvre la cinquième réunion annuelle de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, tenue à Ottawa du 6 au 11 juin. A sa droite, le président de la Commission, M. Stewart Bates, et le ministre des Pêcheries, M. James Sinclair.

mailles d'au moins 4 pouces dans la sous-zone 3 et d'au moins 4 pouces et demi dans la sous-zone 4. Ces dimensions ont été fixées après que des conseillers scientifiques de la Commission eurent démontré que dans la sous-zone 3, plus au nord, la morue et l'aiglefin ont une croissance plus lente et atteignent plus tard la maturité, de sorte que l'emploi du filet à mailles plus petites y est parfaitement justifié.

La maille de 4 pouces et demi envisagée pour la sous-zone 4 est conforme à la réglementation précitée déjà en application dans la sous-zone 5 en ce qui concerne le banc de l'île Georges et le golfe du Maine.

La réglementation des mailles, en vigueur ou simplement à l'état projeté, n'a trait qu'à la pêche à la morue et à l'aiglefin. Pour la pêche des autres espèces, l'utilisation de filets à mailles plus petites est permise.

A la séance d'inauguration de la réunion de juin, tenue dans la salle du comité des chemins de fer de la Chambre des communes, tous les orateurs ont fait état du vœu commun de maintenir les bancs de pêche du nord-ouest de l'Atlantique aux plus hauts niveaux de production, ainsi que de l'esprit de collaboration rendant possible la réalisation de ce vœu. Le Premier ministre, M. Louis S. St-Laurent, souhaitant la bienvenue aux délégués, a déclaré que le Canada a confiance dans les accords internationaux comme moyen d'assurer la conservation et a rappelé que notre pays est partie à la Convention interna-

tionale du flétan du Pacifique, à la Convention sur les pêcheries des Grands lacs, au Traité sur les pêches du Pacifique nord, qu'il est en outre membre de la Commission internationale du saumon sockeye et de la Commission internationale de la chasse à la baleine.

Outre les commissaires des pays membres, assistaient à la réunion des observateurs délégués par la République fédérale d'Allemagne, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (ONU), la Commission internationale du flétan du Pacifique, la Commission internationale des pêches du Pacifique nord et la Commission spéciale de l'année géophysique internationale.

Le ministre des Pêcheries, M. James Sinclair, a présenté le Premier ministre, M. St-Laurent, et a rappelé que la pêche internationale au large du littoral atlantique du Canada est vieille de cinq siècles, que le Canada doit à ses abondantes pêcheries sa plus ancienne industrie et que les Européens, venus dans notre pays pour y pratiquer la pêche et s'y établir, avaient contribué à l'édification d'une nation forte et prospère.

A l'occasion de la séance plénière inaugurale, on a disposé de chaque côté de l'entrée de la Chambre des communes les pavillons des pays de la CIPNA. M. St-Laurent a prononcé un discours de bienvenue, debout devant un stand du ministère des Pêcheries dont l'objet était d'illustrer l'histoire et les fonctions de la Commission.

M. Stewart Bates, autrefois sous-ministre canadien des Pêcheries et actuellement président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a dirigé les délibérations de la réunion en sa qualité de président de la CIPNA. A la dernière séance, le capitaine Americo Travers de Almeida, antérieurement vice-président, a été élu comme successeur de M. Bates pour un mandat de deux ans. Le nouveau vice-président est M. K. Sunnanaa (Norvège).

Les commissaires élus à la direction des comités permanents sont les suivants: Recherches et Statistique, M. L. A. Walford (États-Unis); Finances et Administration, M. J. Howard MacKichan, (Canada), réélu. Les présidents des cinq sous-commissions sont: pour la première, M. B. Dinesen, Norvège; pour la deuxième, le commandant H.-F. Barbier, France; pour la troisième, M. C. L. Chicheri, Espagne; pour la quatrième, M. J. Howard MacKichan, Canada; pour la cinquième, M. F. W. Sargent, États-Unis.

Historique

On reconnaît depuis de nombreuses années la nécessité d'une étude collective portant sur les ressources piscicoles du nord de l'Atlantique et, au besoin, sur leur protection; cependant, jusqu'en 1937, année où fut convoquée à Londres une conférence réunissant les représentants de plusieurs pays, aucune action commune n'a été entreprise. La conférence avait abouti à la Convention internationale sur la réglementation des mailles des filets de pêche et sur le grosseur du poisson à pêcher. Cette convention, destinée à s'appliquer à tout l'Atlantique nord, n'est jamais entrée en vigueur; le problème général des pêches de l'Atlantique nord fut cependant examiné de nouveau lors des réunions tenues à Londres en 1943 et 1946.

Au cours de la troisième conférence, on a reconnu, conformément aux vœux exprimés par les États-Unis, que dans l'intérêt des mesures conservatoires

(Voir la suite à la page 216)

L'Association australo-canadienne

LE 3 juin 1955, M. James S. Duncan a inauguré l'Association australo-canadienne lors d'un déjeuner à Toronto. Les membres de cet organisme non gouvernemental sont des hommes et des femmes qui représentent les milieux artistiques, les universités, le travail, les affaires, le journalisme, l'édition et la finance. La nouvelle organisation a pour but principal de favoriser les échanges de renseignements et d'idées entre le Canada et l'Australie dans tous les domaines de leur vie économique, sociale et culturelle, afin de les rapprocher davantage dans le règlement des problèmes communs que suscite leur développement et dans leur association au sein du Commonwealth. Elle s'efforcera de multiplier les contacts personnels entre Australiens et Canadiens en encourageant des visites plus fréquentes par des groupements d'éducateurs, des organisations commerciales et professionnelles, des associations de femmes et des mouvements de jeunesse. Elle tentera de développer les relations entre les deux pays par l'intermédiaire de la presse, de la radio et de la télévision, par les visites de personnalités du monde de l'art, de la musique, de la littérature, des affaires et de la finance, et par l'échange d'expositions et d'œuvres.

Membres de l'association

M. Duncan, qui est président de la *Massey-Harris Ferguson Ltd.*, dirige la nouvelle association. Sir Douglas Copland, haut commissaire d'Australie au Canada, en est vice-président et M. K. A. Greene, ancien haut commissaire du Canada en Australie, en est secrétaire général d'honneur. L'Association compte parmi ses membres des Canadiens éminents tels que M. C. H. Best, directeur de l'Institut Banting, M. Claude T. Bissell, vice-président de l'Université de Toronto, M. L. W. Brockington, Q.C., M. Edward Johnson, président du Conservatoire royal de musique, de Toronto, M. J. R. Kidd, directeur de la Société canadienne d'éducation des adultes, M. Norman MacKenzie, président de l'Université de Colombie-Britannique, M. H. R. MacMillan et M. G. W. C. McConachie, de Vancouver, M. James Stewart, président de la Banque canadienne du Commerce, et M^{lle} Freda Waldon, bibliothécaire principale de la Bibliothèque publique, d'Hamilton.

Comme M. Duncan a fait remarquer dans l'allocution prononcée au déjeuner d'inauguration, l'Australie et le Canada se développent au point de vue de la population, de la richesse et de l'influence, et ils sont tous les deux membres du Commonwealth. Pourtant, aucun des deux pays ne se renseigne sur l'autre, ni ne s'intéresse à l'autre, dans la mesure que justifierait le rôle important que chacun assume dans les affaires du Commonwealth et du monde entier. Les liens d'amitié, la compréhension et le sentiment de solidarité, qui sont l'essence de l'association au sein du Commonwealth, doivent être renforcés si nous voulons sauvegarder les relations spéciales qui existent à l'intérieur du Commonwealth et qui l'ont bien servi par le passé. Une manière d'atteindre ce but est de voir à ce que les Canadiens et les Australiens se connaissent mieux au niveau officieux. L'Association australo-canadienne espère encourager cela en élaborant et coordonnant des projets en collaboration avec les organisations locales et nationales déjà établies en Australie et au Canada.

La question de la Sarre

C'est le 23 octobre 1955 que l'approbation du nouveau statut de la Sarre sera soumise au referendum. Le vote favorable, généralement escompté, marquerait le début d'une importante expérience d'euro-péanisation.

LA Sarre constitue depuis longtemps un sujet de litige. Sous le contrôle de la Société des Nations, le territoire de la Sarre fut attribué à la France pour une période de quinze ans en compensation de la destruction de houillères françaises perpétrée par les Allemands au cours de la première guerre mondiale. En 1935, la Sarre, où la langue allemande est prédominante, a voté en faveur d'un retour à la souveraineté allemande. Cependant, à la suite de la seconde guerre mondiale, soit en avril 1947, les ministres des Affaires étrangères de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis ont décidé de faire de la Sarre une entité distincte rattachée économiquement à la France. Ils dotèrent la Sarre d'un gouvernement constitutionnel mi-autonome, laissant à la France la responsabilité des affaires étrangères et des obligations internationales. Les Sarrois ont plus tard ratifié ce régime par une majorité écrasante.

Charbon et acier

La grande partie de la population, d'un million d'habitants, vit des productions de charbon et d'acier qui atteignent annuellement 18 et 3 millions de tonnes respectivement. Le territoire sarrois est d'une grande importance économique pour la France, qui lui doit plus du quart de sa contribution à la Communauté européenne du charbon et de l'acier et une bonne part de ses réserves en devises étrangères. Le peuple sarrois, dont le niveau de vie est très élevé, représente un marché intéressant pour les produits français et allemands. Cet attrait d'ordre économique est demeuré une source de difficultés entre les gouvernements des deux pays. Selon des chefs politiques de France et d'Allemagne, les modalités du statut proposé seront peut-être inacceptables une fois la question allemande réglée, mais elles présentent entre-temps une solution passable pour tous les intéressés.

En octobre 1954, MM. Mendès-France et Adenauer se sont entendus sur un statut qui, en attendant la conclusion du traité de paix allemand, assurerait à la Sarre, sous les auspices du conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale, le maintien du régime d'autonomie partielle. Le Conseil de l'UEO nommerait un commissaire, qui ne serait ni allemand, ni français, ni sarrois, pour représenter le Gouvernement sarrois dans les affaires internationales et veiller à ce que celui-ci ne viole pas le statut. Le commissaire pourrait suspendre l'application des lois en attendant les décisions du Conseil; il serait habilité, sous réserve de l'approbation de la diète sarroise, à conclure des traités internationaux. Sur le plan politique, il veillerait au maintien d'une liberté d'expression, qui ne souffrirait toutefois aucune activité dirigée contre le statut. Il représenterait la Sarre au Conseil de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et siègerait, avec voix consultative, aux comités des ministres du Conseil de l'Europe, et de l'Union de l'Europe occidentale. Le statut sera soumis au collège électoral de la Sarre. Une fois approuvé, à la majorité, il sera soutenu et garanti par les Gouvernements français et allemand.

Les deux gouvernements sont en outre convenus que, tout en maintenant et en consolidant son union économique avec la France, la Sarre développerait des relations économiques semblables avec la République fédérale d'Allemagne. Une décision d'une portée si générale devait fatalement soulever de l'opposition sur le plan pratique. Grâce à une hégémonie économique qui remonte à 1947, des entreprises françaises, tant publiques que privées, exercent une large mesure d'autorité sur les investissements, la banque et les modalités de l'impôt, et n'entendent guère se départir de ces avantages. L'Accord franco-sarrois de coopération économique, conclu le 21 mars 1955, maintient l'union économique, monétaire et douanière existante, mais prévoit en faveur de la Sarre une participation paritaire aux négociations économiques concernant cette union.

Les dernières difficultés importantes auxquelles se sont heurtées les négociations économiques franco-allemandes avaient trait au partage des aciéries Volklingen; elles furent réglées le 29 avril 1955 par MM. Pinay et Adenauer, après que le Gouvernement français eut lié le règlement de cette question à la ratification des accords de Paris. Les deux gouvernements ont décidé de faire l'acquisition, à parts égales, de cette société, dont ils feraient ensuite une entreprise privée également répartie entre des actionnaires français et allemands. Pendant les trois premières années, l'administrateur délégué serait un Français.

Commission de contrôle

Une commission de contrôle, composée de représentants des pays du Benelux, de l'Italie et du Royaume-Uni a été créée par l'UEO et chargée de surveiller la tenue du referendum. Comptable au Conseil de l'UEO, elle veillera à protéger la liberté du vote contre toute contrainte d'ordre législatif et contre toute immixtion étrangère visant à agir sur l'opinion publique. Quand les électeurs sarrois seront appelés à se prononcer le 23 octobre, un an exactement après le premier accord franco-allemand sur l'européisation de la Sarre, les autorités de Bonn et de Paris s'attendent que le statut sarrois soit approuvé par une majorité écrasante. Ayant joui d'une autonomie partielle et de la prospérité économique pendant huit ans, les Sarrois prennent de plus en plus conscience de leur entité nationale. Soucieux d'éviter que cette entité ne soit submergée par suite d'une union plus étroite avec la France ou avec l'Allemagne, ils appuient la thèse de l'européisation.

La ratification du nouveau statut de la Sarre devrait permettre de réduire sensiblement les difficultés auxquelles les relations franco-allemandes sont en butte du fait du régime actuel; c'est aux efforts personnels de MM. Adenauer, Mendès-France et Pinay que l'on doit la réalisation du présent compromis. On aurait tort cependant de considérer tous les problèmes comme réglés. Le choix du commissaire, soumis au veto de la France, de l'Allemagne et de la Sarre, n'a pas encore été arrêté. Quant au marché sarrois, il met encore aux prises les intérêts économiques de la France et de l'Allemagne; si le traité de paix allemand intervenait, toute la question du statut permanent de la Sarre serait remise en cause.

A supposer que le collège électoral sarrois ratifie le nouveau statut, le rôle d'Etat européisé que jouera la Sarre sous les auspices du Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale marquera un grand pas dans la voie de la coopération et de l'intégration européennes. Européisé, le peuple sarrois acquiert quand même le sentiment nouveau de former une entité nationale et devient conscient de son droit de disposer librement de lui-même.

Les affaires extérieures au Parlement

Déclarations sur la politique du gouvernement

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Déclaration sur la situation internationale

A l'occasion de l'adoption des crédits du ministère des Affaires extérieures, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a fait le 23 juillet à la Chambre des communes une déclaration sur la situation internationale. Le ministre a parlé de la signification de la conférence tenue « au niveau le plus élevé » à Genève, de l'importance non diminuée de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dont l'existence, a-t-il déclaré, ne saurait être discutée aussi longtemps que les Nations Unies n'offriront pas de meilleur moyen de garantir notre sécurité collective, ainsi que des réalisations des Nations Unies durant les dix premières années de leur existence.

M. Pearson a déclaré:

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole, ou plutôt que j'ai comparu devant le comité des affaires extérieures, il y a quelques semaines à peine, je crois qu'on peut dire en toute objectivité que l'amélioration de l'atmosphère internationale s'est poursuivie et que, depuis plusieurs mois, il se produit une détente dont on a pu constater les fruits dans les assemblées internationales qui ont eu lieu dernièrement. Je le répète ici même, j'ignore si ce changement d'attitude n'est qu'une pure tactique de la part de nos antagonistes ou s'il traduit une nouvelle ligne de conduite à longue portée. Je ne crois pas non plus qu'il serait sage de tirer une conclusion à ce sujet. Il serait prématuré, à mon avis, de présumer que le danger de conflit qui s'est prolongé jusqu'ici entre les deux mondes depuis plusieurs années se soit évanoui ou même ait sensiblement diminué.

Tout en faisant preuve de prudence et en restant sur nos gardes, ce serait de notre part, à mon avis, faire preuve de courte vue et d'imprévoyance de laisser passer la moindre occasion,—et il s'en est présenté récemment plusieurs,—de cultiver sous tous ses aspects cette heureuse évolution de la situation internationale. On a constaté dans l'Extrême-Orient une détente relative. Dans une région critique du

monde actuel, le détroit de Formose, il s'est produit ce qu'on pourrait appeler une trêve de fait. Des gouvernements non engagés envers aucune des parties à cette controverse mondiale, des gouvernements qu'on a parfois dit neutres,— et je songe ici au gouvernement de l'Inde et à celui de Birmanie, ainsi qu'au secrétaire général des Nations Unies,—se sont efforcés d'agir en médiateurs à l'égard de différends d'importance capitale qui se prolongent depuis assez longtemps entre le gouvernement communiste de la Chine et d'autres gouvernements, notamment celui des États-Unis. Mais cette partie de l'Extrême-Orient et du détroit de Formose reste zone dangereuse, et personne ne saurait se croiser les bras tant que les deux gouvernements chinois se tiennent tête avec hostilité et amertume, chacun appuyé par des forces aux prises dans les îles ou près des îles au large de la côte, îles qui ne sont qu'à quelques milles de distance de la Chine.

Réunion de Genève

En Europe, l'amélioration de l'atmosphère dont j'ai parlé a atteint son point culminant cette semaine grâce à la réunion, on l'appelle une réunion au sommet, tenu à Genève et qui a pris fin cette après-midi. Cette réunion des chefs de

quatre gouvernements avait donné lieu aux plus grands espoirs; d'aucuns prétendront que ces espoirs et cette attente ont été trompés. Mais j'estime que qui-conque a suivi le cours des événements qui se déroulent sur le plan international depuis quelques années, à la lumière de l'expérience plutôt que du sentiment, devait se rendre compte dès que la réunion a été convoquée, qu'il n'était pas raisonnable d'attendre de cette unique réunion au sommet des résultats importants, c'est-à-dire de nature à résoudre les problèmes et à surmonter les difficultés.

Ce qui s'est passé à Genève cette semaine, et je crois que nous avons tous lieu de nous en réjouir, c'est que l'existence des problèmes a été reconnue, les positions précisées et les rouages établis en vue de trouver une solution à ces problèmes au cours des prochains mois, au moyen de pourparlers entre les ministres des Affaires étrangères des quatre grandes puissances.

En ce sens, la réunion de Genève a été très utile et très encourageante. Elle n'a pas résolu les problèmes,—je n'ai moi-même jamais supposé qu'elle y parviendrait,—mais c'était un premier pas dans ce qui pourrait être la route qui mène à leur solution. Les députés qui se sont tenus au courant de ce qui s'est passé à Genève cette semaine se rendent compte, je le sais, que les mêmes problèmes existent encore, bien qu'ils aient été dans une certaine mesure éclaircis, que des rouages aient été établis et des vues échangées. J'ai l'impression que l'attitude fondamentale de l'autre côté n'a guère été modifiée à l'égard de questions comme l'unification de l'Allemagne et la limitation des armements.

L'autre côté a exposé sa thèse avec plus d'aménité. Nous devons tous nous en réjouir, je crois, surtout ceux qui ont eu à subir l'autre méthode. C'est autant de gagné. Ce changement de climat qui peut mener à des résultats plus importants maintenant qu'on a commencé à recourir aux négociations doit au moins nous causer une certaine satisfaction. Pour ma part, j'espère qu'on continuera de négocier à l'échelon des ministres aux Affaires étrangères ou en recourant, au sein des Nations Unies ou ailleurs, à d'autres rouages, qui

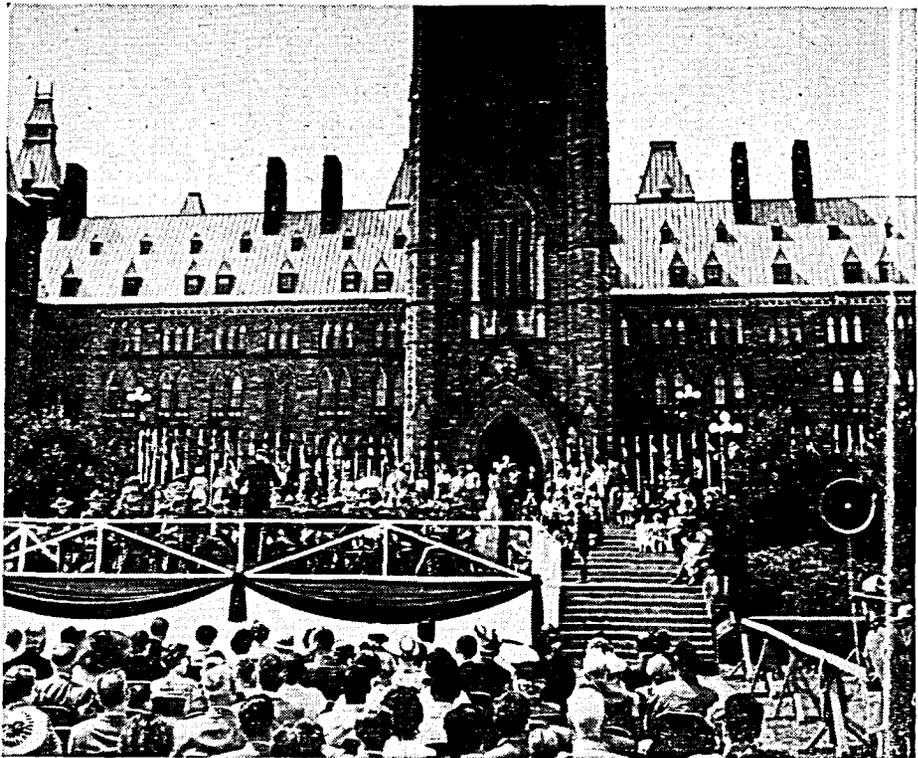
pourront être établis ou qui le sont déjà. J'espère que les négociateurs ne seront pas assujétis à la même publicité, à la même publicité sensationnelle, que celle qui s'est reflétée par la présence à Genève, cette semaine, de 1,500 à 2,000 correspondants de journaux et de postes de radio et de télévision. Je reconnais, cependant, qu'en une occasion comme celle-ci, où a lieu une conférence au sommet, on peut s'attendre à une attention de ce genre.

Autrement dit, ce qui s'est passé à Genève n'est que le début d'un long travail, qui, nous l'espérons, finira par apporter la solution à certains des problèmes qui divisent le monde et qui, si on ne les résout pas, mettront tout le monde en danger. Personne ne pourra résoudre ces problèmes dans une conférence au sommet. Il faudra tenir une multitude de réunions aux paliers inférieurs, officielles ou non officielles. Ce travail est en marche et nous espérons qu'il sera mené à bonne fin. Il faudra pour cela que, de notre côté, on fasse preuve de patience, de force et d'unité.

L'OTAN

Avant le début de la conférence de Genève, il y a exactement une semaine aujourd'hui, j'avais l'honneur d'assister à une réunion du Conseil de l'OTAN à Paris. Quinze ministres des Affaires étrangères des États membres de l'OTAN s'y trouvaient présents. A cette réunion,—et nous assistions là à une manifestation parfaite du procédé de la consultation, auquel nous avons notamment souhaité que puisse servir l'OTAN,—les trois ministres des Affaires étrangères qui allaient à Genève ont dit très franchement et très complètement à leurs douze collègues quels étaient leurs espoirs et leurs craintes en ce qui concerne Genève, leurs projets et leurs programmes. Ils nous ont donné l'occasion d'exprimer nos points de vue.

On ne saurait nullement affirmer que ces trois-là aient agi à Genève au nom des douze autres. Nous avions tous en effet nos propres responsabilités envers nos propres parlements ou gouvernements. Ils ne pouvaient pas, cela va de soi, être délégués par une réunion du Conseil de l'OTAN à Paris. Cependant, cette réunion nous a donné l'occasion d'entendre leurs projets et leurs programmes, de formuler



CÉLÉBRATION À OTTAWA DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ONU

—Capital Press

Le 25 juin, sur la colline parlementaire, diverses cérémonies, notamment un concert par la fanfare de la Gendarmerie royale, ont marqué le dixième anniversaire de l'ONU.

nos observations à cet égard et de leur faire connaître notre point de vue. C'est en ce sens que la réunion a été précieuse. Elle a également été un indice intéressant et utile de l'unité des pays qui constituent l'OTAN. A mon avis, c'était peut-être sage et d'une certaine utilité à la veille de la conférence de Genève parce qu'à n'en pas douter, les pourparlers de Genève ont révélé que l'un des premiers objectifs de l'Union soviétique et de ses amis est d'affaiblir, en fait de désunir, cette coalition. C'est pour cette raison que je disais à Paris, samedi dernier, que l'OTAN ne pouvait pas faire l'objet de négociations.

Je n'entendais pas, en disant cela, qu'à l'échelon du déploiement, l'importance des armements ou des usages auxquels ces forces peuvent servir et toutes ces considérations ne pouvaient pas faire l'objet de négociations. Ce sera peut-être une partie du prix qu'il nous faudra payer pour un véritable règlement pacifique. Ces questions peuvent être discutées avec

n'importe qui à l'OTAN ou hors des cadres de l'OTAN. Cependant, l'OTAN même, en tant qu'organisation régionale de sécurité collective, ne peut pas faire l'objet de négociations. Son existence ne peut pas être négociée, tant qu'il n'existera pas de meilleur moyen par l'entremise de l'ONU d'assurer notre sécurité collectivement.

A Londres, avant et après la réunion de l'OTAN, j'ai eu l'occasion de discuter les événements avec le ministre les Affaires étrangères et d'autres membres du Gouvernement du Royaume-Uni.

Anniversaire de l'ONU

J'ai parlé de la conférence de Genève et de l'OTAN, mais je m'en voudrais d'oublier une autre réunion utile de ces dernières semaines, celle qui a eu lieu à San-Francisco pour marquer le dixième anniversaire des Nations Unies. Je pense que cette réunion s'est révélée une excellente et très utile initiative, car elle a fixé l'attention du monde,—ce qui n'était pas sans

besoin à l'heure où nous sommes,—sur les Nations Unies et leurs réalisations dont nous n'entendons pas toujours parler, aussi sur leurs faiblesses dont il est bien plus souvent question, de leurs limitations aussi bien que de leurs possibilités.

Les mots qui revenaient le plus souvent dans les 72 discours que nous avons entendus à la conférence de San-Francisco,—71 dans mon cas, car j'en ai prononcé un,—étaient « faire le point » et « se donner de nouveau à sa mission ». Nous avons examiné le passé et envisagé l'avenir. Presque sans exception, tous les discours, y compris ceux des délégués des pays situés derrière le rideau de fer, se sont terminés sur l'appui qu'il convenait d'accorder aux Nations Unies, en qui l'on voyait l'instrument indispensable et universel pour ce qui est du règlement des différends et de la suppression des difficultés, l'instrument indispensable à la coopération internationale.

Si les Nations Unies pouvaient seulement accomplir ce pour quoi elles ont été instituées il y a dix ans, nous ne parlerions pas aujourd'hui de l'OTAN ni de conférences au sommet, car nous n'en aurions que faire. Peut-être pourrions-nous un jour utiliser cette organisation mondiale comme elle devait être utilisée quand on l'a constituée. En attendant, nous ferions bien, pour les fins de la sécurité collective politique, de continuer à appuyer les organismes régionaux comme l'OTAN, de les maintenir forts et unis, de ne rien négliger pour que quiconque craint ces organismes comprenne qu'ils ont un caractère défensif et ne nourrissent aucun projet d'agression contre qui que ce soit. Si la situation s'améliore, s'il survient dans le monde un regain de confiance alors qu'il y en a si peu hélas en ce moment,

alors, mais seulement alors, nous pourrions modifier notre attitude à l'égard de ces organismes régionaux de défense collective, surtout si le travail qu'on fait maintenant peut être accompli par l'intermédiaire des Nations Unies.

A tout prendre, je dirai donc que les deux ou trois derniers mois justifient chez nous non pas de l'exultation, non des espoirs déraisonnables, mais un sentiment pondéré d'encouragement. Les négociations entre deux mondes sont en marche. Des propositions bien conçues ont été formulées, notamment celle que le président des États-Unis a faite avant-hier au sujet du désarmement.

C'est là un sujet-clef, comme il le fut pendant plusieurs années; cela atteste nos bonnes intentions.

Toutes ces choses ont été utiles et ont suscité de l'espoir. Si, de notre côté, nous pouvons poursuivre ce qui a été commencé, ne nous appuyant pas seulement sur notre force et sur notre unité, mais aussi sur notre détermination de réaliser la paix, qui est l'objectif qui compte le plus dans un monde qui possède la bombe à hydrogène; si nous subordonnons tout le reste à cet objectif et si nous maintenons, d'une façon réaliste, le sens de l'équilibre, si nous ne nous emballons pas trop ou si nous ne nous laissons pas trop encourager lorsque les choses vont bien,—parfois d'une façon si dramatique,—et si nous ne nous laissons pas trop déprimer lorsque les choses vont mal, si nous réussissons à maintenir avec nos amis l'unité essentielle que nous avons édiflée au cours de ces années, alors je pense que nous pourrions envisager l'avenir immédiat avec beaucoup plus de confiance que nous ne pouvons le faire il y a un an aujourd'hui.

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ONU

Texte des déclarations que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, ancien président de l'Assemblée générale (7^e session), a faites à San-Francisco les 24 et 26 juin 1955 lors de la réunion marquant le dixième anniversaire de l'ONU.

Le 24 juin

Au cours de la présente réunion, cinquante orateurs m'ont précédé. Même si j'étais d'une prétention sans borne, je ne saurais espérer ajouter quoi que ce soit de nouveau ou de sérieux aux propos déjà consacrés à l'ONU. Peut-être parviendrai-je cependant à mettre en valeur et à confirmer, sous certains aspects, les réalités qui à nos yeux doivent revêtir un caractère d'évidence.

Vers la fin de sa vie, l'abbé Sieyès, à qui l'on demandait ce qu'il avait fait pendant la révolution française, répondit: « J'ai survécu ».

L'ONU a survécu à dix années de tension internationale et de guerre froide, ce qui déjà n'est pas mal. Le monde, comme le faisait observer avec ironie, ces jours derniers, un journaliste canadien de mes amis, a survécu à dix années d'ONU. Ce journaliste prévoyait en outre que la célébration de notre dixième anniversaire dans cette agréable et accueillante ville de San-Francisco, où un groupe d'hommes avertis et animés d'un esprit de collaboration ont créé l'ONU, constituerait « un aimable mélange d'actions de grâces et de surprise ». Je suis de son avis.

Instrument indispensable

Comptons-nous heureux que l'ONU ait survécu à sa première décennie, qui a été plus difficile que nous ne l'avions prévu en 1945 et que la moindre sagesse nous empêcherait de répéter; qu'elle soit devenue pendant ce temps, en dépit de ses revers, un instrument indispensable de collaboration internationale. Si cette organisation mondiale n'existait pas, il faudrait en créer une semblable sans tarder.

Il serait vain de ne pas admettre que l'ONU a perdu de son crédit durant ces dix années; il le serait aussi de nier qu'elle ait été, il y a dix ans, l'objet d'espairs excessifs. Cependant il faudrait de l'étourderie ou de la malveillance pour ajouter foi à la prédiction de sa fin prochaine. Si tout ne va pas pour le mieux, il est indéniable que l'ONU est en train de regagner la confiance perdue et que sa valeur est plus généralement reconnue. Sans quoi la liste des pays qui y ont demandé leur admission ne serait pas si longue. Cette liste, soit dit en passant, devrait être réduite à néant ou, du moins, raccourcie.

Les êtres qui peuplent les souvenirs évoqués chez nous par l'*Opera House* sont là pour nous mettre en garde contre les excès d'optimisme et contre le danger auquel on s'expose en voulant édifier ou réédifier une société internationale sur des espoirs magnifiques mais chimériques plutôt que sur les réalités brutales. L'homme qu'on a désillusionné n'en est jamais appauvri, s'il en est

parfois attristé. Quant à nous, nous avons il est vrai perdu quelques-unes de nos illusions au sujet de l'ONU, mais non pas, j'aime à croire, notre foi, nos principes et nos idéaux. L'expérience acquise par le passé, si nous savons en comprendre les enseignements, nous profitera à l'avenir. Cependant, si l'expérience est une des larges avenues qui mènent à la sagesse, elle n'est pas la garantie de cette vertu. Vous vous rappelez peut-être la répartie de Napoléon à un interlocuteur qui lui recommandait la promotion d'un officier en invoquant le nombre exceptionnel de campagnes auxquelles celui-ci avait pris part. « Mon cheval a participé à plus de campagnes encore », aurait répondu Bonaparte. Certains d'entre nous ont fait plusieurs campagnes à l'ONU. J'espère que l'expérience acquise au cours de ces années ne saurait s'assimiler à celle du cheval de l'Empereur. Quoi qu'il en soit, nos expériences ne nous profiteront que si nous savons comprendre les enseignements qu'elles comportent.

Le veto

Qu'on me permette de revenir sur un fait de notre passé. Il y a dix ans, à San-Francisco, les petites puissances ont consenti certaines concessions pour assurer aux Nations Unies une base qui serait solide, espérons-nous, mais qui s'est stremement révélée illusoire. Cette base devait consister dans la coopération des grandes puissances. En vertu de ces concessions, celles-ci jouissaient d'une situation spéciale dans le cadre de la Charte.

C'est à ce prix seulement que nous pouvions voir se créer l'Organisation des Nations Unies. Il n'était pas trop élevé et ne doit pas être invoqué comme excuse à nos échecs. Je dirais que le veto est la conséquence plutôt que la cause de ces échecs. Certaines organisations internationales, dont tous les membres disposent effectivement du droit de veto, fonctionnent très bien. Notre dispositif est efficace en soi, mais souvent la volonté de l'utiliser à bon escient a vacillé ou a été mise en échec.

Comme tout autre, le dispositif que nous avons mis sur pied est susceptible d'améliorations. Mais le remède à ses maux ne réside pas tant dans les améliorations que dans le désir et la détermination d'assurer un meilleur fonctionnement au mécanisme existant et, à cette fin, d'opérer en matière de politique nationale les rajustements qui s'imposent si l'on veut aboutir à une entente internationale sur les questions en litige. L'obligation de réaliser cette entente incombe avant tout à ceux des membres des Nations Unies qui sont dotés du pouvoir le plus étendu et de privilèges spéciaux.

Il est vrai, la Charte nous a donné à tous, grands et petits, un code d'éthique internationale que nous avons le devoir d'observer. Plus un État est puissant, plus lourde est l'obligation qui lui incombe d'exercer sa puissance, à l'intérieur et à l'extérieur des cadres de l'ONU, d'une façon modérée, juste et conforme aux principes de notre Charte.

Résolution réaffirmée

Cette semaine nous réaffirmons notre résolution de nous conformer à tous ces principes, surtout à celui selon lequel nous devons libérer l'humanité du fléau de la guerre. Cependant, pour réussir là où toutes les générations précédentes ont échoué, nous ne devons pas nous contenter de paroles. Il ne suffit pas de mettre sur pied une organisation internationale efficace, de rédiger à la perfection un code d'éthique internationale, d'arborer un drapeau des Nations Unies où figure le globe terrestre, même si c'est là un moyen de nous rappeler que plus que jamais nous dépendons étroitement et vitalement les uns des autres. Il ne suffit pas de nous rencontrer à l'assemblée, dans les conseils et les commissions de l'ONU, bien que la compréhension mutuelle puisse y gagner. Il ne suffit pas d'apprendre, en dehors de nos rapports officiels, à nous connaître personnellement, si utile que cela soit, et d'accumuler, les uns au sujet des autres, des renseignements qui permettent à chacun de se placer plus facilement au point de vue des autres, ce qui est nécessaire si nous voulons nous comprendre de mieux en mieux. Il faut en outre que tous ces gestes se traduisent par une action politique et sociale, que les principes essentiels soient appliqués par les particuliers et les collectivités.

Il s'en faut de peu que l'ONU, telle qu'elle est aujourd'hui, ne remplisse la fonction que nous lui destinions il y a dix ans, c'est-à-dire celle de nous aider à atteindre les objectifs dont je viens de vous parler et d'opérer l'union entre nous tous. Elle s'est toujours prêtée aux pourparlers et aux négociations. Pas toujours avec toute la facilité souhaitable peut-être, mais elle ne s'y est jamais refusée et a contribué plus d'une fois à certains règlements et à certaines solutions. Plus d'un accord élaboré à l'ONU a prévenu la guerre ou permis la fin d'un litige. A quelques reprises, le poids moral de l'opinion publique, s'exerçant par l'intermédiaire de l'ONU, a rendu possibles des ententes honorables, alors qu'il ne semblait exister aucune base d'accord. Plus d'une fois, dans le cadre de l'ONU ou par son entremise, le recours aux négociations privées et publiques a permis d'atteindre de louables objectifs.

Les délibérations et les initiatives de l'ONU n'ont pas toutes été fructueuses, cependant. En rétrospective, il est facile de constater les erreurs des dix dernières années. Tracer la conduite à suivre pendant les dix prochaines années est moins facile. Faut-il admettre que, plutôt que de diriger le cours des événements, nous nous sommes laissés

entraîner par eux? C'est là, plutôt que dans les desseins arrêtés, que réside peut-être le plus grand danger auquel nous soyons actuellement exposés. Toutefois, ce qui augure fort heureusement pour l'avenir, c'est que nous voyons de mieux en mieux là où les événements, à l'époque nucléaire en cours, peuvent nous entraîner, si nous en perdons la direction, si nous n'en orientons pas le déroulement de façon à éviter la guerre et à nous rapprocher d'une paix qui ne soit pas un simple thème de propagande ni un intermède pénible entre deux guerres. Tout homme, de quelque nationalité, race, croyance ou couleur qu'il soit, qui a considéré en face la menace nucléaire pesant sur son pays, sait bien « que la paix est l'unique solution », pour reprendre l'expression fort juste du président Eisenhower.

La bombe à hydrogène n'était pas prévue dans la Charte. Elle n'a pas été inventée pour la paix; elle a été le produit de l'angoisse ressentie par ceux qui craignaient de se trouver sans défense à une époque de crise et de peur. Mais au delà des engagements, contractés aux termes de la Charte, de ne jamais recourir à la guerre pour régler nos différends, cette arme crée maintenant pour nous une nécessité plus urgente, un mobile plus impérieux même que celui auquel nous obéissons il y a dix ans, en nous plaçant devant la perspective d'une annihilation mutuelle. L'équilibre de la terreur qui a remplacé l'équilibre de la puissance, n'est, comme base de sécurité, ni rassurant, ni solide, ni permanent. La paix, si elle repose sur la bombe à hydrogène, ne peut être que précaire et sa fragilité augmente à mesure que s'accroît la production des engins nucléaires. La tragédie des dix premières années d'existence de l'ONU, c'est que la paix n'a pas trouvé d'assises plus stables.

Fonction essentielle

L'ONU a une autre fonction essentielle: celle d'un organisme où l'opinion publique internationale peut se faire entendre. L'ONU, bien qu'elle ait été exploitée à des fins de propagande et d'invectives, a selon moi, en tant qu'organisme où des points de vue divergents peuvent être soumis au jugement des peuples, un rôle nécessaire et légitime. C'est en ce sens que l'on conçoit pour elle, à l'échelle mondiale, le rôle d'un conseil municipal. Si elle n'existait pas, l'opinion publique continuerait sûrement d'agir sur tous les gouvernements, aucun d'eux ne pouvant se désintéresser complètement de ce que pense le reste du monde, maintenant surtout qu'existent des moyens de grande information. En ce domaine, l'ONU est utile, même si aucun rideau, qu'il soit de fer ou de quelque autre nature, ne peut faire complètement obstacle aux mouvements d'opinion.

La vraie paix

Selon un principe des démocraties libres, il est impossible de tromper tout le monde constamment. Ainsi, il y a beaucoup à dire sur la paix, vers laquelle tout le monde tend, et

qui peut faire l'objet de plaidoyers destinés à masquer des desseins qui lui soient étrangers. Il serait sans doute moins nécessaire de parler de la paix si les actes favorables à son instauration étaient plus nombreux. De toute façon, à l'ONU les gouvernements sont dans l'obligation de soumettre non seulement les discours de leurs représentants mais l'exposé de leur politique à l'examen du public international, qui est de plus en plus apte à déceler les faux semblants. Les mises au point, l'analyse et l'éducation sont autant de fonctions importantes dont l'ONU s'acquitte régulièrement; chaque jour, sous ses auspices, il se tient une réunion quelque part dans le monde. Voilà qui constitue une diplomatie ouverte, saine et fructueuse, dont les excès, la diplomatie du « haut-parleur » et les invectives notamment, sont d'autre part moins recommandables. Ces excès tendent cependant à apporter eux-mêmes leurs propres correctifs, car les gouvernements finissent par comprendre que les propos grossiers et rudes, les insultes et les invectives, les avocasseries et les querelles de procédure, la dénaturation des mots ne leur permettent pas d'atteindre leurs fins.

Cette habitude de dénaturer les mots a créé une confusion préjudiciable à nos débats. Trop de termes d'origine respectable: démocratie, coexistence, liberté, conciliation, droits de l'homme, les mots « populaire » et surtout « pacifique » ont été massacrés au point de devenir méconnaissables. Ce qu'il nous faut, au seuil de cette deuxième décennie, c'est une convention pour la défense du langage de la paix contre les agressions dont il est l'objet.

Je suis tout à fait d'accord avec le représentant de l'Union soviétique, lorsqu'il affirme, comme il l'a fait mercredi, que ceux qui rendent hommage au principe de la coexistence pacifique sont parfois enclins, dans la pratique, à enfreindre scandaleusement ce principe. Cependant, la certitude d'un désaccord total sur ceux que vise cette observation m'enlève tout le réconfort et la satisfaction que je pourrais tirer de notre concordance de vues.

Ce désaccord, qui prive notre concordance de vues de toute importance, voire d'une bonne part de sa signification, découle des craintes et de la méfiance qui nous séparent. Il s'agit, de part et d'autre, de craintes profondes et véritables, mettant le monde en danger, et que l'emploi répété du mot « paix » ne fera pas disparaître.

Le peuple canadien, de même que plusieurs autres, éprouve encore cette grande peur d'une agression venant de l'extérieur; quand je dis « extérieur », il ne s'agit pas de nos bons voisins, les États-Unis, qui, ainsi qu'une expérience heureuse nous l'a appris, respectent les droits et la liberté de tous les peuples. Pour faire disparaître cette peur, encore une fois selon les propres termes de M. Molotov, auxquels je souscris entièrement, « de toute évidence il faut dépasser la simple reconnaissance verbale du principe de la coexistence et de la collaboration entre les pays à structures sociales différentes ».

Malheureusement, encore une fois nous ne pouvons nous entendre sur la façon de réaliser ce « dépassement » ni même sur ce qu'il doit être. Les pays qui croient à la coopération comme moyen d'assurer la sécurité collective qu'ils ne peuvent, hélas, réaliser à l'heure actuelle dans le cadre des Nations Unies, continueront sans doute à rechercher cette sécurité dans les accords défensifs régionaux négociés et mis en œuvre selon les principes de la Charte des Nations Unies.

Notre unité, à cet égard, ne peut être ébranlée par les allégations malhonnêtes et sans fondement, selon lesquelles ces accords seraient offensifs et provocateurs. Sachant qu'il n'en est pas ainsi, nous ne renoncerons pas à ces accords, qui, contrairement à ce que certains prétendent, ne tendent pas vers une attaque contre un État en particulier, mais servent plutôt de bouclier contre toute agression possible. Nous n'oserions les abandonner ou les affaiblir avant que notre sécurité repose sur une base plus large, meilleure et, si possible, assurée par l'ONU, ni avant que la paix soit établie sur quelque chose de moins précieuse que la force.

Monsieur le président, à l'occasion de cette rétrospective, espérons que la nécessité d'éviter le suicide collectif, le suicide nucléaire, nous aidera à abolir les craintes et les mésestantes qui nous assiègent et nous tourmentent.

Nous pouvons y parvenir

Nous pouvons y parvenir, non par la reconnaissance de la coexistence, qui est un mot stérile, mais par une collaboration internationale active et amicale qui transformera la crainte et la suspicion en tolérance et en compréhension, et un jour, plaise à Dieu, en amitié entre tous les peuples. C'est en vue de cette évolution essentielle qu'existent les Nations Unies, instrument aussi précieux que jamais, voire indispensable.

Vivant symbole de notre interdépendance, l'ONU incarne ce nouvel esprit de communauté internationale qui dépasse la nation et la région et qui seul peut nous sauver à l'âge nucléaire où nous vivons.

Il nous faut dans les dix prochaines années élargir et intensifier cet esprit. C'est pourquoi je déplore, tout en la reconnaissant, la nécessité d'organiser des conférences importantes en dehors des Nations Unies, pratique qui est allée en s'accroissant ces dernières années. C'est peut-être à l'heure actuelle le meilleur et, à n'en pas douter dans certains cas, le seul moyen de résoudre quelques-uns de nos problèmes les plus sérieux. Pourtant il est préférable, chaque fois que la chose est possible et comme il a été prévu il y a dix ans, d'aborder ces problèmes dans le cadre de notre Organisation. C'est vers cet objectif que doivent tendre nos efforts.

L'ONU est un dispositif d'une souplesse remarquable. Un groupe d'hommes et de femmes compétents et expérimentés qui se sont consacrés à l'ONU assurent la direction et composent le personnel de cet organisme;

nous ne
réaliser
qu'il doit
opération
collective
Theure
Unies,
er cette
gionaux
rincipes

put être
nêtes et
accords
Sachant
oncernons
nt à ce
pas vers
rticulier,
re toute
es aban-
sécurité
eure et,
ant que
le moins

de cette
té d'évi-
nucléaire,
s mése-
mentent.

la recon-
un mot
interma-
rmera la
e et en
Dieu, en
n vue de
tent les
ieux que

endance,
de com-
la nation
sauver à

s années
pourquoi
la néces-
portantes
e qui est
années.
meilleur
s, le seul
nos pro-
st préfé-
ossible et
l'aborder
Organi-
doivent

souppesse
s et de
s qui se
direction
ganisme;



Photo: Nations Unies

SESSION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES

A San-Francisco, le 20 juin, M. van Kleffens (Pays-Bas) président de l'Assemblée, proclame l'ouverture de la session marquant le dixième anniversaire de l'ONU. A sa droite, M. Hammarskjöld, secrétaire général, et à sa gauche, M. Andrew Cordier, directeur du cabinet du secrétaire général. A la droite de M. Hammarskjöld, le président des États-Unis, et, assis derrière M. Eisenhower, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson.

leur dévouement et leur zèle faibliront éventuellement si nous ne mettons leurs talents à pleine contribution.

Sachons donc recourir davantage à l'ONU, sans nous conformer trop servilement aux formules du début en ce qu'elles ont, à notre avis, d'inutilisable et de désuet, et sans chercher à courir avant de pouvoir marcher. Nous constaterons les possibilités incomparables et encore inexplorées que nous offre l'Organisation pourvu que, conformément aux intentions de ses fondateurs, nous la considérons

comme un instrument pouvant nous permettre d'harmoniser progressivement et un à un nos intérêts en conflit ainsi que de développer la compréhension entre les États. Ici, au sein de notre organisation mondiale, nous pouvons mieux que n'importe où ailleurs faire face à l'alternative que pose l'âge nucléaire: l'entre-destruction ou la collaboration.

Si nous échouons dans cette suprême tentative, il n'y aura pour nous ni vingtième anniversaire ni peut-être aucun autre événement à célébrer en 1965.

Le 26 juin

Discours et manifestations tirent à leur fin. Tout ce qu'on pouvait dire cette semaine des Nations Unies et du monde où elles sont appelées à fonctionner a été dit.

Ainsi s'achève notre semaine commémorative. Mais notre Charte, la même aujourd'hui que celle qui fut signée ici le 25 juin 1945, demeure en quelque sorte la Déclaration internationale des droits de l'homme, aussi impérissable que la Grande Charte elle-même. Elle consacre pour toujours l'espoir, si long-

temps différé, qu'entretient l'homme de vivre sa vie dans la paix et la liberté, la dignité et la sécurité.

Cette Charte est et demeurera la meilleure Déclaration de San-Francisco, à laquelle aucune autre ne pourrait, j'imagine, beaucoup ajouter. Elle demeure également notre meilleur programme de paix car toute autre Charte en cinq, sept ou dix points, ne saurait guère faire mieux qu'en reprendre ou en développer le texte.

Elle constitue le code d'éthique internationale selon lequel nos actions seront jugées. Nous l'avons signée il y a dix ans et c'est cette signature que nous commémorons aujourd'hui, mais nous n'en avons pas encore rempli les obligations. En fait, nous en étions encore à nous féliciter d'avoir réalisé l'entente sur le noble langage de la Charte et les idéaux élevés qu'elle préconise et déjà nos actes se perdaient dans les brumes de la méfiance et de la suspicion qui commençaient d'envelopper le monde. Notre foi fut vite paralysée par la peur et nos espoirs ébranlés par les haines. Le soleil ne fait que commencer à percer.

A l'occasion de la signature de la Charte, le président Truman déclarait :

« Vous avez créé un grand instrument de paix, de sécurité et de progrès pour l'humanité. Celle-ci doit maintenant l'utiliser! Si nous n'y recourons pas, nous trahirons tous ceux qui par le sacrifice de leur vie nous ont permis de nous réunir ici librement et en toute sécurité pour travailler à son élaboration. Si nous cherchons à l'utiliser de façon égoïste, à l'avantage d'une nation quelconque ou d'un petit groupe quelconque de nations, nous nous rendrons également coupables d'une telle trahison. Pour que cet instrument soit mis en œuvre avec succès, il faudra l'union des volontés et une ferme détermination de la part des peuples libres qui l'ont créé. Cette tâche va mettre à l'épreuve notre force morale et notre courage à tous ».

Voilà qui s'est produit et se produira sûrement de nouveau.

Un autre anniversaire, celui du déclenchement de la guerre d'agression en Corée, nous

rappelle aujourd'hui de façon lugubre quel fossé profond s'est creusé entre nos promesses et notre conduite, entre les délibérations et les actes, et à quel point nous avons manqué à notre résolution de « pratiquer la tolérance et de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ».

Il convient également cet après-midi, au moment où nous célébrons dans une atmosphère de solennité et de satisfaction la signature de notre charte de paix, d'évoquer avec un respect mêlé de tristesse la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour que dans la recherche de la paix cette charte ne se réduise pas à de vains mots. Leur sacrifice est la preuve tragique que nous n'avons pas su comprendre ni réaliser par nos actes cette parole de Pascal : « La force sans la justice est une tyrannie, la justice sans la force, une moquerie ». Il nous est possible de racheter cet échec et ce sacrifice, mais à la seule condition de ne jamais oublier que la paix est plus qu'un mot et que les déclarations ne suffisent pas à l'assurer. Elle est fonction de la politique des nations; bien plus, c'est au cœur de l'homme qu'elle réside. Nous ne connaissons pas la paix tant que les nations n'adopteront pas une politique qui s'inspire de la Charte et surtout tant que nous ne saurons pas conformer nos propres vies à ses principes.

Les manifestations de cette semaine nous ont rappelé ces principes et à cause de cela elles auront contribué, je crois, à hâter dans une certaine mesure, au profit d'une humanité aux prises avec l'inquiétude, le malaise et la tension, l'avènement d'une ère meilleure où la force s'alliera à la justice, la paix au progrès et où tous les hommes connaîtront la joie de vivre.

LA COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHES DU NORD-OUEST DE L'ATLANTIQUE

(Suite de la page 204)

Il convenait de diviser l'Atlantique nord, pour ce qui est des travaux à entreprendre, en secteurs oriental et occidental. En janvier 1949, le Gouvernement des États-Unis a convoqué à Washington une conférence où a été signée la Convention internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique. Dix gouvernements ont ratifié cette convention qui s'applique à la zone s'étendant de la côte du Rhode-Island au littoral occidental du Groenland et, vers l'est, jusqu'au 42^e méridien.

La première réunion annuelle s'est tenue à Washington en 1951; la Commission a provisoirement établi son siège à St. Andrews (Nouveau-Brunswick), où des bureaux ont été mis à sa disposition par la Station biologique de l'Atlantique (Conseil canadien des recherches sur les pêcheries). C'est là que fut convoquée la seconde réunion annuelle. Quant à la réunion subséquente, elle fut tenue à New-Haven, au Connecticut; à cette occasion, la Commission a décidé d'agréer l'invitation de l'Université Dalhousie et de la Chambre de commerce d'Halifax d'établir dans cette ville le siège permanent de la Commission. La quatrième réunion annuelle s'est déroulée à Halifax, où sera également convoquée l'année prochaine la sixième réunion annuelle.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. E. Reid, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi (Inde), est provisoirement affecté à l'administration centrale le 27 mai 1955, et revient en congé au Canada.
- M. J.-Y. Grenon, de l'administration centrale, est affecté le 31 mai 1955 à l'ambassade du Canada à Rome.
- M. J. G. Harris, de l'administration centrale, est affecté le 2 juin 1955 au haut commissariat du Canada à Canberra (Australie).
- M. R. L. Rogers, de l'ambassade du Canada à Tokyo, revient en congé au Canada le 13 juin 1955.
- M. R. Duder, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, est affecté le 14 juin 1955 à l'administration centrale.
- M. A. J. Hicks, du haut commissariat du Canada à Canberra (Australie) est affecté le 17 juin 1955 au haut commissariat du Canada à Wellington (Nouvelle-Zélande).
- M. J. R. McKinney, de l'administration centrale, est provisoirement affecté le 17 juin 1955 au consulat général du Canada à San-Francisco.
- Sont entrés au Ministère à titre d'agent du service extérieur, classe I: M. R. R. Canon et M. M.-P.-F. Dupuy, le 1^{er} juin 1955; M^{lle} H. I. Jones, le 13 juin 1955; M. P. M. Roberts, le 15 juin 1955.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce:

Quatrième Protocole de rectification et de modification des annexes de l'Accord général et du texte des listes annexées audit Accord. Fait à Genève le 7 mars 1955.

Signé par le Canada le 6 juin 1955.

Protocole des conditions d'accession du Japon à l'Accord général. Fait à Genève le 7 juin 1955.

Signé par le Canada le 7 juin 1955.

Protocole portant amendement de la Partie I et des Articles XXIX et XXX de l'Accord général. Fait à Genève le 10 mars 1955.

Signé par le Canada le 23 juin 1955.

Protocole portant amendement du Préambule et des Parties II et III de l'Accord général. Fait à Genève le 10 mars 1955.

Signé par le Canada le 23 juin 1955.

Protocole de rectification au texte français de l'Accord général.

Signé par le Canada le 23 juin 1955.

Déclaration sur le maintien en vigueur des listes annexées à l'Accord général. Fait à Genève le 10 mars 1955.

Signé par le Canada le 23 juin 1955.

Bilatéraux

Éthiopie

Échange de Notes comportant un *modus vivendi* pour régler les échanges commerciaux.

Signées à Addis-Abeba le 3 juin 1955.

En vigueur le 3 juin 1955.

Japon

Échange de Notes portant renonciation, sur une base réciproque, aux droits perçus sur les visas de non-immigrants.

Signées à Ottawa le 13 juin 1955.

En vigueur le 1^{er} juillet 1955.

Espagne

Accord de commerce.

Signé à Madrid le 26 mai 1954.

En vigueur provisoirement le 1^{er} juillet 1954:

Echange de ratifications le 30 juin 1955.

En vigueur définitivement le 30 juin 1955.

États-Unis d'Amérique

Echange de Notes portant amendement aux Échanges de Notes des 4 et 8 novembre 1952 et des 1^{er} mai et 31 juillet 1953 relatives à l'établissement par les États-Unis, à Terre-Neuve, d'installations de communications mondiales.

Signées à Ottawa les 31 mars et 8 juin 1955.

En vigueur le 8 juin 1955.

Accord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques aux fins de la défense mutuelle.

Signé à Washington le 15 juin 1955.

Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique.

Signé à Washington le 15 juin 1955.

Publications

(On peut obtenir ces documents de l'Imprimeur de la Reine au prix indiqué).

Recueil des Traités 1953, N° 12: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le transfert au Canada des trois stations de Loran de Port-aux-Basques, Battle-Harbour et Bonavista (Terre-Neuve). Signées à Ottawa les 26 et 30 juin 1953. Textes anglais et français. (Prix: 25c.)

Recueil des Traités 1952, N° 27: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à l'établissement par les États-Unis, à Terre-Neuve, d'installations de communications mondiales. Signées à Ottawa les 4 et 8 novembre 1952. Textes anglais et français (Prix: 25c.)

Recueil des Traités 1953, N° 25: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant l'Échange de Notes en date des 4 et 8 novembre 1952, relatif à l'établissement par les États-Unis, à Terre-Neuve, d'installations de communications mondiales. Signées à Ottawa les 1^{er} mai et 31 juillet 1953. Textes anglais et français. (Prix: 25c.)

Recueil des Traités 1954, N° 1: Convention sur le statut de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, des représentants nationaux et du personnel international. Signée à Ottawa, le 20 septembre 1951. Textes anglais et français. (Prix: 25c.)

Recueil des Traités 1954, N° 7: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif au paiement des frais de construction d'ouvrages de protection à Niagara-Falls. Signées à Ottawa le 13 septembre 1954. Textes anglais et français (Prix: 25c.)

Recueil des Traités 1955, N° 1: Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà de ces territoires. Signé à Lima le 18 février 1954. Textes anglais et français (Prix: 25c.)

Recueil des Traités 1955, N° 3: Accord sur les stations océaniques de l'Atlantique du Nord. Signé à Paris le 25 février 1954. Textes anglais et français. (Prix: 25c.)

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants, diffusés au Canada et à l'étranger:

Débat sur les affaires extérieures, déclaration par laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a clos le débat sur les affaires extérieures, à la Chambre des Communes le 21 avril 1955 (n° 55/14). Voir aussi le discours d'inauguration du même débat, Déclarations et Discours n° 55/10.

India's Development Program, allocution prononcée à Ottawa le 28 mai 1955 par le haut commissaire du Canada dans l'Inde, M. Escott Reid, à la dernière séance plénière de la Conférence de l'Association pour les Nations Unies consacrée à l'aide du Canada aux pays insuffisamment développés (55/16).

Canada: *Energy to Spare and Share*, allocution prononcée le 28 mars 1955 par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heenev, au Dallas Council of World Affairs, à Dallas, Texas (55/17).

Allocution prononcée le 27 mai 1955, à Ottawa, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la Conférence des Associations du Canada pour les Nations Unies (55/18).

Canada Trades with the World, allocution prononcée le 25 mai 1955 par le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. C. D. Howe,

Les textes suivants sont diffusés à l'étranger seulement:

Regards sur l'expansion économique et les placements au Canada, causerie prononcée le 5 mai 1955 par le directeur de la Banque du Canada, M. J. E. Coyne, à la réunion annuelle de la Dominion Mortgage and Investment Association, tenue à Montréal (55/15).

devant l'Association des manufacturiers canadiens, à Montréal (55/19).

Le bon voisinage, allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à Chicago, le 1^{er} juin 1955, lors de la Golden Jubilee Convention of Rotary International (55/21).

Le dixième anniversaire de l'ONU, Texte des déclarations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, ancien président de l'Assemblée générale (7^e session), a faites à San-Francisco les 24 et 26 juin 1955 lors de la réunion marquant le dixième anniversaire de l'ONU (55/22).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base 1954. (Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base). E/2672, le 7 avril 1955. 45 pp. Numéro de vente: 1955.II.D.1.

Résolutions de la dix-neuvième session (première partie) du Conseil économique et social, 29 mars - 7 avril 1955. E/2730, le 18 avril 1955. 4 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: dix-neuvième session, supplément n° 1.

Rapport de l'Organisation de l'aviation civile internationale

a) Rapport du Conseil à l'Assemblée sur les activités de l'Organisation en 1954. (Assemblée, neuvième session, Montréal, juin 1955). E/ 2749, le 16 mai 1955. (Doc. 7564, A9-P/2, 27/4/55) 89 pp.

b) Prévisions budgétaires pour 1956 présentées par le Conseil et renseignements complémentaires. (Assemblée, neuvième session, Montréal, mai-juin 1955). E/ 2749/Add.1, le 16 mai 1955. (Doc. 7565, A9-AD/1, 23/3/55). 43 pp.

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1954. Conditions actuelles et perspectives. E/2753/Add. 2, le 17 mai 1955. OAA, Rome (Italie), septembre 1954. 173 pp.

UNESCO

La télévision dans le monde. Supplément 1955. (Rapports sur les moyens techniques de l'information). Paris 1955. 52 pp.

Sociologie urbaine—Tendances actuelles de la recherche et bibliographie. (La sociologie contemporaine n° 1, volume IV, 1955. Paris. 52 pp. (bilingue).

b) Documents photocopiés:

Rapports de la Conférence latino-américaine d'experts des industries de la pâte et du papier, Buenos-Aires, 19 octobre - 2 novembre 1954. E/CN.12/361, FAO/ETAP n° 462, ST/TAA/SER.C/19. (E/2697, le 17 mars 1955). 146 pp.

Rapport sur la onzième session de la Commission des droits de l'homme. E/2731, E/CN.4/719, le 4 mai 1955. 88 pp. et annexes I à III.

Situation économique mondiale—Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine. E/2756, E/CN.12/AC.26/8/Rev.1, le 10 mai 1955. 55 pp. Annexe, 7 pp.

Statut juridique des étrangers—Recueil systématique des conventions multilatérales. (UNIDROIT—Institut international pour l'unification du droit privé). LSA/21. Rome, mars 1955. 220 pp.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Peridica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Peridica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 72 du numéro de février 1955 d' "Affaires Extérieures".

ACCORD PORTANT SUR LA CONSTRUCTION MÉCANIQUE

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 6 juillet la signature récente, entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pakistan, d'un accord détaillé portant sur la construction mécanique et prévoyant, dans le cadre du Plan de Colombo, l'établissement d'une centrale d'énergie à vapeur, de chaudières et de générateurs à Hardinge-Bridge, au Pakistan oriental. Le Gouvernement canadien fournit aussi certains matériaux, y compris de l'acier de charpente, pour la construction de la centrale prévue dans le projet Gange-Kobadak. On estime que les frais extérieurs s'élèveront au total à \$1,800,000. Tous les frais locaux et la main-d'œuvre seront financés par le Pakistan. Un accord de principe a été signé le 10 mars 1955 et, dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis lors, toutes les machines nécessaires à la centrale sont arrivées du Canada et sont en voie d'être transportées à l'emplacement afin d'être installées avant la saison de la mousson.

La centrale d'énergie à vapeur fournira 10,000 kilowatts qui serviront à pomper l'eau du Gange dans les canaux et les chenaux, en vue de l'irrigation d'une vaste superficie dans les districts de Kushtia, Khulna et Jessore.

La centrale d'énergie à vapeur est un élément du vaste projet d'irrigation, qui constitue un exemple frappant de coopération internationale. Le plan général de ce projet a été élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sous la direction de M. Van Blommenstein. La *Foreign Operations Administration* des Etats-Unis fournit les appareils de pompage. L'ingénieur en chef des travaux d'irrigation au Pakistan oriental est chargé de la construction des ouvrages de génie civil. Le Gouvernement canadien fournit la centrale d'énergie à vapeur, les dessins et devis, les matériaux de construction qu'il est impossible de se procurer sur place, de même que le personnel technique nécessaire pour surveiller le montage de l'usine à vapeur de la centrale ainsi que des générateurs.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Septembre 1955

Vol. 7 N° 9

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada)

| | PAGE |
|--|------|
| Ressources hydrauliques du bassin du Columbia | 222 |
| Agriculteurs soviétiques au Canada | 229 |
| Le syndicalisme international | 230 |
| Réunion des parlementaires de l'OTAN | 235 |
| Réunion de San-Francisco | 239 |
| Cent ans après la visite de « La Capricieuse » | 243 |
| Nominations et mutations | 245 |
| Déclarations et Discours | 245 |
| Documents des Nations Unies | 246 |
| Représentants du Canada à l'extérieur | 247 |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Ressources hydrauliques du bassin du Columbia

LE débat relatif à la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, que la Chambre des communes du Canada a adoptée le 14 juin 1955, a fait ressortir l'importance des ressources hydrauliques du Canada, et tout particulièrement des immenses réserves d'énergie hydro-électrique du bassin du Columbia, en Colombie-Britannique. Le Columbia est l'un des grands fleuves de l'Amérique du Nord. Si l'on envisage la quantité d'eau qu'il déverse annuellement dans l'océan, il n'est dépassé que par le Mississippi et le Saint-Laurent. D'après une estimation provisoire, les ressources hydrauliques de ce bassin, une fois pleinement mises en valeur, assureront une puissance installée de quelque 35 millions de kilowatts, soit 30 p. 100 de l'ensemble des réserves d'énergie électrique du Canada et des États-Unis.

Partage entre le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis se partagent les ressources du bassin du Columbia. De la superficie de 259,000 milles carrés que comprend ce bassin, 39,700 milles carrés, soit 15 p. 100 environ, se trouvent dans les limites du Canada et plus de 25 p. 100 du débit annuel prennent leur source au Canada. Vu le caractère international du Columbia et de son principal tributaire, le Kootenay, l'exploitation de ces eaux aux fins industrielles, agricoles et autres a posé et continue d'occasionner un certain nombre de problèmes entre le Canada et les États-Unis. La politique du Gouvernement canadien touchant le développement de ces ressources hydrauliques a été exposée par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, M. Jean Lesage, dans un discours qu'il a prononcé devant les membres de la *Pacific Northwest Trade Association*, à Vancouver (C.-B.), le 9 mai 1955. Voici, en partie, ce qu'a dit le ministre:

La région nord-ouest de la côte du Pacifique, qu'on désigne en anglais du nom de *Pacific Northwest*, présente une particularité commune aux diverses zones qu'elle renferme: son exploitation économique est en grande partie fondée sur sa principale source d'approvisionnement d'eau, c'est-à-dire le bassin du fleuve Columbia. Toutefois cette vaste région est loin d'avoir un caractère homogène. Elle se compose de plusieurs unités politiques séparées par une frontière dont l'importance politique et économique ne saurait être méconnue. La région comprend plusieurs zones distinctes qui diffèrent entre elles tant au point de vue géographique qu'en ce qui concerne les ressources naturelles. Ainsi, la distinction à établir entre les zones d'amont et celles d'aval correspond à une réalité économique fondamentale.

Jusqu'ici ces différences n'ont amené aucune réelle diversification d'intérêts dans la région. Les diverses zones du littoral nord-ouest du Pacifique se sont développées selon des plans parallèles plus ou moins indépendamment les unes des autres. La population de chacune était en mesure d'exploiter ses propres ressources et d'attirer de nouvelles industries de sa propre initiative, du fait que la force motrice nécessaire à ces entreprises pouvait être obtenue par l'aménagement des emplacements disponibles dans le bassin du Columbia en vue de la production d'énergie aux emplacements mêmes. Ce premier stade d'exploitation n'a pas exigé d'action collective et il n'a provoqué aucun conflit d'intérêts de sorte que les diverses parties de la région du littoral nord-ouest du Pacifique

semblaient devenues unifiées à cause de l'existence d'interrelations complémentaires.

A mesure qu'approche la fin du premier stade d'exploitation de la région, il devient manifeste que la communauté d'intérêts est plus apparente que réelle. Lorsque commencera la seconde période d'expansion, il se produira un nouvel état de choses, alors que les relations interrégionales présenteront probablement deux particularités opposées. Tout d'abord elles se fonderont sur la concurrence. Toutes les zones doivent compter plus ou moins directement sur les ressources hydrauliques pour la réalisation de leur future expansion industrielle. Toutefois, bien que les réserves d'énergie non aménagée et à bon marché soient encore abondantes, elles ne dépassent pas une certaine limite et par conséquent la puissance additionnelle captée par une zone influera sur les modalités de l'expansion économique des autres et restreindra peut-être cette dernière. Par conséquent, un conflit d'intérêt pourra surgir entre les diverses zones, étant donné que toutes devront se partager une même ressource limitée. En second lieu, les relations interrégionales présenteront aussi certaines particularités complémentaires. Une partie seulement du potentiel d'énergie du bassin du Columbia peut être aménagée au moyen d'une série de barrages mettant à profit la hauteur de chute disponible aux emplacements de force, car il existe en effet une différence considérable entre le débit de l'été et celui de l'hiver. L'aménagement le plus avantageux du bassin nécessitera la construction, à l'amont, d'ouvrages d'emmagasinement destinés à assurer la production d'énergie en aval et à maintenir les frais à un niveau peu élevé. Ainsi une action commune de la part des zones d'amont et d'aval sera dans bien des cas essentielle à l'aménagement économiquement profitable du potentiel d'énergie de la région.

Cet ensemble complexe de relations se trouve compliqué davantage par le fait qu'il est physiquement possible de dériver les eaux de crue de la rivière Kootenay vers le Columbia par les *Canal Flats*, puis du Columbia vers le bassin du fleuve Fraser. Le droit d'effectuer ces dérivations est garanti au Canada par le traité de 1909 sur les eaux limitrophes.

L'article II

Voici ce que stipule l'article II du traité en question au sujet de ce problème: « Chacune des hautes parties contractantes se réserve à elle-même ou réserve au gouvernement des divers États, d'un côté, et au Dominion ou aux gouvernements provinciaux de l'autre, selon le cas, subordonnement aux articles d'autres traités existant à cet égard, la juridiction et l'autorité exclusives quant à l'usage et au détournement, temporaire ou permanent, de toutes les eaux situées de leur propre côté de la frontière et qui, en suivant leur cours naturel, couleraient au delà de la frontière ou se déverseraient dans des cours d'eau limitrophes ». L'article confère ensuite aux intéressés qui se trouvent de l'autre côté de la frontière et qui peuvent subir du détriment par suite d'une dérivation, le même droit de réclamer une indemnité que si le détriment avait été subi dans le pays effectuant la dérivation. Le droit d'opposition à des dérivations causant des dommages matériels à des entreprises de navigation n'est pas incorporé dans le traité . . .

Après avoir fait l'historique de l'article II du traité de 1909, M. Lesage poursuit:

Ainsi notre droit de dériver les eaux de crue de la rivière Kootenay et du fleuve Columbia se trouve clairement établi par suite de l'attitude prise par les États-Unis en 1909. Maintenant que, sur le sujet principal de désaccord, le Canada représente les usagers d'amont, on se saurait nous reprocher de vouloir revendiquer un droit qui nous a été en quelque sorte imposé dans des circonstances qui allaient alors à l'encontre de nos intérêts nationaux.



Toutefois le fait que ces dérivations sont physiquement réalisables et que nous avons le droit de les effectuer ne signifie pas nécessairement, en soi, qu'elles seront entreprises. Avant de prendre une décision nous devons tenir compte de certaines considérations économiques. Voilà pourquoi on est présentement à étudier, du point de vue économique, la possibilité de réaliser les entreprises de dérivation de la rivière Kootenay et du fleuve Columbia. Nous espérons connaître d'ici un an les résultats de cette étude.

Nous voulons obtenir des données précises sur les avantages de ces dérivations et sur leur coût, y compris, bien entendu, les dommages qui pourraient être causés aux usagers d'aval. Lorsque nous connaissons la quantité d'énergie ainsi rendue disponible et les frais que sa production entraînera, il sera utile de comparer ces données avec le coût de l'énergie thermique et atomique. Il sera particulièrement important qu'une comparaison de ce genre soit faite avec la quantité et le prix de l'énergie que les usagers d'aval seraient disposés à fournir en compensation des ouvrages d'emmagasinement au cas où les eaux de crue ne seraient pas dérivées. Tous les effets directs et indirects de l'un quelconque de

ces projets devront être examinés soigneusement avant qu'une décision définitive soit prise.

Cela nous ramène aux relations concurrentielles et complémentaires qui existent entre les zones d'amont et d'aval de la région nord-ouest du littoral du Pacifique et fait surgir le problème complexe des avantages acquis aux usagers d'aval. Étant donné les puissants facteurs de concurrence qui s'interposent présentement entre les deux groupes principaux d'usagers, on s'explique facilement que les zones d'aval veuillent garder pour elles-mêmes toute l'énergie d'aval devenue disponible grâce à la régularisation du débit et ne fournir qu'une compensation exclusivement pécuniaire pour les dommages causés par les installations d'emmagasinement établies à l'amont. On peut également s'expliquer facilement que les habitants des zones d'amont rejetteraient de telles propositions puisqu'une indemnisation même raisonnable pour les dommages causés n'ajouterait rien à leur richesse. Ils peuvent alléguer, par exemple, qu'une fois la chute aménagée, la production et la transmission de l'énergie résultant de l'emmagasinement maximum sont très peu coûteuses, puisque autrement les installations de force d'aval seraient inactives, et aussi parce que le fait de ne pas utiliser en entier la capacité d'une usine hydro-électrique ne réduit pas sensiblement les dépenses totales, alors que, par ailleurs, le coût d'ouvrages d'emmagasinement peut être considérable. Ils pourraient prétendre, par conséquent, que la majeure partie de l'énergie d'aval obtenue des eaux d'emmagasinement devrait leur appartenir.

Nécessité d'un compromis

Il est évident que ces vues contradictoires devront être conciliées pour qu'une entente satisfaisante puisse être conclue. Il faudra en arriver à un compromis quelconque grâce auquel les zones d'amont recevront une part convenable et équitable de l'énergie produite en aval. Je suis persuadé que cette revendication des usagers d'amont est parfaitement légitime. Il convient de noter que l'énergie rendue disponible dans ces conditions particulières représente un produit collectif résultant d'une action commune de la part des usagers d'amont et d'aval. Les zones d'aval fournissent la hauteur de chute, laquelle représente assurément une précieuse ressource naturelle, mais les zones d'amont fournissent les emplacements d'emmagasinement nécessaires à la régularisation du débit et elles peuvent en outre permettre la submersion de terrains en deçà de la frontière, en vue du relèvement de la hauteur de chute au delà. On ne peut nier le fait qu'une topographie se prêtant bien à l'emmagasinement est une précieuse possession utilisable à perpétuité. Il s'ensuit que lorsque les zones d'aval et d'amont décident d'utiliser en commun leurs richesses matérielles pour la production d'énergie, elles ont toutes deux droit au produit définitif. En outre, la contribution de chacune est d'ordre physique, même si la mise en valeur de ces ressources naturelles comporte certains frais, et par conséquent elles ont toutes deux droit à une partie de la production matérielle commune . . .

Dans notre pays, l'adoption de la théorie du partage des avantages obtenus en aval est en voie de devenir la ligne de conduite explicite du Gouvernement canadien, que le problème intéresse directement. Selon la Constitution du Canada, les ouvrages qui sont construits sur des rivières au Canada et qui produisent un effet en dehors du pays tombent sous la juridiction fédérale, même s'ils sont entièrement situés dans une seule province. Jusqu'à maintenant, le Gouvernement canadien n'a pas jugé nécessaire d'exercer sa juridiction et de légiférer dans ce domaine. Toutefois, les conditions changent rapidement; ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, nous sommes aujourd'hui, en ce qui concerne l'aménagement du bassin du Columbia, à l'aube d'une nouvelle période durant laquelle vont surgir d'importants problèmes internationaux. Des mesures législatives spéciales seront requises pour le règlement de ces questions et l'établissement de principes directeurs propres à sauvegarder les intérêts du peuple

canadien. Voilà pourquoi le Parlement canadien a été invité à se prononcer sur le projet de loi n° 3, intitulé « Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux ».

Aux termes de ce projet de loi, un « ouvrage destiné à l'amélioration d'un cours d'eau international » signifie un barrage, obstacle, canal, bassin de retenue ou autre ouvrage dont l'objet ou effet consiste

- (i) à augmenter, diminuer ou changer le débit naturel d'un cours d'eau international, et
- (ii) à déranger, modifier ou influencer l'utilisation effective ou virtuelle d'un cours d'eau international hors du Canada.

La construction d'ouvrages de ce genre, à moins que ces derniers ne soient expressément exceptés en vertu de certains règlements ou de la loi même, nécessiterait l'obtention d'un permis du Gouvernement canadien. Ce projet de loi conférerait en outre au Gouverneur en conseil le pouvoir d'édicter des règlements concernant la construction, le fonctionnement et le maintien de ces ouvrages aux fins de l'aménagement et de l'utilisation des ressources hydrauliques du Canada selon l'intérêt national.

Principe bien établi

Le Gouvernement canadien a déjà fait connaître les principes généraux qui serviraient à déterminer ce qu'est l'intérêt national en l'occurrence. D'après ces principes, le projet doit être compatible avec les besoins présents et futurs du pays et avec l'aménagement optimum de l'emplacement et du bassin tout entier. Si le Canada ne peut utiliser effectivement les ressources hydrauliques sur son propre territoire, les améliorations effectuées au Canada en vue de permettre une utilisation d'aval dans un autre pays, doivent rapporter des avantages proportionnés aux ressources hydrauliques ainsi rendues disponibles. Les projets comportant l'emménagement d'eau au Canada pour la régularisation du débit doivent pourvoir à des ententes à long terme avec les États-Unis ou avec quelque autorité agissant en leur nom, ainsi qu'à l'octroi d'une part équitable de l'énergie produite en aval ou d'une juste rémunération pécuniaire. S'il est nécessaire, pour le lancement d'un projet au Canada, de passer des contrats pour la vente en dehors du Canada d'une proportion décroissante de la part de l'énergie produite en aval revenant au Canada, la vente de cette énergie doit alors être considérée comme une exportation d'électricité et être assujettie à des règlements analogues à ceux que comporte la Loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides et l'importation du gaz. J'ai employé à dessein l'expression « proportion décroissante » afin de préciser que nous n'entendons nullement aliéner cette énergie à perpétuité.

Cette attitude du Gouvernement canadien à l'égard des avantages obtenus en aval et de l'aménagement des forces hydrauliques en général ne peut être interprétée comme représentant une nouvelle orientation de nos idées. Il s'agit simplement de l'application dans ce domaine particulier d'un principe bien établi. Le Gouvernement canadien a toujours considéré que nos ressources naturelles devaient être exploitées de la façon la plus avantageuse pour le pays. C'est l'attitude que prennent les États-Unis à l'égard des ressources de leur pays et c'est la seule attitude logique qu'un gouvernement puisse prendre. Nous appuyons particulièrement sur la question de l'énergie parce que cette dernière est un facteur stratégique de l'expansion industrielle réalisée conformément à la technologie moderne. Dans le domaine de l'énergie, nous attachons une importance particulière aux forces hydrauliques, lesquelles nous considérons comme l'une de nos plus précieuses ressources. Nous sommes tenus de les exploiter à fond au Canada. On ne peut s'attendre à ce que nous fournissions cette énergie à l'étranger à des conditions qui nuiraient à notre propre développement industriel . . .

Nous devons comprendre que la Colombie-Britannique est encore au début de son expansion et que la plus grande partie de ses ressources sont presque intactes. Par contre, la région nord-ouest des États-Unis sur la côte du Pacifique a atteint un stade de développement beaucoup plus avancé. Ce n'est pas la première fois que la mise en valeur de certaines régions des deux pays ne se produit pas simultanément. Les dirigeants de l'Ontario ont déjà pensé que les ressources hydrauliques de cette province dépassaient de beaucoup ses besoins et qu'elle pouvait en céder une partie à l'État de New-York. Quelques années plus tard, elle eut besoin de cette énergie, mais ne put la recouvrer. La solution de ce problème a nécessité plusieurs années. Aujourd'hui, les ressources hydrauliques disponibles de l'Ontario méridional sont presque toutes exploitées et les besoins d'énergie de cette partie de la province augmentent encore rapidement. Où il existait auparavant un excédent d'énergie vraiment peu coûteuse il y aura, dans un avenir très rapproché, pénurie aiguë.

Même présentement, la consommation d'énergie dans certaines zones de la Colombie-Britannique méridionale augmente du double tous les sept ans. Il ne fait aucun doute que si cette province se développe à un rythme normal, elle aura besoin de toutes ses ressources d'énergie à bon marché dans les vingt ou trente prochaines années.

Si le Canada ne veut pas compromettre l'avenir économique de son littoral du Pacifique, il ne saurait permettre la vente aux États-Unis d'énergie produite aux barrages de retenue ou en aval et ayant son origine en Colombie-Britannique, à un prix correspondant à la moyenne du coût de l'énergie offerte présentement sur le marché en question. Cette énergie est produite à un coût très bas du fait que les principaux aménagements ont été construits durant la période de marasme économique et aussi parce qu'une partie des frais a été portée au compte de l'irrigation, de la prévention des inondations et de l'aménagement des voies navigables. La valeur réelle de l'énergie dont on pourrait disposer dans la région nord-ouest des États-Unis sur la côte du Pacifique doit être fondée sur le coût de production d'énergie nouvelle provenant des sources les moins coûteuses qui sont présentement disponibles dans la région. On ne peut pas s'attendre à ce que le Canada permette la vente de son énergie sur le marché des États-Unis à un prix qui serait très inférieur à son coût de production. Pourrait-on raisonnablement s'attendre à ce que le Canada utilise ses propres ressources de manière à encourager l'établissement de nouvelles industries de l'autre côté de la frontière où leurs produits auraient un accès immédiat au marché des États-Unis, et où elles bénéficieraient de tarifs protecteurs tout en obtenant de l'énergie à bas prix? Notre premier devoir est d'utiliser nos ressources de façon à favoriser le développement économique de notre pays. Nous avons toujours pris en considération les besoins de nos amis des États-Unis et nous continuerons toujours de le faire, mais on ne saurait s'attendre à ce que nous le fassions à notre propre détriment. L'énergie à bon marché étant un facteur essentiel à l'expansion industrielle, le Canada a depuis des années pris pour principe qu'il ne peut exporter de l'énergie vers les États-Unis à perpétuité ni même pour de longues périodes. S'il agissait ainsi, il sacrifierait l'un des plus importants facteurs de son expansion industrielle. Le Canada pourrait se trouver dépourvu de l'énergie à bon marché nécessaire à la transformation de ses propres matières premières et être dans l'obligation d'exporter aussi ces dernières. La régie des eaux est simplement l'emmagasinement de l'électricité. Le même principe s'applique en l'occurrence.

Excédent temporaire d'énergie

Si l'application de cette méthode a pour résultat un excédent temporaire d'énergie dans une certaine région, il ne s'ensuit pas que la méthode soit mauvaise. Nous pouvons être assurés que l'excédent ne sera que provisoire. Par ailleurs, ce n'est pas un excédent, mais plutôt une pénurie d'énergie qui crée

de grandes difficultés et met un terme à l'expansion industrielle. Un excédent temporaire d'énergie est la condition même du progrès économique en cette ère de technologie moderne. La construction d'aménagements hydro-électriques nécessite plusieurs années, mais la demande d'énergie peut s'accroître soudainement. Voilà pourquoi les régions qui bénéficient d'excédents temporaires ont en leur possession un avantage économique considérable et elles doivent y songer à deux fois avant de s'en départir.

Comme on peut s'en rendre compte facilement, l'exploitation plus intense des ressources hydrauliques de la région du nord-ouest de la côte du Pacifique entrainera sans doute des problèmes, des difficultés et, peut-être, des conflits. Mieux vaut les aborder franchement et avec réalisme. Nous ne pouvons méconnaître le fait que même dans cette partie du continent les différentes régions n'ont pas les mêmes intérêts. Plutôt que de nous refuser à reconnaître l'existence d'inévitables divergences d'intérêt, nous devrions nous appliquer à les concilier . . .

Les États-Unis et le Canada ont de longs antécédents de relations harmonieuses. Cela ne signifie pas que des divergences d'intérêt ne surviennent jamais entre nous ni que, lorsque des différends se produisent, l'un des deux pays sacrifie ses propres intérêts en faveur de l'autre. Nous trouvons l'explication de nos relations amicales dans le fait que nous sommes toujours disposés à régler nos difficultés par de franches négociations et à chercher à réaliser un compromis sauvegardant l'intérêt commun.

Seules la mésentente et les attitudes intransigeantes peuvent assombrir le brillant avenir économique de la région de la côte nord-ouest du Pacifique si abondamment pourvue de ressources naturelles.



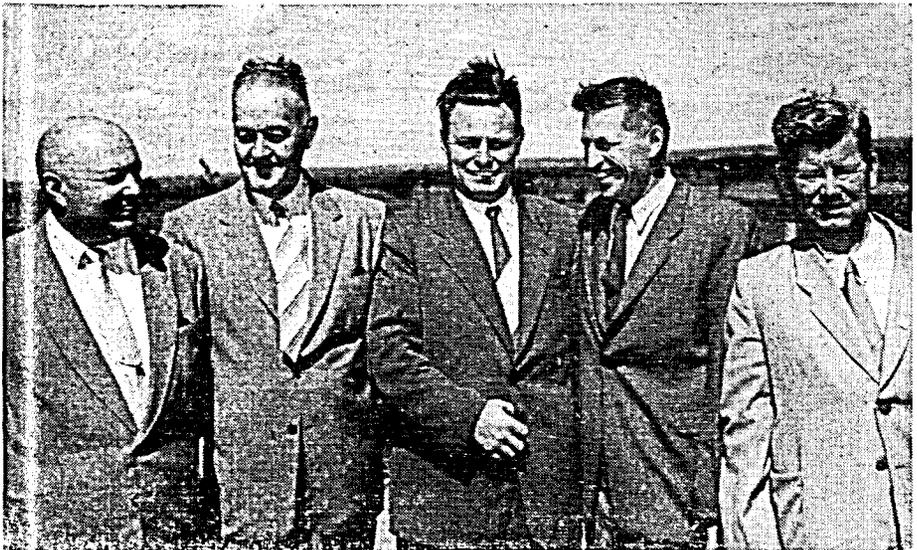
CONTRIBUTION DU CANADA AU PROGRAMME ÉLARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE

M. R. A. MacKay, à gauche, remet un chèque de \$1,500,000 (É.-U.) au Directeur de l'Administration de l'assistance technique, M. Hugh Keenleyside, au Siège des Nations Unies à New-York. C'est à ce montant que s'élève cette année la contribution du Canada au Programme élargi d'assistance technique; elle porte à \$5,322,727 le total des sommes versées par le Canada, depuis le début, pour la mise en œuvre de ce programme.

Agriculteurs soviétiques au Canada

LA délégation agricole de l'Union soviétique qui a passé récemment six semaines aux États-Unis est arrivée à Montréal le 25 août pour une tournée de deux semaines dans les centres agricoles canadiens. Les neuf délégués, ayant à leur tête M. Vladimir Matskevitch, ministre suppléant de l'Agriculture en URSS, ont été accueillis à l'aéroport par M. S.-J. Chagnon, sous-ministre adjoint de l'Agriculture, et d'autres représentants du gouvernement. La tournée, organisée par le ministère de l'Agriculture, a commencé par la visite des Cantons de l'Est du Québec. Après une journée passée à Ottawa, les visiteurs sont partis en avion pour Regina; comme M. Matskevitch avait exprimé le désir de consacrer le plus de temps possible à l'étude des grandes entreprises agricoles, le groupe est resté quatre jours dans cette région. Parmi les hôtes des spécialistes soviétiques durant leur séjour en Saskatchewan, on comptait M. James Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture, le premier ministre de la province, et M. L. B. Thompson, directeur de l'Organisation pour le rétablissement agricole dans les Prairies. La dernière journée s'est passée à Swift-Current, où l'Organisation poursuit des recherches sur la culture des terres asséchées.

Le voyage de retour vers le sud de l'Ontario a comporté un bref arrêt à Winnipeg pour permettre à la délégation de se rendre à la Commission canadienne des grains. A Chatham le groupe a pris connaissance des méthodes de culture du maïs et acheté une quantité considérable de graines de semence. Avant le retour à Ottawa, il y eut une journée de détente dans la péninsule de Niagara. Revenus dans la capitale en autocar, les délégués y ont consacré quatre jours à l'étude des modes de culture, à la visite de la ville ainsi qu'à diverses réceptions organisées en leur honneur. Le 10 septembre, dernier regard sur le Canada avant la longue envolée de retour.



—Capital Press

Sur la photo ci-dessus, prise à la ferme du Dr H. H. Hannan, près d'Ottawa, apparaissent (de gauche à droite): M. V. V. Matskevitch, chef de la délégation; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture, ainsi que MM. A. A. Ezhevskii, A. S. Shevchenko et B. P. Sokolav, délégués.

Le syndicalisme international

Au Canada, comme dans la plupart des pays industrialisés, le syndicalisme a des répercussions quotidiennes sur la vie de presque tout le monde, ce qui le fait connaître sur le plan national. Cependant, le syndicalisme international est moins bien connu et, pour le grand public, il demeure une chose vague et apparemment négligeable.

Pourtant, le syndicalisme international est important. Il joue un rôle considérable dans les affaires internationales; il peut influencer les événements du monde entier ou subir leur influence. Le Canada s'intéresse tout particulièrement au syndicalisme international et peu de pays en ont une expérience aussi ancienne.

Le nombre de syndiqués

L'adhésion des travailleurs canadiens aux syndicats internationaux, actuellement généralisée, remonte à plus d'un siècle. Les quatre cinquièmes de ces syndiqués, dont le nombre s'élève à plus d'un million et quart, sont membres d'associations ouvrières dont le siège se trouve en dehors du Canada.

Le Canada s'intéresse aux syndicats internationaux depuis l'époque où l'on pouvait traverser sans aucune formalité la frontière canado-américaine. C'était alors une chose banale de passer d'un pays à l'autre. On n'avait pas à subir une sévère inspection de la part des services d'immigration, ni à montrer un passeport ou un titre de voyage. Une grande partie du continent était encore un pays neuf; la main-d'œuvre se déplaçait constamment et les travailleurs nomades étaient très nombreux. On pouvait les trouver tantôt au Canada, tantôt aux États-Unis. Ils ne restaient jamais en place et ne se souciaient guère du pays où ils travaillaient. Ils étaient chez eux n'importe où sur le continent. Comme l'industrie et, par conséquent, le syndicalisme se sont développés d'abord aux États-Unis, le syndicalisme international ou américain est devenu l'instrument par lequel les ouvriers nomades des deux pays ont obtenu des augmentations de salaires et amélioré leurs conditions de travail et leur niveau de vie en général.

Mineurs, imprimeurs, ouvriers de la construction, du bâtiment et du rail apportèrent cartes syndicales et syndicats dans toutes les parties du continent. C'est ainsi que le syndicalisme international prit racine au Canada.

Par la suite, les centres industriels se sont multipliés. La mobilité de la main-d'œuvre s'est ralentie et les syndicats se sont transformés en institutions permanentes. Au fur et à mesure que des agglomérations se sont stabilisées dans les deux pays, des filiales de syndicats américains ont été créées partout au Canada. Il est devenu tout naturel pour les travailleurs du Canada et des États-Unis d'adhérer au même syndicat.

L'investissement de capitaux américains au Canada a amené les travailleurs canadiens à devenir et à rester membres de syndicats internationaux. Travaillant dans bien des cas pour le même employeur que des ouvriers des États-Unis, les Canadiens ont cru que leur situation économique serait ren-

forcée s'ils faisaient partie également des mêmes syndicats que leurs compagnons américains. Leur devise tacite était souvent: « Même employeur, même syndicat ».

Les adhésions canadiennes aux syndicats internationaux de ce continent se sont tellement multipliées que les règles de conduite adoptées par les syndicats touchent bien des gens à la fois au Canada et aux États-Unis. Ces règles sont adoptées aux congrès tenus tous les ans ou tous les deux ans, auxquels les syndicats locaux des deux pays envoient des délégués. Les décisions qui intéressent les travailleurs des deux pays sont prises à la majorité des voix.

Ainsi un groupement canadien et un groupement américain qui appartiennent au même syndicat international mais sont éloignés peut-être de trois mille milles suivent-ils une ligne de conduite analogue. Aux époques de début du syndicalisme ouvrier international en Amérique du Nord, les unions recherchaient surtout l'amélioration des conditions de vie les plus immédiates. Les revendications tendant au relèvement des salaires et à l'adoucissement des conditions de travail constituaient leur raison d'être primordiale.

Le sort de l'ouvrier s'améliorant, toutefois, les syndiqués s'éveillèrent aux grands problèmes sociaux et l'action de leurs unions se développa sur de nouveaux plans. On combattit pour l'adoption de lois sociales. Beaucoup de celles qui sont en vigueur présentement au Canada et aux États-Unis prirent origine dans les discussions des comités locaux ou des congrès des unions internationales. C'est dire que l'adhésion de près d'un million de Canadiens aux unions internationales constitue une donnée très importante de la vie politique et économique du Canada.

Relations personnelles

Cette participation massive de Canadiens à l'activité des unions internationales a des répercussions ailleurs que sur les plans économique ou politique. Elle met en relations personnelles et quotidiennes des dizaines de milliers de citoyens du Canada et des États-Unis, enrichissement incalculable pour les deux nations et qui est certainement une des bases de la paix qui règne entre elles. L'Amérique du Nord constitue dans une bonne mesure un tout économique, et c'est ce qui explique la participation de tant de Canadiens aux organismes syndicaux de leurs voisins des États-Unis.

Mais ce qui s'explique moins facilement, peut-être, c'est l'intérêt que portent les syndiqués canadiens aux organismes mondiaux ainsi qu'à leurs nombreuses subdivisions régionales et organisations subsidiaires. Depuis des années, les unions canadiennes font partie des grands organismes mondiaux du syndicalisme libre. Leurs mobiles sont les mêmes que pour la collaboration avec les travailleurs des États-Unis: communauté d'intérêts et de buts, à quoi s'ajoute la conscience des répercussions sur le Canada et particulièrement sur la vie des ouvriers canadiens de tout ce qui se passe dans le monde.

Les travailleurs du Canada sont rattachés à deux organismes ouvriers mondiaux. Les unions canadiennes reliées aux unions des États-Unis sont affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres. Celles de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada sont affiliées à la Confédération internationale des syndicats chrétiens.

Ces deux confédérations mondiales représentent les travailleurs libres et sont résolument anticommunistes. Elles considèrent que la trop grande puissance de l'État est néfaste pour la liberté, et particulièrement pour la liberté du travailleur. Elles sont d'accord aussi pour souhaiter le relèvement des conditions de vie de tous les peuples, y voyant le meilleur moyen de combattre la propagande, la tyrannie et l'oppression du communisme.

Pourquoi deux confédérations?

Certains se demandent pourquoi les deux confédérations ouvrières mondiales qui font la lutte au communisme restent séparées, toutes deux étant d'accord sur les principes fondamentaux de liberté et de sécurité pour l'ouvrier. Cette division remonte à un demi-siècle en arrière, dans une Europe non encore menacée par le communisme et où deux vigoureuses écoles de pensée, la religieuse et la laïque, opposaient leurs conceptions différentes des droits et devoirs de l'homme et de la façon dont il doit s'organiser en société. Les unions ouvrières entrèrent dans le débat et il en résulta la création de deux fédérations internationales de syndicats ouvriers. Depuis quelques années, toutefois, on se rend compte dans les deux mouvements que le progrès des travailleurs a pour ennemis mortels la pauvreté régnant à l'échelle mondiale et le communisme, qui se nourrit de la misère humaine. Cette prise de conscience commune crée un climat dans lequel devrait devenir possible une association plus étroite entre les deux confédérations mondiales, peut-être même leur fusion, en vue d'un combat plus énergique, à l'échelle mondiale, contre la misère et contre le communisme.

Dans le domaine du travail, l'instrument du communisme international est la Fédération syndicale mondiale. Cet organisme a pris naissance dans les derniers jours de la seconde guerre mondiale, alors que les pays fatigués du combat manifestaient le désir de travailler ensemble pour le bien de l'humanité tout entière. Au moment où les gouvernements s'unissaient pour constituer l'Organisation des Nations Unies, les syndicats libres du monde avaient la conviction que si les dirigeants politiques pouvaient trouver une base commune pour l'étude des problèmes internationaux, il était également possible aux travailleurs de se grouper dans un organisme mondial, au service d'une cause commune. De là est née la Fédération syndicale mondiale à laquelle adhèrent sans distinction de croyances la plupart des organisations ouvrières, tant communistes que non communistes. Au bout d'une année, cependant, il devint évident que la tentative de fusionner des groupements opposés aboutirait à un échec. Les syndiqués libres se rendirent compte que les organisations ouvrières communistes ne visaient pas d'abord à aider les travailleurs mais à promouvoir les intérêts du communisme international; aussi dès 1948 presque tous avaient quitté les rangs de la nouvelle fédération. Ce départ donna lieu à la création de la Confédération internationale des syndicats libres qui adopta comme devise: « Pain, Paix et Liberté ». Privée de la participation d'à peu près tous les syndicats libres, la Fédération mondiale ne représente plus guère aujourd'hui que ce qu'il est convenu d'appeler le syndicalisme des pays communistes.

Les organisations ouvrières communistes ne constituent pas des institutions libres vouées au bien-être des travailleurs. En pays communistes, les syndicats ne sont que des organes de l'État dont le gouvernement se sert pour activer la production et renforcer l'économie. Ils n'ont rien à voir à la question des

salaires et des conditions de travail et doivent accepter les échelles de salaires et les normes de production établies par l'État. Dans les pays libres, les syndicats à domination communiste s'appliquent principalement à propager la doctrine communiste. La Fédération syndicale mondiale, sous tutelle communiste, est donc un instrument de propagande à l'étranger et d'assujétissement des travailleurs dans les pays communistes.

Des organisations syndicales anticommunistes internationales, la Confédération des syndicats libres est la plus puissante. Elle comprend environ cinquante-quatre millions de membres appartenant à quelque soixante-quinze pays. On compte dans ses rangs des hommes et des femmes de toutes religions, croyances et opinions politiques, le communisme excepté.

La Confédération tient dans différentes capitales des réunions biennales auxquelles les sections de chaque pays envoient des délégués. Les syndicats internationaux du Canada, qui groupent à peu près un million de membres, se font représenter à ces conférences par une huitaine de délégués ou conseillers.

Les débats et les décisions de la conférence portent sur les divers aspects de la condition des travailleurs. La situation économique mondiale, les niveaux de vie et le respect de la liberté tiennent une place de premier plan dans l'ordre du jour, où figurent également des questions telles que le commerce international, le réarmement, la bombe atomique, la conspiration et l'infiltration communistes. Durant les intersessions, les décisions de la Confédération sont mises en œuvre par ses dirigeants, son organisme exécutif ou un comité spécial. On tient en haute estime les administrateurs canadiens, qui coopèrent d'une façon désintéressée au travail de l'organisation.

Organismes régionaux

Au-dessous du palier international, la Confédération se subdivise en organismes régionaux qui ont pour tâche d'appliquer les décisions de l'organisation mondiale selon les besoins des pays qui relèvent de leur compétence. Le Canada a des représentants actifs au sein de la section américaine.

Le travail des bureaux régionaux consiste à fonder des syndicats dans les pays où le besoin s'en fait sentir, à renforcer certaines organisations ouvrières déjà existantes, à réclamer une meilleure législation ainsi qu'à assurer les facilités nécessaires à la formation des futurs chefs du syndicalisme libre.

La section européenne de la Confédération internationale, en plus de s'intéresser activement aux questions ouvrières, tend vers l'intégration européenne et suit de près l'administration de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, où les syndicats libres d'Europe sont représentés.

La Confédération se compose de sections régionales, elles-mêmes divisées par corps de métier. Ceux-ci tiennent régulièrement des réunions, où ils discutent leurs propres problèmes. Ils comptent dans leurs rangs de nombreux groupements canadiens très actifs.

Grâce à une telle organisation, les discussions, les décisions et l'action peuvent avoir une portée s'étendant à tout un corps de métier, à toute une région, voire au monde entier. Il s'agit en somme d'une formule conciliant l'intégration et la décentralisation et permettant à l'organisation mondiale de se pencher sur les besoins et les problèmes particuliers des travailleurs de

chaque pays, ou, autrement dit, d'une structure conçue de façon à favoriser une action mondiale capable de rejoindre, par l'intermédiaire des centrales syndicales, les divers groupements locaux.

La Confédération compte aussi des observateurs permanents auprès de l'ONU et de ses divers organismes; de ce fait, elle dispose d'une tribune exceptionnelle pour exposer les problèmes des travailleurs du monde entier. Si l'existence du travail forcé et de camps d'internement en URSS et dans d'autres pays communistes a été révélée au grand jour, c'est grâce à la présence des syndicats libres à l'ONU.

La Confédération internationale des syndicats chrétiens, aux effectifs moindres que ceux des syndicats libres, comprend quelque trois millions d'adhérents, recrutés surtout en Europe, notamment en Belgique, en France et en Hollande, ainsi qu'au Canada, où la Confédération des travailleurs catholiques compte environ cent mille membres. Des syndicats chrétiens sont en outre disséminés dans certains pays d'Amérique latine et d'Extrême-Orient.

La structure de la Confédération des syndicats chrétiens est foncièrement analogue à celle des syndicats libres. Comme elle compte des effectifs moindres et qu'elle n'est ouverte qu'aux chrétiens, son influence tend à se limiter à des régions qui ont des affinités spirituelles communes. En Belgique, en France, en Hollande et au Canada, les syndicats chrétiens jouent un rôle passablement important. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada participe largement à l'activité de la Confédération internationale des syndicats chrétiens.

Fructueux concours

L'expérience que les syndicalistes canadiens ont acquise, par une longue participation à l'activité des syndicats internationaux d'Amérique du Nord, leur a permis d'apporter un fructueux concours au mouvement ouvrier du monde libre. Les syndicalistes canadiens croient à l'interdépendance actuelle des peuples, principe dont s'inspirent le Gouvernement canadien en envoyant aux Nations Unies une délégation qui représente tous les Canadiens, et les agriculteurs canadiens qui participent à la Fédération internationale de l'agriculture, de même que les hommes d'affaires canadiens qui font partie de la Chambre de commerce internationale. Les syndicalistes canadiens souscrivent volontiers à l'opinion selon laquelle aucun homme ne constitue une entité isolée dans le monde d'aujourd'hui; ils n'ignorent pas que leur prospérité est fonction de leur contribution au bien-être des travailleurs de tous les pays.

Réunion des parlementaires de l'OTAN

Paris, juillet 1955

L'IDÉE d'établir des rapports plus étroits entre l'OTAN et les législatures de ses membres a fait beaucoup de chemin dans divers milieux, officiels et autres, depuis la création de l'organisation nord-atlantique. Dès 1951, lors de la session du Conseil tenue à Ottawa, le ministre des Affaires étrangères de Norvège, M. Lange, a soulevé cette question. Depuis une couple d'années, des groupes parlementaires de divers pays: Danemark, France, Italie, Norvège et Royaume-Uni, se rendaient à Paris étudier sur place les problèmes et les réalisations de l'OTAN. Ces visites ont pour but notamment de rallier à l'OTAN un plus large appui du public et, surtout, de créer d'utiles relations entre les parlementaires nord-américains et européens de l'Alliance. Le bien-fondé de ces objectifs a été reconnu d'une façon toute spéciale par l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, créée le 14 mai 1954 et composée de membres des deux Chambres du parlement canadien choisis sans distinction de parti.

La situation s'est modifiée cependant lorsque l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN par une résolution adoptée cette année peu après l'ouverture de la session a préconisé que les parlementaires des divers pays membres visitent en même temps les locaux de l'Organisation. Cette résolution ayant été portée le 18 janvier à l'attention du secrétaire général de l'OTAN, le président du comité des affaires étrangères de Norvège, qui avait déjà invité un certain nombre de pays de l'OTAN à déléguer des parlementaires à une réunion qui devait avoir lieu à Paris au printemps ou vers le début de l'été 1955, décida au nom du Parlement norvégien de se concerter, au sujet de toute action en ce domaine, avec le président du groupe canadien, le sénateur W. McL. Robertson. On opta par la suite en faveur d'une seule réunion, qui se tiendrait à Paris le 18 juillet, date proposée par l'Association canadienne. Une invitation fut donc envoyée pour ce jour-là aux parlements ou aux associations parlementaires des pays membres.

II

Voilà les circonstances qui ont abouti à la réunion, au Palais de Chaillot, vers la mi-juillet, de quelque 175 parlementaires, venus de 15 pays différents. Pour que la conférence se poursuive harmonieusement et qu'elle puisse donner les meilleurs résultats, ces parlementaires durent d'abord mettre sur pied un organisme administratif. Comme, jusque-là, les parlementaires en visite au siège de l'OTAN s'étaient souciés surtout de se renseigner sur l'Organisation et ses réalisations, il fallait bien innover. On songea à organiser des discussions sur l'OTAN et sur le concours que les parlementaires pourraient lui apporter. Evidemment, il appartenait aux parlementaires d'ordonner la marche de la conférence convoquée par eux et non par l'OTAN. D'autre part, l'organisation nord-atlantique ayant pour politique de favoriser la visite de ses locaux par les parlementaires, son secrétariat prêterait le concours de son organisation administrative et rendrait tous les services spécialisés possibles. On créa donc pour la conférence un bureau chargé de l'administration et du service de renseignements. Distinct du secrétariat de l'OTAN, ce bureau se composait d'un représentant du Parlement canadien, d'un représentant de la délégation nor-



LES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN AU PALAIS DE CHAILLOT

Cent vingt-deux parlementaires représentant quinze pays membres de l'OTAN, groupés dans le grand hall du Palais de Chaillot, siège de l'OTAN, à Paris. Assis, de gauche à droite, les membres du Comité permanent: M. Pierre-Olivier Lapie (France), vice-président et député; M. van Cauwelaert (Belgique), président; M. Wishart McL. Robertson (Canada), sénateur, président de la réunion; M. Finn-Moe (Norvège), président du Comité des Affaires étrangères; M. Walter Elliott (Royaume-Uni), député; M. J. J. Fens (Pays-Bas), membre de la Seconde Chambre.

végienne près le Conseil de l'Atlantique Nord, d'un représentant du Parlement français, ainsi que d'adjoints empruntés au personnel international de l'OTAN. On invita chacune des délégations nationales près l'OTAN à confier à l'un de ses membres la liaison avec ce nouveau bureau. En outre, le personnel international s'est chargé des comptes-rendus sténographiques anglais ou français des séances plénières, ainsi que de l'organisation des services de traduction et de sténographie en ces deux langues. Un comité de direction, élu par la conférence, fut chargé de dresser l'ordre du jour et les règlements applicables aux discussions. Vu le caractère de la réunion, on convint à l'unanimité de communiquer les conclusions des débats aux divers gouvernements plutôt qu'au Conseil de l'OTAN.

III

Soucieux de bien profiter de leur court séjour à Paris, les parlementaires décidèrent de consacrer d'abord deux jours à des causeries sur l'OTAN, au Palais de Chaillot et au SHAPE, et de se ménager entière liberté pour les trois derniers jours, afin de pouvoir s'entretenir entre eux.

Les causeries du Palais de Chaillot ont porté sur plusieurs sujets. Le secrétaire général a touché certains aspects de la structure de l'OTAN, dont l'organisation militaire a ensuite été exposée par le chef du groupe permanent de liaison. Le chef du département de la production et de la logistique a exposé les problèmes que posent l'Examen annuel et la production de défense. Quant à sir John Hodsoll, conseiller principal en matière de défense civile près l'OTAN,

il a traité de la défense civile, du rôle des parlements et de celui de l'OTAN. A titre de président du comité des renseignements et des relations culturelles, le délégué permanent du Canada au Conseil de l'OTAN, l'ambassadeur L. Dana Wilgress, a parlé de la coopération civile entre les membres de l'OTAN. Parmi les causeries prononcées au SHAPE, il y eut celle du général Brisac sur la structure de cet organisme, celle de M. Dawson, maréchal de l'Air, sur les plans de défense aérienne de l'OTAN et, enfin, celle du général Gruenther sur les répercussions lointaines du programme de défense et de la stratégie de l'OTAN.

IV

Les parlementaires ont consacré quatre séances, celles du matin et de l'après-midi du 20 juillet, celles de l'après-midi du 21 juillet et du matin du 22 juillet, à des échanges de vue sur des sujets d'intérêt commun. La première séance du 20 juillet a été marquée par des considérations générales développant certains thèmes évoqués lors des causeries des deux jours précédents. Le chef de la délégation américaine a fait observer, il convient sans doute d'en faire état ici, que la faible représentation du Congrès ne signifiait nullement que les États-Unis se désintéressaient de la conférence; elle était plutôt attribuable à la coïncidence malheureuse d'un ordre du jour très chargé au Congrès. La plupart des orateurs ont approuvé les objectifs qui avaient inspiré l'organisation de la réunion et souscrit à l'idée qu'il serait très utile aux parlements des pays membres et à l'OTAN de convoquer de nouvelles réunions, où les parlementaires pourraient procéder à des échanges de vue sur des questions d'intérêt commun.

Ce point de vue a été mis en valeur d'une façon plus précise au cours de l'après-midi du 20 juillet; en effet les délégations du Canada, de la France et du Royaume-Uni ont alors présenté des projets de résolutions recommandant la convocation d'une conférence analogue dans un délai d'à peu près un an. Un comité des résolutions a été chargé d'élaborer, si possible, un texte qui réunirait les principaux points des trois projets, et rallierait l'approbation générale. Le rapport du comité, étudié à la séance du 21 juillet, a fait l'objet de certains projets d'amendements. Après une nouvelle réunion consacrée aux modifications proposées, le comité a présenté un dernier rapport au cours de la séance du 22 juillet. Le rapport, fut adopté à l'unanimité, et le texte de résolution approuvé. La délégation française, à la même séance, a présenté et fait adopter un projet de résolution, préconisant en termes généraux une plus grande unité entre les membres de la communauté atlantique.

A diverses étapes de la conférence, certains milieux ont exprimé, un peu prématurément, peut-être, le vœu que la conférence adopte des résolutions plus précises sur certaines questions intéressant l'OTAN. La plus grande utilité de la première réunion des parlementaires a peut-être été d'avoir permis des contacts personnels et un échange de vues entre des groupes représentant tous les pays de l'OTAN. Certes, la plupart des participants avaient déjà réfléchi longuement aux problèmes de l'alliance, mais en fonction surtout des intérêts et des points de vue de leur pays. C'était leur première occasion de constater d'eux-mêmes la façon dont les autres membres envisagent les problèmes de l'OTAN. Grâce à la réunion de Paris, ils pourront donc, au cours des prochains mois, apporter à l'examen de ces problèmes des points de vue plus larges.

Il serait inexact d'inférer de ce qui précède que les seules réalisations de cette première réunion avaient trait à des questions d'organisation. Toutefois,

la plupart des délégués ne voulaient pas courir le risque d'une action précipitée et préféreraient alors s'en tenir à des décisions ne dépassant pas le stade de l'organisation. La conférence a constitué une innovation fructueuse, dont il serait téméraire de vouloir dès maintenant prédire les conséquences ultimes. La première réunion n'en fut pas moins un succès et il ne semble faire aucun doute que les contacts établis et la plus grande compréhension du point de vue des autres acquise par chaque parlementaire donnent des résultats au cours des prochaines années.

RÉSOLUTION AU SUJET DES RÉUNIONS FUTURES DES PARLEMENTAIRES DES PAYS DE L'OTAN

LA PRÉSENTE RÉUNION DES PARLEMENTAIRES DES PAYS DE L'OTAN,

Se rappelant que l'objet du Traité de l'Atlantique Nord, est à la fois d'assurer la défense des États membres et de contribuer au développement économique, social et culturel des peuples de la communauté atlantique;

Estimant qu'il serait plus facile d'atteindre ce second objectif s'il existait des relations plus étroites entre les membres des parlements des différents pays et qu'il serait particulièrement souhaitable d'établir de telles relations entre les assemblées législatives des États membres qui se sont solennellement engagés par un traité à se défendre mutuellement et à assurer le bien-être de leurs populations respectives par l'intermédiaire de l'innovation importante que l'OTAN constitue dans le domaine des relations internationales;

Étant d'avis que les discussions entre les membres et les autorités de l'OTAN de même qu'entre les membres eux-mêmes ont déjà été très fructueuses;

Invite les présidents des divers parlements intéressés à organiser tous les ans, de la façon qu'ils jugeront appropriée, l'envoi d'une délégation à une réunion semblable;

Formule le vœu que les Gouvernements des pays représentés ici facilitent par l'intermédiaire du Conseil de l'OTAN la tenue de nouvelles réunions;

Estime qu'avant de nous séparer, il faudrait désigner un comité permanent de quinze membres, composé des membres du bureau actuel et d'autres membres du comité de direction et comprenant un membre de chaque État de l'OTAN, avec droit de substitution, en vue de préparer la prochaine réunion."

La présente réunion est en outre d'avis qu'un tel comité permanent aurait besoin d'employés de secrétariat pour son propre compte. Dans le moment, il s'agirait d'emplois à temps partiel. Les finances nécessaires, qui seraient sans doute modiques, devraient être fournies par les gouvernements ou les parlements participants, selon une base déterminée d'un commun accord.

LA RÉUNION DES PARLEMENTAIRES DES PAYS DE L'OTAN,

Convaincue de la nécessité capitale de resserrer d'urgence les liens politiques, économiques et culturels qui unissent déjà la communauté atlantique,

Étant d'avis que la solidarité des pays atlantiques devrait servir à favoriser leurs intérêts tant dans la région atlantique que dans les autres parties du monde,

Invite les Gouvernements à rechercher tous les moyens possibles d'unir les peuples atlantiques à la double fin de résister à toutes les menaces de dissension entre eux et de réaliser progressivement une unité de plus en plus étroite.

Réunion de San-Francisco

(Dixième anniversaire de la fondation de l'ONU)

(Le texte intégral des discours de M. Pearson à San-Francisco a paru dans le numéro de juillet-août d'« Affaires Extérieures ». On trouvera ci-dessous un aperçu des autres allocutions prononcées au cours de la commémoration du dixième anniversaire de l'ONU.)

Les orateurs ont été unanimes sur les points suivants:

- a) les Nations Unies constituent un organisme indispensable;
- b) bien que l'ONU ait été moins heureuse sur le plan politique que dans ses entreprises d'ordre économique, social et humanitaire, le bilan de ses dix premières années d'existence n'en demeure pas moins impressionnant;
- c) à cause de sa flexibilité, on est en droit de fonder sur elle de grands espoirs, mais il lui faut un appui ferme et entier.

Les discours ont révélé certains points de vue de plusieurs États membres touchant le fonctionnement, les méthodes et la structure de l'Organisation. Le présent article essaiera de les résumer.

L'ONU, organisme de conciliation

Si bon nombre d'orateurs ont souligné que les Nations Unies avaient failli à assurer la sécurité, leur principal objet, aux yeux de plusieurs, n'est pas tant de fournir la force nécessaire pour maîtriser l'agression que de former une tribune où les différends peuvent se régler. Ainsi M. Macmillan déclare: « Les hommes d'État réunis à San-Francisco il y a dix ans ont compris qu'il ne serait pas réaliste de vouloir faire des Nations Unies une sorte de gouvernement mondial. Le monde n'était pas mûr pour une telle conception. Impossible non plus d'en faire une projection de la Grande Alliance. Ils ont vu nettement que s'il n'était pas question de créer un gouvernement mondial, les Nations Unies auraient à recourir à la persuasion, à la discussion et à la conciliation pour régler les différends. On ne peut en effet contraindre par la force aucun État souverain. » M. Eban, d'Israël, a exprimé clairement un point de vue identique: « On a pu au début desservir les Nations Unies en tournant le dos à la réalité pour mettre l'accent sur les pouvoirs coercitifs. L'ONU est devenue un organisme de conciliation et non pas, selon le concept initial, un instrument en vue de maintenir la sécurité par l'action collective. » Les représentants du Pakistan, des Pays-Bas et du Liban ont abondé dans le même sens.

A l'encontre de M. Skaug, de Norvège, qui a mis ses auditeurs en garde contre la tendance à faire abstraction des divers organes des Nations Unies, plusieurs orateurs se sont dits favorables à l'idée d'utiliser au maximum d'autres méthodes de règlement. Pourvu que les principes suivis s'accordent à ceux de la Charte, les résultats ne pourraient que faciliter la réalisation des objectifs de l'ONU. Ont souscrit à cette thèse, notamment, MM. van Kleffens, Macmillan, Munro, Spender et Entezam. Personne, semble-t-il, n'a songé à laisser entendre que les Nations Unies devaient monopoliser les tentatives de compromis ou se substituer aux méthodes anciennes mais toujours utiles de diplomatie. Attitude qui ne pouvait surprendre à la veille de la conférence de Genève.

Comme il était à prévoir, on a été unanime à reconnaître que l'insuccès relatif en matière de sécurité provenait avant tout de l'incapacité des grandes puissances à s'entendre. S'attaquant à ce problème crucial, plusieurs représentants ont déclaré qu'il fallait d'une façon ou de l'autre trouver des moyens de faire naître la confiance et la compréhension et de développer, selon les termes de M. Spaak, « un esprit international » qui rende possible la coexistence. Bon nombre de porte-parole occidentaux ont paru accepter ce slogan communiste, reconnaissant par là, à l'opposé de l'ancienne politique de croisade des États-Unis, la nécessité pour les « deux mondes » de vivre côte à côte. Toutefois, de l'avis général, l'atmosphère internationale s'améliore, et l'idée, exprimée dès le début par M. van Kleffens et le secrétaire général, que la réunion pourrait jouer un rôle à cet égard, a reçu l'appui de plusieurs.

Sécurité régionale

Si les Nations Unies n'ont pas réussi à établir la sécurité collective, il a été reconnu qu'elles ont accompli dans ce sens un travail important grâce aux accords d'armistice, à la résolution de l'« Union pour le maintien de la paix » et grâce, en particulier, à l'intervention en Corée. C'est sur la sécurité régionale qu'a pivoté la discussion dont voici quelques points saillants :

- a) au dire de M. Pinay et de maints représentants de l'OTAN, la sécurité vraie ne peut être assurée que dans le cadre d'accords régionaux;
- b) représentants soviétiques et représentants de l'OTAN assurent que les accords régionaux de sécurité auxquels leurs pays participent sont défensifs et pleinement compatibles avec la Charte;
- c) MM. Pinay et Dulles soulignent que ces accords apportent la sécurité même aux pays qui n'en font pas partie.

M. Dulles affirme avec insistance que « chacun de ces pactes ajoute à la sécurité même des non-participants. Les armements se trouvent réduits parce qu'il n'y a pas lieu de les multiplier quand la force qui protège un pays est également mise au service de plusieurs. De même, les pouvoirs et les facilités militaires d'une coalition tendent vers la répartition, échappant au contrôle d'une seule nation. Dans les affaires internationales, comme dans les affaires intérieures d'un pays, le partage du pouvoir est la meilleure sauvegarde contre les abus possibles. »

On a parlé à maintes reprises du désarmement comme d'un problème offrant des espoirs de règlement et qui, une fois résolu, pourrait faciliter la solution d'une foule d'autres questions. A cet égard, la Conférence scientifique internationale et le plan relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ouvrent, croit-on, les plus encourageantes perspectives. Les progrès dans ces domaines permettraient d'aller de l'avant en d'autres secteurs. Les pays insuffisamment développés ont aussi exprimé un ferme optimisme quant aux possibilités d'expansion économique inhérentes au plan proposé.

Au sujet du veto, on n'a pas manqué de se livrer à quelques controverses. Alors que certains pays en ont préconisé la disparition ou un usage limité, d'autres y ont vu un compromis satisfaisant entre la situation idéale et les exigences de la réalité (Pays-Bas). Les représentants du bloc soviétique ont soutenu pour leur part que les Nations Unies devaient accepter le principe de la coexistence et reconnaître par conséquent celui de l'unanimité au sein

du Conseil de sécurité. Ainsi, selon M. Molotov, « les Nations Unies ne se conçoivent pas sans la reconnaissance et l'application du principe de coexistence et de règlement conjoint des affaires internationales par des pays de structures sociales différentes, formule qui trouve son expression la plus vivante dans les dispositions de la Charte relatives au Conseil de sécurité. » Point de vue de la plupart des pays satellites, la Biélorussie, pour n'en citer qu'un, déclarant que « la tendance à contourner la Charte se concrétisait dans des attaques contre le principe de l'unanimité des membres permanents du Conseil de sécurité. » La reprise de ce thème dans presque tous les discours communistes porte à croire que, sur la question de la souveraineté, le bloc soviétique ne serait pas encore précisément disposé tant à l'intérieur qu'en dehors des Nations Unies à faire des concessions à la volonté de la majorité.

Quant à l'Assemblée générale, quelques orateurs insistèrent sur la nécessité d'en restreindre davantage les discussions. Pour M. Entezam, en particulier, il y aurait lieu de consacrer plus d'énergie à la conciliation qu'aux débats, ce à quoi l'État d'Israël souscrivit. Le représentant de l'Afrique du Sud et son collègue du Venezuela furent à peu près les seuls à condamner l'intervention des Nations Unies dans les affaires intérieures.

L'admission à l'ONU

L'admission à l'ONU est un des problèmes qui ont retenu le plus l'attention. De l'avis de tous, il faut résoudre l'impasse et un nombre surprenant de représentants ont approuvé l'idée que l'Organisation doit prendre un caractère universel. (Pakistan, Inde, Grèce, Indonésie, Pérou, Norvège, Égypte, Arabie Saoudite, Afghanistan, Liban, Venezuela et Cuba). Les discours, où perçait un vif intérêt pour le problème, laissent prévoir qu'une forte pression s'exercera à la prochaine Assemblée en vue de sa solution. Les représentants soviétiques, comme l'on pouvait s'y attendre, ont profité de l'occasion pour revendiquer l'admission de la Chine Rouge.

Aucune tendance définie ne s'est révélée nettement au sujet de la revision de la Charte. Selon les termes de M. Macmillan, « l'Organisation, telle qu'elle existe aujourd'hui, représente le plus grand facteur d'accord qu'il soit possible de réaliser entre les nations ». Tout en reconnaissant qu'elle n'est pas un instrument parfait, M. Unden, de Suède, a exprimé l'avis que « la Charte dans sa forme actuelle n'empêche pas les Nations Unies de s'acquitter de leurs tâches, pourvu que les États membres veuillent vraiment agir en conformité des principes qu'elle préconise ». D'autres, tel le représentant du Pakistan, se sont dits prêts à accorder une attention sympathique aux projets de revision qu'on pourrait présenter. Le Chili, qui avait des modifications intéressantes à proposer, a cependant admis que ce n'était pas encore le moment de remanier la Charte. Il semble donc que la réunion de San-Francisco n'ait pas exprimé d'une façon générale le désir bien marqué d'une revision prochaine.

Pour la plupart des délégués, c'est sur le plan économique et social que les Nations Unies ont accompli le travail le plus efficace. Ceux de l'Asie, de l'Afrique et du Moyen-Orient en particulier ont été unanimes à louer sans réserves l'activité des institutions spécialisées de même que les réalisations économiques et sociales de l'ONU. Le sujet n'a rien de neuf mais on en a parlé si abondamment et avec une telle conviction qu'il ressort d'une simple lecture des discours qu'aux yeux d'un bon nombre de ses membres l'ONU incarne les

plus hauts espoirs de progrès social et économique envisagé comme un but en soi et comme un moyen de faire disparaître les causes d'agression.

Les porte-parole asiatiques et africains ainsi que ceux du Moyen-Orient réclament avec la même franchise et la même cohésion des progrès vers l'indépendance des populations non autonomes, réalisation qui pour eux constitue non seulement un objectif majeur des Nations Unies mais l'un des moyens les plus efficaces de détruire un puissant ferment d'agression.

Ces délégués ont donc particulièrement appuyé sur la question coloniale et le développement économique. Après de substantiels commentaires sur la Conférence de Bandoeng, puis sur la nécessité d'élargir les cadres des Nations Unies, ils se sont dits, de façon générale, intéressés à la Conférence scientifique ainsi qu'aux conséquences, sur le plan sécuritaire et économique, de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Les orateurs des pays de l'OTAN et de l'Amérique du Sud n'ont pas adopté de formule particulière. Par contre, ceux du bloc soviétique ont affirmé avec insistance que les Nations Unies doivent pour pratiquer la coexistence reconnaître la diversité des structures sociales et accepter en conséquence le principe du veto. Ils ont réclamé l'admission de la Chine communiste à l'ONU, demandé qu'on appuie les propositions Malik-Molotov et mis en lumière le caractère pacifique du traité de Varsovie. MM. Dulles et Pinay ont répondu dans les termes les plus fermes aux accusations coutumières des Soviétiques selon lesquelles la tension avait été causée par la propagande de guerre des puissances occidentales et leur politique de réarmement et d'installation de bases militaires.

Divers points d'accord

Outre les points énumérés au début du présent article, les délégués à la réunion de San-Francisco se sont entendus sur les données suivantes:

- a) il y a amélioration de l'atmosphère générale et, par conséquent, des perspectives du côté de l'ONU;
- b) on pourrait espérer un accord sur la question-clef du désarmement;
- c) puisque des institutions régionales assurent maintenant la sécurité d'une façon satisfaisante, les Nations Unies devraient servir de tribune de discussion et d'organe de conciliation;
- d) les Nations Unies devraient accroître le nombre de leurs membres;
- e) l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ouvre les perspectives les plus encourageantes sur le plan économique et celui de la sécurité;
- f) les Nations Unies se doivent de poursuivre leurs travaux dans les domaines social et économique et de hâter l'émancipation des populations sous dépendance;
- g) Il n'y a pas lieu, de l'avis général, d'envisager la révision de la Charte comme une tâche urgente;
- h) sauf peut-être Cuba et la Chine, la plupart des pays ont fait preuve d'esprit de conciliation. Quant aux représentants soviétiques, ils ont encore donné dans la propagande, se conformant à la doctrine orthodoxe du parti.

Cent ans après la visite de La Capricieuse

Il y a eu cent ans cet été, une corvette de la marine française, *La Capricieuse*, arrivait en visite officielle au Canada. Pour la première fois depuis que la France avait cédé ses droits sur la Nouvelle-France par le Traité de Paris de 1763, un vaisseau français mouillait dans un port canadien. Partout dans le Bas et le Haut-Canada, le commandant de *La Capricieuse*, le capitaine Belvèze, et son équipage reçurent un accueil enthousiaste. Voici, en substance, ce qu'écrivait le capitaine au sujet de la remontée du Saint-Laurent:

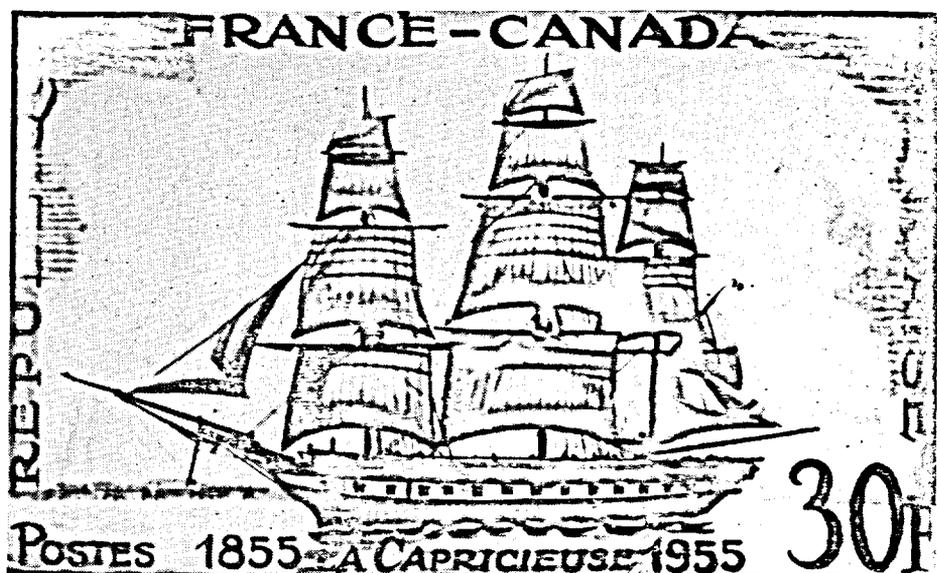
L'arrivée de *La Capricieuse* était connue d'avance et des foules se rassemblèrent sur les rives pour l'accueillir par des acclamations et des rafales de mouquet; le long de la magnifique île d'Orléans, en dépit d'une pluie torrentielle, les gens—tous d'origine française—saluaient le navire sous le couvert de leurs toits ou, bravant l'inclémence de la température, couraient le long de la rive pour voir le plus longtemps possible la corvette passer.

Les 8 et 9 juillet 1955, la France et le Canada ont commémoré cet événement par des manifestations qui se sont déroulées à La Rochelle, à Rochefort, à Marennes et à Brouage, dans le département de la Charente-Maritime. C'est du port de La Rochelle, capitale de l'Aunis, ancienne province qui fut la patrie de nombreux colonisateurs de la Nouvelle-France, que *La Capricieuse* s'était mise en route vers le Canada. Aujourd'hui siège d'une préfecture maritime, Rochefort a 25,000 habitants. La Rochelle en a 50,000. Marennes n'est qu'une petite ville, mais connue dans le monde entier pour ses huîtres. Quant à Brouage, pittoresque village fortifié, il est tout particulièrement lié au Canada, puisque c'est là que naquit Champlain, fondateur de la ville de Québec.

Organisation des fêtes

L'organisation de ces fêtes est due à un certain nombre de Français, tant de l'Administration que des milieux privés, qui s'intéressent à l'histoire du Canada et à l'avancement des relations économiques et culturelles entre les deux pays. L'idée en fut d'abord émise par M. Charles Braibant, directeur des Archives nationales de France, lors de la visite du Premier ministre du Canada, en février 1954. Montrant à M. St-Laurent l'original du rapport du capitaine Belvèze, il fit remarquer qu'il conviendrait de célébrer le centenaire de l'événement par une exposition de pièces d'archives et de documents touchant l'histoire des deux pays. Ce premier projet d'exposition se développa et suscita l'idée de marquer le centenaire par des célébrations populaires et par l'émission d'un timbre-poste commémoratif.

Le ministre français de l'Éducation nationale, M. Jean Berthoin, était présent à l'ouverture de l'exposition à La Rochelle de même qu'aux diverses manifestations organisées en Charente-Maritime. Notre pays était représenté par M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en France, et par le ministre du Travail, M. Milton Gregg, Croix Victoria. Il y eut le premier jour réception à Rochefort (où l'on montra aux visiteurs officiels les locaux occupés par Napoléon avant



—ADP

Timbre-poste français marquant le centenaire de la visite de « La Capricieuse », événement resté si mémorable au Canada.

son départ pour l'île Sainte-Hélène), déjeuner à Marennnes et, à Brouage, présentation des clefs de la ville à M. Désy. Les manifestations de la seconde journée se déroulèrent à La Rochelle, où M. Berthoin inaugura une exposition franco-canadienne.

Cette exposition consistait en 427 pièces d'intérêt historique pour les deux pays, se rattachant à la découverte du Canada, à sa colonisation, au développement de la Nouvelle-France et à la période se terminant par le voyage de *La Capricieuse*. Parfaitement organisée, cette exposition comprenait le contrat de mariage de Samuel de Champlain, le document par lequel François 1^{er} accorda en 1532 6,000 livres à Jacques Cartier pour son expédition au Saint-Laurent, ainsi que de nombreux documents relatifs à l'émigration vers le Canada et aux départs de navires de La Rochelle et d'autres ports. Elle renseignait en outre les visiteurs sur les coutumes et l'activité économique des colons de Nouvelle-France, sur les plans de défense de la colonie et sur le retrait de la France en 1760.

Le 9 juillet 1955, à La Rochelle, M. Jean Désy, dégagant le sens de la visite rendue au Canada par *La Capricieuse*, s'est exprimé ainsi:

Lorsqu'en 1855 un navire français parti de La Rochelle vint renouer les liens officiels entre votre pays et le mien, il accomplissait une mission nécessaire. Mais ce geste symbolique ne faisait que consacrer sur le plan matériel un état de choses spirituel qui n'avait jamais cessé d'exister. Ce sont ces relations ininterrompues sur le plan élevé de l'esprit que je veux évoquer en vous apportant ce soir le salut fraternel de vos collègues canadiens.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. E.-A. Côté passe au ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales, le 1^{er} juillet 1955.
- M. D. V. Lepad, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 4 juillet 1955 à l'administration centrale alors qu'il est prêté à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada.
- M. J. H. Taylor, de l'administration centrale, est affecté le 7 juillet 1955 aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. A. B. Roger, de l'administration centrale, est affecté le 8 juillet 1955 à l'ambassade du Canada à Ciudad-Trujillo.
- M. D. B. Wilson, de l'administration centrale, est affecté le 9 juillet 1955 à l'ambassade du Canada à Lisbonne.
- M. P. Reading est affecté le 11 juillet 1955 de San-Francisco à la légation du Canada à Helsinki.
- M. R. Duder, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 11 juillet 1955 au Collège de la défense nationale à Kingston.
- M. A. C. Smith est nommé Commissaire canadien, à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, le 17 juillet 1955.
- M. D. M. Cornett, de l'administration centrale, est affecté le 25 juillet 1955 au haut commissariat du Canada à Canberra.
- M. J. W. O'Brien, de l'administration centrale, est affecté le 28 juillet 1955 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. S. A. Freifeld, de l'administration centrale, est affecté le 28 juillet 1955 à l'ambassade du Canada à Mexico.

Sont entrés au Ministère à titre d'agent du service extérieur, classe I: M^{lle} E. L. Hill, M. R. M. Middleton, M. R. A. Jenness, le 4 juillet 1955; M. A.-O. Guérin, le 18 juillet 1955; M. A. D. Small, le 18 juillet 1955; M. J. R. Sharpe, le 21 juillet 1955.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants, diffusés au Canada et à l'étranger:

The United Nations—Review and Preview—1945, 1955 1965, allocution prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à l'occasion d'une discussion de groupe organisée par des associations non gouvernementales qui s'intéressent aux Nations Unies, San-Francisco, le 22 juin 1955 (n° 55/23).

The Achievement of Hemispheric Solidar-

Les textes suivants sont diffusés à l'étranger seulement:

Développement des relations professionnelles au Canada, allocution du ministre du Travail, M. Milton F. Gregg, à la Conférence internationale du Travail, Genève, le 15 juin 1955 (n° 55/24).

Future Plans for Canada's Salk Vaccine Programme, déclaration du ministre de la

ity, allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, à l'Université Colgate, Hamilton (New-York), le 11 juillet 1955 (n° 55/25).

The Challenge of Inter-Dependence, allocution du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au Congrès mondial des Churches of Christ, Toronto, le 18 août 1955 (n° 55/27).

Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, le 20 juillet 1955 (n° 55/26).

Allocution du gouverneur général, Son Excellence le très honorable Vincent Massey, au Rotary Club de Saint-Jean (Terre-Neuve), le 22 août 1955 (n° 55/28).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1954 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes. A/2905. N.-Y. 1955. 49 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 6 A.

Rapport du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. A/2908. N.-Y. 1955. 40 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 16.

Commission économique pour l'Europe. Rapport annuel, (26 mars 1954 - 30 mars 1955). E/2706, E/ECE/203, le 1^{er} avril 1955. 51 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingtième session, supplément n° 3.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Rapport annuel (19 février - 7 avril 1955). E/2712, E/CN.11/407, le 19 avril 1955. 53 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingtième session, supplément n° 5.

Commission de la condition de la femme. Rapport sur la neuvième session, 14 mars - 1^{er} avril 1955. E/2727, E/CN.6/271, le 4 avril 1955. 24 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingtième session, supplément n° 2.

L'évolution économique au Moyen-Orient 1945 à 1954. Supplément au Rapport sur l'économie mondiale, 1953-1954. E/2740, ST/ECA/32. Mai 1955. 256 pp. \$2.50. Numéro de vente: 1955.II.C.2.

La prévention de la délinquance juvénile dans certains pays européens. ST/SOA/SD/6. Avril 1955. 189 pp. \$1.25. Numéro de vente: 1955.IV.12.

GATT—Instruments de base et documents divers. Volume I (Édition révisée): Texte amendé de l'Accord général et Accord instituant l'Organisation de coopération

commerciale. Genève, avril 1955. 91 pp. Numéro de vente: GATT/1955-1.

CII—Requête introductive d'instance enregistrée au Greffe de la Cour le

4 mai 1955—**Affaire de l'Antarctique** (Royaume-Uni c. Chili) 81 pp. (bilingue).

2 juin 1955—**Incident aérien du 7 octobre 1952** (États-Unis d'Amérique c. URSS) 55 pp. (bilingue).

BIT—La sécurité dans les mines de charbon. Volume II: Lois et règlements. (Études et documents, Nouvelle série, n° 33). Genève, 1955. 670 pp. \$3.50.

UNESCO

Développement de l'éducation de Costa Rica avec l'assistance technique de l'UNESCO 1951-1954, par Sonja Karsen. San José, 1954. 193 pp.

Martin Fierro par José Hernandez. (Collection UNESCO d'œuvres représentatives, série ibéro-américaine, n° 6). 269 pp. Les Éditions Nagel, Paris-VI^e.

Le livre de science par Avicenne. I: Logique, métaphysique. Traduit par Mohammad Agha et Henri Masse. (Collection UNESCO d'œuvres représentatives, série persane), 241 pp. Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres ». 1955.

Bibliographie de vocabulaires scientifiques et techniques monolingues. Volume I: Normes nationales par Eugen Wuster. (Documentation et terminologie scientifique). 219 pp. (bilingue). \$2.50. Paris 1955.

b) Document polycopié:

Commission des stupéfiants. Rapport au Conseil économique et social sur la dixième session de la Commission, tenue à New-York, du 18 avril au 12 mai 1955. E/2768, E/CN.7/303, le 8 juin 1955. 118 pp. Annexes A à H.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval, de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 72 du numéro de février 1955 d'« *Ateliers Extérieurs* ».

Allema
Argentin
Australie
Autriche
Belgique
Brésil.....
Ceylan...
Chili.....
Colombie
Congo b
Cuba.....
Danemar
Égypte...
Espagne.
États-Un
Fédérati
Rhodé
Nyassa
Finlande
France...
Grèce.....
Gus:ema
Ha ti.....
Hong-Ko
Inde.....
Indonésie
Irlande...
Islande...

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

| | | |
|---|---|--|
| Allemagne..... | Ambassadeur..... | Bonn (22 Zitelfmannstrasse). |
| | Chef de la mission militaire à Berlin. | Berlin (Perthshire Block, Olympic Stadium (British Sector), B.A.O.R.2). |
| Argentine..... | Ambassadeur..... | Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478). |
| Australie..... | Haut commissaire..... | Canberra (State Circle). |
| | Secrétaire commercial..... | Melbourne (83 William Street). |
| | Conseiller commercial..... | Sydney (City Mutual Life Building). |
| Autriche..... | Ministre (absent)..... | Vienne 1 (Strauchgasse 1). |
| | Chargé d'affaires a.i. | |
| Belgique..... | Ambassadeur..... | Bruxelles (35, rue de la Science). |
| Brésil..... | Ambassadeur..... | Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165). |
| | Consul et commissaire de commerce | Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252). |
| Ceylan..... | Haut commissaire..... | Colombo (6 Gregory's Road, Cinnamon Gardens). |
| Chili..... | Ambassadeur..... | Santiago (Avenida General Bulnes, 129). |
| Colombie..... | Ambassadeur..... | Bogota (Edificio Faux, Avenida Jimenez de Quesada N° 7-25). |
| Congo belge..... | Commissaire de commerce..... | Léopoldville (Édifce Forescom). |
| Cuba..... | Ambassadeur..... | La Havane (Avenida de Menocal, 16). |
| Danemark..... | Ministre..... | Copenhague (Trondhjems Plads, 4). |
| Égypte..... | Ambassadeur..... | Le Caire (6 Sharia Roustom, Garden City). |
| Espagne..... | Ambassadeur..... | Madrid (Edificio Espana, Avenida de José Antonio, 88). |
| Etats-Unis..... | Ambassadeur..... | Washington (1746 Massachusetts Ave.). |
| | Consul général..... | Boston (532 Little Building). |
| | Consul général..... | Chicago (Daily News Building). |
| | Consul et commissaire de commerce..... | Détroit (1035 Penobscot Building). |
| | Consul général..... | Los Angeles (510 West Sixth St.). |
| | Consul général..... | New-York (620 Fifth Avenue). |
| | Consul et commissaire de commerce..... | Nouvelle-Orléans (215 International Trade Mart). |
| | Vice-consul honoraire..... | Portland, Maine (443 Congress Street). |
| | Consul général..... | San-Francisco (400 Montgomery St.). |
| | Consul..... | Seattle (The Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way). |
| Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland..... | Commissaire de Commerce..... | Salisbury (Dolphin House, Union and Moffat Sts.). |
| Finlande..... | Ministre (absent)..... | Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32). |
| | Chargé d'affaires a.i. | |
| France..... | Ambassadeur..... | Paris 16 ^e (72, avenue Foch). |
| Grèce..... | Ambassadeur..... | Athènes (31, avenue Vassilissis Sofias). |
| Guatemala..... | Commissaire de commerce..... | Guatemala (28 sud, Cinquième avenue). |
| Haïti..... | Ambassadeur (absent)..... | Port-au-Prince (Route du Canapé Vert, St-Louis-de-Turgeau). |
| | Chargé d'affaires a.i. | |
| Hong-Kong..... | Commissaire de commerce..... | Hong-Kong (Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.). |
| Inde..... | Haut commissaire..... | Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road). |
| | Commissaire de commerce..... | Bombay (Gresham Assurance House). |
| Indonésie..... | Ambassadeur..... | Djakarta (Djalan Budi Kemuliaan, 6). |
| Irlande..... | Ambassadeur..... | Dublin (92 Merrion Square West). |
| Islande..... | Ministre..... | Oslo (Fridtjof Nansens Plass, 5). |

| | | |
|-----------------------------------|--|---|
| Israël..... | Ambassadeur (absent) Chargé d'affaires a.i. | Tel-Aviv (Farmers' Building, Dizengoff Rd.). |
| Italie..... | Ambassadeur..... | Rome (Via Saverio Mercadante, 15). |
| Jamaïque..... | Commissaire de commerce..... | Kingston (Canadian Bank of Commerce Building). |
| Japon..... | Ambassadeur..... | Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku). |
| Liban..... | Ambassadeur (absent) Chargé d'affaires a.i. | Beyrouth (Immeuble Alpha, Rue Clémenceau). |
| Luxembourg..... | Ministre..... | Bruxelles (Ambassade du Canada). |
| Mexique..... | Ambassadeur..... | Mexico (Paseo de la Reforma N° 1). |
| Norvège..... | Ministre..... | Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5). |
| Nouvelle-Zélande..... | Haut commissaire..... | Wellington (Government Life Insurance Building). |
| Pakistan..... | Haut commissaire..... | Karachi (Hôtel Métropole). |
| Pays-Bas..... | Ambassadeur..... | La Haye (Sophialaan 1A). |
| Pérou..... | Ambassadeur..... | Lima (Edificio Boza, Plaza San Martín). |
| Philippines..... | Consul général et commissaire de commerce | Manille (Ayala Building, Juan Luna St.). |
| Pologne..... | Chargé d'affaires..... | Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Kępa). |
| Portugal..... | Ambassadeur..... | Lisbonne (Avenida da Praia da Vitória). |
| Royaume-Uni..... | Haut commissaire..... | Londres (Canada House). |
| | Commissaire de commerce..... | Liverpool (Martins Bank Building). |
| | Commissaire de commerce..... | Belfast (36 Victoria Square). |
| Singapour..... | Commissaire de commerce..... | Singapour (Bureau F-3, Union Building). |
| Suède..... | Ministre..... | Stockholm (Strandvägen 7-C). |
| Suisse..... | Ambassadeur..... | Berne (Kirchenfeldstrasse, 88). |
| République Dominicaine..... | Ambassadeur (absent) Chargé d'affaires a.i. | Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 410 Calle El Conde). |
| Tchécoslovaquie..... | Chargé d'affaires..... | Prague 2 (Krakovska 22). |
| Trinitad..... | Commissaire de commerce..... | Port-d'Espagne (Colonial Building). |
| Turquie..... | Ambassadeur..... | Ankara (19 Müdafaai Hukuk Caddesi, Cankaya). |
| Union-Sud-Africaine..... | Haut commissaire..... | Pretoria (Suite 65, Kerry Building, 238 Vermeulen Street). |
| | Commissaire de commerce..... | Le Cap (Grand Parade Centre Building, Adderley Street). |
| | Commissaire de commerce..... | Johannesburg (Mutual Building). |
| U.R.S.S..... | Ambassadeur..... | Moscou (23 Starokonyushenny Pereulok). |
| Uruguay..... | Ambassadeur (absent) Chargé d'affaires a.i. | Montevideo (Calle Colonia 1018, piso N° 7). |
| Venezuela..... | Ambassadeur..... | Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria). |
| Yougoslavie..... | Ambassadeur..... | Belgrade (Proliterskih Brigada 69). |
| Conseil de l'Atlantique-Nord..... | Représentant permanent..... | Paris 16 ^e (Ambassade du Canada). |
| Nations Unies..... | Représentant permanent..... | New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue). |
| | Représentant permanent..... | Genève (La Pelouse, Palais des Nations). |
| | Représentant permanent adjoint..... | |
| OECE*..... | Représentant permanent..... | Paris 16 ^e (a/s Ambassade du Canada). |

* Organisation européenne de coopération économique.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1955

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Octobre 1955

Vol. 7 N° 10

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

| | PAGE |
|--|------|
| La collaboration interscandinave | 250 |
| Après Genève: une plus grande tâche pour l'OTAN..... | 257 |
| Le Canada et les Nations Unies | 265 |
| Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques | 275 |
| Nominations, mutations et retraites..... | 277 |
| Les Traités..... | 278 |
| Documents des Nations Unies..... | 279 |
| Déclarations et Discours..... | 280 |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

La collaboration interscandinave

Les cinq pays de l'Europe du Nord qu'on désigne aujourd'hui sous le nom collectif de Scandinavie ont développé entre eux, grâce à un vigoureux sentiment de parenté et de solidarité, un régime de collaboration sans parallèle dans le monde. L'unité des populations du Danemark, de l'Islande, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède plonge de profondes racines dans la géographie, l'histoire et les traditions ancestrales et a favorisé la collaboration de ces pays sur presque tous les plans de l'activité humaine, tant économique que sociale, culturelle, technique ou politique. Jusque dans le bas moyen âge, la Scandinavie était restée à de nombreux égards une unité homogène, non fragmentée comme elle l'est aujourd'hui. On retrouve encore le visage de cette unité dans la ressemblance des structures politiques, des institutions et des modes de pensée, fondement essentiel de la collaboration interscandinave aujourd'hui.

Il faut reconnaître néanmoins que de profondes différences séparent d'autre part les pays nordiques et leur font suivre en bien des occasions des chemins divergents. La Finlande, d'abord, parle une langue totalement étrangère à celles des autres pays scandinaves, dont les populations se comprennent entre elles. Même si la Finlande connut très tôt l'attraction culturelle de la Suède, elle dut traverser plus tard un long siècle de domination russe et n'accéda à l'indépendance qu'à l'époque de la première guerre mondiale, ce qui n'a pas laissé de la différencier de ses voisins. L'Islande, devenue partiellement indépendante en 1918 et complètement en 1944, s'est vue empêchée par l'isolement maritime de développer aussitôt qu'elle l'eût voulu sa collaboration avec les autres pays nordiques. La Norvège s'est montrée un peu moins empressée à la collaboration que le Danemark ou la Suède, sans doute en raison de la longue lutte que lui a coûté la conquête de son indépendance, obtenue d'abord du Danemark, puis de la Suède, et parachevée seulement en 1905. Ces conditions particulières, pourtant, n'ont pas arrêté le développement des intérêts communs entre les pays et les peuples. On peut même dire qu'au contraire la collaboration s'est trouvée nécessitée par les différences qu'il fallait surmonter.

Formes prises par la collaboration

Les pays scandinaves ont établi progressivement un système de collaboration dont l'ampleur et les bienfaits ne cessent de s'accroître. Grâce à de fréquents échanges de vues sur les plans gouvernementaux ou non gouvernementaux, chaque pays profite de l'expérience de ses voisins, l'initiative de l'un dans un domaine nouveau servant fréquemment de modèle aux autres. Dans bien des cas, la collaboration a été organisée positivement, par l'institution d'organismes internordiques au sein desquels on discute, on étudie, on décide en commun. Dès 1863, il y eut un congrès économique de Scandinavie, au cours duquel on examina diverses questions de douanes et de transports maritimes. En 1872 eut lieu une réunion des juristes de Scandinavie, qui se répéta par la suite et devint une institution permanente dont l'influence est constante dans le sens d'une évolution parallèle du droit dans les pays scandinaves. Sur le plan politique, les premiers contacts de pays à pays vinrent de l'initiative des mouvements ouvriers, qui occupaient le pouvoir partout. Dès avant la pre-

mière
formé
une un
diale, l
le senti
économi
l'intime
lieu et
nels, h
et de lu
tous les
rapport
En
collabor
lorsque
nordiqu
dans l'a
des solu
on évite
les gouv
minés; s
Les min
valles ré
des con
Lon
chement
Après la
à des me
mixtes a
le bien-
sion par
de pays
graphes
formé u
alliance
penda
collabora
occident
on s'effo
autres d
Conseil
Le Cons
Le C
en exist
Danemar
entre les
tres, les
ments na
les pays s

mière guerre mondiale, il fut institué un Comité de coopération scandinave, formé de représentants politiques aussi bien qu'ouvriers. Il fut fondé en 1907 une union interparlementaire scandinave. Peu après la première guerre mondiale, les sociétés « Norden » furent créées. Elles ont pour objet de « renforcer le sentiment de parenté des pays nordiques, développer leurs liens culturels et économiques et favoriser la collaboration entre eux ». Cette idée était née de l'intime coopération politique et économique à laquelle la guerre avait donné lieu et du désir qu'éprouvèrent ceux qui l'avaient vue en œuvre,—professionnels, hommes politiques, dirigeants ouvriers,—de perpétuer cette coopération et de lui ouvrir de nouvelles voies. Il a été établi des associations Norden dans tous les pays scandinaves; elles exercent une influence considérable sur les rapports de ces pays entre eux.

Entre les gouvernements et les administrations, il s'est établi de même une collaboration qui est devenue parfois extraordinairement étroite, en particulier lorsque la situation politique mondiale resserrait les liens mutuels des pays nordiques. L'un des traits caractéristiques de la coopération scandinave réside dans l'absence de tout formalisme rigide, ainsi que dans la simple recherche des solutions que réclament les problèmes au moment où ceux-ci se posent; on évite d'établir des organismes à programmes trop ambitieux. A l'occasion, les gouvernements désignent des experts pour étudier des problèmes déterminés; si le besoin s'en fait sentir, les chefs de service se réunissent ensuite. Les ministres des Affaires étrangères, particulièrement, se réunissent à intervalles réguliers, depuis trente ans, non seulement en Scandinavie, mais au cours des conférences internationales qui ont lieu à l'étranger.

Longtemps les pays scandinaves ont ignoré, dans leurs efforts de rapprochement réciproque, la méthode des institutions permanentes de coopération. Après la seconde guerre mondiale, toutefois, le temps sembla venu de recourir à des méthodes ambitieuses. On établit graduellement des organes scandinaves mixtes ayant un caractère plus défini. Il fut institué des comités mixtes pour le bien-être social, pour la culture et pour l'économie, tandis qu'une commission parlementaire étudiait la levée des restrictions nuisant aux déplacements de pays à pays ainsi que l'établissement d'une union nordique des postes, télégraphes et téléphones. En 1948, en raison de la tension internationale, il fut formé un comité politico-militaire chargé d'envisager l'établissement d'une alliance défensive entre le Danemark, la Norvège et la Suède. On renonça cependant à cette idée, à cause surtout du refus de la Norvège de cesser toute collaboration pratique avec les autres alliances défensives des démocraties occidentales. Cet insuccès ne ralentit cependant pas la coopération scandinave; on s'efforça plutôt de lui donner une impulsion encore plus grande dans les autres domaines; sur l'initiative d'un groupe de parlementaires, il fut créé un Conseil parlementaire scandinave.

Le Conseil nordique

Le Conseil nordique ne fut institué officiellement qu'en 1951, mais le projet en existait depuis qu'en octobre 1938 le ministre des Affaires étrangères du Danemark avait proposé que fût formé un organisme mixte de consultation entre les pays nordiques. L'organisme en question eût réuni les premiers ministres, les ministres des Affaires étrangères et certains autres membres des parlements nationaux. Cette proposition danoise avait rencontré l'agrément de tous les pays scandinaves à l'exception de la Norvège, dont les représentants s'oppo-

sèrent à l'idée de réunir régulièrement et des membres des gouvernements et de simples membres des parlements.

Peu après, la seconde guerre mondiale empêcha les pays scandinaves de poursuivre l'étude de la question, mais l'idée d'un Conseil nordique, restée vivante dans l'esprit de plusieurs législateurs, fut lancée de nouveau par le Danemark une fois le conflit terminé. En 1951, à Stockholm, où siégeait l'Union interparlementaire du Nord, feu Hans Hedtoft, premier ministre du Danemark, proposa la création d'un conseil parlementaire nordique. Le projet danois ayant rallié cette fois l'approbation générale, on commença aussitôt à élaborer les statuts du nouvel organisme, lesquels furent approuvés définitivement en décembre 1951, au cours d'une session ultérieure, par les représentants de tous les pays nordiques, sauf ceux de la Finlande. Cet État déclara n'être pas en mesure de participer aux travaux du Conseil. Au printemps 1952, les assemblées législatives du Danemark, de la Norvège, de la Suède et de l'Islande ratifiaient la décision de leurs représentants.

De par ses statuts, le Conseil nordique est un organisme consultatif interparlementaire chargé d'étudier les questions intéressant la collaboration entre les pays scandinaves. Ses cinquante-trois membres, dont seize délégués pour chacune des assemblées législatives du Danemark, de la Norvège et de la Suède, et cinq pour le parlement islandais,—parmi lesquels diverses opinions politiques sont représentées,—tiennent des réunions de caractère purement délibératif. Le nouvel organisme a pris des dispositions en vue de l'adhésion éventuelle de la Finlande.

Normalement, le Conseil siège une fois par année; cependant, à la demande de deux gouvernements ou d'au moins vingt membres, il peut convoquer des sessions extraordinaires. Il s'est déjà réuni trois fois: à Copenhague en 1952, à Oslo en 1954 et à Stockholm en février 1955. Les décisions de ses membres n'engagent pas les gouvernements, puisque le Conseil, qui tend à coordonner les diverses entreprises de coopération intergouvernementale mises sur pied avant sa création, se borne au rôle d'un organisme où les membres peuvent exposer les idées nouvelles et étudier leurs possibilités d'application. Ayant pour principe de résoudre les difficultés à mesure qu'elles se présentent, le Conseil se garde d'énoncer des buts de caractère général et se refuse aux discussions portant sur la création d'organismes supranationaux. La mise sur pied du Conseil demeure la dernière réalisation du mouvement de collaboration plus étroite entre États scandinaves.

La question de la participation éventuelle de la Finlande demeure délicate. L'abstention de ce pays est sans doute attribuable à l'hostilité de l'URSS à l'égard du nouvel organisme, manifestée si souvent dans les journaux soviétiques officiels. L'amélioration du climat politique sur le plan international modifiera peut-être l'attitude finlandaise. Déjà, deux des candidats à la présidence du pays se sont prononcés ouvertement en faveur de la participation de la Finlande, où des élections auront lieu prochainement.

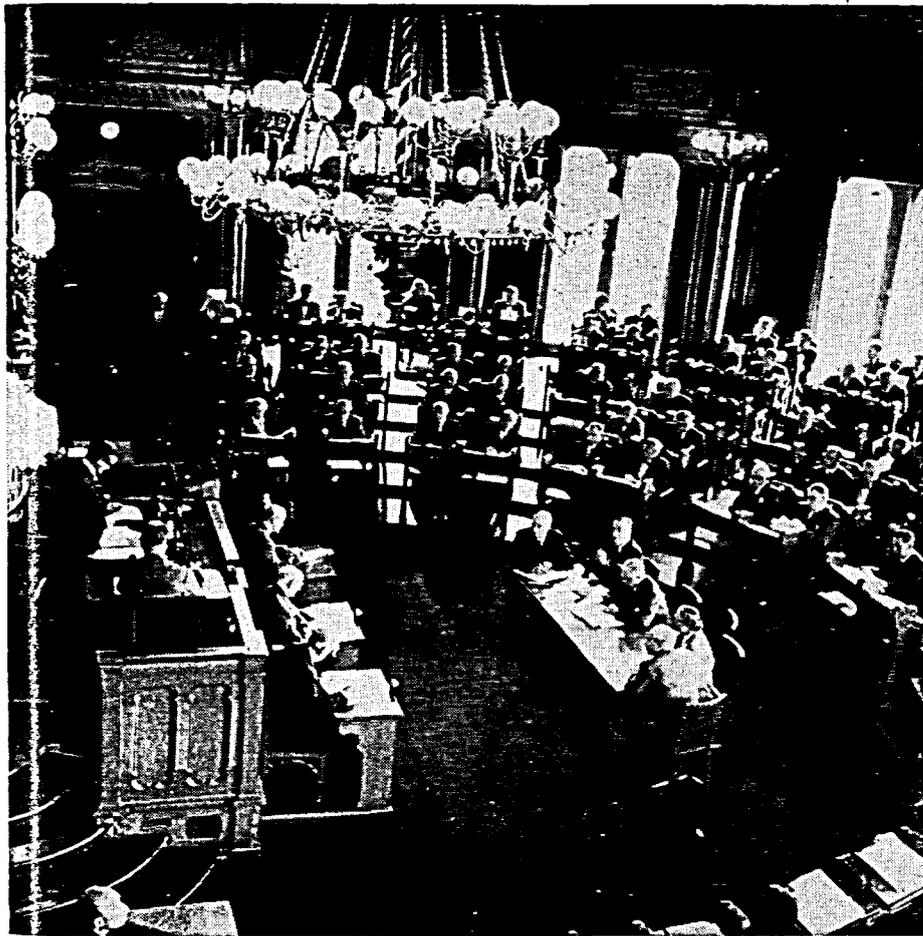
Réalisations

Sans aller jusqu'à supprimer les frontières, le Conseil nordique et ses devanciers ont obtenu tous les succès désirables. L'accord de coordination législative conclu par les États scandinaves n'a entraîné aucune perte de souveraineté.

C'
tion est
tous les
des pri
pays n'
compos
contre
ou séjo
ment y
auquel

Sécurité

De
moyens
Dans l
jusqu'à
autre p



—Norsk Telegrambyras

Assemblée du Conseil nordique au Parlement norvégien

C'est probablement dans le domaine des mesures sociales que la collaboration est le plus avancée. Chaque pays de la communauté nordique doit traiter tous les Scandinaves comme ses propres ressortissants: tel a toujours été l'un des principes fondamentaux de l'entente scandinave. Les autorités des cinq pays n'ont cessé de tendre vers l'institution d'un vaste régime de sécurité sociale comportant, entre autres mesures, des régimes de pensions et des assurances contre la maladie et le chômage. C'est ainsi que tout Scandinave, s'établissant ou séjournant dans un autre pays de la communauté nordique, peut généralement y faire transférer à l'organisme correspondant le service des prestations auquel il a droit.

Sécurité sociale et hygiène

Depuis longtemps, les cinq pays étudiaient avec beaucoup de soin les moyens de coordonner par une convention leurs régimes de sécurité sociale. Dans le cadre du régime de « réciprocity et de compensation » en vigueur jusqu'à dernièrement, tout Scandinave pouvait, lorsqu'il s'établissait dans un autre pays de la communauté nordique, s'y prévaloir des seuls droits que les

ressortissants de celui-ci obtenaient dans son pays d'origine, les prestations ainsi versées faisant l'objet de compensations entre les organismes intéressés des deux pays. Le 15 septembre dernier, les cinq ministres de l'assistance sociale ont signé une nouvelle convention mettant de côté le régime de réciprocité et de compensation. D'après cette nouvelle convention, tous les Scandinaves, quel que soit leur pays d'origine, jouiront d'un traitement uniforme à l'intérieur de chaque pays, en matière de sécurité sociale. Ainsi, en séjour dans un autre pays de la communauté nordique, ils bénéficieront des avantages accordés aux ressortissants, qu'eux-mêmes aient droit ou non à ces avantages dans leur propre pays. La nouvelle convention porte sur les principales mesures de sécurité sociale: allocations aux vieillards et aux veuves, assurance contre les accidents du travail, le chômage et la maladie, aide pécuniaire aux femmes enceintes et aux accouchées. La ratification de la convention fera disparaître, en matière de sécurité sociale, les frontières intérieures de la Scandinavie. Cette mesure revêt du point de vue pratique une grande importance étant donné le nombre d'habitants de la communauté nordique qui résident dans un autre pays scandinave que le leur. C'est le cas, d'après des statistiques récentes, de plus de 30,000 Danois et un nombre légèrement supérieur de Finlandais, qui se sont dirigés surtout vers la Suède, les chiffres en ce qui concerne les Norvégiens et les Suédois s'établissant respectivement à 15,000 et à 10,000.

Le programme englobe le domaine médical. Congrès et périodiques assurent depuis longtemps d'étroites relations entre médecins et savants scandinaves. En matière d'hygiène, on ne cesse de travailler à la coordination des services existants. On est à dresser les plans de deux écoles conjointes d'hygiène, dont l'une sera destinée à la marine. Certains domaines spécialisés ont fait l'objet d'importants travaux; les lois sur l'inspection des denrées alimentaires ont donné notamment des résultats concluants. De plus, on progresse vers l'adoption d'un système de statistiques médicales uniforme pour toute la Scandinavie.

La collaboration sur le plan de la sécurité sociale et de l'hygiène a pris une importance accrue depuis 1954 alors que le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède concluaient une entente relative à l'établissement d'un marché collectif du travail. Si ces pays ont pu en arriver là, c'est qu'ils souscrivent tous à l'idée d'un contrôle étendu de l'État et suivent une politique économique fondamentalement identique qui envisage le plein emploi comme l'un de ses buts principaux. En principe, tout ressortissant scandinave peut maintenant faire une demande d'emploi dans l'un ou l'autre des pays parties à l'accord. De plus, on songe sérieusement à simplifier les formalités pour les Scandinaves qui désirent entrer en affaires dans l'État de leur choix.

Les années d'après-guerre ont vu disparaître un autre obstacle sérieux au rapprochement entre les pays nordiques, grâce à l'adoucissement apporté dans les restrictions aux voyages. Peu après la fin des hostilités, on abolissait en effet la nécessité des visas pour les déplacements d'un pays à l'autre. Puis, en 1951, un accord entre le Danemark, la Norvège et la Suède venait faciliter pour les Scandinaves la naturalisation dans l'un quelconque de ces États. L'année 1952 marqua la fin des restrictions en matière de passeports, de sorte que les formalités régissant le passage des frontières sont maintenant réduites au minimum. Devises et douanes posent encore des problèmes mais la situation a été grandement simplifiée, et l'on tend présentement à dispenser du passeport même les non-Scandinaves voyageant dans les limites du groupe nordique.

Dans le domaine juridique, l'uniformité règne à un haut degré non seulement parce que les pays scandinaves possèdent à ce point de vue une tradition commune mais parce qu'ils se sont constamment efforcés d'adopter autant que possible des lois identiques. De fait, le droit commercial, le droit privé, le droit familial et les lois sur les successions se rejoignent sur plus d'un point. Il en va de même de la législation dans les matières suivantes: achat, obligations, chèques, lettres de change, assurance, procurations, marques de commerce, circulation aérienne et autres questions analogues. De plus, en vertu de conventions mutuelles relatives au droit criminel et civil, on reconnaît la validité des jugements rendus dans les autres États scandinaves et on leur donne force exécutoire.

Activités culturelles

Sur le plan culturel, la parenté linguistique a naturellement donné lieu à une interinfluence s'exerçant depuis l'enseignement primaire jusqu'aux études et aux recherches avancées et se retrouvant dans les arts et la littérature de toute la Scandinavie. Ce phénomène s'étend même à la Finlande qui, tout en possédant une langue très différente, utilise généralement le suédois dans ses relations officielles avec ses voisins. On s'applique constamment à faire connaître chez soi l'histoire, l'évolution et les modes de vie des nations sœurs. Des commissions mixtes se chargent de cette campagne d'éducation grâce à laquelle tombent bien des préjugés qui sont souvent des ferments de rancunes. La publication en commun de périodiques, l'organisation de congrès et les échanges de professeurs ont resserré sensiblement la compréhension mutuelle. Comme complément aux initiatives privées, on a créé il y a quelques années la Commission culturelle scandinave. Cet organisme composé de députés, de représentants du gouvernement et de personnalités éminentes du mode artistique et scientifique s'applique efficacement à coordonner les activités culturelles et à planifier les recherches scientifiques et industrielles.

Si dans tous les domaines dont il vient d'être question les organisations coopératives travaillent ferme et ont à leur crédit des réalisations importantes, les efforts pour résoudre le sérieux problème de l'intégration économique n'ont pas encore connu le même succès. En dépit du fait que l'activité commerciale et la politique économique des pays scandinaves, notamment celles du Danemark, de la Norvège et de la Suède, possèdent plus d'un trait en commun, on a montré jusqu'ici beaucoup de prudence et de réserve pour ce qui est de l'unification économique du groupe scandinave. Le développement technique dont les deux ou trois dernières décennies ont été témoins place cette question au plan de l'actualité. A certains égards, les pays scandinaves constituent des unités distinctes qui sont trop petites pour soutenir la concurrence des autres nations sur le marché international. Ayant compris cette difficulté, le Danemark, la Norvège et la Suède ont fondé ensemble après la seconde guerre mondiale une compagnie aérienne, le *Scandinavian Air Lines System*. Non seulement le SAS assure un service entre les pays scandinaves, mais il a organisé des vols réguliers vers cinq continents, en se servant de matériel tout à fait moderne qu'il entretient avec le soin qui caractérise toujours les Scandinaves. Le SAS s'est distingué récemment en établissant le premier vers la côte occidentale de l'Amérique du Nord, un service régulier qui passe au-dessus des régions polaires. La belle réputation que cette compagnie s'est acquise dans toutes les sphères de son activité pendant son existence relativement courte offre un exemple frappant de la collaboration scandinave dans les affaires.

Union douanière

Après la création du Conseil nordique, l'idée d'un marché commun ou d'une union douanière entre les trois mêmes pays scandinaves a pris plus d'importance sur le plan de la politique pratique. Un comité mixte a été formé sous la direction de trois ministres (un de chaque pays), dans le dessein d'étudier la possibilité de relations économiques plus étroites et de faire des recommandations à cet effet. Le Danemark et la Suède souhaitent vivement un marché commun, mais la Norvège se tient sur la réserve et semble éprouver quelque appréhension. Les Norvégiens préféreraient une collaboration économique limitée qui permettrait le lancement de projets communs dans des domaines particuliers, et ils ne favorisent pas l'idée d'un marché commun illimité. Ce point de vue découle non seulement de réserves purement politiques, mais aussi du fait que, sous bien des rapports, l'économie de la Norvège est moins développée et par conséquent moins compétitive que celle du Danemark et de la Suède, particulièrement en ce qui concerne les industries secondaires. Cette situation résulte en grande partie de la seconde guerre mondiale et de l'occupation du pays.

La collaboration sur le plan strictement politique et international est déterminée dans une grande mesure par la situation particulière de chacun des cinq pays scandinaves. La Finlande doit tenir compte de ses relations spéciales avec l'Union soviétique, le Danemark, l'Islande et la Norvège, de leur adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et la Suède, de sa neutralité. La Finlande n'est pas membre d'organisations internationales telles que les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'OECE. Dans ces organisations, toutefois, les pays scandinaves collaborent étroitement entre eux et adoptent presque toujours la même attitude à l'égard des problèmes importants qui se présentent. Cela a eu pour résultat de donner plus de poids dans les assemblées mondiales à l'influence du groupe scandinave.

Par le succès de leur collaboration dans les divers domaines de leur activité, les peuples scandinaves et leurs gouvernements donnent un bel exemple au monde. Ce que cinq pays ont accompli en obéissant au simple bon sens devrait encourager d'autres nations dans les efforts qu'elles tentent pour atteindre le but moins ambitieux mais hautement désirable qu'est la coexistence pacifique.

Ap
po

L
se
pour
obten
quant
pour
nation

C
(un b
dange
fera p
par de
et util
inaug
pours
en être
S'il im
de Ge
de ch
que la

L
lières
cause
avons
forces
titre q
occide
les ren

Une g

Il
protec
commu
peut-ê
risques
menaç
qui fut
l'imme
commu
appare

* Repro
48^e ru

Après Genève: une plus grande tâche pour l'OTAN*

par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson

Il semble que le « sommet » ait été à Genève plus confortable et reposant, pour une réunion, que les « sommets » n'ont coutume de l'être. Les résultats obtenus à cette réunion ont été justement accueillis dans le monde comme indiquant le début d'un effort entrepris par les grandes puissances des deux blocs pour résoudre par la discussion et les négociations leurs conflits d'intérêts nationaux et d'idéologies, qui divisent et angoissent le monde depuis dix ans.

Cette conférence, pourtant, n'a pas été une fin, mais un commencement (un bon commencement, il faut le dire), et il serait insensé, peut-être même dangereux, d'en tirer des conclusions hâtives et trop optimistes. La paix ne se fera pas par une seule ni par deux ou par trois réunions au « sommet », mais par de très nombreuses réunions et beaucoup de travail pénible, mais concret et utile, à des niveaux moins élevés. Ce sera un travail de négociation, bien inauguré déjà par les hommes d'Etat du plus haut échelon et qui devra être poursuivi en dehors du tapage de publicité qui vient d'entourer (il ne pouvait en être autrement, et sans doute était-ce mieux ainsi) la conférence de Genève. S'il importe de voir un lien entre les résultats acquis ou probables de la réunion de Genève et la situation internationale actuelle, il importe davantage encore de choisir la ligne à suivre dans le nouveau climat international, moins glacial, que la conférence a fait naître.

Les entretiens de Genève ont eu sur l'OTAN des répercussions particulières et immédiates. L'Organisation atlantique y a joué un rôle à la fois de cause et d'effet. La puissance collective, tant politique que militaire, que nous avons édiflée dans les cadres de l'OTAN a peut-être été la plus importante des forces internationales qui ont rendu possibles les récentes discussions; au même titre que l'appréciation de plus en plus claire, par les chefs et soviétiques et occidentaux, des dangers et conséquences redoutables de la guerre nucléaire les rendaient indispensables.

Une grande protection

Il est indiscutable que la puissance collective de l'OTAN a été une grande protection pour l'Europe contre une agression. Sans l'OTAN et la volonté commune de défense qu'elle représente, les successeurs de Staline ne seraient peut-être pas venus tout souriants à Genève travailler avec nous à réduire les risques de guerre et alléger l'écrasant fardeau des armements que la politique menaçante de Staline a imposé à tant de peuples, y compris le sien. L'OTAN, qui fut créée, avant toute autre considération, à cause des craintes qu'inspirait l'immense puissance militaire de l'URSS placée au service de l'expansion du communisme, ne pourra que se ressentir profondément de toute atténuation, apparente ou réelle, de la menace soviétique.

* Reproduit de « Foreign Affairs », publication du « Council on Foreign Relations », 58 est, 48^e rue, New-York, N.-Y.

La conciliation des intérêts nationaux en conflit, dont nous avons lieu d'espérer qu'elle est désormais entreprise par les grandes puissances, est absolument conforme, il va de soi, avec l'objectif principal, constant et permanent de l'Organisation atlantique, qui est de prévenir la guerre sans sacrifier la liberté et la sécurité de ses membres. Notre but lointain est toujours d'éliminer complètement le recours à la force pour des fins nationales en instituant le système de sécurité collective générale désiré par la Charte des Nations Unies et en développant notre action dans le cadre de l'organisation mondiale. Ce n'est qu'alors que l'OTAN, comme instrument de sécurité, pourra sans risque s'effacer et disparaître, comme l'État dans une société communiste pure. (Cette analogie ne laisse pas d'être décourageante.) Tant que les craintes, les ambitions et les idéologies agressives diviseront le monde en blocs de puissance, ce qui rend irréalisable la sécurité collective universelle, la meilleure voie qui nous restera ouverte sera celle d'un système de sécurité régionale fondé sur l'unité et la puissance défensive des pays qui s'y joindraient; cette méthode est absolument compatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le danger doit être réduit

Personne, cependant, aucun pays, aucun groupe de pays ne peut envisager avec beaucoup de plaisir une paix mondiale sauvegardée principalement par la crainte qu'inspirent une puissance militaire collective et une unité politique régionale. L'inquiétude que fait naître une telle situation devient une angoisse profonde lorsqu'on songe au développement fantastique des armes nucléaires, qui sont déjà dans les arsenaux de quelques grandes puissances et seront dans beaucoup d'autres bientôt. Il devient de ce fait plus nécessaire que jamais, tout en gardant une bonne puissance militaire, de réduire par tous les efforts possibles le danger de guerre et de rendre inutile, peu à peu, le maintien de la puissance. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire du genre humain d'une paix sauvegardée longtemps par la seule protection des armes. La puissance défensive de l'un devient la faiblesse de ceux contre lesquels il veut être prêt à se défendre. Sa sécurité à lui devient leur insécurité à eux; dès lors ils s'efforcent de s'armer davantage. On voit s'engendrer ainsi un cercle vicieux qui a toujours causé des ravages et des souffrances sans nombre et qui peut maintenant, si nous n'arrivons pas à le rompre, détruire la race humaine. Ce n'est donc pas encore la bonne solution que d'édifier une force collective suffisante pour notre défense. Le but lointain à rechercher, c'est une paix fondée sur une base plus durable que la force.

Au surplus, et cela n'est pas pour alléger nos craintes, il est plus difficile pour les gouvernements, dans un moment de peur et de tension internationale croissantes, de distinguer sûrement entre les menaces réelles à des intérêts vitaux et celles qui n'ont pas ce caractère. L'homme qui a peur tire souvent le premier. C'est pourquoi il importe d'atténuer les tensions, afin que la guerre ne survienne pas par accident ou faux calcul. Fait paradoxal, la connaissance des effets destructeurs de la guerre nucléaire semble déjà constituer la meilleure des sauvegardes contre la guerre. Elle a inspiré pour une grande part les entretiens de Genève et nous conduira peut-être plus loin encore dans la voie de la paix. Les rapports entre les puissances se sont forcément adoucis lorsque chacun a pu se rendre compte que toute agression risque d'allumer une guerre totale, qu'une agression lancée à fond l'allumerait sans le moindre doute et que l'agresseur ne saurait espérer, même à la faveur d'une attaque massive et soudaine, échapper pour sa part à la dévastation nucléaire.

Le recours aux armes nucléaires pouvant avoir pour résultat une catastrophe mondiale, les puissances qui possèdent ces armes ont, plus que les autres, le devoir de se contenir dans leurs relations internationales et d'user le moins possible de la menace d'intervention armée. Elles doivent exercer un effort suprême pour résoudre les conflits d'intérêts nationaux et les empêcher de mener à la guerre. Les négociations du genre de celles de Genève devraient rendre les puissances nucléaires encore plus conscientes de ce devoir qu'elles ont de résoudre leurs conflits, non seulement dans le sens de leurs intérêts propres, mais dans celui des intérêts de toute la communauté internationale. C'est une raison de plus pour laquelle les membres de l'OTAN, comme tous les autres pays pacifiques, accueillent avec joie les négociations de ce genre.

Nous devons nous garder néanmoins de prendre nos vœux pour les réalités et de tirer prématurément des conclusions agréables. Il est vrai que sur le plan diplomatique nous avons retrouvé une certaine liberté d'action. Nous pouvons même entrevoir des victoires qui serviront la paix. Mais il y a aussi des dangers, comme dans toute situation fluide. Nous allons avoir besoin plus que jamais d'un juste mélange d'imagination et de circonspection. Et surtout, dans le climat plus supportable qui s'est établi, nous devons nous garder résolument contre tout relâchement de notre vigilance et contre tout abandon de nos efforts de défense. Céder à pareille tentation avant que soient aplanis les conflits profonds qui divisent les deux blocs serait nous exposer au plus grand péril. L'OTAN a assumé à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité des obligations particulières dont elle a pu s'acquitter sans que retentisse le bruit de nos armes. Ces responsabilités nous interdisent d'autre part de mettre nos armements de côté et de donner ainsi à croire aux agresseurs éventuels qu'ils pourraient impunément mettre la paix en danger.

Revision de la stratégie de l'OTAN

Nous n'entendons pas réduire les forces de l'OTAN; rien ne nous empêche cependant de reviser la stratégie qui en détermine la fin et l'utilisation. En raison des changements survenus depuis la signature du pacte atlantique, cette revision est de plus en plus nécessaire. Certains observateurs bien renseignés ont soutenu récemment que l'impasse où s'était engagée la course aux armements atomiques et l'équilibre des forces qui en découle peuvent être considérés comme les principaux éléments de protection de l'Europe occidentale. S'il en est ainsi, la stratégie de l'OTAN, où la présence d'effectifs classiques considérables en Europe continentale tend à occuper une si grande place, devrait être soumise à une revision.

Personne ne niera que ces effectifs soient utiles ni que, pour de justes motifs politiques et militaires, ils doivent comprendre des contingents nord-américains. La défense de l'Europe exige également que nous découragions l'agression en protégeant les régions du continent américain d'où partiraient, au besoin, les représailles atomiques. On peut donc affirmer à cet égard que l'Amérique du Nord peut constituer une région de l'OTAN tout aussi importante pour la défense de l'Europe qu'une ligne de défense ou d'obstacles érigée sur place.

Avant que la nouvelle attitude soviétique se soit traduite par des faits concrets, ou, du moins, que nous ayons constaté que l'URSS ne cherche pas uniquement à faire disparaître chez nous la crainte de la guerre sans en suppri-

mer les sources, nous ne pourrions servir la cause de la paix en réduisant nos forces ou en laissant s'affaiblir notre solidarité. Efforçons-nous de distinguer, si difficile soit cette tâche, les fruits de nos pénibles démarches et de nos négociations diplomatiques, d'une part, et les concessions de forme commandées par les impératifs de la guerre psychologique, d'autre part.

C'est la première fois, depuis plusieurs années, qu'avec la conférence des Quatre se présente une aussi belle occasion de vérifier jusqu'à quel point sont véritables les changements apportés à la politique internationale de l'URSS. Les chefs soviétiques pourront en faire autant à l'égard des propos et des attitudes de nos dirigeants occidentaux. Voilà qui suffit à justifier ces négociations et à les rendre souhaitables.

Jusqu'ici cependant nos conflits d'intérêts et nos divergences politiques ne se sont pas encore aplanis; la sécurité de l'Ouest ne s'est pas foncièrement améliorée non plus. On a établi et précisé la nature des problèmes qui se posent aux Quatre Grands et à nous tous, sans cependant trouver aucune solution. Si vous me permettez de transposer la situation dans le domaine de la météorologie, je dirai que l'humidité est disparue, mais que le froid demeure, même si nous y sommes moins sensibles. En pareilles circonstances, il serait donc prématuré de renoncer à nos précautions contre le froid, mais légitime de compter sur des jours plus cléments où nous pourrions le faire.

Voici maintenant une autre question très importante qui se rattache à celle que je viens de traiter. Si la détente internationale actuelle, qui provient surtout de ce qu'on s'est rendu compte de la puissance de dévastation infinie des nouveaux engins nucléaires, nous amène à conclure que la guerre est improbable ou du moins d'une probabilité très lointaine, qu'advient-il de l'OTAN et des relations entre ses membres?

Motifs de solidarité

D'abord s'accroîtra sans doute la tentation, déjà évoquée, de relâcher nos efforts tant collectifs que particuliers et de réaliser de la sorte de sensibles économies. Le danger d'une agression nous paraissant s'éloigner, nos craintes, qui nous ont poussés à créer l'OTAN, tendront elles aussi à s'atténuer. Notre organisation aura alors perdu une bonne part du puissant facteur de cohésion auquel elle doit son maintien. C'est là une éventualité sur laquelle d'aucuns tablent certainement. Nous avons donc le devoir d'envisager ces périls et de maintenir notre puissance défensive et notre solidarité, même si nous n'y sommes plus poussés par les mêmes mobiles. Il faut par conséquent créer entre nous des liens plus forts que ceux d'une crainte commune. Si les menaces que les peuples communistes font peser sur nos institutions libres allaient prendre de nouvelles formes tout en restant exemptes de tactiques et d'actes de nature à déclencher la dévastation nucléaire, l'OTAN devrait s'appliquer à faire naître de nouveaux motifs de solidarité entre ses membres sans rien sacrifier des moyens de défense collective nécessaires.

La peur ne suffira pas à assurer la survivance de l'OTAN; cet organisme demeurera incapable de créer une véritable communauté atlantique, si sa structure reste conçue uniquement en fonction des menaces de guerre dont il est issu. Imprimer une nouvelle impulsion au développement non militaire de l'OTAN constituerait la meilleure réfutation aux accusations soviétiques selon lesquelles l'OTAN serait un organisme exclusivement militaire, orienté vers l'agression et dirigé contre Moscou. L'OTAN pourrait poursuivre cet objectif

notamment en organisant entre ses membres des entretiens périodiques sur la politique économique de chacun; cette initiative pourrait s'inspirer de nos fréquents et profitables échanges de vues en matière de défense et de politique étrangère. Peut-être serait-il avantageux également d'avoir des entretiens officiels et francs sur les questions qu'abordent normalement d'autres organismes internationaux, non pas en vue d'adopter une orientation commune pour l'OTAN,—ce qui ne serait ni souhaitable ni praticable,—mais afin de mieux comprendre les points de vue différents et d'éviter tout conflit entre ceux-ci et les intérêts des autres nations du monde.

Il s'ensuit que l'OTAN, tout en résistant à la tentation de relâcher son effort de défense collective à cause simplement de l'atmosphère plus cordiale qui a suivi la conférence de Genève, doit aussi élargir la base de la collaboration entre ses membres dans les domaines non militaires. L'OTAN doit prouver à ceux qui lui attribuent un caractère agressif qu'elle n'a d'autre but que la défense ni d'autre intérêt que le règlement des graves problèmes internationaux, de manière à établir une sécurité véritable.

Un problème de ce genre est le conflit d'intérêts entre l'Union soviétique et les puissances occidentales au sujet du droit qu'aurait une Allemagne réunifiée de s'associer avec l'Ouest en devenant membre de l'OTAN, si son peuple décide librement de le faire. Or, de toute évidence, la politique suivie par l'URSS en Europe depuis la guerre a été élaborée, et appliquée avec opiniâtreté, en vue d'empêcher tout règlement qui permettrait à une Allemagne réarmée de se ranger du côté des puissances occidentales. Cette politique était apparemment fondée sur la conviction que le renforcement de l'OTAN par la puissance militaire, politique et économique de l'Allemagne menacerait gravement la sécurité soviétique et augmenterait considérablement les moyens dont dispose l'alliance occidentale pour résister aux pressions directes et indirectes.

Négociation d'un compromis

Assurément, devant la nécessité première d'éviter une guerre dans laquelle les deux camps possèdent assez de bombes atomiques pour s'anéantir, un moyen sera trouvé pour régler même un conflit d'intérêts aussi important que celui qui existe en Allemagne si nous cherchons à négocier un compromis grâce auquel l'unification de l'Allemagne puisse être conciliée avec la sécurité soviétique et européenne. Un tel compromis ne sera pas réalisé, cependant, si l'Union soviétique et ses amis restent résolus à affaiblir et, finalement, à détruire l'OTAN, et à chasser d'Europe les membres d'outre-mer. A cet égard, il ne devrait pas exister l'ombre d'un doute. L'OTAN ne pourra être supprimée sans danger que lorsque son rôle défensif aura été assumé par une Organisation des Nations Unies capable d'assurer la sécurité de chaque pays par l'action collective.

La crainte principale inspirée par l'Allemagne au Gouvernement soviétique serait-elle la menace qu'elle pourrait constituer à l'avenir plutôt que les mesures politiques et militaires qu'autorisent les clauses limitatives et restrictives des Accords de Londres et de Paris? Si c'est vrai, des assurances et des garanties pourraient être élaborées en vue de dissiper de telles craintes. Ces sauvegardes pourraient se rapporter à des questions telles que les frontières orientales de l'Allemagne ou l'importance, le déploiement et l'équipement des forces de l'OTAN et des forces dressées contre l'OTAN en Europe centrale. Il y aurait lieu de procéder à des négociations, ou à du marchandage si vous voulez, au sujet de concessions réciproques de ce genre, pourvu qu'il soit compris claire-

ment que l'Allemagne et les autres membres de l'OTAN seront libres de choisir la sorte d'association internationale dont ils ont besoin pour la protection collective de leur sécurité.

Afin de rendre relativement acceptables pour Moscou les sauvegardes nécessaires, nous devons convaincre le Gouvernement soviétique que la participation d'une Allemagne unifiée à l'OTAN et à l'Union de l'Europe occidentale n'est pas à l'heure actuelle, ni ne sera à l'avenir, un encouragement à l'agression allemande, mais constitue au contraire un moyen efficace de limiter la puissance et de surveiller l'activité de l'Allemagne. En fait, par le développement de ses relations et de ses rouages consultatifs, l'OTAN limite et surveille les activités non seulement d'un de ses membres en particulier mais de tous ses membres. Il s'ensuit que l'importance de nos effectifs offre plus de sécurité, même pour l'autre camp!

Nos diplomates ne seront-ils pas capables de convaincre les nouveaux chefs soviétiques qu'une Allemagne unifiée et incorporée dans l'OTAN constituerait à la fois un moyen de défense et un règlement justifiable du problème allemand? Un tel règlement n'est-il pas préférable, à tous les points de vue, à une Allemagne indépendante et armée, libre d'agir à sa guise en Europe centrale, ou à une division de l'Allemagne qui ne peut être permanente mais, qui, aussi longtemps qu'elle durera, rendra impossibles la sécurité et la stabilité de l'Europe?

D'ailleurs, si l'Union soviétique réussissait à détruire l'OTAN, par sa politique à l'égard de l'Allemagne ou de quelque autre manière, la sécurité soviétique en serait-elle vraiment renforcée? Au contraire, les tensions qui existent entre les deux géants en seraient accrues, car les États-Unis, leur puissance nucléaire intacte, seraient plus résolus que jamais à maintenir cette puissance et se retrancheraient derrière leurs remparts continentaux. De cette position, leur capacité d'exercer des représailles avec une puissance écrasante resterait énorme, voire décisive. Mais la crainte d'avoir à recourir à cette capacité en serait accentuée.

En face de cette situation l'Union soviétique se sentirait-elle plus en sécurité qu'en face d'un système défensif de contrôles et de contrepoids groupant dans le cadre de l'OTAN un certain nombre d'États, dont les États-Unis et l'Allemagne? Si, cependant, Moscou s'attache à sa propre solution du problème allemand et tient à demeurer implacablement hostile à l'OTAN, déterminé à tout mettre en œuvre pour briser cette alliance, il sera certes difficile de faire en sorte que « l'esprit de Genève » aboutisse sur le plan diplomatique à des réalisations pratiques et durables au cours des réunions prochaines au second échelon.

Sens des proportions et sain réalisme

Ces vues paraîtront sans doute fort sombres si l'on tient compte des espoirs nouveaux qui se sont fait jour et de la détente que nous avons connue en ces dernières semaines. Ce n'est pas l'impression que j'entends créer, mais je suis d'avis que nous n'avons rien à gagner et éventuellement beaucoup à perdre en nourrissant l'illusion que Genève a résolu nos problèmes ou que les dangers qui menacent la paix se sont dissipés grâce au sourire de quatre hommes devant quarante caméras. Le sens des proportions et un sain réalisme se révéleront plus utiles dans les mois à venir qu'un optimisme prématuré, si nous voulons que les progrès récents se continuent jusqu'à ce que nous ayons trouvé une paix représentant quelque chose de mieux que la simple coexistence.

Nous avons eu la preuve concrète, et il y a lieu de nous en réjouir, que les dirigeants soviétiques sont maintenant plus disposés à discuter les questions en litige. Voilà une situation que nous avons toujours souhaité de réaliser parce qu'il n'existe pas d'autre moyen acceptable de régler les différends dans l'âge nucléaire que nous vivons. Mais cela ne signifie pas nécessairement que les lignes de conduite et les objectifs fondamentaux des leaders soviétiques aient changé, pas plus d'ailleurs que ceux de l'Ouest.

Il est également bon de se rappeler que l'imposante puissance militaire des Soviets demeure intacte et que les méthodes communistes d'infiltration et de subversion politiques, qui ont fait leurs preuves, sont toujours prêtes à servir. Et rien ne prouve encore vraiment que les communistes aient renoncé à étendre leur domination par des moyens non militaires au fur et à mesure que l'occasion s'en présente. Il est à souhaiter que des preuves convaincantes nous soient bientôt fournies dans ce sens. Sinon il nous faudra fatalement envisager une limite ultime à la *détente* dans les relations entre l'Ouest et l'URSS.

Dans ces conjonctures, je le répète, ce serait une folie pour l'OTAN de ne pas rester sur ses gardes, forte et unie. On a coutume de dire que la liberté s'achète par une vigilance incessante. Dans l'âge nucléaire où nous sommes plongés, nous ne survivrons qu'à ce prix. L'OTAN doit éviter en même temps toute action ou attitude provocatrice susceptible de justifier l'impression qu'elle constitue une menace d'agression contre ceux dont la politique et les agissements ont provoqué sa création. Un moyen de dissiper cette impression consisterait à convaincre les Soviets que nous nous rendons compte de la puissance relative des armes; qu'une réduction générale et équitable des armements ne diminue pas la puissance de qui que ce soit mais augmente la sécurité de chacun pourvu, bien entendu, et c'est là une condition essentielle, qu'on ait foi en l'efficacité des mesures destinées à assurer l'exécution des engagements contractés.

La limitation des armements, voilà une cause que tous les hommes de bonne volonté peuvent appuyer, mais il faut nous méfier des propositions qui feraient naître des injustices et des déséquilibres. Nous devons nous rappeler aussi qu'il ne saurait y avoir de désarmement général effectif tant que ne règneront pas une certaine sécurité et une certaine confiance. N'oublions pas non plus que même si les armes sont réduites, si la sécurité s'accroît et si la guerre froide se dissout sous le soleil de Genève, certains conflits fondamentaux entre le monde communiste et le monde non communiste persisteront. Une tâche s'imposera quand même aux hommes d'État: résoudre ces conflits sans recourir à la guerre.

Coexistence et émulation

N'oublions pas que si nous approchons de la coexistence pacifique, celle-ci va s'accompagner d'émulation. Dans cette compétition, qui n'est pas nouvelle, mais qui prendra désormais plus d'importance, l'OTAN et chacun de ses membres auront à démontrer que leur système de société libre ne se défend pas seulement sur le plan militaire mais se justifie par le fait qu'il apporte à l'individu plus d'avantages que le communisme ne saura jamais lui assurer. En définitive, cette épreuve signifiera pour l'OTAN et pour le monde non communiste le succès ou l'échec. Comme facteurs de succès, l'expansion économique, le plein emploi, la justice et le bien-être social de même qu'un commerce inter-

national aussi libre que possible compteront tout autant que les bombes atomiques et les avions à réaction.

Par l'emploi ordonné et collectif de ses ressources non militaires aussi bien que militaires, l'OTAN est appelée à étendre son influence au delà de son effectif immédiat. Cet effectif limité à une zone géographique restreinte englobe cependant les nations occidentales les plus puissantes, lesquelles possèdent des intérêts ou assument des responsabilités à l'échelon mondial. L'OTAN se heurte fatalement au reste du monde. Ses membres sont en droit de souhaiter que les motifs qui l'inspirent de même que sa politique ne seront pas mésinterprétés même ou surtout par ceux qui pourraient croire sincèrement et pour des raisons qui leur paraissent convaincantes que les divers systèmes régionaux de sécurité ne tendent pas à favoriser la paix.

Voici, en terminant, comment j'envisage la politique la plus efficace que puisse suivre l'OTAN après la conférence de Genève. L'Organisation atlantique doit évoluer vers plus de souplesse. Elle doit s'adapter aux problèmes nouveaux qui se poseront si nous entrons, par bonheur, dans une période de coexistence fondée non seulement sur la paix mais sur la concurrence; de plus les gouvernements des États membres devront l'utiliser davantage dans ce sens. L'OTAN ne peut se permettre aucun affaiblissement ni relâchement. Il lui faut au contraire redoubler d'effort pour réaliser toutes les promesses du Pacte atlantique. Après s'être révélée une institution efficace dans la mise sur pied d'une coopération défensive capable de faire face à une menace militaire, l'OTAN doit maintenant resserrer la cohésion et la collaboration parmi ses membres pour la poursuite d'objectifs communs sur les plans politique, économique et social.

Il est essentiel de multiplier les consultations au sein de l'OTAN afin que son unité ne s'effondre pas devant la cordialité qui règne parmi les Quatre Grands. Rien de surprenant si c'est en matière de politique étrangère et de défense qu'on a organisé le plus d'entretiens. Pour les pays qui ont pris l'engagement de se soutenir mutuellement si l'un d'eux est attaqué, il est logique de se consulter pour éviter toute politique qui pourrait provoquer une telle attaque. Toutefois le maintien d'une économie en expansion et de saines structures sociales doit sûrement s'envisager comme une question d'intérêt commun pour tous les membres au même titre que le maintien des mesures de défense commune. L'harmonie entre les gouvernements dans le domaine économique et social se révèle donc presque aussi importante que la coordination en matière de politique étrangère et de défense.

Nous devons non seulement nous persuader de la valeur permanente de l'Organisation pour le maintien de la force collective nécessaire à notre sécurité, mais nous convaincre de son utilité comme moyen de développer des relations politiques, économiques, culturelles et sociales plus étroites, propres à accroître la vitalité de la communauté atlantique et celle même de la communauté des Nations Unies. Il nous incombe de démontrer au monde entier que nos espoirs d'une paix durable et les plans que nous élaborons dans ce sens reposent sur quelque chose de plus que la crainte d'une dévastation nucléaire. Nous avons à démontrer par des actes la valeur de l'OTAN comme organisme international efficace, fondé sur les principes démocratiques, et comme gardienne de notre liberté, de notre civilisation et de notre héritage communs, capable de rivaliser avec le bloc communiste au cours de l'ère de coexistence qui s'ouvre. De rudes épreuves attendent l'Organisation; si elle faillit à la tâche, les conséquences déborderont de beaucoup les cadres de l'OTAN.

Le Canada et les Nations Unies

Dixième session de l'Assemblée générale

LA délégation du Canada à la dixième session de l'Assemblée générale, qui s'est ouverte à New-York le 20 septembre, se compose des personnalités suivantes:

Représentants

M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (président de la délégation).

M. J. J. McCann, ministre du Revenu national, et M. Roch Pinard, secrétaire d'État (successivement).

M. R. A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

Le sénateur J.-G. Turgeon, de Vancouver.

M^{me} Jack Houck, de Brampton (Ontario).

Représentants suppléants

M. W. G. Weir, député de Portage-Neepawa, et le sénateur W. M. Wall, de Winnipeg (successivement).

M. Maurice Breton, député de l'Assomption-Montcalm.

Le lieutenant-colonel Oscar Gilbert, président du *Soleil*, journal de Québec.

M. J. W. Holmes, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

M. Patrick Conroy, attaché du Travail à l'ambassade du Canada à Washington.

Les conseillers de la délégation sont fournis par le ministère des Affaires extérieures, le ministère des Finances et la Délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

Élections

L'Assemblée générale a élu M. José Maza, du Chili, président de la session à l'unanimité des 60 voix. M. Maza succède à M. van Kleffens, des Pays-Bas.

Les présidents de commission suivants ont été élus par acclamation pour la dixième session de l'Assemblée générale:

Première CommissionSir Leslie MunroNouvelle-Zélande

Commission politique

spécialeLe prince Wan
WaithayakonThaïlande

Deuxième CommissionM. Ernest G. ChauvetHaïti

Troisième CommissionM. Omar LouftiÉgypte

Quatrième CommissionM. Luciano Joubanc-RivasMexique

Cinquième CommissionM. Hans EngenNorvège

Sixième CommissionM. Manfred LachsPologne

Les sept vice-présidents suivants ont été élus, tous au premier tour de scrutin: États-Unis, Éthiopie, France (53 voix chacun), Royaume-Uni (52 voix), Union soviétique (50 voix), Luxembourg (49 voix), Chine (41 voix).

Représentation de la Chine

Peu après l'ouverture de la séance, le délégué de l'URSS a soulevé la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies. Il a déposé un projet de résolution aux termes duquel l'Assemblée générale déciderait « que les représentants de la Chine tant à l'Assemblée générale que dans les autres organes des Nations Unies sont les représentants désignés par le Gouvernement central du Peuple de la République populaire de Chine ». Le délégué des États-Unis a proposé aussitôt que l'Assemblée décide de n'étudier, à la dixième session ordinaire, pendant l'année en cours, aucune proposition relative à la représentation de la Chine. La proposition des États-Unis a été adoptée, lors d'un scrutin par appel nominal, par 42 voix (dont celle du Canada) contre 12 (Biélorussie, Birmanie, Danemark, Inde, Indonésie, Norvège, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie, Ukraine, URSS, Yougoslavie) avec 6 abstentions (Afghanistan, Arabie saoudite, Égypte, Israël, Syrie, Yémen).



REPRÉSENTANTS DU CANADA À LA 10^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

— Nations Unies

Voici la délégation du Canada à la dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. De gauche à droite: M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, président; M. J. C. McCann, ministre du Revenu national, vice-président; M. Michael Starr, observateur parlementaire; le lieutenant-colonel O. Gilbert, représentant suppléant, et M. M. Breton, député, observateur parlementaire. (Deuxième rangée) M. Marshall A. Crowe, du ministère des Affaires extérieures, conseiller; M. J. W. Holmes, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. P. Conroy, représentant suppléant; le sénateur G.-J. Turgeon, représentant, et le sénateur W. M. Wall, représentant suppléant.

Déclaration de M. Martin

Le débat général s'est ouvert à l'Assemblée le 22 septembre. Le président de la délégation canadienne, M. Paul Martin, a pris la parole pour sa part à la huitième séance plénière, l'après-midi du lundi 26 septembre. Suit le texte intégral de sa déclaration:

(Texte)

En ma qualité de participant à ce débat général qui n'en est encore qu'à ses débuts, permettez-moi, monsieur le Président, de vous présenter, au nom de la délégation du Canada, nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la dixième Assemblée générale des Nations Unies. Je désire aussi vous assurer de notre entière coopération dans l'accomplissement de vos difficiles et importantes fonctions. Il y a trois ans, le distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Lester B. Pearson, avait le privilège d'occuper le siège de président de la septième Assemblée. Grâce à cette expérience, nous sommes en mesure de savoir combien cette charge peut être onéreuse tout en étant réconfortante.

Par votre intermédiaire, je tiens à rendre un témoignage de reconnaissance à votre compétent prédécesseur, le Dr. van Kleeffens, qui présida avec si grande autorité nos débats de l'an dernier.

(Traduction)

Tous ceux qui sont réunis ici se rendent pleinement compte, je le sais, de l'importance extraordinaire que revêt cette dixième session de l'Assemblée générale. Il y a dix ans, à San-Francisco, où nous avons signé notre Charte de la Paix, la Porte-d'Or semblait ouvrir sur la perspective lumineuse d'un avenir sans conflit. Puis cette porte s'est rétrécie tout à coup et un monde déjà las de la guerre a dû endurer dix autres années de discorde et de difficultés.

Mais encore une fois, dix ans plus tard, nous avons l'occasion d'établir ici, dans cette île Manhattan, une tête de plage d'espérance.

On a dit tant de choses, ici et ailleurs, au sujet de la nouvelle atmosphère et du nouvel esprit qui règnent dans le monde que j'hésite à en reparler. Il y a peut-être quelque danger que l'esprit dit de Genève ne perde de sa vitalité s'il devient une

expression trop rebattue, une conception vague qu'on sort pour nous griser, pour obscurcir les problèmes difficiles auxquels nous avons encore à faire face ou pour dissimuler de multiples péchés, d'action ou d'omission.

Ce serait bien dommage, parce que, de mon avis, il y a je ne sais quoi de vivant dans l'esprit de Genève, ou tout au moins un germe qui pourra croître s'il est cultivé un peu. Bien qu'il soit trop tôt pour affirmer que la confiance a été rétablie,—peut-être devrait-on dire « établie », car la confiance internationale serait une chose tout à fait nouvelle dans l'histoire du monde,—on peut dire au moins qu'on voit clairement une recherche de la confiance, un effort de compréhension mutuelle qui n'existait pas auparavant.

Motif d'optimisme

Ma délégation est d'avis que, pendant les années sombres que nous venons de vivre, le sentiment d'impuissance et de désespoir découlait moins des problèmes à résoudre que du manque de tout souci véritable de les régler. Notre plus grand motif d'optimisme à l'heure actuelle est non pas que ces problèmes aient été résolus,—bien que leur solution soit plus proche,—mais que les personnalités dirigeantes, celles des grandes puissances surtout, semblent à présent chercher à préciser les problèmes, à comprendre les points de vue les uns des autres et, si c'est possible, à prévenir les objections.

On peut trouver que ce n'est pas là un bien grand progrès, mais au moins c'est un premier pas dans la bonne direction. Nos façons mêmes de penser ont été faussées par la spirale ahurissante de la propagande et de la contre-propagande, tant ici même qu'à des échelons moins élevés. Nous avons été si profondément enlisés que ce simple retour à l'honnêteté et à la sincérité dans nos rapports mutuels prend à nos yeux l'aspect d'une régénération fondamentale.

Devant le spectre effrayant du désastre, le monde s'est calmé au dernier moment.

Du moins l'espérons-nous. Sans en être sûrs. Il s'agit de savoir si ceux qui ont travaillé le plus à détraquer les relations internationales, en manipulant la vérité à leurs propres fins et en tournant le dos à l'éthique traditionnelle du monde civilisé, ont enfin renoncé à leurs habitudes et à leurs méthodes. Malheureusement, au cours des brèves années de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, les appels à la raison et à la conscience des peuples du monde, qui sont le mode légitime d'action des Nations Unies, n'ont été trop souvent qu'un honteux effort de tromperie et de séduction des masses.

La prudence s'impose

L'heure n'est pas aux récriminations, mais la prudence ne s'en impose pas moins. Je ne veux pas dire que c'est à un seul État ou encore à un seul et même groupe d'États qu'il faut attribuer toute la responsabilité de l'abaissement moral et des divers insuccès des Nations Unies. La propagande a inévitablement appelé la contre-propagande, laquelle a tombé dans l'erreur d'adopter servilement la technique de l'adversaire.

Il me semble que l'aspect le plus encourageant de la session actuelle réside dans le désir qui se manifeste, tant ici même que dans des organes de l'Assemblée aussi importants que le sous-comité du désarmement, d'exposer en toute franchise des positions auxquelles on tient sincèrement, au lieu de rechercher des avantages de propagande et des succès d'argumentation. Continuons sur ce pied et il n'y a pas de limite à ce que nous pourrions faire de positif dans le cadre des Nations Unies.

Ce que j'en dis, croyez-moi, je le dis en toute humilité. Aucun membre, aucun groupe de membres des Nations Unies ne serait justifié d'abandonner toute réserve. Il ne convient pas non plus que nous rejettions sans cesse la responsabilité de nos erreurs sur les grandes puissances et nous contentions de réclamer de leur part un changement de méthode. Ce sont en effet les grandes puissances elles-mêmes, et particulièrement ceux de leurs dirigeants qui se sont réunis à Genève en juillet dernier,

qui nous ont donné l'exemple, nous ont portés à parler de l'existence d'un esprit nouveau et à souhaiter qu'il se répande. Nous devons tous reconnaître,—et nous le faisons tous, j'en suis sûr,—la grande dette de reconnaissance que nous avons envers ces hommes qui ont regardé en face les réalités brutales et ont décidé qu'il ne fallait pas permettre à l'homme d'éteindre lui-même son espèce alors qu'il pouvait se sauver par un peu d'intelligence.

C'est là, de l'avis de ma délégation, le point le plus important à nous rappeler pendant la présente assemblée.

Les grandes puissances nous ont montré la voie à suivre pour arriver à la détente. Il incombe à l'Assemblée générale de se montrer à la hauteur de la situation. A leur modération, à leur retenue doivent répondre notre modération et notre retenue à nous. Réalistes comme eux, nous devons tenir compte sans cesse de la complexité des problèmes, et aussi de ce que la vérité n'est l'apanage exclusif d'aucun d'entre nous. Nous devons trouver en nous l'infinie patience qu'exige tout progrès.

Désarmement

Il est hors de doute que la question de réduire les armements et d'en contrôler l'usage est celle qui conditionne le plus profondément la détente et le retour à la paix. Nos espoirs sont plus grands à l'heure actuelle qu'ils ne l'ont été à aucun moment depuis dix ans, mais les problèmes qui restent à résoudre sont immenses.

Il me semble que mon pays, parce qu'il participe avec les Quatre Grands aux travaux du sous-comité du désarmement, représente d'une certaine façon de nombreux autres pays, membres ou non de cette Organisation. Depuis le début, nous sommes particulièrement conscients des terribles responsabilités dévolues aux grandes puissances pour le maintien de la paix mondiale. Une seule décision mal inspirée pourrait être un désastre, non seulement pour elles, mais pour nous tous de même. Et ce que j'en dis ne part que de la connaissance des terribles moyens nucléaires actuels, abstraction faite de ceux dont on disposera peut-être ultérieurement. N'oublions pas, d'autre part, que plus nous tarderons à nous mettre d'accord en vue du désarmement et plus les pays

dépourvus d'armes nucléaires seront tentés d'en entreprendre eux aussi la fabrication.

Nous ferons bien de toujours nous rappeler la solennité de cette obligation lorsque nous formulerons des plaintes ou jetterons le blâme. Ce n'est pas que les autres puissances doivent s'abstenir de toute critique ou de toute suggestion. Nous ne nous sommes jamais privés de critiquer lorsque nous estimions avoir lieu de le faire, ni de présenter des suggestions lorsqu'elles nous paraissaient pouvoir être utiles. Nous espérons bien qu'au cours de la présente session tous les membres pourront exprimer librement leurs vues, le sujet les concernant autant qu'il concerne les grandes puissances. Toutefois, nous espérons aussi qu'ils prendront une attitude aussi positive que possible et qu'ils s'attaqueront directement aux dilemmes précis que les grandes puissances, à mon avis, s'efforcent résolument et audacieusement de résoudre en ce moment.

Je me rends fort bien compte que nous sommes, tous les membres de cette assemblée, parfaitement conscients des difficultés qui devront être surmontées avant tout accord général sur une importante réduction des forces armées et des armements classiques ainsi que sur l'interdiction des engins atomiques. Réductions et interdictions devront être coordonnées et échelonnées de telle sorte qu'aucun pays ne puisse à un moment quelconque avoir de bonnes raisons de craindre pour sa sécurité. Au cours des réunions de notre sous-comité, nous avons fait quelque progrès dans le sens d'un accord sur cette très importante question de l'horaire, pour ainsi dire, ou du programme des réductions et interdictions.

Toutefois la question d'une entente effective garantissant le respect d'une promesse quelconque d'interdire les armes atomiques doit être examinée maintenant en fonction du fait, admis par tous les intéressés, qu'il serait possible, d'après ce que nous savons présentement, de violer secrètement tout accord visant l'interdiction totale des engins atomiques, si rigoureuses que puissent être les mesures de contrôle et d'inspection. C'est en partie pour résoudre les difficultés que soulève ce problème capital du contrôle et de l'inspection qu'un certain nombre de pro-

positions nouvelles ont été présentées à la conférence de Genève.

Nouvelles propositions

Le Premier ministre de France, M. Faure, a proposé un plan en vertu duquel des contrôles budgétaires seraient établis en vue de réduire les frais de défense et les économies réalisées grâce au désarmement serviraient à venir en aide aux pays insuffisamment développés. M. Eden, Premier ministre du Royaume-Uni, très versé dans les questions internationales, a fait part d'un projet pilote dont l'application nous vaudrait une expérience précieuse en ce qui concerne le fonctionnement d'un dispositif d'inspection et de contrôle. De son côté, le Premier ministre de l'URSS, M. Boulganine, soumettait un plan qui s'apparente de près à la proposition présentée par la délégation soviétique au sous-comité. La formule tient compte de certains progrès importants réalisés en matière de contrôle, mais du point de vue de mon Gouvernement, les dispositions relatives à l'inspection et au contrôle demeurent insuffisantes.

Échange de renseignements

Finalement, le Président Eisenhower a présenté à Genève une mesure, qu'on pourrait adopter immédiatement, en vue d'écartier la possibilité d'une attaque surprise d'envergure et de préparer la voie à un programme de désarmement général. Nous arriverions certes plus aisément à une entente dans ce sens si nous pouvions d'abord dissiper la menace d'une attaque surprise. Mon Gouvernement s'est dit vivement intéressé au plan du Président des États-Unis tendant à un échange de renseignements militaires et à une inspection aérienne réciproque. Nous voyons là un geste marqué au coin de la foi et de l'imagination qui caractérisent un grand homme et le pays dont il dirige les destinées. Nous Canadiens connaissons bien les Américains et, même si nous nous trouvons souvent en désaccord avec eux, aucun d'entre nous ne doute de la bonté et de la sincérité foncières de leurs intentions. Nous avons donc applaudi à l'hommage rendu par M. Molotov au Président Eisenhower et nous pouvons fournir au ministre des Affaires étrangères de l'URSS l'assurance qu'il ne fait pas fausse route en

accordant confiance à la sincérité de cette proposition américaine.

J'ai noté avec regret, cependant, que M. Molotov dans sa déclaration lors du débat général du 23 septembre semble avoir mal interprété les observations faites la veille par M. Dulles sur le rapport nécessaire qui existe entre un sentiment d'insécurité et de crainte d'une part et une possibilité de désarmement d'autre part. Je me permets de rappeler à la délégation soviétique qu'un point de vue tout à fait semblable à celui de M. Dulles a été exprimé dans les propositions soumises le 10 mai par l'URSS au sous-comité du désarmement.

Du texte de ces propositions distribué aux membres sous forme de document des Nations Unies j'extrais le paragraphe suivant :

« D'autre part, la cessation de la guerre froide entre les États contribuerait à réduire la tension internationale, à créer un esprit de confiance indispensable dans les relations internationales, à dissiper la menace d'une nouvelle guerre ainsi qu'à établir des conditions qui permettent aux peuples du monde de vivre dans la paix et la tranquillité. De là naîtront les conditions nécessaires pour l'exécution d'un vaste programme de désarmement et l'établissement du contrôle international que cela implique ».

Ne ressort-il pas clairement de ce paragraphe que l'URSS se rend compte elle aussi que les perspectives de désarmement sont inévitablement fonction de l'insécurité et de la menace de guerre?

Nous pensons que le plan du Président aussi bien que les autres systèmes préconisés à Genève ne sont pas nécessairement incompatibles avec les propositions déjà formulées au sous-comité et sur lesquelles on devrait après de longues et difficiles négociations aboutir à une certaine entente générale. Il n'y a pas lieu de croire que ces propositions s'excluent l'une l'autre. On ne voit pas pourquoi, une fois modifiées peut-être, elles ne jalonnent pas la route qui mène au désarmement.

Nous devons démarrer rapidement sur cette voie, sans oublier qu'il nous faudra traverser des périodes de tâtonnement dans la recherche d'un esprit de confiance

sans lequel le désarmement ne se conçoit pas. Pour aboutir, cette recherche suppose qu'on s'entende au préalable sur un système de contrôle. La mise au point d'un pareil système va exiger de longues et minutieuses études de la part de nos spécialistes en matières techniques et constitutionnelles. On ne saurait donc s'attendre que des décisions interviennent à brève échéance.

Représentant de mon Gouvernement aux entretiens du sous-comité depuis leur reprise à New-York le 29 août, je tiens avant d'en finir avec ce sujet à rendre hommage à l'esprit de coopération amicale dont toutes les délégations ont fait preuve sur le plan des relations et celui du travail. On a bien l'impression que tous les membres du sous-comité sont fermement déterminés à réaliser un accord pratique et mutuellement acceptable en ce qui touche le désarmement.

Énergie atomique

L'énergie atomique tient de plus en plus la vedette dans nos discussions. Il n'y a là rien de surprenant. Nous avons fait la découverte révolutionnaire d'une source d'énergie dont l'exploitation va entraîner des conséquences encore incalculables. La puissance nouvelle dont il dispose est susceptible de modifier et peut-être de faciliter les rapports de l'homme avec son milieu, ce qui implique des répercussions dans presque tous les domaines.

La présente Assemblée aura à examiner un certain nombre de points se rapportant directement à l'énergie atomique et en premier lieu le rapport du secrétaire général concernant la Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, tenue à Genève du 8 au 20 août. L'opinion publique a vu dans ces entretiens une réussite remarquable; il y a lieu de nous en féliciter puisque ce sont les Nations Unies qui les ont organisés. Je tiens à rendre un hommage spécial au zèle déployé par le secrétaire général. Celui-ci et le Secrétariat n'ont fait que démontrer une fois de plus leur compétence et leur esprit d'initiative. Cette conférence a permis de donner une suite pratique à la résolution adoptée unanimement à la neuvième session de l'Assemblée générale concernant la coopération internationale pour

l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. J'ai la conviction que, loin de constituer un événement isolé, les discussions de Genève seront suivies de réunions et de travaux s'inspirant des principes qui doivent désormais nous guider dans cette entreprise de paix.

On me permettra sans doute de rappeler ici que le Canada a joué un rôle qui n'est pas négligeable dans les recherches qui ont abouti à la mise en valeur de l'énergie atomique. Quand le moment en sera venu, j'exposerai à la Commission ce que le Canada a réalisé dans le domaine de l'utilisation industrielle et agricole des isotopes radioactifs et de leurs applications médicales, tel l'emploi du Cobalt 60 pour le traitement du cancer, de même qu'en matière de détection des radiations y compris ses aspects sanitaires.

Grâce aux travaux considérables poursuivis chez lui sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, le Canada est maintenant en mesure de venir en aide à d'autres pays. C'est ainsi que nous avons pris récemment les dispositions pour doter l'Inde d'une pile atomique. Ce fut un motif de vive satisfaction pour le Canada de pouvoir partager ses ressources avec un pays auquel il est si étroitement uni par les liens d'une amicale association. Nous nous réjouissons également à la pensée que ce réacteur va servir également à d'autres nations amies d'Asie, puisque le Gouvernement indien entend permettre aux savants de pays voisins d'utiliser ces installations.

Désir de coopération

Le Canada souhaite coopérer dans toute la mesure du possible aux vastes mouvements d'évolution dont sont témoins le sud et le sud-est de l'Asie. Le sentiment d'admiration que nous entretenons à l'égard des populations de ces pays s'est sans cesse accentué grâce aux relations directes établies, entre elles et nous, dans le cadre des Nations Unies, du Plan de Colombo et plus récemment au sein des Commissions internationales pour la surveillance en Indochine. Je salue spécialement les populations du Laos, du Cambodge et du Vietnam pour lesquelles tant de Canadiens n'ont pas manqué depuis un an d'éprouver une affection et un respect profonds et qui, nous le souhaitons vivement, sauront bientôt occuper la place qui leur revient dans

nos conseils. Nous estimons injuste que tant de ces pays asiatiques aient été empêchés arbitrairement de se joindre à nous dans l'Organisation des Nations Unies.

Ceux qui douteraient du rôle que les pays d'Asie peuvent jouer dans cette Assemblée feraient bien d'étudier les délibérations de l'importante conférence qui s'est déroulée à Bandoeng le printemps dernier. Cette impressionnante réunion de représentants éminents de deux continents a valu un prestige considérable à ceux qui en avaient pris l'initiative. Même sans souscrire peut-être à toutes les conclusions de la conférence, nous rendons hommage à la sagesse et à la modération de ces hommes d'Etat qui ont su garder le sens des perspectives et des proportions en des temps marqués par les changements révolutionnaires et les conflits passionnés. Ce fut un puissant motif d'encouragement pour ceux d'entre nous qui croient profondément que l'Est et l'Ouest peuvent travailler ensemble pour le bien commun.

Admission de nouveaux membres

... Si je ne me trompe, vingt et une demandes d'admission à l'ONU sont encore en suspens. Ma délégation estime que l'exclusion prolongée d'un aussi grand nombre de pays constitue une grave lacune. Je sais que dans l'esprit de plusieurs délégués de sérieuses difficultés d'ordre juridique et constitutionnel empêchent d'en arriver à quelque solution pratique du problème. Préoccupés nous aussi par ces difficultés, nous ne reconnaissons pas moins qu'il faut faire face aux réalités politiques si on veut surmonter l'impasse qui persiste depuis si longtemps.

Tout en comprenant que les grandes puissances, en raison des responsabilités qu'elles assument sur le plan mondial, puissent s'inquiéter de telle ou telle candidature ou groupe de candidats, je demeure convaincu que cela ne devrait pas les amener nécessairement à s'opposer au désir d'une majorité importante des membres de cette Assemblée qui souhaitent voir l'ONU progresser aussi rapidement que possible vers une participation universelle.

La réalité politique fondamentale que nous ne pouvons ignorer c'est que, si elle ne représente pas véritablement la grande

majorité des pays du monde, notre Organisation sera incapable de contribuer pleinement à la solution des problèmes mondiaux.

De l'avis de ma délégation, nous devrions tous consentir à examiner soigneusement la possibilité d'admettre en même temps une très forte proportion des candidats en instance. Des difficultés particulières se posent dans le cas des pays temporairement divisés, mais il y a lieu croyons-nous d'envisager pour de bon l'admission prochaine des autres candidats.

Puis-je faire respectueusement observer à M. Molotov que, contrairement à ce qu'il affirmait vendredi, le nombre des pays sollicitant leur admission à l'ONU s'établit non pas à 16 mais à 17, selon les calculs de la délégation canadienne, lesquels ne comprennent pas les candidatures des pays partagés. Nous comptons donc que M. Molotov fera la rectification qui s'impose.

Revision de la Charte

Conformément aux dispositions de la Charte, la question de la revision de celle-ci, et partant de la convocation d'une conférence à cette fin, se pose maintenant à nous.

A moins que tel ne soit le vœu général des délégations, nous ne croyons pas devoir préconiser la tenue d'une conférence de revision. Il nous semble qu'il vaudrait mieux attendre que nos divergences politiques soient aplanies dans une certaine mesure. D'ailleurs, la conférence en question, pourrait-elle, dans les circonstances, accentuer le mouvement de détente? Ce n'est pas non plus que la Charte nous paraisse parfaite, mais sur les bases solides qu'elle constitue un meilleur climat politique nous permettrait, croyons-nous, d'élaborer un instrument plus efficace.

Quelle que soit notre décision à ce sujet, il nous importe d'étudier les propositions fort utiles et judicieuses où, dans son rapport annuel sur l'activité de l'ONU, le secrétaire général a recommandé qu'on mette mieux à profit le dispositif de l'Organisation pour diminuer la tension internationale. Ces propositions sont nettement en harmonie avec l'atmosphère plus sereine qui baigne notre assemblée.

Questions coloniales

L'ordre du jour de la présente session comprend plusieurs questions qu'on a pris l'habitude de qualifier de coloniales. Mon compatriote, M. Pearson, a désigné l'an dernier quelques-unes de ces questions par l'expression « hardy perennials ». Comme il l'a fait observer avec beaucoup de justesse, « après avoir persisté sept fois en sept ans à discuter la même question, on n'est pas nécessairement sept fois plus près de la résoudre » Quelques-unes de ces questions figurent depuis moins longtemps à l'ordre du jour, il est vrai.

Mon pays ne se pique d'aucune compétence spéciale pour discuter les questions coloniales; cependant il a été en mesure de constater que les débats de l'Assemblée générale qui leur sont consacrés ne sont pas toujours fructueux et qu'ils peuvent même avoir parfois des effets préjudiciables.

Je ne voudrais nullement laisser entendre qu'il convienne d'étouffer les discussions dont le but est d'exposer de légitimes griefs. Le Canada a souvent affirmé que l'Assemblée générale doit se prêter à la discussion de toute question d'intérêt international. Il reconnaît cependant que parfois, en certaines circonstances, il n'est ni sage ni utile d'aborder certains sujets.

Il se trouve parmi nous un grand nombre d'hommes politiques, tous fiers de leur profession, j'aime à le croire. Quelle que soit l'expérience particulière à chacun, nous avons tous appris que la politique est l'art du possible et qu'une bonne part de cet art consiste à savoir agir au bon moment. Certaines mesures ne sont en soi ni bonnes ni mauvaises. Souvent elles ne valent que si elles arrivent à point. Qu'on me comprenne bien et qu'on ne me prête aucune intention réactionnaire, aucun manque de sympathie à l'égard de ceux qui s'en prennent à un ordre établi.

Dans bien des cas, sans mettre en doute le bien-fondé de certaines propositions dont est saisie l'Assemblée, nous formulons des réserves sur leur opportunité. Notre opposition n'est ni absolue ni définitive. Nous ne voudrions pas que l'ONU s'engage dans la voie de la soi-disant Sainte-Alliance, qui barrerait la route à toutes les réformes, sous prétexte qu'elles n'étaient jamais proposées au bon moment.

Aide
sous-d
Parr
généra
se trou
ont tra
de l'O
régions
pées. E
du trav
en plus
Nou
cette a
l'ignora
quelqu
metten
lorsqu'
que jan
cun pe
en un r
digenc
qu'il fa
de paix
lement
miques
apporte
peu for
vent re
de sécu
que le
défense
Rais
désarm
ressour
grande
nale d
meilleu
Peuple
autono
L'ac
peuple
mie po
blèmes
à étud
égard
Charte
née ve
point c
canadi
par no
Si n
passé,
avec le
sous d

Aide aux pays économiquement sous-développés

Parmi les questions que l'Assemblée générale pourra le plus utilement étudier se trouvent, comme par le passé, celles qui ont trait à l'activité économique et sociale de l'ONU et intéressent notamment les régions économiquement sous-développées. En ce domaine, l'utilité et l'efficacité du travail de l'ONU s'accroissent de plus en plus.

Nous ne voudrions pas voir restreindre cette activité créatrice de l'ONU, car l'ignorance, la maladie et la pauvreté, en quelque point du globe qu'elles sévissent, mettent en danger la stabilité de la paix lorsqu'elles ne sont pas combattues. Plus que jamais nous sommes convaincus qu'aucun peuple ne peut rester sain et prospérer en un monde affligé par la maladie et l'indigence. La difficulté cependant tient à ce qu'il faut aux pays de l'ONU des garanties de paix et de sécurité pour s'engager totalement dans la lutte contre les maux économiques et sociaux. Bien qu'ils souhaitent apporter tout leur concours aux régions peu fortunées, certains pays doivent souvent restreindre leur aide pour des motifs de sécurité et en raison des fortes dépenses que leur imposent les nécessités de la défense.

Raison de plus pour espérer que le désarmement se poursuivra et libérera des ressources plus fortes, en faveur de la grande œuvre de coopération internationale dont l'objet est d'assurer une vie meilleure à tous les habitants de la terre.

Peuples sous dépendance et autonomie

L'acheminement progressif de certains peuples vers l'émancipation et l'autonomie pose peut-être chaque année les problèmes les plus compliqués que nous ayons à étudier. Les obligations de l'ONU à cet égard découlent essentiellement de la Charte et celle-ci prévoit une avance ordonnée vers les objectifs qu'elle formule. Ce point de vue est conforme aux conceptions canadiennes, qui s'expliquent elles-mêmes par notre histoire.

Si nous en jugeons par notre propre passé, c'est en s'associant et en collaborant avec les puissances établies que les peuples sous dépendance, de quelque race qu'ils

soient, peuvent le mieux s'initier à l'art de se gouverner eux-mêmes. Le Canada, de même que les autres membres de l'ONU et les puissances administrantes elles-mêmes, n'a aucun intérêt à retarder sans nécessité l'exercice des droits fondamentaux que la Charte prévoit pour chaque peuple; il reconnaît en outre qu'on n'a pas le droit de sacrifier les intérêts des peuples sous dépendance à ceux des puissances administrantes. D'autre part, précipiter la réalisation de ces louables objectifs serait peut-être desservir les peuples sous dépendance eux-mêmes.

Il est vrai que du fait de la tension internationale, l'émancipation ordonnée des peuples sous dépendance comporte des complications. La détente hâtera sans doute l'évolution de ces peuples vers l'autonomie et l'indépendance. Il importe d'autant plus que notre intervention dans ce domaine contribue à alléger la tension plutôt qu'à la prolonger.

Conclusion

Voilà notre point de vue sur la façon de résoudre, dans certains cas précis, les problèmes qui se poseront au cours de la dixième session. Puisse aucune délégation juger nos propositions comme de nature à réfréner ou à contrarier indûment les desseins et les aspirations des peuples qui s'estiment intéressés au premier chef par les problèmes dont la solution incombe aux grandes puissances.

Si nous admettons que l'avenir de l'ONU est intimement lié à la réalisation d'une paix durable, il faut aussi reconnaître que les membres de l'ONU doivent, tant individuellement que collectivement, consentir tous les efforts possibles et ne jamais laisser passer une occasion favorable, lorsqu'il s'agit d'avancer la cause de la paix. Si les grandes puissances réussissent à mettre fin aux tensions internationales qui durent depuis neuf ans et à s'entendre sur un programme de désarmement et de collaboration internationale plus étroite, nous devons alors être tous disposés à les suivre.

Si nous atteignons ces buts, comme nous l'espérons fort aujourd'hui, et que tous les camps partagés par divers conflits internationaux suivent eux aussi la voie tracée par les grandes puissances, un avenir

extraordinaire s'ouvrira devant l'ONU. Les buts vers lesquels tendent les diverses activités de l'ONU, conformes d'ailleurs aux aspirations de l'humanité entière, deviendront effectivement réalisables. Il faudra que se multiplient les gestes généreux, tels ceux de nos collègues brésiliens qui ont offert d'accueillir les prisonniers coréens si longtemps confiés à la garde du Gouvernement indien.

Nous avons tous pris pour acquis et même soutenu parfois que l'harmonie entre les grandes puissances, l'un des principes à la base de la Charte, est une condition de l'efficacité de l'ONU. La situation actuelle justifie notre confiance à cet égard. Il ne faudrait pas cependant qu'un tel point de vue incite l'ONU à attendre passivement que les grandes puissances se soient enfin mises d'accord. La conjoncture favorable où nous nous trouvons maintenant exige de tous les membres qu'ils soient conscients de leurs obligations, qu'ils acceptent de bon gré une discipline internationale et qu'ils apportent à l'étude des questions internationales de la modération, des dispositions pacifiques et un esprit de collaboration. Peut-être jamais encore, dans la courte histoire de l'ONU, ces exigences n'ont-elles été si pressantes.

Conscient des lourdes responsabilités qui nous incombent à tous, je tiens à recommander instamment à tous les délégués ici présents de s'unir dans la poursuite

des grands buts que je viens d'évoquer et de faire leur possible pour que l'ONU, sachant mettre à profit la situation plus favorable, contribue spontanément et généreusement à de nouveaux progrès.

Permettez-moi, monsieur le président, de terminer en rappelant qu'il y a exactement deux semaines cet après-midi, j'avais le plaisir d'inaugurer à Cobourg, en Ontario, un cairn commémoratif du premier concours mondial de labourage qui s'y était déroulé deux ans plus tôt. Ce qui me pousse à vous faire part de l'événement, c'est que le cairn en question était surmonté d'une charrue d'or portant en lettres délicatement tracées l'inscription suivante: « That man may use the plough to cultivate peace and plenty ». (Puisse l'homme mettre la charrue au service de la paix et de l'abondance!) Le trophée miniature, décerné tous les ans au vainqueur, va d'un pays à l'autre, emportant son message de paix et évoquant l'espoir et l'abondance. Comment pourrions-nous symboliser plus éloquemment nos espérances et notre commune détermination de contribuer à la réalisation de la prophétie biblique:

De leurs glaives ils forgeront des socs de charrue

Et de leurs lances, des faucilles.

Aucune nation ne lèvera plus l'épée contre une autre,

Et l'on n'apprendra plus la guerre.

Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques

LE Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, qui s'était déjà réuni à Washington en mars 1954, a tenu sa seconde réunion à Ottawa, le 26 septembre 1955. Les États-Unis y étaient représentés par M. John Foster Dulles, secrétaire d'État; M. George M. Humphrey, secrétaire au Trésor; M. Ezra Taft Benson, secrétaire à l'Agriculture; M. Sinclair Weeks, secrétaire au Commerce.

Le Canada était représenté par M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense; M. J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture; M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. W. E. Harris, ministre des Finances.

Outre les membres du Comité, M. Douglas Stuart, ambassadeur des États-Unis au Canada, et M. A. D. P. Heeney, ambassadeur du Canada aux États-Unis, ont pris part aux entretiens.

Symbole de relations étroites

Cet organisme a été institué par le Gouvernement des États-Unis et celui du Canada afin de permettre à ceux de leurs ministres dont relèvent les affaires économiques et commerciales de se rencontrer périodiquement et d'examiner ensemble les affaires présentant pour eux un commun intérêt. L'existence même de ce Comité constitue un symbole des relations étroites et amicales qui existent entre les deux pays, et manifeste l'intérêt que porte chacun à de nombreuses et fort diverses questions économiques de portée mutuelle. Les réunions de cet organisme complètent et développent les échanges quotidiens qui ont lieu entre représentants officiels et entre particuliers des deux pays.

A cette réunion, les échanges de vues ont porté principalement sur la politique générale du commerce, sur les progrès que marque le règlement des grands problèmes du commerce et des paiements internationaux ainsi que sur la politique commerciale en ce qui concerne les produits agricoles.

Le Comité a souligné qu'il importe de favoriser entre le Canada et les États-Unis des échanges commerciaux amples et croissants en même temps que profitables aux deux pays. Il a étudié les difficultés auxquelles ces échanges ont donné lieu de temps à autre. De l'avis de tous les membres du Comité, ces échanges s'accroîtraient de la façon la plus satisfaisante s'ils se produisaient dans le cadre d'un régime général de libération plus accentuée du commerce et des paiements. Alors les échanges multilatéraux contribueraient à établir sur une base saine et durable les rapports entre le Canada et les États-Unis, de même qu'entre ces deux pays et ceux du reste du monde avec lesquels ils entretiennent des relations. Le Comité a reconnu que toute politique et toute mesure qui tendent vers de tels objectifs influent considérablement sur la prospérité et la sécurité des deux pays.

Le Comité a fait observer que, grâce à la situation favorable de l'emploi et à une grande activité économique dans la plupart des régions du monde, le



—Dominion-Vide

**RÉUNION DU COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN POUR LE COMMERCE
ET LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

A l'issue de leurs entretiens, les membres du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques se sont réunis à la résidence du Premier ministre, M. St-Laurent. De gauche à droite: M. George M. Humphrey, secrétaire à la Trésorerie (États-Unis); M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (Canada); M. John Foster Dulles, secrétaire d'État (États-Unis); M. St-Laurent; M. Ezra Taft Benson, secrétaire à l'Agriculture (États-Unis); M. J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture (Canada); M. C. D. Howe, ministre du Commerce (Canada); M. Sinclair Weeks, secrétaire au Commerce (États-Unis), et M. W. E. Harris, ministre des Finances (Canada).

volume des échanges internationaux s'était en général bien maintenu au cours de l'année écoulée. Bien qu'il y ait eu progrès, dans plusieurs pays, en ce qui concerne l'abolition des restrictions et la diminution des mesures discriminatoires, il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Le Comité a reconnu que de grandes accumulations, en plusieurs pays, de certains produits agricoles posaient des problèmes aigus mais, il faut l'espérer, temporaires. A défaut de solutions prudentes, ces problèmes peuvent nuire au commerce de ces produits et même avoir de funestes répercussions sur le commerce international en général. Tous les membres du Comité ont eu l'occasion de se faire part de leurs vues sur ces questions. Ils sont convenus que, pour résoudre ces problèmes, il y a lieu de tenir des consultations plus étroites afin de ne pas perturber le cours normal des marchés commerciaux.

L'idée de créer le Comité, a-t-on rappelé, a été lancée en 1953 au cours de conversations entre le Président Eisenhower et le Premier ministre M. St-Laurent, fait qui traduit le vif désir qu'ils ont toujours manifesté de créer une meilleure compréhension et d'affermir les relations entre les deux pays.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET RETRAITES DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

L'honorable major-général L.-R. LaFlèche, ambassadeur en Argentine, se retire du service diplomatique le 11 juillet 1955.

M. D. M. Johnson est nommé commissaire canadien à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, le 5 août 1955.

M. H. O. Moran, ambassadeur en Turquie, est affecté provisoirement à l'administration centrale le 10 août 1955 et revient en congé au Canada.

M. J. J. Hurley, haut commissaire à Ceylan, revient en congé au Canada, le 25 août 1955.

M. O. W. Dier, de l'administration centrale, est affecté le 1^{er} août 1955 à la délégation du Canada à Copenhague.

M. A. F. Hart, de l'administration centrale, est affecté le 2 août 1955 à l'ambassade du Canada à Belgrade.

M^{lle} C. S. Weir, de l'administration centrale, est affectée le 2 août 1955 à la légation du Canada à Varsovie.

M. R. E. Branscombe, de l'administration centrale, est affecté le 3 août 1955 au consulat général du Canada à Chicago.

M. J. G. H. Halstead, de l'administration centrale, est affecté le 3 août 1955 à l'ambassade du Canada à Tokio.

M. J. A. Cadwell, de l'administration centrale, est affecté le 5 août 1955 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam.

M. F. M. Tovell, en mission à Copenhague, est affecté le 8 août 1955 à l'ambassade du Canada à Washington.

M. G.-H. Blouin, de l'administration centrale, est affecté le 8 août 1955 au consulat général du Canada à San-Francisco.

M. W. E. Bauer, de la légation du Canada à Varsovie, est affecté le 11 août 1955 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam (Hanoi).

M. E. D. Wilgress, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté le 11 août 1955 à l'administration centrale.

M. E. G. Smith, de l'administration centrale, est affecté le 12 août 1955 au consulat général du Canada à New-York.

M. G.-W. Charpentier, du haut commissariat du Canada à Canberra, revient en congé au Canada, le 13 août 1955.

M. E. H. Gilmour, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 15 août 1955 à l'administration centrale.

M. W. A. MacKay, de l'administration centrale, est affecté le 15 août 1955 à des fonctions hors cadre à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada.

M. D. V. Smiley, de l'administration centrale, est affecté le 20 août 1955 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge (Phnom-penh).

M. L.-V.-J. Roy, de l'administration centrale, est affecté provisoirement au haut Commissariat du Canada à Colombo, le 21 août 1955.

M. F. C. Finnie, de l'administration centrale, est affecté le 23 août 1955 à la délégation permanente du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Paris).

M. J. O. Parry, de l'administration centrale, est affecté le 23 août 1955 à la légation du Canada à Helsinki.

M. L. Houzer, de l'administration centrale, est affecté le 27 août 1955 à l'ambassade du Canada à Moscou.

M. E. P. Black est affecté le 29 août 1955 à l'administration centrale, après un congé au Canada.

M. I. W. Robertson, de l'administration centrale, est affecté le 30 août 1955 à la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Paris).

M. G. S. Murray, de l'administration centrale, est affecté le 31 août 1955 à la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies (New-York).

Sont entrés au Ministère à titre d'agent du service extérieur, classe I: M^{lle} A. M. Matheson, MM. A. O. Chistoff, D. W. Fulford, le 2 août 1955; M^{lle} M. E. Kesselring, le 8 août 1955; M. J. W. Rogers, le 22 août 1955.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Accord entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques, fait à Paris le 22 juin 1955.
Signé par le Canada le 22 juin 1955.

Accord entre les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de l'Inde et du Pakistan, d'une part, et du Gouvernement du Japon, d'autre part, au sujet des sépultures militaires du Commonwealth en territoire japonais.
Signé à Tokio, le 21 septembre 1955.

Bilatéraux

Ceylan

Echange de Notes, complémentaire à l'Echange de Notes du 11 juillet 1952, relatives au développement économique coopératif de Ceylan.
Signées à Colombo, le 5 juillet 1955.
En vigueur le 5 juillet 1955.

Danemark

Accord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu.
Signé à Ottawa, le 30 septembre 1955.

Israël

Echange de Notes portant renonciation, sur une base de réciprocité, aux droits perçus sur les visas de non-immigrants.
Signées à Jérusalem et à Tel Aviv, les 7 février, 2 et 15 août 1955.
En vigueur le 1^{er} septembre 1955.

Japon

Echange de Notes donnant effet, à compter du 20 juillet 1955, à l'Accord relatif aux services de transports aériens, signé à Ottawa le 12 janvier 1955.
Signées à Tokio, le 20 juillet 1955.

États-Unis d'Amérique

Accord relatif aux dispositions financières pour le ravitaillement et les services portuaires fournis, à l'occasion de visites, aux navires de guerre de l'un ou l'autre pays.
Signé à Ottawa, le 21 juillet 1955.

Echange de Notes donnant effet, à compter du 21 juillet 1955, à l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique, signé à Washington, le 15 juin 1955.
Signées à Washington, les 21 et 22 juillet 1955.

Echange de Notes donnant effet, à compter du 22 juillet 1955, à l'Accord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques aux fins de défense mutuelle, signé à Washington, le 15 juin 1955.
Signées à Washington, les 22 et 25 juillet 1955.

Echange de Notes relatives à l'aménagement et à l'utilisation d'un pipe-line pour le transport des pétroles entre le quai de l'Aviation militaire des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean et la base aérienne de Pepperrell à Terre-Neuve.
Signées à Ottawa, le 22 septembre 1955.
En vigueur le 22 septembre 1955.

Recuei
tions e

Recuei
aux sép
25c.)

Recuei
Lisbon

Recuei
Républ
(prix: 2

Recuei
de la R
françai

Recuei
Unis d
canadi

a) Pub

Rappo
Unie
New
de l
supp

Rappo
l'acti
au I
131
géné

Caisse
des
mixt
du
trois
au 3
1955
blée
n° 8

Résolu
écon
1955
26 p
ving

* On p
Toron
des N
Limit
Press
en fr
de Q
d'aut
Les r
distr
tiona
être c
Extér

Publications

(On peut obtenir ces documents de l'Imprimeur de la Reine au prix indiqué).

Recueil des Traités 1954, N° 9: Constitution du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Adoptée à Venise, le 19 octobre 1953. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1955, N° 2: Accord entre le Commonwealth Britannique et l'Égypte relatif aux sépultures militaires. Signé à Alexandrie, le 8 juin 1952. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1955, N° 4: Accord de commerce entre le Canada et le Portugal. Signé à Lisbonne, le 28 mai 1954. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1955, N° 6: Protocole d'accession au traité de l'Atlantique Nord de la République fédérale d'Allemagne. Signé à Paris, le 23 octobre 1954. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1955, N° 7: Convention sur la présence de forces étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. Fait à Paris, le 23 octobre 1954. Textes anglais et français (prix: 25c.).

Recueil des Traités 1955, N° 8: Echange de Notes (le 5 mai 1955) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique régissant l'établissement d'un réseau lointain de guet avancé en territoire canadien. Signées à Washington, le 5 mai 1955. Textes anglais et français (prix: 25c.).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. A/2902 et Add.1. New-York, 1955. 38 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: dixième session, supplément n° 11.

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1^{er} juillet 1954 au 15 juin 1955. A/2911. New-York, 1955. 131 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: dixième session, supplément n° 1.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Rapport du Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la troisième évaluation actuarielle de la caisse au 30 septembre 1954. A/2916. New-York, 1955. 8 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: dixième session, supplément n° 8 A.

Résolutions de la vingtième session du Conseil économique et social, 5 juillet - 5 août 1955. E/2795. New-York, le 15 août 1955. 26 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingtième session, supplément n° 1.

Le travail pénitentiaire. ST/SOA/SD/5. Juin 1955. 112 pp. Numéro de vente: 1955.IV.7.

UNESCO

Le financement de l'éducation. (XVIII^e Conférence internationale de l'instruction publique, Genève, 1955). 295 pp. \$2. UNESCO, Paris/BIE, Genève, 1955. Publication n° 162.

L'enseignement des arts plastiques dans les écoles primaires et secondaires. (XVIII^e Conférence internationale de l'instruction publique, Genève, 1955). 330 pp. \$2. UNESCO, Paris/BIE, Genève, 1955. Publication n° 164.

L'énergie nucléaire et ses utilisations pacifiques, par Gerald Wendt. (L'UNESCO et son programme—XIV). Paris 1955. 83 pp.

Ecologie végétale. Actes du colloque de Montpellier. (Recherches sur la zone aride). Paris 1955. 124 pp. (bilingue). \$3.

Le théâtre dans le monde. Volume IV, n° 2: Le théâtre en Suède. 87 pp. iTi. Éditeur: Elsevier, Bruxelles.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 72 du numéro de février 1955 d' "Affaires Extérieures".

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes suivants diffusés au Canada et à l'étranger:

Politique étrangère du Canada, allocution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, au dîner de clôture de la Conférence canado-américaine, Université de Rochester (New-York), le 1^{er} septembre 1955 (n° 55/29).

Extraits d'une allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, au Women's Canadian Club, Vancouver (Colombie-Britannique), le 25 août 1955 (n° 55/30).

The Great Lakes-St. Lawrence Seaway, allocution du président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, M. Lionel Chevrier, au Canadian Club d'Edmonton, le 6 septembre 1955 (n° 55/31).

Déclaration que M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et président de la délégation canadienne à la dixième session des Nations Unies, a faite au cours d'une séance plénière de l'Assemblée générale, le 26 septembre 1955 (n° 55/32).



AIDE FOURNIE DANS LE CADRE DU PLAN DE COLOMBO

Une brève cérémonie a eu lieu le 1^{er} août à Montréal pour marquer le début du chargement d'un envoi d'appareils et de matériel de construction lourde valant \$2,500,000 et destiné au projet d'aménagement hydro-électrique et d'irrigation de Warsak, que le Canada entreprendra dans le cadre du Plan de Colombo.

En présence du haut commissaire du Pakistan au Canada, Son Excellence M. Mirza Osman Ali Faig (au centre), du sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, M. R. M. Macdonnell (à gauche), et de M. R. G. Nik Cavell, une expédition symbolique de marchandises en caisses à claire-voie, portant sur une large banderole la mention: « Canada-Pakistan, Colombo Plan », est chargée à bord du « City of Doncaster » au quai n° 15, peu après midi.

Ottawa, Edmond Cloutier, C.M.G., O.A., D.S.P., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, 1955

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Novembre 1955

Vol. 7 N° 11

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

| | PAGE |
|--|------|
| Le voyage de M. Pearson en URSS | 282 |
| Le Plan de Colombo | 287 |
| Contrôle international des stupéfiants | 292 |
| Le Canada et l'utilisation paci- fique de l'énergie atomique | 297 |
| Le Canada et les Nations Unies | 305 |
| Société financière internationale | 309 |
| Nominations et mutations | 310 |
| Les Traités | 311 |
| Documents des Nations Unies | 312 |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Le voyage de M. Pearson en URSS

LE secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a été, du 5 au 12 octobre, l'hôte du Gouvernement de l'URSS. Voici les textes des déclarations qu'il a faites à cette occasion, ainsi que du communiqué conjoint publié à la fin de sa visite.

Déclaration de M. Pearson à son arrivée à Moscou le 5 octobre 1955

Je tiens à exprimer le plaisir que j'éprouve de me trouver ici et ma sincère gratitude pour la réception très cordiale dont nous avons été l'objet à notre arrivée.

Madame Pearson et moi-même sommes heureux d'avoir l'occasion de visiter Moscou et d'autres endroits de ce vaste pays. Nous espérons aussi pouvoir nous renseigner un peu sur la vie et les travaux des peuples de l'Union soviétique, qui ont été nos courageux alliés dans deux conflits mondiaux et qui ont connu, comme peu de peuples avant eux, la cruauté, la dévastation et la tragédie de la guerre. Naturellement, je compte avoir des entretiens avec les chefs soviétiques au sujet des problèmes mondiaux. Ainsi, je l'espère, nous pourrons mieux comprendre nos points de vue respectifs.

Dans ses relations internationales, mon Gouvernement, avec le ferme appui de la population du Canada, a travaillé avec constance à l'établissement de la paix, de la justice, de la liberté et du bien-être dans le monde entier. Nous n'avons pas d'autre but dans nos cœurs ou dans nos esprits. Mais la poursuite et l'accomplissement de ces fins exigent non seulement une coopération effective entre les gouvernements mais une meilleure entente entre les peuples. A cet égard, il est utile de se mieux connaître et d'échanger des visites et des idées.

Il est des motifs particuliers qui rendent souhaitables cette coopération et cette entente entre les populations de l'Union soviétique et celle du Canada. Nous sommes voisins par le pôle nord. Bien que vous soyez beaucoup plus nombreux que nous, nous avons des problèmes communs: nos vastes espaces, la variété et la sévérité de notre climat; l'étendue et la nature de nos ressources matérielles et le besoin criant de paix pour notre développement pacifique, dans l'intérêt général de nos populations. Il importe donc, à mon sens, que nous nous connaissions mieux et que nous comprenions plus clairement nos problèmes et nos points de vue respectifs, afin de pouvoir travailler ensemble à éviter une guerre qui nous engloiterait et nous détruirait tous.

J'espère fermement que ma visite contribuera quelque peu à ce but de paix dans la justice pour tous les peuples.

Communiqué conjoint

Un communiqué conjoint a été publié à Moscou, le mercredi 12 octobre, au terme de la visite que M. L. B. Pearson a faite à l'Union des Républiques socialistes soviétiques:



ARRIVÉE DE M. PEARSON À MOSCOU

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson (à gauche), a été accueilli à l'aéroport de Moscou par M. V. M. Molotov, ministre des Affaires étrangères de l'URSS (au centre) et M. Yakouchine, chef du protocole au ministère des Affaires étrangères.

Du 5 au 12 octobre le ministre des Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a visité l'URSS en qualité d'hôte du Gouvernement soviétique.

Durant son séjour à Moscou, M. Pearson a fait la rencontre des hommes d'État dirigeants de l'État soviétique et s'est entretenu avec le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. V. M. Molotov, le ministre du Commerce extérieur, M. I. G. Kabanov, et le ministre par intérim de la Culture en URSS, M. S. V. Kaftanov.

De la part du Canada, les personnes suivantes qui accompagnaient M. Pearson ont pris part aux entretiens: le sous-ministre associé du Commerce, M. M. W. Sharp, et le sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. J. W. Holmes; il y avait en outre M. J. B. C. Watkins, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada en URSS.

De la part de l'État soviétique, les participants aux entretiens étaient les suivants: le sous-ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. V. A. Zorin; l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'URSS au Canada, M. D. S. Chuvakhin; le chef du deuxième département européen du ministère des Affaires étrangères de l'URSS, M. V. Y. Yerofeyev.

Ces rencontres et ces entretiens ont eu lieu dans une atmosphère de cordialité; on y a abordé une foule de sujets, y compris des questions d'importance particulière pour les deux pays et d'autres de grande portée internationale.

L'échange d'idées a permis à chacun de mieux comprendre le point de vue de l'autre, ce qui est de nature à favoriser les bonnes relations entre les deux États.

On a reconnu qu'il n'y a entre les nations ou les groupes de nations aucun problème impossible à résoudre par des moyens pacifiques s'il existe de la bonne volonté et un désir sincère de renforcer la paix et d'établir des relations amicales entre les peuples. M. Molotov et M. Pearson se sont dits heureux de ce qu'au Sous-Comité du désarmement des Nations Unies, dont l'URSS et le Canada font partie, les points de vue se soient rapprochés et il a été établi que les deux parties s'entendaient sur la nécessité de faciliter une solution prochaine du problème du désarmement. Il a été convenu que pour y parvenir il importait absolument de développer la confiance entre les pays et d'accroître le sentiment de sécurité. A cette fin il faut adopter des mesures visant à accentuer la détente internationale. On a noté non sans satisfaction que les décisions de la conférence des chefs des gouvernements des Quatre Grands tenue à Genève en juillet dernier avaient contribué à cette détente, même s'il reste encore de nombreux problèmes à résoudre.

Le fait que M. Molotov a assumé la coprésidence de la conférence de Genève et que le Canada est membre de la Commission internationale pour la surveillance en Indochine a fourni l'occasion de discuter les problèmes indo-chinois. On s'est entendu pour reconnaître qu'en dépit des difficultés il fallait, tout en maintenant la trêve et en évitant de nouvelles hostilités, poursuivre la mise en œuvre des Accords de Genève.

Possibilité d'un accord de commerce

On a aussi profité de la visite de M. Pearson pour examiner la possibilité pour le Canada et l'URSS de conclure un accord de commerce conforme au principe de la nation la plus favorisée et avantageux pour les deux pays. Les deux ministres ont reconnu comme souhaitable l'adoption de toute mesure tendant à supprimer les obstacles au commerce international. Ils se sont entendus sur suffisamment de points pour qu'il y ait lieu de reprendre prochainement à Ottawa les négociations entamées à Moscou et dont on escompte des résultats positifs et utiles aux deux parties.

Au cours de leurs entretiens, les ministres ont reconnu que de plus fréquents échanges de visites officielles et officieuses seraient de nature à dissiper jusqu'à un certain point la méfiance et la mésestime, qu'il convenait de mettre tout en œuvre pour faire disparaître les obstacles à l'intensification du mouvement des renseignements et des idées et pour créer tous les contacts culturels, scientifiques et techniques possibles. Ils se sont entendus pour étudier en premier lieu les moyens d'instaurer entre l'URSS et le Canada une collaboration scientifique et technique dans les domaines de l'industrie, du transport, de l'agriculture ainsi qu'un échange de renseignements sur les recherches scientifiques dans les régions arctiques.

Il a été convenu aussi que des visites de délégations parlementaires pourraient contribuer à une meilleure compréhension entre l'URSS et le Canada, et affermir les liens qui unissent les deux pays.

Les deux ministres ont reconnu que les attitudes différentes de leurs gouvernements à l'égard des problèmes politiques et économiques ne devraient pas les empêcher de collaborer dans de nombreux domaines d'ordre pratique.

M. et A.
directeur

Une t
et de
cipe d
et an
sécurité

A
où il
Boulg
M. N

N
visite
et de
aussi
la rec
de pa

S
nière
quem
Stalin



A L'EXPOSITION AGRICOLE DE MOSCOU

M. et M^{me} Pearson, en visite le 7 octobre à l'Exposition agricole de Moscou, reçoivent un présent du directeur de l'Exposition, M. V. N. Tsitsin (à gauche). A droite, M. G. Ignatieff, du ministère des Affaires extérieures du Canada.

Une telle collaboration pourrait s'inspirer d'un même désir de favoriser la paix et de maintenir entre eux des relations amicales. Elle serait fondée sur le principe de la non-ingérence de chaque pays dans les affaires nationales de l'autre et animée par le désir commun de collaborer en vue d'établir la paix et la sécurité internationales.

Avant son départ de l'Union soviétique, M. Pearson a visité la Crimée, où il a été reçu par le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. N. A. Boulganine, et par un membre du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. N. S. Khrouchtchev.

Déclaration de M. Pearson à Stalingrad

Mes collègues et moi-même sommes très heureux d'avoir l'occasion de visiter Stalingrad. Le nom de cette ville sera toujours synonyme du courage et de la vaillance militaire du peuple russe et de ses forces armées. Nous avons aussi entendu parler des exploits héroïques accomplis ici dans le domaine de la reconstruction, qui font de Stalingrad un symbole de réalisations en temps de paix aussi bien que de victoire en temps de guerre.

Stalingrad a marqué un tournant dans le sort des Alliés pendant la dernière guerre. Ce tournant a été aussi décisif sur le front oriental que les débarquements sur les plages de Normandie l'ont été sur le front occidental. Depuis Stalingrad, les grandes armées soviétiques sont passées de la défensive à la

contre-offensive qui les mena à la victoire finale. Des têtes de plage de Normandie, où les troupes canadiennes, venues de 3,000 milles au delà des mers, avaient participé à de rudes combats, les Alliés occidentaux avancèrent jusqu'au jour où elles purent serrer la main à leurs alliés soviétiques, sur les ruines de la tyrannie nazie.

C'est donc avec des sentiments d'admiration sincère que je veux aujourd'hui rendre hommage à l'héroïsme et aux sacrifices dont le peuple russe a fait preuve en temps de guerre et que cette ville symbolise. Je suis heureux aussi de rappeler la victorieuse coopération du temps de guerre qui s'est établie entre l'Union soviétique et le Canada, et que rappelle la grande bataille livrée ici. J'espère que cette coopération pourra aussi se manifester dans l'effort tenté pour établir et maintenir une paix juste et durable et pour favoriser le bien-être de tous les peuples. Puisse cette lutte se terminer aussi victorieusement!

Entrevue de presse par M. Pearson, Basra, 13 octobre

Comme nous étions les hôtes officiels du Gouvernement soviétique qui nous a ménagé une généreuse hospitalité, nous n'avons vu qu'un aspect de la situation et nos impressions sont forcément superficielles. Une énergie, une puissance et une richesse collectives et massives, s'accompagnant de privations individuelles, voilà ce qui nous a le plus frappés.

L'Union soviétique est dirigée par un groupe d'hommes fermes et habiles qui ne demandent qu'à travailler en paix à l'édification du pays et à la solution de leurs problèmes qui, de leur propre aveu, ne manquent pas.

On peut difficilement douter de la sincérité des protestations qui s'élèvent du peuple contre la guerre; on sent vraiment que, dans des villes comme Stalingrad, la population repousse avec crainte l'idée de la guerre.

En ce qui concerne les relations canado-soviétiques, les dirigeants soviétiques n'ont cessé de rappeler que nous sommes voisins, exprimant le vif désir que s'accroissent les rapports mutuels, particulièrement en matière de commerce.

Les chefs soviétiques ont beaucoup parlé de « l'esprit de Genève », sans sous-estimer cependant les difficultés qui peuvent se présenter quand il s'agit de traduire cet esprit en actes.

Les chefs soviétiques nous ont dit franchement comment ils envisagent la situation internationale et j'ai été aussi franc dans l'exposé du point de vue occidental.

Intéressante, notre visite fut aussi très fructueuse, puisque je vois mieux maintenant d'où vient la puissance de l'Union soviétique et saisis mieux le caractère de sa politique. J'espère qu'à leur tour ses dirigeants en savent plus long sur l'attitude occidentale et ont acquis la conviction qu'à l'intérieur et en dehors de l'OTAN, l'Ouest n'est pas et n'entend pas devenir agressif ni belliciste, et qu'enfin la paix et la sécurité constituent tout autant pour les chefs occidentaux que pour eux des questions d'importance capitale.

M. Khrouchtchev m'a déclaré en Crimée: « Nous ne songeons à attaquer personne et vous m'affirmez que ni les États-Unis ni aucun autre pays de l'Ouest ne songent à attaquer qui que ce soit ». Puis il a ajouté: « Nous finirons donc par nous entendre ». A la suite de cette visite, si brève et limitée qu'elle fût, j'ai plus que jamais l'espoir que « nous y parviendrons et de la bonne façon ».

Le Plan de Colombo

Réunion du Comité consultatif, Singapour, 17-24 octobre 1955.

LA réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo s'est déroulée à Singapour du 17 au 21 octobre dernier sous la présidence de M. David Marshall, chef de la délégation de Singapour et premier titulaire élu au poste de ministre en chef de Singapour. M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dirigeait la délégation canadienne.

Après avoir dressé un bilan et défini les tâches à venir, le Comité a décidé de poursuivre l'exécution du Plan jusqu'au 30 juin 1961, la date-limite ayant d'abord été fixée au 30 juin 1957.

Bilan

Selon la coutume, on a fait, en se fondant sur des enquêtes, l'inventaire des travaux de développement économique coopératif dans le Sud et le Sud-Est asiatiques. Ces données et l'avis du Comité sur les problèmes qui se posent ont été incorporés au rapport préparé pour les ministres à une réunion préliminaire. Après examen minutieux, on a fixé le texte du quatrième rapport annuel qu'on pourra publier dans les capitales des États membres à la fin de novembre.

Au cours de la quatrième année du Plan, la plupart des pays intéressés ont maintenu et, dans certains cas, accéléré le rythme de leur développement. Le revenu et le produit national accusent dans l'ensemble une augmentation appréciable, particulièrement évidente dans l'industrie, l'activité minière et la production d'énergie. Une conjoncture économique favorable a accentué la demande de produits régionaux et facilité par ailleurs l'obtention d'outillage de base. Les pays dont l'économie repose sur l'exportation de certaines denrées, telles le riz, ont quand même éprouvé de sérieuses difficultés à cause du fléchissement des prix.

Les conditions particulières à cette région n'aident pas à établir des statistiques précises. On note toutefois des améliorations dans divers secteurs, celui de l'industrie notamment. L'un des principaux objectifs a été d'accroître, dans le cadre d'entreprises à fins multiples, la capacité de production d'énergie électrique. A cet égard, tous les pays de la région enregistrent une augmentation, qui s'est élevée dans l'ensemble à 13 p. 100 par rapport à 1954, l'Inde et le Pakistan rapportant des gains considérables. Dans d'autres domaines, le ciment, l'acier et le jute,—produit de base de certains pays,—accusent des avances respectives de 17, 12 et 6 p. 100.

En 1954-1955, on a affecté plus de 2 milliards 100 millions de dollars à des entreprises d'État contre 1 milliard 417 millions en 1953-1954. Plus de 40 p. 100 des crédits sont allés à l'agriculture, alors que l'assistance sociale et le transport en absorbaient l'une et l'autre 25 p. 100. On compte dépasser ces chiffres en 1955-1956.

De l'avis du Comité, les capitaux importants avancés depuis cinq ans soit par les gouvernements soit par la Banque pour la reconstruction et le dévelop-

pement ou d'autres institutions ont été pour les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques d'une aide précieuse dans la poursuite de leurs travaux.

Tâches de demain

Même si le Plan a contribué d'une façon pratique et durable au relèvement économique du groupe, des problèmes attendent encore une solution. Sans doute il ne s'agit pas de centraliser toutes les initiatives. Toutefois, grâce aux discussions annuelles et aux contacts qu'elles permettent, ministres et représentants des pays membres peuvent évaluer les besoins et se rendre compte des disponibilités. C'est précisément pour permettre aux partenaires asiatiques de mieux combler ces besoins que les pays plus développés leur viennent en aide.

Voici les considérations générales qui ressortent des derniers entretiens:

- a) Les pays sont loin d'en être au même point de développement, puisqu'en ces dernières années chacun n'a pas profité d'une conjoncture favorable à l'essor économique du groupe.
- b) En dépit de remarquables progrès et des résultats de certaines entreprises, le plus gros du travail est encore à faire.
- c) Le besoin toujours actuel de capitaux étrangers ne va pas sans la mobilisation des ressources domestiques: donnée d'une extrême importance et qui s'applique aux secteurs tant privé que public de l'entreprise et de la finance.
- d) Les problèmes économiques, que le Comité a circonscrits, appelleraient une nouvelle forme de coopération.

En raison de l'accroissement démographique, il est extrêmement difficile pour les pays de maintenir une production vivrière suffisante. Voici comment, dans son rapport annuel, le Comité pose la question:

Ce qui presse c'est de hausser le niveau de vie d'une population dont le chiffre grossit rapidement. Examiné dans cette perspective, l'état actuel de la production vivrière et de l'activité économique générale permet de mesurer la tâche immense qui reste à accomplir. Les niveaux de l'alimentation par tête, tout en dépassant sensiblement ceux de l'après-guerre, ont fléchi par rapport aux années d'avant-guerre et ne rejoignent même pas les normes reconnues.

Fait capital: la région du Plan connaît un accroissement démographique annuel de 10 millions provoqué d'une part par une augmentation de la natalité et de l'autre par une baisse de la mortalité, phénomène qui échappe à plusieurs... Presque partout, notamment dans les campagnes, existe le chômage, qui prend dans certains pays des proportions inquiétantes... On est donc en présence d'un problème immédiat et de longue portée: créer des emplois utiles pour l'économie générale et cela à un rythme qui permette non seulement d'aborder l'augmentation annuelle de la main-d'œuvre mais de la dépasser.

On a constaté que bon nombre de pays éprouvent des difficultés à grossir leurs recettes budgétaires. En raison de l'intervalle qui se produit habituellement avant que les sommes consacrées aux grands travaux se traduisent par une production et un revenu accrus, les recettes fiscales tardent à s'accroître au moment où des placements de plus en plus considérables deviennent nécessaires. C'est pourquoi des gouvernements ont cru bon d'améliorer le régime



LA CONFÉRENCE DU PLAN DE COLOMBO À SINGAPOUR

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et chef de la délégation du Canada, M. L. B. Pearson, parlant au cours d'une séance de la Conférence du Plan de Colombo.

fiscal et de reviser le niveau général des impôts, recourant parfois à une judicieuse création de crédit. Plusieurs membres se procurent des devises étrangères grâce au commerce extérieur et tirent des droits d'importation et d'exportation une bonne part de leurs revenus supplémentaires. Une baisse des recettes d'exportation jointe à des restrictions sur les importations a réduit le revenu des États. On aboutit à « un cercle vicieux: le développement n'avance pas faute d'argent et l'argent reste rare faute de développement ».

Le rapport préconise donc d'intensifier l'action dans le secteur privé, les compagnies de la région ne disposant que de ressources limitées. On s'efforce de remédier à la situation en créant des sociétés financières qui, avec l'appui gouvernemental, se chargent d'effectuer des placements dans le cadre du programme général.

Besoin de capitaux étrangers

Les représentants ont rappelé avec insistance que malgré tous leurs efforts les pays asiatiques ne peuvent se passer des capitaux étrangers. Ceux-ci, constituant ordinairement en Asie une fraction des investissements nécessaires à la mise en valeur de chaque pays, provoqueraient des placements de trois à cinq fois leur valeur. Pour parvenir à ces résultats, les pays intéressés devront tout mettre en œuvre pour mobiliser leurs ressources financières.

De l'avis du Comité, le capital étranger pourrait provenir de gouvernements amis, d'organismes internationaux et de particuliers. Les gouvernements et les organismes internationaux, la Banque internationale notamment, offrent des capitaux en quantités croissantes aux gouvernements de la région, lesquels sont de plus en plus soucieux de mettre à profit le mieux et le plus tôt possible l'aide de l'extérieur. Il importe en outre que s'accroisse le mouvement des capitaux privés vers la région. Aussi, nombre de gouvernements adoptent des mesures tendant à augmenter les investissements étrangers. La Société financière internationale, qui a reçu du Canada la promesse d'une contribution de 3 millions, aidera au financement d'entreprises privées dans la région et ailleurs.

Les compétences techniques, dont le besoin est grand, sont indispensables au progrès économique et social, au même titre que l'aide financière. Divers programmes d'assistance technique ont permis 7,200 stages en pays étrangers, dont 2,200 l'an dernier. Si l'on tient compte des 1,200 spécialistes envoyés au cours de l'année, le nombre de ceux qui ont travaillé dans les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques s'élève maintenant à 3,700. Le Comité consultatif attribue beaucoup de valeur à ce genre d'assistance. Il a étudié les moyens d'étendre la portée des programmes d'assistance technique, d'en augmenter l'ampleur et l'efficacité.

Le rapport se termine par le résumé ci-après des tâches à accomplir:

Le présent exposé est nécessairement bref et ses conclusions provisoires. S'il porte surtout sur les problèmes et les difficultés, c'est que le Comité consultatif a pour fonction d'y apporter des solutions en mettant à contribution l'expérience commune. Cela ne doit pas cependant nous faire oublier les réalisations du passé et les efforts considérables qu'elles ont coûtés. L'idée d'une action concertée, tant nationale qu'internationale, fait de plus en plus son chemin. Le principe de la coopération internationale, qui est à la base du Plan de Colombo, n'est pas sans jouer un rôle important dans l'évolution du monde; au moment où le Plan de Colombo entre dans sa cinquième année d'application, les pays qui y participent peuvent animer leur propre courage en considérant les réalisations du passé et s'inspirer de celles-ci pour faire face aux difficultés de l'avenir.

L'énergie atomique

La réunion de cette année a accordé beaucoup d'attention aux moyens de développer le Sud et le Sud-Est asiatiques par l'énergie nucléaire, par des recherches en ce domaine. M. Pearson a fait état d'un communiqué publié en septembre par les gouvernements indien et canadien; il y était question d'un projet commun, se rattachant au Plan de Colombo et en vertu duquel le Canada fournirait à l'Inde une pile d'une grande puissance, susceptible de se prêter à une grande diversité de recherches. Il s'agit d'un appareil semblable à la pile NRX présentement en usage à Chalk-River, au Canada. M. Pearson a révélé que le Canada assumerait les dépenses « extérieures » relatives à la pile NRX, de façon à ne pas réduire l'aide financière qu'il doit par ailleurs fournir pour des entreprises de caractère moins exceptionnel à d'autres pays bénéficiaires du Plan de Colombo. De leur côté, les autorités indiennes ont accepté de mettre le réacteur à la disposition des savants des autres pays, notamment de ceux auxquels s'applique le Plan de Colombo.

M. Pearson a décrit le rôle possible de l'énergie atomique dans le développement économique.

Pendant la conférence, la délégation des Etats-Unis a proposé que soit créé dans le Sud et le Sud-Est asiatique, sous la direction du groupe de Colombo, un centre de recherche et de formation en matière d'énergie nucléaire. Les Etats-Unis contribueraient généreusement à la mise sur pied de ce centre, qui s'ajouterait à ceux qui, existant déjà, servent à dispenser les connaissances fondamentales permettant l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La délégation américaine précisa que son offre et celle du Canada à l'Inde étaient complémentaires et multiplieraient les bienfaits des recherches nucléaires.

Contributions futures

Les délégations exprimèrent unanimement leur intention de poursuivre l'exécution du plan après le 30 juin 1957. M. Pearson et les autres membres de la délégation canadienne en ont vigoureusement préconisé la prolongation jusqu'à 1961, sous réserve que le renouvellement du Plan de Colombo serait de nouveau étudié en 1959.

Plusieurs délégations ont fait savoir que les cotisations qu'elles se proposaient de verser l'an prochain seraient égales ou plus fortes. M. Pearson a fait part des intentions du Canada à cet égard:

En ce qui a trait à l'activité du groupe de Colombo pour l'année prochaine, le Gouvernement canadien se propose de demander au Parlement lors de la prochaine session d'augmenter sensiblement la cotisation du Canada, qui s'établit cette année à \$26,400,000. Le supplément servirait surtout à couvrir les dépenses de l'année prochaine relatives au réacteur et certaines dépenses excédentaires qui résulteront de grandes entreprises déjà en voie de réalisation, telle celle de Warsak au Pakistan. De plus, j'espère que ces augmentations nous permettront de lancer quelques nouveaux projets modestes mais utiles, des projets d'assistance technique et d'envoi de matériel à certains pays qui n'ont pas reçu dans le passé beaucoup d'aide du Canada, mais dont nous apprenons à mieux connaître les besoins.

M. Pearson a mentionné quelques mesures d'assistance déjà prises en faveur de ces pays. Il a révélé qu'un appareil de radiothérapie au cobalt serait offert à la Birmanie et que, dans le cadre d'un programme de collaboration technique, des techniciens birmans seraient initiés à son fonctionnement. Il a aussi fait savoir qu'un groupe de Canadiens iraient sous peu étudier sur place par quels moyens le Canada pourrait aider l'Indonésie à développer son enseignement technique; le groupe étudierait aussi s'il est souhaitable que le Canada participe à un relevé des richesses naturelles. A Singapour, les représentants de ces pays et de quelques autres, le Vietnam, le Cambodge et le Laos notamment, se sont tour à tour entretenus de divers projets avec la délégation du Canada.

Contrôle international des stupéfiants

Par M. Kenneth C. Hossick, directeur du bureau des stupéfiants, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa, et représentant du Canada auprès de la Commission des stupéfiants des Nations Unies.



M. Kenneth C. Hossick

Le contrôle des stupéfiants, qui présente un intérêt primordial pour les gouvernements, les particuliers et plusieurs groupes professionnels, donne lieu depuis le début du siècle à des entretiens et à des mesures de coopération d'un caractère international. Entre 1909, année où se tint à Shanghai la première réunion internationale d'études sur l'opium, et 1953, qui a été témoin de l'organisation à New-York d'une Conférence de l'opium, il s'est conclu divers traités, accords et protocoles internationaux portant sur le contrôle des stupéfiants et auxquels le Canada est devenu partie. Le présent article entend exposer le fonctionnement des dispositifs fort complexes de contrôle international des narcotiques et les situer par rapport à la législation sur le sujet. Il tentera également

de démontrer que le problème des narcotiques, loin d'être limité au Canada ou même à notre civilisation occidentale, se pose à l'échelon international et mondial.

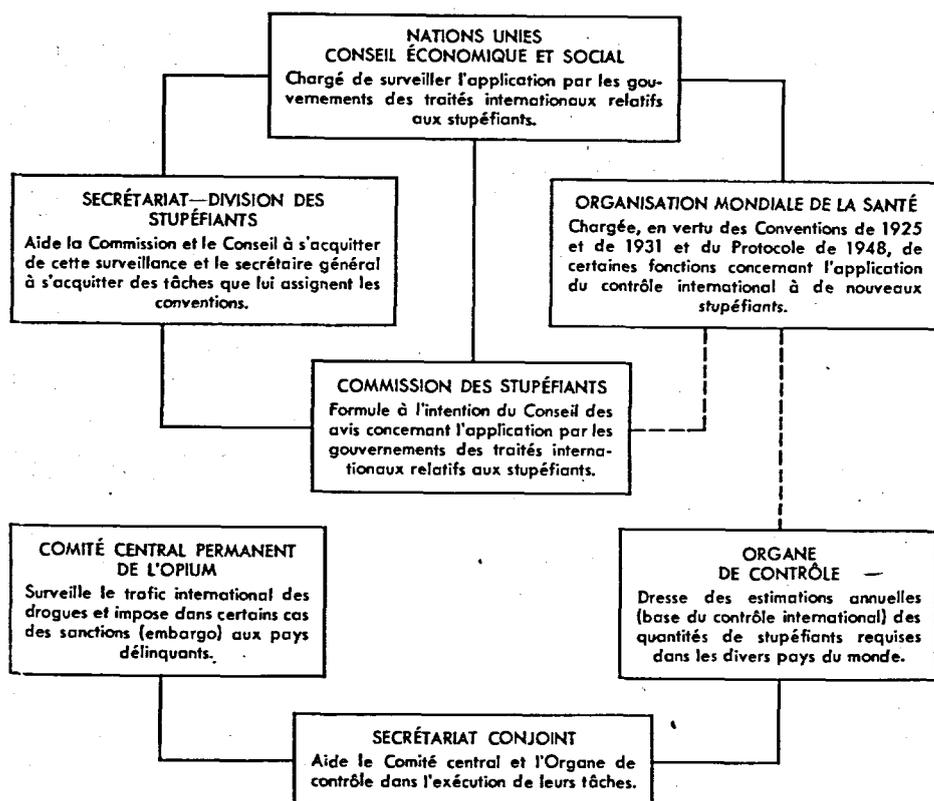
Contrôlé comme il convient, l'usage légitime des stupéfiants n'a en soi rien de dangereux ou de nocif. Indispensables à la médecine moderne, les stupéfiants sont utilisés à travers le monde pour soulager la douleur et restaurer la santé. Si un usage rationnel vaut de grands avantages à l'humanité souffrante, les abus peuvent entraîner ravages et misères. On connaît assez les dangers sociaux de la narcomanie pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister.

But des accords internationaux

Parce que les stupéfiants possèdent d'une part des propriétés sédatives et peuvent d'autre part engendrer la toxicomanie, une réglementation internationale des plus strictes s'imposait. En conséquence, dans l'intérêt de la communauté mondiale, quelque soixante-dix gouvernements parties à des traités internationaux sur les narcotiques ont renoncé à certaines prérogatives touchant la souveraineté nationale et accepté un système de contrôle international des stupéfiants. Limité tout d'abord à l'opium, aux alcaloïdes de la coca et au cannabis, le contrôle s'étend maintenant à certains stupéfiants synthétiques découverts récemment, tels le Demerol (Pethidine) et le Dromoran (Levorphan). Les accords internationaux visent à garantir que la fabrication, le trafic et la consommation des stupéfiants ne serviront qu'à des besoins légitimes.

Organes de contrôle international des stupéfiants

Voici un graphique des organes de contrôle international des stupéfiants tels qu'ils sont présentement constitués.



Comme on peut le constater, le Conseil économique et social (ECOSOC) qui se compose de quinze membres dirige la surveillance générale de l'application par les gouvernements des traités internationaux sur les stupéfiants. Cet organisme doit examiner et, lorsqu'il le juge à propos, approuver les recommandations de la Commission des stupéfiants, commission technique de l'ONU qui, à ses réunions annuelles, examine les données rassemblées par la Division des stupéfiants (Secrétariat des Nations Unies). La Commission a entre autres tâches celle de recommander dans des résolutions soumises au Conseil économique et social que les gouvernements prennent certaines mesures concernant le contrôle international des narcotiques et la mise en œuvre des traités. L'un des travaux les plus importants qu'on ait confiés à la Commission et au Secrétariat est l'élaboration d'une convention unique renfermant l'essentiel des neuf instruments existants, y compris le Protocole des Nations Unies sur l'opium, qui n'est pas encore entré en vigueur. La Commission et le Secrétariat travaillent à ce projet depuis plusieurs années.

Le Conseil économique et social peut accepter ou repousser par un vote majoritaire une proposition de la Commission; il lui est loisible d'autre part de la renvoyer à la Commission pour plus ample étude avant de présenter ses observations aux gouvernements. Une fois approuvées, les résolutions du Con-

seil relatives au contrôle des narcotiques sont transmises aux gouvernements des États membres des Nations Unies, qui les communiquent à leur tour aux organismes nationaux intéressés.

Le colonel C. H. L. Sharman, CMG., CBE, ISO, à sa retraite depuis 1954, est demeuré pendant plus de vingt ans représentant du Canada auprès de la Commission des stupéfiants.

Le Comité central permanent de l'opium se compose de huit membres nommés à titre personnel et pour un mandat de cinq ans par le Conseil économique et social. Établi en vertu de la Convention du 19 février 1925, le Comité exerce une surveillance continue sur le mouvement licite des drogues, s'appliquant à empêcher que les stupéfiants produits licitement soient détournés vers des marchés clandestins. Il reçoit des parties aux Conventions des 19 février 1925 et 13 juillet 1931 des statistiques sur les stupéfiants: importations, exportations, stocks, saisies, production, commerce, et prépare d'après ces données un rapport annuel à l'intention des parties contractantes et du Conseil économique et social. Le Comité est autorisé à prendre des mesures semi-judiciaires contre les pays qui manquent à remplir les obligations que leur imposent les conventions internationales ou menacent de devenir des centres de trafic illicite.

On trouvera plus bas un exposé des fonctions de l'Organe de contrôle des stupéfiants.

L'Organisation mondiale de la santé, institution spécialisée des Nations Unies qui a son siège à Genève, est chargée spécifiquement d'étendre le contrôle aux nouveaux produits; elle en établit les propriétés et décide ensuite s'il y a lieu de les classer parmi les stupéfiants. Ce travail se poursuit avec la coopération du Gouvernement des États-Unis au Centre clinique de pharmacologie et de chimie de Bethesda, Maryland, ainsi qu'au Centre de recherches sur la toxicomanie, à Lexington. Le Comité d'études sur la toxicomanie, Conseil national de recherches des États-Unis, prête également son concours à l'OMS.

Contrôle des stupéfiants dans les divers pays

Il n'est pas sans intérêt d'examiner les différences que présentent d'un pays à l'autre les organismes gouvernementaux de contrôle des stupéfiants. Le Canada, qui ne fabrique ni ne produit de stupéfiants, a adopté la Loi sur les narcotiques. Cette loi d'un caractère essentiellement pénal est appliquée par le Bureau des stupéfiants, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, alors que la Gendarmerie royale du Canada veille à en faire observer les dispositions pénales. Aux États-Unis, pays de grande production, la législation vise à réglementer, au moyen d'impôts, le commerce et la distribution des narcotiques à l'intérieur du pays. Il ne s'agit donc pas uniquement de lois pénales comme au Canada. Dans un autre pays de production, le Royaume-Uni, le contrôle des stupéfiants, conçu de façon originale, est assimilé à une obligation de caractère international. L'exécution de la loi de 1951 sur les « médicaments dangereux » incombé au secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur.

En France, la législation, de caractère essentiellement préventif, s'inspire du principe le plus simple, c'est-à-dire d'une intolérance totale. Le Service

central de pharmacie, qui relève du ministère de la Santé publique, assure le contrôle des narcotiques et veille à la mise en œuvre des règlements s'y rapportant. Dans l'Inde, où la production de l'opium compte parmi les plus importantes du monde, il existe une méthode de contrôle des plus perfectionnées, dont l'application relève du ministre des Finances (division du Trésor), l'opium étant classé parmi les denrées agricoles de production rentable.

Les divers pays, qu'ils s'adonnent à la fabrication, à la production de matières premières ou qu'ils soient de simples consommateurs, tel le Canada, se sont inspirés dans leur législation du même principe: la nécessité de contrôler de très près toute substance narcotique depuis son point d'origine jusqu'à son point de consommation et de prévenir tout abus qui pourrait en être fait dans l'intervalle.

Mesures de contrôle

La loi et les règlements, auxquels les dernières modifications importantes ont été apportées par le Parlement, en 1954, régit toutes les mesures préventives au Canada. Le contrôle des stupéfiants, de leur point de production à leur point de consommation, étant d'une importance indiscutable, les règlements en vigueur prévoient la tenue d'états détaillés de toutes les opérations commerciales. Ainsi les pharmaciens en gros du Canada, au nombre d'à peu près 160, sont tenus de présenter tous les mois un rapport de leurs ventes de substances narcotiques. Le Bureau des stupéfiants tient des fiches particulières pour les hôpitaux, les médecins, les dentistes, les vétérinaires et les pharmaciens détaillants, et y inscrit les quantités de narcotiques reçues par chacun d'eux. Ces inscriptions, dont le nombre peut s'élever à 14,000 en un mois, constatent toutes les transactions conclues entre les divers groupes professionnels.

Les grossistes sont tenus de soumettre à la fin de chaque année un rapport des stupéfiants en leur possession. Ces données, avec celles qui ont trait à l'importation et à l'exportation, permettent d'évaluer les besoins médicaux et scientifiques du Canada, qui sont ensuite révélés au Comité central permanent de l'opium et à l'Organe de contrôle des stupéfiants. Le chiffre des besoins annuels est ensuite révélé au Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et à l'Organe de contrôle des stupéfiants. Comme en fait foi le tableau ci-dessus, ces deux organismes exercent leur activité indépendamment de la Commission des stupéfiants, où ils sont cependant représentés.

L'Organe de contrôle fixe tous les ans les quantités nécessaires à chaque pays. Les substances nécessaires à la fabrication des stupéfiants étant connues, il est facile d'en régler l'importation d'après les besoins de la production licite, qu'il est également possible d'adapter aux besoins du monde entier. Tous les circuits de vente, nationaux et internationaux, font l'objet d'un contrôle et les statistiques des opérations commerciales sont communiquées périodiquement à l'Organe de contrôle. Les organismes internationaux intéressés exercent constamment une action de surveillance et de coordination sur le fonctionnement de tout ce dispositif.

Le contrôle n'est évidemment pas d'une efficacité totale. Le Protocole relatif à l'opium signé en 1953 et ayant pour objet de limiter la production aux besoins strictement médicaux et scientifiques, tend aussi à résoudre le

problème de la surproduction des matières premières et celui du trafic illicite qui en résulte. Ce Protocole, ratifié par plusieurs pays, notamment par le Canada, n'est pas encore en vigueur.

L'activité de l'industrie des stupéfiants est, dans une large mesure, conforme à un plan conçu et mis en œuvre à l'échelle internationale. Il convient sans doute de rappeler que l'élaboration des règlements internationaux a été motivée par des considérations sociales et humanitaires, et non pas par des intérêts économiques ou financiers.

Dans l'intérêt de tous les pays, les gouvernements ont consenti à restreindre leur propre liberté d'action, en cédant certains pouvoirs à des organismes internationaux, notamment celui d'appliquer des sanctions contre les États coupables d'infractions.

Recherches sur l'opium au Canada

En 1954, les confiscations d'opium vendu illicitement se sont élevées dans le monde à 35 tonnes, chiffre révélateur du problème que pose le contrôle des stupéfiants. Ces quantités auraient pu servir à la fabrication de 140,000 onces d'héroïne qui auraient fait l'objet d'un commerce clandestin de près d'un milliard de dollars, montant équivalant à environ le quart du budget fédéral de 1954. Il est évident que la réglementation de la production et de la vente de l'opium est d'un intérêt capital pour le Canada. Depuis 1949, de concert avec quinze autres pays, le Canada poursuit en ce domaine certains travaux que dirige, à Ottawa, M. Charles G. Farmilo, chef du laboratoire fédéral des stupéfiants à la Direction des aliments et drogues. Les recherches de M. Farmilo et de ses collègues ont donné d'excellents résultats et permis de déterminer par des moyens scientifiques l'origine de l'opium confisqué. Le Canada est en droit de tirer orgueil des travaux de ses savants dont le retentissement est international.

Conclusion

Je me suis appliqué à vous démontrer en quoi la réglementation internationale, du point de vue structure, conception, mise sur pied, méthodes et résultats, peut se comparer à une expérience de laboratoire portant sur le monde entier. L'étude des aspects sociaux de la question, poursuivie avec patience et imagination, a déjà donné des résultats de nature à exercer sur la société une influence imprévue et à avoir des répercussions qui iront bien au delà du problème des stupéfiants. En terminant, je vous citerai un passage du discours prononcé par le sénateur de Brouchère qui présidait en 1931 la conférence consacrée à l'étude des moyens de limiter la fabrication des stupéfiants:

L'œuvre que nous avons entreprise est gigantesque et sans précédent . . . Si dans le domaine des drogues beaucoup plus dangereuses et dans celui des armes beaucoup plus meurtrières, nous pouvions mettre sur pied un dispositif analogue, l'humanité ferait un grand pas en avant.

En 1955, ces propos nous paraissent plus justes que jamais. La paix deviendrait effectivement réalisable si, en vertu de traités internationaux, nous pouvions réglementer les engins nucléaires comme nous avons réglementé les stupéfiants.

Le Canada et l'utilisation pacifique de l'énergie atomique

L'Agence internationale de l'énergie atomique

Le 27 octobre, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sans aucune voix d'opposition une résolution présentée par dix-huit puissances et qui recommandait la prompte création d'une Agence internationale de l'énergie atomique, chargée d'encourager et d'aider, à l'échelle mondiale, l'étude et le développement des applications pacifiques de l'énergie atomique. La résolution recommandait en outre la convocation dans deux ou trois ans, sous les auspices des Nations Unies, d'une deuxième conférence internationale pour l'échange de renseignements techniques sur l'utilisation pacifique de cette énergie.

Le Canada, en plus de figurer au nombre des dix-huit parrains de la résolution, est l'une des huit puissances qui ont rédigé le projet de statut de l'Agence, soumis le 17 août aux gouvernements. Aux termes de ce projet de statut, les États-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, la France et le Canada feront partie du premier conseil d'administration de l'Agence, à titre de « principaux fournisseurs d'assistance technique et de matières fissiles ».

Déclaration canadienne

Le 10 octobre, au cours du débat général à la Première Commission sur le point intitulé « Utilisation pacifique de l'énergie atomique », M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et président de la délégation du Canada, s'est exprimé de la façon suivante au sujet de l'Agence internationale de l'énergie atomique :

A la neuvième Assemblée générale, le Canada a eu l'honneur d'être l'un des parrains de la résolution, adoptée à l'unanimité, qui avait trait au projet de création d'une Agence internationale de l'énergie atomique. Où en est la mise en œuvre des dispositions de cette résolution? Répondons par une phrase qu'emploient souvent les médecins: « Le progrès est plus lent qu'on eût pu le souhaiter, mais plus rapide qu'on ne s'y attendait. »

On ne saurait nier qu'il a été difficile de rédiger un projet de constitution assurant l'établissement de l'Agence sur des bases solides et permettant à cet organisme de jouer son rôle avec le maximum d'efficacité ainsi qu'avec l'appui maximum des États pouvant en faire partie. Quoi qu'il en soit, au moment où s'est ouverte à Genève, en août dernier, la conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, les travaux étaient déjà si avancés que le représentant des États-Unis a pu annoncer que les huit États (y compris le Canada) qui étudiaient la possibilité de fonder un tel organisme s'étaient mis d'accord sur un projet de statut et que ce projet allait être communiqué aux États membres des Nations Unies.

Nous espérons que le projet de statut rencontrera la faveur générale et qu'il entrera bientôt en vigueur, et que l'Agence sera le plus tôt possible en mesure d'aborder les tâches importantes que suppose l'aide au développement des applications pacifiques de l'énergie atomique dans le monde entier, ce qui établira

les bases d'une collaboration pacifique plus sûrement que rien d'autre ne saurait le faire.

Tous les Etats membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées ont reçu communication du projet de statut et voudront sans doute présenter des commentaires, dans un sens positif, à son sujet. L'an dernier, au sein de cette Commission, la plupart des membres reconnurent dans le débat, et tacitement dans la résolution, qu'il valait mieux confier à un groupe restreint d'Etats les négociations de détail concernant le statut. La résolution propose que l'Agence, une fois créée, négocie avec les Nations Unies une forme d'accord répondant bien aux besoins de la situation. M. Pearson, à la dernière session de l'Assemblée, a déclaré que « c'est là un domaine dans lequel les Nations Unies ne doivent pas se laisser et ne se laisseront sûrement pas distancer ». Mon Gouvernement continue d'estimer que l'Agence devrait, une fois créée, négocier un accord convenable avec l'Organisation des Nations Unies.

Pour le moment, il semble très avantageux de suivre la méthode qu'envisage la résolution et qui est la plus propre, je trouve, à hâter la création de l'Agence. La résolution prévoit l'examen attentif des opinions exprimées par ceux des membres qui manifesteront leur intérêt. Tous les Etats membres peuvent donc faire leur part en présentant le plus tôt possible des commentaires sur le projet de statut. Le Gouvernement canadien, pour sa part, étant l'un des Etats négociateurs, recevra avec joie tous ces commentaires. Il les examinera avec la plus grande attention lorsque viendra le moment de reviser le statut pour le soumettre sous sa forme définitive aux divers Etats.

On aura noté que le projet actuel prévoit avec grand soin la représentation dans la structure même de l'Agence des divers intérêts mis en cause, et en particulier celle des principales régions du monde. Une place particulière y est faite aux pays insuffisamment développés ainsi qu'à leurs besoins propres. Nous espérons que des pays appartenant à d'autres régions que celles auxquelles appartiennent les principaux pays contributeurs, actuels ou éventuels, voudront bien examiner le projet de statut et formuler toutes idées propres à assurer la création de l'Agence de la façon qui répondra le mieux à leurs besoins présents et futurs. Pour notre part, nous souhaitons vivement que cette Agence soit un instrument au service du but commun et qu'elle joue, comme les autres institutions des Nations Unies, un rôle de plus en plus important dans l'égalisation des chances des divers pays. Nous avons noté avec satisfaction la décision prise par le Gouvernement soviétique d'appuyer les propositions relatives à l'établissement de l'Agence internationale. Mon Gouvernement décidera peut-être de formuler des commentaires sur les diverses propositions précises présentées à ce sujet par le Gouvernement de l'Union soviétique, lorsqu'il lui aura été possible de les examiner.

Résolution révisée

Lorsque M. Martin a fait cette déclaration, la délégation du Canada ne s'était encore jointe aux parrains d'aucune des autres résolutions présentées jusqu'alors au cours du débat de la Première Commission sur l'« utilisation pacifique de l'énergie atomique ». Toutefois, par la suite, la délégation du Canada a demandé à se joindre aux parrains d'une version sensiblement modifiée du projet de résolution relatif à l'Agence de l'énergie atomique, présenté d'abord, le 6 octobre, par les délégations du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Au sujet de cette résolution révisée, M. Martin s'est exprimé ainsi, à la Première Commission, le 26 octobre:

Les résultats accumulés des débats, des projets successifs de résolutions ou d'amendements et des entretiens privés entre délégués sont clairement discer-

nables par quiconque veut bien comparer le texte du projet de résolution actuel, dont le Canada est l'un des parrains, et le texte du premier projet.

Parmi les principaux changements apportés au premier texte, qui tous se rapportent à la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, on remarque les suivants:

1. Il est maintenant question dans la résolution d'une conférence de tous les membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées, au cours de laquelle sera élaboré le texte définitif du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Un progrès appréciable se marque déjà vers l'établissement de cette Agence; le projet de statut a été communiqué aux gouvernements. Nous espérons sincèrement que le progrès se poursuivra dans le même sens et que les gouvernements formuleront sans tarder les commentaires qu'on leur demande. Nous n'en sommes pas moins heureux qu'il soit question dans la résolution même de mettre l'Agence sur pied au cours d'une conférence internationale réunissant plus d'États encore que l'Assemblée générale actuelle et qui aura le dernier mot à dire quant au texte du statut de l'Agence internationale. Quelle que soit la façon d'interpréter ce point, je ne saurais affirmer avec trop d'insistance que la conférence n'est pas envisagée comme une formalité se limitant à l'approbation d'un plan préconçu. Il est à craindre que nous laissions passer l'occasion d'améliorer ce statut de façon à faire du document final un instrument vraiment capable de réaliser l'une des initiatives les plus importantes des Nations Unies.

2. La résolution prie le secrétaire général d'étudier de concert avec le comité consultatif les relations entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et les Nations Unies et de faire rapport aux gouvernements avant la convocation de la conférence dont je parlais. Nous nous réjouissons du vif intérêt que le secrétaire général porte au développement de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Notre projet de résolution note la satisfaction de l'Assemblée en ce qui concerne le rôle joué par le secrétaire général dans la préparation et l'organisation de la conférence de Genève sur l'énergie atomique. Les rapports que doivent entretenir le nouvel organisme et les Nations Unies n'ont pas manqué d'attirer l'attention au cours des débats, donnant lieu à des examens minutieux par un bon nombre de délégations. Sans sous-estimer l'une quelconque des déclarations que nous avons entendues sur le sujet, je tiens à signaler celle que le distingué représentant de la Suède, M. Sandler, a faite à notre réunion du 18 octobre. J'estime que nous avons tous lieu d'être satisfaits de ce que le projet actuel de résolution, auquel ma délégation s'associe, invite expressément le secrétaire général et son comité consultatif à étudier la question. J'ai la certitude que si l'Assemblée approuve la résolution, nous n'aurons pas le moindre regret d'avoir confié cette lourde tâche au secrétaire général.

3. Il y est ensuite question des invitations faites aux Gouvernements du Brésil, de l'Inde, de la Tchécoslovaquie et de l'URSS, que la question intéresse, de participer avec les initiateurs à des négociations sur le projet de statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je souhaite vivement que ces gouvernements puissent se joindre au groupe de pays dont le Canada fait partie pour entamer de nouveaux pourparlers qui, nous en sommes convaincus, aboutiront rapidement à la création de cet organisme.

4. Une autre addition importante au projet est la recommandation selon laquelle les gouvernements intéressés devraient tenir compte des opinions exprimées au cours de la présente session de l'Assemblée générale et prendre toutes les mesures possibles pour assurer au plus tôt la mise sur pied de l'organisme sans perdre de vue les dispositions de la présente résolution. Les avis formulés depuis le début de la session en cours ont déjà influé de façon heureuse et

marquée sur la rédaction de la résolution qui nous occupe. Je tiens à donner à tous les membres de cette Commission l'assurance qu'en ce qui concerne mon gouvernement les points de vue entendus ici sur le projet de statut feront l'objet d'un examen attentif et bienveillant.

Forme définitive

Sous sa forme définitive, le dispositif de la résolution des dix-huit puissances relative à l'Agence de l'énergie atomique:

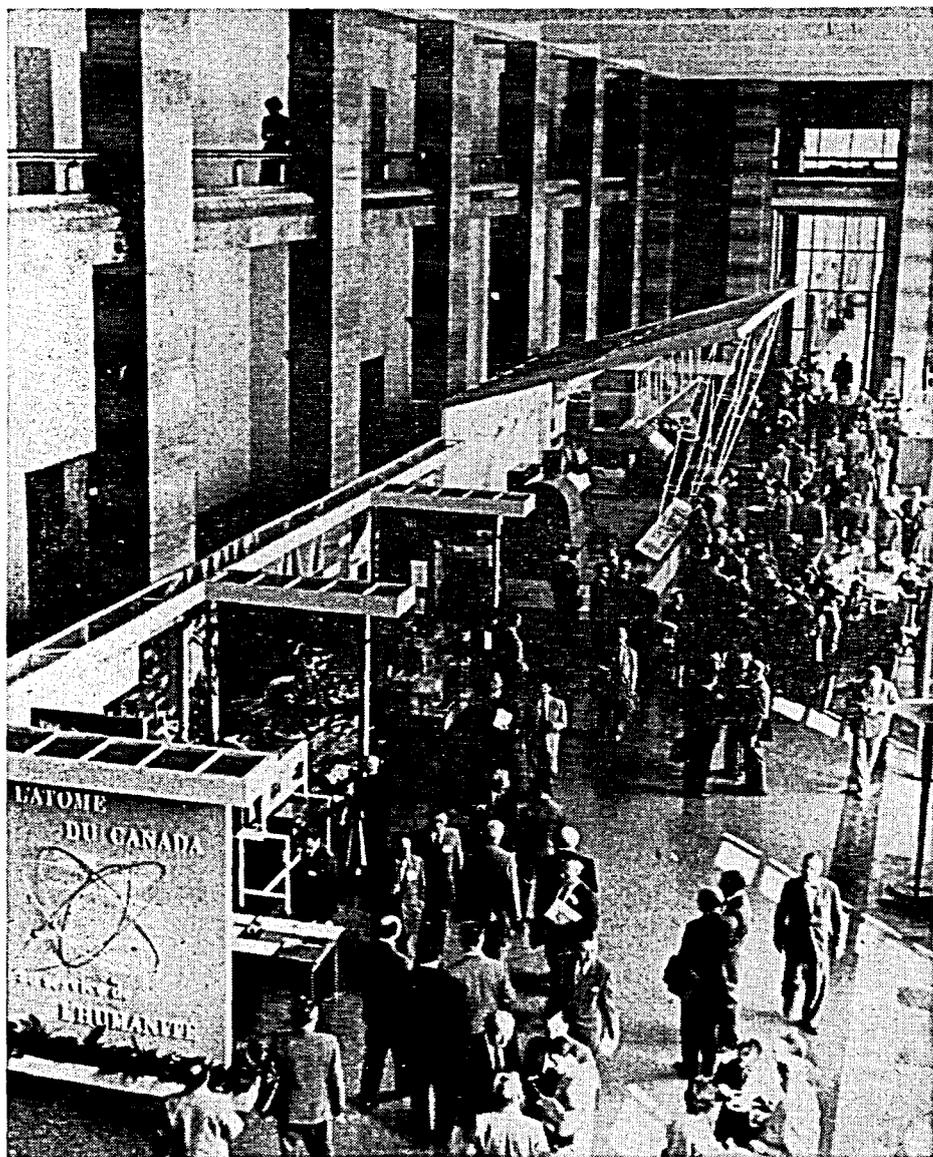
- a) Applaudissait à l'intention des initiateurs d'inviter tous les membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées à participer à une conférence sur le texte définitif du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- b) Accueillait avec plaisir l'idée d'inviter les Gouvernements du Brésil, de l'Inde, de la Tchécoslovaquie et de l'URSS, que la question intéresse, à participer avec les initiateurs à des négociations sur le projet de statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- c) Recommandait que les gouvernements intéressés tiennent compte des vues énoncées au sujet de l'Agence pendant la session de l'Assemblée générale en cours, ainsi que des commentaires des gouvernements, et prennent toutes les mesures possibles pour assurer au plus tôt la mise sur pied de l'organisme sans perdre de vue les dispositions de la présente résolution.
- d) Priait le secrétaire général d'étudier la question des relations entre l'Agence de l'énergie atomique et les Nations Unies.

Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique

Dans la résolution proposant l'établissement prochain de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Première Commission s'est, le 27 octobre, déclarée satisfaite des résultats de la première conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, tenue à Genève du 8 au 20 août 1955. Ces entretiens dont l'importance sans précédent a été reconnue partout dans le monde groupaient des délégués scientifiques de soixante-treize pays, notamment de l'Union soviétique, et des représentants de huit institutions spécialisées. Les réacteurs de puissance, la physique et la chimie nucléaires ainsi que les applications industrielles, agricoles et médicales de l'énergie atomique y ont fait l'objet de discussions techniques minutieuses.

La conférence de Genève sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique donnait suite à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée à l'unanimité le 4 décembre 1954. L'objet de la conférence, énoncé dans la résolution, était d'étudier les utilisations pacifiques de l'atome en divers domaines: biologie, médecine, protection contre les radiations, sciences, etc. . . Le Secrétariat de l'ONU a organisé la conférence de façon à favoriser la liberté des discussions et des échanges de renseignements scientifiques, et à empêcher que des considérations politiques n'entrent dans les débats.

Le Canada, l'un des parrains de la résolution du 4 décembre 1954, a participé activement à la préparation de la conférence, puis à ses travaux. M. W. B. Lewis, vice-président de la société Énergie atomique du Canada, Limitée, et certains savants du Brésil, de la France, de l'Inde, de l'URSS et des États-Unis



—Énergie atomique du Canada

STAND DU CANADA À LA CONFÉRENCE SUR L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Photo du stand du Canada à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique, tenue au Palais des Nations, Genève.

ont constitué la commission consultative qui a aidé le secrétaire des Nations Unies à organiser la conférence. M. Lewis a été du nombre des six vice-présidents de la réunion de Genève.

Le plan de la conférence, présidée par M. Homi J. Bhabha, directeur de la commission indienne de l'énergie atomique, comportait une série de séances plénières, dont celle de clôture, et trois séries simultanées de séances restreintes consacrées aux questions techniques. De plus, d'éminents savants donnaient le soir des conférences publiques. La délégation du Canada, dirigée par M. W. J.

Bennett, président de la société Énergie atomique du Canada, Limitée, comprenait d'autres savants de la même société, des économistes, des professeurs d'université, des représentants de diverses maisons canadiennes que les applications industrielles de l'énergie atomique intéressent. Les membres de la délégation canadienne, dont quelques-uns ont été invités à présider des discussions en groupes, ont présenté douze documents d'ordre scientifique.

Avec la Belgique, le Danemark, la France, la Norvège, la Suède, l'URSS et les États-Unis, le Canada a participé à l'exposition scientifique tenue en même temps que la conférence. L'envoi du Canada se composait de maquettes et de photographies des piles atomiques NRX et NRU, de deux appareils à radiations servant au traitement du cancer, de graphiques de la pile dite NPD, la première dont la construction soit entreprise expressément en vue de produire de l'électricité; une partie de l'envoi illustrait les utilisations des isotopes radioactifs en sylviculture, en médecine et dans l'industrie. Parmi les nombreuses photographies en montre, certains étaient consacrées à la production du cobalt 60, et d'autres à la décontamination et à la restauration de la pile NRX rendues nécessaires par la fuite survenue en décembre 1952.

Principaux résultats

Lors de son discours du 10 octobre 1955 à la Première Commission de l'ONU, M. Paul Martin a déclaré au sujet de la conférence que dans le domaine scientifique elle comptait parmi les mieux réussies et parmi celles qui ont attiré le plus grand nombre de savants. Elle a eu pour principaux résultats:

- I. de faire passer dans le domaine public une grande quantité de connaissances scientifiques tenues secrètes jusque-là;
- II. de permettre à des savants et à des ingénieurs du monde entier de recueillir des renseignements de première main sur les travaux de leurs confrères étrangers et de discuter avec eux leurs problèmes communs.
- III. d'attirer l'attention du public non seulement sur le rôle que l'énergie atomique est appelée à jouer à l'avenir mais sur les grands problèmes qu'il faudra résoudre avant que son exploitation puisse servir à l'économie du monde entier.

Le Secrétariat des Nations Unies projette de consacrer une série de livres au compte rendu complet de la Conférence et aux documents scientifiques qui y ont été présentés. Ces livres contiendront une documentation utile aux savants et de nature à faciliter l'organisation des prochaines conférences. La conférence a ouvert de nouvelles perspectives au monde entier en orientant l'attention des peuples, fixée sur la puissance destructive de l'énergie atomique, vers les aspects positifs de la science nucléaire, et en faisant connaître les grands progrès réalisés par plusieurs pays soucieux de mettre l'énergie atomique au service de l'humanité. Innovation notoire, la conférence a dissipé en grande partie le secret qui enveloppait la science nucléaire; c'est à ce fait et à l'atmosphère optimiste, qui a entouré la réunion des chefs de gouvernements tenue à Genève plus tôt au cours de l'été, qu'il faut attribuer une bonne part du succès de la conférence. Le rapport du secrétaire des Nations Unies à l'Assemblée générale faisait état de ce qui suit:

Après les séances régulières, certains groupes partageant les mêmes préoccupations ont souvent poursuivi leurs discussions. Il convient d'en faire mention puisque seule une atmosphère de bienveillance et de confiance rendait possible cette initiative remarquable.

Pile atomique canadienne destinée à l'Inde

Le 16 septembre, un communiqué publié conjointement par les deux pays intéressés faisait part de l'offre, agréée par l'Inde, d'une pile atomique NRX que le Canada lui fournirait dans le cadre du Plan de Colombo.

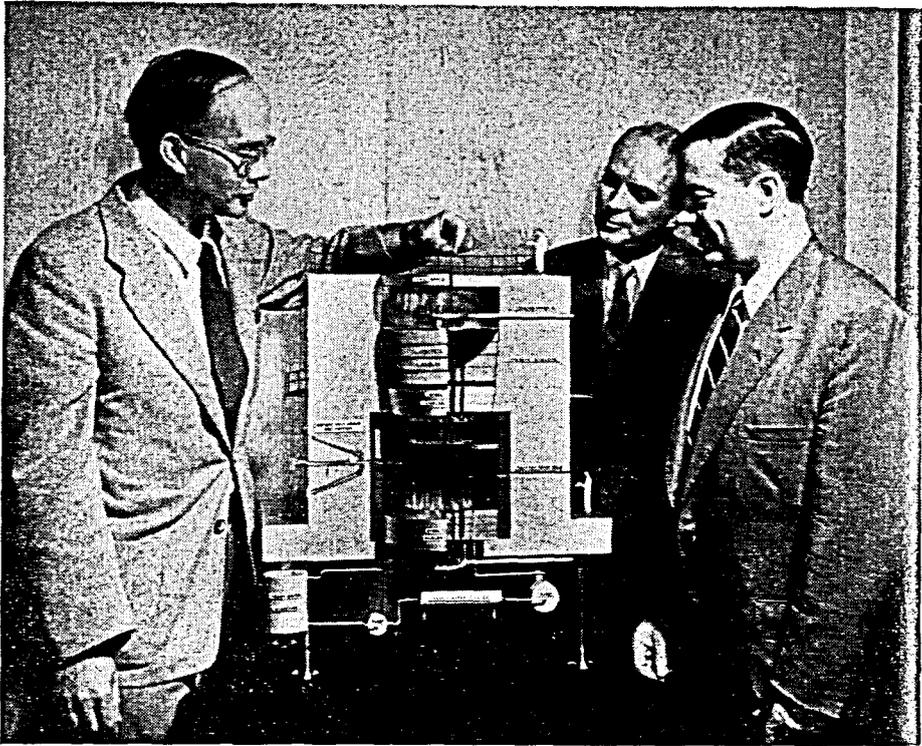
En faisant cette offre, M. St-Laurent a exprimé l'espoir que, dans l'Inde comme au Canada, la pile servirait à la recherche et au développement des applications pacifiques de l'énergie atomique. Dans sa réponse, le Premier ministre M. Nehru a fait savoir que son gouvernement serait disposé à permettre aux savants étrangers dûment accrédités, notamment à ceux des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques participant au plan de Colombo, d'utiliser les installations du futur centre nucléaire indien où le réacteur du Canada sera mis sur pied.

A Singapour, le 20 octobre 1955, lors d'une séance de la réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo, M. L. B. Pearson a donné des précisions sur ce projet. Voici en partie ce qu'il a dit:

Le centre de l'activité atomique chez nous a été notre réacteur NRX, à Chalk-River (Ontario), que quelques-uns d'entre vous ou vos représentants ont visité à l'occasion de votre réunion à Ottawa l'an dernier. Ce réacteur de grande énergie, aux applications variées, est très utile à nos travaux de recherches et d'expérimentation. La fabrication, l'installation et le fonctionnement d'une pile de ce genre présentent de nombreux problèmes et exigent plusieurs spécialistes très difficiles à trouver. Nous avons néanmoins cru devoir nous efforcer d'en installer une dans la région du Plan de Colombo.

En conséquence, les Gouvernements indien et canadien, comme ils l'ont annoncé conjointement le mois dernier, ont conclu un accord de principe à ce sujet et les détails de l'entreprise sont maintenant en voie d'élaboration. Nous projetons de payer les frais extérieurs que nécessite ce réacteur, de façon que le projet se réalise sans réduire l'aide que d'autres pays du Plan de Colombo, y compris l'Inde, pourraient obtenir pour la réalisation de projets de développement moins spécialisés. Nous avons aussi fait savoir aux autorités de l'Inde que nous consentirions à les laisser utiliser les fonds de contre-partie provenant de l'aide antérieurement fournie par le Canada pour financer les frais locaux d'établissement du réacteur.

Il est convenu que ce réacteur doit être à la disposition des chercheurs scientifiques d'autres pays, y compris ceux de la région du Plan de Colombo. Une telle participation conjointe, par les Gouvernements indien et canadien, à un projet qui vise à mieux maîtriser cette source d'énergie nouvelle à des fins constructives, pour l'avantage et avec la participation des chercheurs d'autres pays, illustre bien, je crois, notre communauté de buts dans le cadre du Plan de Colombo. Nous faisons bien d'être très prévoyants et de songer à mettre en service les méthodes les plus récentes comme les plus anciennes pour élever le niveau de vie et affermir nos régimes économiques. Il est toutefois bon de se rappeler,—c'est à peine nécessaire de le mentionner ici,—que pour faire avancer le développement économique il faudra continuer à peiner comme autrefois et à utiliser nos ressources avec prudence. L'énergie atomique n'offre nullement une solution magique à tous nos problèmes. Nos principaux efforts



RÉACTEUR NRX

—Énergie atomique du Canada

Spécialistes en train d'examiner un modèle du réacteur NRX analogue à celui que le Canada a offert à l'Inde dans le cadre du Plan de Colombo. De gauche à droite: M. A. G. Ward, chef de la division de la physique des réacteurs; M. R. F. S. Robertson, de la division des recherches chimiques; M. W. B. Lewis, vice-président, division des recherches et du perfectionnement, Société Énergie atomique du Canada, Limitée, l'un des six savants nommés par le secrétaire des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, à la vice-présidence de la Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

devront encore être orientés vers les tâches séculaires: irrigation et enrichissement du sol, coupe du bois, extraction de minerais du sous-sol, amélioration des moyens de transport, exploitation de toutes les sources possibles d'énergie, établissement d'industries solides et productives et lutte contre la maladie.

Quant à l'activité de l'an prochain dans le cadre du Plan de Colombo, le Gouvernement canadien se propose, à la prochaine session, de demander au Parlement d'accroître sensiblement la contribution de 26.4 millions de dollars que le Canada a fournie cette année. Le gros de l'augmentation servirait à payer en partie les dépenses qu'entraînera l'an prochain le réacteur atomique projeté et à parer à l'augmentation des frais que nécessiteront en cette même année certains autres grands projets en voie de réalisation, tel celui de Warsak au Pakistan. De plus, j'ai bon espoir que, grâce à cette augmentation, nous pourrions inaugurer des projets plus modestes mais très louables, particulièrement ceux qui comportent de l'assistance et du matériel techniques, dans les pays qui n'ont pas reçu beaucoup d'aide du Canada par le passé mais dont nous connaissons mieux les besoins.

Le Canada et les Nations Unies

Dixième session de l'Assemblée générale

Adoption de l'ordre du jour, retrait de la délégation française

LE 3 octobre, l'Assemblée générale a terminé l'étude de son ordre du jour et a décidé d'examiner soixante-six questions à sa session actuelle. A peu d'exceptions près, l'Assemblée a adopté sans discussion les points recommandés par son Bureau. Pourtant, aux réunions du Bureau et aux séances plénières, il s'est élevé une forte opposition à l'inscription à l'ordre du jour de trois points: la question de l'Algérie, la question relative au droit du peuple chypriote à disposer de lui-même et la question du statut de la Nouvelle-Guinée occidentale (Iran occidental).

Treize États arabes et asiatiques ont demandé que la question de l'Algérie soit discutée à l'Assemblée générale, mais la France s'est opposée à cette proposition aux réunions du Bureau, en affirmant qu'aux termes de l'Article 2 (7) de la Charte, cette question relève nettement de la compétence nationale de la France et n'est pas du ressort des Nations Unies. Le Bureau a recommandé finalement, par 8 voix contre 5, avec 2 abstentions, que la question de l'Algérie ne soit pas inscrite à l'ordre du jour. Toutefois, contrairement à cette recommandation, l'Assemblée générale a décidé le 30 septembre, par 28 voix contre 27 (y compris le Canada), et 5 abstentions, d'inscrire ce point à son ordre du jour. Elle a pris cette décision à la suite d'un débat au cours duquel la plupart des États africains et asiatiques qui avaient proposé l'inscription de ce point à l'ordre du jour ont déclaré que le refus à l'Algérie du droit à disposer d'elle-même risque d'aggraver la tension internationale. Les représentants du Royaume-Uni, des États-Unis et de la Belgique se sont rangés du côté de ceux qui ont appuyé le point de vue français et, comme le représentant du Canada, ils ont voté contre l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour. Après le vote, M. Pinay, ministre des Affaires étrangères de France et chef de la délégation française, a déclaré que c'étaient les Nations Unies, et non pas la France, qui auraient à subir les conséquences de cette flagrante violation de l'article 2 (7), que la France refuserait d'accepter cette décision de la majorité et qu'elle considérerait comme nulle et non avenue toute recommandation faite à ce sujet par l'Assemblée. Le lendemain, la France a retiré sa délégation de l'Assemblée générale. Pourtant, elle a fait savoir qu'elle continuerait de siéger au Conseil de sécurité et au Sous-Comité du désarmement.

Forte opposition

Ainsi qu'il a été dit plus haut, il s'est élevé également au Bureau et à l'Assemblée générale une forte opposition à ce que figurent à l'ordre du jour les points relatifs à Chypre et à la Nouvelle-Guinée occidentale. L'Assemblée n'a pas approuvé l'inscription à son ordre du jour du point relatif à Chypre, que la Grèce proposait pour la deuxième année consécutive, mais, conformément à la recommandation du Bureau, elle a fait inscrire la question de la Nouvelle-Guinée occidentale.



LE CANADA CONTRIBUERA \$1,800,000 À L'ASSISTANCE TECHNIQUE

—Nations Unies

Soixante et un pays ont promis de verser la somme de \$28,031,536 au budget 1956 du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées. Ci-dessus, le lieutenant-colonel Gilbert, du Canada, signant l'acte final de la Conférence par lequel son pays s'engage à fournir \$1,800,000. A gauche, M. Mehdi Vakil, secrétaire de la Conférence; à droite, M^{me} Georgette Cislet, de Belgique, présidente, et M. David Owen, président exécutif du Bureau de l'Assistance technique.

Accroissement de la contribution canadienne au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies

Le 20 octobre, à la réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo tenue à Singapour, M. Pearson a fait savoir que le Gouvernement canadien est disposé, sous réserve de l'approbation du Parlement, à verser \$1,800,000 l'année prochaine au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Ce montant, soit une augmentation de \$300,000 sur les contributions canadiennes des deux dernières années, a été promis formellement au nom du Canada par le lieutenant-colonel O. Gilbert à la Sixième Conférence de l'assistance technique des Nations Unies, tenue à New-York le 26 octobre. Le colonel Gilbert a dit que la décision du Gouvernement canadien d'augmenter sa contribution indique son désir constant d'appuyer un programme qui tend à favoriser une meilleure compréhension entre les peuples et les gouvernements et prouve que la collaboration internationale ne cesse de s'accroître dans le domaine économique. Il a ajouté qu'afin d'établir le Programme élargi sur une base administrative solide et de permettre l'élaboration de projets à longue échéance, le Gouvernement canadien est disposé, sous réserve de l'approbation du Parlement, à verser en 1957 et 1958 des contributions à peu près égales à celle de 1956.

Le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies coordonne les divers projets d'assistance technique que l'Organisation des Nations Unies elle-même et les institutions spécialisées ont entrepris dans des domaines aussi divers que l'administration publique, l'agriculture, l'hygiène, l'instruction, la

pèche, l'éducation professionnelle et le bien-être social. L'année dernière, soixante-et-onze pays se sont engagés à verser à ce programme un total de 27.9 millions de dollars. La contribution totale du Canada depuis l'inauguration du programme en 1950 s'élève à \$5,400,000.

Assistance économique aux pays insuffisamment développés

Dans une déclaration faite le 14 octobre au cours de la discussion générale de la Deuxième Commission, le président de la délégation canadienne, M. Paul Martin, a insisté sur le rôle de plus en plus important que les Nations Unies jouent dans les affaires mondiales en contribuant au progrès économique des pays insuffisamment développés. L'ordre du jour, de noter l'orateur, appelle l'attention sur le financement du développement économique et les programmes d'assistance technique. Selon M. Martin, qui évoquait une de ses observations à l'Assemblée générale, il importe au plus haut point que l'ONU travaille dans l'harmonie et que les débats reflètent un sens véritable de la concorde. Si l'Organisation n'aborde pas les problèmes politiques avec un esprit modéré et constructif, elle perdra de son prestige et son activité économique ne pourra qu'en souffrir. L'action collective représente un important facteur de progrès; toutefois, dans plusieurs cas, il peut-être préférable de s'en tenir à des ententes bilatérales. On doit de toute façon éviter de forcer le pas.

Passant au rapport du Conseil économique et social, M. Martin a félicité ce dernier d'avoir centré ses débats sur la situation économique mondiale et la possibilité d'élargir le commerce international. Il s'accorde entièrement avec d'autres représentants à la Deuxième Commission pour reconnaître que le meilleur moyen de réaliser et de maintenir l'équilibre économique entre les pays est de travailler au rétablissement du régime multilatéral de commerce et de paiements. Le représentant du Canada se rallie à ceux qui se sont élevés contre la tendance de certains gouvernements à concentrer leurs efforts vers l'autarcie et l'organisation de zones préférentielles étroitement reliées.

Au sujet de l'appui que son pays a donné à l'initiative du Président Eisenhower dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, l'homme d'État a fait remarquer que le Canada a été l'un des parrains de la résolution présentée l'an dernier en vue de la création d'un organisme international. Il espère qu'après examen les pays sous-développés apporteront les modifications ou les améliorations qui pourraient être nécessaires au statut élaboré par le Canada et les autres initiateurs.

Dans son exposé des mesures prises par le Canada pour accroître la circulation des capitaux privés vers les pays économiquement faibles, M. Martin a signalé que son pays appuie la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur de même que la Société financière internationale. Il a annoncé que le Canada consentirait une autre contribution importante à l'assistance technique, attirant l'attention sur l'aide fournie par le Gouvernement canadien en dehors de l'ONU à la fois sur une base bilatérale et dans le cadre de plans collectifs tels que le Plan de Colombo. Parlant du lien établi par la Charte elle-même entre la préservation de la paix et l'amélioration des conditions économiques et sociales dans le monde, M. Martin conclut: « . . . nous ne manquons pas à nos obligations solennelles lorsque nous essayons d'aider au maintien de la paix non seulement en tentant de résoudre les problèmes politiques mais en appuyant jusqu'à la limite de nos possibilités les espoirs et les

aspirations de tous les peuples vers une vie faite de sécurité, de dignité et de justice. »

Élection du Canada à l'ECOSOC

Des élections pour combler six vacances au Conseil économique et social ont eu lieu les 19 et 20 octobre. Ont été élus au premier tour du scrutin, le Canada, les États-Unis d'Amérique et l'Indonésie; aux scrutins subséquents, la Yougoslavie, le Brésil et la Grèce.

Désarmement

Le Sous-Comité du désarmement des Nations Unies convoqué à New-York le 29 août dernier a clos ses débats le 7 octobre. Cet organisme dont les réunions sont privées se compose de représentants du Canada, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'URSS. Les pourparlers de New-York formaient la seconde partie de la deuxième série de discussions entamées à Londres le 25 février.

Les délégations des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de l'URSS ont réitéré les propositions mises de l'avant par les chefs de leurs gouvernements au cours de la conférence de Genève en juillet. Les États-Unis ont présenté des propositions détaillées sur le plan Eisenhower, qui envisage un échange de renseignements militaires entre les États-Unis et l'URSS et la faculté pour les deux pays de survoler le territoire de l'autre. Le Royaume-Uni a de nouveau proposé, pour une zone à déterminer d'un commun accord, un régime d'inspection mixte des forces des deux camps qui se font face en Europe. La délégation française a fait un long exposé du plan par lequel M. Faure préconise le contrôle des budgets militaires et l'affectation des économies qui résulteraient du désarmement à des programmes de mise en valeur. L'Union soviétique a simplement déposé le texte du programme élaboré par M. Boulganine en vue de la réunion de Genève; en matière de désarmement, il s'agissait uniquement d'une répétition des propositions soviétiques présentées le 10 mai 1955.

En outre, le Royaume-Uni et la France ont présenté d'autres propositions sur la structure et les pouvoirs de l'organisme international qui, à leur avis, devrait surveiller la mise en œuvre du programme de désarmement.

Les délégations ont procédé à d'utiles échanges de vues sur les divers documents déposés au Sous-Comité, notamment sur les propositions de M. Eisenhower, que le Canada et les autres puissances occidentales considéraient comme un pas en avant vers la mise au point d'un programme de désarmement complet. La présentation de tous ces plans n'a cependant été suivie d'aucune décision. Dans son rapport du 7 octobre à la Commission du désarmement, qui se compose des membres du Conseil de sécurité et du Canada, le Sous-Comité, sans prendre position, a présenté une revue de ses travaux et indiqué que peut-être il se réunirait de nouveau et présenterait un rapport supplémentaire. Il avait suspendu ses séances parce que les ministres des Affaires étrangères devaient étudier la question du désarmement au cours de leur session qui s'ouvrirait à Genève le 27 octobre.

Alors que les délégations occidentales croyaient que l'URSS avait accepté leur calendrier de réunions, où la session de la Commission du désarmement

(Voir la suite à la page 311)



De gauche à droite : le président

Heer
L'an
la B
pléta

cour
actio

lion
qu'i
été

cour
men
La
cap
des
pris



De gauche à droite: Sir Roger Makins, ambassadeur du Royaume-Uni aux États-Unis; M. E. R. Black, président de la Banque internationale; M. A. D. P. Heeney, ambassadeur du Canada aux États-Unis et M. J. H. Warren, directeur exécutif canadien suppléant de la Banque internationale.

Le 25 octobre, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heeney a signé à Washington le statut de la Société financière internationale. L'ambassadeur a aussi déposé l'instrument d'acceptation du Canada auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, complétant ainsi les formalités exigées des membres de la Société.

Le Parlement canadien, dans ses prévisions budgétaires pour l'année en cours, a prévu un crédit qui permettra au Gouvernement d'acquérir 3,600 actions de la Société financière internationale au prix de \$1,000 (É.-U.) l'action.

La Société financière internationale aura un capital autorisé de 100 millions de dollars, que les membres pourront souscrire en proportion de ce qu'ils auront souscrit au capital lorsqu'au moins 75 millions de dollars auront été souscrits à son capital par trente gouvernements.

La Société financière internationale aura pour mission première d'encourager le progrès des entreprises productives particulières dans les États membres, surtout dans les régions du monde insuffisamment mises en valeur. La Société investira des capitaux dans des entreprises avec le concours des capitaux privés. De façon générale, elle s'appliquera à favoriser le mouvement des placements nationaux et internationaux de caractère privé vers les entreprises qui se créent dans les pays membres.

(Voir la suite à la page 311)

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. E. M. Reid, haut commissaire, retourne à la Nouvelle-Delhi après un congé au Canada, le 12 septembre 1955.
- M. P. A. Bridle devient commissaire canadien de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, le 19 septembre 1955.
- M. G. R. Heasman, ambassadeur, retourne à Djakarta le 26 septembre 1955, après un congé au Canada.
- M. L. Mayrand, commissaire canadien de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, revient en congé au Canada, le 28 septembre 1955.
- M. A. Rive est nommé ambassadeur du Canada en Irlande; il se rend dans ce pays le 29 septembre 1955.
- M. L.-P. Picard, C.R., est nommé ambassadeur en Argentine. Il a quitté Ottawa le 30 octobre 1955.
- M. E. Turcotte, ambassadeur en Colombie, revient en congé au Canada le 28 octobre 1955.
- M. W. G. Stark est nommé consul général du Canada à la Nouvelle-Orléans; il se rend dans cette ville le 1^{er} septembre 1955.
- M. A. R. Boyd, de l'administration centrale, est affecté le 2 septembre 1955 au consulat général du Canada à Seattle.
- M. A. R. Kilgour est affecté, le 6 septembre 1955, au Collège de la défense nationale à Kingston, après un congé au Canada.
- M. T. B. Wainman-Wood est affecté, le 6 septembre 1955, au Collège de la défense nationale à Kingston, après un congé au Canada.
- M. C. H. West, du consulat général du Canada à Seattle, est affecté le 6 septembre 1955 à l'administration centrale.
- M. A.-R. Crépault, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, revient en congé au Canada le 7 septembre 1955.
- M. A. C. Anderson est affecté, le 12 septembre 1955, à l'administration centrale, après un congé au Canada.
- M^{lle} M. E. Kesslering, de l'administration centrale, est affectée le 14 septembre 1955 au consulat général du Canada à New-York.
- M. T. M. M. Pope, de l'administration centrale, est affecté le 22 septembre 1955 à la *London School of Oriental and African Studies*.
- M. W. G. M. Olivier, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 3 octobre 1955 à l'administration centrale après un congé au Canada.
- M^{lle} B. E. McGregor, de l'administration centrale, est affectée le 5 octobre 1955 à l'ambassade du Canada à Bruxelles.
- M. J.-C.-J. Cousineau, de l'administration centrale, est affecté le 7 octobre 1955 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J.-G. Maranda, en mission en Indochine, est affecté le 24 octobre 1955 à l'administration centrale après un congé au Canada.
- M. J. M. Harrington, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté le 24 octobre 1955 à l'administration centrale après un congé au Canada.
- M. S. G. LeFeuvre, de l'administration centrale, est affecté le 24 octobre 1955 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. J. M. J. Hughes, de l'administration centrale, est affecté le 29 octobre 1955 à l'ambassade du Canada à La Haye.
- Sont entrés au Ministère à titre d'agent du service extérieur, classe 1: M. W. F. S. Beattie, le 6 septembre 1955; M. J. M. Hunter, le 6 septembre 1955; M^{lle} M.-T.-A.-L. St-Pierre, le 30 septembre 1955.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéral

Statuts de la Société financière internationale, approuvés par les Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement le 11 avril 1955.

Signés par le Canada le 25 octobre 1955.

Instrument d'acceptation du Canada déposé le 25 octobre 1955.

Bilatéraux

Mexique

Échange de Notes relatives aux services aériens.

Signées à Mexico le 28 octobre 1955.

En vigueur le 28 octobre 1955.

États-Unis d'Amérique

Convention sur les pêcheries des Grands lacs

Signée à Washington le 10 septembre 1954.

Échange de ratifications à Ottawa, le 11 octobre 1955.

En vigueur le 11 octobre 1955.

Échange de Notes relatives aux dispositions financières pour le ravitaillement et les services portuaires fournis, à l'occasion de visites, aux navires de guerre de l'un ou l'autre pays.

Signées à Ottawa, le 21 juillet 1955.

En vigueur le 19 octobre 1955.



LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

(Suite de la page 308)

figurait après les entretiens des Quatre à Genève, les Soviétiques ont demandé pour le 17 octobre une nouvelle convocation. Au cours de la réunion qui s'en suivit, mais dont l'ouverture eut lieu en fait le 21 octobre, les représentants de la Nouvelle-Zélande, de la Belgique et du Pérou se sont plaints de ce que les pays non représentés au Sous-Comité n'aient pas eu le temps d'étudier la documentation volumineuse que celui-ci avait mise à leur disposition le jour même. A ce stade, un débat sur le désarmement ne pouvait avoir aucune utilité. Tous les membres occidentaux du Sous-Comité, dont le Canada, se sont ralliés à ce point de vue. Le 31 octobre, en dépit des objections des Soviétiques, la Commission a décidé de suspendre ses séances pour les reprendre plus tard en tenant compte des délibérations de la conférence de Genève, à la date que le prochain président voudrait bien fixer.



SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

(Suite de la page 309)

Le représentant du Canada qui est au nombre des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement deviendra également membre du Bureau des gouverneurs de la Société financière internationale.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Fonds des Nations Unies pour le secours aux réfugiés. Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1954 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes. A/2900. N.-Y. 1955. 12 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 6 D.

Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 13 décembre 1954 et Rapports du Comité des commissaires aux comptes. A/2901. N.-Y. 1955. 60 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 6.

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 et Annexe explicative. A/2904. N.-Y. 1955. 105 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 5.

Deuxième annexe explicative des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956. A/2904/Add.1. N.-Y. 1955. 37 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 5 A.

Rapport du Comité du Sud-Ouest africain à l'Assemblée générale. A/2913. N.-Y. 1955. 52 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 12.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Premier rapport à l'Assemblée générale (dixième session). A/2921. N.-Y. 1955. 39 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 7.

Rapport du Conseil de tutelle pour la période du 17 juillet 1954 au 22 juillet 1955. A/2933. N.-Y. 1955. 248 pp. \$2.50. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 4.

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa septième session, du 2 mai au 8 juillet 1955. A/2934. N.-Y. 1955. 49 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 9.

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période du 16 juillet 1954 au 15 juillet 1955. A/2935. N.-Y. 1955. 36 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 2.

Rapport du Comité des contributions. A/2951. N.-Y. 1955. 6 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 10.

Troisième rapport de la Commission des Nations Unies pour l'étude de la situation raciale dans l'Union Sud-Africaine. A/2953. N.-Y. 1955. 115 pp. Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 14.

Pratiques commerciales restrictives. Rapport sur les pratiques commerciales restrictives affectant le commerce international. E/2675. Janvier 1955. 20 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: dix-neuvième session, supplément n° 3A.

Pour une libération des échanges. E/2737, ST/ECA/31. New-York, avril 1955. 66 pp. Numéro de vente: 1955.II.C.5.

Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle de l'Afrique orientale (1954). Rapport sur le Ruanda-Urundi et documents y afférents. T/1168, mars 1955. 69 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: quinzième session, supplément n° 2.

Résolutions de la seizième session du Conseil de tutelle (8 juin-22 juillet 1955). T/1199, le 3 août 1955. 54 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: seizième session, supplément n° 1.

Annuaire des droits de l'homme pour 1952. N.-Y. 1955. (Imprimé en France, juillet 1955). 540 pp. Numéro de vente: 1954.XIV.1.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. PROTOCOLE des conditions d'accession du Japon à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et listes des concessions tarifaires. Genève, le 7 juin 1955. 112 pp.

b) Documents photocopiés:

Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Commentaire préparé par le Secrétaire général. A/2929, le 1^{er} juillet 1955. 415 pp.

Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée pour la période du 1^{er} septembre 1954 au 30 juin 1955. A/2936. N.-Y. 1955. 74 pp. et annexe. (Le texte imprimé paraîtra aux Documents officiels de l'A.g.: dixième session, supplément n° 18.)

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 95, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 72 du numéro de février 1955 d' "Affaires Extérieures".

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Décembre 1955

Vol. 7 N° 12

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

| | PAGE |
|--|------|
| La mise en valeur du Nord et l'évolution du monde par R. A. J. Phillips | 314 |
| Admission de réfugiés de Palestine au Canada | 320 |
| Les relations franco-tunisiennes | 321 |
| Le Canada et les Nations Unies | 326 |
| Nominations et mutations..... | 342 |
| Les Traités..... | 342 |
| Déclarations et Discours..... | 343 |
| Index du volume 7..... | 344 |

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

La mise en valeur du Nord et l'évolution du monde

par R. A. J. Phillips*

DURANT les quelques minutes que le lecteur mettra à lire le présent article, une quinzaine s'il se rend jusqu'au bout, la population du globe aura augmenté de 857 habitants; l'an prochain ce rythme d'accroissement sera vraisemblablement plus rapide encore.

Quand on considère cet accroissement démographique, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès, qui s'établit à quelque 30 millions par année, on est en mesure de comprendre mieux que par toute autre explication pourquoi le Nord canadien est appelé à un grand destin, non seulement du point de vue canadien, mais du point de vue mondial.

Chaque année, il faut assurer à 30 millions de nouveaux habitants nourriture, vêtements et autres nécessités de la vie, ainsi qu'un niveau de vie plus élevé que celui des générations précédentes. Les besoins du monde en richesses naturelles ne cessent de croître non seulement en fonction de la poussée démographique actuelle, mais parce qu'on ne cesse de réclamer un niveau de vie plus élevé. Le problème que posent tous ces besoins nouveaux pourra se résoudre partiellement par une hausse de la productivité; éventuellement nous devrons inventorier et exploiter toutes nos richesses naturelles.

Richesses inexploitées

Le Nord canadien constitue à cet égard l'une des plus grandes réserves du monde. Fait étonnant, et que nous pouvons peut-être trouver heureux maintenant, la puissance économique et la prospérité du Canada, ainsi que la renommée de ses vastes richesses naturelles, minérales et autres se sont fondées presque exclusivement jusqu'ici sur l'exploitation d'une bande de territoire méridionale au delà de laquelle s'étend au nord une immense contrée d'un million et demi de milles carrés où se trouvent quelques-uns des minerais les plus prometteurs de notre pays. Cette contrée, presque vierge, s'offre à la foreuse du mineur, tout comme nos fertiles terres à blé de l'Ouest attendaient la charrue du laboureur il y a quelque soixante-quinze ans.

La mise en valeur des richesses minérales du Nord ne saurait tarder longtemps encore, car les besoins du monde finiront par l'emporter sur les difficultés d'exploitation, le climat et surtout la distance. La demande la plus importante, celle qui se fera le mieux valoir, viendra sans doute non pas des pays nord-américains, mais du reste du monde, désireux d'avoir part aux avantages de la technologie moderne. Pour en mesurer l'ampleur éventuelle, il suffit de comparer les niveaux de consommation des États-Unis à ceux du reste du monde. En 1954, la consommation de zinc atteignait une moyenne de 11 livres par tête aux États-Unis, alors qu'elle n'était que de 1.4 livre dans le reste du monde. Pour le plomb, les chiffres correspondants sont de 9.4 et 1.2 livres. Les autres matières premières accusent presque tous les mêmes écarts. Si les

* Agent exécutif au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, précédemment fonctionnaire au ministère des Affaires extérieures.

niveau
s'app
de la
I
l'augr
ans, c
p. 10
La d
amér
cette
canad
les ge
ceux
mats
Les r
l'exis
indus
depu
depu
taillé

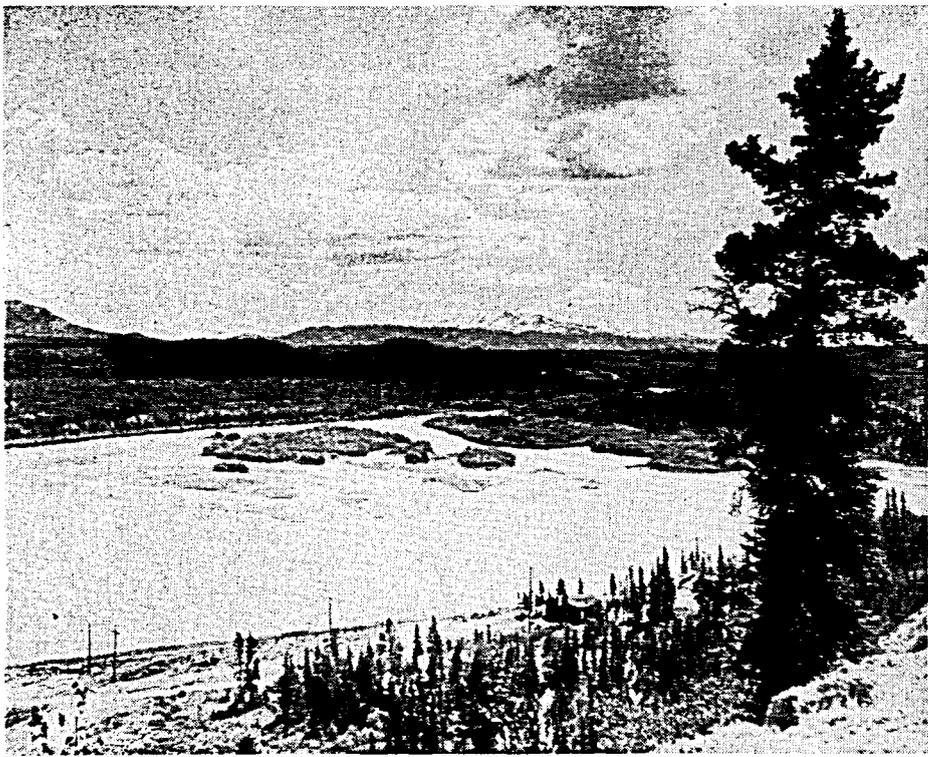


Photo: Nord canadien et Ressources nationales

Printemps sur le Yukon.

niveaux de consommation du reste du monde tendaient le moins à s'approcher de ceux des États-Unis, nous assisterions à une hausse effroyable de la demande.

Il y a trois ans et demi, aux États-Unis, la Commission Paley prévoyait l'augmentation de la demande mondiale de certains minerais. En vingt-cinq ans, celle du plomb marquerait une hausse de 39 p. 100 aux États-Unis et de 61 p. 100 pour le reste du monde; le cuivre progresserait de 43 et de 54 p. 100. La demande mondiale de nickel doublerait. Entre 1970 et 1980, le marché américain pourrait absorber de 18 à 19 fois plus de magnésium. Poursuivre cette énumération serait monotone, sans doute. Revenons plutôt au Nord canadien, où l'on a établi la présence de la plupart des minerais; en fait, selon les géologues, ils s'y trouvent probablement tous, si l'on excepte, bien entendu, ceux dont la formation est liée à une action de surface s'exerçant sous des climats tropicaux, tel le bauxite par exemple.

Les richesses du Nord canadien

Quelles sont-elles? Dès les temps des premières explorations, on a établi l'existence de certains minerais. Quelques-uns font l'objet d'une exploitation industrielle depuis plus d'un demi-siècle. D'autres ne sont mis en valeur que depuis quelque temps, ou le seront bientôt. Dans les régions du Nord colonisées depuis quelque temps déjà, on a pratiqué des relevés géologiques assez détaillés. Ailleurs, c'est-à-dire dans les régions désertiques et peu connues, on s'est

contenté de certaines indications de nature à orienter les prospecteurs vers les endroits les plus prometteurs. Il convient sans doute de citer maintenant quelques cas précis.

Les premiers produits du Nord consistèrent en pelleteries; pour se les procurer, les trafiquants pouvaient se faire explorateurs et les explorateurs, trafiquants. C'est grâce au commerce des fourrures que le Nord n'a pas été complètement délaissé après qu'on eut renoncé, du point de vue commercial du moins, à découvrir le passage du Nord-Ouest. Depuis la seconde guerre mondiale, certains minerais ont dépassé la fourrure de renard bleu dans l'ordre d'importance des exportations des deux territoires du Nord-Ouest. En 1898, le monde entier s'intéressa au Klondike, où se ruèrent des aventuriers venus de partout à la poursuite d'une richesse qui persistait cependant à leur échapper. Le retour de ces chercheurs d'or n'a pas été sans provoquer un revirement dans l'attitude des gens à l'égard du Nord. Toutefois, nous leur devons les premiers jalons d'une future mise en œuvre.

Possibilités d'avenir

Aujourd'hui encore, on trouve de l'or dans les ruisseaux où des filées d'hommes se sont penchés, pleins d'espoir il y a plus de cinquante ans; à la battée d'autrefois, a succédé la drague d'aujourd'hui, rapide et en harmonie avec les procédés modernes de l'industrie minière du Nord. Au Yukon, l'or n'a plus l'importance du plomb, du zinc et de l'argent. La production de la mine la plus importante est passé en neuf ans d'un demi million à 14 millions de dollars. Les possibilités d'avenir dépassent de beaucoup cependant tout ce qui se fait aujourd'hui. D'autres gisements, notamment d'amiante, de minerais de plomb et zinc, d'argent et plomb, de nickel et cuivre, suscitent aussi beaucoup d'espoirs. Dans le nord du Yukon, une société privée, à la recherche de pétrole et de gaz naturel, explore activement une zone de 12,500 milles carrés.

Tous ces gisements prennent de la valeur du fait d'un extraordinaire potentiel hydro-électrique, dont une bonne partie pourra être mise au service du Yukon. Le Yukon et ses tributaires, selon les projets d'aménagement actuels, pourront produire 4,500,000 H.P., soit le quart de la puissance actuelle des aménagements du reste du Canada.

Le Yukon possède certaines forêts, dont les produits sont presque tous utilisés sur place. La production agricole satisfait normalement une partie des besoins locaux; les superficies en culture, se situant entre 500 et 1,000 acres, représentent une proportion des terres arables de moins de .2 p. 100. Une faible partie seulement des vastes territoires du Nord-Ouest, moins bien connus mais dont la carte a été entièrement dressée, a fait l'objet d'un relevé géologique détaillé. L'industrie minière actuelle rayonne autour de Yellowknife, ville située sur le Grand lac des Esclaves; la production d'or à partir d'un minerai d'une extraordinaire richesse, a quintuplé de 1939 à 1954, passant en valeur à 10 millions.

L'or n'a pas donné lieu à la première production minéralogique importante. L'exploitation des gisements d'uranium du Grand lac de l'Ours a commencé dès 1933; elle constitue depuis la guerre l'une des principales sources au monde de ce minerai. Les champs pétrolifères de Norman, sur le Mackenzie, sont exploités sur une base commerciale, depuis 1920; leur rendement s'étant considé-



Photo: Nord canadien et Ressources nationales

MINE D'OR GÉANTE

La mine d'or de Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) la plus considérable du Nord canadien.

ablement accru depuis la guerre, ils suffisent actuellement aux besoins de la vallée du Mackenzie.

L'industrie minière du Nord-Ouest, malgré un passé modeste, semble destinée à une grande prospérité. Le premier nom devenu célèbre en ce domaine est celui de Pine-Point, endroit situé sur la rive sud du Grand lac des Esclaves; les réserves de minerai de zinc et de plomb s'y élèveraient, selon les évaluations actuelles, à plus de 60 millions de tonnes, toutes de traitement facile et se prêtant, pour une bonne part, aux fouilles à ciel ouvert. La liste des autres régions prometteuses offre, en quelque sorte, l'aspect d'un index géologique des territoires du Nord-Ouest. Le secteur restreint déjà exploré contient du tungstène de cuivre, du fer, de la houille, du tantale, du béryllium et du lithium, en plus de l'or, de l'uranium, du plomb et du zinc.

De 1946 à 1953, soit en sept ans, la production minéralogique du Nord a décuplé; voilà peut-être le meilleur présage d'avenir.

Climat et distance

Une grande partie des ressources nécessaires au monde se trouvent dans le Nord canadien. Comment les atteindre? C'est là que résident les difficultés, notamment celle du climat, la première qui se présente à l'esprit.

La plupart des gens en exagèrent cependant la gravité. Au fait, dans la région du Grand lac des Esclaves, actuellement et pour quelques années le

foyer de l'industrie minière, ne sévit pas un climat aussi rude qu'on ne le croit généralement. L'hiver est plus rigoureux que dans le sud; à Yellowknife, par exemple, la température moyenne est inférieure de 17 degrés F. à celle de Winnipeg. Les mois d'été y sont très agréables, avec une température moyenne de 57 degrés, soit 7 degrés de moins qu'à Winnipeg et 3 de moins qu'à Edmonton. Bien que la saison de végétation soit très courte, les plantes croissent bien, grâce à de longues heures de lumière solaire.

Le milieu se prête à la vie et à l'industrie, tant en hiver qu'en été. Les maisons exigent de bons isolants, malgré lesquels la consommation de combustible de chauffage est très forte. Il s'agit en somme d'accepter le prix du froid.

Résoudre les difficultés que posent les distances n'est pas aussi facile. Aucuns frais ne grèvent la production autant que ceux du transport. Au Yukon, de bonnes routes relient les diverses régions industrielles entre elles, ainsi qu'avec le réseau routier du Sud. Un chemin de fer aboutit à la côte. Cependant, il n'existe qu'une seule grande route, celle qui relie le Sud au Grand lac des Esclaves. Les autres modes de transport sont la navigation, l'aviation, les traîneaux tirés par des chiens et les trains de tracteur. Le réseau de transport du Mackenzie, très important, comporte toutefois l'inconvénient de n'être praticable, c'est-à-dire exempt de glace, que trois ou quatre mois par année.

Les problèmes du transport, si compliqués soient-ils, sont à la mesure de l'homme. Il a été question de relier la région du Grand lac des Esclaves au chemin de fer transcontinental. Les partisans de l'entreprise affirment que le nouveau chemin de fer déterminerait la mise en valeur des gisements de zinc et plomb les plus importants de l'Amérique du Nord, situés à faible distance de l'endroit proposé comme terminus; il hâterait en outre l'exploitation de certaines autres richesses minéralogiques dont l'extraction ne deviendra rentable, voire plus profitable que dans le Sud, lorsqu'il sera possible d'en réduire suffisamment les frais, ceux du transport surtout. Il ouvrirait à la colonisation les 530,000 milles carrés du district de Mackenzie.

Autres aspects du Nord

Il serait peu équitable et peu objectif de ne songer qu'aux richesses matérielles lorsque nous envisageons l'essor du Nord canadien par rapport à l'économie mondiale en progrès. Le Nord est important à d'autres points de vue. Ne constitue-t-il pas une zone de défense d'où l'alerte pourrait protéger les régions peuplées du sud contre les assauts aériens. Les réseaux de radar, traversant l'Arctique et les régions situées en deçà, sont imposantes, certes, mais du point de vue de l'avenir du Nord, ce sont les voies de transport et la connaissance du milieu qui auront les répercussions les plus importantes. La mise en valeur du Nord canadien ne s'effectue pas en fonction de la défense; elle n'y est pas subordonnée non plus. Il se pourrait que le monde libre se félicite un jour de l'existence du Nord canadien et de l'activité qui s'y déploie, si les événements tournaient mal.

Nos 10,000 Esquimaux, qui habitent une des régions les plus septentrionales et les plus rudes du globe, ajoutent à l'importance du Nord canadien. La colonisation s'approchant sans cesse de leur pays, ils sont soumis à une pénible épreuve d'adaptation, que le reste du Canada observe avec intérêt. L'hygiène, l'enseignement, la recherche de débouchés pour les produits dont la vente est rendue nécessaire par leur nouveau mode de vie, posent des problèmes étroite-

ment connexes à la solution desquels nous cherchons à contribuer. Ce n'est pas là leur faire des faveurs, puisqu'ils sont d'importants ressortissants du Canada et que, grâce à la qualité remarquable de leurs sculptures sur pierre, ils ont influencé nos arts d'une façon étonnante, si l'on tient compte de leur nombre. De plus, le Canada et le reste du monde devront recourir aux Esquimaux pour mettre en valeur le Nord qu'ils connaissent mieux que quiconque.

Par delà les régions polaires

Les Canadiens ne sont pas seuls à se rendre compte des possibilités qu'offre la mise en valeur du Nord, entreprise déjà depuis une génération par nos voisins « outre polaires ». En ce qui concerne bon nombre de minerais, la large part des richesses de l'Union soviétique se trouve dans des régions voisines de l'Arctique et contribue depuis quelque temps au bien-être du pays. Comme au Canada, le transport et le climat posent des problèmes. Les succès que les Soviétiques ont obtenus en ouvrant la voie maritime du Nord sont notoires. Depuis longtemps des chemins de fer pénètrent dans l'Arctique européen; dans l'est et l'ouest de la Russie, ils se doublent maintenant de réseaux routiers. Une grande partie du Nord est desservie régulièrement par des lignes aériennes.

Rien d'étonnant à ce que la mise en valeur du Nord soit plus avancée en URSS qu'au Canada. Le peuple canadien, peu nombreux et relativement jeune, s'est adonné avec intensité, au cours de sa brève histoire, à la colonisation des régions les plus rapprochées des centres peuplés depuis longtemps. Aucune pression démographique, aucune rareté de matières premières ne le poussaient à s'intéresser au Nord; libre, depuis quelques temps seulement, de toute autre entreprise de colonisation, et devenu une puissance économique prospère, jouissant de la paix, il peut maintenant orienter ses forces vers le Nord.

(Voir la suite à la page 320)



Photo: ONF

LE CHAMAN ET SON TAMBOUR, CARACTÉRIS-
TIQUE DES SCULPTURES SUR PIERRE DES
ESQUIMAUX.

Admission de réfugiés de Palestine au Canada

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 2 décembre 1955 que le Gouvernement canadien a décidé provisoirement d'admettre au Canada, à titre d'immigrants, un nombre limité de réfugiés de Palestine. Cette résolution donne suite aux demandes de certains réfugiés de Palestine et concrétise la ferme intention du Canada, dont la contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) est la quatrième en importance, de faire tout en son possible pour aider au rétablissement des réfugiés.

Les immigrants seront choisis parmi les candidats du Liban ou de la Jordanie parlant l'anglais ou le français et possédant un métier ou des connaissances qui leur permettent de trouver un emploi au Canada. Ces candidats et leurs familles devront fournir des preuves de bonne santé et satisfaire à diverses autres conditions.

Le Gouvernement canadien, n'ayant aucun service d'immigration au Liban ni en Jordanie, a sollicité le concours de l'UNRWA pour le premier choix à effectuer parmi les réfugiés répondant aux conditions requises et désireux d'émigrer au Canada. L'UNRWA a bien voulu agréer cette demande. Il appartiendra cependant à des fonctionnaires de l'Immigration, qui se rendront prochainement au Liban et en Jordanie, de prendre la décision finale en la matière. Leur choix s'exercera parmi les candidatures proposées par l'UNRWA, étant donné qu'un nombre restreint d'immigrants seront admis.

LA MISE EN VALEUR DU NORD ET L'ÉVOLUTION DU MONDE

(Suite de la page 319)

Comme l'Union soviétique est familière avec le Nord depuis plus longtemps et que ses chefs ont préconisé un resserrement de nos relations par des échanges de visites et de renseignements, il a été proposé que les deux pays mettent en commun leur connaissance du Nord. La question a été discutée avec M. Molotov lors de la visite de M. Pearson à Moscou, l'automne dernier. Les entretiens à ce sujet pourraient non seulement mettre à l'épreuve les bonnes relations des deux pays, mais contribuer positivement à la mise en valeur prochaine du Nord canadien.

Le Nord et le reste du monde

Les Canadiens ne se représentent plus le Nord comme un désert de glace, ni comme contrée de richesses fantastiques, à la portée de quiconque. Ils se rendent compte à la fois des possibilités du Nord et des difficultés que pose la mise en valeur. Cependant le reste du monde n'y voit que des perspectives, les plus prometteuses de la seconde moitié du siècle.

Les relations franco-tunisiennes

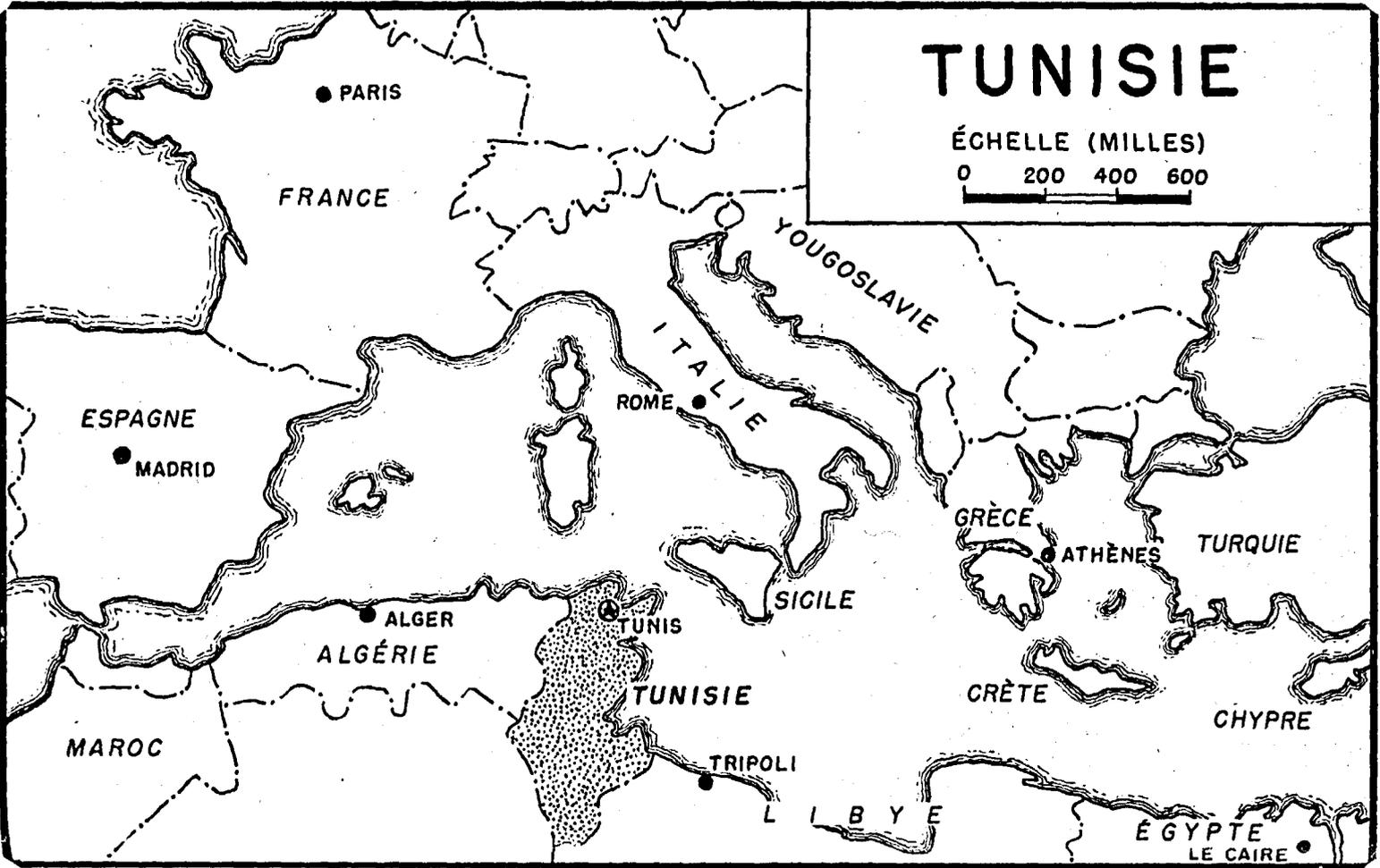
Le 3 juillet 1955, le Président du Conseil de France et le Premier ministre de Tunisie ont signé une série de conventions établissant sur une nouvelle base les relations des deux pays. Ces conventions ont plus tard été ratifiées par le Gouvernement français et le Gouvernement tunisien; l'échange des instruments de ratification s'est déroulé à Paris le 1^{er} septembre 1955. Les conventions ouvrent la voie à une étroite et durable association entre les deux pays. Elles donnent immédiatement à la Tunisie une large autonomie locale; d'autres pouvoirs encore seront remis aux Tunisiens par étapes déterminées s'échelonnant sur vingt ans. La France, toutefois, restera chargée de la défense de la Tunisie et des relations extérieures de ce pays. Il s'agit vraiment de l'inauguration d'une ère nouvelle pour les relations franco-tunisiennes, couronnant une évolution constitutionnelle qui s'est poursuivie depuis l'établissement du protectorat français sur la Tunisie.

Celui-ci remonte aux traités de Kassar-Saïd (ou de Bardo) et de La Marsa, de 1881 et 1883 respectivement. Le développement ultérieur du pays fut régi par la clause du traité de La Marsa aux termes de laquelle le bey de Tunis, chef nominal de l'État, s'engageait à opérer les réformes administratives, judiciaires et financières que le Gouvernement français jugerait bon de lui conseiller. Au cours des années qui suivirent, une administration française se greffa sur les institutions tunisiennes traditionnelles: les moyens de communication se modernisèrent; l'agriculture et le sous-sol furent mis en valeur; les méthodes modernes d'hygiène furent introduites. Des milliers de colons européens s'établirent dans le protectorat.

On peut faire remonter à 1920 l'éveil nationaliste de la Tunisie, c'est-à-dire à la fondation du *Destour*, ou parti de la Constitution. Le programme de ce parti réclamait un certain nombre de réformes politiques, dont la création d'une assemblée délibérative élue au suffrage universel et l'établissement d'un gouvernement responsable devant cette assemblée, des institutions municipales électives, ainsi que l'accession des Tunisiens aux fonctions de l'administration civile. Un certain nombre de réformes administratives furent adoptées, mais les nationalistes n'en furent pas satisfaits. A la suite d'une série d'incidents qui se produisirent dans les premières années trente, les autorités prononcèrent la dissolution du *Destour*. Bientôt surgit à sa place le *Néo-Destour* (Nouvelle constitution), mouvement aux tendances et aux méthodes d'organisation plus modernes, qui n'avait pas seulement des objectifs politiques mais visait au relèvement du niveau de vie de la population tunisienne. L'agitation ouvrière et politique provoqua en avril 1938 la proclamation de la loi martiale, la dissolution du *Néo-Destour* et l'arrestation de plusieurs de ses dirigeants.

L'après-guerre

Quand la seconde guerre mondiale prit fin, le *Néo-Destour* était devenu pour le peuple tunisien le symbole de son aspiration à l'autonomie. La France accorda dès lors des réformes successives tendant au développement d'institutions représentatives. En 1949, il fut constitué un cabinet tunisien sous la présidence de M. Mohammed Chenik. En avril 1950, le Gouvernement français



accueilli
tunisien
cadres
et da
réform
la suis
Tunisi
frança
mique
tunisi
d'une

La qu

L

Chenit
certain
Conse
questi
session
pas plu
tunisie
généra
exprim
en vue
pouvan
session
force a
décida
aucuné

Les né

AV
efforts
leur pa
tutions
Mzali
protéc
gnèren
juin 19

T
Conse
annon
la Tun
extérie
tunisie
minist
memb
grand
d'étab

accueillit favorablement un programme en sept points, orienté vers l'autonomie tunisienne, que formula le chef du *Néo-Destour*, M. Habib Bourguiba. Les cadres du cabinet Chenik furent élargis pour comprendre des néo-destouriens et d'autres nationalistes, et l'on entama des négociations en vue de diverses réformes. En février 1951, de premières réformes purent être proclamées. Par la suite, cependant, les négociations s'engagèrent dans une impasse, les Tunisiens rejetant le principe de la cosouveraineté, qui eût donné aux résidents français et tunisiens du protectorat l'égalité politique, administrative et économique. L'échec des négociations entraîna la rupture de la collaboration franco-tunisienne. De graves émeutes marquèrent au début de 1952 le commencement d'une période troublée qui dura plus de deux ans.

La question tunisienne aux Nations Unies

Lorsque la France, en mars 1952, prononça la dissolution du cabinet Chenik et mit en état d'arrestation de nombreux nationalistes tunisiens, un certain nombre d'États asiatiques et africains réclamèrent l'intervention du Conseil de sécurité. Un vote du Conseil rejeta la proposition d'inscrire cette question à l'ordre du jour. Les États afro-asiatiques demandèrent alors une session spéciale de l'Assemblée générale pour juin 1952. Cette demande n'eut pas plus de succès, mais les mêmes États obtinrent l'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour de la session ordinaire de 1952 de l'Assemblée générale. Le Canada donna son appui à la résolution qui fut adoptée; celle-ci exprimait le vœu que les parties poursuivraient d'urgence leurs négociations en vue de l'autonomie de la Tunisie, et les engageait à s'abstenir de tout acte pouvant aggraver la situation. L'Assemblée générale commença sa huitième session, en 1953, vers la fin d'une autre année durant laquelle le recours à la force avait pris le pas, en Tunisie, sur les négociations politiques. L'Assemblée décida, sans débat, d'inscrire la question à son ordre du jour, mais n'adopta aucune résolution.

Les négociations franco-tunisiennes de 1954-1955

Au cours de l'hiver 1953-1954, le Gouvernement français multiplia ses efforts en vue d'accroître la participation des Tunisiens au gouvernement de leur pays. En mars 1954, le bey de Tunis signa six décrets établissant les institutions de base du nouveau régime et nomma premier ministre M. Salah M'Zali. Ni le *Néo-Destour* ni, non plus, un grand nombre de colons français du protectorat ne furent satisfaits de ces réformes; leur opposition, qu'accompagnaient les actes de terrorisme de *fellaghas* (hors-la-loi) tunisiens, provoqua en juin 1954 la chute du ministère M'Zali.

Telle était la situation lorsque M. Mendès-France devint président du Conseil en France. En juillet 1954, il visita à l'improviste le bey de Tunis; il annonça que la France était disposée à reconnaître l'autonomie intérieure de la Tunisie et à ne se réserver que la défense de la Tunisie et ses relations extérieures. M. Mendès-France proposa la formation d'un gouvernement tunisien qui pourrait négocier avec la France. Il fut alors formé un nouveau ministère, présidé par M. Tahar ben Ammar et composé d'indépendants et de membres du *Néo-Destour*. L'Assemblée nationale française approuva dans ses grandes lignes les propositions que le Gouvernement désirait présenter. Afin d'établir un climat propice, l'interdiction du *Néo-Destour* fut levée, ainsi que

l'état de siège dans de larges régions du protectorat. Le chef du *Néo-Destour*, M. Bourguiba, déclara courageuses et audacieuses ces décisions françaises. Les négociations s'ouvrirent le 11 septembre 1954 dans une atmosphère de confiance mutuelle et avec un objectif bien déterminé. Le progrès des négociations était déjà très sensible lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies en arriva au point de son ordre du jour concernant la question tunisienne; aussi l'Assemblée décida-t-elle de remettre à plus tard l'examen de cette question.

Le ministère Mendès-France tomba en février 1955, l'Assemblée nationale française lui ayant refusé sa confiance à propos de l'Afrique du Nord. Des actes de terrorisme se produisirent de nouveau en Tunisie, mais, avant que la situation ne prit une tournure plus grave, le nouveau président du Conseil français, M. Faure, déclara que son gouvernement continuerait de poursuivre l'objectif d'une Tunisie autonome. Les négociations reprirent avec les dirigeants tunisiens. L'accord se fit sur la plupart des points importants, mais une impasse se dessina en ce qui concerne l'association de la Tunisie à la France une fois l'autonomie interne acquise. M. Faure résolut le problème en rappelant en Tunisie M. Bourguiba, chef exilé du *Néo-Destour*, qui persuada à ses collègues d'accepter une solution de moyen terme.

En conséquence, un protocole d'accord fut parafé, le 22 avril-1955. Il fut élargi ensuite en une série de conventions qui constitueront désormais la base des relations franco-tunisiennes.

Les dispositions de l'Accord

Les conventions, au nombre de six et formant un tout avec les protocoles annexés, établissent les relations des deux pays sur la base d'un consentement mutuel dérivant de la liberté et de l'égalité dans l'association sur divers plans. La France reconnaît l'autonomie interne de la Tunisie et renonce au droit qu'elle s'était fait accorder par le traité de La Marsa, en 1883, d'introduire des réformes administratives, judiciaires et financières. La Tunisie devient libre de choisir ses propres institutions politiques et administratives; les décrets du bey, c'est-à-dire les lois tunisiennes, n'auront plus à être visés par le représentant de la France; les caïds, chefs de l'administration locale, ne seront plus soumis à la tutelle administrative des contrôleurs civils français. Au sein du gouvernement tunisien, les chefs des quatre administrations des finances, des travaux publics, de l'instruction publique et des PTT (communications), qui étaient encore des directeurs français, sont remplacés par des ministres tunisiens. (En 1945, deux portefeuilles de ministères seulement, celui de la Justice et des Affaires locales et celui des Fondations religieuses, étaient confiés à des Tunisiens; le transfert graduel des portefeuilles aux Tunisiens, qui s'est poursuivi depuis lors, est désormais complété.) Le résident général de France en Tunisie est remplacé par un haut commissaire qui servira d'intermédiaire entre le Gouvernement français et le Gouvernement tunisien dans toutes les questions d'intérêt commun et qui exercera les pouvoirs conservés par la France en Tunisie.

Le transfert des pouvoirs relatifs au maintien de l'ordre public se fera par étapes déterminées, sur une période de vingt ans. Les affaires mettant en cause des Tunisiens sont devenues de la compétence des tribunaux tunisiens dès l'entrée en vigueur des conventions. La compétence des tribunaux français

pour les affaires mettant en cause un Tunisien et un non-Tunisien sera graduellement réduite au profit de la juridiction tunisienne; des tribunaux de composition mixte seront créés dans cinq ans, en principe pour une durée de quinze ans.

La Tunisie obtient la responsabilité complète de ses affaires financières et budgétaires, mais les intérêts économiques et commerciaux du pays resteront étroitement associés à ceux de la France. La Tunisie continue de faire partie de la zone franc; elle est constituée en union douanière avec la France. Une assistance financière et technique de la France assurera le progrès économique et social de la Tunisie. Les deux Gouvernements établiront chaque année, d'un commun accord, un programme d'investissement de capitaux en Tunisie.

Si la France reste chargée de la conduite des affaires internationales et de la défense de la Tunisie, la coopération entre les deux pays prendra une ampleur considérable dans ces deux domaines. Il sera institué un haut comité de la défense, présidé par le premier ministre tunisien; fera partie de ce comité le commandant des troupes françaises, qui remplira les fonctions de ministre de la Défense du bey. La sécurité des frontières reste confiée à la France. Les forces françaises resteront dans les installations militaires de la région Bizerte-Ferryville et dans la zone frontière du Sud tunisien contiguë à la Libye et à l'Algérie. La France s'engage à consulter le Gouvernement tunisien au cours des négociations internationales concernant les intérêts tunisiens. Elle présentera la candidature de la Tunisie aux organisations internationales, et notamment à l'UNESCO et à l'Organisation internationale du Travail. Des représentants commerciaux désignés par le Gouvernement tunisien accompagneront à l'étranger les représentants commerciaux de la France.

Les conventions contiennent une série de dispositions destinées à garantir les droits et les intérêts des 200,000 Français établis en Tunisie et ceux des Tunisiens résidant en France. Les Français continueront à être régis par leur statut personnel; leurs intérêts seront protégés par le haut commissaire de France. Ils resteront libres de continuer leur activité dans les domaines religieux, culturel ou commercial, mais leur participation à la vie publique sera restreinte aux affaires municipales et aux chambres de commerce mixtes. Une mission universitaire et culturelle française sera chargée de diriger les établissements d'enseignement et les organismes culturels du Gouvernement français en Tunisie. Les Français bénéficieront en Tunisie, et les Tunisiens en France, des plus larges facilités d'établissement et d'exercice de leurs professions ou métiers dans le cadre des réglementations applicables à l'embauchage et à la sécurité.

Les conventions franco-tunisiennes ont été approuvées à de fortes majorités par l'Assemblée nationale et le Conseil de la République; en Tunisie, elles ont été accueillies avec enthousiasme. Le Premier ministre Tamar ben Ammar a déclaré que l'accord marque la totale restauration de l'amitié franco-tunisienne; il s'est dit convaincu qu'une nouvelle ère de bonheur, de prospérité et de liberté s'ouvre pour la Tunisie. L'heureuse conclusion des négociations franco-tunisiennes présente une grande importance, non seulement du point de vue des relations futures des deux pays, mais aussi du point de vue de la tranquillité et de la sécurité du bassin de la Méditerranée. Le calme qui a régné en Tunisie ces derniers mois, tandis que la violence éclatait au Maroc et

(Voir la suite à la page 334)

Le Canada et les Nations Unies

Admission de nouveaux membres

On trouvera à la page 332 la déclaration faite par M. Martin le 1^{er} décembre sur l'admission de nouveaux membres.

A l'ouverture de sa dixième session, l'ONU n'avait admis aucun candidat depuis que l'Indonésie était devenue le soixantième membre en 1950, et vingt et une demandes demeuraient en suspens. Par le passé, sept candidats qui avaient l'appui de l'URSS (Albanie, Mongolie extérieure, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Corée du Nord et Nord-Vietnam) n'avaient pu recueillir au Conseil de sécurité les sept voix nécessaires. D'autre part, le veto soviétique avait bloqué l'admission des quatorze candidats que favorisaient les membres non communistes (Autriche, Ceylan, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Libye, Népal, Portugal, Cambodge, Laos, Corée du Sud et Sud-Vietnam). Le Conseil n'avait pas examiné la demande d'un vingt-deuxième candidat, l'Espagne, présentée après le début de la session.

Résolution canadienne

Dans un effort pour rompre l'impasse, le Canada se chargea à la présente session d'obtenir l'appui de l'Assemblée générale en faveur d'une résolution



NOUVEAU MEMBRE DES NATIONS UNIES

Photo: Nations Unies

Le président de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Paul Martin, à gauche, félicite M. John Conway, représentant de l'Irlande, de l'admission de son pays aux Nations Unies.

préconisant l'admission de tous les candidats dont le cas n'était pas réglé, à l'exception des pays provisoirement divisés, Corée et Vietnam. Le projet de résolution présenté par vingt-huit États déclarait que « l'Assemblée générale, ... estimant qu'une plus large représentation parmi les membres de l'ONU permettrait à l'Organisation de jouer un rôle plus efficace dans la conjoncture internationale actuelle ... Prie le Conseil de sécurité d'examiner la question en tenant compte de l'opinion généralement favorable à l'admission du plus grand nombre de ces dix-huit pays pour lesquels ne se pose pas de problème d'unification; Prie de plus le Conseil de faire rapport sur ces candidatures à l'Assemblée générale au cours de la présente session ».

Se fondant sur un rapport de la Commission politique spéciale, l'Assemblée générale approuva le 8 décembre la résolution des vingt-huit puissances par 52 voix contre 2, et 5 abstentions. La Chine et Cuba ont voté contre en déclarant que « le marché global proposé allait à l'encontre des dispositions pertinentes de la Charte » et qu'ils s'opposaient à l'admission des cinq pays communistes, la Chine se montrant particulièrement défavorable à la demande de la Mongolie extérieure.

Après avoir examiné, les 10 et 13 décembre, l'admission de nouveaux membres, le Conseil vota le 13 sur une résolution énumérant les dix-huit candidats, et la Chine communiste fit valoir son veto contre la Mongolie extérieure. Là-dessus, l'URSS fit appel au veto contre les candidats non communistes et la résolution fut repoussée dans son ensemble.

Le lendemain, le Conseil s'attaquait à un projet de résolution recommandant les candidats figurant sur la liste antérieure, à l'exception du Japon et de la Mongolie. Un amendement de la délégation américaine ajoutant le Japon recueillit 10 voix favorables contre le veto de l'URSS. On passa alors au vote sur la résolution soviétique et, après approbation accordée à chacun des seize candidats, elle fut adoptée par 8 voix contre 0, et 3 abstentions (Belgique, Chine et États-Unis.)

Lors d'une séance plénière réunie d'urgence dans la soirée, l'Assemblée approuva par de fortes majorités les recommandations du Conseil de sécurité de même qu'un projet de résolution de l'Assemblée soumis dans le même sens par trente puissances, dont le Canada. En conséquence les États suivants sont devenus membres de l'ONU: Albanie, Jordanie, Irlande, Portugal, Hongrie, Italie, Autriche, Roumanie, Bulgarie, Finlande, Ceylan, Népal, Libye, Cambodge, Laos et Espagne.

La Corée

LA question de l'ordre du jour relative à la Corée a retenu l'attention de la Commission politique du 10 au 22 novembre. Il apparut dès le début du débat que les puissances du bloc communiste s'opposeraient avec autant de fermeté que dans le passé à l'objectif d'une Corée unifiée et démocratique que l'ONU s'est fixé. Leur réclamation d'élections pancoréennes s'assortissait de conditions inacceptables. Aussi, la plupart des délégués, estimant qu'il était encore impossible de faire avancer la cause de la réunification, s'en sont tenus, comme on l'avait prévu, aux thèmes rebattus des sessions antérieures.

Comme l'année précédente, la Commission a d'abord abordé une question qui devait être discutée avec certains États non membres. Deux projets de

résolution se rapportaient à cette question: l'un, proposé par les États-Unis, préconisait la représentation de la Corée du Sud; l'autre, émanant de la Syrie, tendait à faire admettre un représentant de la Corée du Nord et un autre de la Corée du Sud. La Commission a adopté la résolution des États-Unis par 44 voix, dont celle du Canada, contre 5 (bloc soviétique), et 9 abstentions, et repoussé le projet de résolution de la Syrie, par 34 voix contre 14 et 10 abstentions, dont celle du Canada.

Question de la réunification

La question de la réunification a été discutée à partir du projet de résolution où la délégation américaine, après avoir énoncé les objectifs généraux de l'ONU, prenait acte du rapport de l'UNCURK; rappelait que dans son approbation du rapport soumis par les quinze pays qui, en 1954, avaient participé à la Conférence de Genève au nom de l'ONU, l'Assemblée générale avait exprimé l'espoir que deviendrait possible une action tendant à réunifier la Corée, à en faire un pays indépendant et démocratique, doté d'un gouvernement représentatif; elle notait que la Convention d'armistice du 27 juillet 1953 demeurerait en vigueur tant qu'elle ne ferait pas l'objet de modifications expresses acceptables pour les deux parties ou qu'elle ne serait pas remplacée par une nouvelle convention intervenant lors d'une conférence générale; elle réaffirmait que l'Assemblée visait toujours à trouver prochainement à la question de Corée, une solution conforme aux principes de l'ONU; elle recommandait la persévérance dans les efforts tendant vers ces objectifs, et enfin, invitait le secrétaire général à inscrire la question de Corée à l'ordre du jour provisoire de la onzième session de l'Assemblée générale.

Lors d'une intervention en faveur du projet de résolution des États-Unis, le représentant du Canada, M. Paul Martin, a déclaré que le Canada était désappointé de ce que si peu de progrès ait été accompli dans la voie de la réunification coréenne, mais que toutefois il ne fallait pas s'attendre à une solution rapide. Il a fait observer que s'il était difficile d'organiser des élections libres et démocratiques, c'était surtout en raison du régime politique nord-coréen. Tant que les principes du totalitarisme et du communisme y seraient intégralement observés, il serait extrêmement difficile, il fallait bien l'admettre, d'organiser des élections libres, étape préliminaire à la constitution de tout gouvernement authentiquement représentatif. Il n'en concluait pas qu'il était impossible d'unifier, au moyen d'élections libres, un pays quelconque, en partie sous la domination communiste; seulement, il serait mal avisé de méconnaître les problèmes propres aux pays territorialement divisés et de fonder ses positions sans tenir compte des faits. Le Canada, fidèle à la position adoptée en 1954 lors de la Conférence de Genève, était disposé à examiner le problème sans parti pris et à accorder son attention aux propositions pouvant émaner de l'un ou de l'autre parti au différend. Il convient de distinguer dans l'ONU l'organisme de pacification et celui dont le rôle a consisté à organiser la défense de la Corée. Sans excuser l'agression, on peut prendre en considération les points de vue des deux partis, afin de réaliser la réunification.

L'Inde a aussi présenté un projet de désolution, ayant trait au rétablissement des ex-prisonniers de la guerre de Corée; il y est question d'un certain nombre d'entre eux établis provisoirement dans son territoire, ainsi que de l'offre, formulée par l'Argentine et le Brésil, d'accueillir les ex-prisonniers qui voudraient émigrer dans ces pays. Le texte invitait les autres Gouvernements

membres à recevoir ceux qui ne profiteraient pas de cette offre et priaient le Gouvernement indien de présenter à la onzième session de l'Assemblée générale un nouveau rapport sur la question.

Le 22 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution des États-Unis par 45 voix (dont celle du Canada) contre aucune, et 11 abstentions, et celui de l'Inde par 55 contre aucune, et 6 abstentions.

Revision de la Charte

L'Assemblée générale, se conformant à l'article 109 de la Charte, a étudié la question de la revision de celle-ci. Aux termes de cet article, si l'on n'avait pas réuni de conférence générale pour reviser la Charte de l'ONU avant la dixième session annuelle, une proposition à cet effet serait inscrite à l'ordre du jour, et la conférence aurait lieu, s'il en était ainsi décidé par un vote majoritaire de l'Assemblée générale et par un vote de sept membres du Conseil de sécurité.

La position du Canada à ce sujet se fondait sur les deux points de vue suivants: 1) Ne pas réunir la conférence, dont on pourrait attendre, avec le concours des circonstances, une étude et des recommandations fructueuses, serait décevoir un grand nombre de gens; d'autre part, l'échec d'une réunion inharmonieuse et stérile serait peut-être encore plus grave; 2) Sans détente internationale, la conférence n'aurait guère de chance de réussir. Aussi, le Canada, tout en étant favorable à la convocation d'une conférence de revision, préférerait que la date en fût suffisamment retardée pour qu'on puisse s'y préparer et profiter peut-être d'un aplanissement marqué des divergences entre l'Est et l'Ouest.

C'est pourquoi le Canada a accepté de parrainer, avec six autres États, un projet de résolution en ce sens élaboré principalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il y était posé en principe que l'Assemblée générale réunirait une conférence de revision; le texte prévoyait en outre la création d'un comité qui serait chargé d'étudier, en consultation avec le secrétaire général, l'organisation de la conférence, sa procédure, ainsi que la date et le lieu propice à sa convocation. En donnant à la commission deux ans pour étudier la question et soumettre son rapport à la douzième session, on s'accordait un délai pendant lequel le climat des rapports internationaux pourrait devenir plus favorable au succès de la conférence; c'est du moins ce qu'espéraient le Canada et certaines autres puissances.

Aux termes du texte primitif, la Commission devait comprendre dix-huit membres; après avoir discuté quelque peu la question, on a conclu qu'une commission se composant de tous les membres de l'ONU serait mieux appropriée aux circonstances et on a décidé de modifier en ce sens le projet de résolution. L'Assemblée a adopté la résolution par une forte majorité, malgré l'opposition de l'Union soviétique et des autres pays communistes, qui annoncèrent qu'ils s'abstiendraient de participer aux travaux de la Commission et aux démarches visant à la revision de la Charte.

La délégation sud-africaine se retire de l'ONU

Le 9 novembre, le Gouvernement sud-africain a rappelé de la dixième session son représentant permanent et sa délégation, à la suite de l'adoption

par la Commission politique spéciale d'une résolution exprimant l'inquiétude que causait la politique sud-africaine d'« apartheid » et invitant la Commission de l'ONU chargée d'étudier la situation raciale en Union Sud-Africaine de continuer son examen et de soumettre un nouveau rapport à la onzième session. Trente-sept pays ont voté pour la résolution, sept contre (Australie, Belgique, Canada, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni), et treize se sont abstenus.

La délégation sud-africaine a soutenu que la Commission intervenait dans les questions relevant de la compétence nationale de l'Union, violant ainsi directement le paragraphe 7 de l'article 2 de la Charte. Ce point de vue a reçu l'appui de la plupart des pays qui se sont élevés contre la résolution. De l'avis du Canada, il n'était pas souhaitable de prolonger le mandat d'une commission qui ne pouvait pas s'acquitter des tâches qui lui avaient été assignées et c'était exposer le prestige de l'ONU que de prendre des décisions en faveur de mesures dont on ne pouvait attendre aucun résultat pratique.

Retour de la délégation française à l'Assemblée générale

Après que la délégation française eut quitté l'Assemblée générale le 3 octobre 1955 pour marquer sa protestation contre l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour, les délégations ont consacré un grand nombre d'entretiens officieux à la recherche d'un compromis qui permettrait le retour de la France. Les membres de l'ONU ne s'accordaient pas sur la question de savoir si l'Assemblée était compétente pour discuter la question de l'Algérie qui, selon la France, relève essentiellement de sa compétence. En tout état de cause, les membres ont fini par se rallier à la thèse selon laquelle, sans préjudice des divergences d'opinions en matière de compétence, il n'était pas opportun de discuter alors la question, d'autant plus que la situation politique de l'Afrique du Nord s'était récemment améliorée.

Profitant de cette situation favorable, la délégation indienne a présenté une motion aux termes de laquelle l'Assemblée générale ne poursuivrait pas l'étude de la « question de l'Algérie », et celle-ci serait rayée de l'ordre du jour de la dixième session. Le 25 novembre, l'Assemblée a adopté d'emblée cette résolution; plusieurs des vingt-deux délégués qui ont motivé leur vote ont invité la délégation française à revenir sans délai et ont exprimé leur confiance en un règlement pacifique de la question algérienne, par la France. Tous ceux qui sont intervenus ont précisé qu'ils n'avaient pas changé d'avis depuis le débat antérieur sur la question, quant à la compétence de l'Assemblée pour discuter le point de l'ordre du jour relatif à l'Algérie.

Le Gouvernement français a annoncé sans tarder le retour de la France à l'Assemblée générale, où la délégation française a repris sa place le 29 novembre.

Radiations atomiques*

Au cours de l'été 1955, le Gouvernement américain a proposé que l'Assemblée générale à sa dixième session prenne des mesures concernant la marche à suivre pour la collecte et la diffusion de renseignements sur les effets des radiations atomiques. De l'avis des États-Unis, on se préoccupe partout dans le

* On trouvera à la page 340 la déclaration de M. Martin à ce sujet.

monde des répercussions possibles de l'emploi de l'énergie atomique sur la santé et la sécurité de l'homme. A mesure que gouvernements et organismes scientifiques se penchent sur ce problème complexe, le besoin s'impose de plus en plus de recueillir des données et de les diffuser à l'échelon international.

Approuvant l'idée sans hésitation, l'Assemblée générale adopta à l'unanimité le 3 décembre 1955 une résolution américaine, parrainée de plus par le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni et les pays scandinaves, établissant un Comité scientifique pour étudier les effets des radiations atomiques. Cet organisme groupera des savants représentant les pays suivants: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, États-Unis, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie et URSS. Le Comité, de par son mandat, rassemblera les renseignements fournis par les États membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées au sujet 1) des niveaux de radiation et 2) d'observations et expériences concernant les effets des radiations ionisantes sur l'être humain et son milieu. L'organisme fournira des rapports annuels et, au plus tard le 1^{er} juillet 1958 ou avant si nécessaire, une vue d'ensemble des communications qui lui seront parvenues. D'après les renseignements reçus, le Comité adressera au secrétaire général documents et avis pour publication et diffusion parmi les États membres de l'ONU ou des institutions spécialisées. On lui demande enfin de proposer des règles uniformes touchant les méthodes d'échantillonnage et les procédés de comptage des radiations et d'indiquer les recherches qu'il y aurait lieu de poursuivre.

Droits de l'homme et autodétermination

La Commission des droits de l'homme, l'une des commissions techniques du Conseil économique et social, décida à sa deuxième session en décembre 1947 que l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme devait comporter trois étapes: « Déclaration », « Pacte » et « Mesures de mise en œuvre ».

La première étape fut franchie le 10 décembre 1948—date reconnue depuis dans le monde comme la Journée des Droits de l'homme—quand l'Assemblée générale adopta par 48 voix contre 0, et 8 abstentions (bloc soviétique, Arabie séoudite et Union Sud-Africaine) la Déclaration universelle des droits de l'homme, préparée par la Commission.

Entre 1949 et 1954, la Commission des droits de l'homme consacra six sessions à la préparation de deux projets de pactes, l'un sur les droits économiques, sociaux et culturels, et l'autre sur les droits civils et politiques. Après consultation avec les pays participants, les projets définitifs furent finalement soumis à l'ECOSOC qui, à sa 18^e session en 1954, les transmit à l'Assemblée sans se prononcer sur leur contenu.

A la session en cours, la Troisième Commission aborda la discussion détaillée des pactes. Une fois le préambule approuvé sous réserve d'examen définitif, l'Article premier concernant le droit à l'autodétermination fit l'objet de vives controverses. Cet article se lit comme il suit:

1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

(Voir la suite à la page 341)

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Discours prononcé à la Commission politique spéciale le 1^{er} décembre 1955 par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et président de la délégation canadienne auprès des Nations Unies.

... Ce n'est pas une proposition exempte de difficultés que nous demandons aux membres de l'Organisation d'approuver. Nous ne manquons pas de motifs pour nous détourner du parti que nous avons pris. Mais est-il sage dans le monde imparfait où nous vivons de ne rien entreprendre à moins d'être sûr de ne s'exposer à aucune critique et de ne soulever aucune opposition? La mesure que nous recommandons nous semble la meilleure, à tout considérer, car le statu quo prolongerait des injustices. Serait-il sage de nous en contenter?

Nous estimons, après mûre réflexion, que la décision de laisser à l'écart de l'ONU, dans la déception, un nombre considérable d'États, serait la plus mauvaise que nous puissions prendre. D'ailleurs, la plupart des candidats peuvent apporter beaucoup à notre Organisation et en tirer de grands avantages. Plusieurs jouissent d'une civilisation très évoluée et de traditions fort anciennes. Certains, dotés d'un gouvernement d'institution récente, sont soucieux de fonder leurs relations extérieures dans le cadre ordonné de l'organe de la communauté des nations, c'est-à-dire l'ONU.

Il en est dont le régime politique ne nous plaît pas. Quelques-uns vivent dans un isolement et une obscurité tels que nous les connaissons à peine. L'adhésion de ces États à l'ONU corrigerait-elle ou aggraverait-elle une si déplorable situation? Les préjugés et l'intolérance n'ont-ils pas plus de chance de s'atténuer au sein de l'ONU que dans l'isolement?

Nous n'approuvons pas la tendance à considérer l'admission à l'ONU, voire la reconnaissance d'un État, comme une faveur, ainsi qu'à oublier que faire partie de notre Organisation c'est aussi s'acquitter d'une obligation internationale et se soumettre à une discipline. Les responsabilités imposées à nos membres sont ordinairement plus lourdes que celles qui existent, à l'égard de la communauté internationale, en vertu du droit des gens. Les quelques candidats dont nous pourrions ne pas approuver le régime ne deviendront-ils pas de meilleurs membres de la communauté internationale une fois entrés dans notre Organisation dont ils auront adopté les objectifs et accepté les règles? Certains principes précis régissent la conduite des membres de l'ONU

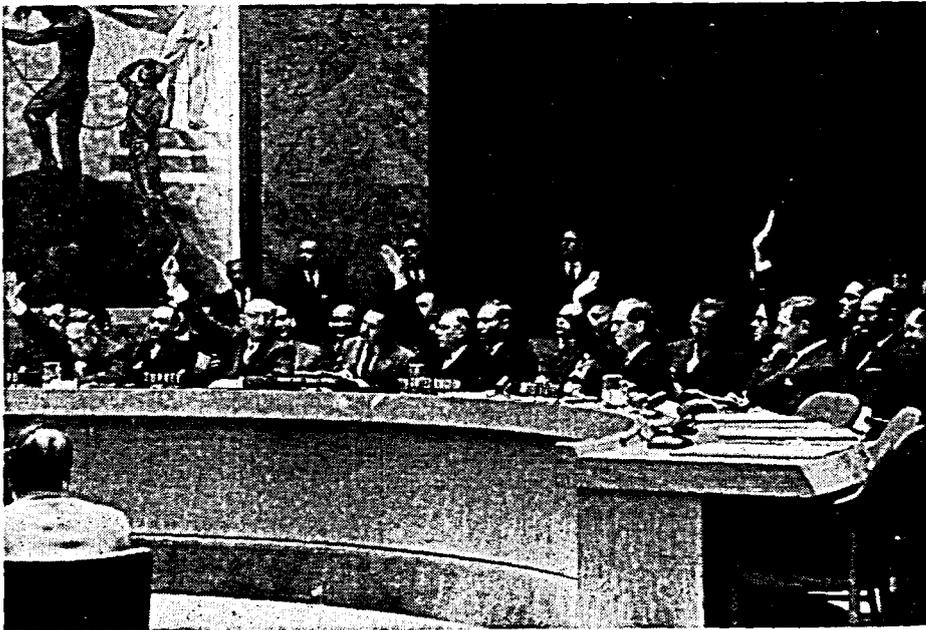


Photo: Nations Unies

ADMISSION DE SEIZE NOUVEAUX MEMBRES AUX NATIONS UNIES

A une réunion du Conseil de sécurité, le 15 décembre, seize nouveaux pays ont été admis à l'Organisation des Nations Unies.

qui de
possib
organ
aucun
duite
les au
beauc
la Ch
degré
ne son
ils ins
fait c
grand
nouve
cipes
notre

Respe

No
respe
ne s'
propo
tous
goure
hensie
fruit
écoles
la par
sur de
ment
pas q
il fa
l'ente

Sac
tudes
contr
4. S'a
tielle
attrib
celui
États
tienn
l'obli
pour
de v
antor
prob
le p
elle
batt
des
guer
ont
croi
dam
bon
exis
la
soie
de
can
l'ex

qui doivent aussi respecter, dans la mesure du possible, les décisions prises par les divers organes de l'Organisation. Si à cet égard aucun membre ne peut se vanter d'une conduite irréprochable, pas plus le Canada que les autres, et si celle de quelques-uns a laissé beaucoup à désirer, les nobles principes de la Charte ont toujours pour nous, à divers degrés, une valeur de normes. Ces principes ne sont pas complètement mis en œuvre, mais ils inspirent notre conduite qui y a gagné du fait que nous soyons comptables à cette grande société. Il en sera de même pour les nouveaux membres qui souscriront aux principes de l'ONU, à laquelle nous accordons notre appui total.

Respect des principes

Nous avons à cœur de sauvegarder et de respecter les principes de la Charte, auxquels ne s'oppose nullement la mesure que nous proposons. La Charte n'est pas une loi dont tous les articles ont une signification rigoureuse. Son interprétation suppose compréhension et pondération. La Charte étant le fruit de plusieurs civilisations et de plusieurs écoles de pensée, il serait présomptueux de la part de quiconque d'entre nous d'insister sur des interprétations traduisant inévitablement notre éducation et nos concepts. Ce n'est pas que la Charte doive être prise à la légère; il faut cependant reconnaître qu'on peut l'entendre de diverses façons.

Sachons examiner franchement les inquiétudes que l'admission de certains membres contreviendrait au paragraphe 1^{er} de l'article 4. S'agit-il d'États pacifiques, condition essentielle d'admission? Quel sens pouvons-nous attribuer à l'épithète *pacifique*? Certes pas celui de pacifiste, car à peu près tous les États membres, y compris le Canada, maintiennent des forces armées et croient à l'obligation de se tenir en état de combattre pour défendre leurs principes et leur mode de vie au besoin. Mis en parallèle avec son antonyme, *belliqueux*, le mot se comprendra probablement mieux. Nous avons connu dans le passé des États belliqueux. L'ONU n'est-elle pas la création de pays unis pour combattre contre certains États dominés alors par des hommes qui aimaient et glorifiaient la guerre en soi. Quelques personnes peut-être ont conservé cette attitude décadente; je ne crois pas qu'aujourd'hui un seul pays donne dans cette erreur. Nous voici à l'époque de la bombe à hydrogène. Il ne peut à mon sens exister d'États qui ne conçoivent à l'égard de la guerre, une grande horreur, quels que soient leurs intérêts. Il reste que la politique de certains États, dont quelques-uns des candidats actuels, est telle que, poussée à l'extrême, elle pourrait provoquer la guerre;

je veux bien croire cependant que la guerre n'est pas un objectif pour eux, qu'ils n'y voient pas l'instrument de leur politique, qu'ils se donneraient même beaucoup de peine pour l'éviter. C'est là, à mon sens, la considération sur laquelle nous devrions nous fonder, dans l'application du paragraphe 1^{er} de l'article 4, plutôt que de nous en tenir à certaines normes subjectives d'ordre constitutionnel ou politique.

Aux dires de certains, quelques-uns des candidats, ne posséderaient pas toutes les caractéristiques de l'État véritable et ne seraient pas en mesure de s'acquitter de toutes les obligations qu'ils contracteraient en devenant membres. Voilà un point qui ne peut manquer de soulever une controverse. Sans une attitude de modération, favorable au compromis, nos chances de progrès pourraient nous échapper à tout jamais. Quant à nous, nous estimons que nos exigences à l'égard des candidats ne doivent pas être plus rigoureuses que dans le passé.

Je propose que nous interprétions la Charte dans un esprit qui tienne compte de la situation actuelle de l'ONU, de son évolution des dix dernières années. L'ONU n'est pas et n'a jamais été la chasse gardée des pays inclinés à concevoir de façon analogue le paragraphe 1^{er} de l'article 4, ou toute autre disposition de la Charte. Nous aurions pu, bien sûr, créer une société d'États ayant la même optique sur la plupart des questions. Si nous avons conçu l'ONU autrement, nous avons par le fait même accepté une interprétation libérale des dispositions de la Charte.

Il ne fait aucun doute à ma délégation que le fait de comprendre parmi ses membres des représentants de toutes les grandes traditions et toutes les grandes philosophies politiques contemporaines confère à l'ONU une valeur indéfiniment plus grande que si elle s'était limitée à des pays entre lesquels il ne saurait exister aucune controverse sérieuse. Nous avons cru que cette formule avait plus de chance d'instaurer dans le monde la paix et l'harmonie; nous devons donc en accepter les conséquences et nous abstenir d'invoquer la Charte pour empêcher l'admission de certains pays dont la politique et les points de vue ressemblent étroitement à ceux de certains signataires de la Charte.

Le principe d'une société largement représentative explique la position que représente notre projet de résolution, où l'on y verra peut-être une certaine opposition avec la lettre de la Charte; toute contradiction disparaît cependant si l'on admet l'argument, que j'énonçais il y a un instant. En interprétant la Charte, il ne faut pas oublier que la composition de l'ONU devrait être universelle. Si

L'ONU groupait uniquement des peuples à traditions communes, alors on pourrait interpréter l'article 4 d'une façon moins libérale; cependant, nous devons, à cet égard, tenir compte du caractère presque universel de l'ONU dont les membres appartiennent à plusieurs formes de civilisation.

Les membres de la Commission ont sans doute remarqué que notre projet de résolution porte sur les candidatures en instance de pays où il n'existe aucun problème d'unification. Nous ne soulevons cette question que du point de vue de l'accession à l'ONU; il ne s'agit pas d'exclusion, actuelle ou future, des candidats pour lesquels des problèmes de cette nature se posent.

Il est évident,—nous l'avons d'ailleurs indiqué lors de la discussion générale, avant que l'Espagne pose sa candidature,—qu'en soumettant notre projet de résolution nous envisagions de proposer les dix-sept autres candidatures en instance à l'examen du Conseil de sécurité, ce nombre est donc de dix-huit maintenant. L'admission de dix-huit can-

didats est l'objectif vers lequel nous devons tendre. Quant à nous, nous sommes disposés à accueillir avec bienveillance toute autre recommandation que pourrait formuler le Conseil de sécurité.

Notre projet de résolution s'inspire de l'universalité vers laquelle doit tendre l'ONU. L'expansion de l'ONU introduira de nouvelles voix, dont quelques-unes discordantes peut-être, dans le concert des nations où déjà l'harmonie est loin d'être parfaite. Nous savons qu'en admettant de nouveaux membres nous grossissons les rangs de l'opposition à laquelle se heurteront de temps en temps certaines de nos mesures. Assurément, il serait plus facile de nous abstenir et de prolonger indéfiniment la situation actuelle par crainte de répercussions imprévues; agir de la sorte serait tenter vainement de maintenir un dispositif restreint appelé à disparaître tôt ou tard. Nous ne pouvons faire abstraction du monde tel qu'il est. Pour durer et pour jouer le rôle important qui lui est imparti, l'ONU doit représenter le monde tel qu'il existe, et non pas un monde partiel de notre invention.

LES RELATIONS FRANCO-TUNISIENNES

(Suite de la page 325)

en Algérie, démontre bien l'excellence de la politique modérée qu'ont adoptée les Français et les Tunisiens. C'est un exemple de plus de l'avantage des procédés d'évolution graduelle sur les procédés révolutionnaires pour le développement des territoires non autonomes.

Le Gouvernement tunisien a fait savoir qu'il se proposait de faire du bey de Tunis un monarque constitutionnel et d'instituer des élections en vue de la formation d'une assemblée nationale qui rédigera une constitution démocratique. Le chef prestigieux du *Néo-Destour*, M. Bourguiba, rentré d'exil lors de la conclusion des conventions franco-tunisiennes, a décrit ainsi l'avenir de son pays:

Le français restera toujours le lien qui reliera la Tunisie à la civilisation occidentale..., une Tunisie... solidaire du monde arabo-musulman par son âme et résolument tournée vers l'Occident dont elle fait partie...

Déclar
minist

Pend
premier
relatifs
canadi
sur la q
d'eux-m
c'est q
intéress
projets
à consi
l'ordre

Un
Gouver
pactes
signés
6, en d
a trait
l'auton
nomie
plutôt
tion se
qu'il n
l'auton
interna

Questio

Nou
qui voi
tif plu
croire,
velopper
amical
de l'ég
droit à
la Cha
questio
solicit

Bien
de ce
plus c
à fond
des id
vant
Nous
façon
Chart
gouve
plus é
des p
ceptib
cussio
droits
missi
diver
conce
sible

DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES

Déclaration faite à la Troisième Commission le 27 octobre 1955 par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et président de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pendant que la Commission étudie l'Article premier des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la délégation canadienne tient à exposer son point de vue sur la question du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Si elle intervient tout de suite, c'est qu'il s'agit d'un problème fondamental intéressant directement l'Article premier des projets de pactes et les diverses propositions à considérer dans le cadre du premier point de l'ordre du jour.

Un mot d'abord des commentaires du Gouvernement canadien sur les projets de pactes relatifs aux droits de l'homme, consignés dans le Document E/CN.4/694 Additif 6, en date du 10 mars 1954. Le paragraphe 8 a trait précisément aux articles concernant l'autonomie. Le Canada soutient que l'autonomie est une question de caractère collectif plutôt qu'un droit individuel. Cette distinction se justifie pleinement et nous réaffirmons qu'il n'est pas approprié de faire état de l'autonomie des peuples dans un instrument international traitant des droits individuels.

Question importante

Nous partageons l'avis des gouvernements qui voient dans l'autodétermination un objectif plutôt qu'un droit. Nous persistons à croire, et j'insiste sur ce point, que le développement « entre les nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes », reconnu dans la Charte des Nations Unies, constitue une question de la plus haute importance qui sollicite le respect et l'appui le plus entiers.

Bien que notre attitude s'inspire toujours de ce principe, nous nous rendons de plus en plus compte de la nécessité d'analyser plus à fond le problème de l'autonomie à partir des idées émises en ces dernières années devant divers organismes des Nations Unies. Nous constatons non sans regret que notre façon de comprendre cette disposition de la Charte diffère de celle de certains autres gouvernements. En fait, il devient de plus en plus évident à nos yeux que la notion du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est susceptible d'interprétations diverses. Les discussions à ce sujet, tant à la Commission des droits de l'homme qu'au sein de cette Commission, n'ont fait que mettre en lumière ces divergences sans aboutir à l'uniformité de concept hors de laquelle il nous paraît impossible de progresser.

Avant d'aller plus loin, il importe d'élucider une couple de points de façon qu'on ne puisse mésinterpréter la position de la délégation canadienne et celle des autres délégations qui partagent nos idées.

Divergences

Étant donné le caractère de notre organisation et les divergences que fait naître l'autodétermination, je me demande sérieusement si l'un quelconque des groupes de pays représentés ici estime qu'on pourra plus facilement trouver une solution acceptable en tentant de formuler ou de définir de prétendus droits ou principes qu'un autre groupe, pour des motifs que j'exposerai, n'est pas en mesure d'accepter. N'est-il pas plus conforme à l'esprit de notre Organisation, plus pratique aussi et plus sensé, de reconnaître qu'il existe différentes façons d'aborder le problème? Ne serait-il pas préférable de rechercher des solutions qui réduisent ces différences et, sans nuire à l'esprit de compréhension dont doivent s'inspirer nos débats, nous permettent de progresser, après entente sur chaque mesure, vers une formule satisfaisante pour les uns et les autres?

Je comprends que les peuples qui considèrent l'autonomie comme un droit obéissent à une conviction profonde, née d'un passé douloureux, ainsi qu'à une pression puissante mais fort explicable de l'opinion publique. Est-il excessif de demander aux membres la modération et la détermination d'en arriver à un compromis raisonnable; de considérer que d'autres pays qui ne partagent pas leurs points de vue sont eux aussi poussés par les mêmes mobiles élevés, guidés par d'antiques traditions nationales et le désir le plus vif d'agir avec rectitude et équité?

Ces considérations m'amènent au point central. Au moment de signer la Charte ou d'y adhérer, les États membres ont, tous et chacun, répudié l'idée qu'un être humain ou un groupe quelconque d'êtres humains puisse être tenu en état d'asservissement politique ou faire l'objet d'une exploitation quelconque. Les principes mêmes de notre Charte proclament dans les termes les plus solennels que la règle d'or des relations entre particuliers comme entre les peuples consiste à servir et à s'entraider sans réserve. Il ne sert donc à rien de prétendre que certains membres n'entendent pas respecter ces principes ou obéissent à des motifs autres que ceux que consacre la Charte. On n'a pas plus raison

de supposer que la principale divergence ne porte pas sur le principe mais sur la méthode, sur les objectifs mais sur l'attitude. Nous devons tous rechercher ce qui sera le plus avantageux pour les peuples ou les régions qui ne jouissent pas encore de l'autonomie. En vertu de la Charte, nous nous sommes engagés à étendre dans la mesure du possible le règne de la liberté dans le monde et d'une façon conforme à l'ensemble des dispositions de cette Charte.

Si les membres de la Commission s'inspirent de ces idées, ils pourront beaucoup plus aisément faire face à la tâche formidable qui les attend. Nous avons l'espoir de parvenir par des débats calmes et amicaux à trouver des réponses unanimes et définitives à plusieurs des points d'interrogation que soulèvent les façons diverses de concevoir ce point de la Charte.

Interprétations diverses

Quelles sont ces questions? On les a déjà posées mais je tiens à les rappeler. Qu'entend-on vraiment par « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et que signifie l'expression « peuples et nations »? Aucun membre n'ira prétendre qu'on s'entend sur ces points. On n'est pas d'accord sur la question de savoir si l'indépendance politique existe vraiment une fois que l'autonomie ou la pleine souveraineté intérieure et extérieure ont été accordées. Qui doit jouir de l'autonomie? Doit-on inviter des entités raciales, religieuses, géographiques, culturelles et économiques à fixer elles-mêmes leur sort et, le cas échéant, comment s'assurer qu'on a la ferme intention de s'affirmer dans ce sens? Combien de pays ne possèdent pas de minorités? Il y a la question du choix d'un arbitre. Qui nous indiquera le moment où un groupe est parvenu à une maturité suffisante? Nous voilà en face de problèmes ne différant pas essentiellement de ceux que pose la reconnaissance des États. Qui a réellement droit à l'autodétermination, que signifie-t-elle, quand et comment l'appliquer? Autant de notions qui nous paraissent encore trop floues et trop vagues pour être définies. Dans cette conjoncture, nous nous voyons dans l'impossibilité de souscrire sans réserve à l'autonomie, envisagée comme un droit ou comme un principe. Il ne fait pas de doute que plusieurs autres gouvernements représentés ici ont adopté une position identique.

Quelques points précis

Après ces problèmes embarrassants mais auxquels il peut paraître facile de répondre en raison de leur caractère général, voici brièvement exposés quelques points précis qui feront ressortir les difficultés inhérentes à

l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il faut tout d'abord examiner ce droit en fonction du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Si l'Assemblée devait fixer le moment de mettre en œuvre le principe de l'autonomie, il s'ensuivrait une ingérence dans les affaires domestiques et une modification de la Charte s'imposerait sans doute.

En second lieu, le préambule de la Charte déclare que l'un des objectifs des États membres est de favoriser le respect des obligations nées des traités. L'acceptation de l'autonomie en tant que droit pourrait entraîner des répercussions profondes sur les ententes territoriales en vigueur, portant atteinte à certains droits acquis en vertu de traités internationaux valides.

En troisième lieu, les dispositions du chapitre XII reconnaissent que l'autonomie constitue un droit absolu, que, dans leur propre intérêt, certains peuples ont besoin de la protection et de l'appui d'autres pays et que dans ces matières il faut tenir compte des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations.

De plus au chapitre XI, la Charte laisse entendre que l'autonomie ne devra pas s'interpréter de telle façon qu'elle vienne en conflit avec les obligations et les droits des pays administrants. Même s'il s'agit d'une question controversable, mon Gouvernement est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'examiner à la légère toute mesure pouvant donner lieu à des interprétations inacceptables par certains membres de l'ONU.

Je n'ai parlé que de quatre points qu'il importe de discuter avec soin avant qu'on puisse être fixé sur la portée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il se pose sans aucun doute une foule d'autres questions d'importance au moins égale que l'Assemblée générale devrait étudier. Je tiens à déclarer que le Gouvernement canadien tient à faire sa part dans la recherche des solutions qu'il convient d'adopter.

Évolution du Canada

Enfin, l'histoire du Canada est celle d'une évolution vers un régime d'association fondée sur la liberté et l'égalité. Notre pays englobe des populations de race, de croyance et de culture différentes. Chez nous règne la liberté; chaque citoyen peut penser selon sa conscience et agir à sa guise dans les limites de la loi. Une situation inquiétante se créerait le jour où, par une décision des Nations Unies, des États membres seraient moralement ou juridiquement tenus d'accorder à des groupes minoritaires le droit de mettre

sur pied leurs propres institutions sans égard pour la volonté de l'ensemble de la population. Les événements ont marqué notre nation de la double empreinte des traditions françaises et des traditions anglo-saxonnes. A la lumière des valeurs françaises que nous avons héritées, nous comprenons vraiment l'importance de formuler et de codifier les droits et les devoirs de l'individu à travers le monde. Les Français, personne ne le niera, ont été à l'avant-garde quand il s'est agi de préciser les droits de la personne humaine. Aux Anglo-Saxons nous devons une attitude de prudence devant l'énonciation de principes théoriques de grande portée. Aussi croyons-nous qu'un énoncé prématuré de principe peut introduire un élément de discorde et de rigidité dans le domaine de l'autodétermination, où il faut mettre l'accent sur la flexibilité et s'arrêter à des cas précis. Cela s'applique tout particulièrement à une époque où toutes les nations prennent de plus en plus conscience de leur interdépendance.

Je crois avoir suffisamment indiqué comment, à ce stade, ma délégation envisage le problème de l'autonomie. En terminant, je tiens à faire remarquer que nous prenons un vif intérêt à l'ensemble de la question, que nous entendons l'étudier à fond et appuyer toutes propositions pratiques qui ne viendront pas en conflit avec d'autres obligations prévues par la Charte et nous paraîtront assez souples pour pouvoir se réaliser sur le plan politique. Dans le cadre des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, comme dans tout autre contexte, nous prendrons à l'égard de l'autodétermination une attitude conforme à nos traditions politiques ainsi qu'aux intérêts véritables des populations intéressées et à ceux des Nations Unies. Voilà notre seule préoccupation. Les gouvernements désireux d'arriver à une définition acceptable du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et d'en assurer l'application par des mesures

concrètes peuvent compter sur notre sympathie. Nous voulons une chose: que tout ce qui est réalisable s'effectue aussi vite que possible. Nous respecterons nos obligations mais n'approuverons pas de ces déclarations générales portant sur des situations hypothétiques. Auront notre approbation les solutions efficaces et capables de servir la cause de la liberté en fonction des situations précises auxquelles nous avons à faire face, dans le monde concret où nous vivons et où doit travailler notre Organisation.

Égalité souveraine

Si l'ONU peut et doit aider à résoudre ce problème, nous n'entretenons pas l'illusion qu'elle aura le dernier mot. Nous n'oublions pas que l'Organisation est fondée sur le principe de « l'égalité souveraine de tous ses Membres » et que dans des questions aussi importantes que « le principe de l'égalité des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes » il ne saurait s'exercer d'action vraiment efficace sans l'assentiment de toutes les parties intéressées. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est pas une donnée nouvelle puisque bien des pays, dont le nôtre, doivent leur existence à son application prolongée. Aussi n'avons-nous aucune objection à sa mise en œuvre dans l'avenir, sous réserve de sauvegardes appropriées.

J'espère avoir montré nettement que nous n'entendons pas retarder l'adoption de mesures pratiques ou y mettre obstacle mais que nous voulons mieux assurer le développement de relations amicales entre les nations, ainsi que l'envisage le paragraphe 2 de l'article 1 de la Charte.

Si j'ai préféré parler pour le moment en termes généraux, je tiens à réserver le droit de ma délégation d'intervenir à nouveau quand la Commission en sera venue à examiner les diverses propositions tendant à une étude plus approfondie du problème aux Nations Unies.

VISITE À L'UNION SOVIÉTIQUE

Allocution du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, sur les ondes de Radio-Canada, 27 novembre 1955.

Depuis mon retour de l'Union soviétique, on m'a souvent posé les questions: Pourquoi y êtes-vous allé? Votre voyage a-t-il eu des résultats, et quels résultats?

Je suis allé en Russie surtout pour échanger des vues sur les problèmes internationaux actuels, en particulier sur ceux qui intéressent directement nos deux pays, dans l'espoir que cet échange pourrait aider un peu à la résolution des différends ou, tout au moins, me faire mieux comprendre la véritable nature de ces différends. Certainement, personne ne peut s'en féliciter lorsqu'il comprend que, si nous ne réussissons pas à établir une paix durable, nous aurons peut-être à faire face à la dévastation inimaginable d'une guerre nucléaire.

Au cours de mes entretiens avec les dirigeants soviétiques, j'ai fait ce que j'ai pu, chaque fois que j'en ai eu l'occasion, pour corriger les erreurs et les malentendus relatifs aux mesures par lesquelles nous cherchons au Canada, de concert avec nos alliés, à protéger notre sécurité et à assurer la paix.

Je me suis efforcé de les convaincre,—et je n'ai pas eu l'impression que c'était inutile,—que dans l'Occident nous nous intéressons, aussi vivement que les dirigeants soviétiques m'ont affirmé le faire, à la paix, à la sécurité et à la suppression des causes de guerre. Mais je leur ai fait comprendre aussi que nous n'avons pas l'intention de renoncer à nos mesures de sécurité collective ni d'affaiblir notre défense simplement à cause de ce qu'on a appelé l'« esprit de Genève », surtout puisque la récente conférence de Genève a montré que cet esprit comme sujet de toasts est une chose mais, comme base de négociations, en est une tout autre. Il ne suffit pas de parler en termes généraux et aimables de la « diminution des tensions internationales », si on laisse subsister les différences fondamentales qui causent ces tensions.

Aucun secret

Pendant ma visite à Moscou et en Crimée, nous avons bavardé de tout et de rien; nous avons aussi parlé de l'OTAN. M. Khrouchtchev, homme très brusque et franc qui ne perd pas de temps à observer les minuties du langage et du protocole, et M. Boulganine, plus subtil et plus homme du monde, (tous deux semblent être très près l'un de l'autre au « sommet » des affaires soviétiques) ne m'ont pas caché leur détermination d'affaiblir et de détruire notre Organisation de l'Atlan-

tique Nord en tant que bloc agressif et anti-soviétique.

Je leur ai dit que l'OTAN n'est rien de tel, qu'elle n'a été créée qu'après que les Nations Unies se furent révélées impuissantes à assurer notre sécurité contre les dangers qui nous menaçaient, que le Canada continuera fermement d'avoir pour principe, en matière de politique extérieure et de défense, d'appuyer vigoureusement l'OTAN jusqu'à ce que la situation internationale ou les Nations Unies rendent superflus les pactes de sécurité régionaux.

J'ai aussi fait de mon mieux pour les convaincre que les États-Unis n'ont nullement l'intention d'attaquer l'URSS ni d'essayer de se servir de l'OTAN à cette fin. Je leur ai fait remarquer que, si les États-Unis étaient une nation agressive, militaire et impérialiste comme les dirigeants soviétiques le prétendent, il n'y aurait pas de Canada aujourd'hui, sauf comme satellite américain, et qu'ils devraient savoir que tel n'est pas le cas.

Les chefs soviétiques ont aussi beaucoup parlé de l'Allemagne. Ils ont dit carrément qu'ils ne lui permettraient pas d'être unifiée à moins qu'elle ne se retire de l'OTAN.

Nous ne devrions pas forcer l'Allemagne à rester dans l'OTAN, m'a déclaré M. Khrouchtchev. J'ai répondu que nous demandons seulement qu'une Allemagne unifiée à la suite d'élections libres ait le droit de décider elle-même de son avenir.

Discussion franche

Mais M. Khrouchtchev m'a averti qu'il n'y aurait ni élections ni unification avant qu'un système de sécurité européen du genre proposé par son Gouvernement n'ait remplacé l'OTAN.

Voilà donc quel genre de discussion franche nous avons eue; je crois qu'elle a été utile, et aussi révélatrice.

Pourtant, la franchise de nos entretiens n'a diminué en rien la cordialité avec laquelle nous avons été reçus. Nos hôtes n'auraient pu faire davantage pour notre confort et notre plaisir. L'hospitalité cordiale et généreuse pour laquelle le peuple russe a été célèbre, et longtemps avant la révolution communiste, semblait authentique; elle l'était, je crois. Il était difficile de douter de la sincérité des gens ordinaires lorsqu'ils protestaient de leur passion pour la paix. Mais les citoyens de toutes les nations veulent la paix. Ce qu'ils désirent

à cet égard n'a d'importance politique que lorsqu'ils peuvent influencer réellement la politique de leur gouvernement.

Pour le Canada en particulier, ceux avec qui j'ai parlé ont exprimé leur haute estime; ils admirent ce que nous avons accompli en temps de guerre et de paix. Ils n'ignorent pas, soit dit en passant, notre situation stratégique comme leurs voisins de l'autre côté du pôle. M. Khrouchtchev a déclaré en effet que, s'il y avait jamais une autre guerre mondiale, le Canada ne jouirait d'aucune immunité géographique contre les attaques. Il croyait que cela devrait nous rendre d'autant plus désireux d'être en bons termes avec nos deux voisins.

J'ai répondu que nous nous rendions très bien compte de notre situation stratégique, ainsi que du fait que nous ne pourrions jamais nous sentir vraiment en sécurité si l'un ou l'autre de nos voisins se montrait hostile à notre égard, ou l'un des deux à l'égard de l'autre.

Je leur ai fait comprendre, toutefois, qu'en venant en Russie pour étudier la possibilité de régler nos différends et de multiplier nos échanges commerciaux et tous autres contacts, nous ne songions pas du tout à desserrer les liens historiques et amicaux qui nous unissent à des nations avec qui nous entretenons des relations étroites et cordiales depuis de longues années.

Qu'est-ce que j'ai retiré de mon voyage en Russie?

D'abord, une meilleure compréhension du grand abîme d'ignorance et d'erreurs qui sépare le monde communiste du nôtre.

Incompréhension

Cette ignorance et ces erreurs ne se trouvent pas toutes, bien entendu, d'un seul côté. Mais de leur côté elles sont colossales, presque pathétiques et certainement dangereuses.

Les Soviétiques jugent la politique et les buts occidentaux, surtout américains, d'après des articles de journaux qui ne montrent qu'un côté, le plus sensationnel, de la vie dans les pays libres.

Il paraît tout à fait impossible de convaincre les dirigeants soviétiques, qui semblent baser sur de tels renseignements la crainte qu'ils affirment éprouver à notre égard, que ces récits sont faussés et représentent mal la vie dans les pays libres.

J'ai dit à M. Khrouchtchev que, dans l'Occident, nous arrivons à la vérité par le choc des opinions diverses, qui peuvent et

doivent toutes être exprimées. Cela n'avait aucun sens pour lui.

Pareillement, lorsque j'ai soutenu (il avait parlé de la menace constituée par les bases américaines) qu'un parti communiste dans n'importe quel pays est un motif de crainte parce qu'il constitue une base russe, sa réaction immédiate et naturelle fut de me dire que c'était là une question purement nationale et que, si nous ne prenions pas de mesures efficaces à l'égard de ce que nous considérons comme une menace, ainsi que le feraient certainement les Russes, cela nous regardait. Comme tout dirigeant communiste, il trouvait incompréhensible qu'un groupe eût le droit d'exprimer des vues que détestaient la grande majorité des gens.

Devant tout cela, que devrions-nous faire? Nous devrions tenir ferme contre toute tactique ayant pour but de nous diviser, nous affaiblir et nous détruire, par des menaces ou par la cajolerie.

Cependant, nous ne devrions rien faire, par des paroles ou par des mesures provocantes, pour accroître cette peur de l'Occident que les Soviétiques affirment ressentir, croyant sincèrement ou non, à une menace contre la paix.

Nous devrions nous rappeler aussi que, pour les dirigeants soviétiques, coexister pacifiquement signifie coexister en concurrence et que dans cette concurrence, où ils comptent l'emporter, ils n'obéissent qu'à leurs propres règles.

C'est pourquoi je croyais volontiers M. Khrouchtchev et les autres lorsqu'ils me disaient, comme ils le faisaient souvent, qu'ils désirent la paix ou, si vous voulez, un intervalle de paix.

La grande raison qui pousse ces hommes à désirer la paix est qu'ils se croient devant l'alternative de la paix ou de la destruction universelle,—et ce ne sont pas des Hitlers prêts à se suicider. Ils sont persuadés aussi, comme M. Khrouchtchev l'a avoué franchement, que dans un climat international plus paisible les nations libres perdront sur leurs concurrents, parce qu'elles n'accepteront pas les sacrifices qu'entraînent de longs préparatifs de défense. Par conséquent leurs coalitions, en particulier l'OTAN, se désagrégeront. Les communistes, m'a-t-on assuré, supportent les sacrifices mieux que nous; ils sont plus endurants, plus disciplinés et plus patients lorsqu'il faut soutenir un long effort. La société communiste serait par conséquent supérieure à la société capitaliste dans une coexistence pacifique d'où la concurrence ne serait pas exclue.

(Voir la suite à la page 343)

EFFETS DES RADIATIONS ATOMIQUES

Extraits d'une déclaration faite à la Première Commission, le 1^{er} novembre 1955, par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et président de la délégation canadienne à la dixième session des Nations Unies.

Convaincue de la primauté qu'il faut accorder aux valeurs humaines dans le développement et l'application de l'énergie nucléaire, la délégation canadienne souscrit à la proposition des États-Unis tendant à la création d'un Comité technique spécial chargé de coordonner les renseignements relatifs aux effets des radiations ionisantes.

Il n'y a pas lieu de revenir sur les conséquences catastrophiques qu'entraînerait pour notre civilisation la libération de l'énergie nucléaire. Comme toutes les forces analogues, elle recèle des possibilités incalculables pour le bien comme pour le mal. Renoncer aux unes par crainte des autres serait de la plus grande lâcheté. Même si nous le voulions, nous ne pourrions à l'heure présente mettre en œuvre cette force nouvelle que nous avons libérée. Un seul choix nous reste: agir en êtres civilisés en face de cette puissance à la fois magnifique et terrible. Notre salut appelle la discipline et l'intelligence la plus haute. Sachons nous montrer intrépides dans la recherche de la vérité. La question est trop cruciale pour que nous donnions dans l'orgueil et les préjugés personnels ou nationaux; il nous faut travailler ensemble à la résoudre.

Depuis l'institution de notre programme concernant l'énergie atomique, les problèmes de santé que posent les radiations retiennent de plus en plus l'attention du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que je dirige et de certains autres organismes gouvernementaux. Outre les mesures de protection appliquées à notre usine d'énergie atomique, une foule de précautions sont nécessaires pour sauvegarder la santé de ceux qui travaillent à la production des radioisotopes dans les laboratoires de recherches et l'industrie. Des médecins spécialisés étudient les usages médicaux des radioisotopes.

L'augmentation relative mais appréciable des radiations que l'on constate un peu partout dans le monde depuis quelques années soulève un problème encore plus vaste. Sur le plan de la santé, les conséquences qui s'ensuivent pour notre génération et celles qui lui succéderont appellent un examen réaliste et minutieux de la situation. Déjà d'importantes études s'effectuent dans un certain nombre de pays avec le résultat que la documentation scientifique dans ce domaine s'accumule rapidement. Bien que des vues divergentes aient été exprimées sur le sujet, il ne semble pas, d'après des documents scienti-

ifiques les plus sérieux, que l'accroissement de la radioactivité doit entraîner des répercussions sérieuses dans un avenir immédiat ou lointain.

Toutefois aux yeux du profane plusieurs questions notamment les effets génétiques possibles, attendent encore une réponse; d'où la nécessité de rassembler et de coordonner les données existantes grâce à un organisme du genre du comité proposé et de confier à des savants compétents des travaux de recherches continues.

Effets génétiques

Des expériences pratiques sur certains organismes inférieurs à reproduction rapide, tels les bactéries, les plantes, les insectes et les petits mammifères, ont démontré que des changements génétiques peuvent survenir à la suite d'une exposition aux radiations. On en déduit que le même phénomène se produira chez les humains mais il faudra des générations avant qu'il soit possible de mesurer la portée du problème.

Selon mes conseillers médicaux et techniques, la détermination des effets génétiques sur l'homme soulève deux difficultés principales. En premier lieu, la plupart des mutations demeurent indécelables tant que les deux parents n'ont pas transmis à l'individu le même gène modifié. En second lieu les gènes susceptibles de transmettre anomalies et défauts récessifs existent déjà en grand nombre au sein de la population. Ni les gènes mutants qui apparaissent par processus naturel ni ceux que peuvent faire surgir les radiations ne sauraient vraisemblablement influer de façon sensible sur les enfants issus d'individus qui en sont les porteurs, à moins que les parents n'aient hérité le même défaut d'un ancêtre commun.

Le problème génétique se révèle extrêmement complexe; on en ignore les facteurs essentiels, et nos savants amorcent dans ce domaine des recherches pratiques. On est à mettre au point un programme à long terme pour la collecte et l'étude des données humaines qui aideront à préciser la question.

J'attire l'attention de la Commission sur le mandat de l'organisme envisagé. On propose, ce qui nous paraît fort à propos, que le Comité spécial entreprenne une enquête effective. C'est logiquement la première tâche à accomplir pour placer les gouverne-

ments en face de la situation à partir des faits établis. Ainsi renseignés sur les effets des radiations non seulement dans leurs territoires mais dans le monde entier, les gouvernements pourront déterminer les risques possibles en se fondant sur les données les plus autorisées. Loin de s'en tenir à des rapports, le Comité devrait coordonner la documentation reçue, situant les diverses informations dans la perspective qui convient. Il lui incombera, et c'est là sa tâche la plus importante, de s'attaquer à la difficile question de recommander un programme de recherches répondant aux problèmes que nous affrontons: à cet égard il lui faudra tabler sur les renseignements venant de commissions nationales.

La délégation canadienne reconnaît l'importance de fixer une date-limite de sorte que, d'un côté, le rapport ne soit pas différé indûment et que, de l'autre, nous n'ayons pas à soumettre prématurément des conclusions

inspirées de données insuffisantes. Je tiens à faire remarquer, cependant, que selon nous un rapport présenté au plus tard en 1958 ne saurait être regardé comme définitif et concluant pour ce qui est en particulier des effets génétiques, dont l'étude pourra fort bien s'étendre sur des années et à la vérité sur des générations.

Au cours des âges, chaque découverte scientifique et industrielle a apporté de nouveaux problèmes. L'avion, puissant facteur de rapprochement des peuples, a soulevé tout un ensemble de problèmes nouveaux, notamment la réglementation des routes aériennes internationales et l'établissement de normes en matière de sécurité. D'une certaine façon, l'énergie nucléaire se place à part parmi les découvertes scientifiques, en ce sens qu'on s'apprête à adopter des mesures préventives contre les risques qu'elle peut faire naître bien avant son exploitation effective sur une vaste échelle.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

(Suite de la page 331)

2. Pour atteindre leurs fins, les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.

3. Les États parties au présent Pacte qui sont chargés de l'administration de territoires non autonomes et de territoires sous tutelle sont tenus de contribuer à assurer dans ces territoires l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

A la clôture du débat le 29 novembre, la Troisième Commission a approuvé l'insertion de l'article sur l'autodétermination en tant qu'Article premier des deux pactes, malgré les objections et le vote négatif de 12 pays dont le Canada.

Au cours de la discussion, le représentant du Canada a souligné que le droit à l'autonomie ayant un caractère collectif plutôt qu'individuel n'avait pas sa place dans un instrument international portant sur des droits de ce genre; qu'il fallait l'envisager plutôt comme un objectif à réaliser et qu'une étude détaillée de l'ensemble de la question s'imposait avant l'adoption de mesures pratiques en vue d'affirmer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. On trouvera à la page 335 le texte intégral de la déclaration faite par le représentant du Canada, M. Paul Martin.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. H. O. Moran, MBE, ambassadeur, retourne à Ankara le 21 novembre 1955, après un congé au Canada.
- M. J. J. Hurley, OBE, haut commissaire, retourne à Colombo le 11 novembre 1955, après un congé au Canada.
- M. C. J. Small est transféré le 1^{er} octobre 1955 du ministère du Commerce au ministère des Affaires extérieures, à titre d'agent du service extérieur, classe 3.
- M. G. S. Levey quitte le ministère des Affaires extérieures le 17 octobre 1955.
- M. D. W. Munro est transféré le 24 octobre 1955 de l'ambassade du Canada à Dublin à l'ambassade du Canada à Bruxelles.
- M. G.-W. Charpentier (Canberra) est affecté le 1^{er} novembre 1955 à l'administration centrale, après un congé au Canada.
- M. R. W. Murray (Indochine) est affecté le 7 novembre 1955 à l'administration centrale, après un congé au Canada.
- M. J. C. Langley est transféré le 12 novembre 1955 de l'ambassade du Canada à Bruxelles à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, en Indochine.
- M. D. H. W. Kirkwood (Paris, OTAN) est affecté le 14 novembre 1955 à l'administration centrale, après un congé au Canada.
- M. M.-C.-M. Gauvin, DSO, de l'administration centrale, est affecté le 17 novembre 1955 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, en Indochine.
- M. M.-D.-G. Baudouin, de l'administration centrale, est affecté le 23 novembre 1955 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, en Indochine.
- M. J. A. Donald, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté le 25 novembre 1955 à l'administration centrale.
- M. T. H. W. Read, de l'administration centrale, est affecté le 28 novembre 1955 à l'ambassade du Canada à La Havane.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

France

Echange de Notes concernant une modification de l'Accord aérien de 1950.

Signées à Ottawa le 30 juillet 1954 et le 29 octobre 1955.

En vigueur le 29 octobre 1955.

Japon

Accord entre le Commonwealth britannique et le Japon concernant les sépultures militaires.

Signé à Tokio, le 21 septembre 1955.

Union Sud-Africaine

Echange de Notes concernant les droits douaniers sur la laine, la mélasse et le bois dur non ouvré.

Signées à Ottawa les 13 septembre et 26 octobre 1955.

En vigueur depuis le 1^{er} avril 1955.

Étas-Unis d'Amérique

Echange de Notes relatif au déplacement du pont Roosevelt franchissant le chenal sud de Cornwall.

Signées à Ottawa les 16 et 17 novembre 1955.

Venezuela

Echange de Notes prolongeant d'une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950.

Signées à Caracas les 19 septembre et 11 octobre 1955.

Publications

(On peut obtenir ces documents de l'Imprimeur de la Reine au prix indiqué).

Recueil des Traités 1955, n° 2: Accord entre les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de l'Inde et du Pakistan et le Gouvernement italien concernant les sépultures en territoire italien de membres de forces armées du Commonwealth britannique. Textes anglais et français (prix: 25c.).

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut se procurer à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa (Canada), les textes indiqués ci-dessous.

Le texte suivant est diffusé à l'étranger seulement:

The Royal Commission on Canada's Economic Prospects—allocution prononcée par le président de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada,

M. Walter L. Gordon, au congrès de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, à Edmonton, le 29 août 1955 (n° 55/33).

Les textes suivants sont diffusés au Canada et à l'étranger:

L'utilisation pacifique de l'énergie atomique—déclaration que M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et président de la délégation du Canada à la dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a faite devant la Première Commission, le 10 octobre 1955 (n° 55/34).

à l'*Associated Industries of Massachusetts, au Greater Boston Chamber of Commerce* et au *New England Club*, Boston, Mass., le 17 octobre 1955 (n° 55/35).

Votre pays et le mien—les aspects économiques de notre association—allocution de l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heeney, au *New England Council*,

Economic and Technical Assistance—déclaration que M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et président de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, a faite devant la Deuxième Commission, le 14 octobre 1955 (n° 55/36).

VISITE À L'UNION SOVIÉTIQUE

(Suite de la page 339)

D'après ce que j'ai vu et ce qu'on m'a dit, j'ai la certitude que l'Union soviétique est très puissante; c'est une puissance qui résulte d'une réglementation totale et d'une discipline de fer. Nous nous tromperions lourdement si nous interprétions les récentes avancées tactiques et amicales comme des indices de faiblesse. M. Khrouchtchev a insisté fortement sur ce point et j'ai l'impression qu'il a raison.

Mais notre force peut être beaucoup plus grande, tant pour la paix que pour la défense,

si nous le désirons, parce qu'elle se fonde sur l'homme libre.

Les communistes croient que cette liberté que nous chérissons, en favorisant la paresse et la licence, entraînera notre perte. Nous savons au contraire qu'une liberté intelligemment comprise est notre plus grande force.

C'est à nous de faire de notre liberté une force, assurant ainsi notre victoire dans la lutte, dans la longue et dure et coûteuse lutte pour la liberté et la paix mondiales.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

3

INDEX DU VOLUME 7 (JANVIER - DÉCEMBRE 1955)

- Allemagne (Unification de l'), 190
Association australo-canadienne (L'), 205
Bandoeng (Conférence afro-asiatique à), 193
Cambodge, 129
Canada (Le — vu par l'encyclopédie soviétique), 198
Collaboration interscandinave (La), 250
Columbia (Ressources hydrauliques du bassin du), 222
Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, 275
Commonwealth, 163
Réunion des premiers ministres du, 75
Conférence afro-asiatique, 193
Corée, 19, 129, 327
Reconstruction en — du Sud, 144
Désarmement, 132, 177, 191
Encyclopédie soviétique (Le Canada vu par l'), 198
Énergie atomique
Le Canada et l'utilisation pacifique de l', 297
Utilisation à des fins pacifiques, 125
Utilisations militaires, 88
États-Unis (Relations avec les), 167
Extrême-Orient, 127, 164, 189
Formose, 130
Déclaration de M. Pearson à la Chambre des communes, 67
Franco-tunisiennes (Les relations), 321
GATT (Le — aujourd'hui), 111
Gaza (L'incident de), 102
Genève
Après — : une plus grande tâche pour l'OTAN, 257
Réunion de, 208
Howe (M. C. D.)
Voyage en Australie et en Nouvelle-Zélande, 182
Imprimerie (Établissement d'une — en Corée du Sud), 144
Inde (Les Canadiens dans l—), 138
Indochine, 128, 168
Mission canadienne en, 34
Institutions spécialisées (Le Canada et les), 120
Irlande, 133
La Capricieuse (Cent ans après la visite de), 243
Laos, 124
Message du Nouvel An (M. Pearson), 26
Nord (La mise en valeur du — et l'évolution du monde), 314
- ONU
Admission de nouveaux membres, 326, 332
Agence pour le relèvement de la Corée, 46
Assistance technique, 44, 120
Contribution canadienne à l', 306
Aviateurs américains faits prisonniers, 20
Bilan de dix ans d'activité, 155
Charte, 189, 272, 329
Chine, 21
Représentation de la, 266
Chypre, 21
Corée, 19, 129, 327
Délégation française, 340
Délégation sud-africaine, 329
Désarmement, 308
Dixième anniversaire, 210, 212, 239
Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, 331, 335
Droits de l'homme, 331
Fonds spécial pour le développement économique, 43
Information
Liberté de l', 42
Code d'honneur pour le personnel d', 42
Maroc, 22
Nouvelle Guinée occidentale, 20
Radiations atomiques, 330, 340
Société financière internationale, 44, 309
Tunisie, 22
UNESCO, 123
Conférence de l', 15
- OTAN
Accession de l'Allemagne à l', 47
Article 2 du Traité, 191
Réunion des parlementaires de l', 235
Réunion ministérielle, 10, 153, 174, 209
Sixième anniversaire de l', 74
Palestine (Admission de réfugiés de — au Canada), 320
Pêches du nord-ouest de l'Atlantique (La Commission internationale des), 202
Plan de Colombo (Conférence du), 2, 287
Sarre (La question de la), 206
Société financière internationale, 44, 309
Stupéfiants (Contrôle international des), 292
Suez (Accord anglo-égyptien sur la base du canal de), 84
Syndicalisme international (Le) 230
- URSS
Agriculteurs soviétiques au Canada, 229
Visites de parlementaires en, 190
Voyage de M. Pearson en, 282, 338
Vietnam, 129, 169

